00021365

BOMBAY BRANCH
OF THE
ROYAL ASIATIC SOCIETY
TOWN HALL, BOMBAY.

Digitized with financial assistance from the
Government of Maharashtra
on 02 July, 2018

yy a 39 I

VIE

DE

SAINT FRANÇOIS DE SALES

ÉVÊQUE ET PRINCE DE GENÈVE

D'APRÈS

LES MANUSCRITS ET LES AUTEURS CONTEMPORAINS

PAR

M. LE CURÉ DE SAINT-SULPICE

Auteur de la vie du Cardinal de Cheverus.

QUATRIÈME ÉDITION, CORRIGÉE, AUGMENTÉE

ENRICHIE D'UN PORTRAIT GRAVÉ SUR ACIER, D'UNE CARTE DE L'ANCIEN DIOCÈSE DE GENÈVE ET D'UNE TABLE ANALYTIQUE.

21365

TOME PREMIER

PARIS

JACQUES LECOFFRE, LIBRAIRE-ÉDITEUR

RUE DU VIEUX-COLOMBIER, 29.

L'auteur et l'éditeur se réservent le droit de traduction.

1862

00021365

PRÉFACE

DE LA TROISIÈME ÉDITION

Depuis qu'il nous avait été donné de connaître saint François de Sales par ses écrits, où se peint si délicieusement sa belle âme, et par les traits si pleins d'intérêt qu'en rapporte son illustre ami, M. Camus, évêque de Belley, nous nous affligions de ne voir entre les mains des enfants de l'Église d'autre vie d'un si saint personnage que l'histoire qu'en a écrite Marsollier, le plus infidèle peut-être des biographes[1]. La Providence ayant mis à notre disposition de précieux manuscrits et des biographies contemporaines du saint évêque de Genève, nous crûmes donc que ce serait une bonne œuvre de

[1] Jacques Marsollier, d'abord chanoine régulier de Sainte-Geneviève de Paris, et plus tard de l'église d'Uzès, persuada aux chanoines de cette dernière église de solliciter leur sécularisation auprès du saint-siége. Pour négocier cette affaire, il fallait des démarches et des frais de correspondance, il fallait par conséquent de l'argent; et, pour s'en procurer, Marsollier écrivit la vie de l'abbé de Rancé, qu'il vendit trois mille francs au libraire, vie remplie de tant d'erreurs, que la lecture en est interdite dans tous les monastères de la Trappe*. Nous ignorons si le même motif guida sa plume, vers

* Jugement critique, mais équitable, des Vies de l'abbé de Rancé, par dom Gervaise, abbé de la Trappe. 1742, in-12, p. 15.

montrer dans son vrai jour un saint si propre à faire aimer la vertu. Ce travail commencé à une époque où nous avions quelques loisirs à nous, abandonné à notre entrée dans un ministère immense qui semblait nous en rendre l'exécution impossible, repris par obéissance à de vénérables sollicitations, a pu enfin, contre notre

l'an 1700, dans la composition de la vie de saint François de Sales; mais ce que nous savons, c'est qu'au lieu de consulter les monuments de l'histoire il consulta le plus souvent son imagination, comme s'il eût voulu composer un roman; et de là vient qu'il dénature les faits, change les circonstances, entremêle les fables et invente des discours que n'ont jamais tenus ni pu tenir les personnages auxquels il les prête.

Ainsi, 1° il ne cite jamais que deux auteurs, Auguste de Sales et l'avocat Cotolandi, qu'il désigne sous le nom d'anonyme. Le premier est le plus souvent cité à faux; et, pour peu qu'on veuille vérifier la citation, on trouve qu'Auguste de Sales n'a rien dit de ce que lui attribue Marsollier. Le second a composé, en 1687, un roman historique plutôt qu'une vie du saint évêque de Genève, et Marsollier copie hardiment toutes ses fables.

2° Au premier livre, il appelle saint François le *jeune comte de Sales*, et ses parents *le comte et la comtesse de Sales*. Or cependant la terre de Sales ne fut érigée en comté que dix ans après la mort du saint, en 1632; et le père du saint, depuis son mariage jusqu'à sa mort, porta le titre de seigneur de Boisy, et son épouse s'appela madame de Boisy.

3° Marsollier affirme que saint François lisait souvent pendant ses études à Paris le *Combat spirituel*. Or le saint déclare dans ses lettres qu'il ne connut ce livre qu'à Padoue.

4° Marsollier, après avoir décrit la tentation terrible qu'éprouva le saint à Paris, ne dit point qu'il en fut délivré par la récitation de la prière à Marie, *Souvenez-vous*; omission grave et très-répréhensible dans la biographie d'un saint.

5° Il embellit de circonstances romanesques le récit des épreuves que subit la chasteté du saint : les auteurs contemporains ne disent pas un mot de ces circonstances.

6° Il prête à M. Déage un discours antichrétien et perfide pour détourner de l'état ecclésiastique le saint qui le consultait sur sa vocation.

7° Il défigure toute l'histoire des oppositions de M. de Boisy à la vocation du saint.

8° Il place la publication de l'*Étendard de la Croix* aussitôt après l'érection de la confrérie de la Croix, en 1593; et le saint, dans la préface de ce traité, déclare qu'il le publia en 1597.

9° Au second livre, il met dans la bouche de Claude de Granier et de saint François de Sales, de M. de Boisy et du baron d'Hermance, des

attente, être achevé d'une manière quelconque, grâce à l'économie des minutes, qui a triomphé de nos incessantes occupations. Ce n'est pas ce que nous aurions voulu, c'est ce que nous avons pu.

Au moins cette vie aura l'avantage qui est le premier mérite d'un tel genre d'ouvrage, l'exactitude de la

discours sur la mission du Chablais qui sont tous de son invention. Sans doute Tite-Live et Tacite en ont fait autant pour leurs héros; mais cela n'en est pas moins indigne d'une biographie sainte, d'où toute fiction doit être bannie.

10° Le détail des conférences du saint avec les calvinistes n'est également qu'un produit long et fastidieux de l'imagination de l'auteur.

11° Il présente comme exécuté dans le Chablais l'arrêt de mort d'un ministre converti. Or ceci est aussi contraire à l'histoire, qui place cette exécution dans le canton de Berne, que contraire à toutes les vraisemblances, puisqu'il répugne que dans un pays où régnait le duc de Savoie on eût mis à mort un ministre parce qu'il se serait converti à la foi catholique.

12° Au troisième livre, il prête à saint François de Sales parlant au duc de Savoie un long discours où respire une politique raffinée, bien éloignée de la simplicité du saint.

13° Il assigne pour sujet de la première conférence avec Bèze des matières dont aucun historien contemporain n'a parlé, et qui par conséquent sont de sa pure invention; et il n'est pas plus véridique dans les traits politiques et les réflexions qu'il attribue au légat, au duc de Savoie et au saint.

14° Au quatrième livre, il arrange, au gré de son imagination, le récit d'une tentation qu'éprouva le saint dans son voyage de Rome, et lui prête des discours de morale dont nulle part il n'y a de trace.

15° Il compose un discours de controverse pour la conversion de madame de Perdrauville; et saint François de Sales, racontant cette conversion dans une lettre à sainte Chantal, remarque précisément qu'il ne dit pas un seul mot de controverse.

16° Il prête les discours les plus invraisemblables aux députés de Genève répondant à Henri IV au sujet d'un sermon du saint.

17° Au cinquième livre, il affirme que la guerre entre les ducs de Savoie et de Nemours obligea en 1606 le saint à quitter Chambéry aussitôt après Pâques pour revenir à Annecy. Or la paix la plus profonde régnait alors entre les deux ducs; et elle dura jusqu'en 1612.

18° Il affirme que, sur le refus que fit le saint de publier un monitoire, son temporel fut saisi : or il est certain par Charles-Auguste et par monseigneur Camus qu'il n'y eut que menace de saisie, et que jamais cette menace ne fut mise à exécution.

19° Il raconte que le saint, dans sa visite pastorale, donnait un jour entier à chaque paroisse, et il cite en preuve Charles-Auguste, qui dit positi-

vérité; car nos récits sont puisés aux sources les plus pures.

1° Il nous a été permis de lire les actes du procès de la canonisation du serviteur de Dieu, qui se conservent à Annecy dans les archives du premier monastère de la

vement que le saint visitait souvent deux et quelquefois même trois paroisses par jour.

20° La jalousie du mari de Pernette Boutry, et les ménagements de sa femme sont des faits inventés à plaisir, dont aucune histoire n'a parlé avant Marsollier.

21° Le religieux qui dénonça le saint au pape était, selon Marsollier, un demi-savant présomptueux que François avait fait interdire par ses supérieurs; et, selon la vérité de l'histoire, c'était le Père Chérubin, homme d'une science profonde, mais d'un zèle immodéré et d'un caractère fougueux.

22° Au sixième livre, après avoir rapporté les invectives d'un religieux d'Avignon contre l'*Introduction à la Vie dévote*, Marsollier raconte que ce religieux, s'étant fait apporter en chaire une bougie, brûla le livre publiquement, et que ses supérieurs laissèrent la faute impunie. Ces deux faits sont démentis par l'histoire : ni le livre ne fut brûlé, ni les invectives du religieux ne demeurèrent impunies.

23° Marsollier raconte le passage du saint par Genève tout autrement que Charles-Auguste, et cependant il le cite à l'appui de son récit !

24° Il donne pour motif du voyage du saint à Milan en 1613 le désir de consulter l'archevêque de cette ville sur le projet de demander son frère pour coadjuteur, et ajoute que dans cette même année le coadjuteur fut nommé : deux faits d'une fausseté palpable. Le saint affirme, dans une lettre à sainte Chantal, qu'il n'a eu aucune part à l'élection de son frère, et l'histoire constate que Jean-François n'a été nommé coadjuteur qu'en 1619.

25° L'épisode de la lettre à une fille de mauvaise vie, imputée au saint, et des trois années pendant lesquelles il demeura sous le coup de cette accusation, est une pure fable que Cotolandi a inventée et que Marsollier a répétée, en l'embellissant de circonstances romanesques. En effet, tous les témoins interrogés dans le double procès de la béatification et de la canonisation, y compris sainte Chantal, ont répondu unanimement *que la chasteté du bienheureux avait été exempte de tout soupçon, qu'il avait toute sa vie été tenu et réputé pour chaste. C'est une chose notoire et publique*, dit sainte Chantal dans sa déposition, *que sa chasteté n'a jamais été révoquée en doute.*

26° Marsollier raconte que le saint ne put achever, en 1618, la conversion de Lesdiguières, parce que celui-ci fut appelé à Turin pour traiter de la paix entre les ducs de Savoie et de Mantoue : or ces conférences de Turin sont une fable, puisque la paix entre les deux souverains avait été conclue

Visitation[1]. Là nous avons vu comparaître un à un tous les témoins attestant sous la foi du serment tels faits et telles paroles du saint évêque : c'est le chanoine Gard, c'est le marquis de Lullin, c'est le curé Marignier, ce sont cent autres prêtres du diocèse de Genève; c'est surtout François Favre, valet de chambre du saint prélat, qui l'avait suivi de l'œil dans sa vie la plus intime; c'est plus encore sainte Chantal, dont les dépositions, imprimées à part il y a quelques années, sont si pleines d'intérêt et de vérité. Nous indiquons au bas de chaque page le nom de chacun de ces témoins si dignes de foi, avec l'abréviation *dép.*, qui signifie déposition.

2° Nous avons suivi presque pas à pas la vie du saint évêque, écrite par son neveu et successeur dans le siége

à Pavie le 9 octobre 1617 et continuait de régner en 1618. Il ajoute que Lesdiguières était alors engagé dans les liens d'un amour coupable, mais ces liens alors étaient devenus légitimes par le mariage qu'il avait contracté en 1617 avec l'objet de sa passion, la trop fameuse Marie Vignon.

27° Il prétend qu'il y eut alors à Grenoble une conférence dans laquelle un ministre vomit un torrent d'injures contre le saint, et que ce ministre mourut de honte et de douleur de sa défaite : nouvelle fable. L'évêque de Belley dit expressément que le lieutenant de Roi, qui était protestant, s'opposa à la tenue de la conférence.

28° L'histoire de Philippe Jacob est embellie de fausses circonstances démenties par le récit de Charles-Auguste, qui est cependant, chose étrange! le garant cité par l'auteur.

29° Selon Marsollier, Jean-François de Sales fut sacré en 1618; et, selon tous les auteurs, ce fut en 1621.

30° Au septième livre, selon Marsollier, le duc de Savoie ne vint point à Avignon, parce que la saison était trop avancée pour passer les monts; et, selon tous les historiens contemporains, le duc de Savoie eut de longues conférences avec Louis XIII à Avignon, et de là fut emmené par lui à Lyon.

31° Il rapporte une prophétie du saint évêque sur la mort de ses ennemis, et il en cite pour garant Charles-Auguste, qui n'en dit rien.

Il serait facile d'augmenter encore la liste de ces fables et de ces anachronismes, mais nous croyons en avoir dit assez pour justifier l'épithète du *plus infidèle peut-être des biographes* donnée par nous à Marsollier.

[1] Ces actes forment 6 vol. in-fol., faisant 6,500 feuillets de 24 lignes par page, et de 16 syllabes par ligne.

de Genève, par Charles-Auguste de Sales, en l'indiquant au bas des pages par l'abréviation *Charl.-Aug.*[1]. Notre confiance dans cet auteur repose sur le témoignage que lui rend sainte Chantal par sa lettre du 24 novembre 1633 : « J'ai un sentiment de cœur tout à fait grand, lui écrit-« elle, que votre travail sera utile à la gloire de Dieu et « de grande consolation aux siècles à venir et aux pro-« vinces éloignées, à cause de la *fidèle exactitude* avec « laquelle vous marquez toutes les actions et tout l'em-« ploi de cette précieuse vie, et parce que vous avez « dressé comme un fonds et un directoire véritable, naïf « et sincère, que les écrivains pourront dorénavant sui-« vre pour écrire à la louange de ce grand homme. » Cependant, dans l'exposé des faits, nous avons préféré plus d'une fois au récit de Charles-Auguste les dépositions des témoins du procès, parce que des témoins qui ont vu sont plus croyables que Charles-Auguste, qui n'avait que douze ans à la mort de son oncle, et que sainte Chantal elle-même, qui n'a vu que les douze dernières années de la vie du saint évêque.

3° Nous avons beaucoup emprunté aux lettres de saint François de Sales, en les indiquant au bas des pages selon l'ordre où elles se trouvent placées dans les œuvres complètes du saint, édition de Blaise, à Paris, 1821. On comprend que nous ne pouvions puiser la vérité historique à une source plus pure.

4° Nous avons trouvé aussi des renseignements précieux dans les manuscrits des anciennes religieuses de la Visitation, longtemps conservés comme un trésor caché aux archives du monastère d'Annecy, puis im-

[1] Nous citons l'édition française de Lyon 1634.

primés avec diverses modifications en 1840, à Lyon, chez Pélagaud, sous ce titre : *Saint François de Sales peint par les Dames de la Visitation.* Le premier manuscrit est un recueil de la mère Greffier, laquelle déclare tenir les faits qu'elle raconte de la propre bouche des religieuses qui avaient vécu avec le saint prélat. Le second manuscrit porte le titre d'*Année de la Visitation.* Là, les religieuses ont écrit pour chaque jour de l'année ce que leur bienheureux père a dit ou fait de remarquable à pareil jour. C'est une sorte de calendrier spirituel de la vie de l'homme de Dieu, écrit avec une candeur qui est le cachet et le garant de la véracité des auteurs.

5° Parmi les biographes de saint François de Sales que nous avons consultés, nous citerons le P. Louis de la Rivière, religieux minime, qui avait eu des rapports intimes avec le saint évêque, et s'était procuré, auprès de la famille de Sales, les mémoires les plus authentiques. Cette vie est écrite selon le goût de l'époque, mais avec beaucoup de piété, et la lecture n'en peut être que très-utile. Imprimée plusieurs fois à Lyon, en 1624, 1625 et 1626, elle fut encore réimprimée à Rouen en 1631. Nous citerons en second lieu Jean Goulu, connu sous le nom de dom Jean de Saint-François, général des Feuillants, dont le saint évêque relève bien haut le mérite dans les lettres DCIV, DCV, DCVI, DCVII, DCVIII et DCIX, et dont l'ouvrage sur saint François de Sales est remarquable par l'exactitude, la simplicité et la candeur du récit; le P. Philibert de Bonneville, capucin, dont les narrations sont exactes, mais sentent trop la recherche et l'emphase; M. de Longueterre, qui a écrit sur des Mémoires que lui avait fournis M. Camus, et qui cependant n'offre,

à raison de sa manière de raconter, qu'un médiocre intérêt; le P. Talon, qui a traité la vie du saint plutôt en orateur qu'en historien, la divisant par des titres généraux comme les divers points d'un sermon; la mère de Chaugy, religieuse d'un esprit supérieur, qui nous a laissé un court abrégé de la vie de son bienheureux père; M. de Maupas, évêque du Puy, qui, substituant le genre du panégyrique à celui de l'histoire, noie ses récits dans des réflexions morales fatigantes pour le lecteur, mais qui, du reste, mérite toute créance, d'abord comme ayant été commissaire délégué par le Saint-Siége pour les enquêtes du procès de béatification et canonisation de saint François de Sales, puis comme ayant été un prélat éminent en vertu, formé à l'école de saint Vincent de Paul qu'il eut longtemps pour directeur, véritable apôtre du diocèse d'Évreux, où il fut transféré, et où son nom fut longtemps célèbre par les missions qu'il procura aux paroisses, par les catéchismes qu'il faisait lui-même, par sa tendresse pour les pauvres qu'il institua ses légataires universels, par son amour pour la sainte Vierge qu'il exaltait en toute circonstance, par son zèle pour la gloire de Dieu qu'il ne pouvait voir outrager sans une douleur profonde, par son esprit de piété qui fit dire que le carrosse où il voyageait était une église mobile, enfin par son refus de l'archevêché de Rouen, dont il s'estima indigne[1].

[1] Nous ne parlons pas de la vie de saint François de Sales par Loyau d'Amboise, imprimée à Paris en 1835, chez Blaise. Elle est pire encore que l'ouvrage de Marsollier et de l'avocat Cotolandi. L'auteur, après avoir déclaré qu'il veut imiter le *style ambitieux* de Chateaubriand comme le seul qui convienne pour les vies des saints, commence par la guerre que l'orgueil déclara à Dieu dans le Paradis terrestre; de là, arrivant à l'enfance de saint François de Sales, il en omet les traits les plus intéressants; à la

6° Outre ces biographes, M. Camus, évêque de Belley et ami particulier du saint évêque de Genève, nous a été d'un grand secours par son célèbre ouvrage intitulé : *Esprit de saint François de Sales*. Il est vrai qu'il n'est pas partout exact, qu'il prête souvent à son héros des sentiments et des faits controuvés; ses préjugés, en particulier, contre les religieux l'inspirent évidemment mal; mais, à ces écarts près, qu'il nous a été facile de rectifier par les autres auteurs, son ouvrage a été pour nous une mine féconde. En le citant, nous avons suivi l'édition en 5 vol. in-8°, donnée en 1840 par M. Dépéry, qui fut plus tard évêque de Gap, chez Gaume frères, à Paris.

7° Il est un autre ouvrage, en 4 vol. in-4°, que nous citons souvent, et qui n'a jamais été imprimé : ce manuscrit, qui se conserve dans la bibliothèque du grand séminaire du Puy, fut composé vers l'an 1762 par un gentilhomme plein de foi et de piété, M. le marquis de Cambis, lequel, épris d'admiration pour le beau caractère de saint François de Sales et de sainte Chantal, recueillit avec beaucoup de soins et de labeurs tout ce qu'il put découvrir de documents propres à servir à l'histoire de ces deux âmes célestes. C'est un travail plein de recherches curieuses, d'appréciations remarquables, et sa lecture nous a été très-profitable.

page 22 il place sous un chêne de son invention la scène des adieux de madame de Boisy à son fils partant pour Paris; de la page 41 à 49 il dépeint les amours de saint François de Sales et de mademoiselle de Végy, conte absurde dont il est le premier auteur. Il prête ensuite à M. Déage et à madame de Boisy des discours non moins absurdes pour détourner saint François de Sales de l'état ecclésiastique; mais là où il est le plus curieux, c'est quand il conduit le saint devant la statue de saint Grégoire VII pour y soutenir en trois longues pages que les papes ont droit de déposer les rois. Ce n'est là qu'un échantillon des digressions qu'il se fait gloire de n'avoir pas épargnées, et *qui pourront bien*, dit-il naïvement, p. 350, *ne pas charmer le lecteur*. Enfin toute cette vie est un phénomène d'excentricités.

8° Nous avons trouvé encore des détails d'un vif intérêt, 1° dans la *Maison de Sales*, par Hauteville; 2° dans les *Mémoires* si remarquables *de la mère de Chaugy sur la vie et les vertus de sainte Chantal;* 3° dans les écrits de M. l'abbé de Baudry, prêtre de Genève, qui avait consacré une grande partie de sa vie à des recherches sur saint François de Sales et sur sainte Chantal[1]; 4° dans les opuscules de saint François de Sales, qui forment le tome XIVe de l'édition de Blaise, 1821. Plusieurs des pièces contenues dans ces opuscules sont extraites de la vie du saint évêque par Charles-Auguste de Sales; le reste a été recueilli des écrits du saint et est très-propre à nourrir la piété.

Nous regrettons que la multitude d'affaires qui se disputent chacun de nos moments ne nous ait pas permis de donner à cet ouvrage toute la perfection que mérite son importance. Un curé de grande paroisse ne peut guère être auteur. Si nous avons eu ce tort, au moins notre intention a été droite, et notre tort même ne sera pas sans quelque profit pour les âmes, à en croire les deux lettres suivantes qu'on nous pardonnera de citer, par respect pour les éminents signataires, qui, en nous écrivant, ont eu en vue la publicité.

[1] Cet auteur a fait imprimer : 1° le *Véritable Esprit de saint François de Sales*, en 4 volumes in-8°, ouvrage qui réfute fort bien les écarts de M. Camus, évêque de Belley, mais qui n'a rien du charme et de l'intérêt de l'adversaire qu'il combat; 2° l'*Apôtre du Chablais*, en deux petits vol. in-24; ce n'est guère qu'un extrait de la vie du saint par Charles-Auguste de Sales; 3° l'*Esprit et le Cœur de saint François de Sales*, en un très-petit volume, qui n'est guère autre chose que les dépositions de sainte Chantal. Ces deux derniers ouvrages sont pleins d'intérêt.

LETTRE

QUE MONSEIGNEUR SIBOUR, ARCHEVÊQUE DE PARIS, NOUS A ENVOYÉE POUR TENIR LIEU D'APPROBATION.

MONSIEUR LE CURÉ,

J'ai lu avec entraînement, à mesure qu'on me les apportait, les feuilles de votre *Vie de saint François de Sales*. Il est vrai que j'étais bien préparé pour apprécier et goûter cette lecture. Je viens de repasser presque toutes les œuvres de notre grand et aimable saint, ainsi que sa vie par Marsollier. Vous ne perdrez rien à la comparaison. Ce travail complet, achevé dans toutes ses parties, est d'un très-vif intérêt. On vit avec le saint, on l'entend parler; son âme, ce chef-d'œuvre de la nature et de la grâce, est mise à nu. On admire son zèle, sa douceur, et ce mélange d'onction, de simplicité et de fine fleur d'esprit qui le distingue. Il appartenait à l'historien du cardinal de Cheverus de nous donner aussi l'histoire du saint évêque de Genève. Après avoir retracé une des meilleures copies de saint François de Sales, vous avez bien fait de remonter jusqu'à l'original.

On connaît bien toutes les œuvres du grand évêque quand on a lu votre ouvrage. Ce n'est pas un médiocre éloge. Vos analyses sont rapides et pleines de justesse. Elles n'ennuient pas, on n'est pas tenté de les passer; elles instruisent. On sait du livre dont vous parlez tout

ce qu'il faut en savoir pour désirer de le lire et de le connaître à fond. Quelle solidité et en même temps quels agréments dans tous ces ouvrages ! Il y a là toute la poésie de la vertu et de la sainteté.

Je prédis un grand succès à cette Vie. Tous la liront avec plaisir et profit, les ecclésiastiques comme les gens du monde. Votre livre aura la fortune de son héros. Je me réjouis beaucoup quand je songe que tant d'occupations pastorales n'ont pas pu vous détourner de ce travail. Vous aurez donné à l'Église un bon ouvrage et un bon exemple.

Recevez, monsieur le curé, avec ma bénédiction pour le livre et pour l'auteur, l'assurance de mon affectueux dévouement.

† M.-D.-AUGUSTE,
Archevêque de Paris.

LETTRE

DE SON ÉMINENCE LE CARDINAL ARCHEVÊQUE DE BORDEAUX.

Monsieur le Curé,

C'est un beau titre de gloire pour mon grand séminaire d'avoir eu longtemps pour supérieur l'auteur de la vie du cardinal de Cheverus et l'historien de saint François de Sales.

Tout a été dit depuis longtemps sur la première de vos œuvres ; moi seul aurais eu le droit de me plaindre de ce que vous avez ajouté à la renommée de mon admirable prédécesseur ; car vous avez rendu ma tâche plus que difficile.

Le livre que vous faites paraître aujourd'hui est tout simplement, et je pèse mes expressions, où la complaisance n'entre pour rien, comme son aîné, un chef-d'œuvre de style, de verve, de bon sens, un acte de piété filiale.

Vous l'avez composé à Bordeaux, au milieu des soins multipliés de vos honorables fonctions. Ce souvenir nous est cher, vous le comprenez, et nous tenons à le conserver dans nos annales diocésaines. Ce que nous tenons à dire aussi, c'est que nul n'était plus digne que vous de nous raconter tout ce que renferme de beau, de suave, d'ineffablement bon et de parfait la vie de saint François de Sales.

Nous ne voulons point faire ici une analyse de ces pages si pleines,

si variées, si attachantes ; mais nous atteindrons notre but si nous inspirons à tous ceux qui verront cette lettre le désir de vous lire.

Dans votre ouvrage, monsieur, la foi catholique est non-seulement vengée des sottes injures et des plates calomnies dont l'hérésie la poursuit, mais vous révélez dans ses plus beaux aspects le caractère du prêtre et de l'évêque.

Quoi de plus digne de notre admiration que cette vie du zélé missionnaire s'oubliant lui-même, se dévouant à mille fatigues, s'exposant chaque jour à la mort pour convertir des frères égarés et les ramener à Dieu !

Le secret de saint François de Sales pour opérer ces milliers de conversions qui viennent consoler son cœur et couronner son dévouement, vous nous l'apprenez : c'est la pratique de toutes les vertus dont le modèle vivant est au saint autel, et une étude assidue des sciences ecclésiastiques. Il s'attachait à copier la sainteté, la douceur, la charité et le dévouement sans bornes de Jésus-Christ dans l'Eucharistie ; et, au milieu de ses nombreux travaux, il se réservait chaque jour un temps marqué pour l'étude, qu'il employait à lire et à méditer la *Somme* de saint Thomas : aussi la possédait-il d'une manière remarquable.

Puissent tous nos prêtres fixer leurs regards sur ce modèle si aimable et en même temps si complet des vertus sacerdotales ; qu'ils en soient les vivantes copies ; et les pauvres pécheurs rentreront à leur appel dans le bercail du père de famille ; car, si les temps sont changés, néanmoins que de frères égarés ne rencontrons-nous pas avec douleur encore aujourd'hui !

L'évêque n'est pas moins admirable que le prêtre ; et, soit qu'il visite, à travers les précipices et les neiges, toutes les paroisses de son diocèse ; soit qu'il pourvoie, par des synodes et des retraites, à la bonne organisation de son clergé ; soit qu'il réforme d'anciens ordres religieux ou qu'il en fonde de nouveaux, entre autres l'ordre de la Visitation ; soit enfin qu'il se livre sans relâche au ministère de la prédication, qui ne reconnaît en lui l'homme de Dieu par excellence, l'apôtre tout dévoué à son honneur et à sa gloire ?

Et, malgré toutes ces fatigues et ces soins, il n'oublie pas sa propre sanctification ; deux fois l'an, il se retire au château de Sales, et pendant cinq ou six jours il se livre aux exercices d'une pieuse retraite. De plus, il trouve le secret de composer d'excellents ouvrages et d'é-

crire d'innombrables lettres, chefs-d'œuvre de simplicité, de sagesse et de science.

Mais le cachet particulier de votre livre, monsieur, à une époque surtout où tant d'écrivains ne recherchent que leur propre gloire, c'est le soin que vous prenez de vous effacer, de vous faire oublier pour ne laisser paraître que votre héros. C'est bien l'évêque de Genève *tel qu'il* a été : on le voit à découvert dans sa vie privée comme dans sa vie publique; on vit, on converse avec lui; on saisit sans effort son caractère, ses pensées, ses sentiments, sa doctrine, ses opinions même; on respire le parfum de ses vertus. Vraiment, ce n'est pas vous qui le peignez, c'est lui-même qui se peint, et votre livre est comme un splendide miroir qui reflète tous les traits de cette noble et grande figure. Après vous avoir lu, on le sait par cœur tout entier, on connaît même ses divers ouvrages; vos analyses sont larges, substantielles, faites avec goût; et vous avez l'art si rare de ne rien ôter à l'original de ce qui peut en faire le charme.

Votre ouvrage, monsieur, j'ose vous le prédire, aura des succès, non-seulement parmi les membres du clergé, mais encore, et surtout, parmi les hommes du monde. Personne ne vous lira sans profit : tous trouveront dans cette vie un modèle d'autant plus cher, que la vertu ne leur apparaîtra pas avec ce cortége d'austérités qui rebute parfois quelques âmes timides, mais avec ces mille amabilités qui touchent le cœur et le ravissent. Or, s'il est vrai, comme le dit cet aimable saint, *qu'on prenne plus de mouches avec un rayon de miel qu'avec un tonneau de vinaigre*, n'est-il pas évident que le spectacle d'une si belle vertu peut avoir pour la religion les plus heureux résultats?

Merci donc, monsieur, de ce beau livre, merci de la bonne œuvre que vous avez entreprise sous nos auspices. Dieu bénira votre travail, et vous aurez, dès ce monde, la récompense qu'ambitionne votre noble cœur, celle d'avoir contribué à la gloire de l'Église et au bonheur de vos frères.

Agréez, monsieur le curé, la nouvelle assurance de mes sentiments les plus affectueux et les plus dévoués.

† FERDINAND, Card. DONNET
Archevêque de Bordeaux.

VIE

DE

SAINT FRANÇOIS DE SALES

ÉVÊQUE ET PRINCE DE GENÈVE

LIVRE PREMIER

DEPUIS SA NAISSANCE EN 1567 JUSQU'A SA PROMOTION
AU SACERDOCE EN 1593

CHAPITRE PREMIER

NAISSANCE ET PREMIÈRES ANNEES DE FRANÇOIS DE SALES

De 1567 à 1573.

Dans la seconde moitié du seizième siècle, vivait au château de Sales, en Savoie[1], un noble héritier de l'antique et illustre

[1] Il ne reste plus aujourd'hui de ce château que la chambre où est né saint François de Sales, et qui a été convertie en chapelle, sous le vocable du saint. Louis de Sales, voyant tomber de vétusté cet antique manoir de son illustre maison, ne jugea pas à propos de le réparer. Il crut qu'un lieu sanctifié par la naissance de son saint frère devait être, non plus la demeure d'un grand seigneur, mais bien un lieu de prière; et, plein de cette douce pensée, il s'attacha uniquement à conserver debout, au milieu des ruines,

maison de Sales [1], François, seigneur de Nouvelles. Entouré de la considération générale, honoré de l'estime du duc de Savoie, son souverain, qui lui avait confié plusieurs missions diplomatiques, il n'était pas moins estimé à la cour et dans le royaume de France, où, étant venu se former au métier des armes, il avait conquis, par de brillants exploits et des commandements sagement dirigés, une illustration militaire [2].

Renommé ainsi tout à la fois comme habile politique et expérimenté capitaine, il avait ajouté à sa gloire un nouveau lustre par son mariage avec la vertueuse fille de Melchior de Sionnaz, seigneur de Vallières, de la Thuile et de Boisy, unique héritière de sa maison, l'une des plus anciennes et des plus honorables de la Savoie [3]. Cette illustre épouse lui avait apporté en dot la

la chambre dans laquelle le saint était né, et à la transformer en chapelle, où viennent prier en effet de nombreux pèlerins.

[1] L'origine de la maison de Sales se perd dans la nuit des temps; dès le onzième siècle, on trouve un Gérard de Sales, *homme*, est-il dit dans un vieux titre, *de noble et haute extraction, gentilhomme ordinaire de la cour du roi de Bourgogne, Rodolphe III, généreux chevalier, héraut et officier d'armes du roi.* Au quatorzième siècle, Jourdain de Sales figura dans plusieurs démêlés avec les seigneurs ses voisins; et un de ses fils, Jean de Sales, fut écuyer de Louis XI (*a*). La seigneurie de Sales fut érigée en baronnie l'an 1613, en comté l'an 1632, en marquisat l'an 1664.

[2] Ce seigneur s'illustra surtout aux siéges de Landrecies et de Saint-Didier, où il servait comme officier dans la cavalerie française, et au traité de paix de Cateau-Cambrésis entre Henri II et le roi d'Espagne en 1559, où il ménagea la réintégration du duc de Savoie dans la partie de ses États dont la France s'était emparée (*b*).

[3] Sans parler des ancêtres de mademoiselle de Sionnaz, parmi lesquels brillaient au premier rang plusieurs preux chevaliers, son père et son frère auraient suffi seuls à son illustration, le père par divers beaux faits d'armes, tant en France sous François Ier qu'à Metz et en Allemagne sous Henri II; le fils, par sa vaillance à la célèbre bataille de Lépante, puis au siége de la Rochelle sous Charles IX, à la défaite des reîtres sous les ducs de Guise et de Mayenne, à Châtelaine près Genève sous don Amédée, bâtard de Savoie, et enfin aux Granières, où il mourut au lit d'honneur en combattant pour le service de son prince (*c*).

(*a*) *Maison de Sales*, p. 37. — *Vie de saint François de Sales*, par le P. la Rivière, p. 5.
(*b*) *Maison de Sales*, p. 189.
(*c*) Le P. la Rivière, p. 8, et dom Jean de Saint-François, p. 12.

riche seigneurie de Boisy, à condition qu'il en prendrait le nom; ce qui l'avait obligé à changer son titre en celui de seigneur de Boisy, sous lequel nous le désignerons dans toute la suite de cette histoire.

Rien de mieux assorti que cette alliance : M. de Boisy était par toute sa conduite un chrétien édifiant, d'une sobriété remarquable, d'une discrétion rare dans les paroles, d'une charité qu'on n'implorait jamais en vain, et d'une piété à communier au moins une fois chaque mois; mais surtout il était par sa foi un des plus ardents catholiques de son siècle : il avait en horreur l'hérésie et principalement la religion protestante, qu'il tenait pour fausse par le fait seul, disait-il, que, sortie naguère du cerveau de quelques hommes sans mœurs, elle était plus jeune que lui de douze ans [1] : il l'appelait un champignon qui s'était formé, dans une nuit, du limon de la terre, et qui n'avait pris son développement qu'à l'aide du libertinage et de la violence. Son esprit droit et solide ne comprenait pas qu'on pût opposer une telle religion au catholicisme, beau et fort de l'autorité de tous les siècles chrétiens, comme de la succession continue de ses pasteurs légitimes, que protége dans leur marche à travers les âges la parole de Jésus-Christ : *Voici que je suis avec vous tous les jours jusqu'à la consommation des siècles* [2].

Madame de Boisy était digne d'un tel époux : plus recommandable encore par les richesses de l'esprit et du cœur que par celles de la fortune, c'était une femme qui pouvait être en tout proposée pour modèle. Elle avait, dit sainte Chantal, une âme pure, innocente et simple, mais en même temps noble et généreuse. Sa piété envers Dieu ne nuisait en rien à ses autres devoirs : pleine d'égards et d'attentions délicates pour son mari, elle s'étudiait à lui plaire en toutes choses; soigneuse et intelligente dans le gouvernement de sa maison, elle y entretenait la

[1] Il était né en 1522, et la religion protestante avait paru à Genève vers l'an 1534.

[2] *Dép. de François Favre et plusieurs autres. — Vie de saint François de Sales*, par M. de Cambis, t. I, p. 39.

paix et le bon ordre, en y faisant régner la crainte de Dieu; elle veillait à ce que ses domestiques remplissent tous les devoirs de la piété chrétienne, leur faisait elle-même une lecture pieuse après le dîner, la prière en commun vers le soir, et, ce qui valait mieux encore, elle leur donnait l'exemple de toutes les vertus, aussi bien que de la fréquentation des sacrements. Modeste, humble et type de bonté, elle faisait du soin des pauvres ses plus chères délices, se plaisait à les soulager dans leurs besoins, les visitait dans leurs maladies, et pourvoyait, avec une tendresse de mère, à tout ce qui leur était nécessaire [1].

Ainsi vivaient, chéris de Dieu et honorés des hommes, ces vertueux époux. Une seule chose manquait à leur bonheur. Six ans s'étaient écoulés depuis leur union, et ils n'avaient point encore d'enfants en qui ils pussent espérer de revivre. Enfin, au mois de janvier 1567, il plut au ciel de donner la fécondité à leur mariage. Au comble de la joie l'un et l'autre, ils ne méconnurent pas l'auteur d'un tel bienfait et s'empressèrent d'en rendre à Dieu leurs ferventes actions de grâces. Madame de Boisy surtout aimait à venir souvent devant les autels épancher son âme reconnaissante et consacrer au Seigneur le fruit qu'elle portait dans son sein. Un instinct secret lui disait au fond du cœur que cet enfant béni de Dieu deviendrait un jour un grand saint, et cette pensée la remplissait des sentiments de la plus tendre dévotion [2]. Une circonstance pleine d'intérêt pour sa piété vint encore accroître en elle des dispositions si chrétiennes.

Jacques de Savoie, duc de Nemours et du Genevois [3], venait de se marier avec Anne d'Est, fille du duc de Ferrare, veuve du fameux duc de Guise qu'assassina, en haine du catholicisme,

[1] Dom Jean de Saint-François, p. 15. — *Dép. de sainte Chantal, de Rendu, de François Favre,* etc.

[2] *Dép. de la mère de Chaugy.* — Charl.-Aug., p. 1.

[3] Philippe II, duc de Savoie, donna le comté du Genevois en apanage à son fils Philippe de Savoie, qui épousa Charlotte, fille de Louis Ier, duc d'Orléans, et devint duc de Nemours, probablement du chef de sa femme. Jacques de Savoie, dont il est ici question, naquit de ce mariage.

le protestant Poltrot, en 1565. La pieuse princesse, arrivée à Annecy, résidence ordinaire des ducs de Nemours, n'avait eu rien de plus empressé que de demander à vénérer le saint suaire qui se conservait dans la *sainte chapelle* de Chambéry[1]. Le duc

[1] On entend par le saint suaire le linceul où l'on ensevelit le corps de Notre-Seigneur après sa descente de la croix. Divers linges furent employés à ce pieux devoir, selon l'Évangile de saint Jean, qui rapporte, c. XX, v. 6, que saint Pierre, entrant dans le tombeau, vit les linceuls qui y étaient, *vidit linteamina posita* : telle est l'origine des saints suaires qu'on vénérait en plusieurs lieux, comme en Portugal, aux Pays-Bas et à Besançon. Celui dont il s'agit ici, fait d'une toile de lin assez grossière, long de quatre mètres sur un mètre de largeur, a ces deux choses de remarquable, la première, qu'ayant enveloppé tout le corps du Sauveur il en conserve l'empreinte bien marquée; on y voit clairement la trace des plaies et du sang; la deuxième, que l'empreinte de la partie antérieure du corps dépasse d'un sixième en longueur l'empreinte de la partie opposée, parce que le linceul, au lieu de s'arrêter au front, s'étendait sur tout le contour de la partie supérieure de la tête. Les historiens ecclésiastiques rapportent que Nicodème, premier dépositaire de ce précieux linceul, le laissa en mourant au docteur Gamaliel, cet illustre maître de saint Paul; celui-ci à saint Jacques, qui le transmit à saint Siméon, et ainsi les chrétiens se le passèrent de main en main : ils l'emportèrent avec eux de Jérusalem pendant le siége de la ville par les Romains, et l'y rapportèrent à leur retour : ce fut là qu'il fut conservé jusqu'à la prise de cette même ville, en 1187, par Saladin. Alors Guy de Lusignan l'emporta avec lui en Chypre, dont Richard, roi d'Angleterre, lui avait cédé la royauté. Le saint dépôt demeura dans cette île comme le plus riche trésor de la famille royale jusqu'en 1450, où, le dernier des Lusignan étant mort, la princesse Marguerite, sa veuve, craignant de tomber entre les mains des Turcs, qui étendaient de jour en jour leur domination sur l'Orient, prit le parti de se retirer en France, et ne manqua pas d'apporter le saint suaire avec elle. Passant par Chambéry pour saluer la duchesse de Savoie, son illustre parente, elle lui fit présent de la sainte relique. La duchesse aussitôt fit bâtir une magnifique chapelle pour l'y exposer à la vénération des peuples. Là, des miracles nombreux et bien constatés prouvèrent l'authenticité de la relique et éveillèrent dans le cœur des fidèles une dévotion aussi vive que générale. Quelque temps après, un incendie ayant détruit cette chapelle, le feu respecta le saint suaire, n'en endommageant qu'une très-minime partie, comme pour constater que la matière était combustible, et que, si le tout n'avait pas été brûlé, c'était par miracle. Une autre église s'élèva bientôt pour recevoir le précieux dépôt : Paul II l'érigea en collégiale; Sixte IV la décora du titre de *Sainte-Chapelle*; Jules II y autorisa l'office du Saint-Suaire, et Clément VII confirma plus tard toutes ces bulles pontificales. Tel était l'état des choses quand le saint suaire fut apporté à Annecy. Si plus

de Savoie, déférant au vœu de la nouvelle duchesse, ordonna de transporter à Annecy cette précieuse relique, et elle fut solennellement exposée dans l'église collégiale de Notre-Dame[1]. Le désir de connaître la nouvelle princesse et de voir son brillant cortége, qui se composait des cardinaux de Lorraine et de Guise et d'un grand nombre de seigneurs et de dames de la cour de France, eût été plus que suffisant pour attirer à Annecy une foule nombreuse; mais, la religion joignant son appel à celui de la curiosité et de la politique, et convoquant tous les cœurs autour du précieux mémorial de la passion du Sauveur, il n'y eut plus de bornes à l'empressement des populations : de toutes parts on afflua dans la ville.

Monsieur et madame de Boisy, dont le château et la plupart des terres étaient situés dans le comté du Genevois, ne furent pas des derniers à s'y rendre. Le duc de Nemours les accueillit avec la distinction due à leur mérite, et présenta lui-même madame de Boisy à son auguste épouse, qui lui fit la plus gracieuse réception[2]. Mais les faveurs des grands ne touchaient que médiocrement cette vertueuse dame, auprès du bonheur d'aller rendre ses hommages à Jésus-Christ dans l'église où était le saint suaire. Elle courut donc se prosterner devant la précieuse relique, et là[3], profondément émue au spectacle de l'empreinte des plaies sacrées du Sauveur, elle demeura longtemps en oraison, ne pou-

tard nous voyons saint François de Sales le vénérer à Turin, c'est qu'en 1598, saint Charles ayant désiré visiter cette insigne relique, le duc de Savoie, pour lui abréger le voyage, fit transporter le saint suaire de Chambéry à Turin, où depuis il a été conservé. (Paleoti, *de Sacra Sindone*, c. II, *a Daniele Mallonio elucidatum*.)

[1] Il y avait autrefois, outre les cathédrales, des églises appelées *collégiales*, auxquelles étaient attachés des chanoines qui y chantaient l'office chaque jour, et qui, libres de toute autre charge du ministère, pouvaient s'appliquer à l'étude, à la prédication, venir en aide aux pasteurs des paroisses et rendre ainsi d'immenses services à l'Église et à la société.

[2] *Maison de Sales*, p. 181.

[3] *Vie de saint François de Sales*, par Charles-Auguste, p. 2. — *Esprit de saint François de Sales*, par l'évêque de Belley, part. IV, sect. XXIX. Le P. la Rivière, p. 11. — Dom Jean de Saint-François, p. 17.

vant se lasser de considérer ces marques si touchantes de la charité d'un Dieu pour les hommes; une grande abondance de larmes coulait de ses yeux, et son âme s'épanchait dans les sentiments de la plus tendre piété. Préoccupée surtout de l'enfant qu'elle portait dans son sein, elle l'offrit à Jésus-Christ, le conjurant de le tenir à jamais pour sien en vertu du don qu'elle lui en faisait, de le conserver par sa grâce comme un bien à lui appartenant, de l'enrichir de ses dons, et de lui communiquer surtout un grand amour des mystères adorables de sa passion et de sa mort. De son côté, cette sainte mère promit de ne voir en son enfant qu'un dépôt sacré dont la garde lui était confiée, mais dont la propriété était tout entière à Jésus-Christ, et de mettre tous ses soins à le former à la vertu, à le rendre digne du Dieu trois fois saint auquel elle en faisait hommage, digne du ciel pour lequel elle voulait l'élever. Cette touchante prière achevée, elle se sentit tout embrasée d'amour, et comme inondée d'une abondance de consolations intérieures qui ne lui permirent pas de douter que Dieu n'eût accepté l'offrande qu'elle venait de lui faire [1].

Lorsque madame de Boisy fut de retour dans le château de Sales [2], le ciel sembla lui montrer, dans des songes mystérieux, que sa prière avait été en effet exaucée, et que, nouvelle Anne, elle avait obtenu un autre Samuel. Tantôt il lui semblait voir dans son enfant un berger qui courait çà et là dans les campagnes après de nombreux troupeaux de brebis, tantôt elle l'apercevait couvert d'habits religieux de différents ordres : songes sans doute dans lesquels il est permis de ne voir autre chose que de pures imaginations, mais dans lesquels aussi le ciel a pu vouloir désigner l'avenir d'un enfant qui devait être tout à la fois un pasteur brûlant de zèle pour le salut des âmes, et un fauteur ardent des ordres religieux, qu'il aima jusqu'à vouloir être affilié à la plupart d'entre eux.

Cependant la fête de l'Assomption arriva : ce fut pour ma-

[1] *Esprit de saint François de Sales*, IVe p., sect. XVIX; V^e^ p., sect. XXIII.
[2] *Maison de Sales*, p. 193.

dame de Boisy une époque de ferveur extraordinaire : elle renouvela à Dieu dans la communion l'offrande de son enfant; et toute l'octave de la fête la méditation du mystère remplit son âme des plus pieux sentiments. N'étant encore qu'au septième mois de sa grossesse, elle ne pensait guère être déjà proche de ses couches; mais, comme si la grâce, selon la remarque peut-être plus ingénieuse que solide de quelques historiens [1], eût voulu prévenir la nature et effacer, avant le terme ordinaire, la tache originelle dans une âme destinée à être si pure, un accouchement prématuré s'annonça tout à coup par les douleurs de l'enfantement qui saisirent madame de Boisy : à cette nouvelle, toute la famille trembla et pour la mère et pour l'enfant; seule, la vertueuse dame se montra calme et sans peur; elle se confiait en Jésus-Christ, à qui elle avait consacré le fruit de ses entrailles, et son espérance ne fut point trompée. Le jeudi 21 août 1567, entre neuf et dix heures du soir, retirée dans une chambre, dite de *saint François d'Assise* à raison d'une image de ce saint patriarche qui en décorait la muraille, elle accoucha heureusement d'un fils qui devait être dans les desseins de Dieu le plus grand ornement de sa maison, l'honneur de la Savoie et une brillante lumière de l'Église [2].

Toute la noblesse du voisinage en fut bientôt informée et accourut au château de Sales, tant pour féliciter M. de Boisy que pour assister aux cérémonies et aux fêtes du baptême. La fonction de marraine revenait naturellement à la mère de madame de Boisy, fille du seigneur de Villette-Chivron; elle l'accepta avec bonheur; et, comme depuis la mort de son mari, Melchior de Sionnaz, elle avait contracté un second mariage avec M. Bonaventure de la Fléchère, puissant seigneur du Faucigny, on lui adjoignit, en qualité de parrain, dom François de la Fléchère, son beau-frère, prieur du monastère de Sillingy, de l'ordre de Saint-Benoît. Des parents si chrétiens n'avaient garde de différer le baptême. Dès le lendemain de la naissance, l'enfant fut

[1] Le P. Talon, p. 8. — La mère de Chaugy, p. 2, etc.

[2] *Maison de Sales*, p. 182. — *Mémoires de Besson*, p. 155 et 157.

baptisé dans l'église paroissiale de Thorens, et appelé *François-Bonaventure;* deux noms dont le saint ne porta habituellement que le premier en l'honneur du séraphique saint François d'Assise, qu'il se choisit pour patron de prédilection[1].

On ne saurait dire les sentiments extraordinaires dont tous les assistants furent pénétrés en cette circonstance. Au rapport de témoins oculaires, il y avait, dès lors, dans ce tendre enfant, je ne sais quoi de doux et de tranquille, comme s'il eût eu déjà la raison; et ses traits inspiraient à tous un pressentiment délicieux de sa sainteté future. Le parrain proclamait hautement qu'il avait eu pendant la cérémonie une consolation inexprimable, et qu'il n'avait pu se défendre de la forte pensée que cet enfant conserverait à jamais son innocence baptismale. Le baron de Lucinge disait à M. de Boisy qu'il n'avait qu'à demander à Dieu d'autres enfants pour soutenir sa maison, parce que celui-là portait des caractères de grâce si visibles, qu'évidemment il se donnerait tout à Dieu et à l'Église; enfin tout le monde bénissait le ciel, et c'était à qui tirerait les plus heureux augures de ce merveilleux enfant[2]. M. de Boisy, pour en témoigner sa reconnaissance à Dieu, fit distribuer aux pauvres d'abondantes aumônes; et, depuis le matin jusqu'à la nuit, tous ceux qui se présentèrent à la porte du château éprouvèrent les effets de sa pieuse munificence[3], de sorte qu'à la naissance de cet enfant béni, comme à celle de saint Jean-Baptiste, il y eut pour tous grand sujet de joie.

Mais cette joie fut bientôt tempérée par la crainte. Né deux mois avant terme, l'enfant était si faible et si délicat, si sensible et si tendre, qu'on pouvait à peine le toucher sans le faire souffrir; c'était à ce point que, pendant toute la première année, on crut devoir le tenir enveloppé dans le coton et couché

[1] *Esprit de saint François de Sales,* IVe p., sect. XXVIII. — Dom Jean de Saint-François, p. 18.

[2] *Dép. de la mère de Chaugy et de Harel.*

[3] Charl.-Aug., p. 2.

dans un berceau de soie[1]. Madame de Boisy eût bien voulu l'allaiter elle-même, selon la résolution qu'elle en avait prise en présence du saint suaire[2]; on s'y opposa, non pas à cause de son âge, comme quelques-uns l'ont dit; car, mariée à quatorze ans, en 1560, elle avait alors vingt et un ans, mais à cause de la faiblesse de son tempérament : il fallut donc chercher une nourrice, et la conviction où était madame de Boisy que la santé et la vertu des personnes qui remplissent ce ministère de mère ont autant d'influence sur le moral que sur le physique des enfants la rendit très-difficile pour le choix. L'essai successif qu'elle fit de plusieurs ne fut pas sans inconvénient pour le développement des forces du précieux enfant[3]. Mais madame de la Fléchère, sa grand'mère et sa marraine, madame de Monthoux, sa grand'tante[4], et plusieurs autres, ajoutèrent aux attentions délicates de la tendresse maternelle tant de soins assidus, tant de ménagements de toute espèce, qu'enfin il devint fort et robuste; toute crainte de le perdre disparut, et l'on n'eut qu'à jouir du bonheur de le voir croître chaque jour en âge, en santé et en sagesse.

Bien différent des autres enfants, il donna dès lors à connaître ce qu'il serait un jour. « Ce béni enfant, dit un auteur « contemporain dans son naïf langage[5], portait dans toute sa « personne les caractères de la bonté : toujours son visage « était gracieux, ses yeux doux, son regard aimant et son « petit maintien si modeste que rien plus : il semblait un petit « ange. »

Il n'avait pas encore deux ans, que déjà on voyait poindre en lui les premières lueurs de sa tendre piété et de son amour pour les pauvres. Dès lors son plus grand plaisir était d'être

[1] Charl.-Aug., p. 2. — Le P. la Rivière, p. 11. — Dom Jean de Saint-François, p. 19. — Talon, p. 9.

[2] *Maison de Sales*, p. 193.

[3] Charl.-Aug., p. 2.

[4] Jeanne de Monthoux était sœur de la mère de M. de Boisy. (*Maison de Sales*, p. 138, 143, 149.)

[5] Le P. la Rivière, p. 16.

porté à l'église, de tenir entre ses mains des images, des chapelets, des médailles, et de les baiser respectueusement. S'il apercevait des pauvres et surtout de petits enfants, il leur donnait ce qu'il avait à la main; et, s'il n'avait rien, il se tournait vers sa nourrice, lui demandait l'aumône pour eux, d'abord par ses regards, puis par ses larmes, qui ne s'arrêtaient que quand le pauvre était secouru : ce qui obligeait celle-ci à se munir de fruits ou de quelque autre chose, toutes les fois qu'elle sortait de la maison avec son enfant. Un jour que, par oubli de cette précaution, elle ne pouvait rien donner à un petit enfant au berceau dans une maison voisine où elle était entrée, elle s'avisa de lui offrir son sein pour lui donner au moins du lait et faire taire par là les cris du petit François; celui-ci tout joyeux étendit aussitôt ses petites mains pour soutenir la tête de celui à qui il cédait avec bonheur sa propre nourriture[1].

Ces merveilleux instincts, attestés par des témoins oculaires, ne firent que se développer avec l'usage de la raison. Si l'on en croit le rapport de sa nourrice, dès qu'il put un peu marcher seul, ce fut pour aller à l'église, le plus souvent qu'il put s'y faire conduire : alors vous l'eussiez vu hâter ses pas, étendre ses petits bras comme pour arriver plus vite; et, quand il y était, jamais il ne paraissait ni chagrin ni ennuyé, quelque temps qu'il y demeurât : il tenait ses petites mains jointes; et tantôt il inclinait son corps comme pour adorer, tantôt il avait les yeux fixés sur l'autel ou sur le prêtre qui officiait : on eût dit que déjà il comprenait quelque chose à ce qu'il voyait, et toutes ses petites manières inspiraient la piété[2]. De retour à la maison, il s'amusait à représenter, comme il le pouvait, le chant et les cérémonies : et la grâce qu'il mettait dans ces petits exercices ravissait ceux qui en étaient témoins.

Cependant il n'articulait encore que quelques mots isolés

[1] *Recueil de la mère Greffier*, p. 5.
[2] *Ibid.*

qu'on arrachait avec peine à sa langue embarrassée, et rien de suivi n'était sorti de sa bouche. Quelle fut la surprise générale lorsqu'un jour on lui entendit dire : *Le bon Dieu et maman m'aiment bien*[1] ! A ces mots, précieux germes qui contenaient déjà l'homme saint et bon, on se figure mieux qu'on ne peut le dire les transports de madame de Boisy; son cœur de chrétienne et de mère tressaillit d'une allégresse toute sainte. Lorsque l'enfant eut atteint deux ans et trois mois, elle crut devoir le sevrer, mais en demandant au ciel que cette mesure ne portât aucun préjudice à sa santé; et pour cela elle fit réciter sur lui les prières accoutumées de l'Église, fit célébrer plusieurs messes et distribuer une aumône générale à la porte du château[2]. Son but, en soumettant l'enfant à ce nouveau régime, était de l'avoir plus continuellement auprès d'elle et de donner à son éducation des soins plus assidus. Convaincue que l'esprit et le cœur de l'enfance, susceptibles, comme la cire molle, de prendre toutes les impressions, se façonnent dès le principe au bien ou au mal pour toute la vie selon la première forme qu'on leur donne, elle commença par le tenir éloigné de toute compagnie mauvaise ou dangereuse; elle lui interdit d'aller à la cuisine, de fréquenter les domestiques et employés de la maison, les fermiers du château et tous les jeunes gens ou enfants de la vertu desquels elle n'était pas sûre[3]. Puis, comme une éducation molle énerve l'homme, le rend incapable de grandes choses et de grandes vertus, elle supprima toutes les délicatesses dont on avait usé par nécessité dans les premières années, et s'appliqua à élever son fils de cette manière mâle et sévère qui donne de l'énergie au corps et à l'âme, en leur apprenant à se contenter de peu, à s'affranchir des exigences du bien-être, et à souffrir volontiers le sacrifice, la privation et la douleur. Elle voulut que tout fût simple, sans luxe, sans mol-

[1] *Recueil de la mère Greffier*, p. 5. — De Maupas, p. 12.
[2] Charl.-Aug., p. 2.
[3] *Idem*, p. 3. — Talon, p. 11.

lesse, dans le vêtir, le manger, le coucher et tout l'ensemble de la vie.

A ces moyens de prévenir le mal se joignit une fidélité exacte à le corriger dès qu'il se produisait; et toujours la correction était en rapport avec la faute. Un jour l'enfant ayant vu par terre la veste d'un ouvrier qui travaillait au château, et remarqué à la boutonnière une jolie aiguillette en soie de diverses couleurs, l'éclat de cette parure le tenta, et il l'enleva furtivement. L'ouvrier, à la fin de son travail, s'étant aperçu qu'on lui avait dérobé son aiguillette, fit de vaines perquisitions parmi les domestiques : alors M. de Boisy, informé du fait, interrogea l'enfant, et celui-ci lui avoua ingénument, sans détour comme sans excuse, qu'il était le coupable[1]; mais en même temps, profondément repentant de sa faute, il tomba à genoux en demandant grâce avec des larmes qui faisaient pleurer les assistants eux-mêmes. Le père, inexorable parce qu'il sentait les conséquences d'une première faute de ce genre impunie, lui infligea la peine du fouet en présence de toute l'assemblée, en ajoutant qu'il le punissait légèrement parce que c'était son premier vol, et qu'il l'avait avoué franchement, mais que, s'il avait le malheur de recommencer, il n'en serait pas quitte à si bon marché. Cette correction faite ainsi à propos fut si profitable à l'enfant, qu'il ne lui arriva plus jamais de rien prendre sans permission, pas même un fruit au jardin ou à la campagne.

Toutefois M. et madame de Boisy comprenaient que ces moyens extérieurs étaient insuffisants pour faire une bonne éducation, et que la religion seule, s'emparant du cœur, peut le rendre vraiment et solidement vertueux. C'est pourquoi ils initièrent l'enfant le plus tôt possible aux éléments du christianisme : dès qu'il avait pu bégayer, sa pieuse mère l'avait exercé à proférer les noms de Jésus et de Marie avec les paroles du signe de la croix : dès les premiers jours qu'il avait pu parler, elle avait travaillé, de concert avec M. l'abbé Déage, qui fut plus

[1] Le P. la Rivière, p. 17. — Jean de Saint-François, p. 21.

tard son précepteur, à lui apprendre l'Oraison dominicale, la Salutation angélique, le Symbole, les Actes de foi, d'espérance et de charité, les prières d'avant et d'après les repas, enfin les premières notions de la doctrine chrétienne. L'enfant, dont l'esprit était vif et la mémoire prompte, avait retenu facilement tout ce qu'on lui avait enseigné; il prenait plaisir à le redire, répétant souvent : *Notre Père*, *Je vous salue*, *Marie*, ainsi que les diverses prières qu'il avait apprises; et il suppliait qu'on lui apprît encore quelque autre chose[1].

Ces premières notions acquises, on crut qu'il était temps de passer au catéchisme; et madame de Boisy, toujours avec le concours de M. l'abbé Déage, qui dès lors venait souvent faire visite au château de Sales, commença cet enseignement si sublime dans sa simplicité, si fécond dans sa brièveté, code complet de croyance, autant que règle sûre de morale. Le jeune François reçut avec bonheur ces leçons nouvelles : il semblait n'avoir point de plus douce jouissance que d'entendre parler de Dieu et de la religion; il se tenait attentif auprès de ceux qui l'instruisaient, les écoutait avec une merveilleuse avidité, faisait lui-même sur les mystères des demandes qui excitaient l'admiration; et, comme cette bonne volonté était secondée par une mémoire rare, il apprenait aussi parfaitement que promptement.

Dès qu'il savait un certain nombre de réponses et que la leçon était finie, il sortait tout joyeux, emporté par cette vivacité qui était dans son caractère comme dans son esprit; et, convoquant tous les enfants du voisinage à l'aide d'une clochette qu'on lui avait donnée pour son divertissement, il les rangeait en cercle autour de lui, leur récitait, avec une gesticulation pleine d'intérêt, la leçon qu'il venait d'apprendre, et la leur faisait redire à eux-mêmes par petites phrases coupées, jusqu'à ce qu'ils la sussent. Quelquefois même son zèle s'élevait plus haut : à peine âgé de cinq ans, s'il rencontrait un

[1] *Dép. de François de la Pesse et de François Favre.*

calviniste, il l'attaquait sans respect humain, lui citait les paroles de son catéchisme pour lui prouver qu'il était dans l'erreur; et l'on n'avait d'autre moyen de prévenir ou de faire cesser ces attaques, quelquefois indiscrètes, que de l'enfermer dans sa chambre lorsque quelques-uns de ces sectaires venaient au château.

En même temps que madame de Boisy apprenait à l'enfant la lettre du catéchisme, elle s'appliquait encore plus à lui en donner l'intelligence par des explications nettes, des comparaisons et des similitudes, à lui en inspirer l'esprit, c'est-à-dire l'amour et la crainte filiale de Dieu, enfin à lui en enseigner la pratique tout à la fois par ses exemples et par ses paroles; puis, fidèle à reproduire ces précieuses leçons sous différentes formes, selon les occasions, elle profitait de tout pour former dans le cœur de son cher enfant l'horreur du mensonge et du vice, l'amour du vrai et du bien, et ne se contentait pas de lui dire ce qu'il devait être ou ce qu'il devait faire, mais lui en expliquait le motif, afin qu'il connût non-seulement la vertu, mais encore les raisons pour lesquelles il devait être vertueux [1].

La pieuse mère recueillit bientôt les fruits d'une si belle éducation : jamais on n'entendit sortir de la bouche du jeune François une seule parole contraire à ce qu'il croyait la vérité; il répondait toujours avec ingénuité, simplicité, candeur, et aimait mieux être puni que se dérober au châtiment par un mensonge. Non moins admirable dans son obéissance envers tous ceux qui avaient mission de le diriger, il sacrifiait, au moindre clin d'œil du commandement, son plaisir, ses goûts, ses inclinations, allant ou venant, faisant ou cessant de faire, tout comme l'on voulait, sans jamais laisser entrevoir le moindre mécontentement [2]. Une fois cependant il lui arriva de désobéir, et cette faute, on l'apprit plus tard de sa propre bouche : passant un jour devant la cuisine, où il lui était défendu

[1] Le P. la Rivière, p. 18. — Dom Jean de Saint-François, p. 24.
[2] *Ibid.*

d'aller, et voyant le cuisinier qui tirait de petits pâtés du four, il entra pour en demander un : on le lui mit tout brûlant sur la main, et la gourmandise, disait-il, fut plus forte que la douleur; il eut le courage de supporter la brûlure plutôt que de lâcher prise [1].

A ces petites fautes près ou quelques autres de ce genre, qui à peine à cet âge méritent le nom de fautes, toute sa conduite tenait en quelque sorte du prodige. A l'église on le voyait près de sa mère, les deux genoux en terre, les mains jointes, les yeux doucement attachés sur l'autel, et tout son corps dans une posture si respectueuse, qu'il semblait un petit ange [2]. Hors de l'église, il n'avait rien des manières folâtres des autres enfants, et déjà une modestie angélique reluisait en toute sa personne [3]. Dès lors, dit un auteur contemporain [4], on voyait briller sur son visage comme un rayon de grâce qui lui donnait quelque chose de céleste, tellement qu'on ne pouvait le regarder sans se sentir pénétré d'une véritable estime et de la pensée qu'un arbre qui portait de si belles fleurs produirait un jour d'excellents fruits de vertu. Sa tendresse pour les pauvres était incomparable; la plus grande jouissance qu'on pût lui procurer était de lui donner quelque chose pour leur faire l'aumône. Plutôt qu'il entendait leur voix à la porte, il s'empressait d'aller les secourir : si c'était pendant le repas, il leur portait une partie de ce qu'on lui avait servi pour sa nourriture; hors de là, quand il n'avait rien à donner, il allait demander l'aumône à son père ou à sa mère, les pressant avec de douces instances de venir en aide au malheur [5]. Si, pour l'éprouver, ils ne se rendaient pas à l'instant même à ses sollicitations, la douleur de

[1] *Recueil de la mère Greffier*, p. 6.
[2] Charl.-Aug., p. 4.
[3] Charl.-Aug., p. 2. — *Dép. de Dumont et de Passis.* — Le P. la Rivière, p. 8.
[4] Charl.-Aug., p. 4. — *Dép. de François Favre et du chanoine Gard, de Rendu, de François de la Pesse*, etc.
[5] *Ibid.*

voir attendre le pauvre faisait couler ses larmes, et il ne s'apaisait que quand l'aumône était donnée[1].

Il aimait peu les amusements; tout son plaisir était de faire dans l'intérieur du château de petites chapelles ou de petits autels, de les décorer avec les images ou les fleurs qu'il pouvait se procurer, et d'y prier plusieurs fois le jour, y récitant à haute voix les prières qu'on lui avait enseignées[2]. Il fallait le surveiller pour lui faire prendre les récréations convenables à son âge et nécessaires au repos de l'esprit, qui ne peut être toujours tendu. Ses parents y étaient très-fidèles, non pas qu'ils lui permissent les jeux de hasard, de cartes ou de dés; ils savaient que de tels jeux fatiguent l'esprit plutôt qu'ils ne le délassent, et passionnent trop souvent l'homme au détriment de son bonheur, de son temps, de sa fortune, quelquefois même de sa santé; mais ils voulaient qu'il se livrât aux jeux qui procurent un exercice honnête et modéré, qui ne demandent que de la souplesse dans les membres, de la célérité dans la course ou de la dextérité dans les manières[3]; et, pour les lui faciliter, ils ne reculaient devant aucune dépense.

François s'y prêtait par obéissance à ses parents, et s'abandonnait à sa vivacité naturelle avec les enfants qu'on lui donnait pour compagnons de jeu. La partie finie, il menait les enfants à ses petites chapelles pour y réciter ensemble quelques prières, ou, si l'église paroissiale était libre, il les y conduisait, les faisait placer en cercle autour des fonts baptismaux : « Voilà, mes « amis, leur disait-il, le lieu du monde qui nous doit être le « plus cher, parce que c'est là que nous avons été faits enfants « de Dieu : chantons tous ensemble : *Gloria Patri.* » La petite troupe redisait l'hymne d'actions de grâce; après quoi chacun s'approchait, et, un genou en terre, baisait respectueusement les fonts. D'autres fois, il les organisait en procession, leur faisait faire le tour des fonts en chantant le symbole des apô-

[1] Charl.-Aug., p. 3. — De Maupas, p. 12.
[2] Dom Jean de Saint-François, p. 25. — Le P. la Rivière, p. 19.
[3] *Dép. de François de la Pessé.* — Le P. la Rivière, p. 19.

tres, et les menait ensuite devant le Saint-Sacrement; mais là il leur faisait mettre les deux genoux en terre pour témoigner leur adoration à Jésus-Christ présent dans le tabernacle [1].

M. de Boisy, émerveillé de tout ce qu'il voyait dans son fils, en était quelquefois touché jusqu'aux larmes : « En vérité, di-« sait-il à son épouse, il me semble que cet enfant est moins un « fils de la nature qu'un fils de la grâce ; je suis persuadé, par « un certain pressentiment, que Dieu a dessein d'en faire quel-« que chose de grand; car sa modestie et sa sagesse m'inspirent « à moi-même un vif désir de pratiquer la vertu. » Madame de Boisy en était plus ravie encore et ne pouvait se lasser d'admirer tant de sainteté dans un âge si tendre [2]. C'est ce que nous appre-nons par les entretiens qu'elle eut dans la suite avec sainte Chantal. « Si je n'étais pas mère de ce cher fils, lui disait-elle, « je révélerais beaucoup de merveilles de son enfance... J'ai « souvent observé qu'étant encore aux petites manchettes il « était prévenu des bénédictions du ciel et ne respirait que « l'amour de Dieu... Jamais il ne m'a donné de mécontente-« ment, mais toujours il a été ma consolation; jamais je n'ai « remarqué en lui aucun défaut, et je l'ai toujours considéré « comme un saint dont je m'estimais indigne d'être la mère [3]. » En effet, quoique encore petit enfant, François de Sales était déjà comme l'apôtre et le directeur de sa vertueuse mère. S'il la voyait affligée, il la consolait : « Recourons au bon Dieu, ma « bonne mère, lui disait-il, et il nous soutiendra. » S'il l'entendait s'écrier, au milieu de l'embarras des affaires : « Ah ! « Dieu nous soit en aide ! — Oh ! que c'est bien dit, ma bonne « mère, reprenait-il ; dites-le souvent, mais dites-le du fond du « cœur, et vous verrez que Dieu nous aidera [4]. » Ainsi celui qui devait être un jour le consolateur de tant d'affligés commençait son ministère presque en commençant à parler.

[1] *Dép. de la mère de Chaugy et de plusieurs autres témoins.*
[2] *Maison de Sales*, p. 187 et 194.
[3] *Dép. de la mère de Chaugy.*
[4] *Dép. de François Favre*, etc

CHAPITRE II

SES PREMIÈRES ÉTUDES

De 1573 à 1580.

François de Sales, arrivé à la fin de sa sixième année, ne savait point encore lire, mais il brûlait du désir d'apprendre; il feuilletait les livres qui lui tombaient sous la main, en examinait les caractères, cherchait à les lire; et, quand sa nourrice venait le voir, il la conjurait de demander à ses parents qu'on le fît instruire, lui promettant, si elle réussissait, la plus magnifique récompense que son esprit d'enfant pût imaginer : « Quand « je serai grand, lui disait-il, et que je serai mon maître, je « vous ferai faire tous les ans une belle robe de ratine rouge[1]. » M. de Boisy, pour seconder une si louable ardeur, résolut de l'envoyer étudier au collége récemment fondé dans la petite ville de la Roche, à sept kilomètres du château de Sales. Le cœur maternel s'effraya à cette nouvelle; madame de Boisy trembla pour la santé de son fils, elle trembla plus encore pour sa vertu. Cette mère chrétienne n'ignorait pas combien d'écueils offrent à l'enfance les écoles publiques, et, quoique l'émulation puisse y hâter les progrès, elle eût mieux aimé voir son fils moins savant sous un maître particulier que de le voir moins vertueux avec plus de science. Mais M. de Boisy demeura ferme, par la crainte que son épouse, qui aimait passionnément son fils, écoutant trop les inspirations de sa tendresse, n'en vînt, contre son intention et ses résolutions premières, à le gâter à force de

[1] *Recueil de la mère Greffier*, p. 8

soins et d'attentions délicates. Il le fit donc partir pour la Roche, où il espérait que l'enfant recevrait une éducation plus mâle et plus digne de sa naissance[1]. Toutefois, n'oubliant point ce que la religion lui prescrivait par rapport à l'âme de son fils, il préposa à la garde de son innocence un précepteur vertueux et instruit, M. Pierre Batailleur, qui avait mission de surveiller toutes ses démarches, tous ses rapports, et de cultiver ce riche fonds de nature et de grâce. De plus, comme il savait que rien ne remplace les avis et l'œil du père, il allait lui-même chaque semaine à la Roche, il examinait en détail la conduite de l'enfant, constatait ses progrès et ses bons sentiments, lui donnait des conseils; et tantôt il l'emmenait dîner au château de Sales pour satisfaire la tendresse de sa mère, tantôt il l'y gardait des jours entiers afin de récompenser ses succès et de raviver son ardeur pour la vertu au foyer des exhortations maternelles[2].

Docile à tant de sages avis, le jeune François eut bientôt appris à lire et à écrire; et de là, passant à l'étude de la grammaire française, il l'apprit également en quelques mois. Dès lors, il put, à son grand contentement, commencer l'étude de la langue latine, et il y réussit de même. Toutefois, si par ces progrès rapides il étonna ses maîtres, il les étonna bien plus encore par ses vertus. Toute la ville admirait cet enfant si modeste, si candide, si pieux; jamais on n'avait vu tant de vertu et de grâce dans un âge si tendre; il suffisait de le voir pour se sentir porté à devenir meilleur. Les gentilshommes du voisinage amenaient leurs enfants à la Roche pour leur faire contempler cet ange terrestre et les engager à prendre exemple sur un si beau modèle[3]. Là aussi, comme au château de Sales, il ne connaissait point de plus doux plaisir que les exercices de piété, et il s'était dressé, dans la maison où il logeait, de petits oratoires devant lesquels il priait le plus souvent qu'il lui était possible[4].

[1] *Maison de Sales*, p. 187.
[2] De Cambis, Ier vol., p. 60.
[3] *Dép. de la mère de Chaugy.*
[4] *Dép. de Rendu et Lancin.*

Deux ans se passèrent ainsi, après lesquels M. de Boisy, déterminé par des raisons politiques qu'il n'entre pas dans notre plan d'exposer, quitta la demeure du château de Sales pour aller habiter le château de Brens en Chablais. Obligé par cette mesure de s'éloigner de la Roche, il crut devoir en retirer son fils et le réunir aux trois enfants de Louis de Sales, son frère, qui étudiaient au collége d'Annecy. Le départ du saint enfant fut regardé comme une calamité pour le collége et la ville : « C'était, disait-on, la bénédiction de l'un et de l'autre qui s'en « allait; » et un grand nombre le suivirent hors des portes en versant des larmes de regret.

Le jeune François apporta à Annecy la même ardeur pour la science et la vertu qu'au collége de la Roche, et, comme avec le progrès de l'âge son esprit et son cœur allaient toujours se développant, il s'y fit beaucoup plus remarquer encore. Dès le premier abord, on était frappé de la décence de son extérieur et de toutes ses manières : ses habits, quoique simples, étaient toujours parfaitement propres et gracieusement agencés sur toute sa personne; ses cheveux bien en ordre, sans ombre de recherche; sa démarche modeste et posée, sans rien d'affecté, toute sa tenue pleine de dignité, de décence et de grâce[1]. Il voyait ses condisciples courir ou folâtrer d'un air évaporé et dissipé, quelquefois même, dans les grandes chaleurs de l'été, se découvrir la poitrine pour se rafraîchir; mais cet exemple ne lui faisait rien relâcher de la décence et de la réserve parfaite qu'il s'était prescrites; ce qui édifiait tellement tout le monde, qu'on éclatait souvent en cris d'admiration. « Voyez donc cet « enfant, disait-on, qu'il est beau! qu'il est aimable! Si Dieu « lui conserve la vie, il sera un jour l'ornement et la gloire de « sa famille[2]. »

Ses succès dans ses classes venaient encore ajouter à ce sentiment d'estime universelle. Pendant les cinq années qu'il

[1] Le P. la Rivière, p. 22.
[2] Charl.-Aug., p. 5.

étudia à Annecy la langue latine et les humanités, il dépassa constamment ses condisciples, ayant toujours les premières places dans les concours, et, à la fin de l'année, les principaux prix. C'était le résultat mérité de ses talents et de son application tout ensemble : car il était si laborieux, qu'il se levait toujours de grand matin pour étudier, si avare du temps pendant le jour, qu'il en économisait tous les moments, craignant d'en perdre la moindre parcelle; et il fallait un ordre de son précepteur pour l'arracher à ses livres. S'il traduisait les auteurs latins, on le voyait quelquefois immobile une heure entière sur quatre ou cinq phrases, occupé à rechercher la meilleure expression et la meilleure tournure. S'il lisait quelque ouvrage littéraire, il accompagnait cette lecture d'une réflexion patiente, recueillant sur ses cahiers les sentences les plus remarquables et les morceaux qui lui semblaient les mieux écrits pour s'en servir ensuite dans ses compositions [1]. S'il assistait en classe, il écoutait avec une attention avide tous les enseignements du maître : son esprit vif les saisissait promptement, et son heureuse mémoire les retenait avec non moins de fidélité. Aussi ses maîtres l'entouraient-ils d'une affection toute spéciale; souvent même ils prenaient plaisir à lui faire déclamer des morceaux d'éloquence ou des pièces de vers; et toujours il s'en acquittait avec une grâce parfaite, une action noble et majestueuse, une voix nette et sonore, un ensemble enfin qui faisait déjà augurer ce qu'il devait être un jour, mais en même temps avec une modestie qui prouvait à tous les regards combien il était loin de se complaire dans les applaudissements que lui attirait son mérite. Sa vertu était déjà supérieure à une tentation aussi délicate.

On le proclamait dès lors un modèle; maîtres et condisciples, tous l'admiraient et le respectaient; sa seule présence contenait dans le devoir ceux qui auraient eu envie de mal faire. Dès qu'on le voyait venir, on se disait : « Soyons sages, voilà le « saint qui vient; » et l'on faisait trêve aux débats et aux que-

[1] Charl.-Aug., p 5.

relles, souvent même aux enfantillages et aux légèretés[1]; ou, si quelqu'un, venant à s'oublier, se permettait un jurement, un mensonge, un langage peu convenable, le saint enfant le reprenait aussitôt avec une douce gravité et le priait affectueusement de veiller sur ses discours. Non content d'empêcher ses condisciples de faire le mal, il les portait au bien, par ses paroles comme par ses exemples, avec une discrétion si aimable, que tous se plaisaient dans sa conversation, et toutefois avec tant d'efficacité, que plusieurs assurèrent dans la suite que, s'ils avaient eu quelque piété, quelque vertu, ils en étaient redevables, après Dieu, à ses exhortations[2]. Dans les promenades qu'il faisait avec eux, il en attirait quelques-uns à l'écart dans un bois solitaire ou sous l'ombre de quelque grand arbre; et là, se mettant à genoux, il récitait ou quelquefois même chantait avec eux les litanies de la sainte Vierge; après quoi, faisant déjà la fonction de prédicateur, il les exhortait à fuir les occasions du péché, à pratiquer la vertu, et terminait ordinairement sa petite allocution par ces paroles, ou autres semblables : « Apprenons « de bonne heure, mes amis, à servir le bon Dieu et à le bénir « pendant qu'il nous en donne le temps[3]. » D'autres fois, il leur racontait les traits édifiants qu'il avait lus dans les vies des saints, dont la lecture faisait sa plus douce récréation, et il les encourageait à imiter ces beaux exemples[4].

L'éclat de sa vertu *toute resplendissante*, ainsi que s'exprime un témoin oculaire, forçait à respecter ces leçons d'un petit enfant; et l'on se sentait porté à les mettre en pratique par les charmes dont les embellissait sa tendre charité; car pas un de ses condisciples qu'il n'aimât de toute son âme, et auquel il ne cherchât à faire plaisir aux dépens de ses propres jouissances : leurs joies étaient ses joies, comme leurs peines étaient ses peines. Les corrections qu'on leur infligeait lui at-

[1] Le P. la Rivière, p. 22.
[2] De Maupas, p. 16.
[3] Charl.-Aug., p. 6 et 7.
[4] De Maupas, p. 17.

tendrissaient tellement le cœur, qu'il eût désiré être puni à leur place, et plusieurs fois réellement il obtint cette faveur. Un jour, un de ses cousins, Gaspard de Sales, ayant été condamné au fouet, et pleurant avec beaucoup de larmes et de grands cris aux pieds de son maître, il se jeta, pressé par la compassion, entre le maître et le pauvre enfant en demandant avec instance à subir la peine du coupable. Le maître en colère le repousse, François insiste; impatient de ses instances, le maître accepte l'offre : Gaspard se retire, et l'innocent est rudement frappé à la place du coupable. Le saint enfant reçut ce châtiment avec une douceur admirable, et, quand au sortir de la classe il entendit les murmures de ses condisciples indignés, il prit hautement la défense de celui qui l'avait frappé, disant qu'il n'avait fait que condescendre à sa demande [1].

Ce n'était pas seulement à l'égard de ses condisciples que se remarquait cette grande bonté d'âme : elle était visible dans toute sa conduite. Son domestique lui ayant un jour acheté une paire de gants bien au-dessous du prix demandé d'abord, et le marchand, comme c'est assez l'usage, ayant protesté, en la livrant, qu'il y perdait : « Combien donc, lui dit l'enfant, vous « faudrait-il pour n'y pas perdre? — Telle somme, répondit « celui-ci. — Eh bien, la voilà, » ajouta François en la tirant de la bourse de ses menus plaisirs. Une autre fois, traversant un pont qu'on venait de réparer et où l'ouvrier qui avait fait le travail exigeait des passants, pour prix de sa peine, une modique rétribution, il s'aperçut que son domestique ne donnait rien, probablement parce que les nobles étaient exempts de tout droit de péage : « Eh quoi! dit l'enfant, ces pauvres gens suent « et se donnent beaucoup de peine pour nous rendre service, « et nous ne leur payerions rien! cela n'est pas juste; » et, en disant ces mots, il tire de sa bourse privée la contribution commune et la remet à l'ouvrier avec une grâce qui relevait encore le prix de la bonne œuvre [2].

[1] Le P. la Rivière, p. 25.
[2] Charl.-Aug., p. 6. — De Maupas, p. 14.

Ce fut dans l'exercice de tant de vertus qu'arriva pour le jeune François l'année tant désirée de son cœur, l'année de sa première communion. Quoiqu'il n'eût encore que dix ans, il en fut jugé éminemment digne; il la fit dans l'église des dominicains d'Annecy, et, pour comble de bonheur, il reçut le même jour la confirmation des mains du célèbre Ange Justiniani, évêque de Genève [1]. Déjà cet illustre prélat connaissait le saint enfant; plus d'une fois il avait admiré sa candeur, sa piété, sa modestie, et l'avait appelé l'*ange visible de la patrie;* mais ce jour-là, plus frappé encore de l'air tout-céleste qui rayonnait sur son visage, il lui adressa, dans la cérémonie de la confirmation, des paroles, disent les historiens, *pleines de douceur et d'heureux présages*, assurant que ce jeune homme, si Dieu lui conservait la vie, serait un personnage insigne, une grande lumière dans l'Église de Dieu et la merveille de son temps.

Le jeune François, fortifié par les deux grands sacrements qu'il venait de recevoir, redoubla de zèle pour sa sanctification, et chaque jour le vit croître dans la piété comme dans la science. Déjà il était pleinement détaché du monde, et n'avait plus au cœur qu'un seul désir, celui de se consacrer tout entier à Dieu dans l'état ecclésiastique. Il s'en ouvrit à son père, et, informé qu'en l'absence de l'évêque Justiniani monseigneur de Bagneray devait faire une ordination solennelle à Clermont au comté du Genevois, il lui demanda la permission d'aller y recevoir la ton-

[1] Ange Justiniani était né à Gênes en 1520 d'une famille illustre. Après avoir enseigné la théologie avec distinction, prêché avec beaucoup d'éclat en plusieurs villes d'Italie et assisté au concile de Trente en qualité de premier docteur en théologie de l'ordre de Saint-François, auquel il appartenait, il fut, en 1568, nommé évêque de Genève. Plus zélé que ses prédécesseurs, qui ne résidaient pas dans le diocèse depuis que Genève avait expulsé son évêque, il fixa sa résidence à Annecy et travailla courageusement à combattre l'hérésie et à mettre en vigueur la discipline du concile de Trente; mais, fatigué des oppositions qu'il rencontra, il échangea son évêché avec le prieuré de Talloires, occupé alors par le P. Granier. Là encore, fatigué des obstacles qu'il trouva à la réforme du monastère, il se démit du prieuré, et se retira à Gênes, sa patrie, où il mourut le 22 février 1596. *Mém. de Besson*, p. 60.

sure. M. de Boisy, qui le destinait à la magistrature, et espérait de sa sagesse prématurée qu'il serait un jour le plus grand ornement du sénat de Savoie, n'y voulut point d'abord consentir; mais, voyant les insistances de son fils et la peine profonde que lui ferait le refus, présumant d'ailleurs que cette idée d'enfant s'évanouirait avec l'âge, d'autant plus facilement, que, par un abus commun à cette époque, les clercs ne portaient pas alors le costume ecclésiastique, il finit par y donner son acquiescement. Le jeune François, ravi, partit pour Clermont, et, le 20 septembre 1578, il reçut la tonsure à l'âge de onze ans.

Cette circonstance lui donna lieu de reconnaître dans son cœur une attache secrète dont il ne s'était pas encore rendu compte. Il avait porté jusqu'alors de magnifiques cheveux blonds qui lui tombaient gracieusement sur les épaules, et, d'après la loi ecclésiastique, il ne pouvait être reçu clerc qu'à la condition de les couper. Il y sentit d'abord une forte répugnance; mais bientôt le sacrifice fut consommé : le jeune clerc livra aux ciseaux sa belle chevelure, en reconnaissant qu'il s'était trop attaché à ce vain ornement, et qu'une bagatelle captive souvent le cœur qui croit avoir renoncé à tout [1].

Nul doute, après un acte pareil, que le saint jeune homme ne se fût empressé d'échanger l'habit séculier contre l'habit ecclésiastique, s'il s'y fût cru obligé : mais telle était alors la généralité de l'abus, aussi bien que l'opposition qu'on eût rencontrée dans les parents, que l'Église ne crut pas devoir presser à cette époque l'observation de sa loi. Cette tolérance nous explique pourquoi le pieux tonsuré continua de porter l'habit et l'épée de gentilhomme jusqu'au jour de son entrée dans les ordres sacrés; mais, s'il ne porta point l'habit extérieur des clercs, il n'en eut pas moins les vertus et la piété. Dès lors il commença à communier tous les premiers dimanches du mois, puis plus souvent et jusqu'à une fois la semaine. Pour se ren-

[1] *Recueil de la mère Greffier*, p. 10.

dre digne de ces communions si fréquentes, il s'étudia à modérer l'activité trop grande de son esprit, à soumettre tous les mouvements de son cœur à la grâce, et à acquérir ainsi cette paix intérieure, cette égalité d'âme aussi nécessaire que favorable aux progrès dans la perfection. Chaque jour il était très-exact à la visite du Saint-Sacrement, aux lectures de piété ainsi qu'aux exercices spirituels qu'il s'était prescrits. Tandis que, dans les belles soirées d'été, ses condisciples allaient se promener sur les bords si pittoresques du lac d'Annecy ou dans les belles prairies qui l'avoisinent, le saint jeune homme s'occupait dans sa chambre à lire les vies des saints, pour lesquelles il avait un attrait particulier; puis souvent il faisait part aux personnes de la maison de ce qu'il y trouvait de plus édifiant. « Ma « tante, disait-il à sa maîtresse d'hôtel, personne fort âgée, j'ai « quelque chose de bien bon à vous lire aujourd'hui; » et il procurait ainsi le bien spirituel des autres en même temps que le sien propre[1]. Le souvenir de son ordination ne le quittait presque point et était dans son âme un stimulant qui l'animait chaque jour à mieux vivre. La pensée que, par la cérémonie de la tonsure, il s'était donné tout entier au meilleur des maîtres, et ne s'appartenait plus à lui-même, l'enflammait d'une sainte ardeur, qu'il accroissait sans cesse en redisant souvent avec allégresse les paroles de sa consécration cléricale : « O Seigneur! « vous êtes la bonne part qui m'est échue en héritage : *Domi-* « *nus pars hæreditatis meæ.* »

Volontiers il se fût privé de tout délassement pour donner plus parfaitement à Dieu tous les moments de sa vie; mais son précepteur avait soin de l'envoyer en promenade les jours de congé, et alors, avec plus de ferveur encore qu'avant la réception de la tonsure, le saint jeune homme entremêlait d'exercices pieux ses innocentes et joyeuses récréations. Il se plaisait surtout, dans les matinées de printemps, à conduire ses condisciples sur les belles collines des îles Hérier[2], et là, les

[1] *Dép. de sainte Chantal*, art. 4.
[2] Charl.-Aug., p. 6 et 7.

élevant à Dieu par le spectacle de la nature : « Commençons, « leur disait-il, par invoquer et bénir le Seigneur, car c'est « lui qui nous a donné ce beau jour de congé : *Deus nobis hæc « otia fecit;* c'est lui qui a fait et ces arbrisseaux touffus, et ces « gracieuses prairies, et ces charmants ruisseaux qui coulent « près de nous avec un si doux murmure; » et, après une fervente prière qu'il récitait à haute voix, on se livrait au jeu, ou l'on se promenait gaiement.

Les vacances du saint jeune homme dans la maison paternelle n'étaient pas moins édifiantes que ses promenades du collége. Dieu lui avait donné trois jeunes frères, Gallois, Louis et Jean-François : il les regarda comme de jeunes plantes qu'il avait mission de cultiver, comme des âmes neuves, des cœurs innocents qu'il devait porter à Dieu et former à la piété. Il s'attacha donc à gagner leur affection en cherchant à leur faire plaisir en toutes choses, en s'accommodant à leur humeur, en se prêtant à leurs jeux enfantins : profitant ensuite de l'ascendant que lui donnait sur eux cet innocent artifice, il leur apprit à prier Dieu, à l'aimer, à s'aimer les uns les autres, et, comme un bon ange, il dirigea leurs premiers pas dans les sentiers de la vertu.

Madame de Boisy applaudissait au zèle de son cher fils et le secondait de tous ses efforts : « Mes chers enfants, disait-elle à « sa petite famille, imitez votre frère François, suivez ses bons « conseils et faites tout ce qu'il vous dira. » Ces tendres enfants entrèrent dans les vues de leur bonne mère; et par là la maison de Sales devint non-seulement un sanctuaire de vertu, mais encore le modèle le plus achevé de l'esprit de famille, comme nous aurons souvent occasion de le remarquer. La cordialité la plus intime en unissait tous les membres, tellement qu'ils ne connaissaient point de plus douce jouissance dans la vie que de se trouver ensemble. Toutefois des liens plus tendres encore se formèrent dès lors entre le jeune François et son frère Louis : les cœurs de ces deux anges terrestres se trouvèrent en si parfaite harmonie, qu'ils semblaient ne pouvoir se

séparer : Louis était attaché à François comme l'ombre au corps, et son plus grand plaisir était de le suivre et de l'accompagner partout. La suite nous fera voir les fruits admirables de sagesse et de piété qui résultèrent de cette union[1].

[1] *Maison de Sales*, p. 246.

CHAPITRE III

FRANÇOIS DE SALES VA A PARIS SUIVRE LES COURS DE RHÉTORIQUE ET DE PHILOSOPHIE. — IL Y EST EN BUTTE A UNE TENTATION TERRIBLE.

De 1580 à 1586.

Après que le jeune François eut terminé ses humanités à Annecy, M. de Boisy crut devoir l'envoyer à Paris pour y étudier la rhétorique et la philosophie. Il estimait qu'à ce grand centre de l'enseignement européen son cher fils trouverait des maîtres plus habiles, des leçons plus étendues et plus profondes, des rivaux plus dignes de lui, propres à développer par l'émulation ses talents naturels, enfin tout ce qui peut compléter l'éducation d'un gentilhomme destiné à vivre dans le monde et à la cour. Comme la fleur de la noblesse de Savoie avait été élevée au collége de Navarre, il crut qu'il n'avait rien de mieux à faire que d'y placer son fils.

Le jeune François, informé du dessein de M. de Boisy, accueillit avec joie la pensée d'aller achever ses études à Paris, convaincu qu'il y trouverait plus de moyens de se perfectionner dans les sciences et les lettres : le choix seul de la maison où son père voulait l'envoyer l'affligea[1]. Le collége de Navarre, il est vrai, avait une immense renommée, et une noblesse nombreuse en suivait les cours; mais on s'y appliquait fort peu à cultiver la piété; on y songeait plus à former des gentilshommes capables de briller dans le monde qu'à élever des chrétiens solides dans la vertu, et la fréquentation d'une telle école alarmait le pieux jeune homme. D'un autre côté, il savait que le

[1] Charl.-Aug., p. 7 et 8. — La Rivière, p. 24. — De Maupas, p. 18.

collége de Clermont[1], tenu par les jésuites, était une maison sainte où la piété florissait à l'égal de la science; et cette considération l'emportait dans son cœur sur tout autre avantage. Mais comment amener son père à le placer dans une école qui, par cela seul que ce n'était pas celle de la noblesse de Savoie, se présentait sous un aspect moins flatteur pour l'amour-propre? La difficulté de l'entreprise, qu'il sentait vivement, fit, pendant quelques semaines, le tourment de son âme. Il en parlait à Dieu dans ses prières, il en versait des larmes le jour et la nuit, enfin il se décida à aller déposer sa peine dans le sein de sa tendre mère. Il l'aborda tout en pleurs, et, celle-ci lui ayant demandé la raison de sa douleur : « Hélas! bonne « mère, répondit-il, c'est que je me vois en péril de perdre mon « âme, si je vais au collége de Navarre, ma faiblesse me dit que « j'y périrai; je suis enclin au mal, les mauvaises compagnies « m'entraîneront, et de quoi me servira la vaine science du « siècle, si je me damne! Il y a un moyen de concilier l'intérêt « de mon instruction avec celui de ma vertu, c'est de m'envoyer « au collége des jésuites : ceux-là sont savants et pieux tout à « la fois; ils m'apprendront les sciences et le chemin du ciel « tout ensemble, et je m'instruirai sans courir les risques de « mon salut. O bonne mère! ajouta-t-il en se jetant à ses ge- « noux, je vous en conjure, obtenez de M. de Boisy que j'aille « chez ces bons Pères; ce vous sera un bien plus grand con- « tentement de me voir revenir de mes études fervent disciple « de Jésus-Christ que de me voir habile courtisan, esclave du « monde et de mes passions. » La pieuse mère entra sans peine dans les vues de son fils : elle parla à M. de Boisy, et fit si bien valoir les raisons de préférer le collége des jésuites au collége de Navarre, que celui-ci, sacrifiant généreusement toutes les vues d'amour-propre, y donna son consentement[2]. Cette détermination remplit de bonheur le cœur du jeune François; il en

[1] Il y avait à Paris beaucoup de colléges qui portaient les noms des diocèses qui les avaient fondés, comme le collége de Beauvais, de Clermont, etc.

[2] Charl.-Aug., p. 8.

remercia avec effusion et la mère qui avait sollicité, et le père qui avait consenti, et il ne songea plus qu'à se préparer à son départ.

Les préparatifs matériels n'étaient que les moindres; M. de Boisy, dans sa paternelle et chrétienne sollicitude, se préoccupait bien davantage de trouver des hommes sûrs et fidèles auxquels il pût confier l'innocence et la vertu de son fils, c'est-à-dire un gouverneur prudent et pieux, un valet de chambre dévoué et à l'abri du soupçon. Pour la première fonction, il fit choix de M. Déage, prêtre d'une grande piété, de beaucoup de savoir et d'une rare prudence, d'un caractère un peu sévère, mais par cela même meilleur pour contenir son fils pendant l'âge critique qu'il allait traverser; il lui adjoignit comme valet de chambre Georges Rolland, un de ses serviteurs les plus intelligents et auquel il tenait le plus, mais dont il crut devoir se priver dans l'intérêt d'un fils aussi cher. Le jeune François, de son côté, prit les résolutions les plus fermes pour la conservation de sa vertu; et, comme c'était alors l'usage des jeunes gentilshommes d'adopter une devise particulière la première fois qu'ils sortaient de la maison paternelle, il fit choix de ces deux mots, propres à lui rappeler ce qu'il devait être : *Non exhidet*, il ne dégénérera pas [1]. Tout étant prêt pour le voyage, François, après avoir reçu la bénédiction de ses parents bien-aimés, se mit en route, accompagné de son gouverneur et suivi de son valet de chambre. Partout, sur son passage, le saint voyageur produisit une impression de vertu singulièrement remarquable; un air de sainteté si frappant brillait sur son visage et sur toute sa personne, que, dans les lieux où il s'arrêtait, soit pour prendre son repas, soit pour passer la nuit, il était l'objet d'une sorte de vénération religieuse; on ne l'envisageait qu'avec respect, et les égards qu'on avait pour lui ressemblaient à une espèce de culte [2]. Partout aussi il observait sur son chemin ce qui se trouvait d'intéressant pour la religion ou la science,

[1] *Maison de Sales*, p. 39 et 361.
[2] Charl.-Aug., p. 8.

questionnait au besoin ses compagnons de voyage, faisait lui-même les réflexions les plus judicieuses, et prenait des notes sur les choses les plus dignes de remarque.

Il fit ainsi sa route en passant par Lyon, Bourges et Orléans. A peine fut-il arrivé à Paris, que, sans se laisser aller au désir empressé de voir cette grande ville, il se fit aussitôt conduire au collége des jésuites, après avoir toutefois déposé son épée pour n'y paraître que comme un simple écolier. Ceux-ci, frappés de sa belle tenue, de son air aimable et modeste, l'accueillirent avec joie et lui procurèrent un logement dans une maison voisine, d'où il pourrait facilement suivre tous les jours, comme externe, les classes du collége. Ils l'interrogèrent ensuite sur ses études antérieures; et, ayant bientôt reconnu qu'à cette beauté ravissante et majestueuse, à ce caractère de franchise, de douceur et d'aménité, qui avait frappé en lui dès le premier abord, il joignait toutes les connaissances acquises propres aux humanités, un jugement pénétrant et solide, un esprit capable de toutes les sciences, ils le reçurent, selon le vœu de son père, dans la classe de rhétorique.

Là, heureux de se trouver à la source de la science, il se livra avec ardeur à l'étude : attentif aux savantes leçons de ses nouveaux maîtres, il s'efforçait de ne pas perdre une seule de leurs paroles; il les recueillait, les méditait et les mettait en pratique dans ses compositions littéraires. Ce travail soutenu lui valut, à Paris comme à Annecy, les premières places parmi ses condisciples, sans exciter toutefois leur jalousie; car la modestie qui se remarquait en lui ne permettait à son égard que le respect et l'amour. Pour mieux développer encore les talents de leur illustre élève, les jésuites lui conseillèrent l'étude de la langue grecque comme offrant à l'éloquence sacrée et profane les plus beaux modèles, et lui en firent suivre le cours, que professait alors le Père Sirmond, si célèbre par son érudition et ses savants ouvrages [1]. Grâce à tous ces moyens d'apprendre,

[1] Jacques Sirmond, né à Riom en 1559, fut un des hommes les plus érudits de son siècle. Profond dans la connaissance de l'antiquité ecclésiastique,

continués pendant deux ans entiers, le jeune François épura son goût, forma son style, saisit tous les secrets de l'art oratoire, et s'éleva en cette partie à une telle hauteur, qu'il fut estimé dans la suite un des hommes les plus éloquents de son siècle.

A ces études sérieuses, il ajouta les exercices du corps, qu'on regardait alors comme faisant partie essentielle de l'éducation d'un gentilhomme, et prit des leçons de danse, d'armes et d'équitation. Il avait peu de goût pour ces exercices, parce qu'il les estimait inutiles au but qu'il s'était proposé en recevant la tonsure; mais son père le voulait, il obéit. Il s'y appliqua les jours de congé par forme de récréation, et, comme il avait dans les membres une souplesse, une agilité et une force peu communes, il y fut en peu de temps très-habile; d'où lui vint cet air aisé, cette grâce de manières, qu'il conserva toujours depuis, et qui faisait si merveilleusement ressortir sa modestie et sa simplicité [1].

Malgré tous ces succès si bien faits pour flatter l'amour-propre d'un jeune homme, François était beaucoup plus préoccupé de son avancement dans la science des saints et les vertus solides. Il portait toujours sur lui quelque livre de piété, et ne laissait passer aucun jour sans en nourrir son esprit et son cœur. Considérant les livres pieux comme dictés à leurs auteurs par l'esprit de Dieu pour son bien personnel, afin de lui enseigner ce qu'il devait aimer ou haïr, faire ou éviter, il y cherchait, non à acquérir du savoir, ou à repaître une vaine curiosité, mais uniquement à devenir meilleur. Dans cette vue, il lisait quelques phrases, puis s'arrêtait pour réfléchir, pour goûter ce qu'il venait de lire, et se pénétrer de pieuses affec-

il a édité les actes des conciles des Gaules, les œuvres de Théodoret et d'Hincmar de Reims, les capitulaires de Charles le Chauve, le code Théodosien et Facundus d'Hermiane, en les enrichissant de notes qui éclaircissent les endroits obscurs et portent la lumière au sein du chaos. Il est encore auteur de cinq volumes d'opuscules dont le style pur et élégant peut servir de modèle à ceux qui traitent les matières théologiques.

[1] Charl.-Aug., p. 8.

tions. De là il déduisait de saintes résolutions qu'il s'attachait à mettre en pratique dès le jour même, s'il était possible.

A ces lectures, il joignait l'assiduité aux prédications, parce que, disait-il, la parole prêchée touche et remue plus fortement que la parole écrite. Fidèle surtout à aller entendre les meilleurs prédicateurs, il les écoutait avec une pieuse avidité, sans laisser tomber par terre une seule de leurs instructions; il recueillait ensuite précieusement dans son cœur ce qu'il avait entendu et y conformait sa conduite [1].

Toutefois, trop éclairé pour ne pas comprendre la nécessité d'un guide dont la main habile et ferme pût le faire marcher d'un pas rapide dans les voies de la perfection, il se choisit un sage directeur; et, sous sa conduite, il s'éleva à la pratique des plus difficiles vertus. Tous les mercredis, vendredis et samedis de chaque semaine, il jeûnait et portait le cilice [2], estimant que le corps trop bien traité appesantit l'âme et la rend moins apte aux choses spirituelles; tous les huit jours il se confessait et communiait, et, quand on lui demandait pourquoi il communiait si souvent : « C'est, répondait-il, par la même raison qui me « fait parler souvent à mon régent et à mon précepteur : Notre-« Seigneur est mon maître dans la science des saints; je vais « souvent à lui afin qu'il me l'apprenne; car je me soucierais « fort peu d'être savant si je ne devenais saint [3]. » Chaque communion, en effet, le fortifiait et le ranimait dans la pratique du bien : c'était là le foyer où son cœur s'échauffait, la source où son âme puisait la vie, l'aliment qui le soutenait dans les tentations et les épreuves. Aussi exhortait-il avec des paroles toutes de feu ses condisciples à s'en approcher souvent; et il n'était point d'industrie dont il n'usât pour les y engager. Un jour, un pieux jeune homme de la Roche, en Savoie, étant venu le visiter dans sa pension, il l'invita à déjeuner le lendemain avec

[1] Le P. la Rivière, p. 27.

[2] *Dép. de François Favre.*

[3] *Dép. de la mère de Chaugy*, qui le tenait du P. Binet, condisciple du saint.

lui. Le jeune homme accepte l'invitation, et arrive à l'heure indiquée. « Mon ami, lui dit François, qui connaissait sa piété, « je vais me confesser et communier à l'église des jésuites; « veuillez être de la partie. » Le jeune homme, surpris de cette proposition inattendue, hésite, réfléchit : « Eh bien, volon- « tiers, » répondit-il; et tous deux allèrent en effet se confesser et communier. Quand ils eurent satisfait leur piété : « Voilà, « lui dit François au sortir de l'église, le grand festin auquel « je vous invitais hier sans vous le désigner, allons maintenant « nourrir notre corps; » et non-seulement il le fit déjeuner, mais encore il le garda pendant tout le jour, le charmant par ses conversations aimables, lui procurant tous les agréments qui étaient en son pouvoir, comme aussi partageant avec lui ses exercices de piété et ses repas; et le jeune homme se retira heureux d'une journée si bonne, remplie de plaisirs si purs [1].

Tant de vertus méritèrent à François d'être admis dans la congrégation de la sainte Vierge établie au collége des jésuites. Cette faveur fut pour lui le sujet d'une joie sainte, et le principe d'une vie toute nouvelle. Il se dit à lui-même que, pour ne pas déshonorer la congrégation dans laquelle il venait d'entrer, il lui fallait se rendre le digne émule de tant de pieux jeunes gens ses nouveaux confrères; que le ciel, en lui faisant la grâce de voir de plus près et de contempler dans l'intimité de si beaux modèles, l'obligeait par là même à les imiter; en conséquence, il se donna plus que jamais à la piété et aux solides vertus. On le vit dès lors, plus parfaitement encore qu'auparavant, sacrifier continuellement sa volonté propre et cet esprit d'indépendance si naturel à un jeune gentilhomme, pour se montrer toujours respectueux envers ses maîtres et obéissant à leurs moindres désirs, toujours condescendant aux volontés d'autrui en tout ce qui était permis, toujours surtout plein de déférence pour son gouverneur, en qui il vénérait le

[1] *Dép. du chanoine Gard.* — De Maupas, p. 23 et 24.

représentant de l'autorité paternelle, l'homme qui tenait auprès de lui la place de Dieu. Cette déférence allait jusqu'à ne jamais sortir qu'avec sa permission, et, quand celui-ci la refusait, il se retirait doucement, sans l'ombre de mauvaise humeur. Il se conduisait de même dans toutes les autres demandes qu'il lui adressait, jamais il n'insistait après le refus, sauf une seule fois où son bon cœur le porta à faire instance : un employé de la maison avait manqué à M. Déage, et celui-ci voulait que la faute fût punie. François vient demander pardon pour le coupable; il est refusé; il insiste, et le gouverneur, cédant à un mouvement de vivacité, lui applique pour toute réponse un rude soufflet. Le saint jeune homme n'en témoigne aucune aigreur, se retire avec le même calme, la même aménité, que si on lui eût accordé ce qu'il demandait [1].

Cet esprit de paix, de douceur et de modestie angélique ne se faisait pas seulement remarquer dans ses rapports avec son précepteur. Quelques torts qu'eussent à son égard ses condisciples ou autres personnes, il se montrait doux et humble, affable et gracieux dans toutes ses manières. Aussi, partout où il passait, le regardait-on avec respect, et souvent on entendait dire à son approche : « Voici l'ange du collége, » comme si, selon la remarque d'un de ses condisciples [2], il eût ravi à saint Thomas d'Aquin le glorieux nom d'Ange de l'école. C'était surtout dans les églises qu'éclatait la vertu de François : assidu aux offices et aux prédications, non moins exact à venir chaque jour adorer Jésus-Christ dans son sacrement, il paraissait constamment dans le lieu saint avec un extérieur qui donnait à connaître la vivacité de sa foi et de son amour. On le voyait si recueilli dans tout son maintien, si retenu dans ses regards, si pieux dans sa manière de prier, qu'on se disait involontairement : Voilà comment prient les anges et les saints dans le ciel [3].

[1] Dom Jean de Saint-François, p. 29 et suiv. — *Dép. de sainte Chantal*, art. 4.

[2] Le P. Binet, jésuite.

[3] Le P. la Rivière, p. 26.

Également fidèle à visiter chaque jour quelqu'un des sanctuaires de Marie, et par prédilection celui de Saint-Étienne des Grès, où se vénérait d'un culte spécial une de ses statues, il y épanchait avec tant d'abandon son âme attendrie, qu'on reconnaissait facilement que, s'il aimait Jésus-Christ comme son Dieu et son sauveur, il aimait Marie comme sa mère. A peine pouvait-il en parler sans avoir les yeux pleins de douces larmes; il la faisait la confidente de toutes ses peines comme de toutes ses joies; souvent même on l'entendait s'écrier dans un saint transport : « Ah! qui pourrait ne pas vous aimer, « ma très-chère mère? que je sois éternellement tout à vous, « et qu'avec moi toutes les créatures vivent et meurent pour « votre amour[1]. » Et, lorsqu'il faisait cette prière, la rougeur qui colorait ses joues révélait les sentiments pieux dont son cœur était pénétré. Souvent aussi il se complaisait à se consacrer à Jésus-Christ par les mains de Marie, selon cette belle prière que nous a conservée un de ses historiens[2] : « O Dieu de « mon cœur, disait-il, voici ce cœur qui est à vous, voici tout « mon amour que je vous offre par les mains de votre tendre « mère : recevez, ô sainte Vierge ! cette offrande, conservez ce « présent, et faites que mon cœur n'ait jamais d'amour que « pour votre Fils et pour vous. »

Après les églises, il n'affectionnait rien plus que les monastères[3] : quand on ne le trouvait ni à la maison ni dans le lieu saint, on allait le chercher dans ces asiles de la piété, et on l'y rencontrait toujours. Convaincu qu'il y avait beaucoup à gagner dans la fréquentation des hommes de Dieu qui les habitent, et que le parfum de vertu qui s'exhale de leurs paroles fait du bien à l'âme, il aimait à venir souvent y retremper sa ferveur : tantôt il y conversait avec quelques saints religieux, tantôt il se contentait de les regarder, et leur vue seule lui parlait au cœur. En voyant ces chrétiens généreux qui avaient renoncé à toutes

[1] Talon, p. 18.
[2] *Id.*, p. 17. — Le P. la Rivière, p. 28.
[3] Charl.-Aug., p. 9.

les espérances du monde, à toutes les jouissances de la terre, souvent même aux grandeurs et aux richesses, pour se vouer à une vie de pénitence, d'humilité et de prières, il se sentait animé à devenir meilleur; et les bons sentiments qu'il remportait de ces sanctuaires de perfection, il aimait à les communiquer à ses condisciples pour les exciter au zèle de leur salut, au mépris de toutes les vanités du monde : « Que faisons-nous, « mes amis? leur disait-il souvent; nous pensons si peu à notre « salut, et voilà des hommes qui ne pensent à autre chose; « nous nous attachons aux plaisirs et aux biens qui passent, et « voilà des hommes qui ont foulé sous les pieds tout ce que le « monde estime pour conquérir les biens éternels. Est-ce qu'un « si beau spectacle et de si admirables modèles ne nous ouvri- « ront pas les yeux[1]? »

Tel se montra à la congrégation où il venait d'être admis le jeune François : il en fallait moins pour le faire juger digne du premier rang. Aussi l'éleva-t-on aux charges d'assistant et de préfet, qui sont les premières de la congrégation; et, le temps de sa gestion expiré, on le réélut plusieurs fois, n'estimant pas que personne pût s'acquitter de ces fonctions plus dignement et avec plus de succès. François, en effet, regardant ces charges comme un apostolat qui lui était confié, travaillait de toute son âme au bien de la congrégation. Il parlait en public et en particulier à tous les congréganistes, les excitait à la ferveur, leur donnait de salutaires avertissements; et ses discours, soutenus par ses grands exemples, produisaient des fruits admirables. Il ne cultivait pas avec moins de zèle les jeunes gens qui se présentaient pour solliciter leur entrée dans l'association. Il leur faisait envisager cette admission comme une grâce insigne du ciel, leur exposait toutes les vertus d'un bon congréganiste, les engageait à les acquérir et leur en enseignait les moyens : par là, la congrégation ne recrutait que de dignes sujets, et devenait de jour en jour plus fervente[2].

[1] *Dép. de Harel, de Rendu et du chanoine Gard.*
[2] De Cambis, t. I, p. 75.

Cependant, après avoir suivi le cours de rhétorique pendant deux ans entiers avec la plus brillante distinction, François de Sales, âgé de quinze ans, passa en philosophie. On n'avait garde alors de traiter à la légère une science si importante, laquelle a pour objet de poser les premiers fondements de toute croyance, de régler la marche de l'esprit dans la recherche du vrai, de l'aider à penser juste, à raisonner solidement, et par cela même de le préparer à bien agir et à bien parler, enfin de le prémunir contre les sophismes et les jugements faux qui inondent le monde et en font tous les malheurs[1]. Aussi y consacrait-on quatre années d'étude, et l'on choisissait pour un enseignement si fondamental les hommes les plus capables. François de Salès eut le bonheur d'avoir en cette science deux maîtres remarquables : le premier fut Jean-François Suarez, originaire d'Avignon, bien différent sans doute du célèbre théologien de ce nom que Benoît XIV appelait la *lumière de la théologie*, mais cependant professeur éminent, propre à former dans les esprits capables de direction cette justesse, cette rectitude de jugement qui est le fruit d'une bonne philosophie. Le second fut Jérôme Dandini, un des hommes de son siècle les plus versés dans la doctrine d'Aristote, et si estimé des souverains pontifes, qu'il fut plus tard envoyé par eux en qualité de nonce chez les Maronites du mont Liban. Le nouvel élève de philosophie recueillit avec

[1] La notion que nous donnons ici de la philosophie montre assez de quelle philosophie nous voulons parler. Au temps de saint François de Sales, on avait le bonheur de ne pas connaître ces spéculations ou théories orgueilleuses, faussement décorées du nom de philosophie, qui consistent à établir la raison juge suprême du vrai, comme si une raison aussi bornée que la nôtre pouvait être juge des hautes vérités qu'il plairait à la raison infinie de Dieu de nous révéler. On ne connaissait alors que cette philosophie chrétienne, qui est une préparation à la foi et en pose les fondements par ses belles doctrines sur les motifs de certitude, par ses magnifiques démonstrations de l'existence des attributs de Dieu, de la spiritualité, de la liberté et de l'immortalité de l'âme, enfin par son exposé clair et précis de nos devoirs envers Dieu, envers le prochain et envers nous-mêmes; et telle est encore de nos jours la vraie et saine philosophie.

zèle les beaux enseignements de ces hommes supérieurs, et ses cahiers, que la Providence a fait arriver entre nos mains, attestent le vif intérêt qu'il mettait à conserver toutes leurs paroles. Depuis le premier mot jusqu'au dernier, tout y est d'une netteté exquise, bien soigné, parfaitement peint, facile à lire, pourvu qu'on ait acquis une connaissance complète et une sorte d'habitude des abréviations qui y sont en usage. Toutes les marges sont couvertes d'indications qui font connaître les divisions et sous-divisions avec les divers chefs de preuve, et forment comme une analyse de tout l'ouvrage; enfin on y reconnaît non-seulement l'homme d'ordre qui fait bien toutes choses, mais encore l'homme logique qui classe ses idées et s'en rend un compte net et précis.

Ces études seules l'occupèrent tout entier pendant une première année : mais, au commencement de la seconde, considérant qu'avec l'économie du temps, la seule chose dont l'avarice est louable, il pourrait joindre d'autres études à celles-ci, et ayant d'ailleurs toujours en vue l'état ecclésiastique, il conçut un violent désir d'apprendre la théologie. Cette préoccupation le poursuivait sans cesse et le rendait parfois tout pensif et tout rêveur[1]. Un jour, c'était le dimanche de la Quinquagésime, son gouverneur, le voyant dans cet état sans en connaître la cause : « Monsieur, lui dit-il, vous êtes mélancolique ou ma-« lade; vous avez besoin de distraction; sortons et allons voir « les divertissements du carnaval. — Oh! de grâce, reprit le « saint jeune homme, veuillez m'en dispenser : *averte oculos* « *meos, ne videant vanitatem*[2]. — Mais, ajouta M. Déage, que « puis-je donc faire pour vous réjouir? — *Domine, ut videam*, « faites que je voie, reprit-il en empruntant les paroles de « l'aveugle de Jéricho qu'il avait lues dans l'évangile du jour. « — Et que voulez-vous voir? dit son gouverneur. — Je « veux voir la théologie : elle seule m'enseignera ce que Dieu

[1] De Cambis, t. I, p. 66.

[2] C'est-à-dire, détournez mes yeux, pour qu'ils ne voient pas la vanité. (Ps. CXVIII, v. 37.)

« veut montrer à mon âme, et, tant que je ne l'étudierai pas, « je serai comme un aveugle. » M. Déage, qui savait que son élève avait assez d'étendue dans l'esprit pour faire marcher de front la philosophie avec d'autres études, lui permit de consacrer trois heures par jour à la théologie. Heureux de cette permission, François s'appliqua avec ardeur à la science divine, et plus il s'y livra, plus il y prit goût. Il étudiait les cahiers qu'on dictait en Sorbonne et qu'écrivait exactement M. Déage, qui suivait lui-même les leçons de cette savante école; il assistait aux thèses qu'on y soutenait, recueillait par écrit les preuves nouvelles qu'il entendait, les difficultés qu'on proposait ou qu'il trouvait lui-même, discutait ensuite les questions avec son gouverneur ou les élèves en théologie, et ne cessait d'interroger et de réfléchir que la vérité ne fût pleinement éclaircie.

Son ardeur pour les sciences sacrées ne s'en tint pas là : avec la permission de M. Déage, il suivit en même temps au collége royal les cours d'écriture sainte et d'hébreu que professait le fameux Génébrard, depuis archevêque d'Aix[1]; et il n'oublia jamais, dit un de ses historiens, les commentaires qu'il entendit de la bouche de ce célèbre professeur sur le Cantique des cantiques.

Au milieu de tant de travaux, François de Sales ne retranchait rien de ses exercices de piété, et en particulier ne man-

[1] Génébrard, religieux bénédictin de Cluny, était né à Riom en 1537. Pendant treize ans, il étudia régulièrement quatorze heures par jour, et, pour résister au sommeil qui le pressait, il avait avec lui un petit chien qui avait été formé à l'éveiller quand il s'endormait. Par là il devint un des hommes les plus savants de son siècle, docteur de Navarre, professeur d'hébreu au collége royal, auteur de la *Chronologie sacrée*, d'un excellent commentaire sur les Psaumes, d'une traduction de Josèphe, d'une édition d'Origène, etc. Partisan de la Ligue, il fut nommé, à la sollicitation du duc de Mayenne, archevêque d'Aix par Grégoire XIV; mais un *Traité des Élections* qu'il publia pour soutenir les élections des évêques par le clergé et le peuple contre la nomination du roi le fit bannir du royaume, et il n'obtint qu'avec peine de venir finir ses jours à son prieuré de Semur en Bourgogne.

quait jamais de consacrer chaque jour une heure entière à la méditation. Aussi sa ferveur allait toujours croissant, et avec elle son inclination pour l'état ecclésiastique. Il avait surtout pour la chasteté cet attrait prédominant qui caractérise les vocations sacerdotales; et les charmes de cette vertu ravissaient son cœur. Quand il priait, prosterné à Saint-Étienne des Grès devant la statue de Marie, il aimait à lui redire souvent la ferme résolution qu'il avait prise de conserver jusqu'à la mort sa virginité intacte, et conjurait avec larmes cette reine des vierges d'en être elle-même la fidèle gardienne. Quand il parlait à ses condisciples, il prenait plaisir à leur recommander l'amour de la pureté, à leur en développer l'excellence : et sa parole prenait alors un accent suave si plein de grâce, qu'on ne pouvait s'empêcher d'en être touché. On sentait que l'esprit de Dieu l'inspirait et parlait par sa bouche. « Je croyais entendre un ange du ciel, rapporte un de ses condisciples[1], et je me disais comme saint Pierre : « Il fait bon être ici, ne nous en « éloignons pas. » Aussi les plus vertueux recherchaient sa conversation et estimaient une grâce le bonheur de l'entendre : les libertins seuls s'en séparaient; mais les uns et les autres le vénéraient et l'admiraient. On était étonné de la maturité de sa raison, qui se développait de plus en plus avec le progrès des années : jamais on n'apercevait, ni dans ses actions, ni dans ses discours, rien de puéril, rien qui décelât le jeune homme, et il se portait toujours plus volontiers aux exercices de piété qu'à tous les amusements de son âge. On était plus émerveillé encore de sa douceur, qu'on reconnaissait être l'effet de la vertu et non point du tempérament : car, pour peu qu'on le

[1] Ce condisciple, c'était le P. Étienne Binet, de la compagnie de Jésus, auteur de plusieurs ouvrages estimés, parmi lesquels on distingue : 1° *Essai sur les merveilles de la nature;* 2° *Abrégé des vies des principaux fondateurs des religions de l'Église;* 3° *Traités sur le salut d'Origène et sur la question de savoir si chacun peut se sauver dans sa religion;* 4° *Quel est le meilleur gouvernement, le rigoureux ou le doux?* Cet auteur est un homme d'un très-grand mérite, quoi qu'en ait dit Pascal dans ses *Provinciales*.

fréquentât, on discernait facilement en lui un naturel vif et bouillant qui ne se maintenait dans une douceur toujours égale qu'à force de violence contre lui-même pour maîtriser constamment son caractère et son cœur[1]. Rien, en effet, n'était plus véritable; nous le savons de sa propre bouche : « Quand j'étais « jeune garçon, disait-il plus tard au père la Rivière, je m'adon- « nais à l'exercice de la douceur et de l'humilité avec beaucoup « de ferveur; j'ai passé plusieurs années que je ne pensais pres- « que à autre chose qu'à les acquérir. »

Au spectacle de tant de vertus jointes à tant de talent, un saint religieux se plaisait à dire qu'il ne savait qu'admirer le plus dans ce jeune gentilhomme, ou la grâce parfaite de toute sa personne ou les grandes espérances qu'il donnait pour l'avenir : *Ingentis sicut speciei, ita et spei juvenem sæpius pronuntiavit*[2]; et un de ses amis lui exprima le même pressentiment sous un emblème sensible que son imagination frappée lui présenta en songe, mais que l'avenir réalisa merveilleusement. « Il me semblait, raconta-t-il au saint lui-même[3], être sur la « cime du mont Cenis, revenant d'Italie, le visage tourné vers « l'aquilon : de-là je voyais une hydre à plusieurs têtes sortir du « lac de Genève et s'avancer à grands pas vers la montagne « avec d'horribles sifflements; elle avait déjà franchi les rochers « les plus escarpés, lorsque tout à coup François de Sales, « comme un autre Hercule armé d'un glaive à deux tranchants, « l'arrêta dans sa course, et, après lui avoir fait plusieurs bles- « sures, l'obligea à rebrousser chemin. Le monstre s'enfuit avec « précipitation et alla se cacher dans sa caverne à Genève, où « les Furies prirent soin de panser ses plaies. » On ne pouvait mieux peindre la mission future de saint François de Sales dans le Chablais.

Cependant il manquait encore à une vertu si pure d'être éprouvée par la tentation : Dieu y pourvut d'une manière en

[1] De Cambis, t. I, p. 66.
[2] Charl.-Aug., p. 10.
[3] *Id.*, p. 11.

apparence bien sévère, surtout si l'on considère que François de Sales n'avait alors que dix-sept ans[1]. La tentation commença par la pensée que peut-être il n'était pas en état de grâce; et ce qui le lui faisait croire, c'est qu'il se sentait faible, sans courage et sans énergie. Une pensée si désolante pour un tel cœur oppressait son âme, mais sans l'abattre : car il se disait à lui-même que Dieu, qui ne fait rien en vain, ne nous donne pas la grâce du courage pour le temps où il n'y a point lieu d'en faire usage; qu'il demande seulement de nous alors le désir de résister à la tentation quand elle viendra, la disposition de réclamer sa grâce par la prière lorsque nous en aurons besoin, et l'espérance qu'aidés de son secours nous triompherons. — « Mais, ajoutait son imagination, avec ta « faiblesse actuelle, il est certain que tu tomberais en péché « mortel, si une occasion dangereuse se présentait. » Nouveau sujet d'inquiétude pour sa belle âme; il cherchait alors à se calmer en se rappelant que Dieu ne manque jamais dans le moment du péril, pourvu qu'on le prie; que plusieurs, qui se défiaient de leurs forces et appréhendaient de ne pas tenir ferme dans l'occasion, ont triomphé dans la lutte, parce que le sentiment de leur faiblesse les a portés à recourir à Dieu, à veiller, s'humilier et prier. « *Pourquoi donc, ô mon âme!* concluait-il avec David, *pourquoi es-tu triste et pourquoi me troubles-tu? Espère au Seigneur. O mon Dieu! quand ma force défaillira, ne me délaissez pas*[2]. »

Malgré ces raisons, la tentation ne se calmait point. Privé des douceurs de l'amour divin, qu'il avait si longtemps goûtées, insensible à tout ce qui avait fait jusqu'alors les chastes délices de son cœur, à tout ce qu'il pouvait lire ou entendre de plus touchant, il se mit dans l'esprit que peut-être ces sécheresses et ces aridités spirituelles étaient la punition de quelque infidélité;

[1] De Cambis, p. 68 et suiv. — La Rivière, p. 33 et suiv. — De Maulas, p. 25.

[2] Ps. XLII et LXXVIII.

que peut-être il avait, par quelque péché mortel, perdu la grâce et l'amitié de Dieu, et qu'il n'était plus pour ce bon Maître qu'un objet de haine et de colère; puis, avec cette accablante pensée, se présentaient à son esprit la doctrine du petit nombre des élus, les profondeurs du mystère de la prédestination, l'épouvantable rigueur des jugements de Dieu, sa misère profonde, que son humilité lui faisait vivement sentir; et il lui semblait impossible qu'un homme aussi mauvais qu'il se voyait fût jamais du petit nombre des prédestinés, non pas qu'il craignît que la grâce de Dieu lui manquât, mais parce qu'il manquerait lui-même à la grâce et serait ainsi précipité par sa faute dans les abîmes éternels. De là une anxiété cruelle pour son cœur; il avait beau se dire que Dieu ne veut pas que nous ayons en cette vie la certitude absolue de l'état de grâce et encore moins de la persévérance finale, que nous devons respecter les ténèbres qu'il a jugé à propos de répandre sur notre état présent et nos destinées futures, et que, sans sonder d'un œil trop curieux ce qu'il lui a plu de nous cacher, nous devons nous appliquer uniquement à faire ici-bas sa sainte volonté; il avait beau, quand son imagination lui représentait vivement que l'enfer pour l'éternité serait probablement son partage, répondre avec énergie qu'il voulait servir et aimer Dieu actuellement de toute son âme et de toutes ses forces, lors même qu'il serait sûr de manquer de persévérance dans la suite, parce que Dieu est si aimable en sa nature, qu'il mérite d'être aimé et servi quand même le ciel ne devrait pas être la récompense de cet amour; enfin, il avait beau, tout en conjurant Dieu de lui faire la grâce de le bien aimer en cette vie, quelque sort qui lui fût réservé dans l'autre, chercher à éloigner de son imagination la terrible pensée de sa réprobation éternelle, il y revenait toujours malgré lui; toujours elle se présentait à son esprit au moins comme probable; et il en était atterré.

Ce qui l'affligeait dans cette désolante prévision, ce n'était nullement les tourments de l'enfer, mais uniquement la pensée que dans l'enfer on blasphème Dieu, on ne l'aime point. «

« Seigneur ! s'écriait-il [1], si je ne dois point vous voir, mettez « au moins cet adoucissement à ma peine : ne permettez pas « que jamais je vous maudisse et vous blasphème. O amour ! « ô charité ! ô beauté à laquelle j'ai voué toutes mes affections ! « je ne jouirais donc point de vos délices ! je ne serais donc « point enivré de l'abondance des biens de votre maison [2] ! je « ne passerais donc point au lieu du tabernacle admirable où « réside mon Dieu [3] ! O Vierge tout aimable ! ajoutait-il en s'a- « dressant à la Mère de Dieu, vous dont les charmes ne peuvent « réjouir l'enfer, je ne vous verrais donc jamais au royaume de « votre Fils, belle comme la lune, brillante comme le soleil ! « Quoi ! je ne participerais point à l'immense bienfait de la ré- « surrection ! Mais mon doux Jésus n'est-il pas mort pour moi « aussi bien que pour les autres ? Ah ! quoi qu'il en soit, Sei- « gneur, si je ne puis vous aimer en l'autre vie, puisque per- « sonne ne vous loue en enfer [4], que du moins je mette à profit « pour vous aimer tous les moments de ma courte existence « ici-bas [5]. »

Au milieu de ces dures angoisses, il desséchait à vue d'œil, la pâleur couvrait ses joues, son teint se fanait. Bientôt la jaunisse envahit tout son corps et lui causa des douleurs aiguës ; il ne pouvait presque ni manger, ni boire, ni dormir, et à peine pouvait-il marcher ou se tenir sur ses pieds chancelants. Cependant il ne relâchait rien de ses prières et exercices ordinaires ; au contraire, il redoublait ses instances auprès de Dieu et de la sainte Vierge, demandant à l'un et à l'autre de conserver en son pauvre cœur l'espérance dans les divines miséricordes. Ce fut alors qu'après avoir étudié dans saint Augustin et saint Thomas la grande question de la prédestination, il composa cette protestation si touchante qu'il aimait à redire

[1] Paroles recueillies par M. Déage, selon la dép. de François Favre.
[2] Ps. XXXV, v. 9.
[3] Ps. XLI, v. 5.
[4] Ps. VI, v. 6.
[5] Charl.-Aug., p. 11 et 12.

souvent pour relever son courage et consoler ses angoisses. Si nous en donnons ici la traduction, le lecteur pourra en étudier au bas de la page le texte même, tel que le chanoine Gard [1] et le père de Goëx, prieur du monastère de Talloires [2], ont déclaré sous la foi du serment l'avoir copié sur l'autographe même du saint [3] :

[1] Au IIe vol., p. 190, du *Procès de la Canonisation de saint François de Sales*.

[2] Au Ve vol., p. 644, du même *Procès*.

[3] Ad pedes B. Augustini et Thomæ provolutus, paratus omnia ignorare ut illum sciam qui est scientia Patris, Christum crucifixum, quanquam quæ scripsi non dubito vera, quia nihil video quod de eorum veritate solidè possit facere dubitationem, cum tamen non omnia video et tam reconditum mysterium est clarius quam ut fixè ab oculis meis nycticoracis inspici possit, si postea contrarium appareret (quod nunquam futurum existimo), imo si me damnatum (quod absit, Domine Jesu) scirem voluntate quam in Deo ponit Thomas (*a*) ut ostenderet justitiam suam, libenter obstupescens et suscipiens altissimum judicem, post prophetam dicerem : Nonne Deo subjecta erit anima mea? (*Ps.* LXI, v. 2.) Amen, ità Pater, quia sic placitum est ante te. Fiat voluntas tua (Matth., XI, 26, et VI, 10) ; et hoc in amaritudine animæ meæ toties dicerem, donec Deus mutans vitam meam et sententiam suam responderet mihi : Confide, fili, nolo mortem peccatoris, sed magis ut vivat (Ezech., XXXIII, 11) : non mortui laudabunt me neque omnes qui descendunt in infernum. (*Ps.* CXIII, 17.) Te, fili, ut cætera omnia, propter memetipsum feci. (*Prov.*, XV, 4.) Non est voluntas mea nisi sanctificatio tua (I *Thess.*, IV, 3) : nihil odit anima mea eorum quæ feci. (*Sap.*, XI, 15.) Quare tristis est anima tua et quare conturbat te? Spera in Deo, quia adhuc ei confiteberis ; salutare vultus tui et Deus tuus est. (*Ps.* XLII, 6 et 7.) Non descendes in infernum sed ascendes ad montem Dei, ad tabernaculum Dei Jacob. (Isaï, II, 3.) Non es mortuus, sed dormis (Matth., IX, 21) : infirmitas hæc non est ad mortem, sed ut conversus glorifices Deum. (Joan., XI, 4.) Euge, serve parve, indigne quidem, sed fidelis, quia sperasti in me, confidens de misericordiâ meâ ; et quia in pauca, scilicet in glorificando me per damnationem, si ita mihi placeret, fuisti fidelis, super multa te constituam ; et quia voluisti manifestare nomen meum etiam patiendo, si opus esset, quandoquidem in eo parva est magnificatio et glorificatio nominis mei qui non sum damnator, sed Jesus, super multa te constituam, ut beatitudine perpetuâ laudes me, in quâ multa est gloria nominis mei (Matth., XXV, 21), per memetipsum juravi, quia fecisti hanc rem, id est, præparasti cor tuum in obsequium justitiæ meæ et non pepercisti tibi, benedictione perpetuâ benedicam te (*Gen.*, XV, 22) ut intres in gaudium Domini tui. (Matth., XXV, 21.) Nec tunc aliter respondere deberem quam prius ; amen, ità Pater, quia sic placitum est ante te :

(*a*) Summæ p. I, q. XXIII, art. 5 ad 3.

« Prosterné aux pieds de saint Augustin et de saint Tho-
« mas, le cœur soumis à ignorer tout ce qu'il plaira à Dieu de
« me cacher, pourvu que je connaisse Jésus-Christ crucifié, qui
« est la science du Père, je tiens pour véritables les principes
« que j'ai extraits de ces saints docteurs sur la question qui
« me préoccupe, parce que je ne vois rien qui puisse me faire
« douter de leur solidité. Cependant, comme beaucoup de
« choses échappent à ma vue et qu'un mystère si haut est trop
« éblouissant pour pouvoir être fixé et vu à fond par mes fai-
« bles regards, si plus tard le contraire de ce qui me paraît
« vrai se montrait à moi, ce qui, je l'espère bien, n'arrivera
« jamais, si je savais (ô Seigneur Jésus! éloignez de moi ce
« malheur), si je savais être condamné à l'enfer par cette vo-
« lonté que saint Thomas suppose en Dieu pour faire ressortir
« sa justice envers un pécheur, je courberais la tête sous la
« sentence du Très-Haut avec autant de douleur que de sou-
« mission; je dirais avec le prophète : Mon âme ne sera-t-elle
« pas soumise à Dieu? Oui, Père céleste, puisqu'il vous a plu
« qu'il en fût ainsi, que votre volonté soit faite; et, dans l'a-
« mertume de mon âme, je réitérerais cet acte d'abandon jus-
« qu'à ce que Dieu, touché de ma soumission, changeant mon
« sort et sa sentence, me répondît : Aie confiance, mon fils,
« je ne veux pas la mort du pécheur, mais sa vie; les morts
« qui descendent dans l'enfer ne me loueront pas; je t'ai fait
« pour ma gloire comme le reste des créatures. Je ne veux
« que ta sanctification, et je ne hais rien de tout ce que j'ai
« fait. Pourquoi ton âme est-elle triste et pourquoi te trouble-
« t-elle? Espère en Dieu, parce que tu chanteras ses louan-
« ges. Il est ton sauveur et ton Dieu. Tu ne descendras point

paratum cor meum ad pœnam propter te, paratum cor meum ad gloriam propter nomen tuum. Jesu, quasi jumentum factus sum coram te, et ipse, Domine, sis semper mecum. (*Ps.* LXXII, 30.) Fiat mihi secundum verbum tuum (Luc., I, 28) : Nolo mortem peccatoris, sed magis ut convertatur et vivat. (Ezech., XXXIII, 11.) In nomine ergo tuo levabo manus meas in Sancto. Amen, Jesu, Maria.

« en enfer, mais tu monteras sur la montagne de Dieu, tu « entreras dans la tente du Dieu de Jacob. Ton état n'est point « un état de mort; ce n'est qu'un sommeil, c'est une épreuve « qui tournera à la gloire de Dieu. Courage donc, chétif ser- « viteur, bien indigne, il est vrai, mais fidèle, parce que tu « as espéré en moi, tu t'es confié dans ma miséricorde. Puis- « que tu as été fidèle en peu de choses, savoir dans la dispo- « sition de me glorifier en souffrant ta damnation même, si « c'était mon bon plaisir, je t'établirai dans une grande abon- « dance de biens. Puisque tu as bien voulu servir à faire écla- « ter mes perfections, en te sacrifiant toi-même s'il le fallait, « quoiqu'il n'y eût en cela qu'une médiocre gloire pour moi « qui n'aspire pas à perdre, mais à sauver les hommes, je te « constituerai dans une éternelle félicité, pour que tu chantes « mes louanges, seule gloire qui m'est chère. Je l'ai juré par « mon nom, parce que tu as mis ton cœur dans la disposi- « tion d'être immolé à ma justice et que tu ne t'es point épar- « gné toi-même, je te bénirai à jamais et je te ferai entrer « dans la joie de ton Seigneur. — A ces bonnes paroles de « mon Dieu, je ne devrais répondre que par la même confor- « mité à la volonté divine que j'ai précédemment énoncée : « Oui, Père céleste, puisque cela vous plaît, qu'il en soit ainsi. « Mon cœur est également disposé et à souffrir pour vous et « se réjouir pour vous. O Jésus! je suis devant vous comme « la brute qui ne comprend rien : Seigneur, soyez toujours « avec moi. Qu'il me soit fait selon cette parole divine : *Je ne « veux pas la mort du pécheur, mais sa conversion et sa vie.* « J'élèverai donc mes mains dans votre sanctuaire et j'atten- « drai de vous mon salut. Ainsi soit-il, ô Jésus! ô Marie! »

Des dispositions si saintes ne pouvaient manquer de toucher le cœur de Dieu ; aussi l'heure de la délivrance ne se fit pas longtemps attendre. Revenant un jour du collége dans un grand abattement, le saint jeune homme entre dans l'église de Saint-Étienne des Grès, et va prier devant cette statue de la sainte Vierge, aux pieds de laquelle il avait formé, quelque

temps auparavant, la ferme résolution de garder la chasteté perpétuelle [1]. Là il trouve, écrite sur une tablette à l'usage des fidèles, une prière en l'honneur de la Mère de Dieu, il la saisit avec confiance, la récite avec beaucoup de larmes, disant plus encore du cœur que des lèvres : « Souvenez-vous, ô vierge « Marie, ma tendre Mère! qu'on n'a jamais entendu dire « qu'aucun de ceux qui ont eu recours à votre protection et « imploré votre assistance ait été rejeté. Plein de cette con- « fiance, ô Vierge, mère des vierges! je cours à vous, je me « jette à vos pieds, gémissant sous le poids de mes péchés. O « Mère du Verbe! ne méprisez pas mes prières, mais rendez- « vous propice à mes besoins et exaucez-moi. » Puis, s'adressant à Dieu, il lui demande par l'intercession de Marie que son esprit et son corps soient rendus à leur premier état, fait vœu de chasteté perpétuelle et promet de réciter chaque jour, en mémoire de ce vœu, le chapelet de six dizaines. A peine a-t-il dit ces mots, qu'il sent un mouvement dans tout son corps, comme si une croûte de lèpre s'en détachait; une pleine santé lui est rendue; son âme rassurée rentre, après six semaines de souffrances inouïes, dans une paix profonde [2], et il bénit le Seigneur, convaincu que ce Dieu, la bonté même, n'a permis une si rude épreuve que pour son plus grand bien.

On ne saurait dire, en effet, tous les trésors de grâces et de lumières que le saint jeune homme recueillit de cette tentation.

[1] La statue dont il est ici question se voit encore aujourd'hui à la chapelle des Dames de Saint-Thomas de Villeneuve, rue de Sèvres. Elle est en pierre assez grossièrement sculptée; la tête, les mains et les pieds, tant de l'enfant Jésus que de sa sainte Mère, sont peints en couleur noire. Le 16 mai 1791, madame de Carignan, comtesse de Saint-Maurice, l'acheta de la commune de Paris, qui vendait alors tout ce qu'elle trouvait dans les églises, et la donna à la communauté des Dames de Saint-Thomas de Villeneuve, comme en fait foi un procès-verbal dressé selon les formes canoniques et signé des témoins les plus dignes de confiance. — Voyez l'histoire de la statue miraculeuse de Notre-Dame de Bonne-Délivrance, chez Gaume, Paris, 1844.

[2] Charl.-Aug., p. 12. — Dom Jean de Saint-François, p. 37. — Talon, p. 21. — *Dép. de sainte Chantal*, art. 4.

Ce fut là qu'il amassa les plus riches mérites pour le ciel et s'éleva au plus haut degré de la charité par tant d'actes de pur amour de Dieu, si fervents et si dégagés de tout intérêt propre : car quel amour plus pur peut-on imaginer que la disposition d'aimer et de servir Dieu, uniquement parce qu'en lui-même il est infiniment digne d'être aimé et servi, quand on n'en devrait recevoir aucune récompense? quoi de plus parfait que cette autre disposition de sa belle âme, qui, entre tous les tourments de l'enfer, ne voyait rien de comparable au malheur de ne pas aimer Dieu, de le blasphémer et de le maudire? Ce fut là que son cœur, mis à l'école de l'épreuve, puisa cette tendre et profonde commisération pour les âmes tentées ou fatiguées de peines intérieures, qui si souvent eurent recours à lui. Ce fut là enfin que son esprit, instruit par l'expérience, devint si habile à diriger les autres dans les assauts que nous avons à soutenir contre l'ennemi du salut et contre nos propres passions. Le capitaine qui a vaillamment combattu sur la brèche, soutenu et repoussé les plus violentes attaques, est bien autrement propre à former ses soldats dans l'art de la guerre que l'homme qui s'est toujours reposé dans les douceurs de la paix. De même, François de Sales, par ses combats et ses victoires en cette circonstance, se rendit si adroit et si prudent dans le maniement des armes spirituelles, pour parler le langage de l'évêque de Belley[1], qu'il était, « comme un arsenal « pour les autres, fournissant des défenses et des industries « à tous ceux qui lui manifestaient leurs tentations ; il était « comme la tour de David, de laquelle pendaient mille boucliers « et toutes sortes d'armures. »

Délivré par Marie, comme nous l'avons vu, François se donna à Dieu et à elle avec plus de ferveur que jamais : chaque jour il disait le chapelet avec une grande exactitude, selon le vœu qu'il en avait fait[2]; et, quand il allait remplir ce devoir, il avait

[1] *Esprit de saint François*, IVe part., sect. XXXVIII.
[2] *Dép. de sainte Chantal*, art. 5.

coutume de dire aux personnes qui lui demandaient ce qu'il allait faire : « Je vais servir mon quartier dans la cour de ma « reine. » Chaque jour il récitait la prière qui l'avait délivré et qui est si célèbre dans les annales de la piété : *Souvenez-vous, ô vierge Marie!* etc... Il la recommandait à toutes les personnes qu'il dirigeait, et se plaisait à en louer l'efficacité. « Je me « souviens, dit l'évêque de Belley[1], que c'est de sa bouche « que je l'ai apprise; je l'écrivis sous sa dictée en tête de mon « bréviaire pour la graver dans ma mémoire et m'en servir « dans mes besoins[2]. » Chaque jour, enfin, il donnait à la méditation non-seulement une heure, comme il se l'était prescrit, mais le plus de temps qu'il lui était possible : il aurait voulu passer les journées entières aux pieds des autels; toutes les vanités du monde ne lui inspiraient que dégoût; Dieu et Marie étaient son seul attrait, la contemplation des choses célestes sa plus douce occupation. Telles furent les dispositions saintes dans lesquelles François de Sales acheva ses quatre années de philosophie.

[1] *Esprit de saint François de Sales*, IVe part., sect. XXXVIII.

[2] Saint Augustin selon les uns, ou saint Bernard selon les autres, est l'auteur de cette prière. Claude Bernard, qui est mort à Paris en 1621 et était connu sous le nom du *pauvre prêtre*, la fit imprimer en plusieurs langues, et en distribua pendant sa vie plus de deux cent mille exemplaires.

CHAPITRE IV.

FRANÇOIS DE SALES QUITTE L'UNIVERSITÉ DE PARIS ET VA ÉTUDIER A PADOUE.

De 1586 à 1590.

M. Déage, voyant que son illustre élève avait fini les cours de rhétorique et de philosophie, pour lesquels il avait été envoyé à Paris, crut devoir proposer à M. de Boisy de le retirer du collége. L'aversion extrême que le saint jeune homme témoignait pour le monde, son attrait pour la pénitence, son goût pour la prière, ses rapports fréquents avec les monastères où il allait chercher des sujets d'édification, tout faisait appréhender à M. Déage qu'il n'embrassât l'état religieux; et, si cela arrivait, M. de Boisy, singulièrement contrarié dans ses vues, s'en prendrait au gouverneur, qui se trouverait alors dans une étrange embarras. D'un autre côté, l'université de Padoue jouissait d'une réputation européenne pour ses études de jurisprudence. Il y avait donc sagesse à proposer le parti du rappel : il le fit en effet; et M. de Boisy, docile à ce conseil, écrivit à M. Déage de lui ramener son fils, en lui recommandant toutefois de s'arrêter le long de la route dans les plus belles villes du royaume pour faire voir à son élève ce qui s'y trouvait de plus remarquable.

François de Sales, déjà formé au détachement, habitué d'ailleurs à voir dans tous les événements l'ordre de la Providence et le bon plaisir de Dieu, qu'il aimait par-dessus tout, se soumit sans peine à cette décision : mais, avant de partir, il n'eut garde de manquer à ce que lui prescrivaient la reconnaissance

et l'amitié. Il alla donc remercier les Pères Jésuites, et plus spécialement ses professeurs, des bons soins qu'ils lui avaient donnés; il alla de même faire ses adieux à ses amis, qui tous le virent s'éloigner avec un vif regret. Il partit ensuite accompagné de quatre d'entre eux, qui, pour jouir plus longtemps de son aimable société et lui donner un gage de leur dévouement, voulurent aller avec lui jusqu'à Lyon.

Lorsqu'il arriva au château de Brens, où son père résidait encore, impossible de dire les joies de M. et de madame de Boisy. Il y avait six ans qu'ils n'avaient vu ce cher fils; et, depuis, tout avait grandi en lui, le corps, l'intelligence et toutes les belles qualités de son enfance : ils admiraient sa taille plus développée, sa belle tenue, les traits plus virils de son visage, le charme de sa conversation, la douceur de son caractère, la sagesse de ses réponses aux mille questions qu'on lui proposait, et par-dessus tout la candeur de son innocence, la ferveur de sa piété : rien n'échappait à leur œil observateur, avide, comme l'est l'œil paternel, de trouver toujours matière nouvelle d'admiration. Leur joie était au comble, jusque-là qu'on surprenait souvent sur leurs joues des larmes de bonheur. Après avoir donné les premiers moments à la maison paternelle, François, fidèle à ce que demandaient de lui les bienséances sociales, alla visiter les parents et amis de sa famille, et partout ses manières nobles et affables lui concilièrent l'admiration autant que l'amitié. Toute la noblesse du voisinage tint à honneur de cultiver un jeune homme d'un si grand mérite; on recherchait sa société, et de toutes parts on félicitait le père et la mère d'avoir un tel fils.

Pour lui, insensible à ces louanges et à ces témoignages d'estime, il mettait tout son bonheur dans la vie de famille. Il cherchait en tout à faire plaisir à ses chers parents, et se rapetissait avec ses jeunes frères pour leur faire couler des jours heureux. Louis de Sales avait dès les premiers jours repris avec lui cette tendre intimité qui les unissait ensemble avant

le voyage de Paris; et entre eux deux les rapports étaient toujours doux et faciles. Ils l'étaient moins avec Jean-François : celui-ci, qui fut le successeur de son saint frère dans le siége de Genève, avait une humeur jalouse et mutine. Pour en prévenir les suites, François tâchait en toute occasion de lui faire donner la préférence : si quelque chose se trouvait à partager, il avait une dextérité merveilleuse pour lui ménager la meilleure part; et, si ce frère avait mérité une punition, il s'offrait à être châtié pour lui. Par là régnaient l'union et la paix; ce qui lui faisait dire agréablement, en parlant de ses deux frères et de lui : « Nous ferions à nous trois l'apprêt d'une très-« bonne salade : Jean-François ferait le bon vinaigre, tant il « est fort; Louis ferait le sel, tant il est sage; et le pauvre Fran-« çois est un bon gros garçon qui servirait d'huile, tant il es-« time la douceur[1]. »

Ainsi vivait heureux, en faisant des heureux, François de Sales dans le château de ses parents. Madame de Boisy n'avait qu'un désir, celui de voir ce bonheur durer longtemps, durer toujours. Les six années d'études faites à Paris avaient tant éprouvé sa tendresse, qu'elle ne pouvait supporter l'idée d'une séparation nouvelle dans l'intérêt d'une instruction plus ample à donner à son fils. Mais M. de Boisy, prenant conseil de sa raison plus que de son cœur, et voulant avant tout que ce fils chéri reçût une éducation digne de sa naissance, de ses grands talents et de la magistrature, à laquelle il le destinait, résolut de l'envoyer à Padoue, dans l'État de Venise, étudier le droit romain sous le célèbre Guy Pancirole, dont on venait prendre les doctes leçons de toutes les parties de l'Europe[2].

Cette décision fit doublement plaisir à François; il connais-

[1] *Maison de Sales*, p. 219. — *Dép. de la mère de Chaugy.*

[2] Guy Pancirole, né à Reggio en 1523, fut nommé par le sénat de Venise professeur de droit romain à Padoue en 1547. Attiré en l'université de Turin en 1571 par le duc de Savoie, il revint en 1582 reprendre sa chaire de droit à Padoue, dont l'air lui convenait mieux pour une maladie d'yeux dont il était atteint. Sa réputation était des plus brillantes. On a de lui deux

sait par la renommée le mérite éminent de Pancirole et le grand profit qu'on pouvait tirer de ses leçons; mais surtout il savait que l'université de Padoue n'excellait pas moins dans l'enseignement de la théologie que dans celui de la jurisprudence, qu'ainsi il pouvait y cultiver avec avantage la science propre de l'état ecclésiastique, pour lequel il se sentait toujours un vif attrait, et c'en était assez pour lui faire chérir cette nouvelle école. On fit donc les préparatifs du départ, dont les plus importants furent les excellents avis du bon père à son fils bien-aimé : celui-ci reçut avec religion ces sages conseils de l'expérience et de la tendresse paternelle, les grava dans son cœur pour en faire la règle de sa conduite, et partit, malgré l'hiver, accompagné de M. Déage, qui continua de lui être attaché en qualité de gouverneur. Nos voyageurs traversèrent les Alpes sans accident et arrivèrent heureusement à Padoue au commencement de l'année 1587.

François, sans perdre de temps, se mit aussitôt au travail et se prescrivit huit heures d'étude par jour, quatre pour la jurisprudence et quatre pour la théologie : le reste de la journée que les classes de l'université lui laissaient libre était pour les exercices de piété : car il tenait bien plus à croître en vertu qu'en science. Mais, toujours défiant de ses propres lumières, il se dit à lui-même, comme il se l'était dit à Paris, que, pour réussir en l'une et en l'autre, il lui fallait un directeur pieux et savant qui le conduisît d'une main habile dans les voies de la perfection et dans les sentiers de la science, sans quoi son inexpérience l'exposerait à faire fausse route. Son choix fut aussi facile que providentiel. Un homme éminent venait d'arriver à Padoue, précédé d'une haute réputation de sainteté et de doctrine : c'était le père Possevin, de la compagnie de Jésus [1]. François ne l'eut pas plutôt connu, que sans hésiter il

ouvrages : le premier est un traité curieux, *Rerum memorabilium deperditarum et nuper inventarum;* le deuxième, *De claris juris interpretibus.*

[1] Antoine Possevin, d'abord précepteur de François et de Scipion de Gon-

prononça, avec une assurance pleine de bonheur, que c'était là l'homme qu'il lui fallait. Il vint donc le trouver, lui révéla sa position, d'un côté le dessein de son père, qui le destinait à la magistrature, de l'autre l'attrait constant qui le portait vers l'état ecclésiastique. Le père Possevin prit du temps pour réfléchir, consulta Dieu sur une communication si importante; et, après plusieurs jours d'examen et de prières, après diverses entrevues avec son nouveau pénitent, il décida que sa vocation venait du ciel. Il alla même plus loin : éclairé, disent plusieurs auteurs, d'une lumière prophétique, il affirma que la Providence le destinait à être un jour évêque de Genève. Ce qui est certain et ce qui a été déposé sous la foi du serment, c'est qu'il dit dès lors à M. Déage : « Voilà un jeune homme qui sera un « jour un grand prélat dans l'Église [1]; » et, convaincu d'après cela que la culture d'un sujet de ce mérite serait le plus grand service qu'il pût rendre à la religion, il s'y dévoua tout entier et s'engagea à donner à son nouvel élève trois heures de leçons par jour [2].

Heureux d'avoir rencontré un maître aussi habile, François de Sales joignit à l'étude de la jurisprudence l'étude des sciences ecclésiastiques; et, tout en exécutant les volontés de

zague, réunissait à un zèle immense pour l'Église le génie des langues et des négociations; ce qui lui valut d'être envoyé en qualité de nonce à la cour de Suède, où il travailla au rétablissement de la religion catholique et parvint à engager le roi Jean à abjurer le luthéranisme, puis en Pologne et en Russie, où il rétablit la bonne intelligence entre Jean III, roi de Pologne, et le czar Basilowitch, et pressa de tous ses efforts la réunion des Russes à l'Église romaine. De retour des cours du Nord, il prêcha en Italie et en France avec de grands succès; enfin il se retira à Padoue, où il arriva en 1587 pour travailler dans le calme de la retraite à la composition de plusieurs ouvrages ayant pour objet de faciliter l'étude de la théologie et de l'Écriture sainte; les deux principaux fruits de son travail sont sa *Bibliothèque choisie*, in-folio, pleine d'érudition et de recherches, et l'*Apparatus sacer ad scriptores Veteris et Novi Testamenti*, qui a eu beaucoup de vogue pendant assez longtemps.

[1] *Dép. de M. de Rouis* en 1652.

[2] De Cambis, t. I, p. 87. — Dom Jean de Saint-François, p. 40. — Le P. la Rivière, p. 39.

son père, il put ainsi se préparer par des leçons privées et publiques à l'état saint vers lequel se portaient tous ses vœux. Chaque jour il étudiait l'Écriture sainte dans le recueillement de la méditation et en notait les plus beaux passages; chaque jour aussi il apprenait la théologie dans trois auteurs qu'il affectionnait et estimait entre tous les autres. Au premier rang il plaçait saint Thomas, dont la *Somme*[1] était son livre de prédilection; il l'avait toujours sur sa table, et il y cherchait la solution de toutes les difficultés qu'il rencontrait, l'éclaircissement de toutes les obscurités qui lui cachaient le grand jour de la vérité : venaient ensuite saint Bonaventure, dont les ouvrages si pieux avaient un charme tout particulier pour son cœur, et les *Controverses* du cardinal Bellarmin, dont l'étude le préparait à résoudre avec clarté toutes les objections des hérétiques. De la théologie il aimait à passer à la lecture des Pères, et en particulier de saint Chrysostome, saint Augustin, saint Jérôme, saint Bernard, plus encore saint Cyprien, dont le style harmonieux, disait-il, coule avec une paisible douceur comme une très-pure fontaine, et souvent il composait de petites pièces d'éloquence dans lesquelles il s'attachait à imiter ou à reproduire les beautés qui l'avaient frappé dans ces lectures[2].

Par ces nobles et graves études, François de Sales s'initia aux sciences sacrées; et plus il les étudia, plus il y prit goût. Toutefois il ne laissa point absorber par le désir d'apprendre, comme il arrive souvent, le désir et le temps de se sanctifier. Il s'appliquait tous les jours à faire des progrès dans la piété, et s'y encourageait par ces paroles qu'on lui entendait souvent dire[3] : « Pour quelle fin es-tu en ce monde? *Ad « quid venisti?* Les jours de l'homme sont courts et passent

[1] On appelle *Somme* de saint Thomas le cours complet de théologie de ce grand docteur, chef-d'œuvre incomparable de profondeur dans la pensée, de logique dans le raisonnement.

[2] Charl-Aug., p. 15.

[3] *Ib.*, p. 14.

« comme l'ombre [1]. Faisons le bien tandis que nous en avons « le temps [2] ; la nuit approche où l'on ne peut plus travailler [3]. » Les Jésuites, frappés de sa vertu, lui offrirent d'entrer dans la congrégation de l'Annonciation de la sainte Vierge, qu'ils avaient établie dans leur collége; il accueillit cette proposition avec reconnaissance; et, tirant de là un nouveau motif comme un nouveau moyen de ferveur, il se distingua entre tous par une observation exacte des règlements, aussi bien que par une modestie et une piété dignes de servir de modèle aux plus avancés.

Ce fut alors qu'il se traça des règles de conduite dans lesquelles on ne sait qu'admirer davantage, ou la haute piété, ou la profonde sagesse, surtout si l'on considère qu'il n'était encore que dans sa vingtième année. Ces règles se divisent en quatre parties : la première, que l'auteur désigne sous le nom de *préparation* [4], a pour objet l'examen de prévoyance à faire chaque matin pour bien passer la journée : dans cet exercice, le saint jeune homme commence par s'humilier devant Dieu à la vue des dangers de pécher auxquels l'expose sa faiblesse; et en conséquence il appelle le Seigneur à son secours par plusieurs passages des Psaumes : puis, après s'être représenté ce qu'il aura à faire dans la journée, les compagnies, les lieux, les occasions dangereuses où il pourra se trouver, il examine devant Dieu la manière de s'y bien conduire et de bien faire chaque chose, prend une ferme résolution d'observer ce qu'il aura jugé être plus parfait, et finit par recommander à Dieu son esprit, son cœur, sa mémoire, sa volonté, afin qu'en tout et partout il l'aime, il le serve et fasse ce qui lui plaît.

La seconde partie contient des pratiques pieuses pour sanctifier le jour et la nuit : « Aussitôt mon réveil, dit-il [5], j'adres- « serai mes actions de grâces au Seigneur, je penserai à la

[1] *Job*, XIV et VIII.
[2] *Galat.*, VI.
[3] Joan., IX.
[4] *Opusc.*, p. 1. — Charl.-Aug., p. 15 et suiv.
[5] *Ib.*, p. 9. — Charl.-Aug., p. 16.

« dévotion des pasteurs qui vinrent dès l'aurore adorer le divin « enfant de Bethléem, à la ferveur des trois Maries, qui, tou- « chées d'un si vif sentiment de piété, se levèrent de grand « matin le jour de la résurrection pour aller voir Jésus-Christ « au tombeau : d'après ces beaux modèles, j'honorerai Notre- « Seigneur comme la lumière du monde qui dissipe les ténèbres « du péché, montre la voie du paradis, et je lui consacrerai « toute ma journée. J'assisterai tout le jour au saint sacrifice « de la messe et convoquerai à cette grande action toutes les « puissances de mon âme par ces saintes paroles : *Venite et « videte opera Domini, quæ posuit prodigia super terram; « transeamus usque Bethleem et videamus hoc verbum quod « factum est, quod Dominus ostendit nobis*[1]. Je ferai exacte- « ment ma méditation chaque jour, et, si je n'en ai pas le temps « dans la journée, je prendrai sur mon sommeil, plutôt que de « la manquer. Pour y disposer mon âme, si je me réveille pen- « dant la nuit, j'éveillerai mon cœur par ces paroles : *Media « nocte clamor factus est, ecce sponsus venit, exite obviam ei*[2], « puis, pensant que c'est pendant la nuit que Jésus est venu « au monde, je le prierai de naître encore en moi; les ténèbres « extérieures me feront penser aux ténèbres intérieures, où la « tiédeur et le péché jettent les âmes, et je conjurerai le Sei- « gneur de dissiper ces ténèbres par sa douce et bienfaisante « lumière. Je me rappellerai encore ces mots du Psalmiste : « *Pendant la nuit, élevez vos mains vers le Seigneur, et bénis- « sez-le. Pleurez dans vos lits les péchés du jour; j'arroserai « ma couche de mes larmes*[3]. Si quelques frayeurs nocturnes « viennent m'assiéger, je me rassurerai par la pensée que mon « ange gardien veille sur moi, et surtout par la considération

[1] C'est-à-dire : Venez et voyez les merveilles que le Seigneur a faites sur la terre. Allons jusqu'à Bethléem, et voyons le Verbe que Dieu nous a envoyé. (*Ps.* XLV et Luc, II.)

[2] Au milieu de la nuit, un cri se fit entendre : Voici que l'Époux arrive, allez au-devant de lui. (Matth., XXV.)

[3] *Ps.* CXXXIII, 4 et 6.

« de la présence de Dieu, me disant en moi-même : Que peut « craindre celui qui est avec Dieu? *Celui qui garde Israël ne « s'endormira point; le Seigneur est à ma droite pour empê- « cher qu'il m'arrive aucun mal. Sa vérité vous couvrira de son « bouclier; vous ne craindrez point les frayeurs de la nuit. Le « Seigneur est ma lumière et mon salut : que craindrais-je*[1]? »

Après une nuit si bien passée, l'âme du saint jeune homme était sans doute parfaitement préparée pour l'oraison, qu'il appelle le repos ou le sommeil de l'âme en Dieu. Toutefois, cet exercice étant fondamental dans la vie spirituelle, il se prescrit dans la troisième partie de ses règles la manière de s'y occuper[2] : « Je commencerai, dit-il, par me rappeler tout ce que Dieu m'a « fait de bien, tout ce qu'il m'a inspiré dans le passé de bon- « nes pensées et de pieux sentiments, tout ce qu'il m'a accordé « de grâces, surtout la grâce de certaines maladies et infirmi- « tés, qui, en affaiblissant mon corps, ont été si utiles à mon « âme, et je déduirai de là le ferme propos de n'offenser jamais « le Dieu qui a été si bon pour moi. A ce tableau des bontés « de Dieu j'opposerai la vanité des grandeurs, des richesses et « des plaisirs du monde, leur peu de durée, leur incertitude, « leur fin; je les mépriserai, je les aurai en horreur, et leur di- « rai : Retirez-vous loin de moi, biens trompeurs par lesquels « le démon séduit et perd les âmes : je ne veux point de vous, « je n'ai rien de commun avec vous. Puis je considérerai la « laideur et la misère du péché, qui dégrade l'homme, qui est « indigne d'un cœur honnête, qui, loin de donner un conten- « tement vrai et solide, ne porte avec lui que le remords et « l'amertume, qui enfin déplaît à Dieu, considération seule plus « que suffisante pour le faire détester à jamais. De ces réflexions « je rapprocherai ce que ma conscience me dit de l'excellence « de la vertu, qui est si belle, si noble, si digne d'une âme « droite et honnête, qui sanctifie l'homme, en fait un ange, et

[1] *Ps.* cxx, 15; cx, 26.
[2] *Opusc.*, p. 20. — Charl-Aug., p. 20.

« presque un Dieu, qui lui fait goûter sur la terre les plaisirs du « Paradis et le rend l'objet des complaisances de son Créateur. « Afin d'exciter encore plus fortement en moi l'horreur du vice « et l'amour de la vertu, j'admirerai la beauté de la raison, ce « flambeau descendu du ciel pour éclairer nos pas : hélas! on « ne s'égare qu'en fermant les yeux à sa lumière. Mais surtout je « considérerai la mort, les jugements de Dieu, le purgatoire, « l'enfer, en me disant à moi-même : Que me serviront alors « toutes les choses présentes? De là je m'élèverai à la contem- « plation des perfections de Dieu, que j'étudierai, d'abord dans « la vie et la mort de Jésus-Christ, dans Marie et tous les « saints, où brille d'un éclat si pur une émanation de ces « beaux attributs, puis dans le ciel même, où j'entrerai par la « pensée, et où, après avoir admiré la félicité des anges et des « saints, je me reposerai doucement dans l'amour de la divine « bonté : je la goûterai en elle-même, je boirai de cette eau vi- « vifiante à sa propre source, et je lui dirai : Ô Seigneur! vous « seul êtes bon par essence, la bonté même, la bonté éternelle, « intarissable, incompréhensible. »

Après ces belles considérations, si propres à nourrir la piété dans la méditation, le saint jeune homme se trace les règles à suivre dans le commerce de la vie civile; et, s'il y a lieu d'admirer en ce que nous venons de voir ce coup d'œil qui embrasse tout l'ensemble de la religion pour s'exciter à la vertu, je ne sais si ce tact parfait, ce bon sens exquis avec lequel il trace ces règles nouvelles, n'a pas quelque chose de plus admirable encore.

« 1° Je ne mépriserai, dit-il, et ne paraîtrai fuir personne[1], cela « dénoterait un esprit orgueilleux et critique; comme aussi je « me garderai d'agir trop librement avec qui que ce soit, pas même avec mes meilleurs amis : cela serait pris pour de la légèreté, et quelquefois même pour de l'insolence. Je ne « dirai ni ne ferai rien qui ne soit dans l'ordre; j'éviterai

[1] *Opusc.*, p. 28. — Charl-Aug., p. 23.

« surtout de froisser, de piquer ou railler les autres, et j'ho-
« norerai chacun selon son mérite ou sa dignité. J'observerai la
« modestie, parlant peu et bien; il vaut mieux que la compa-
« gnie qui m'entend demeure sur son appétit de mes paroles
« que d'en être ennuyée. Si l'entretien est court et que quelqu'un
« tienne suffisamment la conversation, ce ne sera que mieux
« de me borner à saluer la compagnie d'une manière honnête
« et modeste qui n'ait rien d'austère et de mélancolique.

« 2° Je serai ami de tous et familier avec peu. Il est difficile
« de profiter avec le grand nombre, et de ne pas se perdre
« avec les cœurs gâtés J'observerai une douceur qui n'ait rien
« d'affecté, une modestie qui bannisse tout air de fierté, une
« aisance qui éloigne l'austérité, une complaisance qui s'inter-
« dise la contradiction, toutes les fois que la conscience ne la
« prescrit pas; enfin je serai cordial sans dissimulation, parce
« que les hommes aiment à savoir avec qui ils traitent. Toute-
« fois je m'ouvrirai plus ou moins, selon les personnes avec
« lesquelles je serai.

« 3° Je varierai le genre de ma conversation selon les rangs
« et les caractères : avec ceux qui sont au-dessus de moi, j'au-
« rai un langage et un genre plus soignés; le respect qui leur
« est dû l'exige. Avec mes égaux, j'éviterai ce qui paraîtrait
« soigné, et me contenterai d'être bon et honnête dans me
« paroles ou mes manières; et, avec mes inférieurs, je pourra
« me permettre ce qui est indifférent : ces deux dernières classe
« de gens attribueraient à affectation et excès de gravité un
« autre manière de dire et de faire. Toutefois, en consultant l
« discrétion, je pourrai entremêler un peu avec tous le parfait,
« le bon et l'indifférent, mais avec personne je ne me permet-
« trai ce qui est mauvais. Si ce sont de ces gens sombres e
« mélancoliques qui aiment qu'on leur découvre ses défauts
« je me garderai de leur en rien dire : ces gens-là seraient ca
« pables de découvrir pendant dix ans et plus sur la moindr
« imperfection; et puis à quel propos divulguer ses défauts
« ne les voit-on pas assez? ne paraissent-ils pas d'eux-mêmes

« Il suffira de les avouer dans l'occasion, et de ne me découvrir qu'autant qu'il le faudra pour ne pas éveiller en ces « âmes curieuses un soupçon pire que la chose même qu'elles « veulent savoir. Si ce sont des personnes hautaines et insolentes, je me cacherai tout à fait, et me renfermerai dans le « silence ou le moins de paroles possibles; si ce sont des personnes d'un commerce aisé et qui aient la crainte de Dieu, « je leur parlerai à cœur ouvert.

« 4° Si la nécessité me force d'avoir des rapports avec les « grands, je me tiendrai soigneusement sur mes gardes; car il « faut être avec eux comme avec le feu, il ne faut pas s'en approcher de trop près; j'aurai en leur présence beaucoup de « modestie et en même temps une honnête liberté : les grands « veulent être respectés et aimés. La modestie indique le respect, et la liberté annonce l'affection. Il est donc bien d'être « un peu libre en leur compagnie, pourvu qu'on n'oublie point « le respect qu'on leur doit. Il faut être entre égaux aussi libre « que respectueux; avec les inférieurs, plus libre que respectueux; avec ceux qui sont au-dessus de nous, plus respectueux que libre. »

Telles sont en substance les règles que se traça François de Sales à Padoue, et à l'aide desquelles il se rendit si agréable à Dieu et aux hommes. Toutefois, avant de les adopter pour sa conduite, l'humble jeune homme, qui savait qu'il y a toujours profit à consulter et que la voie de l'obéissance est la seule qui n'égare pas, les soumit à M. Déage et au père Possevin. Sur leur avis favorable, il les écrivit en latin au commencement et à la fin d'un petit livre de prières qu'il portait toujours sur lui, afin de les relire souvent et de les mettre exactement en pratique; il permit même à plusieurs jeunes gens de les copier pour pouvoir plus facilement y conformer leur conduite; et, par cette condescendance, elles servirent non-seulement à sa sanctification personnelle, mais encore à celle de plusieurs autres.

Il semble qu'une vertu aussi pure et aussi aimable n'aurait dû rencontrer partout que respect et amour; mais il est écrit

que ceux qui veulent vivre dans la piété souffriront persécution et il fallait que François de Sales lui-même éprouvât en sa personne la vérité de cet oracle. Un jour plusieurs jeunes libertins, attribuant à lâcheté et bassesse d'âme cette humilité et cette douceur que la religion avait formées en lui, conçurent le dessein de lui dresser quelque embuscade où ils le battraient et lui feraient encore plus de peur que de mal, afin de se divertir à ses dépens. En conséquence, ils vinrent se poster à la chute du jour sur un chemin par où ils savaient qu'il devait passer pour rentrer dans sa maison, s'imaginant qu'il allait se laisser frapper à leur gré, puis s'enfuir à toutes jambes et leur laisser ainsi une facile victoire. Mais ils ne tardèrent point à comprendre qu'ils le connaissaient mal, et que la religion, qui rend doux et humble, n'empêche pas d'être courageux et intrépide quand il le faut. François, en effet, étant arrivé au lieu de l'embuscade, ils l'accostent, lui cherchent querelle sans raison aucune, passent de là aux injures, et des injures se disposent à passer aux coups, lorsque le saint jeune homme, se voyant placé dans le cas de légitime défense, tire son épée, la brandit vigoureusement contre ses agresseurs, les met en fuite, et les poursuit jusqu'à ce que, tremblants et confus, ils lui demandent grâce en promettant de le respecter à l'avenir.

Ce premier assaut fut bientôt suivi d'un autre tout autrement terrible : car alors ce n'était plus son courage que l'on mettait en jeu, mais sa vertu; et la faire défaillir était le triomphe qu'on ambitionnait. Dans cette vue, trois jeunes libertins vinrent le trouver d'un air gracieux et bienveillant; et, lui ayant affirmé qu'un nouveau professeur de jurisprudence, docteur très-savant et très-célèbre, venait d'arriver à Padoue, ils lui proposèrent d'aller avec eux lui rendre visite : « Car, dirent-ils, l'honnêteté nous en fait un devoir, et c'est d'ailleurs notre intérêt de nous mettre dans ses bonnes grâces. » Le saint jeune homme, qui ne se défiait de rien, accède volontiers à une proposition qui revenait si parfaitement à son exquise politesse, et l'on se met en marche. Dès qu'on est arrivé à la mai-

son, qu'on disait être la demeure du nouveau professeur, apparaît une jeune personne élégamment parée et qui relevait par une feinte modestie l'éclat de sa beauté, mais qui au fond n'était qu'une vile courtisane, avec laquelle les jeunes libertins avaient concerté l'intrigue. François, que ses camarades avaient prié de porter la parole au nom de tous, expose le sujet de la visite. La malheureuse les introduit alors dans une chambre où le docteur, qui, disait-elle, était occupé pour le moment, n'allait pas tarder à venir; et, en attendant, elle entre en conversation avec le vertueux jeune homme. Semblant ennuyé d'attendre, un des jeunes gens sort, puis un autre, tous enfin successivement; et, dès qu'elle se voit seule avec lui, déposant alors son hypocrite modestie, joignant à des regards passionnés des paroles plus passionnées encore, elle lui prend la main pour la serrer dans la sienne: le chaste jeune homme indigné la repousse rudement; elle lui saute au cou pour l'embrasser; il lui crache au visage et s'enfuit, la laissant livrée à la honte et à la fureur. Au sortir de là, il rencontre ses camarades, lesquels, après avoir tout vu par les fentes de la porte, s'étant retirés précipitamment, paraissaient revenir comme pour faire visite au docteur. Il ne fut point la dupe de leur artifice, il leur blâma avec sévérité les graves reproches qu'ils méritaient, et leur fit connaître qu'il sentait profondément l'indignité de leur conduite[1]. La nouvelle de cet événement se répandit bientôt dans toute la ville, et ce fut un cri universel d'admiration et de louange. Mais cela même, qui l'eût pu penser? devint un nouvel écueil pour la vertu de François: une princesse fort riche, ayant désiré voir ce jeune homme dont toutes les bouches retentissaient l'éloge, se sentit à sa vue éprise de sa beauté et conçut pour lui une passion violente. Pour la satisfaire, elle attira chez elle un jeune ami de François, lui fit de magnifiques présents, s'engagea à lui assurer pour le reste de ses jours une bril-

[1] Charl.-Aug., p. 26. — *Dép. du chanoine Gard, de Venaz et Paquelet*, qui étaient présents. — Dom Jean de Saint-François, p. 58. — Le P. la Rivière, p. 69.

lante fortune s'il déterminait son ami à accepter des recherches d'autant moins indignes d'être méprisées, disait-elle, qu'elles partaient de plus haut. Le malheureux n'eut pas honte de se charger de cette ignoble mission, et, comme si le passé n'eût pas dû lui apprendre qu'il n'y avait point à espérer de fléchir au mal une vertu si ferme, il vint trouver François, lui fit un pompeux éloge de cette princesse, de la noblesse de sa naissance, de l'éclat de sa beauté, de la grandeur de ses richesses, et passa de là à l'horrible message qui faisait l'objet de sa visite. Le saint jeune homme ne le laissa pas achever : « Vil séducteur, lui dit-il, retirez-vous : quoi ! vous, qui devriez me reprendre si je faisais mal, vous me sollicitez au péché ! Allez promptement demander pardon à Dieu et faire pénitence. » L'infidèle ami, sans être découragé par un si mauvais accueil, osa encore parler des immenses richesses et de tous les biens qu'il avait mission de promettre : « Que votre princesse garde tous ses trésors, repartit François; quand je serais réduit à mendier mon pain, je ne voudrais pas acquérir des richesses passagères aux dépens de mon âme et de mon salut éternel. Sortez promptement d'ici. » Et, sur ces mots, il le mit brusquement à la porte[1]. Un autre de ses compagnons d'étude se permettre en sa présence quelques paroles inspirées par licence et l'impiété : « Mon ami, lui dit-il, j'ai une question vous faire. Que vous a donc fait Dieu pour le traiter de sorte ? et que ne vous a-t-il point fait au contraire pour vous obliger à en user autrement ? » Paroles qui firent une telle impression sur le jeune homme, qu'il disait longtemps après : « Toutes les fois que j'y pense, je suis encore touché du regret de ma faute[2]. »

François de Sales, voyant à combien de dangers était exposée sa chasteté, prit à tâche, pour mieux la conserver, de macérer son corps par la pénitence : depuis longtemps il jeûnait et pra-

[1] Charl.-Aug., p. 28. — *Dép. de Rendu, François Favre, le Gay, du chanoine Gard.*

[2] De Maupas, p. 21.

tait le cilice trois jours de la semaine; il y ajouta la discipline, frappant rudement sa chair innocente. Pendant le Carême, surtout, il redoublait ce genre d'austérité, et il y exhortait ses amis lorsqu'il croyait voir en eux assez de vertu pour accueillir un pareil langage. Un jour, informé qu'au couvent de Saint-Antoine devait y avoir sermon sur la flagellation de Notre-Seigneur, à la suite du sermon, discipline générale par les personnes pieuses qui devaient s'y trouver, il n'eut garde de manquer une occasion si chère à sa piété, et vint, avec un de ses amis, partager cet exercice de pénitence. Après le discours, où furent commentées, de manière à faire couler les larmes, ces paroles du Psalmiste : *Les pécheurs ont frappé sur mon dos*[1], on éteignit les lumières, on entonna le psaume *Miserere*, et les disciplines qu'avaient distribuées les religieux à l'entrée du monastère, mises aussitôt en mouvement, firent pleuvoir les coups sur les épaules des pieux pénitents, pratique qui paraît sans doute étrange parmi nous, mais que Rome a vue jusqu'à ces derniers temps s'observer encore tous les vendredis dans la chapelle du Caravite, près l'église Saint-Ignace, telle qu'elle est décrite ici. François de Sales avait pris grand soin de tenir secrète son assistance à cet exercice, de même que toutes ses autres austérités, qu'il ne révélait qu'au directeur de sa conscience; mais elle fut connue par l'indiscrétion de quatre jeunes gentilshommes qui, se doutant bien que François était de la partie, se firent un jeu de le surprendre dans cet exercice, en s'y rendant eux-mêmes avec des lanternes sourdes, munies de lumières, qu'ils firent briller tout à coup aux quatre coins de l'assemblée, au moment où l'on se frappait le plus fort[2].

Cependant la Providence, comme si elle eût voulu seconder l'amour des souffrances et de la mortification, qui était dans le cœur du saint jeune homme, permit qu'il tombât malade : l'estomac et la tête se trouvèrent fatigués, l'appétit et le som-

[1] *Ps.* CXXVIII.
[2] Charl.-Aug., p. 29.

meil disparurent, et l'embonpoint fit place à une maigreur extrême, qui le rendait plus semblable à un squelette qu'à un homme vivant [1]. En vain M. Déage essaya tous les moyens pour arrêter les progrès du mal; non-seulement cet état de langueur ne cessa point, mais il se compliqua d'une fièvre violente et continue, d'une goutte pituiteuse, accompagnée de dyssenterie et d'un rhumatisme universel, de sorte que le saint malade étendu sur un lit de douleur, pâle et défait, agité sans relâche par le tremblement de la fièvre, était en proie aux plus cruelles souffrances [2]. On vit alors un touchant spectacle : au milieu des plus grandes douleurs une patience plus grande encore; une soumission pleine de respect et d'amour au bon plaisir de Dieu; une humilité qui éclatait en protestations que ses souffrances n'étaient rien, comparées à ce que méritait la multitude de ses péchés; une obéissance prompte et simple à toutes les prescriptions de la médecine, quelque désagréables qu'elles fussent, et une indifférence entière à leur bon ou mauvais succès. M. Déage, profondément affligé, rassemble en consultation les plus célèbres médecins et en reçoit l'accablante réponse qu'il n'y a point de guérison à espérer, que tant de maux réunis dans un corps si faible doivent infailliblement entraîner la mort. Frappé de cette nouvelle comme d'un coup de foudre, il fond en larmes et s'abandonne à la douleur, jusqu'à ce que sa conscience vienne le avertir que dans une pareille circonstance on doit à un malade autre chose que des pleurs. Alors il s'arme de courage, compose ses traits le mieux qu'il peut pour dissimuler ses angoisses, et, s'approchant de son cher malade : « Mon fils, lui dit-il, « si Dieu avait résolu de vous appeler à lui, ne vous conformeriez-vous pas à son bon plaisir? — Oui, sans doute, répond « le malade avec un accent qui prouvait qu'il avait compris l'a- « vertissement; oui, que la volonté de Dieu soit faite pour

[1] Charl.-Aug., p. 30 et 31.
[2] Le P. la Rivière, p. 73 et suiv.

« mort comme pour la vie; je me soumets à tout ce qu'il vou-
« dra. Il m'est doux de vivre avec mon Sauveur, il m'est doux
« de mourir avec lui. »

Sive mori me, Christe, jubes, seu vivere mavis,
Dulce mihi tecum vivere; dulce, mori.

En même temps, il éclate en cantiques de louanges, et emprunte à la sainte Écriture ses plus beaux passages pour dire les sentiments dont son cœur surabonde : « *Que vos tabernacles*
« *sont aimables, ô Seigneur des vertus! j'espère voir les biens*
« *du Seigneur dans la terre des vivants. J'attends en patience*
« *que mon changement s'opère. Les jours de l'homme sont*
« *courts, sa vie fragile : elle se fane comme une fleur, elle se*
« *dissipe comme l'ombre. Heureux celui qui a mis toute son*
« *espérance dans le nom du Seigneur, et ne s'est point arrêté*
« *aux vanités et aux folies du monde! Le Seigneur est ma lu-*
« *mière et mon salut : que pourrais-je redouter? — Quand des*
« *armées entières se dresseraient contre moi, mon cœur serait*
« *sans crainte : au milieu du combat, je mettrai en lui mon es-*
« *pérance*[1]. » Frappé de tant de calme et de bonheur en face de la mort, M. Déage, faisant violence à sa douleur, osa lui demander ses intentions sur ses funérailles : « Mon cher maître,
« lui répondit le saint malade, je laisse le soin de tout cela à
« votre affection, qui m'est bien connue; et je vous prie de
« prendre soin de moi après ma mort comme vous l'avez fait
« pendant ma vie. Je n'ai qu'une grâce à vous demander, c'est
« que mon corps soit donné à disséquer aux étudiants en méde-
« cine. — Quoi! mon cher fils, reprit le gouverneur, ce serait
« là un déshonneur pour votre famille. — Pardonnez-moi, mon
« bon maître, répondit le malade, si je ne me rends pas à votre
« observation, mais ce me sera une grande consolation, en
« mourant, de penser que, si j'ai été pendant ma vie un serviteur

[1] *Ps.* LXXXIII, 26. — *Job*, XIV. — *Ps.* XXXIX, 26, 36.

« inutile, je serai au moins de quelque utilité après ma mort, « en fournissant aux élèves de médecine un sujet sur lequel ils « travaillent sans l'avoir acheté au prix des querelles et des « meurtres. » Tant d'humilité et de charité, tout à la fois, attendrit les assistants au delà de ce qu'on pourrait dire, et les fit fondre en larmes; ils ne pouvaient assez admirer cette disposition testamentaire tendant à diminuer, au moins en quelque chose, le nombre des scènes hideuses dont Padoue était le théâtre entre les élèves de médecine, qui, les armes à la main, allaient déterrer les cadavres nécessaires à l'apprentissage de leur art, et les parents des défunts qui, eux aussi en armes, s'opposaient à cet enlèvement : conflit déplorable, d'où résultaient des querelles, des combats sanglants, et souvent des meurtres[1]. Le saint malade, après avoir répété plusieurs fois que telle était sa volonté, demanda à recevoir les sacrements, se confessa, reçut le saint viatique et l'extrême-onction avec toute la piété qu'on pouvait attendre d'une si belle âme.

Après cette touchante cérémonie, le mal, loin de diminuer, ne fit que s'accroître; déjà même on pleurait ce saint jeune homme comme s'il eût été mort, et l'on songeait à préparer ses obsèques, lorsque tout à coup il éprouve un changement extraordinaire, ses yeux reprennent vie, et un mieux général se manifeste; on craignit quelques instants que ce ne fût, ainsi qu'il arrive souvent aux mourants, comme le dernier jet d'une lumière qui s'éteint; mais bientôt on eut lieu de se rassurer : l'amélioration se soutint et alla toujours croissant; peu à peu la santé se rétablit, les forces revinrent; enfin la guérison fut complète, et le visage recouvra sa fraîcheur première, son ancienne beauté[2].

Le premier soin du saint jeune homme, après son rétablissement, fut de rendre ses actions de grâces les plus ferventes d'abord à Dieu, auteur de tout bien, puis à la sainte Vierge,

[1] *Dép. de Bonard. — Esprit de saint François de Sales,* Ve p., sect. II et III. — Dom Jean de Saint-François, p. 64.

[2] Le P. la Rivière, p. 77 et suiv.

aux prières de laquelle il s'estimait redevable de sa guérison. Considérant ensuite que, s'il avait recouvré la santé, ce n'avait été dans les desseins du Ciel que pour l'employer à la plus grande gloire de Dieu, il se consacra avec une ardeur nouvelle au service des autels et à la pratique des vertus chrétiennes. Dès lors il parut faire des progrès sensibles, surtout dans l'humilité et la douceur[1], obéissant à vingt ans comme dans sa première enfance, modeste et simple comme le religieux le plus fervent, sans rien perdre de l'aisance et de la grâce du gentilhomme le mieux élevé. Plus que jamais il se livra à l'exercice de la prière et de la contemplation; et il remportait de ce saint commerce avec Dieu je ne sais quoi de bon et de majestueux tout ensemble, qui, rejaillissant sur toute sa personne, ne permettait pas de le voir sans le vénérer et l'aimer : c'était à ce point que sa vue seule portait dans les âmes un sentiment de bonheur inexprimable avec l'estime et l'amour de la vertu, et que plusieurs, par cette raison, épiaient comme une bonne fortune l'occasion de le voir passer. M. de Challes, alors son condisciple, et depuis, premier président du Sénat de Savoie, racontait plus tard que, dès cette époque, « François pratiquait plus « de vertus qu'il n'en faut pour être canonisé; et j'ai à part « moi, ajoutait ce grand personnage, la preuve qu'il avait déjà « le don de prophétie : un jour que nous nous entretenions « ensemble de notre vocation, il me dit : — Mon frère, Dieu « vous a créé pour le mariage, c'est là votre part; et, dans cet « état, vous serez bénis du Ciel, vous et vos enfants; ce qui, en « effet, m'est arrivé. — Mais vous, mon frère, lui répliquai-je, « vous ne me dites rien de votre vocation. — Pour moi, me « répondit-il ingénument, je ne suis pas appelé à être du « monde : Dieu me destine à l'autel[2]. » Un de ses aides les plus puissants dans la pratique de tant de vertus, c'était le *combat spirituel*. Le père Scupoli, auteur de cet excellent li-

[1] Le P. de la Rivière, p. 81
[2] *Dép. de la mère de Chaugy.*

vre, étant venu, en 1589, de Venise à Padoue, lui en avait donné un exemplaire[1], et la lecture qu'il en fit lui fut si utile et si agréable, qu'il l'adopta comme son livre de prédilection. Il estimait ce petit ouvrage comme une lettre descendue du ciel, le lisait assidûment et le portait constamment sur lui. « Le « *Combat spirituel*, écrivait-il en 1607, est mon cher livre que « je porte dans ma poche il y a bien dix-huit ans, et que je ne « relis jamais sans profit. »

Cependant, non moins zélé pour s'instruire que pour se sanctifier, il s'appliquait à l'étude avec une ardeur persévérante, une réflexion soutenue et patiente, et chaque jour voyait s'accroître le cercle de ses connaissances. Il consignait exactement par écrit le résultat de ses savantes méditations, de ses profondes recherches, des leçons qu'il recevait, des discussions avec ses condisciples ou ses maîtres qui avaient jeté quelque jour sur les matières de ses études; et son zèle en ceci était si prodigieux que ses écrits sur la théologie et la jurisprudence, pendant son séjour à Padoue, formèrent jusqu'à douze volumes *in-quarto*, qu'on a conservés longtemps dans sa famille.

Tant de travaux, soutenus par ses talents naturels, firent de François le sujet le plus remarquable de l'Université de Padoue, et il parcourut ainsi avec honneur tout le cours de jurisprudence. Ce cours achevé, il demanda, selon les ordres de son père, à prendre le grade de docteur. C'était au commencement de septembre 1591, et il n'avait alors que vingt-quatre ans. Pancirole, qui n'avait cessé, depuis quatre ans, d'admirer son illustre élève, voulut donner à cette cérémonie une solennité proportionnée au mérite d'un sujet si rare : en conséquence, il convoqua une assemblée de quarante-huit docteurs pour le 5 septembre, et présida lui-même la séance. Là, on fit subir au nouveau candidat un examen solennel; il répondit à toutes les questions, satisfit à toutes les difficultés avec une netteté et une précision dignes de son esprit. Alors Pan

[1] Préface d'*Il Cambattimento spirituale*, Milano, 1814.

cirole, prenant la parole : « J'attendais, dit-il, comme un de « mes plus beaux jours, celui où je vous verrais décoré des « insignes du doctorat; et j'ai du bonheur à en faire moi- « même la cérémonie. Tout autre se serait acquitté de cette « fonction avec plus d'honneur pour l'Université, personne « avec plus d'amour pour vous. Cette affection est un senti- « ment que m'inspirent vos vertus, qui égalent votre science; « votre cœur, qui est aussi pur que votre esprit est éclairé. On « ne peut aimer la vertu sans vous aimer : humain, charitable, « compatissant, jusqu'à léguer votre corps pour le bien public « quand vous vous êtes vu aux portes du tombeau, vous avez « été encore plus éminent en chasteté, et, grâce à la piété qui « tient en vous cette vertu sous sa garde, vous vous êtes con- « servé pur au milieu d'une ville voluptueuse, semblable à la « fontaine d'Aréthuse, qui mêle ses eaux à la mer sans en con- « tracter l'amertume. Enfin l'horreur sincère de tout ce qui « est mal, la pratique constante de tout ce qui est bien, se « joignent en vous aux sentiments nobles et généreux, et sur- « tout à la piété la plus solide : ce sont ces vertus que le ciel « récompense maintenant par la gloire que vous recevez en ce « jour. »

Alors François de Sales, se tournant vers les docteurs au milieu desquels siégeait l'évêque de Padoue : « Révérendissime « prélat, vénérable recteur, et vous, illustres docteurs, dit-il[1], « quoique je comprenne combien je me dois à moi-même de « vous remercier de la faveur que je reçois en ce jour, le sen- « timent de mon impuissance et le respect dû à votre temps, « que réclament tant de graves occupations, m'eussent fermé « la bouche, si je n'avais pensé que mon silence tournerait à « votre déshonneur autant qu'au mien, en vous attirant le « blâme d'avoir élevé au doctorat un homme assez ingrat et « assez dépourvu de sens pour ne pas vous en remercier. Soyez « donc témoins, vénérables auditeurs, ajouta-t-il en se tour-

[1] *Opusc.*, p. 38. — Charl.-Aug., p. 33.

« nant vers les assistants, soyez témoins de ma gratitude : je « reconnais et proclame que de tous les biens que nous pou- « vons recevoir en cette vie, celui-ci est le plus grand; tous les « autres ne peuvent qu'orner notre corps, agrandir notre con- « sidération ou notre fortune; le doctorat seul embellit la vertu, « déjà si belle par elle-même, et j'en dois d'autant plus remer- « cier l'Université de Padoue, que non-seulement elle m'a fait « docteur, mais elle m'a rendu digne de l'être; elle m'a donné « non-seulement la couronne, mais encore le laurier qui la « compose.

« Ma bien-aimée patrie enrichit mon premier âge des élé- « ments des lettres humaines; leur complément fut l'œuvre de « l'Université de Paris, de cette école alors si florissante, si fré- « quentée, la mère des belles-lettres, et aujourd'hui, ô affli- « geante pensée! ô lamentable vicissitude des choses humaines! « aujourd'hui désolée par les guerres civiles et menacée peut- « être de n'être bientôt plus qu'un monceau de ruines. O Dieu! « détournez ce malheur. C'est là qu'à la suite de la rhétorique « j'appris la philosophie, ce qui me fut d'autant plus facile, « que, dans cette célèbre école, les toits mêmes et les murailles « semblaient parler philosophie, tant tout y retentissait d'ar- « guments. Mais, quand je voulus m'initier à la science du « droit, l'éclat de l'Université de Padoue fixa aussitôt mes re- « gards; l'illustration de ses docteurs et de ses professeurs « m'attira vers elle. Au premier rang brillait Gui Pancirole, « le prince de la jurisprudence, la lumière et l'éternel honneur « de cette école; à ses côtés apparaissait Menochius, dont les « savantes leçons et les immortels écrits laisseraient à l'Uni- « versité d'immenses regrets, si le plus sage des choix ne lui « eût donné pour successeur Ange Matthéace, cet homme uni- « versel auquel aucune science n'est étrangère... Combien « d'autres noms illustres je pourrais nommer ici! Si je sais « quelque chose, je le dois tout entier à ces habiles maîtres; « j'en fais ici la déclaration solennelle. Jugez de là si aucune « expression pourrait jamais égaler ma reconnaissance : je

« dois toutefois la faire remonter plus haut : gloire, honneur « et louange en soient rendus à Jésus-Christ, Dieu immortel, « à sa sainte Mère, à mon Ange tutélaire, et à saint François « d'Assise, dont j'ai le bonheur de porter le nom ; et, comme la « bonne vie est aux regards du Ciel la première des actions de « grâces, ô loi éternelle, règle de toutes les lois ! soyez tou- « jours au milieu de mon cœur comme la règle qui me dirige : « car il est heureux, Seigneur, celui auquel vous enseignez « votre loi sainte.

« Et vous, illustre Pancirole, mon vénéré maître, achevez « cette auguste cérémonie ; que vos mains pures, accoutumées « à faire le bien, m'honorent des respectables insignes dont « cette Université décore ceux de ses élèves qu'elle gratifie du « doctorat. »

Après ce discours, Pancirole donna au nouveau gradué l'anneau et les priviléges de l'Université ; et, en lui posant sur la tête la couronne et le bonnet de docteur, il lui dit ces remarquables paroles : « L'Université est heureuse de trouver en « vous toutes les qualités de l'esprit et du cœur qu'elle peut « désirer ; et ce qui met le comble à son bonheur, c'est que le « témoignage d'estime qu'elle vous donne en vous admettant « au nombre de ses docteurs a autant d'approbateurs qu'il « existe de personnes éclairées sur le vrai mérite. » Aussitôt toute l'assemblée fait retentir l'air d'acclamations, on lève la séance ; tous, élèves et docteurs, reconduisent François en triomphe jusqu'à sa demeure, au milieu des applaudissements du peuple, qui lui prodigue sur son passage des louanges aussi magnifiques que sincères ; l'Université lui délivre des lettres patentes de docteur en droit canon et en droit civil, et tous les amis de la vertu comptent ce jour au nombre des jours heureux[1].

[1] Charl.-Aug., p. 35.

CHAPITRE V

FRANÇOIS DE SALES REVIENT EN SAVOIE, EST REÇU AVOCAT AU SÉNAT DE CHAMBÉRY ET REFUSE PLUS TARD D'ÊTRE SÉNATEUR. — IL SE PRONONCE POUR L'ÉTAT ECCLÉSIASTIQUE, ET EST INSTALLÉ PRÉVÔT DU CHAPITRE DE GENÈVE. — SON ORDINATION ET SA VIE ECCLÉSIASTIQUE. IL INSTITUE LA CONFRÉRIE DE LA CROIX.

De 1591 à 1593.

François de Sales, ayant atteint le but qui l'avait amené à Padoue, pensa que l'ordre de la Providence ne le voulait plus dans cette ville et songea à retourner en Savoie ; mais auparavant il désira visiter Rome et faire à Notre-Dame de Lorette un pèlerinage auquel il s'était engagé par vœu depuis longtemps, mais que ses études ou ses maladies l'avaient empêché d'accomplir. Il en demanda la permission à son père, lequel, sans prendre conseil du désir qu'il avait de le revoir au plus tôt, la lui accorda bien volontiers comme une juste récompense de ses brillants succès et tout à la fois un moyen de s'instruire. Dès qu'il l'eut reçue, il dit adieu à ses amis, ainsi qu'à tous ceux qui, à quelque titre que ce fût, avaient droit à sa reconnaissance : ces devoirs remplis, M. Déage lui demanda s'il n'aurait point oublié la dame à laquelle il avait le plus d'obligation. François, sans s'enquérir de quelle dame voulait parler son gouverneur, « Je vais à l'instant, répondit-il, lui dire toute ma reconnaissance ; » et, étant allé à l'église se prosterner devant un autel de la sainte Vierge, il remercia par une fervente oraison la Mère du Sauveur de toutes les grâces dont il lui était redevable. De retour à la maison : « Maintenant, dit-il, nous partirons quand vous voudrez ; j'ai remercié celle qui m'a le plus

obligé[1]; » et, en effet, le second jour d'octobre il se mit en route avec son gouverneur. Arrivé à Rome, au milieu de tous les monuments dont est pleine cette cité des souvenirs, ses premières pensées comme ses premières affections se portèrent vers ce qui pouvait nourrir sa piété plutôt qu'à la recherche des objets propres à repaître une vaine curiosité. Plus jaloux de s'édifier à ce centre de toutes les gloires de la religion que de recueillir des impressions de voyage, il alla au Colisée contempler le champ de bataille où le christianisme sans armes a vaincu le monde païen, arroser de ses larmes la terre consacrée par le sang de plusieurs millions de martyrs et s'encourager à la vertu par les grands exemples de tant de héros chrétiens. Il alla à la basilique de Saint-Pierre ranimer sa foi et son dévouement pour le siége apostolique; à Saint-Paul réchauffer sa charité, près de ce grand cœur dont l'illustre Chrysostome désirait tant vénérer la cendre; à Sainte-Marie-Majeure épancher son âme attendrie devant la crèche de Béthléem, que la piété des souverains pontifes y a transportée; à Sainte-Croix de Jérusalem honorer les reliques insignes de la Passion du Sauveur; à Saint-Sébastien et à Saint-Laurent *hors des murs* prier les innombrables martyrs dont on y conserve les corps[2]. Ce n'est pas à dire qu'il négligea de voir toutes les autres merveilles qu'offre à l'intérêt du voyageur la capitale du monde chrétien: il visita tous ces anciens monuments de la magnificence romaine, ces temples, ces théâtres, ces arcs de triomphe, ces trophées, ces colonnes et tous ces restes fastueux de l'orgueil humain, par lesquels avaient voulu s'immortaliser les maîtres du monde; mais il les visita en chrétien, avec ces hautes pensées que donne la foi: « O folie de la vanité des hommes! se « disait-il, de quoi leur servent maintenant ces arcs de triom« phe, ces trophées, ces statues, ces sépulcres? Que sert à An« toine et à Dioclétien d'avoir eu ces bains magnifiques? Hé-

[1] Le P. la Rivière, p. 421.
[2] Charl.-Aug., p. 36.

« las! que les œuvres des hommes sont vaines quand elles ne « se rapportent pas à Dieu! Ces infortunés gravaient leur nom « sur la pierre: qu'ils sont à plaindre de n'avoir pas connu « d'autre genre d'immortalité! » A la condition des rois, des consuls et des empereurs de l'ancienne Rome, le saint voyageur opposait celle des souverains pontifes, vicaires de Jésus-Christ, successeurs de saint Pierre; et, admirant combien ceux-ci sont supérieurs aux autres en vraie grandeur, combien leur empire, qui est l'Église, est plus stable, plus étendu que tout l'empire romain[1], il redisait avec une joie sainte les paroles du Psalmiste: « Vous faites trop d'honneur à vos amis « ô mon Dieu! vous les glorifiez à l'excès; *Nimis honorificati « sunt amici tui, Deus; nimis confortatus est principatus « eorum*[2]. »

Pendant que François de Sales s'occupait ainsi, dans Rome à s'édifier et à s'instruire, il éprouva d'une manière bien sensible la protection de Dieu sur lui. De grands seigneurs étant arrivés à l'hôtel où il était descendu, on l'obligea à le quitter pour leur faire place. Il se soumit sans contestation, et, dès la nuit suivante, le Tibre, grossi par des pluies torrentielles, s'étant débordé avec fureur, emporta cet hôtel situé sur ses rives, avec tous ceux qui l'habitaient, sans qu'aucun d'eux pût échapper à la mort. Une marque si visible de la Providence toucha de reconnaissance le cœur du saint voyageur et ajouta encore à la piété que le séjour de Rome avait déjà tant accrue dans son âme[3].

Il partit peu de jours après et se rendit à Notre-Dame de Lorette[4]! « A peine, dit le père la Rivière, eut-il fléchi les ge-

[1] Charl.-Aug., p. 36.

[2] *Ps.* CXXXVIII.

[3] Charl.-Aug., p. 36. — *La mère de Chaugy*, p. 21.

[4] La chapelle de Lorette est la petite maison où habitait la sainte Vierge lorsqu'à la voix de l'ange le Verbe de Dieu s'incarna dans son sein. Cette maison, avant d'être à Lorette, avait été transportée, par les anges, de Nazareth en Dalmatie sous Clément V, après que les chrétiens eurent perdu les saints lieux de la Palestine. Trois ans et sept mois plus tard, les anges

« noux dans ce merveilleux sanctuaire, que, comme s'il fût « entré dans une fournaise ardente, il se sentit enflammé d'une « charité extraordinaire[1]. » Considérant que là avait demeuré le Fils de Dieu incarné, avec Marie et Joseph, qu'ils y avaient prié, travaillé, pris le repos et la nourriture, il baisa avec de grands sentiments de dévotion cette terre sainte, ces murailles sacrées, et les arrosa des larmes de sa piété. Après y avoir reçu les sacrements de pénitence et d'eucharistie, il se consacra de nouveau au Verbe incarné et à la très-sainte Vierge, et renouvela son vœu de chasteté. En récompense de tant de ferveur, Dieu lui accorda des grâces extraordinaires; il parut ravi en extase, et, pendant que des paroles d'amour s'échappaient comme des traits de flamme de son cœur embrasé aussi bien que de son esprit éclairé de lumières célestes, son visage se couvrit d'une rougeur extraordinaire et apparut tout rayonnant comme un astre aux nombreux témoins qui se trouvaient dans l'église. Le spectacle de cette merveille frappa surtout M. Déagé, qui était présent, et rehaussa encore la grande idée qu'il avait de la sainteté de son élève, de sorte que, depuis cette époque surtout, il ne le regarda plus qu'avec un respect qui était une sorte de vénération[2].

a transportèrent à travers la mer Adriatique au territoire de Recanati, dans ne forêt appartenant à une dame appelée Lorette : sept mois plus tard, ils transportèrent à un mille de là en avant de la forêt, et quelque temps près, au milieu du chemin public, là où elle se trouve maintenant. La vérité de ces translations a été constatée : 1° par d'innombrables miracles; par le témoignage des écrivains les plus recommandables qui ont discuté fait avec toute la sévérité de la critique et l'ont démontré incontestable; par les enquêtes officielles faites en Dalmatie et à Nazareth; 4° par les nstitutions des souverains pontifes, qui, après l'examen le plus sévère, nt établi une fête, une messe et un office, pour célébrer la mémoire de fait miraculeux; 5° par la croyance de toute la chrétienté. Après la seonde translation à Recanati, une multitude innombrable de pèlerins vint presque toute l'Europe pour honorer cette sainte maison, et, depuis, les èlerinages n'ont pas cessé. (Bened. XIV, *de Festis B. Mariæ Virginis*, . xvi.)

[1] Page 87.

[2] Charl.-Aug., p. 57. — *Dép. de François de la Pesse*, à qui les témoins vaient raconté, *de Bonard et de François Favre.*

De Lorette, François vint à Ancône, dans le dessein de s'y embarquer pour aller, par mer, à Venise. Il y trouva, prête à mettre à la voile, une felouque qu'une dame napolitaine de haut rang avait louée pour elle seule et sa suite. Comme il ignorait cette condition et que le pilote, dans l'espoir de gagner davantage, la lui avait dissimulée, il y arrêta sa place et celle de ses compagnons, et en paya même le prix d'avance. La dame à son arrivée, voyant ces étrangers introduits dans la barque contrairement aux conventions, somma le pilote de les faire sortir. Sans attendre sa réponse, elle s'adressa elle-même à François d'un ton impérieux, et lui commanda de s'en aller. Celui-ci eut beau lui représenter avec douceur et politesse qu'il ne fallait qu'un très-petit espace pour lui, son gouverneur et trois personnes qui l'accompagnaient; que, si elle voulait bien les souffrir, ils ne l'incommoderaient en rien; tout fut inutile : l'ordre itératif qu'ils eussent tous à sortir au plus tôt fut la seule réponse qu'il put obtenir. Ils se retirent en effet, et la felouque vogue à pleines voiles sous un vent favorable. Du bord du rivage, ils la suivent de l'œil, ils admirent la rapidité de sa course, lorsque tout à coup un vent furieux s'élève, une tempête affreuse agite le frêle esquif; le pilote se débat contre les vagues, mais en vain; la felouque disparaît engloutie dans les ondes avec tous ceux qui la montaient. A ce spectacle, François ne peut retenir ses larmes, admirant la bonté de la Providence, qui nous traite avec amour lors même qu'elle contrarie le plus nos desseins, et qui pour la seconde fois depuis si peu de temps, l'arrachait au péril d'une mort inévitable [1].

Cependant l'orage cessa, l'air devint calme, la mer tranquille, le vent favorable, et une nouvelle felouque se prépara à faire voile pour le port de Catholica, petite ville entre Ancône et Venise. Nos voyageurs s'y embarquèrent et trouvèrent tous les passagers riants, joyeux, ne songeant qu'à se divertir, comme si déjà ils avaient oublié le malheur arrivé peu d'heures

[1] Charl.-Aug., p. 38. — Le P. la Rivière, p. 84.

auparavant sur la même mer et qui pouvait leur arriver à eux-mêmes. Le saint jeune homme, plus réfléchi et moins imprudent, après avoir prié quelque temps à l'écart, proposa à son gouverneur de réciter avec lui l'office divin, « de peur, lui « dit-il, qu'il ne s'élève une nouvelle tempête et que nous ne « soyons engloutis dans les flots. » Bientôt en effet le ciel s'obscurcit, les vents se déchaînèrent, et un violent orage assaillit la barque. Le pilote aussitôt de jurer et de blasphémer, jusqu'à s'en prendre aux deux passagers qui priaient et les accuser de lui porter malheur. « Laissez-moi ce bréviaire, leur dit-il; depuis que vous l'avez entre les mains, le vent n'a cessé de nous être contraire. » M. Déage, offensé de ces paroles injurieuses, allait répliquer avec colère; mais François de Sales, déjà plein de sagesse et de mansuétude, comprenant que dans l'émotion tout avis est mal reçu et souvent mal donné, lui fit observer que ce n'était pas le moment de répondre, qu'il fallait pardonner à l'emportement d'un homme sans éducation; et que, quand la mer serait redevenue calme, on pourrait utilement lui faire la correction. Ce fut en effet ce qui arriva. Le danger passé, François, s'étant trouvé seul à seul avec le pilote, lui fit sentir combien il était déraisonnable d'insulter Dieu par des jurements et des blasphèmes au moment même où les éléments conjurés le mettaient à deux doigts de la mort. Le pilote ayant voulu plaisanter sur cet avertissement : « Vous ne devez pas rire de ce que je vous dis, reprit-il d'un ton sérieux, mais sans humeur : étant aussi souvent que vous l'êtes en péril de faire naufrage, vous devez plus que personne prier celui qui tient votre vie entre ses mains, qui seul commande aux flots et peut vous sauver. » Le pilote, frappé de ce dernier avis et du calme avec lequel il était donné, admirant d'ailleurs comment ce jeune gentilhomme, si vivement sensible aux intérêts de Dieu, n'avait pas même fait une plainte sur les paroles outrageantes qu'il lui avait adressées, promit d'être à l'avenir plus réservé dans ses paroles et de mieux servir Dieu : les égards qu'il eut tout le reste du

voyage pour son charitable moniteur prouvèrent que ces dispositions étaient sincères [1].

François, arrivé heureusement au port de Catholica, en repartit peu après pour Venise. Dans cette traversée, un petit accident fit ressortir sa grande vertu : tandis qu'il donnait toute son attention à ce qu'on racontait d'une chapelle de la sainte Vierge qui s'apercevait au loin sur le rivage, et où, lui disait-on, les marins sauvés du naufrage avaient coutume d'acquitter leurs vœux, son chapeau tomba à la mer, renversé par le mouvement des cordages dans la précipitation de la manœuvre. François, comptant pour rien un chapeau perdu, eût ri volontiers de l'aventure avec tous les passagers, mais il n'en fut de même de M. Déage, qui, seul ayant la bourse, pouvait réparer cette perte. Oubliant, dans un accès de mauvaise humeur, les égards dus à l'insigne vertu et au rare mérite de son élève, il lui fit une dure réprimande, en lui signifiant que, pour peine de son imprévoyance, il n'aurait de chapeau qu'à Venise et subirait, la tête nue, la risée des lieux où l'on aborderait sur la route. Il ne tint que trop bien parole : la barque s'étant arrêtée à Chiosa, l'impitoyable gouverneur promena son illustre élève dans les rues et sur la place principale, au milieu des huées du peuple, qu'amusait le spectacle d'un jeune gentilhomme avec son épée au côté et sa coiffure de nuit sur la tête. François reçut cette confusion comme il avait reçu les reproches de M. Déage, avec sa douceur ordinaire, sans faire entendre une plainte ni paraître mécontent [2].

Arrivé à Venise, il s'arrêta quelque temps dans cette ville, une des plus belles du monde et unique en son genre, pour y étudier les merveilles. Pendant les jours qu'il employa à la visite de cette florissante cité, un des jeunes gens qui l'accompagnaient s'oublia jusqu'à aller la nuit dans une maison de débauche : il ne tarda pas à en être informé. A cette nouvelle

[1] Charl.-Aug., p. 39. — *Dép. du chanoine Gard.* — De Maupas, p.
[2] Charl.-Aug., p. 39.

profondément touché de l'offense de Dieu et du malheur d'une âme qui compromettait son salut éternel, il alla trouver le coupable : et, par l'énergie de ses remontrances, fortes de toutes les terreurs de la justice divine, mais tempérées par la douceur de la charité chrétienne, il le changea en pénitent, jusqu'à le déterminer à aller aussitôt, le cœur brisé, les larmes aux yeux, confesser sa faute aux pieds d'un prêtre, pour en obtenir le pardon avant de quitter Venise [1]. François en sortit bientôt lui-même pour revenir dans sa patrie : il passa par Pavie, Milan, Turin, le mont Cenis ; et, au printemps de l'année 1592, il arriva heureusement en Savoie, au château de la Thuille, où son père était venu fixer sa demeure, après quelques années de séjour dans le château de Brens.

Aucune parole ne pourrait rendre la joie de monsieur et de madame de Boisy au retour de leur bien-aimé fils. Déjà la renommée de ses succès et de ses hautes vertus, en le grandissant dans leur estime, avait dans la même proportion accru leur tendresse ; mais, quand, le voyant de près, ils purent se convaincre que la réalité dépassait encore tout ce qu'on disait de lui, leur joie fut sans bornes. Ils étaient innocemment fiers de voir ce jeune gentilhomme de vingt-cinq ans, grand et bien fait, relevant une physionomie heureuse par la douceur et la grâce de ses manières, habile dans les langues, la philosophie, la théologie, le droit civil et canonique, capable de porter partout en public la parole avec honneur, plus remarquable encore dans la conversation privée, où tous ses discours étaient marqués au sceau de la sagesse, de la prudence et de l'aménité [2].

M. de Boisy, qui avait sur lui de grands desseins et le regardait comme le bâton et la gloire de sa vieillesse, lui assigna dès lors comme à l'aîné la seigneurie de Villaroget, en exigeant qu'il en portât le nom ; et, lorsqu'il le vit délassé des fa-

[1] Charl.-Aug., p. 40. — De Maupas, p. 45.
[2] Charl.-Aug., p. 40. — Le P. la Rivière, p. 91.

tigues de son voyage, il crut faire plaisir à l'évêque de Genève, en même temps que remplir un devoir de bienséance, en l'envoyant offrir ses hommages à un si digne prélat. Cet évêque était Claude de Granier, homme d'un rare mérite, semblable aux anciens Pères par sa religion, ses mœurs et son inébranlable constance[1], cher à Dieu et aux hommes par sa candeur, sa douceur et sa piété[2]; c'est l'éloge que François de Sales lui-même en fit dans la suite. Modèle des bons évêques, il ne vivait que pour le bien de son diocèse; il l'avait visité tout entier: il avait établi, partout où il avait pu, des confréries du Saint-Sacrement et de la sainte Vierge, réformé les mœurs, l'habit de son clergé, rétabli l'usage annuel des synodes, substitué le bréviaire romain au bréviaire particulier du diocèse de Genève, institué le concours pour la collation des cures conformément au décret du concile de Trente[3]; enfin il n'avait rien négligé pour ramener la discipline ecclésiastique à son ancienne perfection et faire reluire sur son diocèse les plus beaux jours de l'Église.

Tel était le grand prélat devant lequel se présenta le nouveau seigneur de Villaroget. Dès la première vue, l'évêque se sentit « surnaturellement incliné, non-seulement à une affec-« tion toute spéciale, mais encore à un grand sentiment de « vénération: » ce sont ses propres expressions[5]. En conséquence, il l'accueillit avec honneur, le fit asseoir à son côté, l'entretint sur l'Italie, puis sur la théologie, sur la jurisprudence; et il fut si émerveillé de ses réponses, que non-seulement, cédant au mouvement de sa tendresse, il l'embrassa affectueusement, mais encore il le fit assister au concours qui devait avoir lieu ce jour-là même pour une cure vacante.

[1] Lettre XXXIXe.

[2] Préface du *Rituel de Genève*, par saint François de Sales.

[3] Le concours consiste à réunir devant trois examinateurs au moins les ecclésiastiques aspirant à une cure vacante et à ne donner cette place qu'à celui qui par ses réponses s'en montre le plus digne.

[4] Sess. XXIV, c. XVIII, *de Reform.*

[5] *Dép. de Bonard.*

Parmi les questions que proposèrent les examinateurs, il s'en trouva une sur laquelle les sentiments se partagèrent, et l'on se disputa longtemps sans pouvoir s'entendre. L'évêque pria le seigneur de Villaroget d'en dire son sentiment, celui-ci s'excusa d'abord avec beaucoup de modestie, alléguant qu'il était trop novice pour se permettre un avis sur ces graves matières et oser porter la parole devant tant de célèbres docteurs, surtout en présence d'un si grand prélat. Mais ensuite, pressé par l'évêque de dire sa pensée, il résuma toute la discussion qui avait eu lieu, en distingua les divers points de vue et donna sur chacun des éclaircissements si pleins de justesse, des solutions si nettes et si solides, que toute l'assemblée en fut dans l'admiration[1]. On ne pouvait assez s'étonner de trouver tant de science théologique dans un jeune gentilhomme que sa condition comme son habit semblait rendre étranger à de telles études. L'évêque en particulier en fut si frappé, que, pour honorer un aussi rare mérite, il accompagna son savant visiteur jusqu'au bas du degré de son palais, honneur qu'il ne faisait presque à personne; et, de retour dans sa chambre, il dit à ceux qui s'y trouvaient: « Que pensez-vous de ce jeune sei-« gneur? Il deviendra un grand personnage, une colonne de « l'Église: ce sera mon successeur dans cet évêché. » Et ces paroles prophétiques, il les dit, non pas comme ces mots qu'on jette en l'air à tout hasard, mais, selon qu'il l'affirma depuis, par un mouvement intérieur de grâce, d'autant plus remarquable que, les parents de François le destinant pour le siècle, il n'y avait nulle apparence qu'il fût un jour évêque[2]. Aussi, depuis ce temps-là, eut-il une affection toute spéciale pour lui; il ne l'appelait plus que son fils; et son âme en était tellement préoccupée, que, jusque dans ses songes, il se le représentait sous des emblèmes mystérieux venant en aide à son ministère,

[1] Charl.-Aug., p. 41 et suiv. — *Vie de Claude Granier*, p. 138. — De Maupas, p. 45.

[2] *Dép. du chanoine Gard et de Bonard.* — *Esprit de saint François de Sales*, IVe p., sect. v, XXXVI. — Le P. la Rivière, p. 97.

il le voyait égorgeant sur les montagnes de la Savoie les loups et les ours, les lions et les panthères qui attaquaient les brebis de l'église de Genève.

A peine le seigneur de Villaroget fut-il revenu d'Annecy, que son père, voulant tirer parti, pour l'honneur et l'intérêt de sa maison, des brillantes études de son fils, l'envoya à Chambéry subir les épreuves d'usage pour être reçu avocat au sénat de Savoie. Il le fit accompagner par M. Déage, et lui donna des lettres de recommandation pour le célèbre Antoine Favre[1], sénateur lié d'une étroite amitié avec la maison de Sales. Antoine Favre, qui était le plus grand ornement du sénat de Savoie, dont il fut depuis premier président, accueillit le jeune candidat comme le fils d'un de ses meilleurs amis, et porta l'obligeance jusqu'à lui consacrer tous les jours plusieurs heures pour le préparer par des conférences aux épreuves qu'il avait à subir. Il ne tarda pas à reconnaître que le jeune seigneur était au niveau de la science requise; et il le présenta avec assurance d'abord au président Pobel, puis au sénat, qui nomma le sénateur Crassus pour l'examiner. Celui-ci l'examina, en effet, et, ravi de la sagesse et de la solidité des réponses qu'il obtint sur chaque question, il fit au sénat le rapport le plus honorable pour le jeune candidat. D'après cette déclaration, l'auguste assemblée décida d'une voix unanime la réception du postulant; et,

[1] Antoine Favre, né à Bourg-en-Bresse le 4 octobre 1557, fit ses études jusqu'à la philosophie inclusivement au collége des jésuites à Paris, et étudia le droit à Turin sous Alde Manuel avec tant d'ardeur, qu'il y employait jusqu'à quatorze heures par jour. Après de brillantes études, il fut avocat au sénat de Chambéry, puis sénateur, et enfin premier président du sénat. Il a laissé dix volumes in-folio d'ouvrages estimés sur la jurisprudence. Il n'avait pas moins de piété que de science. Dès son jeune âge, il se confessait et communiait tous les huit jours, et il conserva jusqu'à la mort cette sainte pratique. Saint François de Sales dit de lui (avant-propos de l'*Étendard de la sainte Croix*, p. 215) que c'était l'une des plus riches âmes et des mieux faites que son siècle ait portées, et que, par une rare merveille, il savait extrêmement bien assortir l'exquise dévotion dont il était animé avec la singulière vigilance qu'il avait aux affaires publiques. *Dictionnaire de Savoie*, t. II, p. 215. — *Vie de la M. Favre*, p. 4.

le 24 novembre 1592, il fut en séance solennelle reçu et proclamé avocat au sénat de Savoie. François, dans cette circonstance, crut devoir adresser des remercîments publics au sénat: et, s'inspirant de sa foi, il mêla à l'expression de sa reconnaissance personnelle un magnifique éloge de la justice, qu'il présenta comme « la plus belle de toutes les vertus, la vertu tout entière, descendue du ciel et née de Dieu, le lien du monde, la paix des nations, le soutien de la patrie, la sauvegarde du peuple, la force d'un pays, la protection du faible, la consolation du pauvre, l'héritage des enfants, la joie de tous les hommes et l'espérance d'un bonheur éternel pour ceux qui l'administrent dignement [1]. »

Ce discours, prononcé avec grâce et dignité, frappa tous les auditeurs; le président Pobel déclara n'avoir jamais admis personne qui lui parût plus digne d'entrer dans l'ordre des avocats; la voix publique le destina dès lors à la dignité de sénateur; mais personne ne jouit plus des succès du nouvel avocat que le sénateur Favre. Depuis que le seigneur de Villaroget était à Chambéry, il avait eu le loisir de l'étudier et de le connaître, par conséquent de l'admirer et de l'aimer. François, de son côté, avait pu apprécier toutes les nobles qualités du sénateur; ces deux cœurs si bien faits l'un pour l'autre s'étaient compris, et il se forma dès lors entre ces deux belles âmes une amitié si intime, que depuis ils furent toujours entre eux comme deux frères et s'appelèrent de ce doux nom dans leurs fréquentes correspondances comme dans leurs conversations privées.

Le seigneur de Villaroget, après avoir reçu ses lettres patentes d'avocat, resta peu à Chambéry; mais, en revenant à Annecy en traversant la forêt de Sonaz, il lui arriva une chose étrange : son cheval ayant bronché dans des chemins raboteux et s'étant abattu sous lui, le fourreau de son épée, détaché de la ceinture, tomba par terre, et l'épée dans cette chute étant sortie du

[1] Chart.-Aug., p. 43.

fourreau se plaça dessus en travers de manière à former une croix parfaite. François en fut surpris; mais, comme il était le moins superstitieux des hommes, il ne s'arrêta pas à un fait qui pouvait n'être que le produit du hasard : il remonta à cheval après avoir plus fortement attaché l'épée et le fourreau. Malgré cette précaution, le cheval s'étant abattu une seconde fois dans un chemin bien uni, le fourreau et l'épée se détachèrent comme la première fois, et présentèrent une croix parfaitement régulière, comme si quelqu'un eût pris à tâche de la former. Ce second phénomène fit sur l'âme de François une impression plus profonde; ce qui ne l'empêcha pas cependant de remonter à cheval sans tarder et de continuer sa route. Mais, quand, peu de temps après, il vit le même fait se reproduire une troisième fois, il pensa qu'il était possible que ce fût là un avertissement du ciel qui lui disait de quitter les armes séculières pour suivre l'étendard de la croix, et il prit de là occasion d'examiner si le moment n'était pas venu de suivre l'attrait qui jamais n'avait varié depuis sa plus tendre enfance [1]. Il s'en ouvrit à son gouverneur, qui avait vu de ses yeux le triple phénomène, lui déclara qu'il détestait le monde, que sa volonté bien ancienne et bien arrêtée était de servir Dieu dans l'état ecclésiastique, et qu'il n'attendait pour en venir à l'exécution que le consentement de son père. L'abbé Déage ne voulut point se charger de demander ce consentement; il sentait toute la difficulté d'une telle commission; et, sans approuver ni combattre le projet, il se borna à faire parler François pour avoir de lui une plus ample explication de ses desseins.

Arrivés au château de la Thuille, ils racontèrent en détail à M. de Boisy tout ce qui s'était passé à Chambéry. Ces nouvelles ne firent qu'augmenter la joie et les espérances que cet heureux père fondait sur son fils. Déjà il se le représentait occupant dans le monde les postes les plus éminents, célébré [illegible]

[1] Charl.-Aug., p. 43. — *Dép. du chanoine Gard et de François Favre.* — Le P. la Rivière, p 98.

toutes les voix de la renommée, faisant la gloire de son nom et l'honneur de sa famille. François roulait dans son âme de bien autres pensées; l'idée de sa vocation à l'état ecclésiastique le poursuivait sans cesse. Il crut devoir en faire confidence à sa [illegible]use mère, se flattant que non-seulement elle n'y ferait pas [illegible]position, mais qu'elle userait de toute son influence sur [illegible]. de Boisy pour arracher à ce bon père un consentement si [illegible]nible. En mère sage et discrète, madame de Boisy opposa [illegible]bord un peu de résistance pour éprouver la vocation de son [illegible], mais, sitôt qu'elle eut reconnu que cette vocation venait du [illegible] elle fit généreusement le sacrifice de toutes les belles es- [illegible]nces que lui offrait pour le monde le mérite éclatant de [illegible]lier fils, applaudit à son dessein, lui promit de le secon- [illegible]le tout son pouvoir, et lui fit même faire d'avance, en se- [illegible]une soutane avec tout le costume ecclésiastique, afin qu'il [illegible]en revêtir le jour où le père aurait donné son consente- [illegible]. C'était ainsi que cette vertueuse dame accomplissait [illegible]gement qu'elle avait pris devant le saint suaire : là elle [illegible]t à Jésus-Christ qu'elle lui consacrait son fils, qu'il lui [illegible]tiendrait plus qu'à elle-même, et ici elle le livrait à Dieu, [illegible] réclamait.

[illegible]nçois, non content de mettre sa mère dans la confidence, [illegible] encore de son dessein à son cousin, Louis de Sales, [illegible]ès avoir étudié autrefois avec lui à Annecy, était main- [illegible]chanoine, et il le pria d'en conférer avec son père. Le [illegible]e Louis accueillit cette ouverture avec bonheur, promit [illegible]n concours, mais ajouta qu'il fallait ne rien précipiter, [illegible]ier patiemment l'occasion favorable pour faire cette commu- [illegible]ication à M. de Boisy, et, en attendant, prier beaucoup et te- [illegible]r la chose secrète. Quatre mois s'écoulèrent sans que le cha- [illegible]ine jugeât à propos de rien dire; et François, assez instruit [illegible]s la piété pour savoir qu'il faut attendre en paix les mo- [illegible]nts marqués par le Seigneur pour l'accomplissement de ses

[illegible] Maison de Sales, p. 194.

volontés, eût supporté sans peine un si long délai, si l'on n'eût pas voulu l'entraîner dans un parti tout contraire. Mais, pendant ce temps-là, M. de Boisy, toujours préoccupé de ses grands desseins sur lui, projeta de le marier avec mademoiselle de Suchet, fille unique du seigneur de Végy, laquelle j[illegible]gnait à une grande fortune, et à tout ce qui peut rendre u[illegible] personne aimable selon le monde, les plus excellentes qualité[illegible] de l'esprit et du cœur. La première démarche pour y réussi[illegible] était une visite à cette demoiselle, qui demeurait alors chez se[illegible] parents, à Sallanches en Faucigny [1]. François, quoique extr[illegible]mement contrarié de ce voyage, crut devoir s'y prêter, [illegible] condescendance pour la volonté de M. de Boisy, ne jug[illegible] pas opportun à la manifestation de son dessein un temps [illegible] son père était si fortement épris d'un projet tout opposé [illegible] alla donc avec lui à Sallanches; mais, arrivé sur les lieu[illegible] s'en tint aux devoirs ordinaires de la politesse, s'attacha à [illegible]raître plutôt froid qu'expansif, et à ne rien laisser écha[illegible] qui pût faire soupçonner qu'il fût venu pour autre chose [illegible] pour une simple visite. Au sortir de là, M. de Boisy, a[illegible] cette conduite, lui en fit de vifs reproches, que le saint j[illegible] homme reçut les yeux modestement baissés, sans rien ré[illegible]dre. Quelques jours après, il le mena faire une seconde v[illegible] espérant que ses reproches porteraient leurs fruits; m[illegible] fut en pure perte : la réserve de François fût la mêm[illegible] cœur était tout entier à l'état ecclésiastique : toute autr[illegible]rière lui était en dégoût. « Toute ma joie, disait-il à un [illegible] « amis qu'il rencontra à son retour de ce voyage, est d[illegible] la « parole que le Seigneur fait si souvent entendre à mon âme [illegible] « *J'entrerai dans la maison du Seigneur. C'est là que j'habi-* « *terai, parce que je l'ai choisie pour le lieu de ma demeure* [2] « Pour obéir à mon père, ajoutait-il, j'ai vu la demoiselle qu[illegible] « sa bonté me destinait; elle possède, assurément, toutes so[illegible]

[1] Charl.-Aug., p. 44.
[2] *Ps.* v et cxxxi.

« tes de qualités et de vertus, et mérite un meilleur parti que le « mien; pour moi, *Dieu seul est ma part à jamais*[1] : je ne veux « et n'ai jamais voulu qu'être ecclésiastique[2]. » Cette opposition à une alliance si avantageuse désola M. de Boisy : il pria, il conjura son fils de ne pas contrarier ses désirs; à des instances si [illegible]ives il fit joindre les représentations de ceux qu'il soupçonnait [illegible]apables d'avoir quelque action sur son esprit; tout fut inutile. [illegible]rançois demeura inébranlable dans sa résolution.

Pendant que M. de Boisy se préoccupait ainsi de l'avenir de [illegible]n fils, arriva de Turin le baron d'Hermance, apportant à la [illegible]ille de Sales la nouvelle de l'intention où était le prince de [illegible]oie de conférer au seigneur de Villaroget la dignité de sé[illegible]eur dans le sénat de Chambéry[3]. Cette disposition du prince, [illegible]érieure à toute sollicitation comme à tout service, et fondée [illegible]uement sur la haute renommée d'un mérite supérieur, [illegible] l'annonce certaine d'une brillante carrière et permettait [illegible]érer tout ce que le monde et la cour peuvent donner de [illegible] magnifique : c'était plus qu'il n'en fallait pour affermir [illegible] ses desseins M. de Boisy. Mais François, fortement résolu [illegible]e se donner à Dieu, déclara que rien au monde ne le ferait [illegible]consentir à accepter cette haute dignité. En vain le sénateur [illegible]Fav[illegible], son ami, qui se serait estimé heureux de l'avoir pour collègue, lui fit les plus vives instances, cherchant à lui persuader que cette dignité ne serait pas un obstacle à sa vocation, que l'étude de la jurisprudence s'allie fort bien avec celle de la théologie, que le sénat comptait parmi ses membres plusieurs ecclésiastiques de grand mérite et qu'il pourrait comme eux faire beaucoup de bien : à tous ces raisonnements François opposa la parole de l'Apôtre[4] : *Nemo militans Deo, impli-*

[1] *Ps.* XV.

[2] Chart.-Aug., p. 45. — Le P. la Rivière, p. 95.

[3] *Senatoriam dignitatem tibi nuper nihil minus cogitanti ultro destinavit, confestim haud dubiè collaturus si plus apud te principis judicium quam modestia tua valuisset.* (Lettre du sénateur Favre au sanit; [illegible]vii[illegible] de la collection de 1821, p. 66.)

[4] II *Tim.*, II.

cat se negotiis sæcularibus. « Je ne veux point me partager « entre Dieu et le monde; je veux être ecclésiastique et rien « autre chose[1]. » Il fallut donc s'abstenir des faciles démarches qui auraient amené sa nomination définitive. Pendant qu'il se dérobait ainsi aux grandeurs du monde, son frère Louis, habitué à regarder tous ses avis comme autant d'oracles, délibérait avec lui sur sa propre vocation. François, qui honorait tous les états comme établis de Dieu pour le bien de la société, examina la chose avec la plus parfaite impartialité, et, sur l'exposé que lui fit ce jeune frère de son attrait pour l'état laïque, de son peu de goût pour le ministère ecclésiastique, il lui conseilla de suivre son inclination, de se perfectionner dans tous les exercices extérieurs convenables à un gentilhomme, et de s'attacher à la cour du duc de Nemours qui résidait alors au château d'Annecy; mais en même temps il lui recommanda avec force de s'y montrer ouvertement chrétien fidèle et observateur exact des lois de Dieu et de l'Église. De ges conseils que Louis mit si parfaitement en pratique qu'il mérita d'être proposé comme modèle à toute la cour et au prince lui-même édifié de son excellente conduite. Pendant que François plaçait ainsi son frère dans sa vocation, il soupirait en silence après le moment où il pourrait suivre la sienne propre. Ce moment enfin arriva du côté par lequel il l'attendait le moins.

Le prévôt du chapitre de Genève[2] étant venu à mourir, le chanoine Louis de Sales, que François, comme nous l'avons vu, avait mis dans le secret de sa vocation, estima que l'éclat de cette dignité, flatteur pour le cœur d'un père, pourrait déterminer le consentement de M. de Boisy à l'entrée de son fils dans l'état ecclésiastique. En conséquence, après avoir pris l'avis de l'évêque et sans rien dire au saint aspirant, il fit solliciter en cour de Rome, pour le seigneur de Villaroget, le titre

[1] *Dép. du seigneur de la Rua.*

[2] On appelait *prévôt* celui qui occupait la première dignité du chapitre; on l'appelle aujourd'hui *doyen*.

de prévôt, dont la collation appartenait au pape. L'affaire fut promptement expédiée, et, au mois de mai 1593, les bulles arrivèrent. Le chanoine Louis partit aussitôt pour aller les porter à François, et les lui faire agréer comme la solution de la difficulté qui l'arrêtait devant les portes du sanctuaire.

A la première annonce d'une nouvelle si inattendue, la surprise du saint jeune homme fut extrême; sa nomination à la dignité de prévôt lui semblait un songe! : mais plus la chose lui paraissait extraordinaire, plus il vit la main de la Providence qui, par là, voulait lui faciliter l'entrée dans le sacerdoce; et, correspondant sans aucun retard aux desseins de Dieu, il alla en conférer avec son père. Après les préambules oratoires au but de sa visite, il en vint à lui déclarer nettement qu'il avait eu toute sa vie un attrait invariable pour l'état ecclésiastique, qu'il ne voulait d'aucune autre carrière, et qu'il lui demandait la permission de suivre la voie où Dieu l'appelait. « Voici, ajouta-t-il, les bulles du Pape qui me nomment prévôt du Chapitre de Genève; c'est, vous le savez, la première dignité du diocèse après celle de l'évêque; la Providence me l'a ménagée à mon insu. » A cette proposition, de Boisy, tout interdit, demeura quelques instants comme dans la stupéfaction : il n'en pouvait croire ni ses yeux ni ses oreilles; puis, revenu à lui-même, il éclata en plaintes amères, alléguant qu'un fils ne devait pas abandonner sur le bord de la tombe un père prêt à y descendre, mais, au contraire, se faire une religion de lui servir de bâton de vieillesse; que la place de prévôt n'était rien auprès des hautes dignités auxquelles ses talents lui donnaient droit de prétendre dans le monde, que tant d'années employées à l'étude de la jurisprudence seraient donc un temps perdu; qu'après tout une telle démarche demandait de mûres réflexions et qu'on verrait plus tard. François, sans se laisser décourager par ces réponses dilatoires, qui sont si souvent l'équivalent d'un refus, représenta que, la charge de

Charl.-Aug., p. 46.

prévôt le fixant à Annecy, près de sa famille, il pourrait rendre à son bien-aimé père tous les devoirs de la piété filiale, et à ses frères tous les services dont il serait capable, mais qu'une plus mûre délibération était chose superflue, que l'attrait pour l'état ecclésiastique remontait à son plus bas âge, qu'en vue d'embrasser cet état il avait reçu la tonsure à Clermont, fait vœu chasteté à Paris et renouvelé à Padoue la résolution de se consacrer tout entier au service des autels, qu'à Lorette il s'était confirmé plus fortement que jamais dans cette disposition, qu'enfin Dieu venait récemment de lui faire connaître, par prodige, qu'il le voulait comme son ministre sous l'étendard la croix. Ici François raconta ce qui lui était arrivé dans forêt de Sonaz; puis, se jetant aux pieds de M. de Boisy, « mon cher père! lui dit-il tout en larmes, je vous conj « vous supplie très-humblement de m'accorder la perm « que je vous demande et de me bénir au nom du Seig « l'entrée de cette nouvelle carrière. »

M. de Boisy, quoique doué d'une âme énergique et fo trempée, ne put tenir contre ce spectacle[1]; il mêla ses à celles de son fils, et demeura quelque temps sans aucune parole, sans savoir même quel parti prendre. chez lui, voulait céder à des signes si manifestes de la volo de Dieu; la nature, effrayée de ce qu'elle allait perdre, ne voulait pas : c'était au fond de son âme un combat violent, lutte terrible; il se sentait comme brisé par deux forces c traires; mais enfin dans ce cœur profondément chrétien la triompha : « Eh bien! mon fils, dit-il en poussant un profo « soupir, puisque vous m'assurez que c'est Dieu qui vou « inspiré cette résolution, je vous crois sur votre parole. Fa « ce que le Seigneur demande de vous : qui suis-je pour « résister? » Puis, étendant ses mains tremblantes sur la de François, toujours prosterné à ses pieds : « Que Dieu, a « ta-t-il, par l'inspiration duquel vous embrassez cet état,

[1] Charl.-Aug., p. 47.

« bénisse mille et mille fois, ô mon fils ! je vous donne en son « nom ma bénédiction paternelle. — Ah ! béni soit le Seigneur ! « s'écria alors François au comble de ses vœux ; il m'a accordé « aujourd'hui ce que je désirais depuis si longtemps, et rien « maintenant ne peut plus m'empêcher d'être tout à lui. Béni « soyez vous-même, ô mon bien-aimé père ! vous venez de me « donner le témoignage le plus éclatant de votre tendresse ; « toute ma vie je vous en conserverai la plus profonde recon- « naissance. » Le saint jeune homme, qui jusqu'alors était de- meuré à genoux, se lève, se jette au cou de son père : tous les deux se serrent dans de mutuels embrassements, confondant leurs larmes et leur amour.

M. de Boisy, bouleversé péniblement jusqu'au fond de l'âme par une scène si touchante, en tomba malade, et l'on craignit quelque temps pour ses jours ; heureusement l'émotion se calma et la maladie n'eut pas de suites graves. Bien plus doucement lui, le jeune François, au comble du bonheur, revêtit dès le jour même, le 13 mai 1593[1], la soutane que sa vertueuse mère lui avait fait préparer longtemps d'avance, et ce change- ment de costume ne fut pas pour lui une cérémonie vide de sens : jamais novice ne prit l'habit religieux avec plus de piété et d'humilité. Un témoin de la religion avec laquelle il revêtait les livrées du sacerdoce en fut si frappé, qu'il lui échappa de dire : « Vraiment, il semblerait que vous prenez l'habit de ca- « pucin. — Ah ! monsieur, répliqua le nouveau clerc, je prends « l'habit de saint Pierre ; ce n'est que par dispense que nous « sommes sécularisés à l'extérieur ; au dedans nous devons être « des religieux sous la règle et les liens du prince des apôtres. » Aussi ce jour-là data dans sa vie comme un de ses plus beaux jours, comme celui où, selon son expression, il avait pris la cuirasse et le baudrier et s'était enrôlé dans la milice de Jésus-Christ[2].

[1] Dans une lettre du 13 mai 1615, il dit : *Je commence la vingt-troi- sième année de ma vie dans l'état ecclésiastique.*

[2] Année de la Visitation, 10 mai.

Peu après il partit pour Annecy : son arrivée en costume ecclésiastique fut un grand sujet de joie pour toute la ville. Chacun crut voir en lui un nouvel astre qui se levait sur le diocèse de Genève, et tous ceux qui avaient à cœur la gloire de Dieu, le bien de la religion et le salut des âmes, bénirent le ciel des grands biens qu'ils auguraient de son ministère futur. L'évêque, plus que tous les autres, s'en réjouit, proclamant le seigneur de Villaroget un aide puissant qui lui était envoyé d'en haut pour être sa consolation et sa couronne. Les membres du Chapitre, qui partageaient sa joie, ayant fixé au 26 mai, veille de l'Ascension, l'installation du nouveau prévôt, tous les habitants voulurent prendre part à cette cérémonie comme à une fête publique, et les musiciens de la ville, jaloux d'en relever la pompe par l'harmonie de leurs concerts, vinrent mêler aux chants de l'Église leurs instruments et leurs voix. La cérémonie commença par l'examen des bulles pontificales ; on les reconnut authentiques, et on en fit la lecture publique et solennelle. Puis, comme le Chapitre, d'après ses constitutions, n'admettait dans son corps que des docteurs ou des nobles, on constata que le nouvel élu non-seulement avait un de ces titres, mais qu'il les possédait tous les deux dans un degré éminent, puisqu'il avait obtenu avec la plus haute distinction le grade de docteur dans l'Université de Padoue, qu'il était issu d'une tige noble et illustre, d'une race très-ancienne et toujours pure dans la foi, qu'enfin la gloire de ses aïeux brillait d'un éclat sans tache.

Ces formalités remplies, il fut installé prévôt selon le rite accoutumé ; après quoi, prenant la parole du haut de sa stalle, il adressa aux chanoines un discours où se firent également admirer sa modestie, sa piété et sa science[1]. Il commença par dire combien il s'estimait indigne de l'honneur d'un tel poste, lui, si jeune encore, sans lumière et sans expérience, novice, étranger aux exercices de la milice sacrée, *priùs præpositus*

[1] *Opusc.*, p. 48. — Charl.-Aug., p. 48.

quàm positus, præfectus quàm factus. Une si grande dignité dans un sujet si indigne ne sera-t-elle pas comme une pierre précieuse dans la boue, et ne pourra-t-on pas lui appliquer les paroles de David : *Pourquoi vous levez-vous avant le jour? ne vous levez qu'après vous être assis dans les rangs inférieurs*[1]?

Pénétré de ces pensées, continue-t-il, je me disais à moi-même : O toi, qui ne mérites que la dernière place, oseras-tu prendre rang en tête des premiers du clergé? Ignores-tu donc que les honneurs sont pleins de charges et de périls?... Et alors se présentait à mon esprit le mot du prophète : *Seigneur, j'ai entendu la parole que vous m'avez adressée, et j'ai été glacé d'effroi*[2].

« Mais, aujourd'hui que je trouve en vous, vénérables pères, un si bienveillant accueil, mes frayeurs font place à la confiance et à la joie... Que celui-là craigne qui est préposé sur des personnes difficiles à être contenues dans le devoir; mais que peut craindre le prévôt d'un chapitre dont tous les membres possèdent toute la modestie, la fermeté, la prudence et la charité désirables dans les premières places, en sorte qu'il n'est pas un seul d'entre eux qui ne mérite d'être prévôt lui-même?... La charge de maître est facile là où il ne reste rien à enseigner; et tout homme peut être pilote lorsque les vents favorables conduisent eux-mêmes le navire... Je ne me dissimule pas que vous devez vous dire comme le poëte :

Quis novus hic nostris successit sedibus hospes[3]?

mais pour votre consolation, vénérables pères, veuillez vous rappeler que Dieu a coutume d'employer à l'exécution de ses plus grands desseins les plus faibles instruments, et de tirer de la bouche des enfants la louange la plus parfaite, afin qu'à lui seul soit rapportée la gloire de tout bien. »

[1] *Ps.* CXXVI.
[2] Habac., III.
[3] C'est-à-dire, *Quel est ce nouveau venu qui vient s'asseoir sur nos sièges?*

Après ce discours, François se retira, laissant toute l'assemblée heureuse des bonnes paroles qu'elle venait d'entendre, et alla s'offrir à l'évêque comme un enfant à son père, un novice à son maître, pour n'avoir plus d'autre direction que la sienne. Ce prélat lui dit de se préparer à l'ordination de la Trinité, qui était proche; et l'humble prévôt, se laissant guider par l'obéissance, alla se renfermer dans la retraite, tant pour disposer son âme à recevoir les ordres que pour se dérober aux congratulations et aux louanges. Il y éprouva, dès le premier jour, une peine sensible. M. de Boisy, dont les vues trop humaines étaient peu satisfaites de la dignité de prévôt, sachant d'ailleurs que le chanoine dont son fils occupait la place joignait à son titre celui de sénateur, vint le conjurer de ne pas s'obstiner à rendre sa position inférieure à celle de son prédécesseur, et de consentir à être tout à la fois, comme lui, prévôt et sénateur, selon les intentions bien connues du duc de Savoie. « Je sens, lui « répondit François conformément à la maxime de toute sa vie, « je sens que Dieu m'inspire de me donner tout entier et non « à demi à son service : il est mon unique maître, il ne veut « point de rival. — Eh bien, va donc, répliqua le père un « en colère, je vois bien que je perdrais le temps à es[illegible] « te dissuader : sers Dieu seul. »

Prompt à mettre à profit la liberté plus grande que [illegible] sait cette franche déclaration, le nouveau prévôt qui [illegible] lors tout ce qui pouvait encore sentir l'air séculier, aba[illegible] son droit d'aînesse avec le titre de seigneur de Villar[illegible] reprit son ancien nom de François de Sales. Il manda ensuite un vénérable prêtre, M. Bouvard, pour le diriger dans sa re[illegible] traite et l'instruire des nouvelles fonctions attachées aux or[illegible] dres qu'il allait recevoir [1] : celui-ci fut tout surpris de le trouver si bien au fait du bréviaire et de la manière de le dire; comme il lui en témoignait son étonnement : « C'est, lui ré[illegible] « pondit François, que, pendant tout le temps de mon séjour à

[1] *Dép. de la mère Greffier.*

« Padoue, j'allais aux jours de fête réciter les heures canoniales « avec les théatins; et que, dans mes voyages, j'ai toujours « pris plaisir à dire l'office divin avec M. Déage; et cela pour « trois raisons : premièrement pour louer Dieu; en second lieu pour soulager mon gouverneur; troisièmement pour m'instruire et m'occuper moi-même; car, après l'Écriture sainte, je ne connais point de plus beau livre que le bréviaire. » La tâche de M. Bouvard fut donc très-facile; il n'eut guère qu'à s'édifier des saintes dispositions du pieux ordinand. Le dernier jour de la retraite, l'ayant surpris dans la chapelle tout baigné de larmes, il lui en demanda le motif : « Hélas! « lui répondit le pieux prévôt, je réfléchis à l'inconstance d'un certain religieux qui, sorti de sa vocation, a donné de grands scandales à l'Église; pour moi, me voici dans le très-bon chemin de la vie ecclésiastique; je veux n'en jamais sortir, mais marcher toujours en avant; et je prie Dieu de m'en faire la grâce [1]. »

Après s'être ainsi préparé par une fervente retraite à faire ses premiers pas dans le sanctuaire, François reçut les ordres mineurs de la main de monseigneur de Granier, le 8 juin 1593, et, quatre jours après, le samedi, veille de la sainte Trinité, il fut élevé au sous-diaconat. L'évêque, voulant témoigner sa joie dans un jour si heureux pour l'Église, invita à dîner toute la famille de Sales; et le nouveau sous-diacre, dans ce repas, se montra aimable comme toujours : « Il semblerait, monsei- « gneur, dit-il agréablement à l'évêque, que je suis un enfant « prodigue : à ma rentrée dans la famille sacerdotale, vous me « donnez un banquet de réjouissance. » L'évêque repartit : « Vous êtes mon fils en qui Dieu a versé ses grâces avec profu- « sion : bientôt vous me serez quelque chose de plus. En at- « tendant, je vous prie de prêcher dans la cathédrale, jeudi « prochain, fête du Saint-Sacrement. — Eh! monseigneur, re- « prit François, comme sous-diacre, je n'en ai pas le droit;

[1] *Dép. de la mère Greffier.*

21365

« comme novice dans l'état ecclésiastique, j'en suis incapable.
« — Je le veux ainsi, dit l'évêque. — Puisque vous l'ordon-
« nez, répondit le saint sous-diacre en faisant une profonde
« inclination, j'obéirai : *In verbo tuo laxabo rete*[1]; mais, si j
« m'en acquitte mal, on ne pourra s'en prendre qu'à vot
« commandement[2]. »

François aussitôt se mit à l'œuvre; et, grâce à sa facilité n
turelle, à ses connaissances acquises, à sa piété qui l'inspir
abondamment sur un sujet aussi fécond que la sainte Euch
ristie, le sermon fut bientôt composé. Le nouveau prédic
teur n'attendait plus que le moment de monter en chaire et d'
faire son coup d'essai, ce moment qu'il tarde tant à l'orateu
novice d'avoir franchi pour se délivrer de l'inquiétude nat
relle qui pèse sur son âme. Mais voici qu'il apprend qu'un c
lèbre prédicateur de l'ordre des Cordeliers, le père Fodé
vient d'arriver à Annecy; que toute la ville et l'évêque l
même désirent l'entendre, et que, pressé de repartir, ce r
gieux ne peut prêcher un autre jour que celui du Saint-Sa
ment. François, à cette nouvelle, cédant volontiers sa place
trouver le père Fodéré et le conjure avec instance de donne
à toute la ville la consolation de recevoir de sa bouche la parole
divine. La proposition fut acceptée; et le sermon, si bien pré-
paré, renvoyé au jour de l'Octave[3]. Le prédicateur était donc
parfaitement prêt ce jour-là. Néanmoins, chose étrange! à peine
eut-il entendu le premier son de la cloche qui annonçait le
sermon, qu'il fut saisi d'une vive crainte accompagnée d'un
tremblement fébrile tel, qu'il ne pouvait pas même se tenir
debout. Cependant il fallait partir; l'heure de monter en chaire
était proche. Dans cet embarras, il recourt à Dieu avec con-
fiance, le prie humblement de lui venir en aide, et bientôt sa
prière est exaucée; il cesse de trembler, il se sent fort, il se

[1] C'est-à-dire, *Sur votre parole je jetterai mes filets.* (Luc, v.)
[2] Année de la Visitation, 30 mai. — Charl.-Aug., p. 51.
[3] *Dép. de Rendu.*

lève et se rend à l'église, où l'attendait une foule immense, avide de recueillir ses premières paroles [1].

Il apparaît dans la chaire avec une assurance modeste; et, dès l'exorde, il élève la pensée de ses auditeurs jusque dans les profondeurs de la Divinité : là, après leur avoir montré la souveraine bonté comme tendant essentiellement à se communiquer et à se répandre, il distingue en elle trois sublimes communications : par la première, le Père se communique au Fils, le Père et le Fils au Saint-Esprit; par la seconde, l'adorable Trinité communique son Verbe à la nature humaine dans le mystère de l'Incarnation; par la troisième, Dieu communique à l'homme le Verbe incarné dans le sacrement de l'Eucharistie; « et ces trois communications, ajoute-t-il, sont tellement liées « entre elles, que la troisième ne peut être sans la seconde, ni « la seconde sans la première, et que la troisième est la mé- « moire de la seconde, et la seconde la mémoire de la première. » Après l'énoncé de ces hautes pensées, il établit rapidement les deux premières communications, et, arrivant à la troisième, qui devait faire le fond de son discours, il démontre la présence réelle du Verbe incarné dans l'Eucharistie en vue de se communiquer aux hommes, par les passages les plus décisifs de la sainte Écriture, qu'il présente avec une vigueur de logique toute péremptoire, en même temps qu'il fait ressortir la contradiction flagrante des hérétiques, lesquels prétendent, d'un côté, que l'Écriture, seule juge de la foi, est parfaitement claire, et de l'autre ne peuvent pas s'entendre sur le sens qu'il faut lui donner. Après avoir ainsi battu en brèche les hérétiques, il s'adresse à une seconde classe d'auditeurs, aux catholiques qui ont besoin d'être affermis dans la foi; et il les y confirme, tant par la doctrine des Pères et des docteurs de l'Église que par l'invariable croyance de tous les siècles chrétiens. Passant de là aux âmes pieuses qui formaient comme une troisième classe de son auditoire, il les exhorte avec tout le pathétique d'un

[1] *Dép. de sainte Chantal*, art. 8.

cœur brûlant d'amour à la dévotion envers le Saint-Sacrement, ce froment des élus, ce vin qui fait germer les vierges, ce pain des anges, ce principe d'une vie immortelle, ce gage d'une bienheureuse éternité; et il termine tout ce beau discours par une fervente prière [1].

Aussitôt qu'il eut cessé de parler, ce fut dans tout l'auditoire, jusque-là silencieux et immobile d'attention, comme un frémissement universel de plaisir; chacun témoignait par des mouvements et des signes combien il était ravi, et un grand nombre même versait des larmes. Au sortir de là, tout Annecy retentit d'un cri unanime de louanges et d'admiration; et l'évêque, plus touché que personne, ne put contenir les sentiments de bonheur dont son cœur surabondait : « Vous avez « entendu mon fils, dit-il aux chanoines et aux principaux de « la ville; qu'en pensez-vous? N'a-t-il pas dit des choses mer- « veilleuses et d'une manière plus merveilleuse encore? Nous « avons en lui un apôtre puissant en œuvres et en paroles : il « nous a été donné de Dieu pour enseigner la science du sa « aux peuples [2]. » Le digne prélat alla sans retard félicit M. et madame de Boisy : il trouva l'un versant encore des larmes de joie, et l'autre entourée des dames de la ville, qui lui appliquaient les paroles de l'Évangile : *Heureuses les entrailles qui ont porté ce fruit béni de sainteté* [3]. Enfin il n'y eut pas jusqu'aux calvinistes, que la réputation du prédicateur avait attirés au sermon, qui n'en fussent vivement frappés : ce fut là que reçut la première impulsion de son retour à la vraie Église le baron d'Avully, seigneur fort savant, très-exercé dans les controverses théologiques, le principal appui du calvinisme dans le Chablais, et un de ses plus ardents défenseurs. Ce discours lui fit concevoir une meilleure opinion de la foi catholique et désirer d'avoir des conférences particulières avec le

[1] Charl.-Aug., p. 51 et 52.
[2] Charl.-Aug., p. 52 et 53.
[3] Luc, II.

prédicateur : nous en verrons l'heureuse issue dans la suite de cette histoire.

Si l'effet de ce premier sermon fut si merveilleux, il ne faut pas seulement en attribuer la cause à l'éloquence de l'orateur : il faut l'imputer bien davantage à l'excellence de ses vertus et à la haute idée qu'on avait de sa sainteté. Sa parole pénétrait jusqu'au fond des cœurs, parce que tous sentaient que c'était la parole d'un homme de Dieu, d'un saint. En quelque endroit qu'on considérât ce jeune homme, naguère laïque, on voyait en lui un modèle achevé : à la maison, la piété et l'étude se partageaient tous ses moments; à table, sa tempérance édifiait tous ceux qui en étaient témoins; en ville, la modestie de sa démarche et de tout son maintien formait comme un spectacle de religion; au chœur il chantait les louanges de Dieu avec la ferveur et la piété d'un ange. Enfin il n'y avait encore que quelques jours qu'il habitait Annecy, et déjà tout le monde l'appelait le modèle du chapitre, la perle des ecclésiastiques, la gloire de l'Église de Genève[1].

Telle était sa vie de foi et de recueillement, que les compagnies même les plus dissipantes ne pouvaient l'en faire sortir. Un jour que M. de Boisy donnait un grand dîner à plusieurs seigneurs de haute qualité, le nouveau sous-diacre, sans faire attention au repas, s'entretenait de choses pieuses avec ses voisins de table; et, comme ceux-ci, ravis de ses discours, oubliaient la nourriture pour l'entendre : « Prévôt, lui dit son père, engagez « donc vos voisins à manger et à boire. » Le saint jeune homme, par obéissance, dit d'un ton modeste : « Messieurs, mon père « commande qu'on mange et qu'on boive; » et il continua ensuite ses saints entretiens, plus occupé des choses du ciel que de celles de la terre[2].

Quoiqu'il ne fût encore que sous-diacre, il avait tout le zèle d'un apôtre : il visitait les malades, il réconciliait les cœurs divisés, il souffrait de tous les maux de ses frères, mais plus

[1] Charl.-Aug., p. 53.
[2] *Dép. de Dumon.*

encore des malheurs de l'Église[1]. Les calamités du diocèse de Genève étaient grandes en effet à cette époque, et de nature à navrer un cœur moins sensible que le sien : d'un côté, l'hérésie qui avait son siége à Genève se propageait dans tout le diocèse, et ceux qui demeuraient catholiques se relâchaient à ce dangereux contact; de l'autre, le fléau de la famine, les maladies et les guerres menaçaient tout le pays; enfin, les fidèles, entourés de soldats et d'hommes hostiles au catholicisme, étaient exposés pour le corps et pour l'âme à des périls de tout genre. Le nouveau sous-diacre, non content d'offrir au ciel des prières ferventes pour des besoins si pressants, conçut le projet de fonder une association religieuse comme le remède le plus efficace à tant de maux. Son esprit élevé comprit que les hommes isolés sont faibles et sans énergie, qu'ils n'osent se mettre en avant dans le chemin de la vertu par la crainte de n'y être pas suivis et de ne pouvoir s'y soutenir seuls, mais que les hommes qui marchent unis se soutiennent et s'encouragent par l'exemple et se fortifient par les mille moyens qu'offre l'association; que d'ailleurs rien n'est plus conforme à l'esprit de la religion, qui, étant toute charité, tend à rapprocher ce que l'égoïsme isole; rien de plus usité dans l'Église, qui, de tout temps, a eu ses confréries ou associations de fraternité évangélique, bien différente de cette fraternité philosophique, belle en paroles, stérile en effets.

Plein de ces pensées, il arrêta l'institution d'une confrérie sous le titre de *Confrérie de pénitents*, titre destiné à rappeler sans cesse aux membres de l'association qu'ils devaient faire pénitence pour leurs propres péchés et pour tous les péchés de la terre, afin d'apaiser le juste courroux du ciel offensé par tant de crimes. Mais cette confrérie, il fallait la placer sous quelque patronage; il choisit pour cela tout ce que le ciel a de plus grand : Jésus-Christ, la sainte Vierge, les apôtres, et, comme Jésus-Christ avait été tant outragé dans sa croix, abat-

[1] Charl.-Aug., p. 53.

tue et brisée dans tous les environs par les hérétiques, et qu'il importait, pour réparer tant d'injures, d'honorer ce divin étendard qui a vaincu le monde, triomphé des démons et de toutes les hérésies; comme d'ailleurs le culte de Marie, conçue sans péché, a une vertu particulière pour obtenir des grâces, et qu'entre tous les apôtres saint Pierre et saint Paul, patrons titulaires de l'Église de Genève, sont les protecteurs nés de la vraie foi, il résolut de donner à son association le titre de *Confrérie de pénitents de la Sainte-Croix, de l'immaculée Conception et des apôtres saint Pierre et saint Paul*[1]. Le titre de la confrérie déterminé, il fallait fixer un lieu pour ses réunions. François comprit que les exercices pieux et les diverses pratiques d'une confrérie, telle que celle qu'il voulait établir, étaient peu compatibles avec toutes les exigences du service paroissial : en conséquence, il choisit pour siége de l'association l'église de Saint-Jean-Baptiste, qui, n'étant plus guère fréquentée, faute de prêtres pour la desservir, pouvait être, sans inconvénient, affectée à cet usage.

Ces préliminaires posés, restait à tracer les règlements de la confrérie : c'était là le point essentiel, parce que de là dépendaient les fruits de la nouvelle institution[2]. Aussi le saint fondateur les médita-t-il longtemps devant Dieu : beaucoup de prières en précédèrent et en accompagnèrent la rédaction, et l'on peut dire qu'ils furent le résultat de ses entretiens avec le ciel bien plus que le produit de son esprit propre. Nous nous bornerons ici à en donner la substance, en avertissant que, s'il s'y trouve quelques règles peu en rapport avec nos mœurs, il faut penser qu'elles étaient alors dans l'esprit chrétien de cette époque.

Le pieux instituteur, convaincu que la fréquentation des sacrements est le meilleur moyen de maintenir l'homme dans le devoir, de le soutenir dans ses faiblesses et de le relever dans ses abattements, pose pour première règle que les membres de

[1] Charl.-Aug., p. 54 et suiv. — *Opusc.*, p. 55 et suiv.
[2] De Maupas, p. 50 et suiv.

la confrérie communieront aux fêtes de l'Invention et de l'Exaltation de la sainte Croix, de la Conception de la sainte Vierge, des apôtres saint Pierre et saint Paul, et tous les seconds dimanches du mois, hors les mois où se trouvent les susdites fêtes. Puis, comme la prière est le canal des grâces, la clef des trésors du ciel, le remède à toutes les misères privées et publiques, il établit que les mêmes jours le Saint-Sacrement sera exposé depuis le matin jusqu'au soir dans l'église de Saint-Jean, que là il y aura constamment deux confrères en adoration pendant une heure au temps marqué par le prieur de la confrérie; ils prieront pour le Pape, les prélats et tout le clergé, pour l'exaltation de l'Église, la conservation de la foi et la conversion des hérétiques, pour la prospérité de la confrérie, afin qu'elle produise des fruits de vertu agréables à Dieu, enfin pour tous les besoins de la société. Les mêmes jours, et de plus la nuit du jeudi au vendredi saint, il y aura procession publique des confrères, qui marcheront deux à deux dans un grand recueillement, chantant les prières qui seront ordonnées, ou récitant le chapelet à voix basse. Tous les dimanches, les confrères assisteront, s'ils le peuvent, à la messe qui sera célébrée par un prêtre de la confrérie dans l'église de Saint-Jean. Tous les jours, au signal qui sera donné par la cloche de la principale église, ils réciteront cinq *Pater* et cinq *Ave* en l'honneur des cinq plaies de Notre-Seigneur, à genoux et tête nue, en quelque lieu qu'ils se trouvent, fût-ce dans les rues et les places publiques, et cela pour détourner de dessus la Savoie les calamités qui la menacent et ouvrir sur cette contrée le sein des divines miséricordes.

A la fréquentation des sacrements et à la prière le saint fondateur ajoute les bonnes œuvres, et voici celles qu'il prescrit. Les confrères, dit-il, se feront un devoir de visiter les malades et les prisonniers pour les consoler, les soulager, et leur procurer les secours de la religion; ils accompagneront le Saint-Sacrement quand on le leur portera, ou, s'ils ne le peuvent, ils réciteront pour le malade un *Pater* et un *Ave*. Dès qu'ils sau-

ront que des confrères sont divisés ou en procès, ils travailleront à les réconcilier et à accommoder leurs différends. Quand un confrère mourra, tous assisteront à ses funérailles, et chaque année tous diront ou entendront une messe pour les confrères défunts.

Après ces prescriptions, François détermine la forme de l'habit de la confrérie, les titres et les attributions des divers officiers qui y doivent être préposés; et on reconnaît en tout ce qu'il ordonne le langage de la piété et de la sagesse réunies ensemble[1].

Quand tout fut ainsi organisé, il en référa à l'évêque, qui y donna de grand cœur son assentiment; puis aux chanoines ses confrères. Tous ayant accédé avec empressement à cette inspiration de son zèle, il fit l'érection de la confrérie le 1er septembre 1593; et, par acte capitulaire du même jour, le chapitre en approuva les statuts et règlements. A la première réunion qui eut lieu, il en fut nommé prieur, c'est-à-dire chef ou supérieur chargé d'en présider et diriger tous les exercices, et il eut la consolation d'y recevoir comme un des premiers membres son propre père, M. de Boisy. Une consolation bien plus grande encore lui fut donnée peu de jours après, savoir, le 14 septembre, jour de l'Exaltation de la sainte Croix. C'était la première fête de la confrérie; et rien ne fut négligé pour en rendre la célébration magnifique. La musique de la ville y fit entendre ses plus beaux chants, l'église fut artistement décorée, le concours des fidèles immense, leur tenue religieuse, leur recueillement admirable; et tout le monde bénit Dieu d'une institution qui allait procurer à la Savoie d'inestimables avantages, en se propageant de proche en proche dans les diverses paroisses.

Cette belle solennité, qui releva encore dans l'opinion publique la réputation du nouveau sous-diacre, fut pour lui une digne préparation au diaconat. Il le reçut le samedi suivant 18 septembre, et il vit dans cette nouvelle ordination un enga-

[1] Charl.-Aug., p. 59 et suiv.

gement à plus de ferveur et de zèle. En conséquence, non content de s'appliquer à être plus uni à Dieu, à mieux faire toutes choses, à poursuivre avec plus d'ardeur encore la dilatation et le succès de sa nouvelle confrérie, il se répandit dans les villages des environs d'Annecy, catéchisant les enfants, instruisant les pauvres gens de la campagne, dont l'ignorance en matière de religion l'affligeait profondément; et ces bons villageois, touchés de la douceur, de la charité et du zèle du nouvel apôtre, l'écoutèrent avec tant de bonne volonté, qu'il eut la consolation de voir un changement sensible dans tout le pays. L'évêque de Genève crut que l'intérêt de l'Église lui faisait un devoir d'élever au plus tôt au sacerdoce un diacre si fervent, et il lui commanda de se préparer pour recevoir l'ordination aux Quatre-Temps de l'Avent. Le saint diacre obéit, et le samedi 18 décembre il baissa la tête sous la main du pontife qui le consacrait prêtre. Nous n'entreprendrons pas de raconter quelle fut sa ferveur pendant cette auguste cérémonie : c'est le secret de Dieu et de ses anges; la seule chose que nous puissions dire, c'est qu'en le voyant si profondément abîmé dans la méditation de la sublime dignité qui lui était conférée l'évêque versait des larmes d'attendrissement, et tous les assistants, saisis d'admiration, croyaient voir un séraphin plutôt qu'un homme mortel[1]. « Aussi, à dater de ce jour, dit le Père la « Rivière dans son antique et pieux langage[2], il se donna entiè« rement à la vie intérieure et pacifique. Plein d'un souverain « respect pour le caractère sacerdotal et d'admiration pour l'é« ternelle bonté à qui il était redevable d'un si signalé bienfait, « il était si fort attentif sur lui-même, qu'on reconnaissait clai« rement qu'il était changé en un autre homme; et cela se « voyait en sa face, en ses yeux, en son parler, en son maintien, « en toutes ses actions, ès quelles reluisait je ne sais quoi « d'angélique et de divin qui contraignait les personnes par une « douce violence à l'aimer, l'honorer et l'estimer. »

[1] Charl.-Aug., p. 61.
[2] P. 113.

LIVRE II

DEPUIS LA PROMOTION DE SAINT FRANÇOIS DE SALES AU SACERDOCE EN 1593 JUSQU'A SON ÉLECTION POUR LA COADJUTORERIE DE GENÈVE EN 1598

CHAPITRE PREMIER

SA PREMIÈRE MESSE ET SON DÉBUT DANS LE MINISTÈRE. TRAITS REMARQUABLES DE SA SCIENCE THÉOLOGIQUE. — ON CHERCHE A INDISPOSER CONTRE LUI L'ÉVÊQUE DE GENÈVE. PÈLERINAGE A AIX EN SAVOIE.

Années 1593 et 1594.

François de Sales, élevé au sacerdoce, n'osa monter à l'autel dès le lendemain de son ordination ; il crut devoir s'y préparer par une retraite de trois jours. Là il forma trois résolutions dignes de la haute idée qu'il avait conçue du sacerdoce : la première, de porter dans toutes ses actions le même esprit de religion qu'à l'autel, et de faire de tous les moments du jour une préparation continuelle au sacrifice du lendemain, de manière à pouvoir répondre en vérité, si on lui demandait raison de sa conduite : « Je me prépare à célébrer la messe. » La seconde, de ne monter jamais à l'autel que dans les mêmes dispositions où il voudrait être pour mourir et comparaître devant Dieu ; la troisième, de s'unir en tout à Jésus-Christ, souverain prêtre, par le recueillement de l'amour et l'imitation de ses exemples : car, disait-il, puisque le prêtre

s'incorpore à lui dans le sacrement de l'autel, il faut bien qu'il ne fasse qu'un avec lui, et, pour que Dieu se plaise à être un avec nous, il faut bien nous rendre en tout semblables à Dieu; pour vivre et demeurer avec lui, nous devons vivre comme lui. « Mon Dieu, ajoutait-il, quand je pense à ces vérités, il me semble que mon pauvre cœur va se fendre et qu'il me dit : Ah! vive Jésus! car je ne veux et ne puis vivre que pour Jésus. Ah! mon Jésus, qui sommes-nous? quand serons-nous comme votre très-sainte mère, qui, vous portant dans son sein, vivait comme doivent vivre tous ceux qui vous reçoivent dans l'auguste sacrement de l'Eucharistie? » En disant cela, remarque l'historien, de grosses larmes lui tombèrent des yeux, et il les essuya en s'écriant qu'il pleurait de joie et ne pouvait s'en abstenir en un si doux sujet[1].

Un autre trait nous fera encore mieux connaître les sentiments qu'il conçut, dans sa retraite, de la sainteté du sacerdoce. On lui parlait d'un nouveau prêtre qui venait de dire sa première messe : « O Dieu! dit-il, que cet homme est heureux! A présent, il ne peut plus songer qu'à servir Dieu, et il lui est comme impossible de pécher. — Mais quoi! lui dit-on, l'autel ne rend pas impeccable, et ce prêtre peut faillir comme auparavant. — Ceux qui parlent ainsi, reprit-il, ne savent pas ce que c'est qu'être prêtre, que manier et recevoir tous les jours le corps de Jésus-Christ : on ne mérite pas le nom de prêtre si on n'est pas aussi pur qu'un ange[2]. »

Les fruits précieux que François recueillit de sa retraite lui firent comprendre combien il est important de préparer son âme à la réception des grâces; et cette expérience lui inspira par la suite, au rapport de sainte Chantal, l'idée d'établir dans l'institut de la Visitation une retraite de trois jours avant toutes les principales fêtes de l'année[3].

[1] Le P. Talon, p. 36 et suiv.
[2] Le même, p. 35.
[3] Année de la Visitation, 19 décembre.

Ainsi disposé, François de Sales célébra solennellement, le 21 décembre, fête de saint Thomas, sa première messe dans la cathédrale d'Annecy. Non-seulement ses parents, mais encore l'évêque de Genève et plusieurs personnes de marque voulurent y assister, et tous en reçurent la plus grande édification : en voyant à l'autel ce prêtre si modeste et si recueilli, ils se sentirent pénétrés d'une douce vénération comme à la vue d'un ange [1].

Après avoir célébré si pieusement le matin, le nouveau prêtre officia l'après-midi à vêpres; et, invité à prêcher, il parla des grands mystères dont son cœur était plein, de la sublimité du sacerdoce et de l'excellence du saint sacrifice. Aux fêtes de Noël, ainsi que les dimanches suivants, il prêcha encore, et toujours sa parole fut également goûtée des savants comme des ignorants, des riches comme des pauvres, des grands comme des petits. On trouvait dans sa prédication un charme tout particulier qui la faisait écouter avec plaisir et profit. Les autres prédicateurs, suivant le mauvais goût de leur époque, surchargeaient leurs discours de grec et de latin, de citations profanes, d'allusions mythologiques; c'était ce vain étalage qui faisait leur réputation : lui, au contraire, dédaignant la renommée, s'attachait à ne rien dire qui ne tendît à la plus grande gloire de Dieu et au plus grand bien des âmes. La piété, qui est utile à tout, comme dit l'Apôtre, lui avait fait deviner le bon goût de l'éloquence sacrée, ou plutôt le lui avait donné sans qu'il le recherchât. Devenu ainsi habile, dès son début, dans l'art d'annoncer la Parole sainte, il n'était pas moins zélé pour la répandre. Comme plus on l'entendait, plus on voulait l'entendre, on l'invitait de toutes parts, et sa charité ne savait se refuser à aucune invitation, de sorte que, dès les premiers jours de son sacerdoce, sa vie fut un continuel apostolat. Le jour de la Purification, invité à prêcher à Seyssel, ville peuplée d'un grand nombre d'hérétiques, et si-

[1] *Dép. de la mère de Chaugy.*

tuée à seize kilomètres de Genève, sur le bord du Rhône, il s'éleva à une hauteur d'éloquence qui dépassa de bien loin ses premiers discours. Inspiré par le vif intérêt que lui offrait son auditoire, qui se composait partie de fidèles en contact journalier avec les ennemis de la foi, partie de protestants curieux de l'entendre; ému du danger des premiers, auxquels on cherchait tous les jours à inculquer les doctrines nouvelles, et non moins touché du malheur de ceux que l'erreur avait déjà séduits, il prêcha avec un accent pénétré, un ton d'apôtre, une puissance, une énergie de langage, qui confirmèrent les fidèles dans la foi et firent trembler les hérétiques. Le bruit de cette prédication se répandit dans les pays circonvoisins et jusqu'à Genève; et dès lors on commença à voir en lui le boulevard le plus inexpugnable de la foi catholique, l'adversaire de l'Église réformée le plus terrible, capable de tenir seul tête à tous les ministres et de les terrasser par la vigueur de sa parole [1].

Témoin de ces beaux commencements, l'évêque de Genève en versait des larmes de joie et disait avec une humilité digne de sa haute vertu : « Dieu m'a refusé le don de la parole, mais « il m'a donné un fils qui sera ma parole et ma voix [2]. » Pour M. de Boisy, tout en se réjouissant des succès de son fils, il jugeait autrement que l'évêque de toutes ces prédications; il ne pouvait approuver ni qu'il prêchât si souvent, ni qu'il parlât avec cette simplicité apostolique, laquelle, se bornant à ce qui peut être profitable aux âmes, supprime tous les vains ornements d'une érudition inutile. Laissons François raconter le fait lui-même, plusieurs années après, à monseigneur de Belley [3] : « J'avais, dit-il, le meilleur père du monde, mais « qui avait passé une grande partie de sa vie à la cour et à la « guerre, dont il savait mieux les maximes que celles de la « théologie. Pendant que j'étais prévôt, je prêchais en toute « occasion, tant à la cathédrale que dans les paroisses, et jus-

[1] *Dép. du chanoine Gard et de Bonard.*
[2] Année de la Visitation, 18 décembre.
[3] *Esprit de saint François de Sales,* IIIe part., sect. IX.

« que dans les moindres confréries. Je ne savais ce que c'était « que refuser, tant m'était chère la parole de Notre-Seigneur : « Donnez à tous ceux qui vous demandent : *Omni petenti a te « tribue*[1]. Mon bon père, entendant sonner le sermon, deman- « dait qui prêchait ; on lui disait : Qui serait-ce, sinon votre « fils? Un jour, il me prit à part et me dit : Prévôt, tu prê- « ches trop souvent ; j'entends même en des jours ouvriers « sonner le sermon, et toujours on me dit : C'est le prévôt, le « prévôt. De mon temps il n'en était pas ainsi, les prédications « étaient bien plus rares ; mais aussi quelles prédications ! « Dieu le sait : elles étaient doctes, bien étudiées ; on disait des « merveilles ; on alléguait plus de latin et de grec en une que « tu ne fais en dix ; tout le monde en était ravi et édifié ; on y « courait à grosses troupes ; vous eussiez dit qu'on allait re- « cueillir la manne. Maintenant tu rends cet exercice si com- « mun, qu'on n'en fait plus de cas, et on n'a plus autant « d'estime de toi.

« Voyez-vous, continue l'homme de Dieu, ce bon père par- lait comme il l'entendait et en toute franchise ; il parlait « selon les maximes du monde où il avait été nourri ; mais les « maximes évangéliques sont d'une bien autre trempe : Jésus- « Christ, le miroir de la perfection et le modèle des prédica- « teurs, n'a pas usé de toutes ces circonspections, non plus « que les apôtres qui ont suivi ses traces. Croyez-moi, on ne « prêchera jamais assez : on ne peut assez redire ce qu'on ne « sait jamais assez : *nunquam satis dicitur quod nunquam « satis discitur*, surtout maintenant et dans le voisinage de « l'hérésie, laquelle ne se maintient que par les prêches et ne « sera vaincue que par la prédication. » En conséquence, non- obstant les observations de son père, François continua ses pré- dications incessantes.

Touchés de tant d'instructions que relevait la sainteté de sa vie, les fidèles couraient en foule à lui pour se confesser. De-

[1] Luc, VI, 30.

puis le point du jour, jusqu'à midi, tous ceux qui se présentaient étaient toujours les bienvenus, les pauvres comme les riches, les paysans comme les nobles : point de distinction, sinon en faveur des plus nécessiteux, des ignorants et des malades. Son cœur, si bon pour tous, ressentait pour ceux-ci quelque chose de plus tendre, comme le cœur d'une mère pour celui de ses enfants qui souffre. Il leur parlait avec un accent de charité qui les pénétrait; les pauvres fondaient en larmes que faisait couler la douleur de leurs péchés, excitée par l'onction d'une parole si suave; et le saint confesseur, compatissant à leur indigence, qui ne leur laissait pas même souvent de quoi essuyer leur visage inondé de pleurs, leur prêtait, pour se moucher ou s'essuyer, son propre mouchoir, oubliant ainsi, par une charité vraiment maternelle, les dégoûts et les répugnances que la nature devait trouver dans ce service, de la part surtout d'un jeune gentilhomme élevé dans toutes les délicatesses de la propreté[1]. S'il apercevait quelque personne aveugle se dirigeant à tâtons vers son confessionnal, il sortait promptement et l'amenait par le bras à la place où elle devait se confesser; si c'était quelque paralytique se soutenant difficilement sur ses jambes malades, il allait lui servir d'appui et l'aidait à se mettre à genoux s'il le pouvait, ou l'en dispensait lorsque son infirmité lui rendait la chose tant soit peu difficile. Si c'étaient des pauvres honteux qui lui confiassent le triste secret de leur détresse, il leur faisait des aumônes proportionnées à leurs besoins; et, pour n'être pas pris au dépourvu, il portait toujours sur lui diverses sommes d'argent enveloppées par petits paquets, qu'il distribuait selon les occasions[2].

Parmi la foule qui entourait le tribunal de ce charitable confesseur, il se trouva un jour une malheureuse assez osée pour lui dire la passion impure dont elle brûlait à son égard et tenter de le séduire. Le saint prêtre, dans un premier moment de

[1] Charl.-Aug., p. 68. — La Rivière, p. 118.
[2] *Ibid.*

surprise, la croyant possédée du démon, commença par prononcer sur elle des exorcismes secrets, où il sommait par le signe de la croix l'esprit impur de sortir de cette âme; puis, l'exhortant fortement à la pénitence, il lui peignit des plus vives couleurs et la rigueur des jugements de Dieu et les feux éternels de l'enfer. Ces saintes remontrances n'aboutirent qu'à l'irriter : furieuse de voir ses avances méprisées, elle éclata en injures jusqu'à vomir contre lui les paroles les plus ordurières. François, au lieu de s'en offenser, reprit avec douceur : « Hélas! que « vous me faites compassion! Vous êtes aux yeux de Dieu et de « ses anges comme ce cadavre de Lazare au tombeau, qui exha- « lait une odeur infecte de mort; je prie le Seigneur de vous « retirer, par sa grâce, de cet affreux état. » Il n'eut pas le temps d'en dire davantage; les cris de rage de la malheureuse étouffèrent sa voix, et les personnes qui étaient dans l'église, entendant les outrages qu'elle proférait contre le saint prêtre, se hâtèrent de la mettre à la porte. Pour lui, sa compassion ne délaissa point cette pauvre âme égarée; il pria pour elle avec ferveur, et ses prières furent exaucées. Quelque temps après, elle vint à résipiscence et lava ses fautes dans l'amertume d'un sincère repentir[1].

Tant de zèle pour le ministère de la confession valut à François d'être présenté par le chapitre à l'évêque de Genève pour la charge de grand pénitencier, quoiqu'il n'eût encore que vingt-sept ans, et il fut nommé à cet office par le prélat en vertu d'un mandat du cardinal Mattei, qui l'avait délégué à cet effet. Investi de cette dignité, il se voua avec une ardeur nouvelle à la direction des consciences; et l'on vit apparaître au grand jour le don merveilleux qu'il avait reçu du ciel pour ce ministère. Il fit faire à ses frais un confessionnal, qu'il plaça dans la cathédrale, près de la grande porte; et, comme on lui témoignait de l'étonnement de ce qu'il avait choisi cet endroit préférablement à tant d'autres plus commodes et plus honora-

[1] Charl.-Aug., p. 69. — *Esprit de saint François de Sales*, IVe part., sect. XXXVII.

bles : « Ma raison est bien simple, répondit-il avec un aimable « sourire; c'est que le pasteur doit se tenir à la porte pour ap- « peler les brebis et leur ouvrir le bercail; c'est, d'ailleurs, qu'il « est écrit que la mort entre par les fenêtres et le bon pasteur « par la porte [1]; » raison sans doute peu solide, mais suffisante pour voiler son humilité, qui prenait toujours le pire pour soi et laissait le meilleur aux autres.

La gloire que faisaient rejaillir sur François tant de travaux apostoliques était encore rehaussée par la perfection qu'il apportait à toutes les fonctions de son ministère, comme aux actions et aux exercices de sa vie privée. Tout le monde en était dans l'admiration, on ne se rappelait point avoir jamais rien vu de si parfait dans le clergé; on proclamait de toutes parts qu'il serait le restaurateur de l'état ecclésiastique; et même, dès lors, ses saints exemples en déterminèrent plusieurs à embrasser une vie plus chrétienne et plus sacerdotale [2].

Cependant M. de Boisy, ne pouvant se résoudre à renoncer aux desseins de grandeur et d'élévation qu'il avait conçus sur son fils, fit auprès de lui de nouvelles tentatives pour le déterminer à joindre à la dignité de prévôt celle de sénateur que lui offrait le prince de Savoie. Il le supplia, le conjura avec instance de ne pas lui refuser cette consolation et cette gloire; toute la famille y associa ses sollicitations; Antoine Favre, son illustre ami, y ajouta tous les moyens de persuasion, en faisant ressortir, dans une longue lettre [3] qu'il lui adressa à cet effet, les grands biens qu'un homme de son mérite pourrait faire dans la dignité de sénateur, les avantages qu'il trouverait à étudier simultanément la jurisprudence et la théologie, deux sciences qui ont tant de points de contact, et s'éclairent si souvent l'une par l'autre, le bonheur mutuel qu'ils goûteraient dans des rapports plus fréquents et plus intimes, enfin l'exemple de son prédécesseur, qui était à la fois prévôt et sénateur.

[1] Année de la Visitation, 17 décembre.
[2] *Dép. de la mère de Chaugy.*
[3] Lettre Ire.

Le seigneur d'Arandas, conseiller du duc de Savoie, vint à son tour et le pressa, par plusieurs lettres, de se rendre à tant de vœux[1] : tout fut inutile. Le saint prêtre opposa à toutes ces instances la même réponse qu'il avait déjà faite l'année précédente, qu'il ne voulait point se partager entre Dieu et le monde; que saint Paul défend à celui qui est entré dans la milice sainte de s'immiscer dans les affaires séculières; qu'il se sentait incapable de porter deux charges aussi pesantes que celles de prévôt et de sénateur; qu'un esprit appliqué à plusieurs choses fait moins bien chacune d'elles; que, la jurisprudence ne s'occupant que des intérêts temporels, il ne devait point allier ensemble le sacré et le profane; que Chambéry était trop éloigné d'Annecy pour qu'il pût remplir les deux fonctions à la fois; qu'il se ferait scrupule d'occuper une place qu'un autre occuperait plus utilement pour le bien public; que d'ailleurs son caractère était antipathique aux procès et à la chicane; qu'ainsi par goût comme par devoir il voulait se consacrer exclusivement au ministère ecclésiastique, conformément aux obligations de son sacerdoce, qui l'avait voué au soin des âmes et non à celui des corps[2].

Toutes ces raisons, loin de satisfaire M. de Boisy, ne changèrent rien à ses vues plus humaines que chrétiennes, et il n'en demeura pas moins sous le poids des regrets et de la douleur; tant il est vrai que les saints ont une manière de voir et de juger qu'un homme du monde n'est pas apte à apprécier. « Je ne sais vraiment, disait ce bon père, ce que le prévôt a « dans l'esprit; cette obstination à refuser une place si avan- « tageuse est une chose inconcevable autant qu'affligeante[3]. » Cependant son estime pour son fils n'en fut point diminuée; et en toute occasion, au contraire, il lui donnait des témoignages de sa vénération : il aimait à entendre sa messe, à communier de sa main, à assister à tous ses sermons. Il fit plus encore, il

[1] Charl.-Aug., p. 67.
[2] Lettre II.
[3] Charl.-Aug., p. 68.

le choisit pour le dépositaire et le guide de sa conscience : tous les quinze jours, ou au plus tard tous les mois, il venait tomber aux genoux de ce fils vénéré pour se confesser à lui; et, lors même qu'il résidait au château de Sales, il faisait volontiers le voyage d'Annecy pour avoir le bonheur de recevoir les avis d'un directeur si éclairé et si pieux [1].

Cet exemple fit naître dans toute la famille le désir de se confesser aussi à l'homme de Dieu; et, celui-ci s'y prêtant de bonne grâce, tous, depuis madame de Boisy jusqu'aux domestiques, le prirent pour leur directeur. Comme ils l'avaient vu toujours si pieux et si fervent depuis sa première enfance, ils avaient en lui la confiance qu'on a dans les saints; et lui, de son côté, répondant à cette confiance, travailla avec un zèle tendre et assidu à sanctifier des âmes qui lui étaient chères à tant de titres. Il corrigea les défauts de chacun par de douces et charitables remontrances, fit aimer et pratiquer les vertus par ses conseils et ses suaves exhortations; et bientôt, grâce à sa sage direction, toute cette heureuse famille devint une famille modèle où régnait le plus pur esprit du christianisme. Il prit surtout un soin spécial du jeune Louis de Sales, qui, de son côté, avait pour lui un attachement sans bornes : ce vertueux jeune homme ne connaissait point de plus douce jouissance que celle d'être avec son saint frère; il l'accompagnait partout, autant que sa position le lui permettait, le suivait jusque dans les réunions ecclésiastiques, les concours et les conférences du clergé, sacrifiant pour cela, de grand cœur, les divertissements et la compagnie bruyante des jeunes gentilshommes de son âge. « Je vous prie, lui disait-il, de souffrir « que je sois constamment auprès de vous, comme le disciple « auprès du maître, pour apprendre de votre bouche, avec les « secrets de la vie chrétienne, les beaux enseignements de la « philosophie et de la théologie que vous croirez utiles à mon « instruction [2]. »

[1] Hauteville, p. 189.
[2] Hauteville, p. 252.

Cette fréquentation assidue d'un saint fut si profitable au jeune Louis, qu'en peu de temps il fit les plus rapides progrès dans toutes les vertus : il s'agrégea à la confrérie de la Sainte-Croix, et, entrant dans l'esprit de cette pieuse association, non-seulement il s'appliqua à régler toute sa vie sur les grands exemples de Jésus crucifié, mais encore il prit à cœur d'inspirer aux fidèles l'amour, l'étude et l'imitation de cet adorable modèle des élus; et, pour y mieux réussir, il composa en vers un éloge de la Croix, qui fut jugé digne de l'impression. Il ne fut pas moins remarquable par sa piété envers la mère de Dieu : il honorait tous les jours d'un culte spécial sa conception immaculée; et cette Vierge pure l'en récompensa par le don d'une parfaite chasteté, accompagnée d'un tact incomparable pour en porter dans les cœurs l'estime et l'amour. Obligé, par sa position à la cour, d'être souvent en rapport avec les personnes du sexe, il savait, tout en se montrant le gentilhomme le plus poli, faire chérir et estimer la vertu par un ton parfait de décence, par des maximes ou des récits propres à en relever le prix, et était ingénieux à faire remarquer qu'au jugement du monde même un air modeste, sage et réservé est le plus bel ornement de la beauté; que, quoique les cœurs gâtés se plaisent avec ceux qui leur ressemblent, ils raisonnent tout autrement quand il s'agit de se choisir un époux ou une épouse : « Alors, « disait-il, on préfère toujours les personnes qui offrent pour « garantie de leur fidélité, de leurs mœurs et de la douceur de « leur commerce un extérieur bien réglé, une conduite vraiment chrétienne [1]. »

Les consolations que donnait à François de Sales l'exercice du ministère, soit au dedans, soit au dehors de sa famille, ne lui faisaient pas oublier l'étude des sciences ecclésiastiques : il comprenait que le prêtre, dépositaire de la loi divine et chargé de l'enseigner aux autres, est, par état, homme de savoir; qu'il doit non-seulement avoir étudié avant d'entrer en fonction,

[1] Hauteville, p. 257.

mais encore étudier sans cesse pendant l'exercice de son ministère, tant pour ne pas perdre les connaissances acquises que pour en ajouter toujours de nouvelles à ce qu'il sait déjà. C'est pourquoi, au milieu de ses nombreux travaux, il se réservait chaque jour un temps marqué pour l'étude, et il l'employait le plus ordinairement à lire et à méditer la Somme de saint Thomas. Aussi la possédait-il d'une manière remarquable; ce deux circonstances le mirent à même, vers cette époque, d'en donner des preuves publiques et solennelles. Deux jeunes élèves en théologie, arrivés naguère de l'Université de Louvain, et jaloux de prouver à leur patrie les fortes études qu'ils avaient faites dans cette savante école, désirèrent soutenir une thèse publique sur toute la Somme du saint docteur. Mais, pour présider cet exercice, il leur fallait un homme qui, possédant parfaitement les matières, fût capable de diriger la discussion et d'éclaircir au besoin les difficultés qui surgiraient. Cet homme, toutes les bouches le leur désignèrent : c'était éminemment le prévôt du Chapitre. Ils vinrent donc le prier d'accepter la présidence. François, attentif à l'observation de toutes les convenances, surtout quand elles s'accordaient avec les inspirations de sa modestie, chercha d'abord à décliner cet honneur, en alléguant qu'il n'était pas docteur en théologie, et que la présidence appartenait de droit aux chanoines de la cathédrale décorés de ce titre. Mais, les deux jeunes ecclésiastiques lui ayant répondu qu'ils étaient sûrs de l'agrément du Chapitre, et que son refus affligerait tout le monde savant d'Annecy, qui se faisait une fête de le voir présider la thèse, il se rendit à de si pressantes sollicitations. L'exercice eut lieu dans la grande salle du collége, en présence d'une nombreuse assemblée : tous les théologiens de la ville et des environs s'y étaient rendus, et plusieurs attaquèrent vigoureusement les jeunes candidats : ceux-ci répondirent avec talent, et, pendant longtemps, il y eut entre les uns et les autres une lutte du plus haut intérêt, un assaut animé d'arguments puissants et de réponses également fortes, qui tenaient comme en suspens tous

les témoins du combat. Personne toutefois, dans cette séance, n'intéressa l'auditoire aussi vivement que le savant prévôt : il dominait les uns et les autres par sa science comme par son esprit. Lorsque, dans la chaleur de l'argumentation, on s'enfonçait dans des obscurités où l'agresseur et le répondant allaient se trouver également embarrassés, il prenait la parole pour éclairer les ténèbres qui se formaient sur la matière en litige, discernait, selon sa méthode accoutumée, les différents points de vue de la question, et traitait séparément ces divers rapports, en évitant toute équivoque et toute ambiguïté : à l'aide de cette marche, qui est celle du bon sens, il résolvait promptement et solidement les objections les plus difficiles, exposait la vérité avec une netteté qui la faisait toucher au doigt [1].

Peu après cette thèse fameuse, une autre occasion se présenta ne fit pas moins éclater ses grandes lumières dans la science ologique. La cure du Petit-Bornand, paroisse située dans un s montagneux du Faucigny, près Bonneville, étant venue à quer, l'évêque de Genève engagea François à concourir pour ce bénéfice : car, comme les chanoines de la cathédrale, dépouillés par les Génevois de la plupart des biens du Chapitre, n'avaient que difficilement de quoi suffire à leur entretien, le Saint-Siége les avait autorisés à joindre une cure à leur canonicat, à condition d'y entretenir un vicaire ou d'y aller résider eux-mêmes. Le prévôt obéit à l'avis de son évêque, auquel s'étaient jointes les sollicitations de ses amis, d'autant plus volontiers que les grandes aumônes que sa charité répandait de toutes parts le réduisaient à une véritable détresse. Il se fit donc inscrire pour le concours, et, au jour fixé, il se rendit devant l'évêque et les examinateurs chargés de décerner la palme au plus digne. Il s'y trouva seul : dès qu'on avait su qu'il entrait en lice, tous les concurrents s'étaient retirés du combat, personne n'osant se mesurer avec un si puissant adversaire. L'é-

[1] Charl.-Aug., p. 69 et 70. — La Rivière, p. 120.

vêque lui demanda d'exposer les principes de la théologie sur le sacrement de l'Eucharistie, et il le fit dans un discours latin où l'érudition et la clarté des idées ne se firent pas moins admirer que l'ordre et la force des raisonnements. Il fut, en conséquence, pourvu de la cure vacante; mais cette victoire ne fut pas pour lui sans amertume. Un chanoine de la cathédrale, prétendant avoir sur cette cure un droit en dehors de tout concours, la lui disputa jusqu'à lui fermer les portes de l'église quand il vint en prendre possession; et il lui fallut, pour entrer en jouissance, non-seulement une sentence du tribunal de l'Ordinaire, mais encore une décision de la cour de Rome et du sénat de Chambéry, l'opiniâtre chanoine n'ayant voulu se désister qu'après avoir épuisé tous les degrés de la juridiction [1].

Cependant l'évêque de Genève, admirant toujours de plus en plus le mérite du prévôt, prenait conseil de lui sur toutes les difficultés qu'il rencontrait dans son administration; et il était notoire à tous qu'il estimait ses paroles comme autant d'oracles [2]. Cette confiance entière d'un supérieur envers son inférieur éveilla la jalousie, comme il arrive souvent en pareil cas. Des hommes se rencontrèrent qui, ne pouvant supporter l'affection et la faveur dont le saint prêtre était l'objet sans l'avoir jamais ambitionné, cherchèrent à le déconsidérer dans l'esprit du vénérable prélat : c'était, lui disait-on, un censeur perpétuel qui désapprouvait sa manière de gouverner et de faire, sinon en termes positifs, du moins par des expressions équivoques et malignes, d'autant plus perfides qu'elles rendaient la critique plus piquante; c'était un intrigant qui s'érigeait en maître, qui voulait l'emporter sur son évêque, qui avait l'art de gagner le peuple, s'en faisait suivre et applaudir au grand préjudice de la dignité épiscopale, dont on ne semblait plus tenir compte; c'était, enfin, un réformateur qui voulait tout changer, tout refaire à neuf selon les idées de son amour-propre, et qu'il était urgent d'arrêter si on ne voulait pas avoir

[1] Charl.-Aug., p. 70 et 71.
[2] *Dép. de Biord.*

à se repentir plus tard d'une excessive indulgence. Pour appuyer ces odieuses imputations, on présentait l'esprit d'hostilité qu'on lui supposait comme un préjugé de famille, et l'on rappelait à ce sujet la violente opposition qu'un de ses proches parents avait faite autrefois à Claude de Granier lui-même, lorsque celui-ci était encore prieur de Talloires. Le vénérable évêque, trop charitable pour ajouter une foi complète à ces plaintes et trop prudent pour faire quelque éclat, laissa dire et garda le silence : il voulut attendre que le temps, dissipant le nuage, mît la vérité dans son jour, et ne croire le mal que sur bonnes preuves[1]. Cependant, sans s'en rendre compte et comme malgré lui, il ne témoigna plus à son cher fils une affection aussi tendre qu'auparavant. Le prévôt l'eut bientôt remarqué, et un certain air de refroidissement lui apprit, à n'en pouvoir douter, que son évêque n'était plus le même envers lui. Mais, fort du témoignage de sa conscience, il souffrit en silence cette épreuve, sans laisser entrevoir ni à l'évêque ni à personne qu'il comprenait le changement qui s'était opéré à son égard, et il continua de remplir, comme auparavant, ses fonctions ordinaires, assistant régulièrement aux assemblées dont il faisait partie pour l'administration des affaires ecclésiastiques. Enfin l'évêque, fatigué des préventions dans lesquelles on cherchait à l'entretenir contre un homme qu'il ne pouvait s'empêcher de chérir et d'estimer, le prit un jour en particulier et lui découvrit avec franchise tout ce qu'il avait sur le cœur. Le prévôt écouta ses accusations avec une sérénité de visage où se lisait toute la paix de son âme, avec cet air de candeur et d'aisance que ne saurait simuler une conscience coupable. Il essaya ensuite de répondre à chaque article ; mais l'évêque ne le laissa pas continuer : convaincu de son innocence et refusant d'écouter une justification superflue, il se plaignit avec indignation des calomniateurs qui avaient voulu flétrir une vertu si pure; il annonça que, non-seulement il leur retirait pour

[1] *Vie de Claude de Granier*, p. 144.

toujours sa confiance, mais encore qu'il allait les éloigner de lui et sévir contre eux par tous les moyens qui étaient en son pouvoir. Le saint prêtre, affligé du coup qui allait les frapper, prit aussitôt leur défense comme s'ils eussent été ses meilleurs amis; il conjura l'évêque de leur faire grâce; et, sur la persistance de celui-ci à les poursuivre comme des hommes coupables et dangereux, il se jeta à ses pieds pour solliciter leur pardon, mettant plus de zèle encore à les excuser qu'ils n'avaient mis de passion à le perdre. Ainsi se vengent les saints[1].

Bien différent de ses détracteurs, qui abandonnaient leur âme à la malignité de la jalousie, François de Sales ne s'occupait que des moyens de faire fleurir partout la religion et la vertu. Il avait surtout à cœur de maintenir dans sa piété première la confrérie de la Croix qu'il avait fondée; et, comprenant que dans la vie chrétienne l'homme finit bientôt par n'être plus touché de ce qu'il fait tous les jours s'il n'est ranimé de temps en temps par quelque chose d'extraordinaire, il conçut le projet de conduire en pèlerinage à Aix en Savoie les membres de cette confrérie[2]. Cette ville, située à vingt kilomètres d'Annecy, avait le bonheur de posséder une relique insigne de la vraie croix, qui y avait été apportée lors des premières croisades par un seigneur d'Aix, à son retour de la terre sainte; et les nombreux miracles dont Dieu l'avait honorée l'avaient mise en singulière vénération dans tout le pays. Le prévôt, convaincu que la ferveur de tous les confrères gagnerait beaucoup à venir prier et méditer devant ce précieux souvenir de la passion du Sauveur, leur proposa son pieux dessein. Un accueil favorable fut fait à sa demande; et aussitôt il s'occupa à tout prévoir et tout régler pour faire saintement ce saint pèlerinage. La confrérie de la Croix, établie à Chambéry, sur le modèle de celle d'Annecy, dont elle avait adopté les statuts, eut bientôt appris la chose : tous les membres, goûtant avec bonheur cette salu-

[1] Charl.-Aug., p. 71 et 72. — La mère de Chaugy, p. 28.
[2] *Mémoires de Besson*, p. 319.

taire pensée, voulurent être de la partie et aller aussi à Aix, non-seulement pour vénérer la croix dans la société des pieux pèlerins, mais encore pour faire avec eux une alliance de charité fraternelle. Le sénateur Favre, un des principaux de la confrérie, envoya donc demander au prévôt le jour et l'heure où il comptait arriver à Aix et l'ordre qu'il jugeait à propos qu'on observât pendant toute la route. Rien de plus édifiant que les règlements tracés à ce sujet par l'homme de Dieu. « L'ordre de la marche, répondit-il au sénateur Favre[1], sera « semblable à celui de la procession dont vous avez été témoin « quand vous êtes venu à Annecy : nous chanterons, comme « alors, les litanies de Jésus crucifié, et nous marcherons pieds « nus, sinon toute la route, au moins quelques lieues, par respect pour la sainteté du sanctuaire que nous allons visiter, « de ce sanctuaire que rend si vénérable le très-précieux bois « sur lequel Dieu s'est montré à nos pères avec une charité « plus ardente que dans le buisson de Moïse... Pendant le repas « que nous ferons en chemin pour soutenir nos forces, on observera beaucoup de modestie et de frugalité, et l'on fera « quelques lectures pieuses afin qu'aucun discours profane ne « se mêle à un si saint pèlerinage... Nous arriverons à Aix le « 31 juin vers dix ou onze heures et assisterons à la messe « avant midi dans l'église de Sainte-Croix. Là, mon cher frère, « sera confirmée de plus en plus notre fraternité, puisque « nous allons en resserrer les nœuds devant ce bois sacré qui « a réconcilié et uni si étroitement le ciel avec la terre... Mon « très-aimable, très-cher et très-bon frère, que Jésus crucifié « vous soit favorable! Nous vous saluons tous, tant que nous « sommes, et nous saluons aussi tous les autres enfants de la « Sainte-Croix. *Nous espérons être bientôt avec vous et vous « parler bouche à bouche, afin que notre joie soit pleine et entière dans le Seigneur*[2]. »

[1] Charl.-Aug., p. 72 et suiv.
[2] II Ep. Joan., v, 12.

Le sénateur Favre lut cette lettre si édifiante dans l'assemblée de la confrérie de Chambéry, et toutes les dispositions qu'elle contenait furent adoptées avec joie. De leur côté, les confrères d'Annecy, au jour indiqué, après avoir entendu de grand matin la messe du prévôt dans leur église, se mirent en route, précédés d'une grande croix que portait l'un d'eux, ayant à droite et à gauche deux autres confrères qui tenaient à la main chacun un flambeau allumé. A la suite de cet étendard sacré, tous marchaient pieds nus, deux à deux, revêtus de leur habit de pénitent, et chantant des litanies alternativement avec un corps de musiciens. Le prévôt, les pieds nus comme les autres, seul le visage découvert, mais les yeux modestement baissés, fermait la marche en qualité de prieur. Il était revêtu d'un surplis, accompagné de deux assesseurs se tenant à ses côtés, et suivi d'une multitude de fidèles de l'un et de l'autre sexe, qui, le chapelet ou un livre de prières à la main, marchaient avec tant de modestie qu'on ne pouvait les voir sans se sentir pénétré de dévotion. On alla ainsi jusqu'à Aix, qui est à moitié chemin, et, après y avoir pris un repas de la manière que le prévôt avait réglée, on se remit en route. A un demi-kilomètre d'Aix, on rencontra les confrères de Chambéry, qui venaient processionnellement au-devant de la pieuse compagnie; on se donna réciproquement des témoignages réitérés d'une amitié toute sainte; puis l'on reprit la procession, et l'on se rendit directement à l'église Sainte-Croix. Là on exposa à la vénération des dévots pèlerins le bois sacré de la croix; et, après la messe qui fut chantée solennellement, on admit chacun des assistants à baiser la précieuse relique. On ne saurait dire, écrivait François dans la suite[1], combien cette cérémonie inspira de « dévotion aux deux confréries, et com- « bien elle fit naître de saintes résolutions de mieux vivre à « l'avenir, accompagnées de saints regrets et déplaisirs de la « vie passée; personne ne put s'empêcher de pleurer et de

[1] *Étendard de la Croix*, liv. I, c. VIII.

« soupirer à la vue de ce précieux gage de l'amour de Jésus-« Christ pour les hommes. » Le pieux prévôt, plus que tous les autres, éprouva en cette circonstance un redoublement de ferveur et renouvela de toute son âme, en présence de la croix, la résolution de vivre en disciple de Jésus crucifié.

Tant de beaux sentiments s'accrurent et se perfectionnèrent core sous l'action puissante de la parole du père Chérubin, int religieux de l'ordre des capucins, qui prononça en cette casion un discours propre à électriser tous les cœurs. De là on passa à l'union projetée des confréries d'Annecy et de Chambéry; toutes les deux firent une alliance de charité fraternelle nom de Jésus-Christ et sous la direction de François de les, qu'elles adoptèrent pour leur père commun. Le saint i-même se lia avec le père Chérubin d'une amitié intime, nt nous verrons dans la suite de cette histoire les heureux ets. Ainsi s'écoula, avec bonheur pour tous, cette première rnée doublement délicieuse, et comme avant-goût des joies ciel par l'amour divin qui en sanctifia tous les moments, et comme scène vivante de l'Église primitive par la charité qui forma de toutes les âmes une seule âme, de tous les cœurs un seul cœur[1].

Le lendemain tous les confrères, si bien préparés par les exercices de la veille, s'approchèrent de la table sainte et demeurèrent longtemps à l'église en prières, se livrant aux tendres effusions de leur piété devant la sainte relique, et renouvelant leur résolution d'être tout entiers à Dieu. Le but du pèlerinage ainsi atteint, ils se disposèrent au retour; et, un vénérable vieillard qui avait assisté à toute cette belle cérémonie, le baron de Cusy, leur ayant demandé comme une grâce de prendre, pour s'en revenir, la route qui passait par ses terres, ils se rendirent à ses instances d'autant plus volontiers, que le chemin était plus court et son château un lieu plus convenable pour se reposer et prendre un peu de nourriture. La

[1] Charl.-Aug., p. 74 et suiv.

procession, au sortir d'Aix, prit donc la route de Cusy, accompagnée du sénateur Favre et de plusieurs autres confrères de Chambéry, qui voulurent les suivre pour s'édifier. A quatre heures du soir, arrivée sur l'éminence où est situé le château, elle suspendit ses prières et ses pieux cantiques : c'était le moment de relâcher l'esprit par une innocente récréation et de refaire son corps par la nourriture. En attendant que le repas fût préparé, le baron leur proposa de descendre dans l'immense forêt qui était au pied de la colline, sur les rives du Chéran, et de s'y promener dans les sentiers tortueux qu'il avait tracés lui-même. Tous acceptèrent cette invitation avec plaisir, mais les sentiments de la piété dominaient tellement toutes les âmes, que la promenade même fut un exercice pieux. Chacun grava sur l'écorce des hêtres la figure de la croix avec le nom de son saint patron; puis, cédant aux sentiments religieux qu'inspiraient la solitude, le silence, l'ombre de ces grands arbres dont les vastes branches et les feuillages épais formaient comme la voûte d'un temple, tout le monde tomba à genoux et se mit à prier dans un saint recueillement. Il fallut que le pieux prévôt, leur conducteur, les avertît de remonter sur la colline pour prendre leur repas, et il le fit avec une amabilité aussi sainte qu'ingénieuse : « Mes frères, leur dit-il, « nous voilà au milieu des ténèbres et des ombres de la mort; « sortons-en et allons à la montagne du Seigneur. Mais la montagne du Seigneur, quelle est-elle, sinon le Calvaire où « est monté chargé de sa croix? Nous devons l'y suivre, puisqu'il a dit : *Celui qui ne marche pas à ma suite en portant* « *sa croix n'est pas digne de moi*[1]. Voilà devant nous des croix « presque toutes faites ou faciles à faire : portons chacun « nôtre jusqu'au haut de la colline, et suivons en esprit, « la méditation, Notre-Seigneur montant sur le Calvaire. » Chacun aussitôt de se choisir, parmi les branches d'arbres de la forêt récemment coupées, celles qui offraient le plus la forme

[1] Luc, XIV, 27.

d'une croix, où qu'on pouvait facilement y ramener; et, ce choix fait, tous, la croix sur l'épaule, montèrent dans un religieux silence la colline qui conduisait au château. Arrivés au sommet, ils déposèrent leurs croix et entrèrent dans la salle du festin; un magnifique repas les y attendait. « Qu'est-ce « donc que ceci? s'écria le prévôt avec un aimable sourire. Nous « avons cru monter au Calvaire, et nous voilà au Thabor; c'est « ainsi que, *par beaucoup de tribulations, on parvient au* « *royaume des cieux*[1]; c'est ainsi qu'*il a fallu que Jésus-Christ* « *souffrît et entrât par là dans sa gloire*[2]. » Tous les confrères, frappés de ces paroles du saint prêtre, qui savait ainsi profiter de tout pour élever les âmes à Dieu, se mirent à table le cœur tout embaumé de piété, ne s'entretinrent, pendant tout le repas, que de la gloire céleste et du *festin des noces de l'Agneau*[3], réservé à ceux qui auront bravement porté la croix pendant la vie. De son côté, le baron de Cusy, ravi de tant de saints discours, se comparait à Abraham, qui avait donné à manger aux anges de Dieu, et estimait bienheureux tous les moments que lui accordait une société si sainte. La nuit qui s'approchait ne permettant point le départ, il eut le bonheur de garder ses hôtes jusqu'au lendemain matin; et alors, après les adieux les plus touchants et les plus fraternels, soit au baron, soit aux confrères de Chambéry qui les avaient accompagnés jusque-là, ils partirent pour Annecy, où ils arrivèrent heureusement, consolés autant qu'édifiés d'un si pieux pèlerinage[4].

Le prévôt, dont le zèle ne connaissait point de repos, se remit dès le jour même à son ministère, toujours prompt à se porter partout où on le réclamait et toujours attirant la foule avide de l'entendre. Le 10 août, prié par le curé d'Annecy-le-Vieux de lui venir en aide pour célébrer la fête patronale de

[1] *Act.*, XIV, 21.
[2] Luc, XIV, 26.
[3] *Apoc.*, XIX, 9.
[4] Charl.-Aug., p. 75 et suiv.

saint Laurent, il se rendit aux désirs de ce digne pasteur. Le plaisir de voir officier l'homme de Dieu et d'entendre sa prédication, joint au voisinage de cette paroisse qui n'est située qu'à un kilomètre d'Annecy, y attira à sa suite une foule immense. A la vue de cette multitude, comprenant que plus le rassemblement était nombreux, plus il y avait à craindre les désordres dont ces fêtes sont souvent l'occasion, il résolut de retenir tout le peuple à l'église la plus grande partie du jour, en disposant de telle sorte les offices, le sermon, le catéchisme, la procession et la bénédiction du Saint-Sacrement, qu'il ne restât point de loisir pour aller aux danses, aux jeux ou aux cabarets. Le projet était beau, l'exécution difficile; mais l'homme de Dieu sut si parfaitement coordonner toutes choses et si constamment intéresser tous les assistants, qu'on oublia les amusements profanes pour goûter sans partage ces joies pures de la religion, auxquelles rien sur la terre n'est comparable; et ainsi cette fête patronale, dont on appréhendait les abus, fut un jour heureux pour la piété et la vertu [1].

[1] Année de la Visitation, 10 août.

CHAPITRE II

MISSION DU CHABLAIS ET OBSTACLES QU'ELLE ÉPROUVE DANS LES COMMENCEMENTS.

De 1594 à 1595.

Pendant que François de Sales se livrait avec une ardeur infatigable aux travaux du ministère, la Providence ouvrit devant lui une carrière inattendue : ce fut la province du Chablais qui, après avoir été longtemps ravagée par la guerre et l'hérésie, put enfin, à la faveur d'une trêve, être livrée au zèle apostolique qui brûlait dans son cœur. Pour bien entendre ceci, il est nécessaire de reprendre les choses de plus haut [1].

L'an 1536, les protestants du canton de Berne, qui portaient le zèle de leur secte jusqu'à la frénésie, profitant du moment où Charles III, duc de Savoie, était occupé à la guerre contre François Ier, qui lui avait déjà enlevé une partie de ses États, firent invasion de leur côté sur le pays de Vaud, de Gex, de Ternier, et s'en emparer ne fut l'affaire que de quelques jours. De là, poussant leurs conquêtes sans aucun obstacle, ils se rendirent maîtres du Chablais jusqu'à Thonon, et divisèrent tous les pays conquis au delà du lac de Genève en quatre bailliages, ceux de Thonon, de Ternier, de Gaillard et de Gex [2]. Pendant les premières semaines, ils permirent le libre exercice de la religion; mais, les prédications de leurs ministres, qu'ils avaient envoyés pour entraîner les populations dans l'hérésie, ayant donné lieu à un grand tumulte dans la ville de Thonon,

[1] Lettre XLIXe. — L'*Apôtre du Chablais*, par M. de Baudry, t. I, p. 1 et suiv.

[2] *Dict. de Sav.*, t. II, p. 18; t. III, p 412.

qui ne voulait à aucun prix les entendre[1], ils défendirent l'exercice du culte catholique, interdirent le son des cloches, firent abattre les croix et les images, vendirent ou démolirent un grand nombre d'églises, bannirent les prêtres qui ne voulurent pas apostasier[2], chassèrent les religieuses de leurs communautés, leur laissant seulement une pension pour leur entretien dans la maison paternelle, et établirent partout des ministres en place des pasteurs catholiques. Cet état de choses subsista jusqu'en 1564, où Emmanuel-Philibert, fils et successeur de Charles III, et le héros de son siècle, après avoir repris sur Henri II tout ce qu'avait conquis sur son père le roi François Ier, obtint des Bernois, par la négociation de M. de Boisy[3], la restitution d'une partie du Chablais, à condition d'y laisser le culte protestant seul en exercice, d'en payer les ministres et de n'y permettre aucun office du culte catholique[4]. Cette condition, toute dure qu'elle était, ne parut pas au prince capable de contenter longtemps ces dangereux voisins ; convaincu qu'ils n'avaient négocié que par la frayeur de ses armes, et que le jour où ils cesseraient de craindre ils tenteraient de reprendre ce qu'ils venaient de céder, il institua, de concert avec Grégoire XIII, pour résister à leurs attaques, l'ordre des chevaliers des saints Maurice et Lazare[5], auquel le pape donna et

[1] Ruchat, t. V, p. 648, et t. VI, liv. xv.

[2] *Dict. de Sav.*, t. I, p. 129.

[3] *Maison de Sales*, p. 186.

[4] Lettre XLIXe. — Charl.-Aug., p. 77.

[5] Emmanuel-Philibert, fondateur de cet ordre, était un vaillant capitaine qui mérita par ses grands talents militaires le commandement de l'armée impériale au siége de Metz, gagna en 1557 sur les Français la fameuse bataille de Saint-Quentin, et recouvra, grâce aux habiles négociations de M. de Boisy, en se mariant avec Marguerite de France, fille de François Ier et sœur de Henri II, la portion de ses États que la France avait enlevée à son père. Son fils, Charles-Emmanuel Ier, surnommé le *Grand*, lui succéda à l'âge de dix-huit ans et régna cinquante ans. Il avait beaucoup d'esprit et de vivacité, parlait avec grâce et éloquence le français, l'italien et l'espagnol. Il était affable, libéral, intelligent dans les affaires, d'un jugement très-juste et d'une mémoire excellente, si habile dans l'art de la guerre, que Henri IV disait ne connaître que deux hommes dignes du titre de capi-

unit tous les biens ecclésiastiques du Chablais et autres bailliages repris sur les hérétiques, où il ne se faisait aucun exercice du culte catholique, mais à la condition expresse qu'à proportion que les évêques rétabliraient des églises paroissiales on reprendrait sur ces biens, pour l'entretien de chaque église et de chaque pasteur, un revenu annuel d'au moins cinquante ducats.

Les prévisions d'Emmanuel-Philibert se réalisèrent vingt-cinq ans plus tard. En 1589, les Bernois, voyant le mécontentement de Henri III, roi de France, contre Charles-Emmanuel, fils et successeur d'Emmanuel-Philibert, qui s'était emparé du marquisat de Saluces, entrèrent dans le Chablais au nombre de dix mille hommes et y firent les plus grands ravages, joints aux impiétés les plus inouïes. Charles, à cette nouvelle, part de Turin, assemble en Savoie une armée de plus de quatorze mille hommes, reprend en quelques semaines tout le pays dont on s'était emparé, et signe à Nyon un traité portant que l'exercice des deux religions serait libre, celui de la réforme en trois lieux, et celui de la religion catholique partout; mais à peine fut-il parti, que les Bernois et les Genevois, excités par les Français, qui faisaient la guerre de leur côté, reprirent les armes, et, joignant leurs troupes à celles de la France, fondirent de nouveau sur les bailliages, qui se montrèrent aussi prompts sous l'empire de la peur à changer de maître qu'à changer de religion. Cette perfidie tourna à bien pour les intérêts de la cause catholique, parce qu'en violant eux-mêmes

taine, Charles-Emmanuel et Maurice de Nassau, prince d'Orange. Il aida de tous ses efforts saint François de Sales dans la conversion du Chablais. Mais on lui a reproché : 1° une excessive ambition, qui allait jusqu'à vouloir s'emparer de la Provence, du trône impérial, du royaume de Chypre et de la Macédoine; 2° une grande dissimulation, qui fit dire de lui que son cœur était, comme son pays, inaccessible; 3° l'infidélité à ses alliances, qui donna lieu de dire qu'il avait une casaque blanche d'un côté et rouge de l'autre, et qu'il la tournait chaque matin selon le parti dont il voulait arborer la couleur; d'où est venue l'expression *tourner casaque*, pour dire *changer de parti*. Les grands éloges que saint François de Sales a faits de ce prince nous portent à soupçonner de l'exagération dans ces reproches.

le traité les Bernois et les Genevois dégagèrent le duc de la parole qu'il avait donnée de ne pas toucher au culte protestant; mais, d'un autre côté, elle révéla le peu de sincérité ou la lâcheté des habitants, dont la plupart, réglant leur foi sur la frayeur que leur inspirait le bruit des bombes et des arquebuses, passaient indifféremment à la foi romaine lorsqu'ils voyaient Charles-Emmanuel victorieux, ou au protestantisme lorsque les hérétiques reprenaient le dessus.

La guerre se soutint avec des succès divers jusqu'en 1593, où, la conversion de Henri IV au catholicisme ayant ôté aux Bernois et aux Genevois l'espoir d'être soutenus par la France, ils demandèrent au duc de Savoie une trêve qui fut conclue au mois d'octobre 1593, à la condition qu'il se contenterait pour le moment de posséder en paix les bailliages du Chablais et de Ternier, sans renoncer à ses droits sur les bailliages de Gex et de Gaillard. A peine Charles-Emmanuel eut-il conclu la trêve, que, délibérant sur les moyens de faire rentrer dans l'Église catholique les habitants de ces deux bailliages, et jugeant que le mieux était de les y amener insensiblement par la persuasion, à l'aide de quelques prédicateurs zélés, instruits et exemplaires, il écrivit à l'évêque de Genève, Claude de Granier, pour lui demander des missionnaires propres à cette œuvre difficile, mais si importante.

L'évêque fit choix pour cette mission d'un prêtre vertueux et zélé, M. François Bouchut, et l'envoya à Thonon, capitale du Chablais, avec le titre de curé, persuadé que, cette ville une fois gagnée, le reste de la province suivrait facilement son exemple, et que d'ailleurs les officiers du prince qui y résidaient et la garnison catholique qui en occupait le château protégeraient le prêtre contre les attaques de l'hérésie[1]. Ce digne ecclésiastique se mit à l'œuvre, mais le succès ne répondit pas à ses efforts. Les bourgeois hérétiques de la ville, secondés par des soldats de Genève et de Berne, qu'ils avaient

[1] *Vie de Claude de Granier*, livre III, chap. II et III.

appelés en aide à leur rébellion, ayant secoué le joug du château de Thonon et détruit cette forteresse qui les contenait dans le devoir, le curé, quoique pieux et zélé, ne crut pas opportun de rester plus longtemps, soit qu'il n'estimât pas sa vie en sûreté dans la ville, soit qu'il désespérât de la conversion des hérétiques tant que les choses seraient dans cet état. Le duc de Savoie, affligé de son départ, se hâta d'écrire à l'évêque de Genève pour lui demander un autre missionnaire plus courageux et plus persévérant.

Grand fut alors l'embarras de ce prélat : d'un côté, il était fortement résolu à répondre aux vœux du prince et à ne pas abandonner cette mission; d'un autre côté, il ne savait où trouver des ouvriers capables d'une entreprise si difficile et supérieurs au découragement qu'un premier essai inutile était de nature à inspirer. Le prévôt se présentait bien à sa pensée; et la haute considération dont la maison de Sales jouissait dans la province, la dignité de prévôt, qui relevait sa jeunesse et commandait le respect, sa piété éminente, son zèle ardent, sa science profonde, qui le rendait propre à défendre la foi et à déjouer toutes les subtilités de l'hérésie, sa douceur incomparable, qui lui gagnait les cœurs, sa grande réputation de sainteté, qui lui avait déjà concilié la vénération universelle, tout semblait désigner en lui l'homme de la droite de Dieu pour cette œuvre. Mais l'envoyer dans une mission si périlleuse, c'était soulever toute la famille de Sales; c'était causer surtout à M. de Boisy une peine extrême; et il était dû des ménagements à un seigneur d'un rang si élevé.

Dans cette perplexité, le pieux évêque commença par recommander la chose à Dieu, en lui adressant des prières ferventes, appuyées de mortifications et de jeûnes, comme il avait coutume de faire toutes les fois qu'il rencontrait dans son administration des difficultés sérieuses et importantes. Puis, sans parler à personne des lettres qu'il avait reçues du duc de Savoie ni du dessein qu'il méditait, sans même s'en ouvrir au prévôt, afin que M. de Boisy ne pût pas lui imputer d'avoir

engagé son cher fils dans ce périlleux apostolat, il s'étudia à ménager et à conduire toute l'affaire de manière à paraître accepter une offre, mais non imposer une mission. Pour atteindre son but, il convoqua une assemblée de chanoines de la cathédrale et autres ecclésiastiques de mérite, sans en dire le motif. Quand ils furent réunis, il leur exposa l'état du Chablais, leur lut les lettres du duc de Savoie, en ajoutant qu'on ne pouvait méconnaître la volonté de Dieu dans celle du prince qui demandait si instamment des prédicateurs pour ces contrées infortunées; qu'il ne pouvait être de mission plus glorieuse, plus digne d'un ministre de Jésus-Christ, que de voler au secours des âmes qu'il a rachetées de son sang, et que l'enfer voulait lui ravir. « Il est vrai, dit-il ensuite, qu'il faut se dé-« vouer à de grands travaux, s'exposer à des périls faits pour « effrayer les plus intrépides courages; mais, si tous les jours « l'appât d'un gain temporel fait affronter aux marchands les « tempêtes et les écueils de l'Océan; si ni la vue des périls ni « la crainte des travaux et des fatigues ne les arrête, les mi-« nistres de Jésus-Christ, qu'animent des vues bien plus hautes, « je veux dire les grands intérêts de la gloire de Dieu et du « salut des âmes, pourraient-ils par une indigne lâcheté re-« culer devant les dangers et les obstacles? Non; j'estime trop « mon clergé pour douter un seul instant que je n'y trouve « des hommes courageux prêts à se dévouer pour la conversion « des hérétiques. Le courage, je le sais, ne suffit pas; il faut « un ensemble de qualités rares pour réussir dans une œuvre « si importante et si difficile; et c'est cette considération qui « m'a porté à vous rassembler ici pour m'éclairer par vos con-« seils, et vous demander quels sont ceux en qui vous pensez « que je pourrai trouver et la volonté et les moyens de s'acquit-« ter dignement de cette mission. »

Dès que l'évêque eut cessé de parler, un silence profond régna dans l'assemblée : les maux que M. Bouchut avait soufferts, et les périls plus graves encore auxquels il s'était soustrait par la fuite, intimidaient les assistants, et personne ne se présen-

tait; mais tous les yeux se portaient sur le prévôt, à qui, d'ailleurs, il appartenait de répondre le premier, en sa qualité de chef du chapitre. Il se leva donc, et dit : « Monseigneur, si « vous me jugez capable de cette mission et que vous m'ordon- « niez de l'entreprendre, je suis prêt à obéir; je serai heureux « de votre choix : *In verbo tuo laxabo rete*[1]. » Et, pendant qu'il parlait ainsi, on remarqua sur son visage une splendeur extraordinaire qui indiquait la joie de l'espérance. L'évêque, qui s'attendait à cette réponse, repartit : « Non-seulement je « vous juge très-propre à cet emploi, mais l'ordre me semble « demander que, comme vous occupez la première place dans « mon diocèse, vous soyez le chef de cette entreprise et que « vous marchiez le premier dans cette carrière de zèle. A votre « défaut, je me serais cru obligé, malgré mon peu de force et « de santé, d'aller moi-même à cette mission : je vous remercie « de me décharger de ce fardeau[2]. »

M. de Boisy, qui ne demeurait plus alors au château de la Thuile, mais était revenu habiter l'antique château de Sales[3], ne tarda pas à apprendre la désignation qui venait d'être faite de son fils pour la mission du Chablais. Ce fut comme un coup de poignard pour ce tendre père : envoyer au milieu des hérétiques ce cher fils, l'objet de tant d'espérances et de tant d'amour, c'était dans sa pensée l'envoyer à la mort. Aussi, malgré son âge de soixante-douze ans, il monte à cheval sans perdre un instant, accourt à Annecy, se rend en toute hâte chez son fils et lui fait les représentations les plus vives et les plus touchantes. Le prévôt, profondément ému de la douleur de son père, pleure avec lui et sent son cœur se briser : « Mais « Dieu le veut, lui dit-il, je dois obéir, et j'espère que sa bonté « vous donnera la résignation et le courage du sacrifice. » Le père insiste et conjure; le saint prêtre demeure inébranlable dans son dessein, comme le rocher contre lequel toutes les

[1] C'est-à-dire, je jetterai le filet sur votre parole. (Luc, v. 5.)
[2] Charl.-Aug., p. 78.
[3] *Maison de Sales*, p. 189.

vagues viennent inutilement se briser. « Eh bien, suivez-moi « chez Monseigneur, lui dit alors le bon vieillard dans l'acca- « blement du chagrin; j'ai confiance qu'il ne résistera pas, « comme vous, aux larmes d'un père et à la voix de la raison. » Ils se rendent au palais épiscopal, et à peine sont-ils arrivés en présence de l'évêque, que M. de Boisy se précipite à ses genoux: « Monseigneur, lui dit-il d'une voix pleine de larmes et entre- « coupée de sanglots, j'ai permis à mon fils aîné, qui était « l'espoir de ma maison, de ma vieillesse et de ma vie, de se « vouer à l'Église pour être *confesseur*[1], mais je ne puis con- « sentir à ce qu'il soit *martyr*, et que vous l'envoyiez à la « boucherie, comme une victime, pour être déchirée par les « loups[2]. » L'évêque de Genève, qui joignait à une extrême sensibilité beaucoup d'amour et de respect pour M. de Boisy, ne put tenir au spectacle d'une douleur si profonde, et mêla ses larmes à celles de ce bon père sans proférer un seul mot: François seul eut la force de prendre la parole, et ce fut pour rappeler, avec autant de respect que de ménagement et de douceur, que son caractère de prêtre l'obligeait à imiter Jésus-Christ, et à dire à ses parents ce que ce divin Maître répondait aux siens, qui lui reprochaient de les avoir quittés: « *Ne saviez-* « *vous pas qu'il faut que je sois occupé tout entier des intérêts* « *de mon Père céleste*[3]. » M. de Boisy, loin de se rendre à ces observations, redoubla ses instances, mais avec une telle force, une telle effusion de douleur, que l'évêque, toujours plus profondément ému, paraissait sur le point de céder: « Monseigneur, « s'écria le saint prêtre avec une énergie apostolique, tenez « ferme. Quoi! voulez-vous donc me rendre indigne du royaume « de Dieu? J'ai mis la main à la charrue, voulez-vous que je « regarde en arrière par des considérations humaines[4]? » L'é-

[1] Dans le langage ecclésiastique, on appelle *confesseur* celui qui par la sainteté de sa vie honore la religion et la professe hautement malgré tous les obstacles.

[2] *Maison de Sales*, p. 190.

[3] Luc, II, 49.

[4] Allusion à ces paroles de Notre-Seigneur : *Nemo mittens manum*

vêque, enfin, faisant effort sur lui-même, dit à M. de Boisy : « Souvenez-vous, monsieur, que vous portez tous les deux le « nom de saint François d'Assise : prenez garde que par votre « résistance vous n'ameniez votre fils à faire comme son pa- « tron, à quitter, comme lui, jusqu'à ses habits pour vous les « remettre devant moi et suivre, dans cet état de dénûment, « l'étendard de Jésus crucifié[1]. » Le bon vieillard ne se rendant pas plus à ces raisons, l'évêque lui cita l'exemple d'Abraham, qui non-seulement n'avait pas résisté à la volonté de Dieu lorsqu'il s'agissait de la mort même de son fils, mais avait pris en ses propres mains le couteau pour l'immoler.

A cette pensée d'un père qui immole son fils, M. de Boisy, plus ému que jamais, pleurant, sanglotant, perdant tout espoir : « Je ne prétends pas, répliqua-t-il en se levant pour se « retirer, je ne prétends pas résister à la volonté de Dieu ; mais « aussi je ne veux pas être homicide de mon fils : je ne suis « pas digne qu'un ange vienne arrêter le coup qui pourra sa- « crifier cet Isaac ; voilà pourquoi je refuse de consentir à l'im- « molation : je m'y oppose pour ce qui me regarde : que Dieu, « du reste, fasse selon son bon plaisir. » François, saisissant ces dernières paroles, se jette aux genoux du vénérable vieillard : « O mon père ! lui dit-il, je vous prie, faites-moi la grâce « non-seulement de ne pas résister, mais encore de m'encou- « rager par votre bénédiction. — Mon fils, répondit M. de « Boisy, j'ai souvent reçu votre bénédiction à la sainte messe, « au confessionnal et à vos sermons : Dieu me préserve de « vous donner jamais de malédiction, ni corporelle, ni spi-

suam ad aratrum, et respiciens retro, aptus est regno Dei : Quiconque, après avoir mis la main à la charrue, regarde en arrière, n'est pas propre au royaume des cieux. (Luc, IX, 62.)

[1] Le père de saint François d'Assise, ne pouvant souffrir que son fils donnât aux pauvres tout ce qu'il avait, le mena devant l'évêque d'Assise pour le faire renoncer en sa présence à l'héritage paternel. Ce saint fit plus qu'on ne lui demandait : il quitta ses habits et les remit à son père, en ajoutant qu'il dirait désormais à meilleur droit : *Notre Père qui êtes aux cieux.*

« rituelle; mais soyez sûr que jamais vous n'aurez de moi ni « bénédiction ni consentement pour votre entreprise. » Et, sur ces paroles, le vieillard, tout baigné de larmes, laisse son fils avec l'évêque et se retire désolé au château de Sales[1]. Là, plongé dans une inconsolable douleur, il cherche quelque nouvel expédient pour amener son fils à se désister; il lui vient dans la pensée que peut-être le marquis de Lullin, son ami, sera plus heureux que lui-même pour faire fléchir une volonté si ferme; en conséquence, il le mande, le conjure d'aller trouver ce fils si cher, qu'aveugle, selon lui, un zèle téméraire, et de lui faire comprendre les grands périls où il va engager son honneur et sa vie; son honneur, puisque cette entreprise offre si peu de chances de succès; sa vie, puisqu'il va s'exposer sans défense à la fureur des hérétiques. Le marquis, se prêtant volontiers à ce service d'ami, vint trouver le prévôt, entendit ses raisons et en fut si frappé, que, loin de les combattre, il y applaudit, en promettant de seconder une mission si belle de toute sa protection et de toute son autorité.

De retour au château de Sales, cet ami chrétien eut le courage de dire franchement à M. de Boisy toute sa pensée: « J'ai « reconnu, lui dit-il, dans votre fils, une impulsion divine si « visible, que je me serais cru coupable si je ne l'avais con- « firmé dans son projet. Vous êtes trop heureux d'avoir un fils « si chéri de Dieu, et vous êtes trop sage et trop craignant « Dieu vous-même pour vous opposer à sa volonté dans l'ac- « complissement d'un dessein qui glorifiera si hautement son « nom, exaltera l'Église, honorera la Savoie, et donnera plus « de lustre à votre maison que tous ses autres titres, quelque « excellents qu'ils soient. » Mais la tendresse paternelle était trop vivement alarmée dans ce bon vieillard pour lui permettre de goûter de telles représentations: il demeura invincible dans son opposition, et le prévôt se résigna à partir sans l'agrément et la bénédiction de son père.

[1] Charl.-Aug., p. 79.

Plusieurs ecclésiastiques s'offrirent pour l'accompagner et travailler sous sa direction à cette grande œuvre; mais, ennemi de l'éclat et de la pompe que ferait une suite nombreuse[1], il ne prit avec lui que le chanoine Louis de Sales, son cousin, dont il connaissait la douceur, le bon jugement, l'esprit clair et méthodique, et qui déjà avait fait ses preuves pour sa science en théologie et le talent de la prédication. Avant de partir, ils allèrent tous les deux recommander leur entreprise aux prières des chanoines et aux prêtres de la ville, les conjurant d'en demander à Dieu le succès dans le saint sacrifice; de là ils se rendirent chez l'évêque, qui leur remit les lettres authentiques de leurs pouvoirs pour la mission, avec les lettres patentes du duc de Savoie, les bénit de toute l'effusion de son cœur, et les embrassa en versant des larmes de joie et de tendresse.

Ils s'occupèrent ensuite de leurs préparatifs de voyage: ces préparatifs furent courts autant que simples: le strict nécessaire pour les besoins du corps, le bréviaire, la Bible, les Controverses de Bellarmin[2] pour les besoins de l'âme, en firent

[1] Longueterre, p. 144.

[2] Ce livre des *Controverses* du cardinal Bellarmin est une réfutation complète de toutes les hérésies et de toutes les sectes, au jugement d'un fameux ministre calviniste, François Junius. Bèze, après l'avoir lu, s'écria: « Nous sommes perdus, ce seul livre renverse toute la réforme. » Élisabeth, reine d'Angleterre, en fut si effrayée pour le sort de la religion anglicane, qu'elle fonda dans l'université de Cambridge une chaire pour le réfuter, et fit un édit portant peine de mort contre quiconque en serait trouvé détenteur: ce qui en empêcha si peu le débit, qu'un libraire de Londres, qui le vendait secrètement, disait: « Ce jésuite m'a plus fait gagner que tous nos théologiens protestants ensemble. » Bellarmin, en effet, un des prodiges de son siècle, homme aussi éminent en piété qu'en science, entré fort jeune dans la compagnie de Jésus, s'était appliqué avec un zèle infatigable à rassembler toutes les preuves en faveur de la religion catholique et à renverser toutes les erreurs du protestantisme. Grégoire XIII le chargea d'enseigner à Rome la controverse, ce qu'il fit avec tant de succès, qu'on l'appela un nouvel Augustin. Le cardinal Duperron, étant à Rome, allait souvent le consulter, en disant: « *Eamus ad magistrum*, recourons au maître, » et Guillaume Whitaker, ministre protestant, professeur de théologie dans l'université de Cambridge, disait de lui que c'était l'écrivain le plus judicieux, le plus docte et le plus universel que l'Église romaine eût eu dans ces derniers siècles. Clément VIII le força à accepter le chapeau de cardinal et

tous les frais; et, avec ce petit bagage, ils partirent d'Annecy le 9 septembre 1594, laissant toute la ville pénétrée d'admiration pour leur dévouement, de regrets de leur absence, et plus encore du désir que le ciel les préservât des maux auxquels ils allaient s'exposer. Ils arrivèrent bientôt au château de Sales, qui se trouvait sur leur route, et là François eut un nouvel assaut à soutenir de la part de son père. Le vénérable vieillard lui défendit en termes sévères l'entrée du Chablais : « Eh « quoi! lui dit-il, ne voyez-vous pas que vous compromettez « votre vie; que, s'il vous faut revenir après plusieurs années « sans avoir rien fait, vous serez la fable de tout le monde? « Vous avez du zèle, mon fils, mais vous manquez de prudence; « vous ne comprenez pas les difficultés de cette entreprise, dont « le succès est au moins très-incertain[1].

« — Mon cher père, lui répondit le saint apôtre avec le « calme de la foi, Dieu y pourvoira : c'est lui qui aide les guer- « riers qu'il envoie au combat : sous un tel chef il faut savoir « tout oser; il n'y a qu'à avoir du courage. Nous n'avons pas « affaire avec des nations barbares, nous ne sommes pas des « inconnus pour ces peuples, nous n'allons pas dévaster leurs « terres, nous ne portons au milieu d'eux que des armes spi- « rituelles; pourquoi en emploieraient-ils d'autres contre nous? « J'ai confiance que Dieu, au nom duquel nous marchons, « donnera force à nos paroles pour la prédication de son « Évangile. Que serait-ce si on nous envoyait en Angleterre ou « dans les Indes? Certes, il faudrait bien y aller : ce serait là « une mission très-désirable, et la mort que nous y souffri- « rions pour Jésus-Christ vaudrait mieux que mille triomphes. « Au reste, voici des papiers qui attestent la volonté du prince, « l'ordre et la mission de l'évêque : il n'y a plus rien à opposer.

l'archevêché de Capoue. Nous ne devons pas taire cependant que ce grand homme laisse quelquefois à désirer sous le rapport de la critique et ne distingue pas toujours assez exactement ce qui appartient au dogme catholique d'avec ce qui est du domaine de l'opinion. Il mourut en 1621, un an avant saint François de Sales.

[1] Charl.-Aug., p. 79.

« L'entreprise est périlleuse, je le sais, et je n'en dissimule « pas les difficultés. Mais la soutane que nous portons nous crie « que l'honneur du sacerdoce va mal à celui que les risques et « les périls empêchent d'en remplir les devoirs[1]. »

M. de Boisy, qui envisageait les choses moins en homme de foi qu'en politique mondain et en père préoccupé par sa tendresse, ne vit dans ce discours que les propos d'un jeune homme emporté par un zèle inconsidéré; et, se croisant les bras, levant les épaules de pitié : « Je ne sais que vous dire, répliqua-« t-il; allez où vous voudrez sous les auspices du Seigneur, « mais, s'il vous arrive quelque chose de fâcheux, vous ne « pourrez vous en prendre qu'à vous-même. » La scène finit ainsi ce jour-là; mais, les jours suivants, il recommença encore ses représentations et ses instances, ses prières et ses larmes. Au milieu de tant de contradictions, les deux missionnaires ne s'occupaient qu'à se préparer à leur mission par une fervente retraite. Le 12 septembre fut sanctifié par le jeûne, les mortifications et des prières continuelles prolongées jusque dans la nuit; le 13, ils firent une confession générale, « afin d'aller « avec le plus d'humilité et de pureté possible, disaient-ils, « combattre l'orgueil et l'opiniâtreté des hérétiques. » Et le soir de ce même jour, François dit adieu à sa vertueuse mère, dont la conduite en cette circonstance fut vraiment admirable. Sans doute son cœur fut déchiré à la pensée des dangers qu'allait courir son cher fils; mère tendre, elle versa beaucoup de larmes; mais, héroïne chrétienne, elle fit généreusement le sacrifice que Dieu lui demandait, et ne dit pas à son fils un mot qui pût le détourner de son noble projet[2].

Le jeune apôtre, après ce pénible adieu, se retira avec son cousin dans la chapelle du château, où ils passèrent une partie de la nuit en oraison; et, le lendemain, jour de l'Exaltation de la sainte Croix, l'âme brûlante du désir d'aller la planter dans

[1] Charl.-Aug., p. 79.
[2] Hauteville, p. 195 et 255.

les cœurs et sur la terre du Chablais, ils partirent de grand matin, à pied, sans domestique, sans autre ressource qu'une très-modique somme d'argent; car M. de Boisy, au désespoir de l'insuccès de toutes ses instances, après avoir refusé de recevoir le dernier adieu de son fils, avait expressément défendu que personne les accompagnât, et même qu'on leur donnât quoi que ce fût de ce qui pourrait leur être nécessaire pour le voyage : peut-être espérait-il, en les laissant dans un dénûment complet, les détourner de leur entreprise; car, quoique la mission se fît à la demande du duc de Savoie, ce prince n'avait rien assigné pour en payer les frais, lesquels, dès lors, retombaient tout entiers à la charge des missionnaires[1]. M. de Boisy se trompa grandement, et les deux apôtres, continuant leur route avec la confiance en Dieu pour toute richesse, la foi pour toute défense, arrivèrent, au bout de quelques heures de marche, à l'entrée du Chablais. François connaissait déjà un peu le pays : car, pendant tout le temps de ses études au collége d'Annecy, il y était venu chaque année prendre ses vacances au château de Brens, où son père, comme nous l'avons vu, forcé de quitter le château de Sales, avait été obligé de se fixer passagèrement, comme si la Providence, remarque le chanoine Hauteville[2], eût voulu que François de Sales allât « dans sa tendre jeunesse « reconnaître les lieux qui devaient devenir un jour le champ « de ses batailles, la matière de ses conquêtes et le plus glo- « rieux objet de ses victoires. »

En mettant le pied sur le sol du Chablais, François de Sales et son cousin Louis, pleins des grands sentiments qu'inspire la foi aux cœurs apostoliques, n'attendant que du ciel le succès de leur mission, commencèrent par saluer l'ange tutélaire de la province, et lui recommander avec instance la grande œuvre qu'ils allaient entreprendre; puis, s'adressant à Dieu, ils le conjurèrent, par des prières ferventes, de chasser de cette terre

[1] *Maison de Sales*, p. 195 et 253.
[2] *Maison de Sales*, p. 245.

les démons qui tenaient les âmes dans l'aveuglement de l'hérésie, et de bénir les travaux auxquels ils venaient se dévouer. Continuant ensuite leur route, ils arrivèrent vers le soir au pied de la colline sur le sommet de laquelle est bâtie la citadelle des Allinges[1].

Le duc de Savoie avait établi commandant de cette place importante, qui dominait tout le Chablais, le baron d'Hermance, avec une forte garnison de soldats catholiques sous ses ordres; et, comme cet officier supérieur avait le gouvernement de toute la province, c'était à lui que nos deux missionnaires devaient remettre leurs lettres de créance. Ils montèrent donc à la forteresse et demandèrent à parler au gouverneur de la part du duc de Savoie. Le baron n'en fut pas plutôt informé, qu'il vint au-devant d'eux jusqu'au premier corps de garde où ils s'étaient arrêtés. A peine eurent-ils prononcé leur nom et dit le but de leur voyage, qu'il leur témoigna le plus vif intérêt : il était heureux, et de ce qu'ils venaient soumettre par le doux empire de la parole les peuples rebelles de ces contrées, et de ce qu'ils appartenaient tous les deux à la maison de Sales, dont il était l'ami. François lui remit deux lettres, l'une du duc de Savoie, qui lui ordonnait d'accueillir favorablement et de prendre sous sa protection les missionnaires que lui enverrait l'évêque de Genève pour travailler à la conversion du Chablais; l'autre de l'évêque, qui désignait pour cette mission François et Louis de Sales, et les lui recommandait instamment. Ces lettres ne firent qu'accroître le dévouement du gouverneur pour les deux missionnaires : il s'entretint quelques instants avec eux, les reçut à sa table, et, sans les retenir plus longtemps, il voulut qu'ils allassent se reposer de la fatigue du voyage.

Le lendemain, après la messe qu'ils célébrèrent et se servirent l'un à l'autre dans la chapelle du château, il leur fit visiter la forteresse, et, en passant devant les batteries de canons :

[1] Charl.-Aug., p. 80.

« Voici, leur dit-il, des pièces dont nous n'aurons plus besoin, « si, par la grâce de Dieu, les hérétiques de ces vallées que « vous avez sous les yeux prêtent l'oreille à vos discours. » Arrivé sur la terrasse, il voulut leur faire remarquer le beau point de vue dont on y jouit; mais un autre spectacle occupait les pensées de François : de ce lieu éminent, qui domine la plus grande partie de la vaste plaine du Chablais, on voyait des églises renversées, des presbytères en ruines, des gibets sur les chemins à la place des croix, des châteaux brûlés, des restes informes de tours, partout la désolation et le ravage[1], indice d'un ravage bien plus lamentable encore, celui des âmes : car, sur soixante-dix paroisses contenant près de trente mille personnes, il ne se trouvait pas seulement cent catholiques. A cette vue, le saint apôtre ne put retenir ses larmes, et, les coudes appuyés sur parapet du bastion, les mains jointes sur la poitrine, il exhala sa douleur dans le langage touchant des prophètes : « Voilà « donc, dit-il en empruntant les paroles d'Isaïe[2], voilà com- « ment le Seigneur a arraché la haie de sa vigne et renversé le « mur qui la protégeait; la voilà déserte, déracinée et foulée « aux pieds; cette terre autrefois si belle a été désolée par ses « propres habitants, parce qu'ils ont violé la loi de Dieu, changé « ses ordonnances, rompu son alliance[3]. Les voies de Sion « pleurent, soupira-t-il avec Jérémie[4], parce qu'il n'y a plus « personne qui vienne à ses solennités. L'ennemi a mis la main « sur tout ce qu'elle avait de plus précieux; la loi et les pro- « phètes ont disparu, les pierres du sanctuaire ont été disper- « sées... O Jérusalem! ô Chablais! ô Genève! convertis-toi au « Seigneur ton Dieu, et que ta contrition devienne grande comme « la mer[5]. »

Se tournant ensuite vers son cousin Louis : « Espérons, dit-

[1] Lettre XLIXe, p. 188.
[2] Isaïe, c. v, v. 5 et 8.
[3] Isaïe, c. XXIV, v. 5 et 6.
[4] Thren., c. I, v. 4 et 10; c. II, v. 9 et 13; c. IV, v. 1.
[5] Charl.-Aug., p. 81.

« il, en la bonté du Seigneur, et fortifions-nous en sa force, afin « que, comme de pauvres serviteurs, nous puissions ramasser « les pierres dispersées de son sanctuaire et réédifier ses au- « tels. » Après plusieurs belles paroles semblables, où respirait le feu du zèle le plus ardent, il conféra avec le baron d'Hermance sur la meilleure marche à suivre pour le succès de la mission. Le baron, homme de vertu, d'expérience et d'une prudence consommée, promit de les aider de tout son pouvoir, mais leur recommanda en même temps d'agir avec une grande circonspection : « Deux choses sont nécessaires en commençant, « leur dit-il : la première, c'est que vous passiez toutes les nuits « dans la forteresse; vous ne seriez pas en sûreté ailleurs; la « seconde, c'est que vous vous absteniez de célébrer la messe « dans un lieu hérétique; il y aurait trop grand péril à le faire. « Je suis donc d'avis que, dans les commencements, vous vous « borniez à aller prêcher à Thonon, et que, quand vous ne « pourrez pas dire la messe dans la forteresse, vous alliez la dire « ou au delà de la rivière de la Drance, à l'église de Marin, qui « a toujours conservé le culte catholique, ou dans la chapelle « que les hospitaliers du Grand-Saint-Bernard ont sur les bords « du lac et qu'il serait aisé de faire réparer[1]. »

Les missionnaires suivirent ce conseil, prirent logement dans la citadelle, et, dès le lendemain, ils partirent à pied pour Thonon, éloigné de là de six kilomètres. Arrivés dans cette ville, ils se rendirent chez le procureur fiscal, Claude Marin, bon catholique, sur la prudence et la vertu duquel ils pouvaient compter. Informés par lui qu'il n'y avait dans Thonon que sept familles catholiques, faisant ensemble quatorze ou quinze personnes, la plupart étrangers établis en cette ville pour leur commerce et que la crainte des hérétiques empêchait de se déclarer franchement[2], ils les envoyèrent chercher sur-le-champ. Quand ils furent tous rassemblés, François, après leur avoir

[1] Charl.-Aug., p. 82.
[2] *Dép. de Bellegarde.*

annoncé qu'il venait dans cette ville pour être leur pasteur et qu'il en remplirait de son mieux tous les devoirs, leur représenta avec force l'obligation que leur imposait l'Évangile de ne point rougir de la foi, puisque Jésus-Christ ne reconnaîtra pour ses disciples devant son Père que ceux qui l'auront reconnu pour leur maître devant les hommes; et il finit par les avertir qu'il les réunirait désormais à Saint-Hippolyte, église déclarée commune aux prêtres catholiques pour y instruire les fidèles, et aux protestants pour y faire le service divin. Ce premier discours fit impression sur ce petit troupeau, et tous se montrèrent disposés à se rendre aux prédications de l'apôtre, sans respect humain.

Les missionnaires, après avoir fait leur visite aux syndics de la ville et leur avoir exhibé les ordres du prince, retournèrent le soir coucher aux Allinges, revinrent à Thonon le jour suivant, et continuèrent ainsi les autres jours, conformément à l'avis que leur avait donné le baron d'Hermance, prêchant avec un zèle apostolique en public et en particulier, démontrant par les Écritures qu'on n'a pas le droit de prêcher ni d'être écouté si on n'a reçu de l'autorité légitime la mission d'annoncer la parole de Dieu, et prouvant par les faits que les ministres de Calvin n'avaient reçu aucune mission ni ordinaire ni extraordinaire; que la seule Église romaine avait le pouvoir d'envoyer des prédicateurs qu'on doit écouter, sous peine d'être devant Dieu comme des païens et des publicains[1].

De Thonon ils se répandaient dans les villages des environs, marchant toujours à pied, un bâton à la main, prêchant trois ou quatre fois le jour, sans succès, mais sans découragement. Dieu seul était leur confiance, et ils savaient qu'au moment marqué par sa providence leurs travaux recevraient la bénédiction qui seule pouvait les féconder[2].

Les ministres hérétiques ne purent voir sans une irritation

[1] *Dép. de François Favre.*
[2] Charl.-Aug., p. 73.

profonde nos deux missionnaires travailler à rétablir la religion catholique sur les ruines du calvinisme, et, dans leur fureur, ils mirent tout en œuvre pour les décrier, les présentant au peuple comme des perturbateurs du repos public, des séducteurs hypocrites, de faux prophètes, des sorciers et des magiciens avec lesquels aucune personne honnête ne pouvait avoir de rapports sans se déshonorer. Tant d'injures et de calomnies produisirent leur effet : les hommes de Dieu ne purent pendant longtemps se faire écouter d'aucun protestant, et furent réduits à exhorter et encourager le petit nombre de catholiques qui se trouvaient à Thonon[1].

Cependant ce n'était encore là que le commencement des clameurs et des menaces : les ministres de Genève, informés de ce qui se passait à Thonon, se rassemblèrent, et les conclusions de leur délibération, au moins si l'on en croit le bruit public d'alors, furent que le duc de Savoie avait, par cet envoi de missionnaires, violé les droits des habitants du Chablais, enfreint les conditions du traité de paix; qu'on devait chasser à coups de fouet ces papistes, et qu'il était permis de leur ôter la vie, de quelque manière que ce fût : on prétend même que quelques-uns s'engagèrent par serment à les faire périr. Tous ces bruits, dont d'ailleurs nous ne garantissons point l'authenticité, arrivés aux oreilles de François, ne lui inspirèrent ni crainte ni inquiétude ; il se conserva dans le plus grand calme, disant avec fermeté à son compagnon : « C'est maintenant, « mon cousin, qu'il faut avoir du courage ; pourvu que vous « n'ayez pas peur, nous ferons prou[2]. » Et, quand on lui témoignait son étonnement de la rage des ministres : « Mettez-« vous en leur place, disait-il ; celui qui vous ôterait le pain de « la bouche ne vous ferait-il pas crier si vous aviez faim? Il est « tout simple qu'ils en veuillent à mon ministère, qui les met-« tra à la besace si je réussis. Prions Dieu pour eux, donnons-

[1] Charl.-Aug., p. 82.

[2] *Faire prou*, vieille locution qui signifie *réussir*.

« leur sujet de crier encore plus fort, et disons comme l'em-
« pereur Tibère : Tant qu'ils ne passeront pas contre nous de
« la parole à l'action, soyons contents [1] : *Satis est nobis si tan-*
« *tùm dicant.* »

Il s'en fallait que M. de Boisy partageât la sécurité de son fils : dès le 17 septembre, il avait appris ce qui s'était passé à Genève, les cris de mort qui avaient retenti contre les deux missionnaires et les serments qu'on avait faits de les exterminer. Le 18 septembre, de grand matin, il dépêcha Georges Rolland, avec un cheval, pour lui ramener son cher fils ; mais le prévôt, inébranlable dans son dessein, se borna à envoyer son cousin Louis pour essayer de calmer un peu les inquiétudes de son père, et continua tout seul sa mission, sans compagnon, sans domestique, sans ressources, isolément, ce qui accrut son espoir par l'absence même des moyens humains, et lui fit goûter une consolation ineffable à n'avoir que Dieu pour soutien, pour défense que son bras tout-puissant, selon qu'il le racontait lui-même dans la suite à sainte Chantal. M. de Boisy, comme il est facile de le comprendre, ne fut guère rassuré par tout ce que put lui dire Louis de Sales ; et, dans l'excès de son mécontentement, il persista à refuser tout concours à la mission de son fils. Mais, plus courageuse et vraiment digne d'être la mère d'un apôtre, madame de Boisy promit tout le sien : en effet, fidèle agent de la Providence auprès de son cher fils, elle l'aida constamment de tous ses moyens, lui envoyant secrètement, par un serviteur affidé, de l'argent, du linge, des habits, et tout ce dont il avait besoin [2]. C'est ce que le saint apôtre aimait à raconter lui-même dans ses dernières années : « Quand je
« prêchais la foi au Chablais, disait-il un jour à une supérieure
« de la Visitation, j'ai eu plusieurs fois de grandes envies de
« savoir faire quelque chose, afin d'imiter en cela saint Paul,
« et de me nourrir du travail de mes mains ; mais je suis un

[1] Longueterre, p. 158. — De Cambis, p. 152.
[2] *Maison de Sales*, p. 195.

« lourd et ne sais rien faire, sinon rapiécer un peu mes habits; « il est vrai pourtant que Dieu m'a fait la grâce que je n'ai rien « coûté à personne dans le Chablais : quand je n'avais plus de « quoi me nourrir, ma bonne mère m'envoyait secrètement de- « puis Sales du linge et de l'argent[1]. »

Madame de Boisy fit plus encore; par une attention délicate, comprenant qu'il est des jouissances de cœur qui soutiennent et encouragent, elle trouva moyen de tromper la vigilance de son mari et d'envoyer jusqu'à trois fois son fils Louis pour visiter le saint apôtre; ce qui fut pour l'un et pour l'autre le sujet d'une immense consolation. Enfin, quelques mois plus tard, saisissant adroitement un de ces moments où M. de Boisy était plus vivement affecté des dangers auxquels son fils était exposé, elle lui représenta combien, au milieu de tant de périls et de voyages, il lui serait nécessaire d'avoir un serviteur fidèle tel que Georges Rolland, et combien, d'un autre côté, le refus de le lui envoyer était dépourvu de motif, puisque son fils n'en persisterait pas moins dans l'entreprise commencée. M. de Boisy, cédant à des représentations si justes, fit partir Rolland, cet homme admirable de dévouement, qui, depuis cette époque, suivit partout l'apôtre, comme le témoin disposé par la Providence pour recueillir et transmettre à l'édification publique les détails de cette sublime mission.

Cependant le chanoine Louis n'avait pas attendu toutes ces manifestations de la bonté maternelle; il n'était resté que peu de jours au château de Sales, et était revenu promptement reprendre ses travaux. Il aimait à avoir pour sa part les pauvres de la campagne; souvent il se séparait de son cousin tout le jour et même des semaines entières pour aller les évangéliser. Quant au saint apôtre, ses principaux efforts se concentraient sur Thonon : c'était là le siége de l'hérésie, sa place forte, qu'il importait de lui ravir. Aussi il ne laissait guère passer de jour sans y aller le matin et revenir le soir. Ni la pluie, ni

[1] *Dép. de la mère de Chaugy.*

la neige, ni les glaces, ni les vents les plus terribles, ne pouvaient l'arrêter. Le froid, qui dans l'hiver de cette année fut d'une rigueur tout à fait extraordinaire, le saisissait quelquefois jusqu'à un tel point, qu'on craignait qu'il n'en mourût; et il allait toujours, comme s'il n'avait rien souffert. Lorsque les verglas rendaient les chemins impraticables, il faisait mettre des crampons à ses souliers; et, quand, malgré cela, il ne pouvait marcher, il s'aidait des mains et des genoux. Le sang, coulant de ses talons et de ses doigts tout crevassés par les engelures, rougissait les neiges par lesquelles il passait, et il n'en continuait pas moins ses courses apostoliques. Ce n'était point qu'il espérât de ses voyages grand succès pour le présent : il savait trop combien cette ville était prévenue contre ce qu'elle appelait le papisme; mais il pensait qu'il fallait lui montrer, dans le prêtre catholique, un homme de courage, de patience et de dévouement, faire aimer, à force de bonté et de douceur, la religion et ses ministres, enfin, travailler sans relâche les esprits et les cœurs pour les préparer à recevoir la vérité, et surtout affermir les catholiques dans le bien. Presque tous les jours il dispensait à ceux-ci la divine parole; et, les dimanches et les fêtes où il ne le pouvait, il se faisait remplacer par quelques bons prêtres de sa connaissance, ne voulant pas que l'instruction fît défaut un seul de ces jours au petit troupeau dont il était le pasteur.

Outre les soins qu'il donnait à Thonon, François faisait parfois des excursions dans les lieux circonvoisins, marchant toujours à pied, sans autre provision que sa Bible, son Bréviaire et son chapelet; et, en même temps, jeûnant avec tant d'austérité pendant l'avent de cette année 1594, que l'évêque se vit obligé d'intervenir pour lui ordonner des ménagements. Un jour (c'était le 12 décembre) qu'il revenait d'une excursion de ce genre, il fut surpris par la nuit dans un bois où les loups couraient en troupes à travers la neige dont la terre était couverte. Comment échapper à ces animaux carnassiers, qui, pressés par la faim, cherchaient partout une proie? Il ne trouva

d'autre moyen que de monter sur un arbre pour y passer la nuit, et de s'attacher par la ceinture à une de ses branches, pour ne pas tomber si le sommeil venait à le surprendre. Ce fut en effet ce qu'il fit; mais, la nuit ayant été très-rigoureuse, il fut tellement transi par le froid, que, le lendemain, incapable de se mouvoir, et presque sans sentiment, il paraissait plus mort que vif; il allait peut-être périr ainsi, lorsque des paysans d'un village voisin, étant venus de grand matin dans la forêt et l'ayant trouvé dans ce triste état, en furent émus de pitié, tout hérétiques qu'ils étaient, l'emportèrent chez eux, le réchauffèrent doucement, lui donnèrent tous les soins qu'ils purent imaginer; et, en reconnaissance de ces bons offices, il leur prêcha la nécessité du retour à la vraie Église pour le salut. Ces braves gens l'écoutèrent avec docilité, touchés du zèle avec lequel il s'exposait à tant de périls, et, s'ils ne se convertirent pas alors, du moins cette prédication, déposée dans des âmes si droites, fut un germe qui porta plus tard ses heureux fruits.

Le péril auquel François venait d'échapper ne fut que le prélude d'autres périls bien plus graves encore. Le 8 janvier, époque où son fidèle Rolland était venu le joindre pour ne plus s'en séparer, un protestant qui depuis embrassa la vraie foi, mais qui alors, poussant le zèle de sa secte jusqu'au fanatisme, avait promis de le tuer et de porter sa tête à Genève ou à Berne, se posta successivement en trois endroits propices à l'exécution de son dessein; toujours le fusil rata, malgré son excellente qualité, malgré toutes les précautions prises pour ne pas manquer son coup : désespéré de n'avoir pas réussi, il plaça des assassins en divers lieux par où l'apôtre devait passer, afin que, s'il échappait aux uns, il tombât entre les mains des autres, et, soit que Dieu aveuglât ces malheureux, soit qu'il rendit son apôtre invisible, il y passa effectivement et ne fut pas aperçu[1].

[1] Déposé par ce protestant même, après sa conversion, sous la foi du serment, dans le procès de béatification du saint. — De Cambis, 161 et 162. — Année de la Visitation, 8 janvier.

Mais il n'avait pas seulement à souffrir de la fureur conjurée des hérétiques, qu'exaspérait chaque effort de son zèle, chaque acte de son ministère : des obstacles de tout genre venaient se placer au-devant de son courage, sans jamais le déconcerter. Un jour que, les affaires l'ayant retenu à Thonon plus longtemps qu'à l'ordinaire, il n'en était parti que fort tard pour retourner au château des Allinges, il s'égara avec son fidèle Rolland par une nuit obscure au milieu d'une épaisse forêt. Longtemps marchant à tâtons, ils errèrent de côté et d'autre; enfin ils rencontrèrent des débris de muraille qu'ils reconnurent être les ruines d'une église; et, comme il restait encore quelques parties du toit qui pouvaient les défendre des injures de l'air, ils résolurent d'attendre le jour dans cet asile. Le saint apôtre s'assit sur ces pierres couvertes de mousse, comme autrefois Jérémie sur les ruines de Jérusalem, et là, dans les sentiments d'une tendre piété, appliquant à la circonstance plusieurs beaux passages de l'Écriture : « O temple! s'écria-t-il, à quelque saint que tu « sois dédié, j'adore en tes masures le Dieu qui vit ès siècles « des siècles et son Fils unique Notre-Seigneur Jésus-Christ, « qui, ayant tant souffert pour moi, m'a aussi donné l'exemple « de souffrir pour lui. Sortez d'ici, fougueux aquilon, et venez, « vent du midi, souffler dans ce jardin pour y faire croître les « fleurs de toutes les vertus [1]. O Seigneur! les nations sont en- « trées dans votre héritage, elles ont souillé votre saint temple [2]. « Bénissez mes efforts, répandez votre esprit dans le cœur de « ces pauvres peuples, et allumez en eux le feu de votre amour. « Faites, par votre miséricorde infinie, que les murs de Jéru- « salem se réédifient, qu'on vous y offre un sacrifice de justice « et qu'on y immole sur votre autel la chair de l'Agneau sans « tache [3]. » Après s'être livré quelque temps à ces pieuses réflexions, il s'endormit jusqu'à ce que, le jour étant venu, il fut réveillé par Georges Rolland [4].

[1] *Cantic.*, c. IV, v. 16.
[2] *Ps.* LXXVIII, v. 1.
[3] *Ps.* L, v. 20 et 21.
[4] Charl.-Aug., p. 85. — De Cambis, p. 153.

On ne saurait dire de combien d'autres nuits le saint apôtre et son fidèle compagnon eurent à supporter les rigueurs : une fois, surpris par une pluie torrentielle, ils furent réduits à se mettre à l'abri sous l'extrémité du toit d'une grange et à y passer la nuit entière. Une autre fois, dans la compagnie du chanoine Louis, la nuit les surprit dans un village dont toutes les maisons étaient fermées : ils eurent beau frapper à chaque porte et demander asile, personne ne voulut leur ouvrir, par suite des préventions que les ministres avaient répandues contre eux, les proclamant des sorciers en rapport avec les démons, qui portaient malheur partout où ils entraient. Le four du village, qui était encore chaud, fut la seule retraite qu'ils purent trouver pour se garantir des rigueurs du froid, qui était extrême; ils y entrèrent tout habillés et y passèrent la nuit[1].

Le grand jour n'était pas, quelquefois, moins pénible pour l'intrépide missionnaire que les nuits les plus affreuses. Lorsqu'il allait prêcher dans les villages, on le rebutait, on lui fermait l'entrée des maisons, et on refusait même de lui donner, pour de l'argent, à boire et à manger; tant on craignait d'avoir des rapports avec un homme que les ministres avaient peint sous de si noires couleurs. Cependant il n'avait garde de perdre courage; et un jour M. de Blonay, fervent catholique d'Évian, à huit kilomètres de Thonon, qui le recevait souvent dans son château, lui ayant représenté le peu d'espoir qu'il y avait de convertir des gens si obstinés : « Mon cher frère, lui répondit le « jeune apôtre, je ne suis encore qu'au commencement de mon « travail; et je veux continuer et espérer en Dieu contre toutes « les apparences humaines[2]. »

Il continua en effet de prêcher, à Thonon et ailleurs, avec un zèle apostolique; mais, soit respect humain, soit crainte des ministres, soit prévention jetée dans les esprits contre lui,

[1] Charl.-Aug., p. 83.
[2] *Dép. de la mère de Chugny.*

les protestants ne venaient point à ses prédications. Pour faire connaître la vérité à ceux qui ne voulaient pas l'entendre, on lui suggéra d'écrire une suite d'instructions contenant la défense de la religion catholique, avec la réfutation du calvinisme, et d'en répandre des copies dans les familles. En homme sage, il n'accueillit ni ne rejeta tout à coup cette pensée; il prit le temps de réfléchir avant de se décider, et pesa mûrement les raisons pour et contre : d'un côté, il répugnait beaucoup à écrire, « parce que, dit-il avec autant d'humilité que d'esprit, « mon mieux eût été d'être entendu : les paroles en bouche « sont vives, et sur le papier elles sont mortes; écrire est un « métier qui appartient aux doctes et plus polis entendements; « il faut extrêmement bien savoir les choses pour les bien écrire; « les esprits médiocres se doivent contenter du dire, où l'ac- « tion, la voix, la contenance, donnent du lustre à la parole; « et, par conséquent, le mien, qui est des moindres, ou, à « tout rompre, de la plus basse trempe des médiocres, ne « peut réussir que médiocrement en cet exercice. » D'un autre côté, il voyait de puissantes raisons d'écrire : c'était le seul moyen de faire arriver la vérité à ceux qui ne venaient pas l'entendre; moyen sûr, parce que la curiosité naturelle à l'homme les porterait d'autant plus à lire un écrit catholique que les ministres le défendraient davantage; moyen favorable à la réflexion, parce qu'on peut mieux réfléchir sur ce qui est écrit que sur ce qui est dit de vive voix; on se le remet sous les yeux à loisir, et on n'est pas exposé à l'oublier; moyen enfin qui porte avec lui sa garantie, parce qu'on ne peut pas accuser d'altération la doctrine écrite : « Si ce n'était pas la doctrine « exacte de l'Église, dit-il, mes supérieurs me reprendraient. « Si donc je désavoue mille absurdités qu'on impute aux ca- « tholiques, ce n'est pas pour me tirer de la mêlée, comme « quelques-uns l'ont dit. Enfin, ajoute-t-il, la doctrine par « écrit contentera ceux qui, pour toute réponse à mes raisons, « allèguent qu'ils les voudraient entendre devant quelque mi- « nistre, pour savoir ce qu'il y répondrait : il leur semble que

« la seule présence de l'adversaire me ferait chanceler et pâlir; « mais, les raisons une fois couchées par écrit, on peut les pré- « senter à tel ministre qu'on veut [1]. »

Hésitant entre toutes ces considérations, il consulta ses principaux amis, qui jugèrent tous la chose très-utile; il consulta Dieu dans la prière, et, Dieu lui ayant mis au cœur, pendant le saint sacrifice, une forte inclination à l'entreprise, il se mit à l'œuvre le 7 janvier de cette année 1595, mais sans se proposer d'écrire l'ouvrage tout entier d'un seul trait : la multitude de ses occupations ne lui en laissait pas le loisir. Il saisissait les quelques moments rares et interrompus dont il pouvait disposer, écrivait à la hâte, et, un morceau fini, on en faisait force copies qu'on répandait dans les familles ou qu'on affichait sur les places publiques et dans les rues [2]. De ces feuilles éparses, composées ainsi à moments perdus, pendant l'espace de quatre années, et recueillies ensuite en un corps d'ouvrage, se forma le livre des *Controverses*, le premier écrit sorti de la plume de saint François de Sales : de là vient qu'il est incomplet et rempli de lacunes; ce n'est qu'une ébauche, mais une ébauche faite de main de maître; et, si on le considère, non tel que l'a défiguré son premier éditeur, qui l'a rendu méconnaissable en voulant le perfectionner, mais tel qu'il est sorti des mains de l'auteur, et tel qu'on peut le lire encore au cinquième volume du procès de la canonisation du saint, conservé dans les archives de la Visitation d'Annecy, on verra qu'il est d'un prix inestimable, qu'il présente la preuve de la foi catholique avec une force irrésistible, et que les commissaires apostoliques qui travaillèrent en 1658 au procès de la canonisation ont pu dire avec vérité que les Athanase, les Ambroise et les Augustin n'avaient pas mieux soutenu et défendu la foi.

Cet ouvrage se divise en quatre parties : la première traite de la mission légitime; il démontre que les fondateurs de la ré-

[1] Préface des *Controverses*.
[2] *Dép. de Passis.*

forme et leurs successeurs se sont ingérés sans mission dans le ministère ecclésiastique; d'où il conclut qu'ils sont de faux pasteurs, et leur église une fausse église; que leurs auditeurs sont inexcusables d'aller les écouter, comme eux sont inexcusables de prêcher. Ces principes établis, il poursuit les hérétiques dans tous les subterfuges et les détours où ils ont cherché à se retrancher pour éluder les traits de la vérité catholique, et réfute victorieusement leurs objections sur la mission extraordinaire, sur l'invisibilité et la chute de l'Église.

La seconde partie traite des règles de la foi; il en compte huit : l'Écriture, la tradition, l'Église, l'autorité du Pape, les Conciles, les Pères, les miracles et la raison naturelle. Il démontre d'abord que l'Écriture est la règle de la foi, mais seulement en tant qu'elle est expliquée par l'Église, qui en est seule la légitime interprète; d'où il conclut que les hérétiques, en rejetant l'autorité de l'Église, ne peuvent plus faire de l'Écriture la règle de la foi. Allant plus loin, il prouve qu'ils ont altéré l'Écriture elle-même, en la mutilant pour en retrancher ce qui ne leur plaisait pas, et qu'ils se sont ôté, en niant l'autorité de l'Église, le seul moyen de discerner les livres inspirés ou canoniques d'avec ceux qui ne le sont pas. Passant ensuite à la seconde règle de la foi, il établit qu'il y a de vraies traditions apostoliques, et que les protestants sont inexcusables de n'en vouloir pas tenir compte. — Telles sont, selon le savant controversiste, les deux règles formelles de la foi; mais, pour en faire une prudente application, il faut de nouvelles règles : la première, c'est l'enseignement de l'Église catholique; et là il démontre que la vraie Église doit obéir à un chef, être une, sainte, aussi ancienne que le Christianisme, universelle, féconde, apostolique; que tous ces grands caractères honorent l'Église romaine et manquent à l'Église réformée. La seconde règle d'application, c'est l'autorité du Pape; et ici, après avoir établi la primauté de saint Pierre sur les autres apôtres, il prouve que les successeurs de saint Pierre lui ont succédé dans sa primauté, que les évêques de Rome sont ses successeurs réels, et, comme tels,

chefs de l'Église ; vérité qu'il confirme par les éloges, les titres et les prérogatives que leur a donnés toute l'antiquité chrétienne ; d'où il conclut que Rome est le centre nécessaire de la communion catholique, et que le Pape peut, sans les Conciles, définir les matières de foi. Il assigne ensuite deux autres règles d'application : ce sont les Conciles et les Pères ; et il fait voir combien les protestants sont téméraires et déraisonnables de compter pour rien des autorités que recommandent si hautement l'éminence de la doctrine et l'éclat de la sainteté. Enfin, il fait ressortir la force des miracles par lesquels Dieu s'est plu, dans tous les siècles, à constater la vérité de l'Église romaine ; et, s'il présente la raison naturelle comme une dernière règle de la foi, c'est uniquement comme une règle négative, en ce sens que la vraie foi ne doit rien renfermer de contraire à la raison, aux bonnes mœurs et à la perfection chrétienne.

La troisième partie du livre des *Controverses*, après une élégante récapitulation de tout ce qui précède, traite des sacrements en général et de l'altération de la forme des sacrements par les ministres : malheureusement nous n'avons que quelques lambeaux de cette troisième partie.

Enfin, la quatrième et dernière partie traite du Purgatoire et des prières pour les morts, et établit sur ces deux points de doctrine la vérité catholique.

Telle est la substance de ce beau traité, dont l'auteur commença la composition à l'âge de vingt-sept ans ; et, en l'envoyant aux habitants de Thonon, il leur écrivit ces bonnes et sages paroles : « J'ose vous assurer que vous ne lirez jamais « d'écrits qui vous soient donnés par un homme plus affec- « tionné à votre bien spirituel que je ne le suis... Prenez en « bonne part ce présent que je vous fais, et lisez mes raisons « attentivement. Si vous avez entendu avec tant de prompti- « tude et d'ardeur l'une des parties, prenez encore la patience « d'écouter l'autre. Après quoi, je vous en somme de la part « de Dieu, prenez le temps de rasseoir votre entendement, et

« priez le Seigneur qu'il vous assiste de son esprit dans une af-
« faire de si grande importance. De mon côté, je prie Dieu qu'il
« vous aide, par sa lumière, à comprendre ces choses selon son
« esprit, et que vous ne laissiez jamais entrer dans votre âme
« d'autre passion que celle de notre Sauveur et maître Jésus-
« Christ : essayez donc, s'il vous plaît, ce remède salutaire ; je
« ne suis que rapporteur de bonnes raisons qui vous feront voir
« clair comme le jour que vous êtes hors du train qu'il faut
« suivre pour arriver au salut [1]. »

Pendant que les écrits de l'apôtre allaient, sous des formes si douces, porter la vérité au sein des familles, lui-même crut devoir ajouter à son ministère ordinaire le soin spirituel des soldats en garnison aux Allinges. Déjà il avait gagné leur estime par sa bonté et sa douceur, comme par son courage intrépide : ils ne parlaient de lui qu'avec admiration ; et, ravis de le trouver toujours si prévenant et si accessible, ils se faisaient un plaisir d'aller avec lui à Thonon et d'en revenir lorsqu'ils y avaient quelque affaire. Tous l'aimaient comme un père, et avaient en lui une confiance égale à la vénération que leur inspiraient ses vertus. Ce saint apôtre se servit de cet ascendant pour les amener à une vie plus chrétienne ; et, toutes les fois qu'il les voyait faire quelque chose de mal ou qu'il les entendait dire quelque parole blâmable, il les reprenait avec une fermeté si douce, qu'on ne pouvait lui en savoir mauvais gré. Il était surtout deux maux qui affectaient plus sensiblement sa foi et qu'il prit à tâche de corriger : le premier, c'était l'habitude des jurements, imprécations et blasphèmes dont les soldats entremêlaient souvent leurs jeux et leurs discours ; le second, c'était l'abus des duels, restes affreux des temps barbares, et que n'avaient pu détruire ni la religion, ni la civilisation, ni le bon sens. Le duc de Savoie les avait bien défendus sous des peines sévères ; mais, comme cette défense ne regardait que le temps où les soldats étaient sous les drapeaux, ils

[1] Préface des *Controverses*.

allaient demander un congé au gouverneur, et, à une certaine distance du lieu de la garnison, il leur était libre de se battre. François, qui voyait avec une douleur profonde le nom de Dieu si souvent profané, la vie des hommes sacrifiée à un préjugé indigne d'une âme raisonnable, commença par épuiser toute la force de la persuasion pour faire cesser ce double désordre. Ne pouvant y réussir, il eut recours à l'autorité; il fit sentir au baron d'Hermance, d'un côté, que les jurements et la profanation du nom de Dieu étaient propres à attirer sur les troupes la malédiction du ciel; de l'autre, qu'en accordant des congés pour se battre, il péchait contre Dieu, qui défend ces sortes de combats singuliers; contre le prochain, dont il occasionnait la mort et la damnation éternelle; contre son prince, qui, en défendant les duels sous des peines très-sévères, défendait implicitement de les favoriser. Le baron, touché de ces raisons, fit cesser pour toujours ces désordres; il prohiba sous des peines graves les jurements et les blasphèmes, et n'accorda plus aux soldats de ces congés cruels et meurtriers [1].

Après que le saint missionnaire eut obtenu cette réforme, arriva le temps du carême, et alors son zèle lui inspira de faire à ces troupes des instructions fréquentes sur la religion, pour les ramener à la vie chrétienne, et d'entendre lui-même en confession tous ceux qui désireraient s'adresser à lui [2]. Cette espèce de mission produisit des fruits merveilleux; les soldats parurent changés en d'autres hommes, et montrèrent, dans toute leur conduite, d'abord ce repentir sincère du passé, cette volonté ferme de mieux vivre à l'avenir qui caractérise une âme loyalement revenue à Dieu, puis cette vertu franche et noble qui fait la plus solide gloire du soldat chrétien. Un jour un de ces braves, profondément touché d'un discours du jeune apôtre qu'il venait d'entendre, conçut une terreur si vive de ses péchés, qu'il n'osait plus en espérer le pardon; il était navré et

[1] Charl.-Aug., p. 84.
[2] Année de la Visitation, 3 avril.

tout hors de lui. Dans l'excès de son affliction, il vient trouver l'homme de Dieu, lui raconte ses angoisses; François, attendri jusqu'aux larmes, l'accueille comme le père de l'enfant prodigue reçut son fils au retour de ses égarements, le console, le porte à la confiance; et, de peur qu'abandonné à lui-même ce vrai pénitent ne retombe dans ses idées noires et désespérantes, il le fait manger avec lui, coucher dans sa chambre, le prépare à se confesser, le confesse, et voyant dans son cœur des sentiments de contrition si vifs accompagnés de tant de larmes, il se borne à lui donner pour pénitence, avant de l'absoudre, un *Pater* et un *Ave*. « Ah! mon père, s'écrie le soldat, est-ce que « vous voulez me perdre? Me donner si peu de pénitence pour « de si grands crimes! — Non, lui répondit le saint apôtre, « confiez-vous en la miséricorde de Dieu, qui est plus grande « que toutes vos iniquités. Je me charge de faire le surplus de « votre pénitence. — Cela n'est pas juste, mon père, répliqua « le soldat, car je suis le pécheur et vous êtes l'innocent. » En effet, quelques semaines après, ce bon militaire revint trouver François pour lui apprendre qu'il avait obtenu son congé et qu'il allait se renfermer pour toujours à la Chartreuse, convaincu qu'il devait consacrer à la pénitence les restes d'une vie jusqu'alors si mal employée [1].

Les succès de François auprès de la garnison des Allinges le dédommagèrent un peu de la stérilité de ses travaux auprès des protestants de Thonon. Depuis sept mois qu'il était au milieu de ceux-ci, prêchant de paroles et d'exemples, il n'avait pu se faire entendre qu'à trois ou quatre, qui encore n'étaient venus que quatre ou cinq fois et en cachette [2]. Il cherchait toutes les occasions de leur parler; mais les uns ne voulaient pas l'écouter, les autres ne l'osaient pas, de peur d'être persécutés comme catholiques, si quelque jour les Bernois et les Genevois reprenaient le Chablais; d'autres avaient la foi dans le cœur, mais

[1] De Cambis, p. 155. — Année de la Visitation, 3 avril.
[2] Lettre IXe.

la crainte les empêchait de la professer. Si on leur parlait de l'enfer, auquel ils s'exposaient, ils alléguaient la bonté de Dieu; si on les pressait, ils vous quittaient à l'instant; et, comme si ce n'était pas assez pour chacun de sa propre obstination, les principaux de Thonon, à l'instigation des ministres protestants, tinrent une assemblée où ils s'engagèrent mutuellement à ne jamais assister à aucune prédication catholique [1]. Les ministres, non contents de cette victoire, firent des défenses rigoureuses à tous les leurs d'aller jamais entendre les prêtres, et d'avoir même aucun commerce avec eux. D'un autre côté, le duc de Savoie ne prenait aucun moyen de faire réussir la mission commencée par son autorité, et les magistrats établis par lui dans le pays n'apportaient pas plus de zèle à la seconder. Tous, sauf le baron d'Hermance, voyaient avec une froide insouciance les efforts du saint missionnaire contrariés et stériles, et ne lui prêtaient aucun appui.

Au milieu de tous ces contre-temps, François ne perdait point courage. « Les fruits un peu tardifs, disait-il, se conservent « mieux que les printaniers, et j'espère que, si Notre-Seigneur « crie une fois aux oreilles son saint *ephpheta* (c'est-à-dire, *ou-* « *vrez-vous*), cette tardivité réussira avec beaucoup plus de « fermeté et de bonheur [2]. Le meunier ne perd pas son temps « quand il martèle sa meule; enfin, si ce serait dommage qu'un « autre, qui pourrait faire plus de fruit ailleurs, employât ici sa « peine pour rien, cette position me convient à merveille, à moi « qui ne suis guère bon qu'à prêcher les murailles, comme je « fais en cette ville [3]. »

Dieu, qui prend un soin plus que maternel de ceux qui s'oublient eux-mêmes pour se sacrifier tout entiers à son service, ne tarda pas à récompenser, par des grâces extraordinaires, un si beau dévouement. François, étant venu passer à Annecy l'octave du Saint-Sacrement pour la consacrer exclusivement

[1] Lettre VIIIe.
[2] Préface des *Controverses*.
[3] Lettre IXe.

aux exercices de la piété, tandis que le chanoine Louis tenait sa place à Thonon, se rendit à l'église le jour de la Fête-Dieu, dès avant le lever de l'aurore; et, vers les trois heures du matin, pendant qu'il était abîmé dans une profonde méditation devant le Saint-Sacrement, son âme fut inondée d'une si grande abondance de grâces, que la force de l'amour le fit défaillir et tomber par terre. « Retenez, Seigneur, s'écria-t-il, retenez les flots « de votre grâce; éloignez-vous de moi, parce que je ne puis « supporter le torrent de vos consolations. *Domine, contine un-* « *das gratiæ tuæ; Domine, recede a me, quia non possum sus-* « *tinere tuæ dulcedinis magnitudinem; unde prosternere me co-* « *gor.* » Ce sont les propres paroles du saint, extraites du récit qu'il traça de sa main, avec ce titre : *Visitavit Dominus servum suum*[1], selon l'usage où il était d'écrire les grâces particulières qu'il recevait de Dieu, afin de n'en jamais perdre le souvenir. L'impression de cette faveur céleste fut si profonde, que, pendant tout le reste du jour, il parut comme un séraphin. Son visage, embrasé de l'amour divin, semblait projeter tout autour de lui des traits de flammes, surtout à l'autel lorsqu'il célébrait le saint sacrifice, et en chaire lorsqu'il prêchait les vérités du salut[2].

Notre saint missionnaire revint à Thonon au commencement de juin et reprit ses travaux apostoliques avec le même zèle que s'il n'eût rencontré aucun obstacle. M. de Boisy ne pouvait rien entendre à cette conduite; et, désolé de voir son fils compromettre son honneur à la poursuite d'une œuvre qu'il estimait impossible, il essaya encore une fois de lui faire quitter la mission. « Votre zèle, lui écrivit-il, ne peut aboutir à « rien de bon. Votre persévérance est une obstination déraisonnable, et c'est tenter Dieu que de faire une plus longue « épreuve. Je vous conjure donc de faire cesser au plus tôt « nos alarmes et de vous rendre à votre famille, qui vous dé-

[1] « Le Seigneur a visité son serviteur. »

[2] Jean de Saint-François, p. 101. — De Cambis, p. 165. — *Dép. de Bonnard, du seigneur de Charmoisy*, etc. — Le P. la Rivière, p. 155.

« sire ardemment, surtout à votre mère, qui meurt de douleur « par la crainte de vous perdre, et, si mes prières ne suffisent « pas, en qualité de père je vous ordonne de revenir incessam- « ment[1]. » François n'avait garde de faire céder à une volonté humaine, quelque respectable qu'elle fût, la volonté divine que lui représentait l'ordre de son évêque. « Adressez-vous à mon- « seigneur, répondit-il à son père[2], je suis prêt à partir dès « qu'il parlera. Mais veuillez ne pas oublier les oracles de la « vérité éternelle : *Il n'y aura de sauvé que celui qui aura per-* « *sévéré*[3], *de couronné que celui qui aura légitimement com-* « *battu*[4]. » En conséquence de cette réponse, M. de Boisy, profondément affligé, vint trouver l'évêque de Genève; et, prenant un ton de vivacité qui approchait de la colère, il se plaignit amèrement à lui de ce qu'il laissait son fils comme une brebis à la merci des loups; après quoi, passant au rôle de suppliant, il conjura l'évêque de se contenter de ce qu'avait déjà fait le prévôt et de ne pas lui en demander davantage.

Claude de Granier, touché de la douleur de ce vénérable vieillard, sembla d'abord, pour le calmer, entrer dans ses vues, promettant de faire tout ce que lui permettraient sa conscience et sa charge de pasteur; puis, lui ayant communiqué plusieurs lettres où le saint apôtre exposait l'état de la mission avec les espérances de succès qui commençaient à poindre, et le prenant par le point d'honneur, auquel il le savait très-sensible, il lui fit envisager « combien il serait peu honorable de « jeter la faucille au moment de cueillir la moisson, d'aban- « donner les raisins aux oiseaux et aux renards lorsque la ven- « dange touche à sa maturité[5], et combien une telle conduite « déconsidérerait le prévôt, en le rendant la fable du pays, qui « ne manquerait pas de lui appliquer le mot de l'Évangile :

[1] Lettre IIIe.
[2] Lettre IVe.
[3] Matth., x, 22.
[4] II Tim., II, 5.
[5] Chapl.-Aug., p. 89.

« *Cet homme a commencé à bâtir et n'a pu achever l'édifice*[1]. »
Enfin il lui proposa d'écrire avant tout à son fils pour avoir des renseignements positifs sur l'état de la mission. M. de Boisy ayant goûté cette proposition, l'évêque fit partir dès le jour même un exprès avec une lettre pour le saint apôtre, où, en le conjurant de ménager des jours aussi précieux que les siens, il lui demandait un exposé exact de l'état de la mission.
« Monseigneur, répondit François[2], je vous dirai franchement
« ce qui est : l'opiniâtreté de ce peuple est si grande, qu'on a
« derechef confirmé la défense publique d'assister à nos prédi-
« cations; et, lorsque nous espérions qu'on viendrait nous en-
« tendre, soit par curiosité, soit par un reste de goût pour l'an-
« cienne religion, nous avons trouvé qu'ils s'étaient affermis par
« de mutuelles exhortations dans le parti pris de ne pas venir à
« nos discours, apportant pour excuse les mauvais traitements
« que les Bernois et les Genevois feraient après la trêve à ceux
« qui auraient été nos auditeurs, comme à des déserteurs de
« leur croyance. Cependant, dans les conversations privées, les
« ministres ont confessé que nous tirions de bonnes conclusions
« des saintes Écritures touchant notre foi, et tous les autres
« feraient le même aveu, ou viendraient nous entendre sans la
« crainte; mais nous espérons avec patience que ce fort armé
« qui garde la maison sera chassé par un plus fort que lui, qui
« est Notre-Seigneur Jésus-Christ. »

Cette lettre était accompagnée d'une autre pour le sénateur Favre, que M. de Boisy avait engagé à lui écrire pour le solliciter de revenir; et là, épanchant son cœur plus librement dans le sein de l'amitié : « Si mon évêque me l'ordonne, lui dit-il[3],
« je me déchargerai du fardeau de la mission de Thonon, trop
« pesant pour mes épaules. Cependant, lorsque je pense à y
« mettre d'autres ouvriers et à leur procurer les moyens de
« subsister, je n'entrevois aucune possibilité de le faire, et cela

[1] Luc. XIV, 30.
[2] Lettre x^e^, que l'éditeur a tort de dire adressée au sénateur Favre.
[3] Lettre VIe.

« n'est un grand tourment. Sans doute, mon très-cher frère, « nos têtes sont menacées de tant de dangers, qu'à peine trou- « ve-t-on un moment de calme à donner à la piété, dont cepen- « dant il est si nécessaire d'entretenir le feu sacré. Mais un re- « gard sur Jésus-Christ relève le courage. C'est lui qui a dit : « *Quand vous entendrez parler de guerres et de séditions, ne* « *craignez pas, lors même qu'ils mettront la main sur vous*[1]. « O mon cher frère! au milieu de ces troubles, ou plutôt de « ces tombeaux de notre patrie, où les yeux ne rencontrent que « spectacles affligeants, tenons le regard fixé sur la patrie céleste, « et rappelons-nous sans cesse que le prophète *Élie ne monta* « *au ciel qu'au milieu du tourbillon*[2]. »

A l'arrivée de ces deux lettres, l'évêque, le sénateur Favre et M. de Boisy eurent ensemble une longue conférence sur le parti qu'il convenait de prendre dans un tel état de choses. M. de Boisy y renouvela ses instances pour le retour de son fils; l'évêque insista sur la remarque déjà précédemment faite, combien il serait fâcheux pour l'honneur du prévôt que le public pût soupçonner que le courage lui eût manqué plutôt que le moyen de réussir. Le sénateur Favre, suivant l'instinct généreux d'une amitié noble et chrétienne, fut d'avis que, si François n'espérait pas de succès, il devait revenir, mais que, s'il en espérait, il devait demeurer et ne pas compromettre la mission en la cédant à des mains moins habiles. Son sentiment ne fut pas adopté pour le moment, et l'évêque, cédant aux sollicitations de M. de Boisy, consentit à rappeler le saint apôtre[3]. Mais, quand il voulut en venir au fait, et que le calme de la réflexion lui eut mis en lumière toutes les suites de cette mesure, il changea bientôt d'avis et laissa François continuer sa mission.

Le sénateur s'en réjouit dans l'intérêt de la foi; néanmoins,

1 Luc, XXI, 9 et 12.
2 IV *Reg.*, II, 11.
3 Lettre VIIe.

inquiet sur le sort de son ami, il alla lui-même sur les lieux constater l'état des choses. Il y vit tout l'excès du mal et du danger; toutefois, en ami chrétien que la foi élève au-dessus des sentiments de la nature, il ne fit qu'encourager et fortifier le prévôt dans ses généreuses résolutions. Aussi le souvenir de ce noble ami au cœur apostolique demeura dans l'âme du saint missionnaire comme une lumière qui éclairait son entendement, un feu qui réchauffait son zèle. C'est ce que nous apprenons d'une lettre qu'il lui écrivit quelque temps après, en réponse à une autre qu'il en avait reçue. « Je n'ai point, lui mandait-il[1], « de pensée qui me fasse plus de plaisir que celle par laquelle je « vous rends tous les jours présent à mon esprit le mieux qu'il « m'est possible. Il me semble alors qu'une douce lumière « vient m'éclairer au milieu des plus épaisses ténèbres : car « vraiment le prince des ténèbres préside à l'air qu'on respire « ici et y rend tout ténébreux. Depuis votre départ, le démon « n'a point cessé d'entraîner l'esprit de ces peuples à de nou- « veaux écarts pires que les premiers. Le gouverneur et les « autres catholiques avaient persuadé à quelques paysans et « même à quelques bourgeois de venir entendre nos instruc- « tions; ce qui produisait un grand bien. Mais bientôt sont « intervenues et les défenses des ministres, et les conventions « nouvelles des principaux habitants de ne jamais venir nous « entendre... Ils voudraient nous ôter l'espérance de rien faire « ici, et par là nous en chasser; mais ils n'y réussiront point. « Tant que la trêve et la double autorité du prince et de l'évê- « que nous le permettront, nous n'en démordrons point, nous « poursuivrons notre pointe, ne cessant d'exhorter, de conju- « rer, de reprendre, de *prêcher en toute patience et doctrine.* « Je veux même faire davantage; le plus tôt possible, je veux « célébrer publiquement le saint sacrifice à Thonon, pour leur « prouver que leurs artifices augmentent notre courage au lieu « de l'affaiblir. »

[1] Lettre VIIIe.

Tant d'intrépidité excita l'admiration universelle : on ne pouvait assez exalter cette magnanimité qui, au milieu de périls continuels, de souffrances et de travaux sans succès, demeurait inébranlable comme un rocher au milieu des flots en furie, et persévérait sans hésitation dans son entreprise. C'est ce que nous apprend une lettre du sénateur Favre[1] : « Tout « ce qui se peut écrire de félicitations de notre évêque et de « tous les gens de bien vous accompagne dans votre œuvre, « mon cher frère, lui écrivait-il : lors même que vous ne réus- « siriez pas, ce qu'à Dieu ne plaise, tous loueront votre zèle « et n'accuseront que la méchanceté des hérétiques. » M. de Boisy seul, qui ne prenait conseil que de sa tendresse alarmée, improuvait hautement en toute rencontre ce qu'il appelait la témérité de son fils, et se montrait sourd à toutes les représentations. Cependant le sénateur Favre ne les lui épargnait pas : affligé d'entendre blâmer un courage si apostolique, il ne cessait de travailler à ramener ce bon père à des sentiments meilleurs, et s'efforçait de lui persuader que la Providence servirait de bouclier à son cher fils contre les traits de ses ennemis : « Je rassure autant que je le puis notre bon père[2], « écrivait dans la même lettre ce digne ami; je l'exhorte à pren- « dre courage, et lui proteste sans cesse, ce dont vous êtes bien « convaincu, que je ne vous aurais jamais quitté si je vous eusse « cru en péril. »

Cependant les hérétiques semblaient devenir plus furieux à proportion qu'ils voyaient François plus intrépide : le 1er juillet, ayant appris qu'il était monté sur la montagne des Voirons pour essayer de rétablir l'oratoire et le culte de la sainte Vierge que les Bernois avaient détruits, ils y accoururent en grande hâte; et, non contents de s'opposer à son pieux dessein, ils l'accablèrent de paroles outrageantes. Bientôt, des menaces passant aux voies de fait, ils allaient l'immoler à leur fureur,

[1] Lettre xe.

[2] Il appelait M. de Boisy son père, par suite de l'affection qui lui faisait appeler saint François de Sales son frère.

lorsqu'il parvint à se soustraire à leurs coups par une prompte fuite. Il serait difficile d'expliquer comment il put échapper aux mains de ces furieux : lui-même l'attribuait à une sorte de miracle, disant qu'il ne s'était sauvé que par une protection spéciale de la sainte Vierge, et qu'il avait bien sujet de s'humilier de n'avoir pas été digne de mourir en cette circonstance pour le service du Fils et de la Mère.

A la descente de cette montagne, l'apôtre conçut plus d'espoir que jamais de réussir, disant en lui-même, comme saint Paul au sortir de Philippe : J'ai beaucoup souffert, j'ai été traité indignement; je puis prêcher maintenant avec confiance : *Ante passi et contumeliis affecti, fiduciam habuimus in Deo nostro loqui Evangelium Dei*[1]. En effet, quelques jours après, il prêcha à Thonon pour la fête de saint Romain, et il eut la consolation de voir autour de sa chaire un certain nombre de protestants qui avaient été assez courageux pour braver la défense générale de venir l'entendre. Touchés de ses discours, ils communiquèrent aux autres leurs impressions, et ceux-ci les reçurent d'autant plus facilement, que l'intrépidité et le calme du saint apôtre au milieu de tant de persécutions, sa piété, sa douceur, sa vie partout exemplaire, disposaient leurs cœurs à croire, en même temps que ses écrits de controverse répandus dans les familles commençaient à leur dessiller les yeux. On vint donc l'entendre en plus grand nombre, le 17 juillet, fête de saint Alexis, et ce second discours fit encore plus d'impression que le précédent. Quelques-uns se convertirent, et l'ébranlement général semblait prêt à se faire : les ministres effrayés s'assemblèrent, et n'imaginèrent d'autre moyen de paralyser son zèle que de répéter partout, dans les prêches comme dans les maisons, qu'il était un sorcier, un enchanteur, qui par son art magique attirait les peuples à lui; que ce papiste magicien entretenait commerce avec le démon, qui l'instruisait la nuit de ce qu'il avait à faire pendant le

[1] I. *Thess.*, II, 1.

jour et des artifices qu'il devait employer pour séduire les simples, d'où ils concluaient qu'il fallait le fuir avec grand soin pour éviter ses piéges. On suscita même un misérable qui jura l'avoir vu à l'assemblée nocturne des sorciers, vulgairement dite le sabbat, ajoutant qu'il voulait être pendu si on ne trouvait pas sur le corps de ce grand ami du démon quelques marques imprimées par cet esprit de ténèbres; et le peuple ignorant et crédule, ajoutant foi à ces calomnies, allait jusqu'à dire qu'il fallait brûler publiquement ce sorcier détestable. François, loin d'être effrayé de ces absurdes imputations, les accueillit par le sourire du mépris; et, faisant un grand signe de croix : « Voilà, dit-il, les seules marques que « je porte sur mon corps, les seuls enchantements que j'em- « ploie : avec ce signe tout-puissant, je calme les tempêtes et « dissipe les orages qu'on me suscite. Muni de ce signe sacré, « je ne crains rien de tout ce que pourront me faire les hom- « mes, et je verrais sans peur des armées entières contre « moi [1]. »

Malgré ce hardi langage, l'apôtre, qui alliait la prudence à la fermeté, ne crut pas devoir s'exposer sans nécessité à la rage d'ennemis capables de tout; et, renonçant à se retirer ce soir-là aux Allinges dans la crainte d'être attaqué sur la route, il coucha chez le procureur fiscal, M. Marin, où il passa une partie de la nuit en prières. Le lendemain, 18 juillet, fête de sainte Symphorose, il prêcha sur l'invocation des saints, avec une clarté et une solidité qui frappèrent tous les auditeurs. On en parla beaucoup au dehors; mais plus on en dit de bien, plus les hérétiques furent outrés de dépit contre le prédicateur, jusque-là qu'ils résolurent de s'en défaire à quelque prix que ce fût, et apostèrent sur la route des Allinges des assassins pour le tuer à son passage. Ses amis, informés de cet affreux complot, vinrent le supplier de ne pas se rendre ce soir-là aux Allinges, où il ne pouvait aller sans compromettre sa vie; mais

[1] Charl.-Aug., p. 86.

certains papiers, qui s'y trouvaient dans sa chambre, lui étaient indispensables pour une lettre qu'il avait à écrire au nonce de Turin, sur une affaire de la plus grande importance, et, croyant conforme à l'ordre de la Providence d'aller les y chercher, il répondit avec sa sérénité ordinaire : « *Celui qui s'appuie sur* « *l'assistance du Très-Haut se reposera en assurance sous* « *la protection du Dieu du ciel* [1]. Les promesses du Seigneur « sont un bouclier qui me mettra à couvert des traits de mes « ennemis. J'ai mis ma confiance dans le Dieu tout-puissant. » Il partit en conséquence, non par des sentiers détournés, comme on l'y avait engagé, mais par le chemin ordinaire, accompagné de deux catholiques qui voulurent lui servir de guides. A peine était-il arrivé au pied de la montagne des Allinges, vers l'entrée de la nuit, que tout à coup sortent d'une embuscade deux assassins qui se précipitent vers lui l'épée nue à la main en vociférant d'horribles blasphèmes. Les deux catholiques et Georges Rolland se jettent au-devant de François, présentant leurs armes pour le défendre : « Remettez l'épée « dans le fourreau et éloignez-vous, leur dit-il à l'exemple du « Sauveur : c'est à moi à aller seul au-devant de ceux qui en « veulent à ma vie. » En disant ces mots, il double le pas, va droit aux assassins, et par la douceur de ses paroles, la majesté de son visage, leur fait tomber les armes des mains ; ils baissent les yeux tout honteux de leur dessein, tombent à ses genoux, lui demandent pardon, rejettent la faute sur les ministres, et protestent que désormais, non-seulement ils n'entreprendront rien contre lui, mais qu'ils lui rendront tous les services dont ils seront capables [2].

Quand on fut arrivé au château des Allinges, Georges Rolland, encore tout saisi du danger auquel venait d'échapper son bien-aimé maître, courut aussitôt chez le gouverneur lui raconter ce qui venait de se passer. Celui-ci, alarmé à son tour, vint conjurer l'apôtre de se laisser accompagner dans ses courses

[1] *Psalm.* xc, 1.

[2] *Dép. de François Favre.* — De Cambis, p. 162. — Charl.-Aug., p. 87.

par une escorte de soldats; mais, quelque pressantes que fussent ses instances, il ne put jamais l'y faire consentir : « Saint « Paul et les apôtres, lui répondit le fervent missionnaire, n'ont « point eu recours aux soldats; ils n'ont voulu d'autres armes « que le glaive de la divine parole contre des ennemis bien « autrement terribles; et, avec cette seule épée, ils ont abattu « la puissance des démons et des empereurs, triomphé de la « vanité des philosophes et de l'orgueil du monde, établi par « tout l'univers le règne de Jésus-Christ sur les ruines de l'ido- « lâtrie terrassée. Luther et Calvin, au contraire, ont propagé « leurs hérésies par le fer et le feu, par la force et la contrainte « de la puissance temporelle. C'est une raison pour moi de ne « pas faire de même, et de n'employer que la puissance de la « parole divine, qui peut, sans secours humain, briser les cè- « dres et rendre fertile le désert de Cadès; la souffrance et la « confiance en Dieu me valent mieux qu'une légion de soldats. « Du reste, si Dieu me fait la grâce de sceller de mon sang la « doctrine que je prêche, il ne peut m'arriver rien de plus « glorieux[1]. »

Le gouverneur, ne sachant que répondre à un tel discours, n'insista pas davantage : cependant, comme il ne voulait pas l'abandonner au milieu de ses ennemis, il ordonna que désormais six soldats, ou au moins cinq, le suivraient toujours de loin quand il irait le matin à Thonon ou dans quelque autre lieu du Chablais, et retourneraient le soir au-devant de lui. Ces précautions ne rassurèrent point Georges Rolland; et, dans son effroi, il écrivit à M. de Boisy pour l'informer de cet événement. A cette nouvelle, le bon vieillard, tremblant plus que jamais pour les jours de son cher fils, lui envoya aussitôt l'ordre le plus sévère de revenir à l'instant. « Monsieur et très-honoré « père, lui répondit François par le même courrier qui avait « apporté l'ordre du départ, si Rolland était votre fils comme « il n'est que votre valet, il n'aurait pas eu la lâcheté de reculer

[1] Charl.-Aug., p. 88.

« pour un si petit choc que celui où il s'est trouvé, et il n'en « ferait pas le bruit d'une bataille. Sans doute les hérétiques « nous en veulent, mais aussi on nous fait tort quand on doute « de notre courage. Je vous supplie donc, mon père, de ne « point attribuer ma persévérance à désobéissance et de me « croire votre fils le plus respectueux. »

De si nobles sentiments firent plaisir à M. de Boisy : comme il était vaillant guerrier, il aimait à voir dans son fils ce courage intrépide, et l'admiration fit taire ses plaintes. Plus courageux que jamais, le saint apôtre quitta peu après le château des Allinges et vint fixer son domicile à Thonon. Il n'ignorait pas que par cette mesure il s'exposait à de grands périls, mais il estimait sa présence en cette ville doublement nécessaire, nécessaire aux nouveaux convertis pour soutenir leur courage contre les tentations auxquelles ils étaient en butte, nécessaire aux protestants pour avoir avec eux des rapports plus assidus, pour faciliter, à la faveur des ténèbres de la nuit, les communications avec ceux qui n'osaient lui parler au grand jour; et, en présence de ces puissantes raisons, il crut qu'il n'était point de périls qu'il ne dût affronter. Il s'établit d'abord chez une dame âgée et honorable, madame du Foug, veuve de l'ancien procureur fiscal du Chablais et amie de la maison de Sales. Déjà souvent, lorsqu'il venait des Allinges à Thonon, il s'était retiré chez elle pour étudier et prendre ses repas; elle l'appelait son fils, et il lui donnait réciproquement le nom de mère. Le bonheur qu'éprouva cette dame à loger le saint missionnaire dans sa maison n'eut d'égal que la joie des catholiques en voyant leur apôtre au milieu d'eux. « Nous n'avons plus à redouter la fureur des « loups, disaient-ils, puisque notre bon pasteur est avec nous « pour veiller à notre défense[1]. »

Les hérétiques, au contraire, furieux de le voir fixé dans leur ville, délibérèrent sur les moyens de s'en débarrasser : ils n'en trouvèrent point d'autre que de l'assassiner. « Mais, pour cette

[1] Charl.-Aug., p. 96.

« fois, dirent-ils, il faut si bien prendre nos mesures, qu'il ne « puisse nous échapper. » Ils s'introduisirent donc secrètement pendant la nuit dans la maison de madame du Foug. Heureusement François, non encore couché, veillait seul dans sa chambre, occupé à prier et à étudier. Entendant un bruit sourd de gens armés qui chuchotaient entre eux, il comprit que c'étaient des assassins qui venaient forcer sa porte : ils vinrent, en effet, entrèrent dans sa chambre, mais ne le trouvèrent point, soit que Dieu, par un miracle, le leur rendit invisible, comme quelques-uns l'ont rapporté, soit qu'il se fût retiré dans une cachette que la pieuse veuve aurait eu la précaution de lui ménager, selon le dire de quelques autres. Furieux de leur désappointement, ils se répandirent dans toute la maison, cherchèrent dans tous les coins et recoins, ils ne le découvrirent pas davantage, et furent réduits à répéter leur éternel refrain, qu'il était un magicien, un enchanteur, et que les secrets de la magie avaient pu seuls le soustraire à leurs recherches[1].

[1] Charl.-Aug., p. 87.

CHAPITRE III

PREMIERS SUCCÈS DE LA MISSION DU CHABLAIS, AU MILIEU DE NOUVEAUX OBSTACLES

De 1595 à 1596.

François de Sales, fixé à Thonon, sans se préoccuper ni des calomnies des hérétiques ni de leurs projets homicides, ne songea qu'à remplir tous les devoirs de zèle et de charité qui sont le propre d'un bon pasteur. Il prêchait à peu près tous les jours; à toute heure, il entendait les confessions de ceux qui se présentaient; il visitait les pauvres et les malades, s'informait des nécessités spirituelles et corporelles de chacun, consolait les affligés par des paroles pleines de charité et d'une tendre compassion, soulageait ceux qui étaient dans le besoin par d'abondantes aumônes, donnant tout ce qui ne lui était pas absolument nécessaire pour le vêtement ou la nourriture, et, quand il n'avait plus rien, recourant à sa mère, qui lui envoyait tout ce dont elle pouvait disposer [1].

Le spectacle d'une vie si apostolique fut pour les protestants la plus éloquente des prédications. Plusieurs reconnurent à ces traits l'homme de Dieu, le ministre de la vraie religion; et, heureux de vivre sous la houlette d'un si digne pasteur, ils rentrèrent dans le bercail de l'Église catholique. Ces succès de l'apôtre irritèrent les hérétiques, jusque-là qu'ils menacèrent de leur vengeance les nouveaux convertis, et en traitèrent si sévèrement quelques-uns, qu'ils les obligèrent à s'expatrier. Le bon pasteur ne les abandonna pas dans cette détresse. Il leur

[1] Chart.-Aug., p. 98.

ouvrit un asile là même où il y en avait le moins à espérer. M. de Boisy, comprenant enfin qu'une entreprise si visiblement bénie d'en haut venait de Dieu, et jaloux de concourir lui-même à la bonne œuvre, venait de mettre à sa disposition le château de Sales pour servir de refuge à ceux des nouveaux convertis que la fureur des hérétiques obligeait de s'expatrier. François y envoya donc les pauvres exilés, victimes de l'intolérance protestante; madame de Boisy les y accueillit avec toute la tendresse de la charité chrétienne, pourvut à leurs besoins temporels et spirituels, veillant à ce que chacun eût tout ce qui était convenable, en même temps qu'elle les instruisait de la religion catholique, qu'ils ne connaissaient encore que très-imparfaitement.

C'était une chose bien étrange qu'on ne pût se faire catholique sans être en butte à la persécution, dans une contrée qu'administraient des magistrats établis par le duc de Savoie lui-même, qui ne cessait de promettre à l'œuvre sa protection et son appui. Ces dépositaires du pouvoir étaient d'une insouciance désolante pour la mission du saint apôtre; ils l'abandonnaient à ses seules forces et laissaient toute licence à l'hérésie. Cependant François ne s'en déconcertait point; et, comptant davantage sur Dieu à proportion qu'il trouvait moins d'appui dans les hommes, il continuait son œuvre avec une joyeuse confiance. C'est ce que nous révèle une lettre de son saint ami, le sénateur Favre : « J'apprends, lui écrit celui-ci [1], que vos victoires « sur les hérétiques deviennent tous les jours plus nombreuses « et plus signalées. Je m'en réjouis de toute mon âme pour la « religion et pour vous... J'ai plaisir à voir, par vos lettres, « que vous ne perdez rien de votre première ardeur, et que « vous mettez tout en œuvre pour faire réussir votre entreprise, sorte que, si elle n'avait pas un succès heureux (ce qu'à « Dieu ne plaise), on ne pourrait vous imputer ni manque de « courage ni faute d'habileté... Quoi qu'il arrive, vous aurez

[1] Lettre XIIe.

« pour témoins et pour admirateurs ceux-là mêmes qui ne vous « ont pas favorisés, et pour rémunérateur notre bon Dieu, qui « n'estimera pas vos travaux par les fruits qui en seront résul- « tés, mais par ceux qu'ils auraient pu et dû produire sans la « malice des hommes. »

Ce grand courage, qui rendait François de Sales supérieur à tous les obstacles, avait sa source principale dans le saint sacrifice de la messe; c'était là qu'il puisait chaque matin une force nouvelle. Aussi tenait-il à l'offrir tous les jours; et, comme la chose ne pouvait se faire encore dans Thonon, il traversait tous les matins la rivière de la Drance pour aller l'offrir dans l'église Saint-Étienne, près du bourg de Marin, où le culte catholique s'était conservé. Mais, au mois de janvier 1596, une arche du pont construit sur cette rivière ayant été emportée par la crue extraordinaire des eaux à la suite de la fonte des neiges, il n'eut plus d'autre moyen de passage qu'une longue pièce de bois jetée provisoirement d'une arche à l'autre pour l'usage des gens de pied : cette difficulté ne l'arrêta pas, et il continua d'aller chaque jour à Marin. Peu après, de nouvelles neiges étant survenues, suivies d'un froid très-vif, la planche se trouva tellement couverte de verglas, qu'on ne pouvait y passer sans un danger évident pour sa vie : cette difficulté, bien autrement grave, ne l'arrêta pas davantage. On eut beau lui représenter qu'il valait mieux s'abstenir de la messe pour quelque temps que d'exposer ses jours dans un passage si périlleux; l'importance qu'il attachait à l'offrande du saint sacrifice, le désir de convertir quelques hérétiques de Marin et d'encourager ceux qu'il avait déjà convertis, l'emporta dans son esprit sur toute autre considération : chaque jour le vit se traînant sur le ventre à l'aide des mains et des pieds, passer la planche glacée au-dessous de laquelle étaient des précipices affreux, et la repasser de même au retour avec cette intrépidité calme et humble qu'inspire un amour plus fort que la mort[1].

[1] Charl.-Aug., p. 98.

Il ne cessa ce voyage journalier à Marin que lorsqu'on eut mis à sa disposition la chapelle des religieux de Saint-Bernard de Montjou, située proche du lac, sous Thonon. Heureux de ce nouveau sanctuaire, il y célébrait habituellement le saint sacrifice, auquel assistaient quinze ou seize catholiques; il y récitait son office, y faisait ses méditations et y demeurait en prières devant les tabernacles plusieurs heures par jour. Quelquefois cependant il allait encore dire la messe au château des Allinges, pour avoir occasion de voir et d'entretenir dans leurs bonnes dispositions les braves militaires qui y étaient en garnison. De là il descendait à l'église paroissiale, située au bas de la colline, et il y prêchait, confessait, donnait la communion avec la réserve [1] qu'on y gardait, sans pouvoir y dire la messe, faute d'ornements et de vases sacrés. Un jour qu'il y remplissait ces diverses fonctions, un bon vieillard, qui avait communié le matin et goûté tout le bonheur attaché à ce rapprochement ineffable du Créateur avec sa créature, se présenta de nouveau à la sainte table pour participer encore aux délices sacrées qui l'avaient rendu si heureux. « Mon ami, lui dit le saint, ne vous « ai-je pas déjà donné la communion? Retirez-vous, on ne peut « communier deux fois le même jour. — Ah! mon père, ré- « pondit le vieillard, puisque le bon Dieu y est, je vous prie de « me le donner encore une fois; on est trop heureux dans sa « compagnie. » François, admirant tant de simplicité, lui dit : « Allez-vous-en maintenant, mon ami; mais revenez demain, « je vous promets de vous le donner une seconde fois. » Le vieillard, consolé, fut fidèle au rendez-vous, et eut le bonheur de recevoir son Dieu [2].

Quelquefois il ne venait que peu de monde dans cette église pour profiter de son ministère; mais il y mettait le même intérêt que s'il y avait eu une grande multitude. Un jour qu'il ne se trouvait que sept personnes pour le sermon, on lui repré-

[1] On appelle *réserves* les hosties consacrées qui se conservent dans le tabernacle.

[2] De Cambis, p. 155.

senta qu'il ne devrait pas se donner la peine de prêcher pour si peu d'auditeurs. « Je suis redevable de l'instruction, répondit-« il, à un petit troupeau comme à un grand, et, quand il n'y « aurait qu'une personne qui pût en profiter, c'en serait assez « pour m'obliger à prêcher. » Il prêcha donc, et prit pour sujet de son discours l'invocation des saints avec le culte des reliques et des images. Pendant qu'il parlait, établissant solidement la vraie doctrine sur cette matière, et faisant disparaître par des explications claires les objections des hérétiques, voilà que tout à coup un des auditeurs, le procureur de Thonon, récemment converti à la foi catholique, éclate en soupirs et en sanglots, pousse les cris douloureux d'un homme tout en pleurs. François, qui en ce moment parlait le langage simple de l'instruction familière, sans rien dire qui fût propre à émouvoir et faire couler les larmes, ne peut imaginer d'autre cause de cette scène, sinon que cet homme se trouve mal. Il s'arrête donc, s'offre à lui porter secours s'il en a besoin, et à suspendre l'instruction. « Non, mon père, reprend le procureur, con-« tinuez, je vous prie, à prêcher; votre sermon est précisément « le remède qu'il me faut. » A peine le discours fut-il fini, que cet homme vint se jeter aux pieds du saint en criant à voix haute : « Monsieur le prévôt, monsieur le prévôt, vous m'avez « rendu la vie; vous avez sauvé mon âme aujourd'hui! Bénie « soit l'heure où je vous ai entendu! Cette heure me vaudra « une éternité. » Il raconta ensuite devant tous les auditeurs qu'un ministre protestant lui ayant fait croire que le culte des saints était une idolâtrie, il s'était engagé à abjurer le catholicisme pour la seconde fois le jeudi suivant; qu'étant venu à l'église dès qu'il avait entendu sonner le sermon, et n'y ayant trouvé que quelques pauvres paysans, il avait dit dans son cœur : « Si monsieur le prévôt ne prêche que pour Dieu, il fera « tout de même son instruction; mais, s'il prêche pour sa pro-« pre gloire, il dédaignera un si petit auditoire, il ne prêchera « point, et ce me sera une preuve qu'il n'est qu'un charlatan « qui débite des mensonges; qu'en conséquence il avait été

« très-édifié de le voir prêcher avec le même zèle que s'il avait « eu le plus brillant auditoire; que cette instruction l'avait « pleinement détrompé; qu'il détestait du fond du cœur son « engagement avec le ministre, et protestait obéissance et sou- « mission parfaite à l'Église romaine. » Trait frappant que le saint aimait à raconter dans la suite, pour prouver qu'on ne doit pas s'abstenir de prêcher, quelque petit que soit le nombre des auditeurs [1].

La nouvelle de cet événement, bientôt répandue dans tous les environs, ne contribua pas peu à disposer les cœurs à la conversion; et le prévôt, pour seconder ce mouvement, parcourut les villes et les bourgades, prêchant jusqu'à trois ou quatre fois le jour avec des peines et des fatigues inouïes. Loin de se reposer au retour, il consacrait une partie de la nuit d'abord à instruire et à confesser ceux qui n'osaient ou ne pouvaient pas venir dans un autre temps; puis à préparer ses instructions, dont il écrivait toujours les plans et les idées principales, ce qui lui demandait au moins trois heures d'étude. Tant de travaux poussèrent tellement la nature à bout, que souvent il succombait, n'en pouvant plus. « En ma présence, dit un témoin oculaire [2]; « le sommeil le pressait quelquefois si fort, même en marchant, « qu'une fois il fut contraint de se coucher à terre sous un arbre « pour prendre un peu de repos. » Ce zèle infatigable, soutenu par une sainteté plus admirable encore, fit tomber les préventions qu'on avait contre lui; on l'estima, on se montra disposé à l'écouter tant en public qu'en particulier, et la bienveillance en vint à ce point, qu'il put aller prêcher plusieurs fois monté sur une chaise au milieu même du marché de Thonon : là, parlant pendant deux heures de suite, il développait les preuves de la foi avec tant de ferveur et d'intérêt, que tout le peuple cessait le négoce et écoutait en grand silence. Le sermon fini,

[1] Année de la Visitation, 26 décembre. — *Esprit de saint François de Sales*, part. II, sect. XXXVIII.

[2] *Dép. de Marignier.*

les uns prenaient la résolution de se faire catholiques ; les autres, ébranlés dans leur croyance, s'écriaient : « Ah ! que Dieu « nous mette du bon côté ! »

Parmi toutes les fonctions du ministère auxquelles se livrait ce digne pasteur, il y en avait une spécialement chère à son cœur : c'était l'administration de l'Eucharistie aux infirmes ou aux malades qui ne pouvaient venir la recevoir à l'église. Comme la prudence ne lui permettait pas de la porter publiquement, il la renfermait dans une boîte d'argent qu'il avait fait faire exprès, suspendait cette boîte à son cou avec des chaînettes de même métal, s'enveloppait dans son manteau, et se rendait au domicile du malade avec un air grave, un maintien austère, sans saluer personne, tout occupé de son Dieu et de son Sauveur qu'il avait le bonheur de porter. Alors le feu sacré qui brûlait son cœur pendant ce saint ministère se révélait sur son visage, qu'on voyait enflammé comme celui d'un chérubin [1], et il avait peine à contenir ses larmes. « O mon Sauveur ! disait-il, « régnez au milieu de vos ennemis : *Dominare in medio inimi-* « *corum tuorum* [2]. » Souvent aussi l'amour lui mettait à la bouche ces paroles, qu'il a si fréquemment redites dans la suite en pareille occasion : « Mon bien-aimé est à moi, il repose sur moi « sein ; le passereau trouve un lieu pour lui servir d'asile, et la « tourterelle un nid pour ses petits : ô reine du ciel ! ô très- « chaste tourterelle ! comment se fait-il que votre divin Fils ait « choisi ma poitrine pour le lieu de son repos ? » Ce lui était une grande peine d'être obligé de cacher aux regards ce sacrement de l'amour divin ; mais, pour remplacer, autant que possible, le culte public qu'il ne pouvait lui rendre, il avait prévenu les fidèles que, quand on le verrait marcher gravement, enveloppé dans son manteau sans saluer personne, c'était signe qu'il portait le Dieu de majesté, et qu'alors ils devaient tout quitter et le suivre de loin sans laisser rien soupçonner aux hérétiques [3].

[1] *Dép. de Claude Marin.*
[2] *Ps.* CIX.
[3] *Dép. de sainte Chantal*, art. 15.

Ils le faisaient en effet, et se rendaient dans la maison du malade, où, donnant un libre essor à leur piété, ils offraient des hommages fervents à Jésus-Christ dans le mystère de son amour[1]. Un jour, le procureur fiscal, Claude Marin, ayant rencontré le saint apôtre qui portait ainsi le viatique, et n'ayant pas compris la chose au signe indiqué, l'aborda pour lui parler d'affaires importantes qu'il avait à traiter avec lui : « Je porte « le Roi des rois et le Seigneur des seigneurs, lui dit-il aussitôt « à voix basse et d'un air profondément religieux; nous parlerons d'affaires une autre fois; retirez-vous en ce moment, je « vous prie, et n'ayez pas l'air d'être auprès de moi pour me « tenir compagnie[2]. »

Tant de travaux obtinrent de nouveaux succès, et François, qui, au carême de l'année précédente, n'avait eu que si peu d'auditeurs, eut, au carême de cette année (1596), un auditoire vraiment nombreux. « Un champ plus vaste et plus consolant, écrivit-il alors à son ami le sénateur Favre[3], s'ouvre « devant nous pour la mission chrétienne à laquelle nous travaillons : et peu s'en est fallu hier que le baron d'Avully et « les syndics de la ville ne vinssent publiquement à mon sermon, parce que, informés que je devais prêcher sur l'Eucha- « ristie, ils brûlaient du désir d'entendre les raisons des ca- « tholiques sur ce mystère, mais ceux qui n'ont pas osé venir « publiquement à raison de la loi qu'ils s'étaient imposée m'ont « entendu d'un lieu secret. » Le saint missionnaire, profitant de cette disposition des esprits, crut devoir provoquer les ministres de la contrée à une conférence publique, afin que, s'ils refusaient d'entrer en lice, tout le monde fût convaincu qu'ils sentaient leur faiblesse; et en conséquence il annonça que, dans le sermon suivant, il prouverait par les saintes Écritures la vérité de la doctrine catholique avec une telle évidence, qu'il

[1] *Dép. de Dunon.*
[2] Charl.-Aug., p. 97.
[3] Lettre XIIIe.

défiait tous ses adversaires de pouvoir, après l'avoir entendu, ne pas avouer qu'ils ont été jusqu'à présent dans une erreur grossière.

Le ministre qui résidait alors à Thonon était Louis Viret, homme plus artificieux que savant, et dont le principal talent consistait dans l'art de tromper les âmes simples et sans défiance. Au lieu de répondre au défi public du prévôt, il trouva plus facile de parler avec un souverain mépris de ses prédications et de le décrier tant en public qu'en particulier : « Défiez-« vous, disait-il, de son vain étalage de science : il n'est qu'un « sophiste, et son seul mérite est de connaître assez bien les « figures de la rhétorique. — Mais, lui répondit-on, pourquoi « ne le confondez-vous pas en réfutant ses raisons? Il assure « hautement que ses preuves sont invincibles et qu'il défie d'y « rien répondre de raisonnable; il se vante qu'aucun ministre « n'ose entrer en conférence avec lui, et en conclut que vous « sentez que votre cause est mauvaise. Si vous ne pouvez vous « défendre, nous ne voulons plus vous croire : votre silence « vous convainc d'être un docteur d'erreur et de mensonge; « vous êtes perdu si vous reculez[1]. » Le ministre, piqué jusqu'au vif de ces discours que répétaient toutes les bouches, et ne sachant quel parti prendre, convoqua une assemblée générale des ministres du Chablais et du pays de Vaud, pour aviser à ce qu'il convenait de faire dans une circonstance si critique. Le résultat de la délibération fut qu'il fallait essayer d'intimider ce défenseur du papisme en lui proposant une conférence publique où il aurait à se mesurer, seul, contre les ministres rassemblés. Mais grand fut leur étonnement quand le ministre député pour porter ce défi au prévôt vint leur apprendre qu'il avait accueilli la proposition avec transport, comme la plus agréable des nouvelles; de telle sorte qu'il avait fallu s'engager immédiatement à la conférence et en déterminer le jour et le lieu. Poussés ainsi à bout, ils tinrent plusieurs assemblées

[1] Charl.-Aug., p. 100 et 104.

pour régler les matières qu'on traiterait dans la dispute. On voulut commencer par la profession de foi, c'est-à-dire la déclaration des points de doctrine dont ils regardaient la croyance comme nécessaire au salut : car on s'attendait bien que ce serait là la première demande que ferait le prévôt, et il n'y avait pas moyen de tergiverser sur cette question. Mais, quand on essaya de préciser les articles de foi, on ne put jamais s'accorder : ce que croyaient les uns était rejeté par les autres; autant de ministres, autant d'opinions; il fallut renoncer à faire une profession de foi commune.

Cette inutilité de leurs efforts pour s'entendre les déconcerta, et ils eussent bien voulu se séparer, laissant là la dispute publique; mais le baron d'Avully, qui était le principal boulevard du protestantisme dans cette province et assistait à leurs conférences, s'opposa à leur départ, attachant la plus grande importance à ce que la dispute proposée eût lieu. Ce seigneur, homme de grand savoir, avait beaucoup étudié par lui-même les matières de religion dans les livres hérétiques, et s'était encore affermi dans l'erreur par de fréquentes conférences avec les ministres de Genève et de Berne, qui l'avaient rempli de préjugés contre l'Église romaine, dont ils lui avaient présenté la doctrine comme un amas d'absurdités. Mais, ses préventions ayant commencé à diminuer au premier sermon du prévôt, qu'il avait entendu à Annecy, et s'étant affaiblies de plus en plus à mesure qu'il avait, d'un côté, connu davantage l'homme de Dieu, de l'autre, vu l'impuissance des ministres à lui répondre, il désirait ardemment la conférence publique, pour arriver enfin au grand jour de la vérité : de là son insistance à presser les ministres de tenir leur parole. Au jour fixé, toute la ville accourut au lieu de la dispute avec une vive curiosité. François fut ponctuel au rendez-vous, il n'en fut pas de même des ministres : l'heure désignée avait déjà sonné, et aucun d'eux n'avait paru. Enfin, après s'être fait longtemps attendre, Viret seul se présente; il prend la parole : toute l'assemblée, en suspens, s'attend qu'il va entamer la discussion, et voilà qu'au

grand désappointement de tous il déclare, en son nom et en celui de ses confrères, qu'après avoir mûrement délibéré il ne juge pas à propos d'entreprendre une affaire si grave sans avoir auparavant l'autorisation du duc de Savoie. A l'annonce d'une défaite si pitoyable, le prévôt, ne pouvant s'empêcher de sourire, répondit qu'évidemment les ministres ne cherchaient qu'à éluder la dispute, puisqu'ils avaient recours à de si frivoles excuses; que l'assentiment du duc de Savoie à cette conférence ne pouvait être douteux pour personne; qu'au reste, puisqu'on l'exigeait, on l'aurait sous peu de jours. Il alla, en effet, trouver le baron d'Hermance, qui lui remit un acte écrit de sa main et scellé de son sceau, par lequel, en qualité de gouverneur de la province, il donnait aux ministres plein pouvoir de tenir conférence et de discuter publiquement sur la religion avec les prêtres catholiques. Ne pouvant plus alors alléguer ce prétexte, les ministres en inventèrent de nouveaux : le prévôt en démontra la frivolité, et pour toute réponse ils s'en retournèrent chez eux, laissant le ministre Viret seul avec la commission de présenter leurs excuses[1].

Personne ne fut dupe de ces faux-fuyants; tous comprirent que les ministres ne se sentaient pas de force à entrer en lice avec l'athlète de la foi romaine; ce qui affermit les catholiques dans leur croyance, fit rougir les hérétiques de la lâcheté de leurs chefs, inspira une meilleure opinion de la vraie doctrine et disposa les esprits à l'embrasser. Plusieurs même demandèrent au saint apôtre des conférences particulières sur la religion; et il s'y prêta avec bonheur, estimant ces tête-à-tête incomparablement plus utiles pour la conversion que les disputes publiques : « Dans celles-ci, disait-il, on s'échauffe de part et « d'autre, et, lors même qu'on réussit à confondre l'hérétique, « le seul fruit de sa confusion est une aigreur, un dépit qui se « soulève dans son cœur et rend sa conversion plus difficile; au « lieu que, dans la conférence particulière et secrète, l'amour-

1 Charl.-Aug., p. 101. — De Cambis, I, p. 193.

« propre n'ayant rien à souffrir de la défaite, on agit plus effi-
« cacement sur l'âme. » Il en était en effet très-peu dont il ne triomphât dans ces entrevues privées, éclaircissant avec bonté tous leurs doutes, résolvant avec précision toutes leurs difficultés[1], exposant les beautés de la foi, plutôt que discutant leurs objections, et leur parlant non comme un adversaire plus en peine de la victoire que de la vérité, plus jaloux de justifier son raisonnement que de persuader sa créance, mais comme un ami, comme un père uniquement préoccupé de leur bonheur[2]. Du nombre de ces heureux visiteurs fut une dame avancée en âge; elle venait jusqu'à trois et quatre fois le jour redire, en de longues séances, les mêmes difficultés qu'elle noyait dans un flux de paroles sans fin; et toujours François lui faisait l'accueil le plus gracieux, la laissait parler tant qu'elle voulait et répondait à tout sans témoigner ni impatience ni humeur de ses éternelles redites; enfin il l'amena au point qu'il ne lui restait plus qu'une difficulté dans l'esprit, celle du célibat des prêtres. En vain il lui exposait les excellentes raisons de ce point de discipline, toujours elle répliquait sans vouloir rien entendre : « Vous
« avez beau dire, c'est à l'Église romaine une tyrannie odieuse
« d'imposer un joug si dur à ses ministres. — Mais, enfin,
« ajouta le saint apôtre, si les prêtres avaient une famille,
« comment auraient-ils le temps de rendre au public les services
« que réclame leur ministère? Moi-même, madame, si j'étais
« marié, chargé du soin temporel d'une maison, redevable de
« mon temps à une femme et à des enfants, aurais-je pu rece-
« voir aussi fréquemment vos visites et employer chaque fois
« un temps si long à résoudre vos difficultés? » Ce fut là pour la dame comme un trait de lumière, cette raison triompha de son obstination; elle reconnut l'utilité du célibat ecclésiastique et abjura ses erreurs[3].

Un autre personnage plus remarquable s'adjoignit à ceux

[1] De Cambis, t. I, p. 172.
[2] *Esprit de saint François de Sales*, IIIe part., sect. XVI et XVII.
[3] Le P. la Rivière, p. 176 et 177.

qui allaient conférer avec le prévôt sur la religion : ce fut le baron d'Avully lui-même. Vivement frappé de la conduite des ministres qui n'avaient pas osé se présenter à la dispute publique, choqué plus encore du désaccord qui existait entre eux sur les premiers articles de la foi, il en avait conclu que leur doctrine était au moins suspecte; et, plein de cette pensée, il vint trouver l'homme de Dieu pour s'éclairer sur une affaire aussi grave. Celui-ci le reçut avec toute l'expansion de la charité apostolique; et dès le premier entretien, parlant du fait des ministres qui n'avaient pu s'entendre sur leur profession de foi, il démontra que cette désunion était une suite nécessaire des principes de la réforme, d'après lesquels chacun a le droit d'interpréter l'Écriture sainte à son gré; que l'unité de croyance, ce caractère si visible de l'Église de Jésus-Christ, n'existe et ne peut exister que dans l'Église romaine, qui reconnaît une autorité souveraine pour déterminer infailliblement le sens des Écritures et préciser les articles qu'il faut croire. Ce premier point solidement établi, il lui montra d'un côté l'antiquité de la foi catholique, toujours la même depuis les apôtres, et appuyée de preuves invincibles; de l'autre, la nouveauté de l'hérésie, obligée, pour se soutenir, d'altérer les saintes Écritures et de recourir à des faussetés palpables, comme il était facile de s'en convaincre en parcourant les écrits des novateurs. Le baron, qui en homme grave ne voulait rien admettre que sur bonnes preuves, se mit aussitôt à l'étude, afin de vérifier par lui-même toutes les assertions de son nouveau docteur; et plus il avança dans cet examen, plus il reconnut que la sincérité et la vérité étaient du côté des catholiques, le mensonge et l'erreur du côté de leurs adversaires. Chaque jour il venait rendre compte au saint apôtre de ses recherches et de ses difficultés; et, se voyant avec peine souvent interrompu dans ces communications intimes par des visiteurs importuns, il lui proposa de se rendre dans une vaste prairie située à quatre kilomètres de Thonon, dont la solitude offrait une promenade agréable et était protégée par une épaisse fo-

rêt de chênes majestueux, d'arbres séculaires. François accéda volontiers à cette demande, et presque tous les jours, pendant un certain temps, ils conférèrent ensemble deux ou trois heures dans ce lieu solitaire. Quand le baron d'Avully fut arrivé à cette plénitude de conviction qui ne laisse plus de place au moindre doute, il désira communiquer aux ministres de Genève et de Berne l'exposé des preuves de la doctrine catholique qui lui semblaient les plus frappantes, en les priant de répondre, non par des assertions sans preuves, mais par des raisons directes et solides. Quoique cette démarche dût apporter quelque délai à son abjuration, François la goûta fort, convaincu qu'elle affermirait de plus en plus le baron dans la vraie croyance et contribuerait à faire de lui un solide rempart de la foi catholique. D'Avully exécuta donc son projet; il écrivit aux ministres, mais n'en put obtenir aucune réponse, comme nous le verrons dans la suite[1].

En attendant cette abjuration, qui devait avoir un si grand retentissement, une autre, d'une importance sinon égale, au moins plus qu'ordinaire, vint réjouir l'Église. Depuis longtemps un avocat célèbre, jurisconsulte très-habile, Pierre Poncet, conférait secrètement avec l'homme de Dieu sur la religion; et, comme la droiture de son jugement égalait l'étendue de ses lumières, il avait reconnu la vérité de la foi romaine et promis de rentrer dans le sein de l'Église. Sa conscience le pressait d'en venir au fait; mais, d'un autre côté, diverses considérations le retenaient : Que vont dire ses anciens amis? ils vont l'accabler de reproches. Il possède des biens dans les terres des hérétiques : ceux-ci vont s'en emparer. La trêve peut finir bientôt, et les Bernois reprendre le pays : que deviendra-t-il lui-même? Il flottait ainsi entre le devoir et l'intérêt, lorsque enfin le saint apôtre, par des représentations dont la douceur relevait la force, vint à bout de faire prévaloir, sur les motifs de la prudence humaine, les raisons supérieures de la foi et du salut

[1] Charl.-Aug., p. 106 et 107.

éternel. Le 20 avril, il fit donc à Thonon abjuration publique de l'hérésie et profession solennelle de la foi catholique, en présence de l'aumônier du château des Allinges, et d'un de ses amis, docteur en droit, qu'il avait appelés pour être ses témoins[1].

Cet événement disposa heureusement les esprits en faveur de la vérité, parce que Poncet joignait au grand crédit qu'il avait chez les protestants des convictions de la foi catholique si ardentes et si vives, qu'il suffisait à lui seul, disait la voix publique, pour réduire tous les ministres au silence. Aussi ceux-là mêmes qui, jusqu'alors, avaient mal auguré de la mission, commencèrent dès ce jour à en bien espérer, disant hautement qu'un homme d'un aussi grand mérite que l'avocat Poncet en entraînerait infailliblement beaucoup d'autres; que la constance du prévôt serait couronnée du succès; que le catholicisme triompherait de l'erreur, et qu'un jour, qui n'était pas loin, le Chablais converti serait comme un arsenal spirituel d'où l'on tirerait des armes pour combattre la Babylone de l'hérésie: c'était le nom qu'ils donnaient à Genève. Les habitants de cette malheureuse ville, au contraire, comme tous les autres protestants, furent profondément affligés de la perte que faisait leur religion. Pour contre-balancer l'effet d'une conversion qui pouvait être si nuisible à leur cause, ils firent courir le bruit que l'avocat, en punition de sa défection, était cruellement tourmenté par le démon, et que le prévôt employait une partie des nuits à l'exorciser[2]. A ce conte absurde qui ne put trouver créance, ils ajoutèrent leurs vieilles calomnies contre l'Église romaine, mais on ne les crut pas davantage : la conduite évangélique du prévôt était une réponse vivante à tous ces mensonges; plus ils faisaient un portrait affreux des prêtres catholiques, plus on était touché de voir tant d'humilité et de douceur, tant de désintéressement et de zèle dans l'homme de

1 Charl.-Aug., p. 103.
2 Charl.-Aug., p. 103.

Dieu, qui n'opposait aux calomnies de ses ennemis que la bonne odeur de ses vertus, que la force de ses prédications et ses ferventes prières, prolongées bien avant dans la nuit à la suite des travaux du jour.

Toutes ces bonnes nouvelles arrivèrent bientôt aux oreilles du sénateur Favre, qui suivait en quelque sorte avec un intérêt fraternel tous les pas de son saint ami; et, comme il n'avait cessé de l'exhorter à demeurer ferme parmi toutes les contradictions et tous les périls de la mission, il s'empressa de le féliciter de ses succès. « J'éprouve un contentement ineffable, « lui écrivit-il[1], de la fermeté avec laquelle vous poursuivez « votre œuvre, des fruits tous les jours plus grands que vous « en recueillez, vous et toute l'Église, de la victoire qui penche « maintenant de votre côté, et du triomphe que vous êtes à la « veille de remporter sur le baron d'Avully et autres grands « personnages que les hérétiques regardent comme des dieux, « non-seulement du second ordre, mais du premier. L'exposé « écrit de vos preuves terrasse vos ennemis; que sera-ce donc « quand vous les leur ferez entendre de vive voix? » C'est ainsi que ce saint homme, modèle des amis chrétiens, soutenait et encourageait l'apôtre du Chablais dans ses pénibles travaux.

Dieu l'encouragea mieux encore par les faveurs signalées qu'il lui accorda vers cette époque. Un jour qu'il était en oraison, son âme fut si embrasée de l'amour divin, qu'il ne se possédait plus en quelque sorte lui-même: c'était au dedans de son cœur un désir immense de s'immoler pour la gloire de Dieu, pour la conversion des hérétiques et des pécheurs, et ce désir, semblable à une passion violente qui exalte l'âme, le jetait pour ainsi dire dans une sainte fureur d'aimer Dieu toujours davantage et de lui gagner des cœurs[2]. « Il me sem- « ble, écrivait-il en parlant de cet état sur un billet qu'on « a trouvé après sa mort, tracé de sa propre main, il me sem-

[1] Lettre XIVe.
[2] Année de la Visitation, 19 avril.

« Dle que mon zèle s'est changé en fureur pour mon bien-aimé : « *Amor meus, furor meus.*

« Est-ce l'amour ou la fureur
« Qui me presse, ô Dieu de mon cœur ?
« Oui, mon Dieu, ce sont tous les deux :
« Car je brûle quand je vous veux. »

Et ces vers, qui nous révèlent, sinon l'âme d'un poëte, au moins le cœur d'un saint, il avait coutume de les redire souvent pour en nourrir son amour et sa piété[1].

Sa ferveur s'accrut encore par une lettre qu'il reçut du père Possevin, ce religieux si éclairé et si fervent qui l'avait dirigé dans les voies de la piété pendant ses études à Padoue. Dans cette lettre pleine de l'Esprit de Dieu, le célèbre jésuite le félicitait de ses succès, qu'il entendait célébrer de toutes parts à Chambéry, où il était récemment arrivé ; il lui exprimait ensuite le désir ardent qu'il avait de le voir, de l'entretenir et d'apprendre de sa bouche les fruits de son apostolat. Il avouait que le baron d'Hermance, qui se trouvait alors à Chambéry, lui en avait dit une partie, préconisant en toute occasion les vertus et les travaux du nouvel apôtre, la profondeur de sa science, l'activité de son zèle, et les suites magnifiques qu'aurait la conversion de l'avocat Poncet ; mais il ajoutait que tous ces pompeux détails ne faisaient qu'accroître son désir de voir l'auteur de tant de merveilles, et il lui offrait même d'unir ses propres travaux aux siens, si l'obéissance le lui permettait[2]. Avec cette lettre si bonne, le père Possevin lui envoya par forme d'hommage un petit livre qu'il avait composé sur la peinture et la poésie ; et, en même temps, le père Chérubin de Maurienne, qui se trouvait aussi alors à Chambéry, lui fit passer un souvenir modique par son prix, mais précieux par son objet :

[1] L'autographe en a été conservé précieusement par le marquis de Lullin, qui en fit cadeau à l'infante d'Espagne, régente des Pays-Bas, laquelle le reçut avec grande vénération et le mit dans le trésor de ses reliques.

[2] Charl.-Aug., p. 104.

c'était une image de la sainte Vierge adorant l'enfant Jésus endormi dans ses bras. L'homme de Dieu, fidèle à profiter de tout pour nourrir sa piété, s'édifia beaucoup de ces deux petits présents. « C'est, écrivait-il au sénateur Favre [1], une douce ré-« création pour moi de considérer cette image, cher et pré-« cieux présent d'un sincère ami : le petit livre ne m'a pas fait « un moindre plaisir par un charmant cantique de la sainte « Vierge en l'honneur de son Fils, que j'y ai trouvé en l'ou-« vrant. L'image a récréé mes yeux fatigués par la vue de la « solitude et de la ruine de nos temples, et le cantique a dé-« lassé mes oreilles longtemps déchirées par d'horribles blas-« phèmes. »

Une consolation plus douce encore vint en ce temps-là réjouir le cœur du saint apôtre. Informé de ses travaux et de ses succès, l'évêque de Genève lui envoya, en témoignage de sa parfaite satisfaction, quelques présents pieux avec une lettre [2] où, l'appelant son véritable fils, son bâton de vieillesse, ou plutôt son bâton pastoral qui servait à ramener au bercail les brebis égarées, il l'exhortait à persévérer avec un courage toujours nouveau dans sa glorieuse entreprise, à ne jamais oublier les paroles de l'Écriture. *Multæ tribulationes justorum et de omnibus his liberabit eos Dominus* [3]; et, en terminant, il le bénissait avec l'effusion du cœur le plus tendre et le plus paternel.

François s'empressa de répondre à une lettre si bienveillante par une autre où tout respire la plus touchante humilité : « Si « vous désirez savoir, lui dit-il [4], tous les obstacles et toutes les « persécutions que nous avons rencontrés et qui se dressent « encore maintenant devant nous, vous le trouverez tout entier « dans les Épîtres de saint Paul. Ce n'est pas que je ne sois in-« digne d'être mis en comparaison avec ce grand apôtre ; mais

[1] Chaul.-Aug., p. 104 et 105.
[2] *Ibid.*, p. 105.
[3] Les justes auront beaucoup à souffrir, mais le Seigneur les délivrera de tous leurs maux. *Psalm.* XXXIII, v. 20.
[4] Lettre XVe.

« Notre-Seigneur sait fort bien se servir de la faiblesse même « pour procurer sa gloire. Nous faisons quelques pas en avant, « mais c'est comme un malade qui, au sortir du lit où il a « perdu l'usage de ses jambes, ne sait s'il est plus sain que « malade. Oui, vraiment, Monseigneur, cette province est pa- « ralytique, et une piété telle que la vôtre peut seule obtenir la « grâce de sa guérison, que je ne mériterai jamais : car je suis « un pécheur, rien de plus, et tout à fait indigne des grâces que « Dieu répand sur moi. »

L'hérésie, en effet, continuait toujours sa lutte et mettait à profit tous les expédients pour empêcher les simples de déserter le calvinisme. Le fameux du Perron, qui fut dans la suite cardinal, venait de faire rentrer dans le sein de l'Église un gentilhomme français, Jean de Sponde[1]; et cette conversion mémorable avait retenti jusque dans le Chablais, où elle avait produit une sensation heureuse en faveur du catholicisme. Pour en détruire l'effet, on chercha à répandre mille bruits absurdes, et on ne rougit pas de dire que le ciel avait pris la défense de la réforme, en frappant le transfuge d'une démence qui, portée jusqu'à la fureur, obligeait de le tenir lié et garrotté dans un endroit caché à tous les regards. On se vantait même, par une étrange contradiction, qu'avant de tomber en démence il était revenu au calvinisme, ramené, disait-on, par un célèbre ministre auquel son éloquence avait mérité le nom de Démosthènes. La Providence ménagea au saint apôtre une réponse évidente à ces absurdités. M. Girard, prévôt de l'église de Bourg-en-Bresse, lui envoya un livre que venait de faire paraître le nouveau converti pour réfuter le traité de Bèze, sur les caractères de la vraie Église. François, heureux de cet envoi, n'eut qu'à montrer aux catholiques le nouvel écrit comme la meilleure réfutation de la calomnie qu'on colportait partout :

[1] Jean de Sponde était frère de Henri de Sponde, évêque de Pamiers, fameux par l'abrégé et la continuation des *Annales* de Baronius, auquel il joignit les *Annales sacrées de l'Ancien Testament*, qui ne sont proprement qu'un abrégé des *Annales* de Torniel.

« Voyez, leur dit-il, quelle foi méritent les assertions de nos « adversaires; s'ils mentent si hardiment sur un fait aussi facile « à vérifier, que n'inventeront-ils pas sur le reste[1]? »

Confondus d'un côté, les hérétiques dirigèrent de l'autre leurs attaques. Le sénateur Favre, jaloux de venir en aide à son digne ami, au moins avec le secours de sa plume en écrivant quelque chose d'utile à la piété, avait composé un traité de la pénitence et de l'amour divin, qu'on pourrait plutôt appeler une centurie de sonnets sur ces deux matières. François avait trouvé l'ouvrage pieux et propre à produire un grand fruit dans les âmes; il en avait donc recommandé la lecture, et le peuple, prompt à suivre les indications d'une autorité si digne de sa confiance, le lisait de toutes parts avec intérêt et profit. Un ministre, en ayant rencontré un exemplaire, l'ouvre et y lit ces paroles que chante l'Église en parlant du péché d'Adam et que l'auteur lui avait empruntées : « O heureuse faute, qui a mérité d'avoir un si grand et si excellent Rédempteur! *Felix culpa quæ talem ac tantum meruit habere Redemptorem!* » Scandalisé de cette découverte, il élève aussitôt la voix et proclame partout, d'un air de triomphe, que ce sont là des paroles entachées d'erreur, des paroles exécrables et blasphématoires. Ce triomphe fut court; François, à l'aide de quelques explications claires et de raisons péremptoires, eut bientôt fait justice de l'attaque, et le ministre réfuté demeura sans réplique[2].

Le jeune apôtre ne se contentait pas de battre en brèche l'hérésie, il s'occupait plus encore à élever solidement dans les âmes l'édifice de la foi catholique; et, pour cela, il employait tous les modes d'enseignement qu'il estimait les plus propres à instruire et à intéresser. Il faisait d'abord les instructions publiques ordinaires, qu'il donnait par forme de discours; et, là, il s'étudiait à rassembler tous les secrets de la persuasion, la clarté dans l'exposition qui montre la vérité

[1] Charl.-Aug., p. 103.
[2] *Id.*, p. 105. — De Cambis, p. 193 et 194.

telle qu'elle est et dissipe les préjugés, la force des raisons dans les preuves, la douceur, même dans la dispute, et l'onction jusque dans la controverse. A ces instructions, il joignait les catéchismes, qu'il faisait le plus souvent qu'il pouvait, tantôt dans l'église, tantôt dans les maisons particulières, jugeant ce ministère le plus utile de tous, le plus propre à donner l'intelligence des choses, à exciter l'intérêt et à graver dans la mémoire les vérités de la religion. D'autres fois, il avait recours aux dialogues ou conférences, pour piquer la curiosité des peuples et les rassembler en plus grand nombre par l'attrait de la nouveauté. Ayant reçu au mois de juillet la visite de deux de ses frères, il fit apprendre au plus jeune une partie d'un dialogue qu'il avait composé, tant sur les dogmes les plus essentiels de la religion que sur les devoirs qu'impose le nom de chrétien; et, lorsque le jeune homme posséda parfaitement son rôle, il fit annoncer par toute la ville qu'il y aurait le soir, dans l'église Saint-Hippolyte, un dialogue public sur la religion. La nouveauté du genre attira grand nombre de curieux, catholiques et hérétiques. Le saint apôtre proposa les interrogations, le jeune homme donna les réponses, l'un et l'autre avec un intérêt et une grâce qui charmèrent tous les spectateurs, heureux de trouver si bien réunis dans cette soirée l'utile et l'agréable[1].

Tant de zèle et une vie si sainte faisaient l'admiration du baron d'Avully entre tous les autres; il en rapprochait la conduite des ministres vivant à leur aise, assez peu édifiants dans tout l'ensemble, n'opposant au catholicisme qu'une aigreur et une colère jalouse en place de bonnes raisons; et cette comparaison faisait ressortir de plus en plus dans son esprit l'excellence de l'Église romaine et la sainteté de sa morale. Longtemps il attendit une réponse à la lettre qu'il avait écrite aux ministres de Genève et de Berne, pour leur exposer les preuves de la foi romaine et leur demander ce qu'ils pouvaient y op-

[1] De Cambis, t. I, p. 171 et 172.

poser de solide. Enfin, concluant de leur silence qu'ils n'avaient rien à répondre, il vint trouver le saint apôtre, lui fit une confession générale de ses péchés, et prit jour avec lui pour son abjuration. Foulant aux pieds tout respect humain, et voulant donner à cette cérémonie la plus grande solennité, il y invita tout ce qu'il connaissait de plus distingué dans le Chablais, avec un grand nombre de Genevois du premier rang; et, le 4 octobre 1526, devant cette assemblée d'élite, à laquelle s'était joint un peuple nombreux, accouru pour être témoin d'un spectacle si extraordinaire, il prononça à voix haute et ferme l'acte par lequel il abjurait les erreurs de Calvin et faisait profession de la foi catholique, apostolique et romaine[1].

La nouvelle d'un événement aussi heureux pour la religion fut bientôt transmise à Rome par le nonce du pape près la cour de Turin, et Clément VIII s'empressa d'adresser au nouveau converti un bref de félicitation[2] : « Cher fils, lui dit-il, « nous avons appris avec grande joie la grâce insigne que vous « a faite celui qui est puissant et riche en miséricorde, lequel, « par la vertu de sa droite, vous a retiré des ténèbres de l'erreur et introduit dans son admirable lumière pour vous faire « voir et goûter la vérité catholique, et vous admettre dans « cette Église romaine hors de laquelle il n'est point de salut... « Nous nous réjouissons de votre bonheur avec toute l'Église « catholique, avec le duc votre prince, qui vous aime et vous « estime, avec votre noble épouse, dont les larmes et les « prières sont montées jusqu'au trône de Dieu et vous ont « gagné à Jésus-Christ... Allez donc, mon fils, racontez à tout le « monde les merveilles que Dieu a opérées en vous, et, puisque « vous avez persécuté l'Église de Dieu comme Saul, faites maintenant tout votre possible pour la défendre et l'édifier comme « Paul. »

François partagea plus vivement que personne la joie que

[1] Charl.-Aug., p. 107. Il dit avoir l'original de l'acte d'abjuration entre ses mains. (Table des pièces authentiques, n° 1, à la fin de la Vie du saint.)

[2] Lettre XIVe.

donnait au saint-siége ce grand événement, et dès lors, jusqu'à la fin de sa vie, il fit tous les ans, le 4 octobre, une commémoraison spéciale de cette grâce insigne, estimant que la conversion du baron d'Avully avait commencé à donner le coup mortel à l'hérésie dans le Chablais. Déterminé, en effet, par ce grand exemple, un nombre considérable d'hérétiques demanda à rentrer dans l'Église, et ce fut là comme l'aurore d'une ère nouvelle pour le catholicisme dans la province.

Les hérétiques, désespérés de ce mouvement religieux vers la foi romaine, essayèrent de l'arrêter, et pour cela, tandis qu'on répandait partout dans le vulgaire que le prévôt avait, à l'aide de la magie, ensorcelé le baron, le ministre la Faye, qui, après Bèze, tenait le premier rang dans Genève, tenta de persuader à d'Avully lui-même qu'on l'avait trompé, s'offrant d'aller à Thonon démontrer en sa présence à son séducteur, par des preuves plus claires que le jour, que toutes les raisons alléguées par lui en faveur de l'Église romaine étaient futiles et sans force. Le baron le prit au mot et courut avertir François de la visite du ministre et de la conférence qui devait en être l'objet. Le bruit s'en répandit promptement dans tout le pays, et les hérétiques, fiers de cette fanfaronnade de leur ministre, se vantaient de voir bientôt le papisme confondu, en même temps que les catholiques s'effrayaient de la lutte avec un homme si rusé et si habile. Plusieurs jours se passèrent ainsi dans l'attente de ce grand événement; mais le ministre ne parut point. D'Avully alla à Genève le sommer de tenir parole; il n'en reçut que des réponses évasives : il y retourna plusieurs fois, le pressant de venir, non plus seulement au nom de la parole donnée, mais au nom de son honneur et de la religion; ce fut inutilement [1]. Alors François, craignant que, si la conférence ne se tenait pas, on ne fît courir le bruit que c'était lui qui, arrêté par la peur, avait refusé de se présenter, déclara publiquement du haut de la chaire qu'il était prêt au

[1] Charl.-Aug., p. 108.

combat, mais que son adversaire déclinait la lutte, malgré toutes les instances qu'on lui avait faites pour le presser de ne pas reculer après s'être ainsi avancé. « Ce n'est pas, ajouta-t-il « avec autant d'humilité que de confiance en Dieu, ce n'est « pas que je ne m'estime le moindre de tous ceux qui peuvent « se présenter pour la défense de l'Église : aussi ne compté-je « pas sur moi-même et sur mon propre esprit, mais unique- « ment sur la bonté de ma cause et l'autorité de ma mission. « J'espère que Dieu, m'ayant envoyé par l'organe de mon « évêque pour annoncer sa parole, me donnera l'intelligence « pour confondre les ministres de l'erreur, lui qui, par douze « ignorants, a confondu la sagesse de tous les philosophes[1]. »

Plein de ces sentiments si apostoliques, François proposa au baron d'aller lui-même, s'il voulait l'accompagner, présenter la conférence à la Faye jusque dans Genève. Cette proposition combla de joie d'Avully, et ils partirent, prenant avec eux le chanoine Louis de Sales, le premier syndic de Thonon et d'autres habitants de cette ville, quelques-uns catholiques, la plupart encore calvinistes, afin d'avoir des témoins fidèles de tout ce qui se passerait en cette dispute. En arrivant chez le ministre, François lui dit : « Vous aviez donné parole de- « puis longtemps au baron d'Avully de venir à Thonon lui « prouver en ma présence que je l'ai induit en erreur et imbu « de fausses doctrines. Comme vous n'avez point voulu venir, « je viens moi-même chez vous défendre ma doctrine et con- « vaincre la vôtre d'erreur. Je vous laisse le choix des matières « à traiter, parce qu'il n'en est aucune sur laquelle je ne me « fasse fort, avec l'aide de Dieu, de démontrer en présence de « M. d'Avully, par des preuves sans réplique, que tous ceux « qui s'écartent de la foi romaine sont dans de grossières er- « reurs[2]. »

Jamais surprise ne fut égale à celle du ministre, obligé, malgré lui, de se mesurer avec un si redoutable adversaire; mais,

[1] *Dép. de François Favre.*
[2] Charl.-Aug., p. 108.

comme il n'y avait pas moyen d'éluder la discussion sans se rendre la fable du public, il prit le parti de faire bonne contenance et accepta la dispute de l'air le plus assuré. On se rendit dans la place publique, nommée la place du Molard, et là, le ministre[1], usant et abusant de la permission qu'on lui avait donnée de choisir les matières, proposait un point de controverse, le suivait quelque temps; puis, dès qu'il se voyait près d'être poussé à bout, il se hâtait de passer à un autre. « Un « instant, reprenait le saint, mettant la ruse à découvert, ré- « pondez à ceci avant d'entamer une autre matière. — J'use de « mon droit, » disait le ministre; et François le pressait également sur la question nouvelle, le suivait dans tous ses subterfuges, le serrait de près sans jamais lâcher prise. Enfin, après avoir pendant trois heures entières promené la dispute sur l'unité de l'Église, sur le sacrement de l'eucharistie et le sacrifice de la messe, sur les bonnes œuvres, le purgatoire, le culte des saints et quelques autres articles, le ministre, poussé jusque dans ses derniers retranchements et ne trouvant pas moyen d'échapper aux raisons invincibles de son adversaire, rompit la conférence par une violente colère et un torrent d'injures, donnant à François le nom de sophiste, d'enchanteur, de faux prophète, de séducteur des peuples à l'aide d'une captieuse éloquence; puis il se retira, quoi que pût lui dire le baron d'Avully, qui alors prit hautement la parole pour témoigner publiquement combien il regrettait d'avoir été si longtemps dupe des ministres de l'erreur, et faire ressortir combien leur cause était mauvaise, puisqu'ils ne savaient répondre à de bonnes raisons que par de méchantes injures[2].

Cette éclatante victoire de la religion catholique au centre même de l'hérésie eut une portée immense. Tout le Chablais en fut ébranlé et vit dans son apôtre l'athlète invincible de la

[1] *Dép. de François de la Plesse,* qui disait le tenir de Georges Rolland; *dép. de la mère de Chaugy, de la mère Jacqueline Coste,* présente à la dispute, *et autres témoins.*

[2] Charl.-Aug., p. 109. — De Cambis, p. 194 et 195.

vérité : plusieurs protestants se convertirent; les catholiques furent confirmés dans leur foi et bénirent Dieu de leur avoir suscité un tel défenseur. Quelques-uns d'entre eux cependant se permirent des plaintes sur cette conférence; ils auraient voulu que le prévôt ne se fût pas laissé accabler d'injures sans y répondre, et trouvèrent, en présence des outrages de la Faye, sa patience excessive, sa modération blâmable. « Notre « Seigneur, leur répondit-il, n'a-t-il pas toujours enseigné « amiablement la vraie doctrine, et ne dois-je pas prendre « pour modèle l'admirable et très-prudente méthode de la « souveraine sagesse de mon Maître, qui ne saurait se trom- « per? Jamais je ne me suis servi de répliques piquantes ou « de paroles contre la douceur que je ne m'en sois repenti. « Les hommes se gagnent par l'amour plus que par la ri- « gueur; nous ne devons pas seulement être bons, mais très- « bons[1]. »

Plus l'admirable douceur de François gagnait de pécheurs, plus les méchants obstinés s'irritaient contre lui : ils l'accablaient de vociférations injurieuses lorsqu'il passait dans les rues, et l'apôtre n'y répondait qu'en levant son chapeau et saluant, d'un air affable, ceux qui l'insultaient. Dans ces conjonctures, arriva à Thonon un protestant qui, faisant le fanfaron d'impiété, se vantait d'avoir tué, dans le Languedoc et le Dauphiné, plus de prêtres qu'il n'y en avait jamais eu, disait-il, au grand jubilé de Rome. Ce langage inspira aux hérétiques la pensée de profiter de la présence d'un homme qui avait si bien fait ses preuves, pour se débarrasser enfin d'un adversaire qui menaçait le calvinisme d'une ruine prochaine dans le Chablais. Ils lui proposèrent donc d'assassiner François, et bientôt le marché fut conclu. L'étranger donna sa parole qu'à deux heures de l'après-midi le prévôt ne serait plus en vie, mais à une condition, c'est qu'on lui remettrait trente écus pour son salaire et un bon cheval pour s'enfuir après avoir fait le coup. Les trente écus lui

[1] De Canibis, t. I, p. 195.

sont aussitôt comptés; on lui amène le cheval; il fait semblant d'aller le placer en lieu sûr, aux portes de la ville, pour le trouver sous sa main en temps opportun; et arrivé là, assuré qu'aucun œil ne l'observe, il monte dessus, pique des deux et disparaît, laissant l'apôtre sain et sauf, ses ennemis dans l'attente, sans qu'ils aient jamais su depuis ce qu'il était devenu.

Au milieu de tant d'outrages, le prévôt conservait toujours sa même douceur de paroles et de procédés, et la recommandait à tous ses néophytes : « Souffrons avec patience, leur disait-« il, Dieu nous protégera : espérons en ses miséricordes; le « Seigneur, qui voit le fond de nos cœurs, sera notre appui. » Tant de mansuétude excitait l'admiration universelle; et le sénateur Favre, lui dédiant en ce temps-là le douzième livre de ses *Conjectures sur le Droit*, ne fut que l'écho de l'opinion publique, l'organe non de la flatterie, mais de la vérité, en lui adressant dans l'épître dédicatoire ces magnifiques éloges : « Depuis que votre bienveillance m'a donné accès dans le sanc-« tuaire le plus intime de votre amitié, lui dit-il[1], j'ai vu, plus « clair que le jour, combien vous méritez d'être aimé de ceux-« là mêmes qui ne tiennent à vous par aucun lien. Et qui aurait « assez peu de sens pour ne pas admirer, aimer et honorer « toutes les belles qualités par lesquelles, si jeune encore, vous « avez acquis tant de gloire?... Je ne parle pas seulement de « votre érudition et de votre éloquence, fruits d'un esprit fé-« cond et cultivé; il y a en vous quelque chose de bien préfé-« rable : ce sont votre sagesse, votre modération, votre humeur « toujours égale, et toutes ces autres vertus d'une âme bien née, « dont une seule se trouve rarement dans un homme à ce haut « degré où elles se trouvent toutes rassemblées en vous, en sorte « qu'aucune calomnie ne peut les obscurcir, et que ceux-là seuls « peuvent ne pas les aimer ou les respecter, qui sont assez mal « nés pour croire que c'est une vertu de haïr la vertu même.

« Pour moi, ajoute-t-il, je croirai avoir tout gagné si mon

[1] Lettre xvii.

« livre passe à la postérité comme un petit monument de notre « étroite union, pour faire connaître à tous que jamais personne « ne vous a plus aimé et n'a plus estimé votre amitié que moi[1]. »

Cependant le duc de Savoie ne tarda pas à être informé du mouvement religieux qui commençait à se faire sentir dans le Chablais, et, jaloux d'employer son pouvoir au service d'une si belle œuvre, il fit demander à François, par le baron d'Avully, ce qu'il pourrait faire pour seconder de si heureux commencements. Le saint apôtre lui répondit aussitôt par une lettre où se révèle toute cette sagesse de vues qui lui était propre[2]. Premièrement, comme la religion ne pouvait ni se propager ni se soutenir que par le ministère des prêtres, et qu'il n'y avait dans le Chablais ni maison pour les loger ni moyens pour les faire vivre, il demande au duc d'appliquer à l'entretien des prédicateurs catholiques les pensions qu'on payait, avant la guerre, à plus de vingt ministres huguenots. « Autrement, dit-« il, tant qu'il n'y aura pas de revenus assurés pour le prêtre, « les peuples ne croiront point que Votre Altesse prenne intérêt « à notre mission, et le bien commencé périra faute d'ouvriers « pour le soutenir et l'étendre. »

En second lieu, comme il ne suffisait pas qu'il y eût des prêtres épars dans le pays, mais qu'il en fallait à demeure dans les centres de population, pour y célébrer les offices et y faire des prédications régulières, il demande de faire relever ou réparer, en certains lieux qu'on jugerait convenables, les églises tombées en ruine, d'y rétablir des paroisses avec des curés pour les desservir, d'aviser aux dépenses nécessaires pour la décoration du lieu saint, pour la majesté du culte divin, la pompe des saints offices et même l'établissement d'orgues ou d'autres instruments équivalents, afin d'attirer par là les peuples aux églises.

Troisièmement, prévoyant que le préjugé ou l'insouciance en éloigneraient encore plusieurs, il prie le duc de Savoie d'a-

[1] Charl.-Aug., p. 110.
[2] Lettre XVIIIe.

dresser aux habitants du Chablais une lettre publique dans laquelle il les inviterait, avec l'autorité d'un prince et la charité d'un père, à venir entendre les preuves de la nécessité de rentrer dans l'Église romaine, dont leurs pères ont été arrachés par la violence des Bernois, mais ne se sont point séparés par conviction : en même temps, il le conjure d'envoyer à Thonon un sénateur qui fasse assembler le conseil général des bourgeois pour leur faire part de la même invitation, et lui désigne le sénateur Favre comme éminemment propre à cette négociation.

Il fait ensuite connaître au prince qu'il fonde un grand espoir sur l'exemple et les exhortations du baron d'Avully, mais que toutefois trois autres mesures lui semblent encore tout à fait désirables. La première serait que le prince créât une compagnie d'infanterie ou de cavalerie avec la jeunesse du Chablais, pour occuper cette jeunesse, qui se perdait dans l'oisiveté, pour la plier à l'ordre et à l'obéissance par la discipline militaire, pour l'opposer, en cas de besoin, aux invasions toujours menaçantes des hérétiques, enfin pour la faire instruire de la religion catholique qu'elle pourrait, au sortir du service, répandre dans les familles et parmi le peuple. La seconde mesure serait de faire revivre les anciens édits qui excluaient des charges tous les hérétiques, et de rendre ainsi aux catholiques les places dont ceux-ci les avaient dépouillés; enfin il conseille d'établir à Thonon un collége de jésuites, dont l'heureuse influence se ferait sentir dans tout le pays; et il termine par ces belles paroles : « Il me reste à remercier Dieu de tout mon cœur de ce « qu'il offre à Votre Majesté de si belles occasions de rendre à « sa divine Majesté d'importants services pour lesquels il vous « a fait naître prince et maître des peuples. Il y a sans doute « ici des dépenses à faire; mais le suprême degré de l'aumône « chrétienne, c'est de procurer le salut des âmes. »

Peut-être quelqu'un trouvera-t-il étrange que François de Sales, cet homme si doux, ait voulu éloigner de toutes les charges publiques les hérétiques obstinés : mais en cela il ne

faisait que réclamer l'application de la jurisprudence admise jusqu'alors, de temps immémorial, chez toutes les nations catholiques de l'Europe, laquelle excluait les hérétiques des charges publiques, comme l'a si bien démontré le savant auteur du *Pouvoir temporel des Papes au moyen âge*[1], et, quand même tel n'eût pas été le droit public de cette époque, il suffirait, pour concevoir la raison de cette mesure, de se rappeler ce que nous avons vu, que ces magistrats laissaient persécuter, ou peut-être persécutaient eux-mêmes les nouveaux convertis jusqu'à les obliger de s'expatrier et d'aller demander un refuge au château de Sales. Loin de seconder le prévôt, on le contrariait en toutes manières dans son entreprise, quoiqu'on la sût formée par l'autorité expresse du prince; le baron d'Hermance était à peu près le seul qui l'appuyât sincèrement de son pouvoir et prît à cœur le succès de la mission : encore, vers cette époque, le saint apôtre eut la douleur de se voir enlever par la mort ce précieux appui, et on lui donna pour successeur Pierre-Jérôme Lambert, officier de mérite, mais qui, peu aimé dans le pays, était sans influence sur l'esprit des habitants.

Pendant que l'homme de Dieu voyait ainsi son apostolat dénué de tous les soutiens humains, et l'hérésie étayée par l'autorité des magistrats, il avait encore contre lui le prestige d'un grand nom. Théodore de Bèze, l'oracle du calvinisme, exerçait du sein de Genève sur l'esprit des populations une action funeste, beaucoup moindre, il est vrai, que lorsqu'il allait plein de force et de vigueur attaquer de front la foi catholique au colloque de Poissy, disputer à Montbeliard en conférence publique contre Jacques André, théologien de Tubinge, présider les synodes de la Rochelle, de Nîmes et de Berne, prêcher à Paris chez le prince de Condé, voler enfin partout où il voyait quelque mal à faire au catholicisme. Il avait alors soixante-dix-sept ans, et l'impossibilité d'agir où le mettait ce grand âge l'empêchait de nuire autant qu'il l'avait fait; néanmoins le pres-

[1] Page 428, 431, *et alibi passim.*

tige de son nom et de ses talents, restait toujours comme une apologie du calvinisme et une objection contre la foi romaine. Déjà, le souverain pontife, qui du haut de sa chaire tenait l'œil ouvert sur l'Église universelle et en embrassait tous les intérêts, l'avait sagement remarqué; et, touché du malheur d'un vieillard près d'aller rendre compte à Dieu de l'abus de ses talents, touché plus encore du grand bien que produirait son retour à la vraie foi, il s'était sérieusement préoccupé du projet de sa conversion, mais sans se dissimuler la difficulté de l'entreprise; car il s'agissait de triompher d'un homme qui, enivré de lui-même et de son génie, se croyait supérieur à tous, et ne reconnaissait d'autre autorité que la sienne; il s'agissait de soumettre un esprit fécond en ressources, adroit et subtil, mais de cette fausse subtilité qui sait embarrasser les vérités les plus claires, trouver des subterfuges pour les objections les plus solides, et s'échapper toujours en s'égarant dans un labyrinthe indéfini de questions obscures, il s'agissait enfin de faire dire : « Je me suis trompé, » à un savant d'autant plus obstiné dans son propre sens, qu'il avait la conscience de son érudition aussi étendue que méthodique et réfléchie, à un chef de parti que l'attrait du commandement et de l'indépendance attachait à sa haute position[1]. Pour se mesurer avantageusement avec un tel

[1] Théodore de Bèze, né à Vezelai, dans le Nivernais, en 1519, puisa à Orléans, où il fit ses études, le goût des nouvelles erreurs en même temps que le goût des belles-lettres. Il connaissait à fond les auteurs grecs et latins, tournait très-bien les vers, et, après avoir pris le grade de licencié, il vint à Paris, où il se fit rechercher par l'agrément de sa figure, la finesse de son esprit plaisant et naturel, vif et enjoué, ses manières gracieuses, son élocution pleine de charmes. En 1548, il fit imprimer sous le titre de *Juvenilia* des poésies qui contiennent des vers libres et peu chastes. Peu après, il se maria avec la fille d'un tailleur de Paris; la perte d'un procès l'obligea à s'enfuir à Genève, où il gagna les bonnes grâces de Calvin par ses flatteries excessives et fit ouvertement profession des nouvelles doctrines. Calvin étant mort, il se plaça en tête de la secte, en épousa chaudement la cause, animant de Genève tous ses disciples répandus dans l'Europe. Nous verrons dans la suite de cette histoire qu'il sentit avant sa mort la vérité de la religion catholique, mais que des considérations humaines l'empêchèrent de l'embrasser. Pour venger Calvin, qui avait fait brûler

adversaire, il fallait un athlète d'une force peu commune : Clément VIII le cherchait, lorsque le père Esprit de Baume, capucin, étant venu à Rome, lui désigna l'apôtre du Chablais comme l'homme le plus propre, par sa science, sa douceur et sa prudence, à mener à bonne fin cette grande affaire. Le souverain pontife accueillit cette indication comme si elle fût venue du ciel; et, en conséquence, après avoir concerté avec le père Esprit les moyens à proposer, la méthode à observer, il le renvoya à Thonon, porteur d'un bref pour François de Sales, avec ordre de lui exposer de vive voix les vues du saint-siége à ce sujet. « Nous avons été comblé de joie, disait le pape dans sa « lettre [1], en apprenant de la bouche du père Esprit les grands « biens qu'opèrent votre piété et votre zèle dans le Chablais. « Ce religieux vous communiquera de notre part certain projet « qui regarde la gloire de Dieu, et que nous avons fort à cœur. « Vous ajouterez autant de foi à ses paroles que si elles sor- « taient de notre bouche, et vous apporterez à l'exécution toute « la diligence que nous avons lieu d'attendre de votre sagesse « et de votre dévouement pour nous et pour le saint-siége. »

François reçut avec respect une mission qui lui venait de si haut, et il se préparait à l'exécuter, lorsque le duc de Savoie le manda à Turin pour s'entendre avec lui sur les divers articles dont il l'avait entretenu dans sa lettre [2]. En face de cet incident, il crut qu'il y avait lieu à suspendre; que, le zèle du prince pour la conversion du Chablais lui étant si nécessaire, il y aurait imprudence à le laisser refroidir par des délais, tandis que la tentative auprès de Théodore de Bèze, loin de courir aucun péril par le retard, aurait plus de chances favorables après quelques succès signalés obtenus dans le Chablais, tels qu'on pouvait les espérer avec le concours de toute la protection du

Servet, il fit imprimer un *Traité*, en latin, *du droit qu'ont les magistrats de punir les hérétiques*. Il est auteur de divers autres ouvrages en vers et en prose.

[1] Lettre XIXe. — Charl.-Aug., p. 115.

[2] Charl.-Aug., p. 116.

souverain. Il consulta l'évêque de Genève, qui fut de son avis; et, après avoir délibéré avec lui sur les mesures à proposer au prince, après en avoir rédigé un mémoire avec mûre réflexion, il partit sans aucun retard, accompagné de son fidèle domestique Georges Rolland. On était alors à la fin de novembre, le froid était très-rigoureux, et le vent du nord, qui soufflait avec violence, en augmentait encore l'intensité, surtout sur les hautes montagnes qu'ils avaient à traverser. Sans être arrêté par cette considération, il prend la route du mont Saint-Bernard, en gagne le pied, non sans beaucoup de peines et de souffrances, et en tente intrépidement l'ascension. Déjà il avait gravi la plus grande partie de ses hauteurs et approchait du sommet, lorsque éclate tout à coup un orage terrible : les vents se déchaînent avec fureur, la neige, dispersée en tous sens par leur souffle impétueux, ne laisse plus apercevoir ni chemin ni sentier. Où dirigera-t-il ses pas? ne va-t-il point se jeter en quelque précipice? D'un autre côté, le froid le transit, le cheval qu'il monte ne le porte plus qu'avec peine. Enfin il s'arme d'un nouveau courage, s'avance au hasard, et, la Providence se faisant son guide, il aperçoit, après une longue marche incertaine, le monastère que saint Bernard de Menthon a bâti sur le haut de cette montagne pour servir d'hospice aux voyageurs.

Rolland, ravi de cette découverte, court frapper à la porte, et les religieux accueillent avec empressement les deux voyageurs tout glacés, décolorés par le froid, et plus semblables, dit un historien, à des statues qu'à des hommes vivants. Là les soins de la plus charitable hospitalité, bon feu, bonne nourriture, bon logement, tout leur fut prodigué par ces anges terrestres que la Religion seule peut retenir sur ces monts glacés. Non content de ne rien épargner pour les remettre de leurs fatigues, on les pressa avec les plus vives instances de demeurer au monastère jusqu'à ce que la violence des orages fût un peu apaisée. Mais François n'y voulut jamais consentir : en vain ils lui racontèrent que, les deux jours précédents, ils avaient trouvé des hommes que le froid avait entièrement gelés : le prévôt ne

se laissa point ébranler par ces récits, quelque épouvante qu'ils jetassent dans l'âme du pauvre Rolland; il opposa à tout ce qu'on put lui dire que, des affaires très-urgentes qui intéressaient le salut des âmes l'appelant promptement à Turin, il devait se confier en la Providence, et il reprit sa route. La Providence, en effet, ne lui fit pas défaut; elle bénit son courage, et il arriva heureusement à la ville d'Aoste, située au pied de la montagne, d'où il se rendit à Turin.

Le duc de Savoie lui fit l'accueil le plus gracieux, et, ayant convoqué son conseil privé, auquel assista le nonce du pape, il voulut que le saint apôtre exposât devant cette assemblée les mesures qu'il jugeait les plus propres à amener la conversion totale du Chablais. François commença par rappeler les points principaux de la lettre qu'il avait écrite au duc sur ce sujet quelque temps auparavant; puis, venant au détail d'application, il exposa[1]: 1° qu'il fallait au moins, pour le présent, huit prédicateurs libres, exempts de toute autre charge, avec cent écus d'or[2] à chacun pour leur entretien, afin d'avoir par là comme un camp volant prêt à porter secours partout où se feraient sentir les plus grands besoins. 2° Pour remplacer les cinquante-deux églises paroissiales qui existaient autrefois depuis la Drance jusqu'à Genève, et les dix-neuf autres du bailliage de Ternier, sans compter les abbayes, prieurés, couvents et chapelles, qui étaient en grand nombre, il demanda l'établissement de quinze ou seize curés, qui seraient chargés de plusieurs paroisses à la fois, en attendant que les ressources du trésor public permissent de relever toutes les églises renversées, et pour chacun d'eux, au moins cent soixante écus d'or[3] en sus du logement et des dépendances convenables, somme assurément très-modique, puisque avec cela ils auraient à en-

[1] *Opusc.*, p. 71.

[2] Ces cent écus d'or équivalent à trois cent soixante-huit francs de notre monnaie : l'écu d'or valait trois francs soixante-huit centimes.

[3] Ce qui équivalait à cinq cent quatre-vingt-huit francs quatre-vingts centimes de notre monnaie.

tretenir des vicaires que l'agrégation des paroisses rendait indispensables, à recevoir les prédicateurs qui leur viendraient en aide et à faire les aumônes commandées par les besoins des pauvres aussi bien que par le bon exemple. 3° Comme Thonon, centre de tout le pays, était l'endroit où il importait davantage de donner du lustre et de la splendeur à l'exercice de la religion catholique, il demanda non-seulement qu'on pût célébrer la messe publiquement dans l'église principale de la ville, mais encore qu'on y établît un curé avec un revenu de quatre cents écus d'or[1], pour que celui-ci pût entretenir avec lui six prêtres qui donnassent au chant et aux cérémonies une solennité propre à frapper le peuple et à l'attirer aux offices. 4° Il démontra la nécessité d'un collége de jésuites, ou, si on ne pouvait les avoir sur-le-champ, d'un maître d'école catholique. 5° Il réclama le maintien de l'institution qu'avaient établie les calvinistes, pour corriger par des blâmes publics ou même des peines modérées les vices qui ne tombent pas sous la juridiction des magistrats, comme l'ivrognerie, les excès de danse et de jeu, le luxe dans les habits, la somptuosité dans les festins, les querelles entre mari et femme, la désobéissance des fils envers leur père, les mauvais traitements des pères envers les enfants, les adultères, les paroles immorales, les chansons obscènes, les jurements, les blasphèmes et autres fautes semblables. « Si cette censure, dit-il, sous une religion fausse, a « servi à contenir le peuple, elle fera beaucoup plus de bien « aux nouveaux convertis sous la présidence d'un prêtre désigné par l'évêque et assisté de conseillers moitié ecclésiastiques, moitié laïques, choisis parmi les plus notables de la « ville et des lieux circonvoisins, et les plus recommandables « par leur âge, leur réputation intègre et la gravité de leurs « mœurs.

« Il est facile à Votre Altesse, ajouta-t-il en finissant, de faire « toutes ces choses et plus encore : grand maître de l'ordre des

[1] Ce qui faisait quatorze cent soixante-douze francs de notre monnaie.

« saints Maurice et Lazare, qui possède la plupart des biens ec-
« clésiastiques non vendus par les Bernois, vous pouvez, selon
« la condition apposée expressément par le saint-siége, prendre
« sur les revenus de ces biens de quoi restaurer les églises rui-
« nées, entretenir les curés et les prédicateurs; et il est urgent
« de le faire; il y a péril dans le retard... Votre province du
« Chablais est entièrement ruinée; il appartient à Votre Altesse
« seule de la relever de ses ruines. J'y ai travaillé vingt-sept
« mois à mes propres dépens, pour obéir au désir que Votre
« Altesse en avait exprimé à l'évêque de Genève. Je ne sais si
« j'ai semé l'Évangile sur les pierres ou parmi les épines; ce
« qu'il y a de sûr, c'est que je n'ai guère obtenu de conversions
« marquantes que celles du baron d'Avully et de l'avocat Poncet :
« la piété de Votre Altesse ne permettra pas que tant de travaux
« soient inutiles; nous comptons sur son concours, persuadés
« qu'elle préférera les victoires sur l'hérésie à toutes les autres
« que peut remporter sa valeur. »

Ce discours de l'apôtre plut singulièrement à toute l'assemblée : le prince le goûta plus que personne, il voulut l'avoir par écrit, et en fit tirer deux copies, l'une pour son chancelier, l'autre pour le nonce. Il en conféra avec les principaux chevaliers de l'ordre des saints Maurice et Lazare, qui députèrent un d'entre eux pour s'entendre avec François et aller en Savoie examiner ce qu'il y aurait de mieux à faire : enfin il promit au saint apôtre de le seconder de tout son pouvoir, l'autorisa, en attendant mieux, à établir six curés, qui seraient entretenus par l'ordre des chevaliers, et chargea le nonce du pape de veiller à l'exécution de cette mesure.

Jaloux de mettre à profit, pour le bien de ses peuples, la sagesse et les talents, le zèle et la piété qu'il admirait dans François de Sales, le duc s'entretint ensuite longtemps avec lui sur plusieurs choses importantes, sur tout ce qui se passait en Savoie, sur tout ce qu'on y pourrait faire; et spécialement sur la ville de Genève. François, usant de la liberté de parler que lui donnait Son Altesse, s'attacha d'abord à lui faire sen-

tir que le moyen le plus efficace de détruire l'hérésie serait de la bannir de Genève en réduisant cette cité rebelle; qu'en effet cette ville était le siége de Satan, qui de là répandait son poison sur le monde entier, la capitale du calvinisme, la reine de l'erreur, la dominatrice de toutes les églises prétendues réformées de France, auxquelles elle faisait la loi et imposait ses décisions, tant sur la doctrine que sur la discipline; la cité sainte des hérétiques, qui venaient la visiter pieusement comme les catholiques visitaient Rome; le foyer de toutes les conspirations contre le saint-siége et les princes catholiques, le refuge et l'asile des apostats, la mère nourricière de l'hérésie, qui fournissait des ministres à la France et à l'Angleterre; qui, à l'aide de ses magnifiques imprimeries, remplissait de mauvais livres toute la terre aux dépens du trésor public et de dons volontaires; qui, enfin, par ses écoles, ses prédications, ses conférences, ses productions funestes, pervertissait les hommes de toutes les nations qu'attirait dans ses murs l'avantage de sa position géographique aux portes de la France, de l'Italie et de l'Allemagne [1].

De là, passant aux autres moyens à prendre pour combattre l'hérésie, l'apôtre engagea le prince : 1° à demander au pape des jésuites et des capucins pour être à demeure fixe dans le pays, en promettant de leur fournir toutes les choses nécessaires à la vie; 2° à établir dans Annecy une imprimerie destinée à publier les écrits orthodoxes contre l'hérésie, en obtenant du pape, pour la soutenir, une pension sur les revenus de quelque abbaye; 3° à fonder à Thonon ou à Annecy une maison de miséricorde, où pourraient travailler et vivre ceux qui savent les arts mécaniques, et un séminaire où seraient reçus ceux qui étudient ou ont étudié les belles-lettres : « La chose sera facile, dit-il, « avec les revenus de tant de riches abbayes, dont le pape au- « torisera volontiers l'emploi à cette bonne œuvre; et aussitôt « grand nombre d'hérétiques, même parmi les Genevois, vien-

« dront abjurer leurs erreurs; car plusieurs voudraient se con-
« vertir, mais la crainte de la pauvreté les retient. Ces remèdes,
« ajouta-t-il, laissent encore à désirer et ne produiront leur
« effet qu'à la longue; mais nous sommes dans un siècle de fer
« qui n'en permet pas d'autres.

« — Vous avez bien raison, dit le duc en gémissant : jamais
« peut-être il ne fut siècle plus malheureux.

« — Puisque Votre Altesse, reprit François, me permet de
« lui parler encore, j'en profiterai pour lui présenter une re-
« quête en faveur du chapitre de la cathédrale de Genève :
« déjà vous avez ordonné en Savoie la restitution de tous les
« biens enlevés aux églises et spécialement au chapitre de Ge-
« nève, le plus illustre et le plus ancien chapitre de vos États.
« Maintenant que la foi catholique a pénétré dans le Chablais,
« nous vous supplions humblement d'étendre le même ordre
« à cette province, afin que ce chapitre si pauvre puisse ren-
« trer dans ses biens et spécialement dans le bénéfice-cure de
« l'église d'Armoy. Si Votre Altesse ne le savait déjà, je lui
« raconterais le dénûment et les souffrances des membres de
« ce chapitre : privés de toute ressource, chassés de leur ville
« comme des malfaiteurs, ils sont réduits à célébrer l'office di-
« vin dans une église mendiée, ce que toutefois ils font si bien,
« qu'il n'est point d'église en Europe où, nonobstant l'ex-
« trême pauvreté du lieu, l'on officie avec plus de solennité.
« Les souverains pontifes, prenant en considération cet excès
« de détresse, leur avaient accordé la moitié de la première
« année des fruits de chaque bénéfice vacant dans le diocèse,
« et de plus l'exemption des décimes, quelque grand que fût le
« besoin de l'État. Néanmoins les officiers de Votre Altesse
« leur enlevèrent, en 1589, 90 et 91, tous les blés qu'ils pos-
« sédaient, et que la chambre des comptes a estimés valoir
« plus de deux mille six cents florins[1]; ce qui les a réduits à
« mendier les moyens de vivre chez leurs parents où leurs

[1] Ce qui équivalait à onze cent quatre-vingt-seize francs de notre monnaie.

« amis. Je supplie donc Votre Altesse de ratifier les conces-
« sions du souverain pontife; et si, en dédommagement des
« deux mille six cents florins, il vous plaisait de faire faire des
« ornements sacerdotaux pour notre église, vous imiteriez glo-
« rieusement la piété de vos illustres ancêtres, spécialement
« du très-sage prince le duc Amédée, lequel, après avoir cédé
« la papauté pour la paix du monde chrétien, se contenta du
« siége de Genève, et mourut sous l'auguste mitre de cette
« église. »

Le duc de Savoie, faisant droit à des réclamations si justes[1], ordonna la célébration de la messe dans l'église principale de Thonon, la restitution des biens ecclésiastiques aux curés, et celle du bénéfice-cure d'Armoy au chapitre de Genève. En même temps il maintint ce chapitre dans l'exemption de payer les décimes selon la volonté du souverain pontife, et se fit remettre un mémoire détaillé de tous les revenus ecclésiastiques du Chablais, afin de réfléchir sur les mesures les plus convenables à adopter. Il remit ensuite trois lettres au saint apôtre, l'une pour le juge mage[2] de la province du Chablais, l'autre pour le gouverneur-commandant des Allinges, afin de leur notifier l'ordre de favoriser la mission de tout leur concours, et de veiller à ce que chacun eût liberté entière d'aller entendre les prédications catholiques; la troisième pour les habitants de Thonon, afin de les engager à mettre à profit, pour leur salut, les instructions qui leur étaient données : « Nous
« avons été heureux d'apprendre, leur écrivit-il avec cette
« prudence qui suppose déjà fait ce qu'on veut obtenir[3], que
« vous avez assisté aux sermons des prédicateurs qui, depuis
« quelque temps, n'ont cessé de vous annoncer la parole de
« Dieu et de vous prouver la vérité de la foi catholique. Nous
« vous exhortons à bien user de cette occasion favorable que

[1] Charl.-Aug., p. 124.

[2] *Juge mage* signifie le juge suprême, *judex major*, ou le président du tribunal.

[3] Lettre xxe.

« nous avons eu à cœur de vous procurer, et qui vous ouvrira « le chemin du salut, si vous pesez avec un amour sincère de « la vérité les raisons qui vous seront présentées, et que vous « proposiez vos difficultés aux prédicateurs pour en recevoir « d'eux la solution; car nous ne souhaitons rien tant que de vous « voir embrasser la vérité de la religion catholique. »

Muni de toutes ces lettres, François se remit en route pour rejoindre son cher troupeau. Il crut devoir prendre le chemin du Petit-Saint-Bernard, pensant que cette route serait moins obstruée par les neiges : il fit, en effet, son voyage fort heureusement, et arriva en bonne santé au château de Sales. Il n'y resta que très-peu de temps, et eut hâte de revenir à Thonon reprendre ses grands travaux.

CHAPITRE IV

NOUVEAUX SUCCÈS DE LA MISSION DU CHABLAIS ET CONFÉRENCES AVEC THÉODORE DE BÈZE.

1596 et 1597.

Le retour de François de Sales à Thonon remplit de joie les catholiques : pendant son absence, il leur avait semblé être orphelins; en le revoyant, ce fut le bonheur des enfants qui retrouvent un père après une douloureuse séparation. Leur joie fut bien plus grande encore en entendant de sa bouche le récit de ce qu'il avait obtenu et de ce qu'il espérait pour l'avenir des dispositions favorables du duc de Savoie : ils en remercièrent le Dieu qui tient le cœur des princes dans sa main et le bénirent avec de saints transports[1].

Mais autant les catholiques se réjouirent des précieux résultats du voyage de leur apôtre, autant les hérétiques, qui les eurent bientôt appris, en furent violemment irrités. A la nouvelle qui se répandit dans toute la ville, que le prévôt se proposait de célébrer la messe la nuit de Noël dans l'église Saint-Hippolyte, la fureur des ministres ne connut plus de bornes. « Tu te vantes, dirent-ils au prévôt en l'attaquant au milieu « des rues, que ta religion triomphera en ce pays; nous sau« rons y mettre bon ordre, et nous verrons si tu es sorcier ou « prophète. — Par la miséricorde de Dieu, leur répondit le « saint apôtre, je ne fus jamais sorcier ni ne veux l'être : je « ne suis pas non plus prophète, je ne mérite pas ce don de « Dieu; il est réservé à des âmes qui en sont plus dignes que

[1] Le P. la Rivière, p. 157.

« moi. Toutefois, je vous le dis, en peu de temps le calvinisme « cédera la place à la religion catholique; Dieu lui-même fera « ce coup et sera enfin le maître[1]. — Si l'on ose violer à ce « point nos priviléges, reprirent-ils, nous en viendrons aux « dernières extrémités plutôt que de le souffrir. » L'apôtre, peu effrayé de ces menaces, s'occupa des réparations à faire dans l'église, de l'autel à y élever, et prit jour avec des ouvriers pour ce travail, en promettant de se mettre à leur tête si on tentait de les attaquer. En effet, le jour venu, la populace hérétique, soulevée par les principaux de la ville, se posta avec des armes et des bâtons sur la place de l'église pour en empêcher l'entrée aux ouvriers. Les catholiques, de leur côté, accoururent en armes pour soutenir leur cause; et le tumulte était au moment de dégénérer en une lutte sanglante, lorsque l'intrépide apôtre se présente en avant avec un visage tranquille et serein, un port grave et majestueux; il harangue ce peuple mutiné, et, à sa voix, que tempèrent également la douceur et la fermeté, toutes les menaces s'apaisent, toutes les colères se compriment, l'entrée de l'église est laissée libre, et tout au plus entend-on les mécontents laisser échapper en se retirant un murmure sourd comme les derniers frémissements de la passion devant la puissance mystérieuse qui la maîtrise[2].

Les syndics et les conseillers de la ville n'eurent pas plutôt appris la victoire que le prévôt venait de remporter, qu'ils accoururent aussitôt eux-mêmes pour lui livrer un autre assaut non moins terrible. Ils l'abordent avec une fierté menaçante : « Perturbateur du repos public, lui disent-ils, de quel droit en- « treprenez-vous de construire un autel dans cette église? « Ignorez-vous donc que, par le traité de Nyon, notre ville a « été déclarée libre, et que, par conséquent, vous ne pouvez y « dire la messe sans notre consentement? — Si cette ville est « libre, répliqua le prévôt, vous n'avez pas le droit de vous op-

[1] De Cambis, t. I, p. 202.
[2] Charl.-Aug., p. 126.

« poser à l'exercice de notre religion, pas plus que nous ne « nous opposons à l'exercice de la vôtre. Ainsi l'entend le duc « de Savoie; et, pour preuve, voici les lettres par lesquelles il « me commande d'exécuter ce que je fais maintenant : il ne « vous appartient pas de former opposition aux ordres du « prince. — Vous l'avez surpris et trompé, s'écrièrent-ils; le « prince ne veut pas nous ravir nos droits : nous vous défen- « dons formellement de continuer. » Et aussitôt ils font dres- ser par des notaires publics un acte solennel d'opposition. Le prévôt répondit qu'il protestait contre leur opposition comme contre un crime de rébellion et de lèse-majesté, et que rien au monde ne lui ferait différer d'exécuter les ordres de son prince. « Tout ce que je puis faire pour vous, ajouta-t-il, c'est de vous « donner acte qu'en élevant ici un autel et y célébrant la messe « je n'entends point déroger à vos droits si vous en avez de « réels, et je déclare me soumettre là-dessus à la décision ul- « térieure du prince. Je vais lui écrire; écrivez-lui de votre « côté, si bon vous semble, et nous nous en tiendrons à sa ré- « ponse[1]. »

Les syndics, confondus par une fermeté accompagnée de tant de sagesse et contraints de se radoucir, se bornèrent à exiger qu'on n'établît qu'un autel provisoire en bois. Le prévôt crut devoir déférer à cette exigence pour le bien de la paix, fit dresser promptement l'autel, orna l'église aussi bien que le lui permit la modicité de ses ressources, y plaça des images et des tableaux de piété, des tentures de soie et de lin, des lampes, beaucoup de cierges, et, la nuit de Noël, cette nuit si chère à la piété, les catholiques purent entendre la messe dans cette église, où, depuis près de soixante ans, le sacrifice de l'autel avait cessé de s'offrir. Le saint apôtre leur distribua la communion, qu'ils reçurent avec une joie ineffable, et mit le comble à leur bonheur par une allocution sur le mystère de la crèche, si pleine d'onction et de piété, que tous se retirèrent comme embaumés

[1] Charl.-Aug., p. 127. — De Cambis, t. I, p. 202.

de la grâce de l'Esprit-Saint qui parlait en lui. Après avoir encore, le matin, dit la messe de l'aurore, il célébra vers dix heures la messe du jour, et eut la consolation d'y voir assister sept à huit cents personnes, dont plusieurs étaient venues des villages au delà de la Drance[1]. Telle fut l'époque mémorable à dater de laquelle il ne cessa de dire la messe dans cette église et d'y célébrer solennellement les offices divins tous les jours de dimanche et de fête avec les prêtres des environs qui venaient l'assister[2].

Tous ces travaux ne lui firent point oublier d'écrire au duc de Savoie, ainsi qu'il l'avait annoncé aux syndics de Thonon, pour se plaindre de leur opposition. « En élevant un autel dans « l'église de Saint-Hippolyte, dit-il dans sa lettre[3], on ne viole « point le traité de Nyon ; et, quand même on le violerait, ce ne « serait pas à eux à connaître de cette violation, puisque ce n'est « pas avec eux, mais avec les Bernois que le traité a été fait. On « ne leur fait point de tort, puisqu'on se borne à essayer de les « ramener par la persuasion à l'état primitif, dont ils ont été « arrachés par la violence. Pourquoi ne serait-il pas libre à « ceux qui le voudront de rentrer au giron de l'Église ? Vous « permettrez, Monseigneur, à moi qui porte la croix blanche[4] « imprimée sur mon cœur et un zèle ardent pour le service de « Votre Altesse, de vous dire librement ce que je pense ; il im- « porte beaucoup qu'en laissant la liberté de conscience à ces « peuples, conformément au traité de Nyon, vous favorisiez de « tout votre pouvoir les catholiques et défendiez d'inquiéter « quiconque embrasse et propage la vraie foi. »

Pour mieux assurer le succès de sa demande, le saint apôtre écrivit en même temps au nonce de Turin, le conjurant d'obtenir du prince une prompte réponse; « car, disait-il, l'opposi- « tion qu'on me fait est un dernier effort de Satan, et, si l'exer-

[1] Le P. la Rivière, p. 158.
[2] Charl.-Aug., p. 129.
[3] Lettre xxie.
[4] C'était l'armoirie de la maison de Savoie.

« cice de la religion catholique est une fois libre, ce tyran des « âmes sera bientôt vaincu. »

La réponse tant désirée ne se fit pas longtemps attendre : « Nous trouvons bon, lui écrivit le duc de Savoie en date du « 7 janvier 1597[1], que vous ayez érigé un autel dans l'église « de Saint-Hippolyte, et nous applaudissons à tout le bien que « vous faites pour la gloire de Dieu et l'extirpation de l'hérésie. « Nous voyons avec peine qu'on vous ait suscité des oppositions, « et avec plaisir que vous les ayez surmontées. Continuez avec « toute la prudence qui vous est propre. »

A une lettre si bienveillante, le duc de Savoie ajouta une autre faveur. Suivant le vœu que le prévôt lui avait exprimé dans une lettre antérieure, il envoya en Chablais le sénateur Favre pour faire savoir ses volontés aux bourgeois de Thonon. Heureux de seconder le zèle de son saint ami, ce digne délégué du prince les rassembla dans la maison de ville, et là leur déclara d'un ton ferme que Son Altesse Royale prenait sous sa protection tous les prêtres et tous les catholiques du pays; qu'elle entendait que l'exercice de la religion catholique fût public dans Thonon, que la messe se célébrât dans l'église Saint-Hippolyte, qu'on y prêchât publiquement et que la prédication fût annoncée par le son de la grande cloche[2].

Cette déclaration produisit le meilleur effet, d'autant plus que la Providence mit le sénateur lui-même en position d'en surveiller l'exécution. La place de président du conseil du Genevois étant venue à vaquer, le duc de Savoie, sur la présentation du duc de Nemours, le nomma à cette dignité éminente, quoique non lucrative, en lui conservant le titre et le traitement de sénateur de Chambéry, ce qui l'obligea à venir se fixer à Annecy, où siégeait ce conseil[3]. Rapproché de Thonon par ce nouveau domicile, il y venait souvent visiter son digne ami, l'aider de tout son concours; et il n'avait presque pour cela qu'à

[1] Lettre XXIIe.
[2] *Mission des capucins*, liv. II, p. 28.
[3] *Dict. de Savoie*, t. II, p. 114.

se montrer : car toute sa conduite était comme un spectacle de religion; sa présence, une prédication. Un autre motif, celui de son intérêt spirituel, l'amenait encore à Thonon : s'étant placé, ainsi que toute sa famille, sous la direction du saint apôtre, il venait fréquemment lui ouvrir sa conscience, lui rendre un compte fidèle de son intérieur, régler avec lui ce qu'il devait éviter ou faire, obéissant au guide de son âme avec une simplicité d'enfant, lui qui, alors même, composait le Code Fabrien et tant d'autres savants ouvrages. Pendant quatorze ans qu'il demeura à Annecy, il ne dévia jamais de cette haute perfection, fréquentant exactement chaque semaine les sacrements de pénitence et d'eucharistie : d'où se forma en lui une vertu si solide, qu'une année, étant tombé dangereusement malade, loin de laisser échapper un mot de plainte, il n'eut à la bouche, au plus fort de ses souffrances, que les belles paroles du Psalmiste et de saint Augustin : *Mon cœur est prêt, mon Dieu, mon cœur est prêt; augmentez mes douleurs, pourvu que vous augmentiez ma patience*[1].

On comprend combien le spectacle d'une vie aussi édifiante était utile à la cause catholique. Un tel homme avait grâce pour relever auprès des peuples l'excellence de la religion qu'il pratiquait si bien. Touchées de ses exemples et de ses discours, trois populations du Chablais, les Allinges, Mezinges et Brens, au moins en grande partie, promirent, en sa présence, d'abjurer solennellement l'hérésie; et elles le firent en effet dès qu'elles eurent appris la célébration publique du saint sacrifice dans Thonon : ce qui leur valut, de la part du duc de Savoie, la concession de plusieurs priviléges, et, de la part de l'évêque de Genève, l'avantage d'être les premières desservies par un pasteur à domicile. Le saint apôtre, selon le pouvoir qu'il en avait reçu du prélat, nomma curé des Allinges et de Mezinges, réunis ensemble, un prêtre distingué par son talent pour la prédication et la conduite des âmes, et institua

[1] *Vie de la M. Favre*, c. 1.

curé à Brens le chanoine Louis de Sales, le fidèle compagnon de ses travaux, qui, étant en même temps seigneur temporel de cette paroisse, par indivis avec son frère, Gaspard de Sales, ne pouvait manquer d'avoir une grande influence sur les peuples pour les ramener à la foi[1].

Pendant que François organisait ainsi les premières paroisses du Chablais, il reçut une lettre de l'archevêque de Bary, nouvellement nommé nonce à Turin, qui lui demandait des détails sur sa mission, et accompagnait des éloges les plus flatteurs la promesse d'un concours dévoué et empressé. François, dans sa réponse[2], commence par dire tout le bonheur qu'il ressent du choix qu'a fait Sa Sainteté d'un si digne prélat pour protéger et relever les pauvres églises de Savoie. « Votre Excellence, « lui dit-il, montre assez combien elle a à cœur de secourir « cette province affligée, par cela seul qu'elle daigne m'écrire « et traiter si familièrement avec moi, qui ne suis qu'une per- « sonne privée indigne de son attention. L'idée trop avanta- « geuse que vous a donnée de moi Son Altesse, toujours portée « à croire le bien, m'engagera à redoubler mes efforts pour « tâcher d'y correspondre. Je n'ai rien en moi qui justifie cette « bonne opinion, sinon un désir sincère de servir l'Église et « d'obéir avec toute la promptitude possible aux ordres de mes « supérieurs, et en particulier à ceux de Votre Excellence. » — Après ce préambule, François expose l'état passé et présent du Chablais, ses espérances de succès si la paix venait à se consolider entre le duc de Savoie et les Bernois, et les moyens qu'il avait déjà proposés au prince pour ramener tout le pays à la foi romaine.

Le saint apôtre ne cessait de travailler pour hâter cet heureux retour, objet de tous ses vœux; mais ce n'était pas sans de grandes contradictions. Ses ennemis prenaient prétexte des fonctions mêmes de son ministère pour s'exaspérer contre lui.

[1] Charl.-Aug., p. 129.
[2] Lettre XXIVe.

Le premier jour de carême, ayant appris que le matin il avait fait, selon l'usage de l'Église, la cérémonie des Cendres, cette cérémonie si féconde en salutaires réflexions, si propre à abaisser l'orgueil de l'homme en lui rappelant qu'il est poussière et retournera en poussière, ils en firent la matière de leurs critiques et de leurs plaisanteries. Le lendemain, revenant sur le même sujet, ils trouvèrent cette pratique absurde, intolérable, honteuse pour le pays ; et voilà qu'à force d'amasser les épithètes les têtes se montent, les colères s'exaltent, l'orage se grossit et menace d'éclater : on convient d'un rendez-vous pour le lendemain matin, et, au moment où François passe dans la rue, ils tombent sur lui comme autant de forcenés. Heureusement ils ne se trouvèrent point d'accord : les uns voulurent le mener en prison et le renfermer comme un insensé qui avait porté la démence, disaient-ils, jusqu'à bénir des cendres et les mettre sur la tête de ses coreligionnaires; les autres voulurent le traîner jusqu'à un certain endroit de la ville et le lapider comme un malfaiteur[1]. Pendant qu'ils se débattaient entre eux, le saint apôtre s'esquiva sans qu'il lui arrivât aucun mal. Plus intrépide au sortir du péril qu'auparavant, il ne laissa passer aucun jour du carême sans aller dire la messe le matin et prêcher le soir à Saint-Hippolyte ; et tous les dimanches, dans l'après-midi, il fit le catéchisme au plus grand nombre d'enfants et d'adultes des deux sexes qu'il lui fut possible de réunir, leur expliquant, avec autant de clarté que d'intérêt, les éléments de la doctrine chrétienne.

Le contraste de tant de zèle avec la conduite du ministre Viret, qui ne faisait qu'une seule prédication chaque dimanche, et encore de mauvaise grâce, releva le prêtre catholique, déconsidéra même dans l'esprit des siens le ministre hérétique, et fit décroître de jour en jour son crédit[2]. Pour contrebalancer cette humiliante défaveur, Viret essaya de rendre

[1] Année de la Visitation, 21 février. — De Cambis, t. I, p. 259.
[2] Charl.-Aug., p. 145. — Le P. la Rivière, p. 159.

méprisables son adversaire et sa doctrine, appelant une idolâtrie, un sacrilége, le sacrifice de la messe, qui se célébrait publiquement à Thonon, et répétant à satiété que le dogme de la présence réelle détruisait le symbole et renversait l'*analogie* de la foi : expression, dit François, qu'aucun de ses auditeurs ne comprenait, mais dont il était bien aise de se servir, afin de paraître plus savant[1]. Pour réfuter ces assertions mensongères, le saint apôtre, cédant aux instances qu'on lui fit, composa un petit traité sous le titre de *Considérations sur le Symbole des apôtres pour confirmation de la foi catholique touchant le sacrement de l'autel*[2]. Dans cet écrit, le pieux auteur expose, sous forme de prière, non-seulement les raisons les plus capables d'affermir dans la foi ceux qu'effrayerait l'incompréhensibilité du mystère de la présence réelle, mais encore l'analogie de la foi de ce mystère avec tous ceux qui sont contenus dans le Symbole. Ainsi, sur le premier mot du Symbole, *Je crois*, l'auteur pousse ce cri de foi et d'amour : « Si je considère sur « vos saints autels, ô mon Sauveur et mon Dieu ! votre très-« sacré corps que vous avez assaisonné par tant de miracles « pour nous nourrir en ce désert, tout ravi d'admiration, « autre parole ne me demeure en bouche que cette protesta-« tion de mon insuffisance : Qu'est-ce ceci? O Seigneur ! mon « jugement naturel et mes sens me livrent mille assauts : Eh ! « me disent-ils, comment se peut-il faire que ce Sauveur ait « donné sa chair à manger ?... Mais, par votre grâce, ô mon « Dieu ! je crois. Je suis croyant et fidèle, non pas entendeur « ou compreneur ; et partant, plus on me rend ce sacrement « malaisé à entendre et à comprendre, plus on me le rend « croyable et vénérable, la foi ayant plus de lustre où l'entende-« ment a plus d'obscurité. » De là l'auteur, passant à la seconde parole du Symbole, *en Dieu le Père tout-puissant, créateur du ciel et de la terre* : « Dieu est Dieu en toutes choses, « dit-il ; mais en celles qui sont plus difficiles, il fait mieux voir

[1] Préface du *Traité de l'amour de Dieu*.
[2] *Entretiens spirituels*, traité X, p. 138.

« sa dignité... Si la parole de Dieu a eu tant de vertu, que par « elle les choses qui n'étaient point ont été, combien plus en « aura-t-elle pour faire être où bon lui semble celles qui sont « et les changer en d'autres! Elle a bien mis en un lieu ce qui « n'était point; pourquoi ne mettrait-elle pas en plusieurs ce « qui était en un? » L'auteur arrive ensuite à l'article qui porte que *Jésus-Christ est né de la Vierge Marie;* et là-dessus il fait ce commentaire : « O mon Dieu! pourquoi recherchera-« t-on l'ordre naturel en votre corps, qui a été fait en dehors « de tout ordre naturel et est né d'une vierge? Mais, si votre « corps, pénétrant le ventre virginal de Marie comme un « rayon de soleil fait un verre, en sortit sans occuper de place, « trouvera-t-on incroyable qu'il n'en occupe point dans ce sa-« crement? »

Le ministre Viret crut trouver en ces dernières paroles matière à une censure, et osa, contrairement à la croyance commune des protestants eux-mêmes, soutenir que Marie avait enfanté Jésus-Christ à la manière des femmes ordinaires, et que la proposition qui énonçait que son enfantement avait été miraculeux était non-seulement fausse, mais encore hérétique. L'auteur n'eut pas de peine à réfuter l'assertion du ministre; il lui prouva par l'Écriture que la virginité de Marie n'avait souffert aucune atteinte de son enfantement, puisqu'il est dit dans Isaïe non-seulement qu'une vierge concevra, mais encore qu'une vierge enfantera. Il lui opposa ensuite saint Ambroise, d'où étaient textuellement extraites les paroles incriminées; saint Augustin, qui déclare Jovinien hérétique pour avoir soutenu la même erreur que le ministre; et il termina par la réfutation complète de toutes les mauvaises raisons qu'avait apportées Viret à l'appui de son assertion. Le ministre fit une réponse; mais le saint apôtre y opposa aussitôt une réplique où, suivant son adversaire pied à pied, il le battit par des arguments si victorieux, que ce pauvre homme, réduit au silence, ne recueillit de son attaque que la honte d'une entière défaite et le blâme de tous ses confrères, qui trouvèrent mau-

vais qu'il eût contesté un point généralement admis par la réforme[1].

On ne saurait dire combien cette défaite du ministre nuisit à sa cause : il perdit par là presque tout le crédit qu'il avait parmi les siens. Le premier syndic[2] de Thonon, Pierre Fournier, en fut scandalisé jusqu'à se sentir ébranlé dans son attachement au calvinisme. Plus il réfléchit sur la conduite de Viret en toute cette dispute, plus il conçut de défiance des doctrines que prêchait ce ministre. Enfin il prit le parti d'aller trouver François pour conférer avec lui sur les points qui divisent les catholiques et les protestants. La lumière de la vérité ne tarda pas à luire à ses yeux ; et, comme c'était une âme droite, dès qu'il l'eut vue, il voulut la suivre, et demanda avec instance à rentrer au plus tôt dans la religion de ses pères, que l'hérésie lui avait fait déserter. Le prévôt ne fut pas d'avis de tant précipiter la chose. Estimant qu'une grande publicité devait accompagner l'abjuration d'un homme investi de l'autorité publique, il annonça la cérémonie plusieurs jours d'avance, et y convoqua le plus de personnes qu'il put. Au jour fixé et à l'heure précise, il partit pour l'église Saint-Hippolyte, tenant le syndic par la main et accompagné de tous les catholiques accourus pour être témoins d'une cérémonie si consolante. On marchait avec une pieuse allégresse, lorsque, tout à coup, les hérétiques, ameutés par les ministres furieux, se précipitent sur la procession, font voler une grêle de pierres, dont plusieurs sont atteints et gravement blessés. Les catholiques, indignés, allaient repousser la violence par la violence ; mais le saint apôtre ne le permit pas : il ordonna que la procession continuât sa marche ; et, quand elle fut entrée dans l'église, il se plaça sur le seuil de la porte. De là, se tournant vers les assaillants, il apaisa si bien leur fureur par la douceur de ses paroles et la sérénité de son visage, que tout rentra dans

[1] Charl.-Aug., p. 143.

[2] Le premier syndic était l'homme chargé de gérer en chef les affaires de la ville.

le calme, et la cérémonie put se faire dans un profond recueillement, chose que tout le monde regarda comme un prodige[1].

Fournier, après son abjuration, voulut aussitôt faire acte public de catholicisme, et écrire au Pape, au nom de la ville de Thonon, pour lui protester de sa fidélité et de son obéissance; « car, disait-il, une ville dont le premier magistrat et un « si grand nombre d'habitants ont embrassé la vraie foi ne doit « plus être appelée calviniste, mais bien la cité catholique. » François réunit le conseil de la ville pour délibérer à cet effet, et on écrivit une lettre qui fut signée par tous les catholiques de Thonon, dans laquelle[2] les nouveaux convertis, après avoir témoigné leur reconnaissance au souverain pontife pour la bienveillance toute spéciale dont il les avait honorés, déclaraient reconnaître en lui le pasteur unique et souverain auquel Jésus-Christ a confié le soin de toutes ses brebis avec la principauté du sacerdoce apostolique, et le suppliaient, humblement prosternés à ses pieds, de leur continuer les bienfaits de sa sollicitude et de sa tendresse paternelle.

Les habitants de Thonon ne furent pas les seuls à profiter des sermons de leur apôtre : les soldats qui composaient le régiment du comte de Martinengues, tous catholiques, étant venus en garnison dans cette ville vers la fin du carême, et ayant suivi avec assiduité les instructions de l'apôtre, en furent si touchés, qu'ils voulurent tous se confesser à lui. François entendit leurs confessions avec sa douceur et sa charité ordinaires, et eut la consolation de leur distribuer la communion le jeudi saint, le samedi saint et le jour de Pâques[3]. Une inadvertance, échappée à un de ceux qui communièrent ce dernier jour, lui prouva leurs bonnes dispositions : ce brave militaire, s'étant trouvé le matin avec ses compagnons pendant qu'ils déjeunaient, se mit à manger avec eux sans penser qu'il devait communier. Quelque temps après, étant allé entendre la

[1] Charl.-Aug., p. 143 et 144. — De Cambis, t. I, p. 260.
[2] Lettre XXIIIe.
[3] De Cambis, p. 260.

messe, il communia sans se souvenir qu'il avait mangé. Témoins du fait, ses camarades lui en firent les plus violents reproches, et un officier lui dit même, dans les termes les plus durs, qu'il avait commis un affreux péché mortel. Désolé de sa faute, cet homme soupire, gémit, se désole, pousse des cris lamentables. Les soldats, le voyant inconsolable, l'exhortent à aller trouver le *bon père :* c'était le nom qu'ils donnaient au saint apôtre. Le soldat suivit ce conseil; mais, arrivé devant l'homme de Dieu, il n'eut pas la force de dire une parole, et ne put que se jeter à ses pieds en sanglotant. « Qu'avez-vous « donc, mon enfant? lui dit François, tout ému de ce spec« tacle. Ne vous désolez pas, et dites-moi ce que je puis faire « pour vous. — Ah! mon père, répondit le soldat, j'ai commis « un grand crime. » Et il ne put en dire davantage. « Eh! « quoi! mon enfant, reprit François, ne savez-vous pas que « Dieu est infiniment miséricordieux, et qu'un cœur contrit « obtient le pardon de tous les péchés, quels qu'ils soient? « Dites-moi ce que vous avez fait. — Hélas! mon père, lui dit « le soldat, j'ai reçu la sainte communion après avoir déjeuné; « si vous ne venez à mon secours, je suis perdu. — L'avez-vous « fait de propos délibéré? demanda l'apôtre. — Oh! non, « mon père, Dieu m'en préserve! c'est par *distraction*, et « j'aimerais mieux mourir mille fois que de tomber en sem« blable péché. — Eh bien, mon fils, lui dit François, je vous « assure que le Seigneur vous a déjà pardonné; consolez-vous, « et n'allez pas, pour un péché véniel de négligence, tomber « dans un péché mortel de désespoir. — Mais, mon père, re« prit le soldat, quelle pénitence me donnerez-vous pour mon « péché? — Mon fils, répondit François, vous direz un *Pater* « et un *Ave*. — Quoi! mon père, reprit le soldat étonné, si « peu de pénitence pour un péché comme le mien! — Allez, « mon enfant, ajouta l'apôtre; faites ce que je vous dis, et « Dieu sera content. » Ces paroles ramenèrent la paix dans le cœur de ce soldat chrétien, qui se retira plein de consolation, et demeura depuis si affectionné à son consolateur, qu'il

le suivait partout où il pouvait et ne s'en séparait que par force[1].

Au milieu de tous ses travaux, François n'avait garde d'oublier la mission qu'il avait reçue du saint-siége par rapport à Théodore de Bèze. Il commença par en conférer avec les plus prudents de ses amis pour trouver, à l'aide de leurs conseils, les meilleurs moyens de réussir : en même temps il pria Dieu avec ferveur, recommanda instamment l'entreprise aux prières de l'évêque et des ecclésiastiques qu'il crut pouvoir mettre dans son secret, attendant du ciel seul le succès d'une mission si difficile; et il ajouta à toutes ces prières le sacrifice de sa vie; car il n'ignorait pas que, si les Genevois venaient à découvrir le but de son voyage, ils lui feraient payer de sa tête la hardiesse qu'il aurait eue d'aller jusque dans leurs murs essayer d'arracher à l'hérésie son principal soutien[2].

Ainsi préparé au combat, le saint apôtre alla plusieurs fois à Genève dans les trois premiers mois de l'année 1597, et se présenta à la maison de Bèze sans pouvoir jamais remplir sa mission : car pour cela il fallait qu'il pût lui parler seul à seul, et chaque fois il le trouva en compagnie; ce qui fit qu'il ne jugea pas même à propos d'entrer. Mais, si ces voyages furent sans résultat pour le but de sa mission, ils servirent merveilleusement à faire éclater en lui la plus sublime vertu. Plusieurs fois il essuya de violentes tempêtes sur le lac de Genève, qu'il lui fallait traverser; et, parmi ces périls imminents de mort, il goûtait une tranquillité d'esprit si parfaite, que jamais, selon son propre témoignage, il n'en ressentit de plus douce dans tout le cours de sa vie. Le nom de Jésus sur les lèvres le rassurait à ce point, qu'il ne songeait pas même au danger; il considérait dans les flots mutinés l'image de la furie des démons contre les âmes qu'ils voudraient ensevelir dans les abîmes du péché et de l'enfer, et son esprit et son cœur ne se préoccupaient d'aucune autre pensée[3].

[1] Charl.-Aug., p. 146.
[2] *Id.*, p. 150.
[3] *Méditations de la mère de Chaugy.*

Enfin, le mardi de Pâques, 8 avril, il fut doublement heureux : il put satisfaire la piété de plusieurs catholiques de Genève et avoir audience du ministre. Il y avait dans cette ville infortunée quelques catholiques qui, ne pouvant s'absenter, désiraient cependant faire la communion pascale. Le saint apôtre leur avait promis de venir la leur donner lui-même; et, en conséquence, il avait apporté avec lui de Thonon cinq hosties dans la boîte d'argent qui lui servait à porter le viatique aux malades. Il ne fut pas plutôt arrivé à Genève avec Louis de Sales et son fidèle Rolland, qu'il eut une occasion inattendue de faire usage du précieux trésor qu'il portait sur son sein. Dès qu'il fut entré dans sa chambre, à l'hôtel où il était descendu, une vertueuse fille, Jacqueline Coste, qui fut plus tard religieuse de la Visitation, vint le trouver, les larmes aux yeux, et lui raconta que, après avoir été pauvre fille de village et bergère, elle était passée au service d'un riche calviniste de Genève, qui avait mis tout en œuvre pour la faire changer de religion; qu'elle était demeurée toujours ferme, toujours fidèle à entendre la messe dans le voisinage tous les jours de dimanche et de fête; qu'enfin elle avait quitté ce maître dangereux pour occuper la place de servante dans l'auberge où elle était alors, afin de pouvoir rendre service aux catholiques, surtout aux prêtres et aux religieux qui y venaient loger; et que, depuis qu'elle l'avait entendu confondre le ministre la Faye sur la place du Molard, elle n'avait cessé de demander au ciel le bonheur de lui parler pour apprendre de sa bouche ce qu'elle devait faire pour être plus agréable à Dieu. François, à ce récit, admira les effets de la grâce dans une âme simple et droite, l'affermit dans ses bonnes dispositions, la munit de sages conseils; et, après l'avoir confessée, il lui annonça qu'il allait lui donner la communion avec une des hosties contenues dans la boîte d'argent qu'il portait sur sa poitrine : « Eh! monsieur, lui dit-elle avec simplicité, com-« ment pourrez-vous faire? vous n'avez pas de clerc. — Ne « soyez point en peine, lui répondit-il; nos anges qui sont ici

« présents nous serviront de clercs : c'est leur office d'assister « autour du saint Sacrement. Je ne vous donnerai, ajouta-t-il, « que la moitié d'une hostie, parce que je n'en ai apporté que « cinq pour cinq bons catholiques de cette ville, auxquels j'ai « promis la sainte communion; mais sous la moitié d'une « hostie vous ne recevrez pas moins que sous l'hostie entière, « puisque chacune de ces parties contient votre Créateur et Ré- « dempteur avec tous ses trésors et tous les mérites de sa sainte « Passion[1]. »

Après cette bonne œuvre, le saint apôtre se rendit chez Théodore de Bèze[2] : le vieillard se promenait seul dans une salle de sa maison, lorsque François, introduit, se présente, le salue avec une civilité exquise, se nomme, et lui dit du ton le plus aimable que, attiré par sa grande réputation de savoir et d'éloquence autant que par tout ce qu'il a entendu dire des charmes de sa conversation, des agréments de sa société, il ose prendre la liberté de venir lui offrir ses respectueux hommages et lui ouvrir son cœur sur des objets du plus haut intérêt. Ces paroles gracieuses, relevées par l'air distingué de François, qui était grand, beau et bien fait, par la douceur qui reluisait en son visage et les charmes incomparables de toute sa personne, lui valurent le plus obligeant accueil. La conversation s'engagea d'abord sur des sujets indifférents; puis Bèze, ayant fait passer dans sa chambre son aimable visiteur, pour s'y entretenir plus à l'aise : « Monsieur, lui dit François, je vois aujourd'hui par moi-même combien justement la voix publique vous place au rang des plus grands hommes : je désirais « depuis longtemps m'entretenir avec vous; j'ai la confiance « que vous m'écouterez avec bonté et que vous voudrez bien me « dire franchement ce que vous pensez sur les questions que j'ai « à vous proposer[3]. »

Bèze, ne sachant où tendait un préambule si plein de grâce,

[1] Année de la Visitation, 10 avril. — De Cambis, p. 213.
[2] La Rivière, p. 181.
[3] Charl.-Aug., p. 131. — De Cambis, p. 214.

garda quelque temps le silence, comme un homme qui hésite. « Monsieur, ajouta l'apôtre, n'ayez aucune défiance, regardez-« moi, vous verrez que je n'ai pas l'air d'un homme qui veuille « vous tendre des piéges, mais que j'agis avec franchise et can-« deur. — Vous me comblez de politesse, monsieur, répondit « Bèze, et vos procédés me charment; je fais un cas infini de la « candeur et de la franchise: et j'ai toujours désiré voir ces ai-« mables qualités présider aux discussions religieuses. Proposez-« moi donc tout ce que vous voudrez; je tâcherai d'y répondre « selon les connaissances qu'a pu me faire acquérir une longue « étude jointe à une longue expérience.

« — Monsieur, demanda alors François, peut-on faire son « salut dans l'Église romaine[1]? » A cette question, Bèze se trouva fort embarrassé. Car, s'il répondait non, c'était dire qu'au temps où Luther et Calvin ont commencé à évangéliser il n'y avait plus de véritable Église; c'était par conséquent accuser de faux la promesse qu'a faite Jésus-Christ d'être avec son Église *tous les jours jusqu'à la fin du monde;* et, s'il répondait oui, c'était reconnaître l'Église romaine pour vraie Église de Jésus-Christ, puisque les protestants avouaient alors unanimement que hors de la véritable Église il n'y avait point de salut. Ne sachant donc que répondre, il resta quelque temps silencieux, les yeux fixés sur un coin de la chambre. De là, passant dans son cabinet pour réfléchir plus mûrement à la réponse qu'il devait faire, il y demeura environ un quart d'heure, se promenant d'un pas précipité et parfois interrompu. François, qui, de la chambre où il était resté, entendait ces mouvements brusques entremêlés de repos subits, concluait de là que cet infortuné était cruellement tourmenté par les remords de sa conscience; et, gémissant sur le malheur de ceux qui se sont séparés du centre de l'unité catholique, il remerciait Dieu de l'avoir conservé dans la vraie foi, lui protestait avec effusion de cœur qu'il voulait vivre et mourir dans le sein de l'Église romaine[2].

[1] De Maupas, p. 113.
[2] Charl.-Aug., p. 132.

Bèze rentra enfin tout pâle, comme un homme fatigué, et, après s'être excusé d'avoir tant tardé : « Monsieur, dit-il, je veux « vous ouvrir mon cœur et vous répondre avec une franchise « égale à la vôtre. Vous m'avez demandé si on pouvait faire son « salut dans l'Église romaine; je n'hésite pas à vous répondre : « Oui, on le peut, c'est une vérité incontestable, et nul doute « que votre Église ne soit la mère Église[1]. — Je vous remercie « bien affectueusement de votre réponse, reprit François. « Maintenant trouvez bon que je vous fasse une autre question : « Puisqu'on peut faire son salut dans l'Église romaine, pour- « quoi les calvinistes ont-ils versé tant de sang afin d'établir « leur religion en France? Pourquoi tant de séditions et de « révoltes, tant de guerres, de massacres, d'incendies? » Pendant que l'apôtre, développant cette idée, traçait le hideux tableau des calamités dont la France avait été le théâtre, Bèze, qui avait été un des plus ardents à y souffler le feu de la guerre civile, paraissait tout consterné. Il garda quelque temps le silence, se promenant à grands pas dans sa chambre; et enfin, d'une voix embarrassée et tremblante, il répondit avec un profond soupir : « C'est, monsieur, que, quoiqu'on puisse faire « son salut dans l'Église romaine, il y avait dans cette Église « des abus qu'il fallait réformer[2]. N'est-ce pas une chose into- « lérable, par exemple, que votre doctrine sur la nécessité des « bonnes œuvres pour le salut[3]? Vous faites croire aux peuples

[1] La même décision fut donnée à Henri IV par les ministres calvinistes, ce qui l'engagea à se convertir, et à Louis-Rodolphe, duc de Brunswick, par les ministres luthériens, ce qui détermina la princesse sa fille, le duc lui-même et son principal ministre à abjurer le protestantisme. — Mélanchthon lui-même dit à sa mère mourante, qui le conjurait de lui dire quelle était la meilleure, de la religion protestante ou de la religion romaine : « La protestante est la plus facile, la romaine est la plus sûre : *Hæc facilior, illa securior.* »

[2] De Cambis, p. 215.

[3] Comme la plupart des protestants admettent aujourd'hui la nécessité des bonnes œuvres pour le salut, il est bon d'observer qu'ils rejettent en cela la doctrine de Luther, de Calvin, de Bèze et de tous les premiers chefs de la réforme. « Vous êtes fort ému, disait Luther dans sa réponse à Cochleus,

« que la foi ne suffit pas, qu'il y faut joindre nécessairement les « bonnes œuvres, tandis qu'elles ne sont que de convenance; « et, comme d'ordinaire ils ne les font pas, ils se damnent, parce « qu'ils agissent contre leur conscience. Il a donc fallu, pour « pourvoir au salut de ces pauvres peuples, que vos enseigne- « ments précipitent en enfer, établir à tout prix notre religion, « qui rend le salut plus facile en posant pour dogme fonda- « mental que la foi sauve sans les œuvres. — Mais, répondit « François, si les bonnes œuvres ne sont pas nécessaires au « salut, que veut donc dire la sainte Écriture, quand elle nous « répète si souvent que, pour être sauvé, il ne suffit pas de ne « point porter de mauvais fruits, qu'il faut encore en porter de « bons; que ce n'est pas assez d'éviter le mal, qu'il faut encore « faire le bien? Rappelez-vous ces paroles du chapitre xxve de « saint Matthieu : *Allez, maudits, au feu éternel, parce que « j'ai eu faim, et vous ne m'avez pas donné à manger; j'ai eu « soif, et vous ne m'avez pas donné à boire; j'ai été nu, et vous « ne m'avez pas vêtu; j'ai été en prison, et vous ne m'avez pas « visité.* N'est-il pas évident, d'après cela, que les bonnes « œuvres sont de précepte rigoureux et grave, puisqu'on est « condamné au feu éternel par cela seul qu'on les a omises? Votre « franchise et votre candeur, monsieur, me sont un sûr garant « que, si vous ne pouvez donner à cet argument une réponse « solide, vous embrasserez le sentiment de l'Église romaine [1]. »

Bèze, qui affectait ordinairement une gravité stoïque, ne put tenir contre ces dernières paroles; la rougeur lui monta au visage; et, s'indignant d'être poussé à bout, il éclata en injures contre les papistes. « Monsieur, lui dit François avec un calme « toujours parfaitement égal, votre sang-froid, au commence-

« de ce que je dis que l'homme est justifié par la foi seule. Si un papiste s'en « scandalise, je réponds qu'un papiste et un âne, c'est la même chose. La « seule raison que j'aie à en donner, c'est qu'ainsi je le veux, ainsi je l'or- « donne; que ma volonté serve de raison. » Les protestants, honteux de ces absurdités, reviennent sur ce point à la doctrine catholique : puissent-ils sur tous les autres ouvrir également le yeux à la vérité !

[1] Charl.-Aug., p. 133.

« ment de notre conversation, m'avait fait penser que vous vous « croyiez, sans aucun doute, dans la vérité, et nous dans l'er- « reur; mais votre colère actuelle me montre que vous avez « senti la force de mes preuves et que vous ne voyez rien de so- « lide à y opposer. Au reste, je ne suis pas ici pour vous faire « de la peine, je désirais seulement conférer avec vous sur quel- « ques points de controverse, apprendre de vous-même ce que « vous en pensiez, et vous exposer avec franchise et bonne foi « mes petites objections; mais, puisque cela vous irrite, veuillez « m'excuser; je vous promets de ne plus traiter avec vous de « questions de controverse. » A ces paroles, Bèze, confus de l'emportement auquel il venait de se livrer, essaya de se justifier en disant qu'on n'est pas toujours maître de ses premiers mouvements, et que son zèle pour la religion l'avait entraîné; puis, pour réparer sa faute, il invita François à venir le revoir souvent, lui promettant de l'accueillir toujours de son mieux et de ne plus se laisser aller à l'humeur, quelle que fût la matière de la conversation[1].

Ainsi se termina, après trois heures d'entretien, la première conférence avec Bèze. Une si longue visite éveilla les soupçons des domestiques du ministre et de plusieurs autres personnes qui attendaient dans l'antichambre : de l'intérieur de la maison, ces soupçons passèrent vite au dehors, circulèrent de bouche en bouche, et bientôt ce fut un bruit général qu'il s'était introduit dans la ville un homme dangereux, dont il fallait se défier. François, sans s'inquiéter de ces bruits, ayant rencontré dans la rue un soldat des Allinges, et appris par lui qu'il se trouvait un catholique dangereusement malade dans la maison d'un hérétique nommé Abraham Joly, partit à l'instant même pour lui porter les secours de son ministère. On eut beau lui représenter qu'il y allait de sa vie, que les Genevois ne toléraient pas dans leur ville l'exercice de la religion romaine, et que, si on le découvrait, il serait en péril évident d'être mas-

[1] Charl.-Aug., p. 135. — De Cambis, p. 255 et 256.

sacré : la crainte de laisser mourir un homme sans sacrements l'emporta sur toute autre considération. Arrivé à la maison indiquée, il se fait conduire près du malade, lui adresse des paroles d'intérêt et de consolation, et dit à ceux qui étaient dans l'appartement de se retirer, parce qu'il a besoin de parler seul à seul avec lui. Tous aussitôt, quoique hérétiques, obéissent à sa voix; personne ne songe ni à le troubler dans son ministère, ni à faire une dénonciation qui lui eût probablement coûté la vie, soit que son maintien majestueux les contienne dans le respect, soit que Dieu leur ferme la bouche; et, dès qu'il se voit seul, il entend la confession du malade, lui administre le viatique, qu'il portait avec lui, et le dispose à une sainte mort, remplissant toutes ces fonctions avec la même tranquillité d'âme, la même sérénité de visage que s'il eût été parmi ses fidèles catholiques : témoin de tant de force d'âme, le soldat qui était venu le chercher en fut si frappé, que, depuis ce jour-là, il l'eut en singulière vénération, à l'égal d'un saint et d'un martyr[1].

Le lendemain, François s'occupa à affermir dans la foi et la piété, par des discours spirituels, cinq catholiques résidant dans la ville; il entendit leur confession, leur donna la communion[2]; et, après avoir fait tout le bien que son zèle trouvait possible, il partit le jour suivant, le cœur gros de douleur, en versant d'abondantes larmes; et, comme son cousin Louis de Sales lui en demandait la cause : « Ah! mon cher frère, répon-« dit-il, mon cher frère, Jésus pleura sur sa chère et ingrate « Jérusalem; pourrais-je ne pas pleurer aussi sur notre pauvre « Genève[3]? »

Dès qu'il fut de retour à Thonon, il écrivit au Pape pour lui rendre compte de sa conférence avec Bèze. « J'ai reconnu dans

[1] Charl.-Aug., p. 154. — *Dép. du chanoine Gard, de François Favre, du marquis de Lullin*, etc.

[2] Année de la Visitation, 10 avril.

[3] *Id.*, 11 avril.

« ce ministre, lui dit-il[1], un cœur de pierre endurci dans le « mal depuis longtemps, qui n'est point encore ébranlé, ou du « moins n'est pas encore décidé à revenir. Cependant je ne « désespérerais pas de son retour si l'on pouvait avoir auprès « de lui un accès plus fréquent, plus sûr et plus commode, et « surtout si l'on pouvait, avec l'agrément de Votre Sainteté, « établir une dispute publique avec les ministres. Dans les « choses difficiles et de grande importance, c'est beaucoup « d'avoir tenté le succès et commencé l'attaque. » Le saint apôtre informe ensuite le souverain pontife que les peuples de Gex et de Gaillard demandent avec instance à revenir à la vraie foi, mais qu'ils sont empêchés d'exercer le culte catholique par les Genevois, qui cependant n'ont sur eux d'autre autorité que celle qu'ils tiennent du roi de France; et, en conséquence, il conjure le Pape d'en écrire à Henri IV, de demander à ce bon prince récemment converti qu'il fasse cesser cette odieuse tyrannie et obtienne de la république de Genève la liberté de conscience pour tous ses citoyens, afin que chacun y suive la religion qui lui semblera la meilleure.

Clément VIII fit à cette lettre la réponse la plus honorable[2], loua le zèle de François, l'exhorta à poursuivre l'entreprise commencée et lui promit d'écrire au roi de France pour en obtenir les mesures propres à seconder les efforts de son apostolat.

Cependant, le bruit s'étant répandu dans Thonon que le comte de Martinengues allait arriver prochainement en cette ville en qualité de lieutenant général du duc de Savoie, avec mission de prendre toutes les mesures utiles au maintien de la paix et au rétablissement de la religion catholique, François rassembla aussitôt les nouveaux convertis, pour conférer avec eux sur les points principaux qu'il conviendrait de proposer au comte. On s'entendit sans peine; et, tout étant réglé de commun

[1] Lettre xxve. Cette lettre, comme la suivante, est en latin; nous n'en donnons qu'une traduction sommaire.

[2] Lettre xxvie.

accord, François attendait avec joie la venue du lieutenant général, lorsqu'il apprit que ce seigneur ne devait pas dépasser le fort Sainte-Catherine[1], et encore qu'il ne resterait en ce fort que très-peu de temps. Cette nouvelle lui arriva le soir, à la chute du jour : aussitôt, nonobstant l'inopportunité de l'heure pour se mettre en route, il monte à cheval, voyage toute la nuit et arrive, dès le grand matin, à Viry, où il s'attendait à trouver le comte : on lui apprend qu'il est parti le jour précédent ; il marche à sa poursuite en grande hâte, demandant de ses nouvelles aux voyageurs qu'il rencontre sur la route, et enfin il acquiert la certitude qu'il est retourné à Chambéry, où il doit séjourner. Cessant alors sa course empressée, qui devenait sans but, il vint à Annecy conférer avec l'évêque sur les affaires de la mission ; et, après de longs pourparlers, il se rendit au château de Sales, où son père et sa mère l'appelaient de tous leurs vœux ; il y resta le temps de rédiger quelques mémoires dont il prévoyait avoir besoin ; et, dès qu'il les eut terminés, il partit aussitôt pour Chambéry[2].

A peine fut-il descendu à l'auberge, que le sénateur Favre, informé de son arrivée, vint l'y chercher pour le mener loger dans sa maison. Là, il lui remit des lettres du duc de Savoie qui autorisaient l'évêque de Genève, en attendant le consentement du Pape, à prendre provisoirement, sur tous les bénéfices du Chablais et du bailliage de Fernier, les revenus suffisants pour l'entretien, soit des curés déjà établis dans ces contrées, soit de ceux qu'on jugerait à propos d'y établir encore. Les ministres protestants, informés de la chose, firent promptement partir des députés pour réclamer contre ces dispositions, crièrent partout qu'on leur faisait une injustice, et vomirent toutes sortes d'injures, sans épargner les menaces, contre le saint apôtre, qu'ils savaient avoir provoqué ces mesures. Mais lui,

[1] C'était un fort bâti par le duc de Savoie sur une éminence à quelque distance de la route de Saint-Julien à l'Éluiset. Il fut rasé dans la guerre de 1600.

[2] Charl.-Aug., p. 147.

incapable de se laisser intimider, et, sans autre préoccupation que le succès de son œuvre, négocia si bien à Chambéry, qu'il obtint, en sus des concessions du prince, la permission d'employer au culte catholique certaines pensions que percevaient les ministres sur divers bénéfices.

Ces secours lui fournirent le moyen d'entretenir plusieurs ecclésiastiques pleins de zèle et de piété qu'il engagea à venir partager ses travaux. Il en retint quelques-uns auprès de lui pour l'aider dans les fonctions du ministère, et il en plaça quatre autres dans des cures qu'il rétablit, le premier à Bons, Saint-Didier et Saxel, le second à Saint-Cergues, Buringes et Genevry, le troisième à Yvoire et à Excenevex, le quatrième à Douvaine, Loisin et environs. Lui-même installa ces quatre ecclésiastiques dans leur cure, en faisant ériger une croix en chacune de ces paroisses, pour en prendre en quelque sorte possession au nom de Jésus crucifié; pratique qu'il observa toujours dans la suite : partout où il rétablissait le culte catholique, il arborait l'étendard de la croix[1].

Outre les ecclésiastiques qu'il venait de placer, il lui restait encore un sujet d'un rare mérite, docteur en théologie et excellent prédicateur : il l'avait réservé pour le poste le plus difficile, la cure de Bellevaux, dont les habitants étaient très-obstinés dans l'hérésie. Il voulut l'y conduire lui-même : à leur arrivée, il ne se trouva personne qui voulût les loger, tant les ministres avaient réussi à faire croire au peuple que c'étaient des magiciens et des sorciers qui portaient le malheur partout où ils entraient. Ils n'obtinrent même qu'avec beaucoup de peine, et en les payant très-cher, un morceau de pain de son, tel qu'on le donne aux animaux, un peu de fromage et un peu d'eau; et à aucun prix on ne voulut leur vendre un verre de vin. Encore fallut-il prendre debout ou assis par terre ce frugal repas; car on refusa de leur prêter un siége quelconque. François, habitué à de semblables traitements, se réjouissait en ces circon-

[1] Charl.-Aug., p. 148 et 150.

stances d'imiter la pauvreté de Jésus-Christ et des apôtres. « Voilà la vie apostolique, » dit-il gaiement à son compagnon ; et celui-ci, digne d'être le collaborateur d'un apôtre, accepta de bon cœur le service d'une paroisse si peu attrayante. Dieu bénit ce grand courage : les peuples, au lieu de voir dans un prêtre si désintéressé et si généreux, si zélé et si instruit, l'homme odieux que leur avaient dépeint les ministres, n'y virent que l'ange du Seigneur, se rendirent à sa voix ; et cette vigne, qui paraissait si aride, produisit des fruits au delà de toute espérance [1].

Le saint apôtre n'abandonnait point à eux-mêmes les prêtres qu'il plaçait ainsi dans les divers endroits de sa mission. Comprenant qu'il fallait non-seulement stimuler et encourager leur zèle au milieu des difficultés qu'ils rencontraient à chaque pas, mais encore établir une marche uniforme dans le gouvernement des paroisses et la conduite des âmes, il les réunissait deux fois par semaine à Thonon. Là, il leur faisait une conférence sur les cas de conscience, posait les principes, en développait l'application, et il en résultait pour le bien de la mission, comme pour l'instruction du clergé, les plus précieux avantages. Les prêtres l'écoutaient avec intérêt et bonheur, non-seulement parce qu'il parlait en maître consommé, mais encore parce qu'il évitait, en toute rencontre, de faire sentir sa supériorité : il se mettait toujours au-dessous de ses confrères, et se traitait comme le dernier d'entre eux. Le recteur Marrignier raconte, dans ses dépositions, que le saint apôtre, voyageant un jour avec lui, ne voulut jamais présider l'office qu'ils avaient à dire en chemin, déférant cet honneur à Marrignier, comme curé. La nuit les ayant forcés de s'arrêter en route dans une hôtellerie où tout était pauvre et où il n'y avait qu'un lit, il s'y logea avec plus de contentement que dans un palais, prit avec joie les pauvres aliments qu'il y trouva, laissa, malgré toutes les instances, le lit au curé, et se coucha par terre. Qu'on juge de là,

[1] Charl.-Aug., p. 148 et 149.

s'il était possible que les prêtres ne déférassent point aux leçons d'un confrère si supérieur par sa science, si abaissé au-dessous des autres par son humilité.

Cependant le démon, furieux de tout ce que faisait le saint apôtre pour détruire son règne dans le Chablais, chercha à s'en venger, et l'on vit dans cette province plusieurs personnes possédées et cruellement tourmentées par cet ennemi de tout bien. Elles eurent recours à François, qui, en prononçant sur elles les exorcismes de l'Église, délivra les unes, soulagea au moins beaucoup les autres, et fit ainsi tourner la malice de l'enfer à la gloire de l'Église. Les ministres hérétiques, voyant avec dépit les conséquences que les peuples tiraient de là en faveur de la religion catholique, travaillèrent à répandre des idées contraires. Les uns, redisant leur vieille calomnie, publiaient que le prévôt était un sorcier et un magicien qui levait les maléfices par la puissance du démon; les autres, plus artificieux, disaient que ces possessions n'étaient qu'un effet naturel de l'imagination en délire ou des nerfs malades; d'autres même allaient jusqu'à nier qu'il existât des démons ou qu'ils eussent pouvoir d'agir sur les corps; et, à l'appui de ces mensonges, on répandait de toutes parts un livre impie, rempli d'injures et de calomnies, composé par un prétendu médecin de Paris contre les exorcismes qu'emploie l'Église catholique. François crut devoir réfuter cet écrit non moins dangereux que pervers; ce qu'il fit par un traité de la *démonomanie*, ou des possédés du démon. Dans ce traité, qui n'a jamais été imprimé, mais dont la maison de Sales a conservé longtemps le manuscrit dans ses archives[1], il commence par établir que la nature angélique communique avec la nature humaine; que, depuis le péché, Satan est en rapport avec l'homme, tantôt pour le porter au mal et livrer à son âme les plus rudes combats; tantôt, lorsque Dieu le lui permet, comme l'Évangile, l'histoire sacrée et profane attestent qu'il l'a souvent permis, pour tourmenter son

[1] Charl.-Aug., table des *Pièces authentiques*, n° 138.

corps, le transporter en divers lieux, l'agiter, le renverser, agir et parler par ses organes, de sorte qu'il en est comme le maître, il le possède. L'auteur établit ensuite l'étendue et les limites de la possession, qui ne peut jamais aller jusqu'à forcer la volonté et lui faire offenser Dieu malgré elle. Puis il en détermine les causes; Dieu la permet tantôt pour punir le péché, tantôt pour exercer la vertu des siens, et le démon l'exécute par haine pour les hommes: il en décrit les marques ou les signes caractéristiques; enfin il indique les remèdes que Dieu, dans sa bonté, a opposés à un si grand mal, et établit le pouvoir donné à l'Église de délivrer les possédés par les exorcismes, pouvoir, dit-il, qu'on voit en exercice dès les premiers siècles de l'Église, puisque, dès lors, les apologistes du christianisme alléguaient aux païens, comme une des plus fortes preuves de sa divinité, la puissance miraculeuse par laquelle tous les chrétiens chassaient les démons des corps des possédés. Il pénètre toutes ces profondes questions, les développe, à l'aide de l'Écriture, des Pères, de l'histoire sainte et de l'histoire profane, avec une clarté parfaite d'exposition, une logique toujours exacte, et conclut en disant que Dieu, qui met un frein à la rage des démons lorsqu'ils tourmentent les possédés, pose aussi des bornes à leur malice lorsqu'ils essayent d'induire les âmes dans l'erreur, et déjoue leurs artifices en les dévoilant par la prudence de l'Église; qu'alors, se voyant découverts, ils ont recours au monde, leur agent officieux, et lui inspirent la violence et la calomnie, qui sont comme les deux bras dont il se sert pour attaquer les enfants de Dieu; que l'Église, il est vrai, n'a point d'armes pour résister à la violence, mais que, pour se défendre contre la calomnie, elle a l'innocence dans ses actions, la vérité dans ses paroles et l'autorité dans ses jugements[1].

Les ministres, si bien combattus par cet écrit, dont on répandit des copies parmi le peuple, essayèrent d'attaquer le saint apôtre par un autre côté; ils payèrent des écrivains pour

[1] Charl.-Aug., p. 141. — De Cambis, t. I, p. 245.

recueillir ses sermons, mot à mot, tels qu'ils sortaient de sa bouche, espérant y trouver quelque assertion hasardée, quelque parole peu exacte qui donnerait prise à la critique et diminuerait dans le peuple la haute idée qu'on avait de son savoir. Mais François, comprenant tout ce que sa position avait de délicat, rendit par sa prudence tous leurs artifices inutiles, en préparant toujours si bien ce qu'il avait à dire, qu'ils ne purent jamais saisir rien de censurable, ni dans le fond du discours, qui exprimait exactement la doctrine catholique, ni dans la forme et les détails.

Déçus encore dans leur attente, ils eurent recours à un autre moyen d'attaque, et s'en prirent à la vie peu édifiante des religieux du monastère d'Abondance, situé aux confins du Chablais et du Faucigny, lesquels, malheureusement, étaient déchus de leur ancienne régularité. François, pour détruire l'objection dans son principe, s'en alla lui-même au monastère, parla aux religieux, tant en particulier qu'en public, pour essayer de les ramener au devoir. N'en ayant pu rien obtenir, il porta ses plaintes tout à la fois au saint-siége par l'organe du nonce de Turin, au duc de Savoie et au sénat de Chambéry. L'abbé commendataire d'Abondance, effrayé des suites que ces dénonciations pouvaient avoir pour son temporel, se hâta d'adresser au prince et au nonce un magnifique éloge de ses religieux, avec une critique amère du prévôt, qu'il accusait de duplicité et de mensonge. Le duc, aussi bien que le nonce, devina facilement l'artifice, et, en attendant qu'on prît des mesures pour la réforme du monastère, il obligea l'abbé à entretenir à ses frais un certain nombre de prédicateurs dans le Chablais, et à payer tous les ans une somme considérable aux religieuses de Sainte-Claire d'Évian, qui étaient dans une grande disette de toutes choses [1].

François était merveilleusement secondé dans toutes ses entreprises par les soins empressés et la puissante intervention du baron d'Avully. Ce fervent catholique remplissait lui-même

[1] Charl.-Ang., p. 149. — De Cambis, t. I, p. 261.

les fonctions d'apôtre, saisissait toutes les occasions de battre en brèche l'hérésie par des arguments sans réplique, de démontrer la vérité de la religion catholique par des preuves péremptoires, de faire ressortir la beauté de sa doctrine, qu'il connaissait à fond; et ainsi, par le double empire de son zèle et de sa science, il ramenait au bercail un grand nombre de calvinistes. Les ministres, et surtout Viret, en frémissaient de rage, d'autant plus irrités qu'ils voyaient avec un incroyable dépit ce seigneur maintenu dans la place de chef de leur consistoire ou président de leurs assemblées, qu'il occupait avant sa conversion. Ils firent tous leurs efforts pour obtenir sa destitution; mais François, qui avait toujours l'œil ouvert sur ce qui pouvait servir ou nuire aux intérêts de la religion, se hâta d'instruire le duc de Savoie de toutes leurs intrigues, comme des services que le baron pouvait rendre en cette place à la cause catholique; et le prince aussitôt fit savoir aux habitants de Thonon qu'il voulait, non-seulement que le seigneur d'Avully demeurât premier juge du consistoire, mais encore qu'il y eût une autorité pleine et entière.

Au milieu de tous ces débats, François ne perdait point de vue les dernières paroles de sa conférence avec Bèze, par lesquelles ce ministre l'invitait à revenir le voir : le bon pasteur court après la brebis égarée, surtout quand elle l'appelle. Peu de temps après la première conférence, il vint donc une seconde fois à Genève, accompagné de son ami le président Favre. Arrivé chez Bèze, on l'introduisit, en attendant que le ministre pût le recevoir, dans une salle où était un portrait de Calvin, au bas duquel se lisait l'inscription suivante :

Hoc vultu, hoc habitu Calvinum sacra docentem
Geneva felix audiit,
Cujus scripta piis toto celebrantur in orbe
Malis licet ringentibus[1].

[1] C'est-à-dire, ce sont là les traits véritables, la ressemblance fidèle de Calvin, cet apôtre de la vraie religion, que Genève a eu le bonheur d'enten-

Sur-le-champ François combina, avec le président Favre[1], la correction de ces vers mensongers et impies par le changement de trois mots ; et, Bèze s'étant présenté : « Monsieur, lui dit « l'apôtre, je méditais, en attendant l'honneur de vous voir, sur « la beauté de votre poésie, j'en admirais le style et la mesure; « mais permettez-moi de vous dire que, pour la rendre con- « forme à la vérité et digne d'une éternelle mémoire, il fau- « drait écrire en lettres d'or ces quatre vers, modifiés seule- « ment par le changement de trois mots en cette manière :

« Hoc vultu, hoc habitu Calvinum falsa docentem
« Geneva demens audiit,
« Cujus scripta piis toto damnantur in orbe
« Malis licet ringentibus[2]. »

Cette franchise, accompagnée d'un ton d'aménité et de bonne grâce, ne déplut pas à Bèze, et la réception fut pleine de politesse. François nomma celui qui l'accompagnait ; et Bèze, après avoir dit combien il tenait à honneur de connaître un homme d'un si rare mérite, engagea une longue conversation sur des matières très-élevées. Ce n'était pas ce que voulait François ; pour aborder la controverse, sujet de son voyage, il porta ses regards sur les ouvrages des saints Pères qui étaient entassés dans un coin de la chambre, tout couverts de poussière, et demanda ce que c'était que ces gros volumes[3] :

dre, dont les hommes religieux vantent les écrits dans tout l'univers, malgré la rage des méchants.

[1] Les manuscrits de la vie du saint lui font tout l'honneur de cette correction. D'un autre côté, Taisand (*Vies des célèbres jurisconsultes, éloge de Favre*) en fait honneur au président Favre. Il est présumable que les deux amis auront fait cette correction de concert, qu'ensuite François de Sales, rapportant le fait, en aura attribué tout le mérite au président, et le président, à son tour, en aura fait honneur au saint. De là le désaccord des historiens, qui du reste a peu d'importance.

[2] C'est-à-dire, ce sont là les traits véritables, la ressemblance fidèle de Calvin, cet apôtre de l'erreur, que Genève a eu la folie d'entendre, dont les hommes religieux condamnent les écrits dans tout l'univers, malgré la rage des méchants.

[3] De Maupas, p. 121.

« Ce sont, répondit Bèze, branlant la tête en signe de mépris, « les écrits des vieux Pères, et j'en fais bien peu de cas. — « Et moi, reprit François, je les estime au delà de toute ex- « pression. » En même temps, prenant le premier qui se trouva sous sa main, il l'ouvrit; c'était un volume de saint Augustin, et il lut un passage où le saint docteur dit que la grâce laisse à l'homme toute sa liberté : « Il est bien difficile de « comprendre, dit Bèze, que l'homme puisse faire un mouve- « ment sans être poussé par le Saint-Esprit; jamais l'homme « ne coopère validement par lui-même. » C'était dire que le Saint-Esprit pousse la volonté au mal comme au bien, que Dieu fait tout, et que l'homme n'est qu'une machine, selon la doctrine des chefs du protestantisme, qui nient le libre arbitre. François, pour réfuter cette erreur grossière, eut recours à une comparaison sensible. « Un horloger, dit il, fait d'abord « une montre selon les règles de son art; ensuite il la met à « l'heure et la monte pour lui donner le mouvement : après « cela, la montre, comme par sa propre volonté et un mouve- « ment qui lui est naturel, parcourt sur le cadran toutes les « heures, en vertu d'un mouvement qui lui a été imprimé dès « le principe; de même, lorsque l'âme du pécheur a été pous- « sée par le Saint-Esprit à la componction du cœur, il faut, « pour être justifiée, qu'elle coopère à ce premier mouvement; « et ensuite, continuant toujours à coopérer à la grâce, elle « parcourt tous les autres degrés de la justification. »

Bèze, surpris de cette comparaison si à propos improvisée, trouva qu'elle éclaircissait admirablement une question qu'il avait toujours regardée comme très-obscure; mais François, craignant que, par oubli du proverbe : Toute comparaison cloche, *Omnis comparatio claudicat*, le ministre ne pressât la similitude jusqu'à en déduire son erreur, ajouta : « Il y a « néanmoins une différence infinie entre Dieu et l'horloger : « l'horloger nécessite les mouvements de sa montre par les « ressorts qui la meuvent, de telle sorte qu'elle n'est pas maî- « tresse d'aller ou de n'aller pas; mais Dieu, dans l'œuvre de

« notre justification, ne nous nécessite point; sa grâce nous « laisse toute notre liberté; elle presse, elle attire la volonté, « mais n'en gêne pas le libre arbitre. Nous pouvons toujours « consentir ou résister à ses mouvements; et, comme ses at- « traits nous donnent suavement le pouvoir, leur suavité main- « tient puissamment la liberté de vouloir. *Charitate perpetuâ « dilexi te; ideo attraxi te miserans*[1], dit Dieu dans Jérémie! « Dieu attire donc, il ne violente pas. *Si scires donum Dei et « quis est qui dicit tibi : Da mihi bibere, tu forsitan petisses ab « eo*[2], dit Jésus-Christ à la Samaritaine, comme s'il eût dit : « Tu aurais eu le pouvoir de faire cette demande, mais tu au- « rais été libre de la faire ou de ne pas la faire. Vous ne doutez « pas, monsieur, que ce ne soit le sens que saint Augustin « donne aux paroles de Jésus-Christ : dire donc que l'homme « n'est pas libre de consentir ou de résister à la grâce, c'est « contredire l'Écriture, les anciens Pères, l'expérience; et le « concile de Trente a justement frappé cette doctrine de ses « anathèmes. Ne proférez donc pas ce blasphème, monsieur : « ce serait accuser Dieu d'être la cause de la perte des méchants; « et, comme on offense sa libéralité envers les justes si on mé- « connaît la grâce qui leur fait faire le bien, on blasphème sa « bonté à l'égard des pécheurs si on dit qu'elle leur refuse les « secours nécessaires[3]. »

De là François amena la discussion sur la question déjà agitée dans la première conférence, touchant l'Église romaine; et, Bèze ayant répété qu'on pouvait y faire son salut parce qu'elle est la mère Église, mais que l'Église protestante était aussi la véritable Église, avec cet avantage sur l'autre, qu'elle aplanissait le chemin du ciel par sa doctrine touchant les bonnes œuvres : « Je ne puis croire, monsieur, répliqua François,

[1] Je t'ai aimé d'un amour éternel, c'est pourquoi je t'ai attiré par miséricorde. (Jer., xxxi, 3.)

[2] Si tu connaissais le don de Dieu et quel est celui qui te dit : Donne-moi à boire, tu lui en aurais peut-être demandé toi-même. (Joan., iv, 10.)

[3] Charl.-Aug., p. 151 et 152.

« qu'un homme aussi versé que vous dans la lecture de l'Écri-
« ture et des Pères pense, au fond de son âme, que les bonnes
« œuvres ne sont point obligatoires, comme si saint Paul n'a-
« vait pas dit que *Dieu rendra à chacun selon ses œuvres*[1],
« comme si un sophisme pouvait vous mettre à l'abri des ter-
« ribles menaces de Jésus-Christ contre ceux qui n'auront pas
« fait de bonnes œuvres. — Hélas! monsieur, dit Bèze en je-
« tant un profond soupir, si je ne suis pas en bon chemin, je
« prie Dieu tous les jours que par sa miséricorde il m'y ra-
« mène. » Et il répéta plusieurs fois cette protestation, en l'ac-
compagnant des mêmes soupirs. Le saint apôtre, voyant qu'il n'en pouvait obtenir autre chose, se retira; et le ministre, après l'avoir reconduit jusqu'à la porte, lui serra la main avec grande affection en redisant encore les mêmes paroles, de sorte qu'elles furent entendues par tous ceux qui étaient dans l'appartement voisin[2].

Au sortir de cette conférence, François revint droit à Thonon, et là il eut bientôt occasion de montrer cet ascendant de la vertu qu'on avait tant de fois admiré en lui. Le père Esprit de Baume, qui l'aidait dans ses travaux, étant allé un jour écouter le ministre Viret dans le prêche que les protestants avaient hors de la ville, osa apostropher ce docteur de mensonge, à la sortie du temple, en lui demandant des preuves de ce qu'il venait d'avancer. Viret n'en donna d'autres qu'un torrent d'injures. Le père Esprit lui ayant répondu avec un grand sang-froid que ce n'étaient pas là des raisons, et ayant au contraire apporté contre les assertions du ministre des arguments invincibles, Viret ajouta aux premières injures des injures plus atroces encore, s'échauffa de plus en plus; et, les protestants présents épousant sa querelle, l'un prit le père rudement par le bras et l'entraîna avec violence en lui criant : « Qui vous a en-
« voyé ici, mauvais sujet? de quel droit venez-vous nous trou-

[1] *Rom.*, II, 6.
[2] Charl.-Aug., p. 152.

« bler? » Les autres, parmi lesquels se trouvaient plusieurs femmes, firent retentir l'air des cris : « A bas le papiste qui vient at- « taquer nos ministres publiquement et au milieu de nous! » Déjà on s'armait de pierres, le tumulte et l'indignation croissaient d'une manière alarmante, lorsque François, informé du désordre, accourut promptement, et, par la douceur de ses paroles, l'air de bonté répandu sur son visage, il apaisa la fureur de ceux-là mêmes qui étaient les plus exaspérés, en leur faisant comprendre que de telles émeutes les exposaient à toute la colère du duc de Savoie, par les ordres duquel les missionnaires prêchaient et disputaient sur les matières de controverse [1].

Néanmoins, au retour de cette scène de violence, François recommanda au père Esprit d'agir désormais avec plus de ménagement, pour ne pas aigrir et ulcérer des cœurs qu'il fallait adoucir et gagner; et il se hâta de rendre compte de l'événement au duc de Savoie. Dans sa lettre il le suppliait de faire savoir aux hérétiques qu'il aurait pour très-agréable qu'ils vinssent écouter les raisons des catholiques; qu'il ne les forçait point à changer de religion, selon le traité conclu avec les Bernois; mais seulement qu'il les invitait, par affection pour leurs intérêts éternels, à bien considérer la religion catholique, et à suivre ce que leur dirait leur conscience après qu'ils en auraient entendu l'exposé et les preuves.

A l'émeute ainsi calmée succéda une scène d'un autre genre, où l'intrépidité de François et la puissance qu'il avait sur les cœurs ne parurent pas avec moins d'éclat. Deux gentilshommes, ayant pris querelle ensemble, étaient allés sur le terrain pour se battre en duel; déjà même ils avaient tiré l'épée et commencé le combat, lorsque le saint apôtre, averti à temps, arrive en toute hâte : « Messieurs, leur crie-t-il, n'allez pas perdre votre âme « pour un misérable point d'honneur : s'il vous reste encore « quelque crainte de Dieu, cessez votre combat. » Les deux adversaires, emportés par la colère, paraissent ne pas entendre,

[1] Charl.-Aug., p. 165.

se précipitent l'un sur l'autre et se portent des coups terribles. François, qui était très-adroit dans le maniement des armes, se jette entre eux et vient à bout de leur arracher leurs épées; eux aussitôt, surpris de se voir désarmés, se résignent à l'écouter; il leur parle le langage de la raison et de la foi; et bientôt ils se sentent touchés par le bon sens et la douceur de ses paroles; le repentir succède à la fureur, ils se demandent mutuellement pardon, s'embrassent et se retirent réconciliés et amis[1].

Vainqueur dans la cause de la charité, François ambitionnait bien plus encore de le devenir dans la cause de la foi, pour laquelle il combattait tous les jours. Depuis que les ministres du pays de Vaud avaient lâchement déserté à Thonon la conférence qu'ils avaient proposée eux-mêmes, ils ne cessaient de redire pour leur excuse que, Thonon étant à la possession d'un prince catholique, ils n'avaient pu y accepter la lutte, parce que le duc de Savoie aurait pu leur faire payer cher le triomphe qu'ils auraient remporté. Pour leur ôter ce vain prétexte, François leur offrit d'aller dans Genève même, accompagné de six prêtres de son choix, soutenir contre tous les ministres ensemble la doctrine catholique, sans le secours d'autres livres que de ceux-là mêmes qui avaient été imprimés dans la ville. Les ministres reculèrent devant ce défi, excepté un seul d'entre eux, plus loyal et plus ami de la vérité que tous ses confrères. Galletier, c'était le nom de ce ministre, vint lui-même à Thonon conférer avec le saint apôtre; il eut avec lui plusieurs entrevues : la vérité et la sainteté de la religion catholique apparurent à ses yeux; et, assez franc pour le confesser hautement, mais trop peu énergique pour oser à l'instant même faire profession publique de la foi romaine, qu'il reconnaissait vraie, il rendit hommage à la science et à la piété sincère de l'apôtre du Chablais. De retour dans son pays, il ne put taire ses impressions; et les Bernois, sous la domination desquels était le canton de Vaud, le voyant favorable à la religion catholique,

[1] Charl.-Aug., p. 135.

lui firent son procès et le condamnèrent à mort, s'il faut en croire la plupart des historiens [1].

Ce succès à l'égard d'un ministre hérétique encouragea François à faire une troisième tentative auprès de Théodore de Bèze. Quelques-uns voulaient l'en détourner. « Monsieur, lui « disait-on, vous allez si souvent à Genève conférer avec ce « méchant hérétique, que cela nous scandalise. Que n'em- « ployez-vous mieux votre temps auprès de tant de bonnes « âmes disposées à profiter de toutes vos paroles? — Hélas! « répondait-il, ne vous souvenez-vous point que Jésus, notre « Maître, a dit qu'il n'était pas tant venu en ce monde pour les « justes que pour les pécheurs, que, selon saint Paul, le plus « agréable mot descendu du ciel était celui-ci, que Dieu est « venu ici-bas pour sauver les pécheurs? Si nous devons imiter « notre Maître et être les pêcheurs des pécheurs, pourquoi ne « ferais-je point pour Bèze tout ce que peut faire un ministre « de Jésus-Christ? C'est une brebis égarée; n'irai-je point ten- « ter de la retirer de la gueule du loup et de la ramener au « bercail [2]? »

Animé d'un zèle si touchant, le saint apôtre vint trouver Bèze. « Monsieur, lui dit-il après les premières paroles de ci- « vilité, je ne viens point disputer avec vous, mais vous parler « à cœur ouvert de la plus importante affaire que vous ayez au « monde. Puisque vous reconnaissez l'Église romaine pour la « mère Église, vous devez avoir un grand désir de revenir à « cette véritable mère, qui vous a autrefois nourri du lait de sa « doctrine. Peut-être êtes-vous retenu par quelque considéra- « tion temporelle, par la crainte de voir vous échapper les « moyens de vivre à l'aise hors de Genève : pour vous rassurer, « je suis chargé de vous offrir, de la part du Pape, une pension « annuelle de quatre mille écus d'or [3], et de vous promettre en

[1] Charl.-Aug., p. 153 et 154.

[2] *Quel est le meilleur gouvernement, le rigoureux ou le doux?* (Ch. VIII.)

[3] C'est-à-dire quatorze mille sept cent vingt francs de notre monnaie.

« outre que tous vos meubles vous seront payés au double de « ce que vous les estimerez [1]. » A cette proposition, Bèze ne répondit pas un seul mot, mais demeura les yeux fixés en terre, pensif et silencieux. « Eh quoi! monsieur, ajouta François avec « cette tendresse qu'inspire un zèle ardent, résisterez-vous plus « longtemps à la vérité que vous voyez? Profitez de l'occasion « favorable que Dieu vous offre : honorez vos cheveux blancs « par un retour sincère à l'Église romaine, et mettez votre salut « en sûreté par un généreux effort [2]. »

Bèze, enfin, rompit le silence; mais ce ne fut que pour répéter que, quoique l'Église romaine fût la mère Église, il ne désespérait pas de faire son salut dans l'Église protestante, et le saint apôtre n'en put tirer d'autre parole. Telles furent les trois célèbres conférences de François de Sales avec Théodore de Bèze : la première fut vive et animée, la seconde plus tranquille, la troisième tendre et touchante, toutes trois inutiles ou au moins inefficaces pour le but qu'il se proposait; et il ne fut plus possible d'en tenter une quatrième. L'apôtre ne délaissa pas cependant le malheureux hérésiarque; ne pouvant plus lui parler, il le recommanda à Dieu par des prières ferventes, et fit prier pour lui, surtout pendant le jubilé de Thonon. L'évêque de Genève pria de son côté avec toute la ferveur qu'inspire le zèle dans l'âme d'un saint, et lui fit remettre secrètement un crucifix qu'il avait demandé pour lui au souverain pontife. Ces prières ne furent pas sans effet ; le premier jour de juillet, Bèze eut un songe dans lequel il lui semblait être devant le tribunal de Dieu; l'arrêt de sa condamnation allait être prononcé, lorsque la sainte Vierge, qu'il avait honorée dans sa jeunesse, lui obtint un délai pour faire pénitence. Ce songe fit sur son âme une impression profonde : il l'attribua aux prières de l'évêque de Genève, pour lequel il avait une singulière vénération. « Je « vois, écrivit-il à François [3], que ce saint homme prie Dieu

[1] Charl.-Aug., p. 154. — De Maupas, p. 124.
[2] La Rivière, p. 193.
[3] *Vie de Claude de Granier*, par P. Constantin de Magny, p. 282.

« depuis longtemps pour ma conversion; il faut qu'il ait bien « prié pour m'avoir obtenu cette faveur. Je voudrais bien lui « tenir compagnie dans le ciel, où tous les bienheureux l'at- « tendent et le désirent; mais, hélas! je ne mérite pas de délier « la courroie de ses souliers. Je désire qu'il continue de prier « pour moi, afin que, par ses mérites, je puisse obtenir le par- « don de mes exécrables péchés, qui font trémousser de crainte « mon cœur et ma chair. Il y a plus de vingt ans que ce saint « prélat me presse d'être catholique; je m'informai alors de ses « mœurs et de sa vie, et je sus qu'il jeûnait trois fois la semaine, « que jamais on ne l'avait vu perdre une minute de temps, et « qu'on le trouvât presque toujours à genoux, priant Dieu, ou « lisant, ou écrivant. Je le dois appeler saint, quand même il « n'aurait fait d'autre bien que d'être cause du changement « que je ressens en mon cœur. » Un grand changement, en effet, se manifesta dans Bèze : il rétracta plusieurs erreurs qu'il avait enseignées jusqu'alors, se déclara opposé à l'hérésie, favorable à l'Église romaine et au culte de la mère de Dieu. C'est ce que prouvent, premièrement, un écrit de sa main, trouvé parmi les papiers de saint François de Sales, à qui il l'avait envoyé par un homme qui sortait de Genève pour se faire catholique[1]; en second lieu, une multitude d'autres faits cités par les historiens. Le cordelier François Feu-Ardent raconte[2] que Bèze avait conseillé au ministre Corneille de quitter la réforme et de revenir à l'Église romaine, lui affirmant qu'il le ferait lui-même s'il pouvait sortir de Genève. L'abbé Joly, dans ses savantes et curieuses remarques critiques sur le Dictionnaire de Bayle, rapporte également que Bèze, interrogé par une de ses parentes, lui recommanda de s'attacher fortement à l'Église romaine et de ne tenir nul compte de ce qu'il avait fait et écrit; et, comme celle-ci lui exprimait son étonnement d'un conseil

[1] L'auteur de la *Vie de Claude de Granier*, le P. Constantin de Magny, atteste, p. 280, que sainte Chantal lui avait remis cet écrit, qu'elle avait trouvé parmi les papiers de saint François de Sales.

[2] *Entremangeries ministrales*, liv. III, c. XXIV. p. 327.

si contraire à sa conduite, il ne lui fit d'autre réponse que ces tristes paroles d'un homme qui n'a pas le courage de ses convictions : *Mon parti est pris.* Les Genevois, pour annuler l'impression fâcheuse que pouvaient produire contre la réforme les nouvelles dispositions de son principal ministre, cherchèrent à le faire passer, dans l'opinion publique, pour un vieillard dont l'âge avait affaibli la raison, et qui ne savait plus que radoter, disaient-ils. Pour lui, persévérant toujours dans les mêmes convictions, il voulut s'enfuir de Genève pour abjurer l'hérésie, et l'on raconte qu'il en vint jusqu'à se déguiser pour mieux exécuter son projet. Mais les Genevois, informés à temps de ses intentions, lui donnèrent des gardes afin qu'il ne pût s'échapper, de sorte qu'il persévéra, au moins extérieurement, dans la pratique du culte protestant jusqu'à l'âge de quatre-vingt-six ans, où il mourut, le 23 octobre 1605, en accusant ses compatriotes d'être coupables de sa damnation [1]. Plusieurs traits, en effet, donnent bien lieu de craindre pour son salut : le premier, c'est ce lâche respect humain qui le fit participer à un culte que sa conscience lui disait être réprouvé; le second, c'est sa lettre à Guillaume Stuckins, où, pour réfuter le bruit qui s'était répandu qu'il était mort et qu'avant d'expirer il avait abjuré l'erreur, il suppose les jésuites, et surtout le père Clément du Puy, inventeurs de cette fable, et s'égaye à leurs dépens en homme qui, s'il était catholique dans le fond, n'avait pas au moins le courage d'avouer ses convictions [2].

[1] *Entremangeries ministrales. — Déf. de Myencet.*

[2] Une lettre imprimée du chanoine Louis de Sales en 1598 établit que la lettre attribuée aux jésuites était une imposture de Bèze.

CHAPITRE V

LES POPULATIONS EN MASSE SE CONVERTISSENT A LA RELIGION CATHOLIQUE.

1597 et 1598.

François, au retour de sa dernière conférence avec Bèze, étant allé au synode qui se tenait alors à Annecy, et y ayant exposé l'état de la religion dans le Chablais, conjura l'évêque de lui donner de nouveaux collaborateurs, parce qu'il ne pouvait, avec un si petit nombre d'ouvriers, suffire aux besoins d'un ministère si étendu et en voie de s'étendre bien davantage. L'évêque, acquiesçant à une demande aussi juste, lui en donna trois, savoir : le père Chérubin de Maurienne, grand prédicateur, controversiste célèbre, et son ami; le père Esprit de Baume, qui déjà y était venu quelquefois, mais passagèrement et sans s'y fixer, tous deux capucins; et le père Saunier, jésuite de Chambéry. Ce fut une grande joie pour le saint apôtre d'emmener avec lui ces dignes ouvriers. Ils arrivèrent le 28 juillet à Annemasse, bourg situé à une lieue de Genève, et qui, malgré les dévastations sauvages des Bernois et des Genevois, était toujours resté attaché à la foi de ses pères[1]. Dès le lendemain, ils tinrent un conseil entre eux pour délibérer sur les moyens d'accélérer le succès de la mission[2]. Ce conseil, auquel s'adjoignirent le chanoine Louis de Sales, le curé d'Annemasse, et, comme témoin, le baron de Viry, un des conseillers du duc de Savoie, arrêta de faire de nouvelles instances auprès du

[1] *Dict. de Sav.*, t. I, p. 305.
[2] Charl.-Aug., p. 155.

prince, afin d'obtenir de lui : 1° pour les curés établis ou à établir, tous les bénéfices à charge d'âmes possédés par les chevaliers des saints Lazare et Maurice; 2° pour la ville de Thonon, la fondation d'un collége de jésuites, dont les religieux iraient évangéliser tous les environs, et de là se répandraient dans les autres lieux du diocèse; fondation facile, pour laquelle l'église collégiale de Viry consentait à céder, moyennant indemnité, le prieuré de Saint-Hippolyte, avec ses grands et beaux bâtiments et ses douze cents écus de revenus [1]. A cette demande on en joignit une autre tendant à obtenir de Son Altesse : 1° pour les catholiques, l'exemption d'une partie des contributions ordinaires et extraordinaires, afin qu'attirés par ce motif humain les hérétiques vinssent plus volontiers aux instructions, où on leur inculquerait les motifs solides et surnaturels de la vraie foi; 2° pour l'église de Viry, en dédommagement du prieuré de Saint-Hippolyte, l'union des églises de Saint-Julien et de Thoiry à sa collégiale, avec les dîmes de deux paroisses voisines, à la condition qu'elle fournirait un aumônier aux soldats du fort Sainte-Catherine. Enfin, on statua que le prince serait prié d'obliger les Genevois à une conférence publique avec les théologiens catholiques, qu'ils avaient si souvent demandée sans vouloir jamais l'accepter, et d'unir à la cure d'Annemasse les dîmes que les religieuses de Bellerive possédaient autrefois dans cette paroisse, et qui alors étaient possédées injustement par un hérétique de Genève [2].

Le père Chérubin, qui jouissait d'une grande considération à la cour de Turin, fut député pour porter ces demandes au duc de Savoie. Il les porta en effet, et obtint du prince une réponse favorable, laquelle toutefois n'eut son exécution qu'assez longtemps après, soit parce qu'il ne fallait pas mécontenter les Bernois pendant qu'on était en guerre avec la France, soit parce que les volontés des meilleurs princes pour le bien rencontrent

[1] C'est-à-dire quatre mille quatre cent seize francs de notre monnaie.
[2] *Opusc.*, p. 83.

souvent des obstacles qui en retardent l'accomplissement [1]. Le père Chérubin demanda ensuite la permission de réaliser un projet dont il avait conféré avec François ainsi qu'avec l'évêque de Genève : c'était de faire les prières des quarante heures à Annemasse. Il espérait que la solennité de cette cérémonie, en donnant un grand éclat au culte catholique, contribuerait puissamment au progrès de la religion; et l'évêque de Genève, partageant cet espoir, avait promis de venir lui-même présider les exercices, pour en rehausser la magnificence. Le nonce du pape et le duc de Savoie ne se contentèrent pas d'approuver ce projet, ils voulurent contribuer l'un et l'autre aux frais qu'il entraînerait : le nonce donna deux cents écus [2]; le duc cinq cents [3], avec les plus belles et les plus riches tapisseries, sans compter toute l'argenterie de sa chapelle, qu'il voulut qu'on employât à orner l'oratoire où le saint Sacrement serait exposé. Il ordonna en même temps à ses officiers de ne rien négliger de tout ce qui pourrait relever la splendeur de la fête : et, n'y pouvant venir en personne, comme il l'aurait souhaité, il chargea le gouverneur de Savoie de le représenter dans cette auguste cérémonie.

Le père Chérubin se hâta d'annoncer ces bonnes nouvelles à l'évêque de Genève, qui fit aussitôt publier, dans toutes les paroisses du diocèse, que la solennité des quarante heures aurait lieu à Annemasse, le 7 septembre et les deux jours suivants, et invita les fidèles à y venir dans le plus grand nombre possible. François, de son côté, avisa aux moyens de les y attirer : c'était alors un pieux usage de représenter les mystères ou les faits principaux de la religion; scènes chrétiennes dont le peuple n'était guère moins avide qu'il ne l'est aujourd'hui de nos spectacles profanes. Et, comme la vertu n'avait qu'à gagner à ces naïves représentations, que la foi vive de nos aïeux y trouvait tout à la fois un sujet d'édification et un agréable délasse-

[1] *Vie de Claude de Granier*, p. 170. — Charl.-Aug., p. 157.
[2] C'est-à-dire sept cent trente-six francs de notre monnaie.
[3] C'est-à-dire dix-huit cent quarante francs de notre monnaie.

ment, le saint apôtre crut devoir employer ce moyen innocent d'attirer beaucoup de spectateurs en intéressant leur curiosité. Il chargea donc son cousin le chanoine de Sales et son frère Louis de composer un drame dont le sujet serait le sacrifice d'Abraham. Cette pièce fut achevée en peu de temps; et, dans la distribution des rôles, il ne dédaigna pas de prendre le sien : il prit celui qui demandait le plus de gravité, le rôle de Dieu-le Père. Le père Chérubin, de son côté, récemment arrivé de Turin, donna tous ses soins à préparer le matériel nécessaire pour la représentation : le théâtre fut élevé sur la grande place d'Annemasse, et des tentes furent dressées tout autour, avec des soliveaux, des toiles et des tapis, pour mettre les assistants à l'abri, s'il venait à pleuvoir. Bientôt la nouvelle de ces préparatifs et de tous ceux qu'on faisait dans l'église pour les quarante heures retentit par tout le pays; et, au jour marqué, on eût dit que la Savoie tout entière voulait voir ce beau spectacle : tous les chemins qui conduisaient à Annemasse étaient couverts de pieux visiteurs; et il s'y en trouva une si grande multitude, que les Genevois, s'effrayant de voir arriver près de leurs portes tant de catholiques, envoyèrent des compagnies de soldats pour couper les chemins sur le territoire de la République. A la vue de ces démonstrations hostiles, plusieurs s'inquiétèrent et craignirent entre les soldats et les catholiques un conflit terrible capable d'amener les plus grands malheurs. On en référa à François; et, pour faire taire toutes les frayeurs, il voulut donner l'exemple du plus grand courage. Il résolut d'aller en procession depuis Thonon jusqu'à Annemasse, qui en est éloigné d'environ dix-huit kilomètres, et de faire porter la croix en tête pour offrir à Jésus crucifié une réparation authentique et publique des outrages qu'avait subis dans toute la contrée, pendant la domination des hérétiques, ce signe sacré du salut. Il proposa la chose d'abord au gouverneur des Allinges, M. de Lambert, qui l'approuva et promit de faire lui-même partie de la procession; il en conféra ensuite avec les catholiques de Thonon, qui, tout en goûtant ses raisons, ne purent

dissimuler leur crainte d'être attaqués en route par les hérétiques, qu'irriterait la vue de la croix promenée avec honneur pour la première fois dans le pays, et qu'encouragerait puissamment à quelque mauvais coup l'assurance de trouver des aides dans les troupes envoyées par les Genevois. Néanmoins, quoi qu'il pût arriver, ils se rendirent de grand matin, le 6 septembre, à l'église Saint-Hippolyte, d'où l'on devait partir; et François, après y avoir célébré la messe, s'occupa d'organiser la procession. Il lui fallut d'abord désigner quelqu'un pour porter la croix; mais, personne n'ayant osé accepter cette mission, tant était grande la frayeur qu'on avait des hérétiques, il ordonna à son domestique, Georges Rolland, de s'en charger[1]: celui-ci, non moins épouvanté que les autres, fit difficulté d'obéir et témoigna ses appréhensions. « Ne craignez rien, « lui dit le saint apôtre en souriant, je serai toujours près de « vous; on ne vous fera point de mal qu'on ne m'en fasse, et, « s'il faut mourir, nous mourrons ensemble. » Ce point réglé, on chanta d'abord l'hymne *Vexilla regis;* puis on commença les litanies des saints; et, après le chant des premières invocations, la procession se mit en marche[2]. Georges Rolland était en tête, portant la croix; tous les fidèles assez robustes pour faire le pèlerinage à pied venaient à sa suite, et François, revêtu d'un surplis et d'une étole, terminait la marche. A mesure que la procession traversait les divers villages du Chablais, faisant retentir les airs de chants pieux, les nouveaux convertis qui s'y trouvaient se mettaient à sa suite, et bientôt il y en eut autant derrière le saint apôtre que par devant. La procession, après avoir parcouru des chemins difficiles et boueux en chantant continuellement des litanies, des hymnes et des psaumes, arriva à Annemasse sans aucun accident. Au même moment, on apprit à François l'approche des confrères de la Sainte-Croix d'Annecy; et, sans prendre un instant de repos, il se

[1] *Dép. de sainte Chantal*, art. 12.
[2] La Rivière, p. 172.

remit en marche avec un cortége nombreux pour aller à leur rencontre. Quand il aperçut cette longue procession de pénitents couverts de leur grand habit noir, marchant gravement, la plupart pieds nus, le chapelet à la main, chantant sur des tons lugubres les litanies de Jésus crucifié, et présidés par le chanoine Louis de Sales, qui marchait le dernier, comme faisant les fonctions de prieur, il ne put retenir ses larmes; il se joignit à eux et les accompagna jusqu'à l'église, où les musiciens chantèrent un motet devant l'autel de la sainte Vierge; après quoi tout le monde se retira, car il était déjà nuit[1].

Le lendemain dimanche, à dix heures du matin, commencèrent les quarante heures par la grand'messe, que l'évêque célébra pontificalement; à l'évangile, François prononça sur la cérémonie un discours plein d'âme et tout brûlant de cette chaleur apostolique dont son cœur était enflammé. A la communion, un très-grand nombre de personnes participèrent aux sacrés mystères; et, après la messe, eut lieu une procession générale, aussi magnifique que pieuse, où Jésus-Christ, caché dans le mystère de son amour, fut porté en triomphe au milieu de tous les fidèles attendris. La procession finie, l'évêque exposa le saint Sacrement sur le précieux tabernacle qui lui avait été préparé : le père Chérubin prononça un sermon pathétique, et la procession du Chablais, en société des confrères de la Sainte-Croix d'Annecy, commença aussitôt la touchante cérémonie de l'adoration, que continuèrent ensuite les processions des autres parties de la Savoie, chacune selon l'ordre d'arrivée; car le grand exemple donné par les fidèles du Chablais excita un zèle si général, que, pendant tout le temps des quarante heures, les processions se succédèrent presque sans interruption. L'adoration durait une heure pour chaque processsion, et était toujours précédée d'une prédication faite à tour de rôle par François et tous ses collaborateurs, afin de recueillir les esprits, de rani-

[1] Charl.-Aug., p. 158 et 159.

mer la foi, d'échauffer les cœurs et de les disposer à rendre de fervents hommages à Jésus-Christ dans son sacrement.

Une autre cérémonie vint s'ajouter à tant de sujets d'édification : il y avait eu autrefois, sur la grande route d'Annemasse à Genève, une croix de pierre, ornée de deux statues de marbre, qui représentaient, l'une Jésus crucifié, et l'autre la sainte Vierge. Les hérétiques l'ayant brisée, les catholiques avaient fait pour la remplacer une croix de bois, faute de ressources pour en avoir une plus riche, et avaient exprimé le désir que sa plantation eût lieu dès le premier jour des quarante heures. François, accueillant ce vœu avec bonheur, bénit la croix le dimanche matin, y fit attacher un écriteau portant cette inscription, qu'il avait composée lui-même, pour donner une notion exacte de la doctrine catholique sur le culte de la croix :

Ce n'est la pierre ni le bois
Que le catholique adore ;
Mais le roi qui, mort en croix,
De son sang la croix honore.

Et, le soir du même jour, les confrères de la Sainte-Croix d'Annecy, accompagnés de l'évêque et suivis d'une grande foule de peuple, vinrent, au lieu où elle était déposée, la chercher en procession : ils la prirent sur leurs épaules et la portèrent, en chantant pieusement l'hymne *Vexilla regis*, jusqu'à l'endroit où elle devait être plantée. Là, heureux d'arborer aux portes de Genève l'étendard du salut, ils l'élevèrent dans les airs avec une joie sainte et la fixèrent en terre. Alors le père Esprit, prenant la parole, montra dans la croix le mémorial de l'amour infini d'un Dieu qui a répandu pour nous jusqu'à la dernière goutte de son sang, et fit ressortir ensuite l'honneur qui lui est dû, avec tant d'onction et d'énergie, que non-seulement les catholiques, qui s'y trouvaient au nombre de trente mille, mais encore les protestants que la curiosité y avait attirés, pleuraient, se frappaient la poitrine et criaient miséricorde. Selon l'auteur

de la *Vie de Claude de Granier*[1], il y eut même quelque chose de plus merveilleux encore : cet auteur raconte que Dieu, à qui tous les miracles sont faciles, fit entendre jusque dans Genève même, à un certain nombre de personnes, une partie du discours du père Esprit, et les conversions de quelques Genevois, arrivées les jours suivants, contribuèrent à rendre ce fait croyable. Après le sermon du célèbre prédicateur, on distribua plusieurs feuilles imprimées sur le culte de la croix, dont l'auteur était un saint religieux capucin, le père Talissieux; les fidèles s'en édifièrent, sans s'inquiéter de la critique qu'en fit le ministre la Faye, entre les mains de qui il en tomba un exemplaire, comme nous le dirons plus tard.

Ainsi se passa le premier jour des quarante heures, jour fortuné pour la religion, où tout le monde regarda comme l'effet d'une protection particulière de Dieu que les protestants de Genève eussent souffert ce triomphe de la croix en silence, sans faire irruption sur les catholiques[2]. Les deux autres jours ne furent pas moins consolants; toutes les processions qui arrivaient à Annemasse offraient le plus édifiant spectacle : le chant, la démarche, le maintien, tout y respirait une piété touchante; celle du bailliage de Ternier fut remarquable entre toutes les autres; elle se composait de six à sept mille hommes, parmi lesquels on comptait sept cents nouveaux convertis, fruit des prédications qu'y faisaient depuis trois ans les dominicains et les jésuites. La vue d'un si bel auditoire électrisa le père Chérubin et lui inspira un discours chaleureux qui impressionna vivement tous les assistants. L'émotion surtout fut profonde quand, après un exposé lucide de la doctrine catholique, on l'entendit s'écrier : « Nous n'avançons rien ici, mes frères, que « nous ne soyons prêts à dire partout ailleurs et à soutenir en « présence de tous les ministres : ils nous avaient fait proposer « une conférence sur les matières controversées; nous l'avions

[1] Page 171.
[2] *Dép. du chanoine Gard.*

« acceptée avec joie; et nous n'attendions, pour nous y rendre,
« qu'un sauf-conduit qui garantît la sûreté de nos personnes :
« ils n'ont point voulu nous l'envoyer. Quant à nous, nous pre-
« nons Dieu à témoin, en votre présence, que nous accepterons
« toujours très-volontiers toutes les conférences, afin de vous
« montrer plus clair que le jour qu'on vous a trompés et éloignés
« malheureusement de la véritable Église [1]. »

A ces paroles, plusieurs des auditeurs ne purent retenir leurs larmes, et, bénissant Dieu qui les avait éclairés, ils déplorèrent leurs erreurs passées.

On conçoit combien ces spectacles répétés, ces discours multipliés, cet air de bonheur qui brillait sur les visages des nouveaux convertis, expression de la joie d'une âme qui a recouvré la vérité perdue, étaient propres à faire réfléchir les hérétiques qui venaient à Annemasse. L'inscription seule qui était au bas de la croix suffit pour en éclairer plusieurs. « Nos ministres
« nous trompaient donc grossièrement, disaient-ils, en affir-
« mant que les catholiques adorent le bois et la pierre : cet
« écriteau nous démontre, tout au contraire, que ce n'est que
« Jésus-Christ qu'ils adorent sous la figure de la croix [2]. » Ainsi la vérité se faisait jour dans leur âme, et ils ne fermèrent pas les yeux à sa lumière : un grand nombre se convertit, et les prières des quarante heures eurent tout le bon effet qu'on s'en était promis.

Les ministres, consternés de ce succès et non moins dépités de la manière dont le père Chérubin y avait parlé de leur refus d'accepter une conférence, firent écrire aux Bernois par les syndics de Genève qu'au mépris des traités les papistes, en particulier les capucins, travaillaient à renverser et faire disparaître la religion protestante des bailliages de Thonon et de Ternier. Les Bernois aussitôt adressèrent leurs plaintes au gouverneur des Allinges et au duc de Savoie, menaçant d'en venir

[1] Charl.-Aug., p. 160.
[2] *Dép. du marquis de Lullin.*

aux armes et de recommencer la guerre, si on n'imposait silence aux capucins. Le gouverneur engagea le père Chérubin et ses compagnons à se retirer dans leur couvent pour le bien de la paix. Mais le père Chérubin n'était pas homme à céder ainsi la place: il en écrivit au pape, au nonce de Turin, et plus énergiquement encore au duc de Savoie, représentant à Son Altesse qu'il serait indigne d'un prince catholique d'être dupe de la ruse des ministres, lesquels n'avaient fait agir les Bernois, en cette circonstance, que pour éluder le défi public qu'on leur avait porté d'en venir à une conférence; que, d'ailleurs, lui et ses confrères ayant eu le bonheur de convertir jusqu'à ce jour grand nombre d'hérétiques, et l'assistance d'environ quatre mille auditeurs aux prédications catholiques leur promettant encore pour l'avenir une plus riche moisson, l'éloignement des missionnaires religieux ou séculiers serait un tort immense fait à la cause de la foi. Le duc entra dans les vues du père Chérubin, sans se laisser intimider par les menaces des Bernois, le félicita de ses succès, et l'engagea à poursuivre avec le même zèle sa sainte entreprise.

Cette réponse déconcerta tellement les ministres des bailliages de Thonon et de Ternier, que plusieurs d'entre eux, ne trouvant plus le poste tenable, quittèrent le pays et allèrent s'établir ailleurs. Ceux de Genève, de leur côté, non moins mécontents et estimant leur honneur compromis s'ils ne paraissaient au moins accepter la conférence à laquelle on les défiait, firent écrire par un des leurs au père Chérubin qu'ils étaient disposés, moyennant certaines conditions dont on conviendrait, à discuter publiquement les points controversés. L'évêque de Genève et tous les missionnaires, ravis de cette bonne nouvelle, députèrent aussitôt le chanoine Louis de Sales à Genève pour traiter l'affaire et en hâter la conclusion. Il s'y rend en grande hâte et se présente d'abord chez l'auteur de la lettre; celui-ci le renvoie aux syndics de la ville, ceux-là au ministre Perrot, lequel répond que la chose ne peut se décider que dans une assemblée générale des ministres. Le chanoine Louis demande

cette assemblée, la sollicite avec instance; il ne peut l'obtenir, et est réduit à s'en retourner sans avoir rien conclu. Les ministres, en demeure d'expliquer une telle conduite devant l'opinion publique, qui les condamnait, imaginèrent, pour se disculper, deux pitoyables excuses, qui les déshonorèrent plus encore : la première fut de désavouer la lettre provocatrice écrite au père Chérubin; la seconde fut de prétendre que, dans la conférence proposée, la partie catholique devait envoyer des jésuites pour sa défense, et qu'ils ne voulaient avoir aucun rapport avec ces hommes rusés, intrigants, qui cherchaient à s'immiscer partout et n'étaient que des espions de l'Espagne. Personne ne fut dupe de pareilles raisons; et là se termina cette affaire, après deux mois de négociations, à la grande honte des ministres, qui voilaient d'un prétexte ridicule la crainte qu'ils avaient d'entrer en lice avec les catholiques, comme tout le monde le comprit sans peine[1].

Pendant ce temps-là François était revenu à Thonon, où il s'occupait sans relâche à diriger vers la perfection les âmes pieuses, à fortifier dans la foi les nouveaux convertis, et à retirer de l'hérésie ceux qui n'avaient pas encore ouvert les yeux à la lumière. Pour mieux se concilier la confiance, sa charité était attentive à faire plaisir à tous en toutes choses, et à leur rendre tous les services possibles, même les plus étrangers à son état. Comme il avait autrefois étudié la jurisprudence à Padoue et qu'il connaissait le droit civil, ceux qui avaient entre eux quelque différend le prenaient pour arbitre, et il terminait leur procès, le plus souvent à la satisfaction des deux parties; d'un autre côté, comme il avait aussi dans sa jeunesse acquis quelques notions de médecine, on le consultait sur les maux dont on souffrait, sur les maladies qu'on éprouvait, et il indiquait des remèdes pour les cas faciles, renvoyait aux hommes de l'art pour les cas graves, et dirigeait ensuite l'exécution des prescriptions données. Par là il se faisait aimer et conquérait

[1] Charl.-Aug., p. 160 et 161.

la confiance : on voyait en lui l'apôtre qui se fait tout à tous pour gagner tout le monde à Jésus-Christ. En même temps qu'il se mettait ainsi au service de tous, il évitait autant que possible de se faire servir lui-même, raccommodant au besoin ses habits de ses propres mains : un jour qu'il s'occupait à cet humble travail, un gentilhomme nouvellement converti, étant entré tout à coup dans sa chambre pour lui communiquer quelque affaire, ne put lui taire son étonnement de voir un homme de son rang et de son mérite se rabaisser jusque-là : « Je ne vois, répondit-il en souriant, aucun inconvénient à raccommoder ce que j'ai gâté moi-même. » Et ce trait d'humilité édifia tellement le gentilhomme, qu'il déclara dans la suite que rien n'avait plus contribué à affermir la foi dans son cœur[1].

Cette vie apostolique gagnait tous les jours quelques nouveaux enfants à l'Église; et, à mesure qu'on abjurait l'hérésie, François inscrivait sur un registre les noms des nouveaux convertis[2]. Il s'informait de leur position, et, s'ils étaient pauvres, il les envoyait au château de monsieur et de madame de Blonay, qui, en même temps qu'ils pourvoyaient à leurs besoins temporels, travaillaient encore plus, par leurs discours et leurs exemples, à les fortifier dans la foi. Ces deux vertueux époux étaient sa ressource principale; et, par reconnaissance autant que par le désir de se conserver ces aides puissants de son apostolat, il leur rendait en bons offices spirituels tout ce qu'ils faisaient pour ses pauvres. Il allait souvent les visiter, dirigeait leur conscience, leur administrait les sacrements, les animait à la vie parfaite[3], et se plaisait à leur montrer, dans l'union sacrée de Jésus-Christ et de son Église, l'image de l'union céleste qui devait régner entre l'homme et la femme. Eux, de leur côté, correspondaient de toute leur âme aux efforts de son zèle, à ce point que, pour se rendre plus sem-

[1] Charl.-Aug., p. 160 et 161.
[2] Charl-Aug., table des *Pièces authentiques*, n° 130.
[3] *Vie de la mère de Blonay*, ch. I.

blables à Jésus-Christ, qui n'a jamais eu d'autre épouse que l'Église, et à l'Église qui n'a jamais eu d'autre époux que Jésus-Christ, ils se promirent mutuellement que celui des deux qui survivrait à l'autre ne se remarierait point, mais qu'il entrerait, l'un dans l'état ecclésiastique, l'autre dans une communauté religieuse : cette promesse ne fut pas une de ces protestations qu'on fait un jour et qu'on oublie le lendemain. L'engagement en fut signé au sortir d'une communion fervente, et M. de Blonay, devenu veuf, embrassa, conformément à la parole donnée, l'état ecclésiastique, dans lequel il se montra un modèle de piété sous la conduite du saint apôtre, qui ne l'appelait plus que son frère, et allait loger chez lui lorsque ses courses apostoliques l'appelaient dans le voisinage. Dans ses visites au château de M. de Blonay, François ne bornait pas son zèle au chef de la famille; il l'étendait encore à tous ceux de la maison et surtout aux petits enfants : il prenait plaisir à les instruire et à leur inspirer le goût de la piété : la cadette des deux sœurs, qui s'appelait Aimée, le frappa entre les autres par son zèle pour écouter et saisir ses instructions, répondre à ses demandes, et apprendre de lui des cantiques spirituels, ceux surtout qui avaient été composés en l'honneur de la croix d'Annemasse. Elle se tenait près du saint apôtre tant qu'elle le pouvait, avec un sentiment intime de vénération; et quelquefois, pour le considérer plus à l'aise, elle se cachait dans un coin de sa chambre, sous quelque rideau ou quelque tapisserie en face de lui, éprouvant à sa vue la même impression religieuse qu'eût faite la présence d'un ange revêtu d'un corps mortel, ainsi qu'elle le raconta souvent dans la suite. De son côté, François, augurant de cette enfant ce qui arriva plus tard, qu'elle serait un jour une fervente et sainte religieuse, s'attacha à elle et lui donna tous ses soins. « J'aime la chère cadette, écrivait-il à M. de Blonay, « aussi tendrement que si elle était ma propre fille ou ma « propre sœur : mais nos paternités diffèrent en ce que le « père naturel lui donnera la dot, et le père spirituel lui don-

« nera l'emploi au service de Dieu. » Il tâchait surtout de lui inspirer l'horreur, soit du péché véniel, qui blesse l'amour que nous devons à Dieu et diminue ses grâces, soit plus encore du péché mortel, qu'il lui représentait comme la vente de son âme au démon, comme l'effet d'une malice profonde qui préfère la créature au Créateur, et qui, étant accompagné du désir secret que Dieu ne connaisse pas ou ne punisse pas la faute, renferme par cela même un désir implicite de l'anéantissement de ce souverain Être. La jeune enfant goûta si bien ces leçons, qu'elle avait dès lors coutume de dire que nous devons craindre le péché plus que la peste, que la foudre, que l'enfer même, et qu'il est incompréhensible comment une âme, faite à l'image de Dieu, comblée de ses dons, peut volontairement se permettre la moindre offense contre son infinie bonté. Elle avait à peine neuf ans qu'ayant trouvé des livres hérétiques chez un de ses voisins, elle les apporta au saint apôtre, en lui disant d'un ton animé qu'il fallait les brûler : interrogée si elle n'avait pas eu la curiosité de les lire : « Les lire! lui « répondit-elle, ah! j'aimerais mieux être brûlée que de lire « quelque chose contre la sainte Église catholique, apostolique « et romaine[1]. »

Bien mieux encore que M. de Blonay, les pères capucins continuaient de seconder puissamment François dans sa mission; et il les encourageait tous les jours à cette grande œuvre par ses paroles comme par ses exemples : « Mes pères, leur disait-il, « vous n'êtes envoyés de Dieu et du grand chef de famille no- « tre saint-père le pape, auquel j'ai représenté que, la moisson « commençant à blanchir de toutes parts, il fallait des ouvriers « pour la récolte : ayez confiance dans la grâce de Dieu qui vous « envoie; il vous donne courage et il vous bénira[2]. » Entre tous ces religieux, brillait au premier rang le père Chérubin, prédicateur habile, plein de solidité et de force, homme d'une piété éminente, apôtre infatigable, courageux, intrépide, mais d'un

[1] *Vie de la mère de Blonay*, ch. xxvi, p. 395.
[2] Année de la Visitation, 16 septembre.

zèle qui n'hésitait devant aucune difficulté et heurtait de front tous les obstacles, quoi qu'il en pût arriver. Cet ennemi passionné de tout ce qui ne lui paraissait pas dans l'ordre n'avait pu souffrir à Thonon que l'église Saint-Hippolyte servît à la fois aux catholiques et aux protestants, que la messe et la cène, que le sermon et le prêche, y eussent lieu l'un après l'autre; et, dans l'ardeur de son zèle, il avait tant fait auprès du duc de Savoie, qu'il avait obtenu que les protestants allassent faire leurs offices à l'église Saint-Augustin, sans conserver d'autre droit dans l'église Saint-Hippolyte que celui de les y faire annoncer par le son de la grande cloche. L'impétueux capucin ne put encore tolérer cette réserve; et il obtint du duc que la cloche ne servirait que pour les catholiques. A cette nouvelle, les magistrats de Thonon s'effrayèrent du danger qu'il y aurait à mettre subitement à exécution une mesure si irritante : ils représentèrent qu'il fallait y préparer peu à peu les esprits, que les brusquer par une démarche imprudente ce serait soulever des troubles et donner occasion peut-être à de grands malheurs. Mais le père Chérubin n'était pas homme à temporiser : il voulut que la chose se fît sans aucun retard; et, en conséquence, saisissant un jour où François était absent de Thonon, il s'en va à l'église avec le père Esprit et deux laïques; il en ferme les portes, monte au clocher, tire à lui les cordes et les échelles, et attend tranquillement que les protestants viennent sonner leur prêche. Ils viennent en effet, et, trouvant les portes de l'église fermées, ils les enfoncent, vont droit au clocher, et, à leur grande surprise, ils n'y trouvent ni cordes pour sonner ni échelles pour monter : le père Chérubin se montre alors, et, du haut du clocher, leur annonce qu'il a en main un ordre du duc de Savoie, portant que les cloches ne serviront désormais qu'au culte catholique, que cet ordre est très-juste, parce qu'il ne convient pas que la même cloche serve à annoncer la prédication de la vérité et la prédication de l'erreur. A cette annonce inattendue, les hérétiques, exaspérés, furieux, s'attroupent, courent aux armes, et, venant de suite aux voies de

fait, les uns tirent des coups de fusil sur le père Chérubin et sur le père Esprit, son confrère, heureusement sans les atteindre; les autres appliquent des échelles pour monter à l'assaut, mais toujours ces échelles sont renversées par l'intrépide capucin et ses compagnons. Irrités de ne pouvoir se faire justice, ils parlaient déjà de saper le clocher et de le renverser de fond en comble, lorsque arriva M. de Vallon, gentilhomme protestant, qui avait une grande autorité sur ceux de son parti. Il sut les calmer par des paroles de modération; puis, appelant à haute voix le père Chérubin, il le pria de descendre : celui-ci, au lieu de déférer à la demande, se montra par une fenêtre, et, présentant les ordres du prince, déclara qu'il en presserait l'exécution, qu'il la soutiendrait au péril de sa vie, s'il le fallait. Les hérétiques, contenus par la présence de M. de Vallon, se retirèrent pour le moment, mais avec une volonté bien arrêtée de se venger. En effet, étant montés à leur tour, la nuit suivante, dans ce même clocher, ils allumèrent un grand feu sous la cloche et la brisèrent à coups de marteau, après avoir pris la précaution de l'envelopper d'un drap pour amortir le bruit des coups. Malgré cette précaution, le père Chérubin, toujours aux aguets, ayant entendu quelque bruit et regardé par sa fenêtre, reconnut qu'on s'était introduit dans le clocher. Aussitôt il sort avec le père Esprit, va requérir le procureur fiscal de venir s'opposer au crime des malfaiteurs; celui-ci recule devant la proposition, estimant imprudent d'aller au milieu de la nuit braver des gens dont il connaissait l'audace et la violence. Le père Chérubin, qui ne connaissait pas la peur, insiste, presse, et enfin vient à bout de l'emmener comme par force. Dès que les hérétiques les aperçoivent, ils les menacent de les assommer s'ils osent monter, et leur jettent même des tisons enflammés. Le procureur fiscal, intimidé, veut s'arrêter; mais l'intrépide capucin, s'élançant le premier à l'échelle : « Ne craignez rien, lui crie-t-il; la sainte Vierge nous protége; montons hardiment, ils ne sauraient nous faire de mal. » Ils montent en effet et arrivent sans accident au haut du clocher,

où ils trouvent les principaux bourgeois de la ville réunis et la cloche rompue en plusieurs pièces. Le procureur fiscal leur commanda de se retirer et de lui livrer les clefs du clocher : comme ils avaient fait ce qu'ils voulaient, ils obéirent sans résistance, et le lendemain ils se résignèrent même, sur l'ordre qui leur en fut donné, à conduire sur leurs chariots le métal de la cloche brisée jusqu'au château des Allinges, où l'on fit d'autres cloches à l'usage des catholiques.

François agissait d'une tout autre manière avec les hérétiques ; la douceur et la modération réglaient toutes ses paroles comme toutes ses actions. Un jour qu'il avait expliqué en chaire le texte de l'Évangile : *Si quelqu'un vous frappe sur la joue droite, présentez-lui l'autre*[1], un calviniste l'aborda impertinemment au sortir de l'église et lui dit devant tout le monde : « C'est sans doute afin qu'une des joues ne soit pas « plus pâle que l'autre, que vous venez de dire qu'il faut pré- « senter la joue gauche à celui qui a frappé la droite? Si je vous « donnais maintenant un soufflet, pratiqueriez-vous ce que « vous avez enseigné? Vous seriez du nombre de ceux qui *di-* « *sent et ne font pas*[2]. — Mon ami, répondit François, je sais « bien ce que je devrais faire ; mais je ne sais pas ce que je « ferais ; car je suis chétif et plein de misères ; j'ai confiance en « la grâce de Dieu, qui peut faire d'un roseau une colonne mé- « branlable ; mais si, infidèle à la grâce, je ne supportais pas « chrétiennement cette injure, l'Évangile, dans l'endroit même « que vous venez de citer, où il reprend les prédicateurs qui « disent et ne font pas, vous enseigne à faire ce qu'ils disent et « non pas ce qu'ils font. — Mais, répliqua le calviniste, le Sau- « veur ne présenta pas l'autre joue au valet du Pontife qui lui « donna un soufflet. — Vous mettriez donc Notre-Seigneur, « reprit le saint apôtre, au nombre de ceux qui disent et ne font « pas ! A Dieu ne plaise que nous ayons une telle pensée de ce- « lui qui est le modèle de toute perfection. Toutes ses œuvres

[1] Matth., v, 39.
[2] Matth., xxiii, 3.

« sont parfaites, et nous n'avons le droit ni de les censurer ni « de lui en demander compte. Cependant il est facile de conce- « voir pourquoi Notre-Seigneur ne présenta pas l'autre joue : « c'est que, brûlant de zèle pour le salut de cet impie valet, il « voulut l'inviter au repentir en lui remontrant sa faute; mais, « dans la suite de sa passion, il pratiqua éminemment le con- « seil de présenter l'autre joue, puisqu'il livra ses joues aux « soufflets et aux crachats comme tout son corps aux fouets et « aux coups [1]. »

Le protestant se retira satisfait de cette réponse; quelques catholiques qui se trouvaient présents le furent beaucoup moins : ils auraient voulu que François eût fait sentir à cet insolent, par une verte réprimande, l'inconvenance de son langage; mais le saint apôtre était loin de partager le même avis; et la parole de cet homme eût été encore plus insolente, que celle de François n'eût pas été moins douce. Il improuvait tout ce qui pouvait blesser tant soit peu les hérétiques, et jamais il ne se permettait envers eux aucune qualification injurieuse ou diffamante; jamais il ne prenait à leur égard, ni en chaire ni ailleurs, le ton de la colère, de l'indignation ou du mépris; et, au lieu de chercher à les confondre en réfutant leurs erreurs, il s'attachait à les gagner en leur exposant d'abord la vérité, puis la beauté du dogme catholique, et leur disant l'une et l'autre avec une douceur, une bonté de paroles et de manières qui leur prouvaient combien il les aimait. Ils avaient beau attaquer sa doctrine avec aigreur, traiter sa personne avec impertinence, il leur répondait avec une tranquillité nonpareille, sans esprit de dispute et d'altercation, conformément à la maxime de l'Apôtre : *Si quelqu'un est disputeur parmi vous, qu'il sache que ce n'est pas notre coutume ni celle de l'Église de Dieu* [2]. Il les appelait tous du nom de frères, selon la pratique des anciens Pères, qui donnaient ce nom aux hérétiques de leur temps,

[1] *Esprit de saint François de Sales*, part. XIVe, sect. XIX. — Charl.-Aug., p. 165.

[2] I *Cor.*, XI, 16.

parce que, disait-il, « les protestants sont nos frères, soit « comme chrétiens, soit comme hommes, puisque nous som- « mes tous par le baptême enfants d'un même père qui est « Dieu, et, par notre naissance naturelle, descendants d'un « père commun qui est Adam; et de plus, ajoutait-il, ceux à « qui je parle étant mes compatriotes et mes concitoyens, il y a « entre eux et moi une autre espèce de fraternité [1]. »

Quelques-uns de ses collaborateurs ne goûtaient pas cette manière d'agir : ils prétendaient qu'il fallait, au contraire, traiter les hérétiques de cœurs incirconcis, de rebelles à Dieu, d'opiniâtres, d'entêtés, de races de vipères, d'enfants du démon, et croyaient justifier par l'Écriture ces rudes apostrophes. François essaya de les détromper en leur remontrant qu'on obtient plus des hommes par la douceur que par la violence, comme on prend plus de mouches avec une cuillerée de miel qu'avec cent tonneaux de vinaigre; qu'il faut ménager l'orgueil naturel à l'homme et surtout aux partisans d'une religion qui, ne reconnaissant aucune autorité infaillible, a pour caractère propre l'esprit de superbe; que toute parole acerbe aigrit, révolte, rend furieux, au lieu de convertir [2]; et à l'appui de ces sages réflexions, il leur cita son expérience. « Je ne me suis ja- « mais laissé aller, dit-il, à une invective ou à un reproche sans « avoir à m'en repentir : si j'ai eu le bonheur de ramener quel- « ques hérétiques, c'est la douceur qui en a fait la conquête. « L'amour et l'affection ont plus d'empire sur les âmes, je ne « dis pas seulement que la sévérité et la rigueur, mais que la « force même des raisons. » Il leur cita enfin l'exemple de Jésus-Christ, qui, à quelques obstinés près qu'il crut devoir reprendre sévèrement, prêchait à tous sa doctrine avec une grâce et une suavité incomparables [3].

Toutes ces considérations ne purent changer la manière de voir de ses collaborateurs : convaincus que François se trom-

[1] *Esprit de saint François de Sales*, part. VIIe, sect. IV.
[2] *Dép. de Bonard.*
[3] La Rivière, p. 164. — Chart.-Aug., p. 166.

pait, ils s'assemblèrent et convinrent qu'il fallait l'admonester vertement et lui adresser une leçon sévère propre à l'éclairer sur la fausse voie où il marchait. Ce fut en effet ce qu'on fit : on lui remontra qu'il gâtait tout en pensant bien faire, que sa douceur faisait croire aux hérétiques qu'on les craignait, et ne servait qu'à exalter leur orgueil; que le devoir d'un prédicateur était de corriger ses auditeurs, et non de les flatter; qu'enfin, en invectivant avec force contre les hérétiques, on les convertirait plutôt qu'en leur parlant avec tant de ménagements. Le saint apôtre reçut ces remontrances avec de grands témoignages de respect, d'affection et de gratitude, sans dire un seul mot pour sa justification, certain d'avance qu'il entreprendrait en vain de désabuser des gens si prévenus, « lesquels, disait-il plus tard, « étaient comme ceux qui, regardant au travers d'un verre co- « loré, voient tout de la même couleur que leurs lunettes; » mais, sa conscience ne lui permettant pas d'entrer dans leurs vues, il continua à prêcher avec sa douceur accoutumée. Ceux-ci, voyant qu'il était incorrigible, le dénoncèrent à l'évêque de Genève, en conjurant Sa Grandeur de le rappeler à Annecy, parce que, disaient-ils, « il gâte plus d'ouvrage en un jour que « nous n'en pouvons édifier en un mois; il prêche en ministre « plutôt qu'en prêtre, s'oubliant jusqu'à appeler les hérétiques « ses frères; chose si scandaleuse, que les protestants en font « trophée, se promettent de l'attirer à leur parti, courent en « foule entendre ses paroles doucereuses qui chatouillent leurs « oreilles, et son langage de fraternité, comme s'il pouvait y « avoir quelque société entre la lumière et les ténèbres, entre « les enfants de Jésus-Christ et ceux de Bélial. » L'évêque connaissait trop bien François pour acquiescer à une pareille demande et croire à une telle accusation : il se borna à faire aux dénonciateurs, qu'il savait d'ailleurs animés de bonnes intentions, une réponse bienveillante où il leur recommandait l'esprit de concorde et de support mutuel. C'était là une leçon que François leur donnait tous les jours : car, quoiqu'il se vît continuellement blâmé et censuré par eux, il leur témoignait tou-

jours le même intérêt, applaudissait à tous leurs travaux, les louait en toute circonstance et leur attribuait tout le mérite des succès de la mission.

Forcé de s'éloigner d'eux pour quelques jours, et appelé à Annecy par des affaires indispensables, le saint apôtre en changeant de lieu ne fit que changer le théâtre de son zèle : ayant trouvé sa chère ville d'Annecy désolée par une maladie contagieuse qui y faisait les plus grands ravages, il se dévoua tout entier au service des pestiférés; il y travaillait jour et nuit, lorsque le mal l'atteignit lui-même. Le 4 janvier 1599, il fut saisi d'une fièvre maligne si violente et accompagnée de douleurs si aiguës, que les médecins, dès le commencement, désespérèrent de sa guérison. A cette nouvelle, tout Annecy fut consterné; mais personne ne le fut plus que l'évêque de Genève, qui était retiré alors à Ville en Salaz. Dans sa douleur, il s'adressa au ciel, le conjurant avec larmes de ne pas lui enlever un si digne collaborateur. Le ciel exauça sa prière; la maladie dura peu, et la guérison complète fut si prompte, qu'on crut y voir du miracle. François en fut frappé lui-même jusqu'à proclamer que les prières de son évêque l'avaient rappelé des portes de la mort. Claude de Granier, heureux du rétablissement d'une santé si précieuse, lui envoya la défense expresse de s'exposer de nouveau pour le service des corps, parce qu'il voulait le réserver pour le service des âmes; et il y ajouta l'ordre de retourner dans le Chablais aussitôt après la quarantaine que prescrit l'usage dans les temps de contagion [1].

Le saint apôtre obéit; au jour marqué, il partit pour Ville en Salaz, afin d'y offrir à son évêque ses devoirs de respectueuse reconnaissance, et se rendit de là à Thonon, d'où il était absent depuis trois mois : il y trouva les affaires de la religion dans l'état le plus prospère : l'établissement de jésuites qu'il avait demandé avec tant d'instances au pape et au duc de Savoie y était déjà en pleine activité; le souverain pontife avait promis

[1] Année de la Visitation, 4 janvier.

pour l'entretien de cette maison une rente annuelle de quatre cents écus d'or d'Italie[1]; le prince s'était engagé à y ajouter tout le surplus qui serait nécessaire, et les Pères jésuites, au nombre de six, travaillaient avec ardeur à ramener les hérétiques, à affermir et diriger les catholiques, à prêcher, confesser, catéchiser dans la ville et aux environs, enfin à enseigner la grammaire aux enfants[2]. Parmi ces Pères, tous dignes enfants de saint Ignace, il s'en trouvait deux éminemment remarquables, le père Humæus et le père Forrier : le premier, vénéré partout comme un saint, convertit dix mille hérétiques en six mois; le second, aussi pieux qu'éclairé, mérita d'être l'ami intime et le confesseur du saint apôtre, de le diriger dans sa retraite pour son sacre, de recevoir sa confession générale, et d'avoir enfin assez d'autorité sur son esprit pour le déterminer à publier l'*Introduction à la vie dévote*, comme nous le dirons plus tard. A ces grandes qualités il joignait un zèle si brûlant, surtout pour l'instruction des pauvres, que, devenu aveugle dans sa vieillesse, il se faisait conduire par la main à travers les villages pour y catéchiser les habitants des campagnes.

Au bien que faisaient les jésuites étaient venus s'ajouter les grands succès du père Chérubin pendant le carême qu'il prêcha cette année à Thonon. Ce prédicateur, à la voix forte et tonnante, se faisait entendre depuis le lieu saint jusque dans les maisons voisines; et les protestants, qui n'osaient encore se montrer à l'église, venaient l'écouter secrètement dans ces maisons, attirés par la curiosité : les vérités qu'ils avaient entendues germaient insensiblement au fond de leur âme comme la bonne semence et y prenaient racine; la réflexion les développait et les faisait croître, et peu à peu la foi se formait dans les cœurs. Ces bonnes dispositions avaient été merveilleusement

[1] Ce serait quatorze cent soixante-douze francs, si l'écu d'or d'Italie eût eu la même valeur que celui de Genève; mais nous pensons qu'il valait davantage.

[2] *Vie de Claude de Granier*, p. 174. — *Dictionnaire de Savoie*, t. I, p. 187 et 382.

secondées par une conférence publique qu'eut, dans le même temps, le père Chérubin avec un ministre protestant nommé Lignarius, Allemand d'origine et professeur de théologie à Genève. Les ministres de cette ville, honteux de ne pas tenir la parole qu'ils avaient donnée de discuter publiquement sur la religion avec les prédicateurs catholiques, et jugeant qu'il n'était point, pour la discussion, de moment plus favorable que celui de l'absence du prévôt, leur plus terrible adversaire, avaient envoyé Lignarius à Thonon pour y soutenir, contre les capucins, une lutte où ils espéraient la victoire. La conférence avait eu lieu le 15 mars sur les livres canoniques et sur l'autorité qui doit, en matière de foi, décider du vrai sens des Écritures. On y avait parlé de part et d'autre avec beaucoup de modération : des secrétaires avaient écrit les objections et les réponses; et, après plusieurs heures de discussion, on avait remis la partie au lendemain; mais le ministre n'avait osé s'y présenter de nouveau. Complétement battu dès le premier jour, il n'avait plus voulu rentrer en lice et s'en était retourné promptement à Genève. On l'avait sommé de revenir; et, pour l'y contraindre par le sentiment de l'honneur, on avait divulgué cette sommation par des affiches et des écrits publics; on lui avait même envoyé, de la part du duc de Savoie, les sauf-conduits les plus étendus; tout avait été inutile, et alors le baron d'Avully s'était déterminé à faire imprimer le compte rendu de la première conférence [1].

Les choses en étaient là à Thonon lorsque François y arriva. Il trouva les esprits fortement ébranlés, tant par le compte rendu que par le refus de Lignarius de venir continuer la discussion; déjà même un gentilhomme calviniste du pays de Vaud, nommé Ferdinand Bouvier, se préparait à donner au monde un grand exemple. Une rencontre toute providentielle l'avait mis autrefois en rapport avec François. Un jour qu'il se livrait au plaisir de la chasse en société du marquis de Lullin, son

[1] *Dict. de Savoie*, t. III, p. 382. — Charl.-Aug., p. 165.

parent, ayant vu revenir à lui d'un air effrayé les chiens qu'il avait lancés à la poursuite du gibier, et s'étant avancé pour en reconnaître la cause, il avait rencontré, à son grand étonnement, un peuple nombreux rangé autour de François, lequel, assis sur une grosse pierre en rase campagne et sans être protégé par aucune ombre contre les ardeurs d'un soleil brûlant, prêchait avec feu la doctrine catholique : il avait écouté lui-même; et la sagesse du langage autant que l'onction et la ferveur du prédicateur l'avait singulièrement frappé. Plusieurs fois, depuis, il était venu trouver le saint apôtre en secret et avait conféré avec lui sur la religion. Enfin la conduite de Lignarius et le compte rendu de la conférence venaient de le confirmer dans la pensée que la doctrine de Calvin n'était pas soutenable. François espérait en faire prochainement une de ses conquêtes, lorsque Duplessis-Mornay, cet homme non moins distingué par sa plume que par son épée, qui passait pour le plus habile et le plus savant des calvinistes, cet homme qui était devenu le chef et l'âme du parti protestant, à ce point qu'on l'appelait le pape des huguenots, fit paraître un livre contre le sacrifice de la messe. Bouvier s'empresse aussitôt de lire cet ouvrage, et les arguments contre la doctrine catholique lui semblent péremptoires. Il porte le livre à François, et, ne le trouvant pas à la maison, il laisse l'ouvrage sur sa table, après avoir marqué par le pli des feuillets les passages qui l'avaient le plus frappé. François, rentré chez lui, parcourt le livre, note les principales erreurs qu'il y remarque, et en arrache avec un sentiment d'indignation quatre ou cinq feuillets remplis d'horribles blasphèmes et de calomnies atroces. Bouvier ne tarde pas à revenir: « Votre Duplessis-Mornay, lui dit le saint apôtre en le voyant « arriver, est le plus impudent menteur que j'aie jamais vu; » et, pour preuve, il lui montre une foule de passages des Pères, tronqués, altérés et défigurés par l'auteur [1]. Bouvier, tout stu-

[1] Le fameux du Perron, évêque d'Évreux, appréciant ce livre comme saint François de Sales, déclara publiquement qu'il se faisait fort d'y montrer cinq cents falsifications. Mornay, piqué au vif, accepta le défi : une con-

péfait, a peine à en croire ses yeux : François continue à lui présenter toutes les imputations calomnieuses qu'accumulait Mornay contre la doctrine catholique sur le sacrifice de la messe : le gentilhomme ne peut dire autre chose, sinon qu'il demandera aux ministres de Genève comment ils justifient le livre de Mornay. Il le fit en effet, et, voyant qu'ils ne répondaient rien de raisonnable, il se décida à se séparer de leur parti. François, ravi de sa détermination, l'instruisit avec grand soin de toute la doctrine catholique; et, cette instruction finie, Bouvier, les yeux baignés de larmes de bonheur, fit son abjuration entre les mains de l'évêque de Genève, lorsqu'il vint à Thonon pour les quarante heures, dont nous parlerons au livre suivant[1].

Tout en cultivant son illustre néophyte, François ne négligeait pas les pauvres habitants des campagnes; il parcourait les pays voisins, les montagnes et les vallées, pour y chercher, quelquefois au péril de sa vie, les brebis égarées, les instruire et les presser de revenir au bercail[2]. Il visitait en même temps avec grand soin les églises qui se rencontraient sur sa route et que le vandalisme hérétique avait encore laissées debout. L'état de dénûment et de solitude où il les trouvait excitait sa ferveur; et nulle part il n'épanchait son cœur avec plus de consolation que là où la prière avait cessé depuis plus de soixante ans, et où il ne restait d'autre ornement que la foi, la piété, l'attitude religieuse, de celui qui y adorait le Seigneur[3]. Il travaillait ainsi sans relâche tantôt à la ville, tantôt aux champs, selon les besoins les plus urgents, lorsque de nou-

férence eut lieu en l'an 1600 en présence de Henri IV. Du Perron prouva ce qu'il avait avancé, et Mornay se retira confus dans son château de Saumur. Henri, confirmé plus que jamais dans la religion catholique, dit à Sully : « Le pape des protestants a été terrassé. — Justement vous l'appelez pape, « reprit Sully, car il fera du Perron cardinal. » Et en effet, peu après, le souverain pontife donna la pourpre à du Perron.

[1] De Cambis, t. I, p. 267. — Charl.-Aug., p. 164.

[2] *Dép. de François Favre.*

[3] De Cambis, p. 204.

velles affaires le rappelèrent à Annecy, où l'évêque était rentré depuis la cessation de la peste. Ce fut là qu'il apprit la nouvelle du traité de Vervins, conclu le 2 mai de cette année 1598 par les soins du pieux cardinal de Médicis, légat du pape, plus tard pape lui-même sous le nom de Léon XI. Rien ne pouvait être plus heureux pour la conversion du Chablais : car ce traité, en même temps qu'il rendait la paix à l'Europe, assurait au duc de Savoie la possession du Chablais et du bailliage de Ternier, et remettait à l'arbitrage du Pape le différend existant entre lui et le roi de France touchant le marquisat de Saluces. Par conséquent, les peuples n'avaient plus à craindre de retomber sous la domination des Bernois et d'être punis par eux d'avoir embrassé le catholicisme; ce qui était le plus grand obstacle à la conversion de tout le pays. Aussi l'évêque crut devoir en faire rendre à Dieu de solennelles actions de grâces, en célébrant dans Thonon les prières des quarante heures[1]; d'autant plus que le succès extraordinaire qu'avaient eu celles d'Annemasse lui donnait lieu d'espérer pour celles-ci des fruits semblables. Il chargea donc François, avec qui il avait concerté ce projet, d'aller à Chambéry en conférer avec le duc de Savoie, qu'on attendait alors en cette ville. François, ne l'y trouvant point, se retira au château de Sales pour l'y attendre. Malgré sa tendre affection pour sa famille, il s'en fallut que ce séjour lui fût une jouissance. Loin du théâtre de son apostolat, son cœur souffrait, le repos le faisait languir, il avait soif de travaux : « Je languis, écrivait-il à un de ses « amis, en cette si longue attente du duc de Savoie : s'il ne vient « pas la semaine prochaine, comme on le dit, je retournerai « l'attendre à Thonon. » Le duc ne vint point, en effet, pour lors à Chambéry, et François retourna à Thonon continuer son œuvre chérie.

Le prince n'arriva qu'au mois de juillet, et l'évêque de Genève, sans doute pour ne pas distraire le saint apôtre de ses

[1] *Vie de Claude de Granier*, p. 181.

grands travaux, envoya le père Chérubin prendre l'avis de Son Altesse sur le projet de faire à Thonon les prières des quarante heures. Le prince, non-seulement approuva ce dessein, mais, estimant utile de déployer dans cette circonstance un appareil propre à donner une grande idée de la religion catholique, il s'engagea à payer toutes les dépenses, donna au gouverneur de la province et aux principaux officiers l'ordre de fournir, chacun dans son ressort, tout ce qui serait nécessaire, envoya de très-riches tapisseries de drap d'or et d'argent avec d'habiles décorateurs, et promit d'assister lui-même à cette auguste cérémonie, dès qu'il serait revenu d'un voyage qu'il avait à faire dans la Bresse. D'un autre côté, le souverain pontife, sur la demande de l'évêque de Genève, accorda une indulgence plénière pour tous ceux qui viendraient prendre part à la solennité, et envoya une somme considérable d'argent pour contribuer aux frais de la fête.

L'évêque de Genève publia cette indulgence dans tout son diocèse; les évêques de Sion et de Lausanne firent de même dans le leur, de sorte que tout semblait promettre le plus magnifique concours. Pour mettre comme le dernier sceau à l'intérêt de la cérémonie, on invita les ministres de Genève et de Berne à venir conférer publiquement sur la religion : les syndics de Genève joignirent leurs instances aux sollicitations des catholiques, pressant les plus habiles d'aller soutenir la lutte commencée par le professeur Lignarius, et faisant ressortir la déconsidération générale qui rejaillirait de leur refus sur la réforme tout entière : tout fut inutile, ils redoutaient non plus seulement le père Chérubin, mais encore et surtout le prévôt, qui se trouvait alors à Thonon; et ils n'osèrent pas se mesurer contre deux si puissants adversaires.

Pendant que les ministres, par ce refus invincible, achevaient de se rendre méprisables, le duc de Savoie étant venu de Chambéry au fort des Barraux pour en faire achever les fortifications, François, qui avait plusieurs affaires à lui communiquer pour le bien de sa mission, alla l'y trouver. Accueilli

par le prince avec la plus grande bonté, il l'instruisit en détail de l'état et des progrès de la religion dans le Chablais, et lui exposa avec une respectueuse liberté tout ce que Son Altesse pourrait faire encore pour conduire à une heureuse fin le bien commencé. Le duc de Savoie lui accorda tout ce qu'il voulut, soit pour la restitution des bénéfices-cures et la suppression des pensions des ministres, soit pour la cession des biens ecclésiastiques possédés par les chevaliers des saints Maurice et Lazare [1].

François, au comble de ses vœux, ne songeait plus qu'à partir, lorsque le duc lui offrit une belle occasion d'exercer son zèle : il y avait à la tête du régiment du Chablais un colonel, nommé Brotty, hérétique très-obstiné; le prince, l'ayant fait venir, le présenta à François pour que celui-ci eût à lui résoudre toutes les difficultés qui l'éloignaient de la religion catholique. La conférence dura trois heures; le duc les avait laissés seuls pour qu'ils pussent discourir plus à l'aise, mais cependant avait eu la curiosité de demeurer à la porte pour les écouter. Étant enfin entré dans la chambre : « Eh bien, dit-il, « lequel des deux est vainqueur? Brotty, reconnaissez-vous « maintenant la vérité de notre religion? — Monseigneur, ré- « pondit le colonel, je ne connais la théologie que de nom : il « n'est donc pas étonnant que j'aie le dessous dans ce genre de « combat. Mais j'ai bien gravé dans ma mémoire tous les argu- « ments de M. le prévôt; j'en conférerai avec les ministres; et, « dès que je verrai clairement la vérité, je l'embrasserai. » Le duc, inférant de cette réponse que Brotty était ébranlé, s'en réjouit, l'engagea à réfléchir sérieusement, et releva l'excellence du catholicisme par un grand éloge des vertus de l'apôtre du Chablais [2]. Nous verrons plus tard les heureux fruits de cette première entrevue.

[1] Charl.-Aug., p. 162.
[2] *Idem*, p. 163.

LIVRE III

DEPUIS L'ÉLECTION DE SAINT FRANÇOIS DE SALES POUR LA COADJUTORERIE DE GENÈVE, EN 1598, JUSQU'AU COMMENCEMENT DE SON ÉPISCOPAT, EN 1602.

CHAPITRE PREMIER

FRANÇOIS DE SALES EST ÉLU COADJUTEUR DE GENÈVE; IL RESSUSCITE UN MORT. COMPLÈTE LA CONVERSION DU CHABLAIS ET CONCERTE AVEC LE DUC DE SAVOIE CERTAINES MESURES POUR LA CONSOLIDER.

Année 1598.

Claude de Granier voyait avec consolation les progrès de la religion dans son diocèse; mais, en même temps, il sentait le poids des années peser sur ses épaules, et ses forces ne répondaient plus au zèle qui le dévorait pour la gloire de Dieu et le salut des âmes. Il comprit qu'il lui fallait un coadjuteur, et, sentant l'importance souveraine d'un pareil choix, il demanda, pour le bien faire, les lumières du ciel avec une ferveur proportionnée à un si haut intérêt. Il avait bien auprès de lui un neveu non moins remarquable par sa piété que par sa science, l'abbé de Chissé, qui exerçait déjà avec un rare talent administratif la charge de vicaire général et d'official, et qui semblait mûr pour l'épiscopat. Mais il ne suffisait pas au saint évêque de trouver un homme digne de ce sublime ministère; il voulait, entre ceux qui en étaient dignes, rechercher celui qui l'était le

plus. Enfin, après bien des prières et des réflexions, son choix, inspiré par des vues plus élevées que la chair et le sang, s'arrêta sur le prévôt.

Toutefois, avant d'en venir à l'exécution, sachant qu'il y a toujours profit à consulter, que la sagesse des autres, ajoutée à la nôtre, laisse moins de chances à l'erreur, il en parla à ses plus intimes confidents, et tous applaudirent à ce dessein; il en parla à son propre neveu, et celui-ci, digne de son oncle, lui témoigna toute la consolation que ce choix lui faisait éprouver; il en parla à François lui-même, qui, seul d'un avis contraire, rejeta bien loin la proposition. Il revint diverses fois à la charge, et le refus, de plus en plus prononcé, lui prouva que le choix était bon. Sans donc tenir compte de ses répugnances, il envoya secrètement le père Chérubin aux Barraux, où était encore le duc de Savoie, pour négocier l'affaire avec lui. La négociation ne fut pas difficile; car, le prélat étant tombé gravement malade peu auparavant, le duc avait déjà songé, en cas qu'il vînt à mourir, à le remplacer par le saint apôtre. Il agréa donc volontiers la proposition qui lui était faite, et donna, le 29 août 1598, ses lettres patentes par lesquelles il nommait François de Sales à l'évêché de Genève, suppliait le pape de l'en pourvoir par coadjutorerie ou autrement, et motivait sa demande tant sur la science et les autres rares qualités du sujet que sur les grands travaux qu'il avait supportés et qu'il supportait encore pour la conversion des hérétiques du Chablais. Claude de Granier, heureux de recevoir ces pièces, les tint cachées, même au saint apôtre, et attendit le moment favorable pour en faire usage.

Le père Chérubin, à peine de retour de la mission qu'il avait si heureusement remplie, reçut avis qu'un ministre de Genève, honteux des refus que faisaient depuis si longtemps ses confrères de discuter le calvinisme en conférence publique avec les catholiques, offrait de venir à Thonon soutenir une dispute réglée et solennelle sur la religion. Ce ministre n'y mettait que deux conditions : la première, que, pour garantir sa sûreté

personnelle et celle des confrères qui l'accompagneraient, le duc de Savoie enverrait des otages à Genève; la seconde, qu'on se conformerait à certaines prescriptions qu'il déterminerait. Le père Chérubin se hâta d'obtenir du prince son acquiescement à ce qu'on demandait, et du nonce de Turin l'autorisation d'accepter la conférence aux conditions proposées. Ces deux choses obtenues, il écrivit au ministre que tout se ferait comme il l'avait demandé et que toute la ville de Thonon l'attendait. Celui-ci, pris au mot, sentit son courage défaillir, et inventa des prétextes pour esquiver la lutte. Le père Chérubin, voyant ce manque de parole, s'en plaignit aux syndics de Genève, et leur offrit d'aller lui-même, avec deux autres de ses confrères, soutenir une discussion publique contre le ministre : on ne daigna pas lui répondre. D'autres prirent l'affaire en main et la poursuivirent avec ardeur : catholiques et protestants, tous voulaient la conférence; et, pour l'obtenir, ce n'étaient que messages de Genève à Thonon, de Thonon à Genève. Le consistoire de cette dernière ville trouva le moyen de couper court à toutes les négociations : il condamna le ministre au bannissement pour avoir proposé la conférence sans l'agrément de ses collègues et des syndics de Genève. Le père Chérubin réclama contre cette bizarre sentence, et prit acte par-devant notaire de la honteuse lâcheté des protestants en cette rencontre; le procureur fiscal, de son côté, en dressa un procès-verbal, que les magistrats de Thonon firent enregistrer dans les archives de la ville, et qui s'y conserva longtemps.

Pendant qu'on avait été en négociation avec le ministre de Genève, François, au milieu des nombreuses occupations de son ministère, avait reçu un messager de madame de Boisy, qui l'informait qu'elle venait d'arriver au château de Brens en Chablais avec quatre de ses enfants; qu'elle le priait de venir l'y trouver, que toute sa famille avait un grand désir de le voir, et qu'elle, en particulier, avait besoin de prendre ses avis sur plusieurs affaires importantes. Malgré sa tendre affection pour les siens, le saint apôtre ne crut pas devoir déférer à cette de-

mande, jugeant, d'un côté, son absence préjudiciable à la mission, et, de l'autre, ne voulant pas donner au ministre qui avait proposé la conférence occasion de dire que le prévôt s'était éloigné par la crainte d'être vaincu. Il se borna donc à envoyer à sa mère le fidèle Rolland; « et voici, lui dit-il, la réponse que je vous charge de lui porter; vous lui direz que je « regarde l'invitation qu'elle me fait comme une tentation que « me suscite par elle, sans qu'elle s'en doute, l'ennemi du salut. « Il y a ici tant d'enfants de Dieu qui sont mes frères et mes « sœurs par sa grâce et qui ont besoin de moi, que je ne pour- « rais sans infidélité quitter leur service pour me procurer à moi « et à ma famille une petite jouissance naturelle. » La commission fut exactement remplie, et madame de Boisy avec ses enfants fut obligée de s'en retourner sans l'avoir vu.

Parmi les hérétiques que poursuivait avec un zèle si persévérant le saint apôtre, se trouvait une femme calviniste qui demeurait à Thonon même, dans le faubourg Saint-Bon. Depuis longtemps cette âme obstinée résistait aux arguments les plus évidents, comme aux instances les plus touchantes; et, quoiqu'elle eût la plus grande estime pour François, qu'elle écoutât ses discours avec plaisir et trouvât ses preuves sans réplique, elle répétait toujours qu'elle ne quitterait jamais la religion protestante, parce qu'elle y était née. Sur ces entrefaites, elle mit au monde un fils, différa plusieurs jours de le faire baptiser, et, pendant ce délai, l'enfant mourut subitement. Affligée au delà de ce qu'on peut dire, inconsolable d'avoir laissé mourir son enfant sans baptême et de lui avoir ainsi fermé la porte du ciel, cette mère éplorée portait elle-même au cimetière le cadavre chéri dont elle semblait ne pouvoir se séparer, lorsque sur son chemin se rencontre le saint apôtre; elle court aussitôt se jeter à ses pieds, les baigne de ses larmes, et, posant par terre le petit cercueil qui contenait le corps de son fils : « Rendez- « moi mon enfant, s'écria-t-elle, mon cher père, rendez-moi « mon enfant, au moins assez de temps pour qu'il puisse rece- « voir le baptême, et je me ferai catholique. » François, vive-

ment ému à ce spectacle, ne peut répondre une seule parole; il mêle ses larmes à celles de cette mère désolée, tombe à genoux et conjure le Dieu des miséricordes d'avoir pitié de la mère et de l'enfant. Sa prière n'était pas finie, que l'enfant ouvre les yeux et donne des signes de vie [1]. On le baptise aussitôt, et l'heureuse mère le remporte à sa demeure au milieu des transports de joie de toute la famille. Il vécut encore deux jours, pendant lesquels tous ceux qui le voulurent voir purent s'assurer du miracle; la mère et toute la famille se firent catholiques; plusieurs hérétiques, invités publiquement par le père Chérubin à constater la vérité du prodige, l'examinèrent avec la plus sévère critique, et, après en avoir reconnu l'authenticité, un grand nombre abjura l'hérésie [2].

Rien n'était plus propre à disposer les esprits aux prières des quarante heures dont on venait de terminer les principaux préparatifs. On désirait les commencer au plus tôt; le jour de l'ouverture avait déjà été annoncé, puis remis à quelques jours plus tard, puis retardé encore; et des processions même, qui, venant des villes éloignées, étaient déjà en marche pour s'y rendre, avaient été contremandées. Le duc de Savoie, qui voulait y assister, n'arrivait point, non plus que le cardinal Alexandre de Médicis, légat du pape en France, qui devait, à son retour en Italie, passer par Thonon, et qu'on tenait à faire jouir du spectacle de la cérémonie. De délai en délai, l'ouverture fut renvoyée au dimanche 20 septembre, et elle paraissait fixée définitivement pour ce jour-là lorsque, vers le 10 septembre, le duc de Savoie donna avis qu'il ne pourrait se trouver à Thonon avant le commencement d'octobre, et demanda le renvoi des quarante heures jusqu'à cette époque. L'évêque en informa aussitôt les missionnaires; et ceux-ci, pensant qu'un nouveau délai refroidirait la dévotion des peuples, furent d'avis de célébrer les quarante heures à l'époque annoncée, et d'en célébrer

[1] *Dép. du seigneur de Charmoisy, de François Favre et d'une foule d'autres témoins oculaires.* — De Cambis, t. I, p. 195.

[2] Charl.-Aug., p. 169.

de nouvelles à l'arrivée du cardinal et du duc. Cette mesure, il est vrai, offrait un grave inconvénient : on n'avait pas le temps d'en informer le prince, de s'assurer s'il l'agréerait, et quelques-uns trouvaient imprudent de contrevenir à ses ordres sans l'en avoir prévenu. L'évêque trancha la difficulté; et, se flattant que le prince ne désapprouverait pas une mesure motivée sur la raison du plus grand bien, il décida que les quarante heures auraient lieu au jour fixé, et se rendit en conséquence aussitôt à Thonon.

A peine était-il arrivé, qu'on lui donna connaissance d'un livre que le ministre la Faye venait de faire paraître sous le voile de l'anonyme contre le culte de la croix, pour réfuter les feuilles distribuées par les missionnaires lors de la plantation de la croix d'Annemasse : c'était une invective violente et blasphématoire contre le signe sacré du salut. Le prélat aussitôt convoqua tous les prêtres qui étaient pour lors à Thonon, afin de délibérer sur ce qu'il était à propos de faire en cette conjoncture. Tous furent d'avis qu'il fallait une réponse à cet écrit, et que le prévôt était par excellence l'homme qui convenait pour le réfuter, soit parce qu'il s'entendait mieux que personne à ce genre de composition, soit parce que c'était lui qui avait fait planter la croix qu'on attaquait, et que d'ailleurs il connaissait depuis longtemps la Faye[1]. François, confus de ce témoignage d'estime et de confiance, plus pénible pour lui que ne le sont pour d'autres les humiliations, se chargea volontiers de ce travail, *à cause*, dit-il dans sa préface, *qu'étant le plus ancien confrère de la Croix il se sentait obligé d'en soutenir l'honneur*, et il promit d'y consacrer tous ses loisirs. Il commença par lire le pamphlet impie, en notant à la marge les fausses allégations, les impostures et les blasphèmes du ministre; et, à la fin, il ajouta ces paroles comme témoignage de son respect et de son obéissance pour le saint-siége, sans la permission duquel il n'eût pas voulu lire un livre hérétique : *Liber hæreticus pro Francisco qui licentiam habuit*. Nous parlerons plus

[1] Charl.-Aug., p. 167.

tard de l'ouvrage lui-même, fruit de ses travaux et de ses veilles.

L'évêque de Genève s'occupa ensuite du choix d'un local convenable pour les prédications des quarante heures. L'église Saint-Hippolyte était évidemment insuffisante, et, d'un autre côté, l'église Saint-Augustin, occupée jusqu'alors par les protestants, était d'une dimension vaste peu en rapport avec leur petit nombre, qui décroissait encore de jour en jour : l'évêque crut donc devoir prendre possession de cette église, la réconcilia avec toute la pompe possible, et y fit replacer la pierre du grand autel, que les Bernois avaient transportée dans la maison de ville lorsqu'ils établirent le calvinisme à Thonon. Le 19 septembre, samedi des Quatre-Temps, il y conféra la confirmation et les ordres, deux sacrements qu'on n'avait pas administrés dans cette ville depuis soixante-trois ans; il y consacra plusieurs autels, bénit des ornements sacerdotaux avec un certain nombre de croix destinées à être élevées sur les avenues des grands chemins dans tout le Chablais, et ordonna que chaque procession qui viendrait aux quarante heures emporterait une de ces croix pour la planter au lieu qui lui serait désigné. Puis, pensant que l'église même la plus vaste serait encore trop petite pour le grand nombre d'adorateurs qui devaient se trouver à la solennité, il prescrivit d'élever sur la place contiguë à l'église un magnifique oratoire pour y exposer le saint Sacrement. Enfin, comme l'expérience faite à Annemasse avait démontré que des représentations saintes, appropriées au goût de l'époque, étaient de nature à attirer un plus grand nombre d'étrangers, à délasser et à nourrir la piété, il fit dresser près de l'oratoire un théâtre simple et modeste.

Pendant tous ces préparatifs, on vit arriver à Thonon, dès ce jour-là même, veille de l'ouverture des quarante heures, un nombre prodigieux d'étrangers qui accouraient à la solennité non-seulement des provinces voisines, telles que la Savoie, la Bourgogne, la Suisse, le Valais, la cité d'Aoste et la Bresse, mais encore d'autres pays éloignés. Ce fut au milieu

de ce concours de peuples que, le matin du 20 septembre, s'ouvrirent les quarante heures, d'abord par la messe pontificale que célébra l'évêque de Genève dans l'église Saint-Augustin, puis par la procession générale où il porta le saint Sacrement en triomphe dans les principales rues de la ville. En avant de la procession, marchait pieusement une longue file d'ecclésiastiques; et, derrière le dais, venaient le gouverneur de la province, l'avoyer[1] de Fribourg, un grand nombre de gentilshommes et un peuple innombrable. On se rendit par un long circuit devant l'oratoire dressé sur la place contiguë à l'église Saint-Augustin; et, lorsque l'évêque y eut exposé le saint Sacrement, commença la cérémonie de l'adoration, dans laquelle se succédèrent, d'heure en heure, pendant trois jours, les processions de diverses paroisses de la Savoie, après y avoir été préparées, comme à Annemasse, par une exhortation de François ou de ses collaborateurs, qui se remplaçaient alternativement dans la chaire. Là, vous eussiez vu les habitants de Taninge, Bellevaux et Boëge, de Saint-Cergues, Fessy, Perrigny, Cluses et Sallanches, des plus hautes montagnes du Faucigny, de Bonneville et d'Évian, et une foule d'autres populations, rivaliser de piété et de ferveur : les uns, portant en tête de leur procession l'ancienne croix dont ils se servaient avant l'invasion du calvinisme, et qu'ils avaient tenue cachée depuis entre deux murailles, demandaient avec larmes leur rentrée dans l'Église romaine; les autres, portant les instruments de la Passion, se rendaient, en attendant leur tour d'adoration, au théâtre élevé près de l'oratoire, et y écoutaient avec attendrissement un d'entre eux, qui, prosterné à deux genoux, les entretenait des souffrances du Sauveur; d'autres, arrivant à la chute du jour, retardés par la distance des lieux, et plus encore par l'attaque des Genevois, qui, au mépris des traités, avaient fait irruption sur eux près des remparts de Genève, passaient une grande partie de la nuit à se confesser ou à re-

[1] L'avoyer est le premier magistrat de certains cantons suisses.

cevoir les instructions de François, du père Chérubin et du chanoine Louis, tous trois saintement émules de zèle et de dévouement. On ne saurait dire tout le fruit que produisirent ces saints exercices : tant d'exemples de la plus tendre piété, donnés spécialement par l'évêque de Genève et François de Sales, tant de ferventes prières portées au ciel par le concours de ces peuples divers, tant de prédications inspirées par un zèle tout apostolique, et que venaient entendre, à la faveur de la nuit, les hérétiques retenus jusque-là par le respect humain éloignés de l'Église [1], tant d'abjurations de l'erreur, tant de belles et touchantes cérémonies, furent à la fois et un magnifique triomphe pour la religion, et une source de grâces nouvelles, et comme l'annonce du retour prochain de tout le pays à l'Église romaine.

On termina les quarante heures, comme on les avait commencées, par une procession solennelle, dans laquelle on reporta le saint Sacrement à l'église Saint-Augustin. Au retour de cette procession, François, sans songer à se reposer de tant de fatigues, employa le reste du jour à préparer quarante personnes, qui, après avoir été longtemps obstinées dans l'erreur, venaient de se décider à l'abjurer, et avaient besoin encore d'éclaircissements pour dissiper leurs doutes, d'explications pour mieux connaître la religion, d'exhortations pour entrer dans les sentiments de foi et de piété dont doit être accompagné le retour au bercail; puis il les présenta, le soir, à l'évêque, qui reçut leur abjuration et leur donna l'absolution de l'hérésie. Ayant ensuite supplié le saint prélat de leur administrer la confirmation, parce que ces pauvres gens, venus de fort loin, ne pouvaient attendre au lendemain, et que d'ailleurs, étant encore faibles, ils avaient besoin d'être fortifiés par la grâce du sacrement, il eut la douleur de se voir contredit par ceux qui entouraient l'évêque : on lui objecta que, Sa Grandeur étant fatiguée, il y aurait cruauté à la fatiguer encore; et quel-

[1] Charl.-Aug., p. 171 et 172.

ques-uns même poussèrent la malignité jusqu'à supposer qu'il voulait faire mourir l'évêque de fatigue pour avoir sa place. Le saint apôtre laissa dire ces esprits malveillants, se borna à répondre, avec sa modération ordinaire : « J'espère de la bonté « de Dieu que monseigneur ne se trouvera point mal de ce « travail; » et, en effet, l'évêque, accédant à ses désirs, confirma ces quarante néophytes, qui s'en retournèrent heureux et affermis dans la foi.

Le digne prélat, malgré les fatigues de la journée, écrivit encore au duc de Savoie pour l'informer des raisons qu'il avait eues de ne pas retarder la cérémonie des quarante heures, ainsi que des grands fruits qui en étaient résultés, et l'assurer que ce n'était qu'une préparation à ce qu'on voulait faire quand il viendrait lui-même à Thonon. Le curé d'Annemasse, chargé de porter cette lettre avec deux autres que lui confièrent François et le père Chérubin, se rendit promptement auprès du prince, qui était alors à Chambéry, lui raconta en détail ce qui s'était passé, et lui ajouta que, dans la disposition favorable où se trouvaient les esprits, il y avait tout lieu d'espérer qu'une nouvelle solennité des quarante heures achèverait la conversion de la province entière s'il venait y assister, et qu'il favorisât de tout son pouvoir la religion catholique, sans se laisser arrêter par les raisons politiques que pourrait lui alléguer son conseil. « Dieu soit béni et loué à jamais pour tout le bien que sa bonté « a fait et veut faire encore dans mes États! » répondit le prince en levant les yeux au ciel. Puis, mettant la main sur la croix qu'il portait comme grand maître de l'ordre de l'Annonciade : « Je ne veux rien épargner, pas même mon sang, ajouta-« t-il, pour l'exaltation de la sainte Église et pour la conversion « de mes sujets ; je veux et j'entends que la religion catholique, « apostolique et romaine, soit seule en exercice public dans mes « États, sans m'embarrasser de ce qu'on pourra dire. Je vais « en Bresse; à mon retour, j'écrirai à l'évêque à Thonon, et je « lui ferai savoir quand il faudra commencer les prières des « quarante heures. » Le pieux prince fit ensuite une ordon-

nance par laquelle il chargeait François de Sales d'une distribution d'aumônes à Ripailles et à Filly. Il savait que cette mission réjouirait la charité du saint apôtre envers les pauvres, en lui fournissant une occasion de les évangéliser, et un moyen d'exercer sur leurs esprits une influence précieuse au bien de la religion. En remettant au curé d'Annemasse cette ordonnance, accompagnée d'une courte réponse pour le père Chérubin : « Recommandez-moi, lui dit-il, aux prières de M. de « Genève et de ses dignes coopérateurs; je ne tarderai pas à « les voir. » Il ne fut, en effet, que peu de temps dans son voyage de Bresse; car, ayant trouvé le légat du Saint-Siége au village de Chana, sur les bords du Rhône, il revint avec lui à Chambéry pour ordonner la réception magnifique qu'il voulait qu'on lui fît à Thonon, et de là il manda à l'évêque de Genève qu'il y arriverait le lundi 28 septembre; que le cardinal, qui marchait à petites journées, y arriverait le 30, et qu'il faudrait commencer les prières des quarante heures le jeudi 1er octobre.

Cet avis du prince ne fut transmis à Thonon que le matin du lundi 28 septembre; et le même courrier qui apprenait qu'il allait arriver dans l'après-midi annonça qu'il se proposait d'informer juridiquement contre ceux des hérétiques de cette ville qui, en 1594, y avaient appelé les Bernois et les Genevois au secours de leur rébellion, avaient rasé le château de Thonon et secoué le joug de la garnison catholique qui l'occupait. Les embarras de la guerre l'avaient forcé de laisser jusqu'alors cet attentat impuni; mais, la paix lui ayant rendu sa liberté d'action, il était résolu à sévir d'une manière exemplaire contre les auteurs ou les complices d'une révolte si audacieuse. A cette nouvelle, une consternation générale s'empara des esprits; le consistoire s'assembla en grande hâte, et n'imagina d'autre moyen de salut que l'intervention de l'évêque de Genève, qui seul pouvait avoir assez d'ascendant sur le prince pour apaiser son courroux. On se rendit donc aussitôt chez l'évêque; et M. de Vallon, à la tête du consistoire, portant la parole, lui exposa, les yeux baignés de pleurs, l'extrémité où étaient réduits ses core-

ligionnaires. Le bon prélat l'écoute avec bienveillance; il mêle ses larmes à celles qu'il voit couler, répond avec une affection touchante que, de grand cœur, il consent à intercéder pour eux, qu'il y mettra tout l'intérêt du père le plus tendre pour des enfants chéris; et, sans perdre un instant, laissant même inachevé le repas qu'il venait de commencer, il part avec eux pour aller remplir cette mission de noble charité. Spectacle aussi nouveau qu'attendrissant! l'évêque, accompagné de l'abbé de Chissé, son grand vicaire, et de François de Sales, marchait à la tête de tous les protestants du consistoire, qui le suivaient comme leur capitaine, leur sauveur et leur père, et un grand nombre de gentilshommes et de bourgeois de Thonon formaient le reste du cortége. On s'avance ainsi jusqu'assez loin hors de la ville; enfin on rencontre le duc, qui, dès qu'il aperçoit l'évêque, descend de cheval et lui tend la main avec une remarquable bienveillance. Le prélat aussitôt tombe à ses genoux, demandant avec larmes grâce pour les coupables, et protestant qu'il ne se relèvera point qu'il ne l'ait obtenue. Tout le consistoire, également prosterné, attendait avec anxiété son arrêt. A ce spectacle, le prince, qui était venu fort en colère et bien décidé à sévir contre les principaux auteurs de la révolte, se trouve aussi déconcerté que surpris; son indignation ne peut tenir contre une scène si attendrissante; il relève le prélat avec beaucoup de bonté, et lui dit qu'en sa considération aucune suite ne sera donnée à l'affaire et qu'il pardonne à tous les coupables. L'évêque répondit à ce trait de clémence par un discours où, après avoir, dans l'épanchement de sa reconnaissance, loué magnifiquement le prince de son amour pour ses sujets, il le priait de continuer à en faire ressentir à tout le Chablais les effets heureux : « Je vous le promets, répliqua le prince attendri; je ferai « tout le bien que vous me proposerez; je le ferai par amour « pour mes sujets, que je porte tous dans mon cœur, et par « égard pour les recommandations d'un prélat qui a toute mon « estime et toute mon affection[1]. »

[1] *Vie de Claude de Granier*, p. 319 et 187.

La belle conduite de l'évêque de Genève en cette circonstance, couronnée par un succès si consolant, lui gagna tous les cœurs; les hérétiques les plus obstinés en furent touchés, et leur âme s'ouvrit à des pensées de retour. M. de Vallon leur en donna l'exemple, et ne tarda pas à rentrer dans le sein de l'Église catholique.

Le lendemain de cette scène glorieuse pour la religion, François voulut préparer le sermon d'ouverture des quarante heures qu'il devait donner deux jours après. Mais Dieu, qui se plaît à humilier les siens pour les sanctifier, permit qu'il éprouvât une impuissance complète de composer quoi que ce fût. « Jamais, « dit-il au chanoine Louis, mon esprit ne s'était trouvé ni si « distrait ni si stérile; je n'en puis rien tirer. Toutefois je n'en « ai aucune inquiétude, parce que Dieu agira et parlera en moi, « si sa Providence veut que je dise quelque chose d'utile à sa « gloire et au bien des âmes; ou sa bonté me fera aimer mon « abjection et mon humiliation, si c'est son bon plaisir que je « demeure court; je m'offre également à lui pour l'un et pour « l'autre..» Cependant, comme il savait que la parole sainte doit toujours être traitée avec respect, et que celui-là tente Dieu qui ne la prépare pas autant qu'il le peut, il se renferma dans la solitude pour méditer de son mieux le sujet sur lequel il devait parler, et n'en sortit que le lendemain 30 septembre, pour aller avec tout le clergé, sous la conduite des évêques de Genève et de Saint-Paul-Trois-Châteaux, à quatre kilomètres de la ville au-devant du légat, qui devait arriver ce jour-là.

Le légat arriva en effet, et, conduit par ce magnifique cortége, il vint jusqu'aux portes de Thonon, où le duc de Savoie l'attendait avec ses gardes et toute sa noblesse. Après les compliments d'usage, il se rendit d'abord à l'église Saint-Hippolyte pour y adorer le saint Sacrement, puis à l'hôtel de ville, où on lui avait préparé un logement splendide. A peine s'y fut-il reposé quelques instants, que le duc de Savoie vint lui rendre visite, accompagné de l'évêque de Genève, de François de Sales et de plusieurs gentilshommes. L'évêque exposa au cardinal les pro-

grès que faisaient chaque jour la religion et la piété dans son diocèse; et celui-ci, profondément touché de récits si attendrissants, l'embrassa jusqu'à deux fois, le remercia de ses travaux pour la gloire de Dieu et le salut des âmes, et ajouta qu'il en ferait au Pape un rapport fidèle. « Oui, ajouta le duc de Sa-« voie, ce digne évêque est l'apôtre de toute la province : je « le seconderai de mon autorité, de ma vie même, s'il le faut; » et, présentant ensuite François de Sales au légat : « Monsei-« gneur, dit-il, voici le véritable apôtre du Chablais : c'est un « homme de Dieu que le ciel nous a envoyé; c'est *lui qui le* « premier a osé pénétrer seul dans ce pays au *péril* de sa vie, « lui qui a semé la divine parole, arraché l'ivraie, planté la « croix, et fait germer la foi romaine dans ces contrées, d'où « elle avait été bannie pendant plus de soixante ans par les « efforts de l'enfer. J'ai bien secondé de mon épée une si « sainte entreprise, mais toute la gloire de cette bonne œuvre « est due à ce zélé missionnaire. » A ces mots, tous les assistants et surtout les hérétiques ne purent contenir leur surprise : car ils n'avaient jamais cru que le duc fît de François une si haute estime. Cependant le saint apôtre était tout hors de lui-même, et sa modestie souffrait le martyre. Une sainte confusion couvrait son visage de rougeur et le troublait tellement, qu'il ne put rien répondre. Il ne sut que tomber à genoux aux pieds du cardinal et lui baiser, en témoignage de respect, le bord de sa robe. Le légat, le relevant aussitôt, l'embrassa avec effusion et lui dit : « Je vous remercie, monsieur; de votre zèle; « poursuivez toujours cette entreprise avec la même ardeur : « je rendrai compte au souverain pontife de tout ce que vous « faites pour le salut des âmes[1]. » Ces paroles ne firent qu'accroître la confusion de François; et le cardinal, qui le remarqua, conçut un nouveau degré d'estime pour un homme qui à tant de mérite joignait tant de modestie. Les courtisans voulurent ajouter encore à tous ces témoignages d'honneur; mais,

[1] De Cambis, t. I, p. 297. — Charl.-Aug., p. 153.

pour se dérober à leurs éloges, l'homme de Dieu se retira promptement et alla prier le père Chérubin de faire le lendemain en sa place le sermon d'ouverture; « parce que, dit-il, « les louanges qu'on vient de me donner m'ont tellement dé- « concerté et rempli de confusion, que je ne saurais comment « paraître le premier devant cette auguste assemblée. »

Pendant que toutes ces choses se passaient, on terminait dans l'église Saint-Augustin les préparatifs pour les quarante heures : c'était l'ensemble de toutes les magnificences que ce lieu pouvait comporter; toute la nef était tendue de riches tapisseries d'or et d'argent et de velours violet; en face de la chaire, placée du côté droit de l'Évangile, s'élevait un superbe trône surmonté d'un grand dais en drap frisé, sous lequel le duc et le cardinal devaient se placer; à quelque distance de là, un dôme parsemé d'étoiles d'or, dont l'éclat se réfléchissait magnifiquement à la faveur d'innombrables lumières, reposait sur un grand nombre de colonnes doriques peintes, toutes brillantes d'or, placées en demi-cercle, de manière à former dans le chœur une gracieuse chapelle; et du centre de ce chœur partait une longue suite de gradins qui s'élevaient par une progression douce et peu sensible jusqu'à l'autel, où se trouvait un tabernacle précieux, décoré de fleurs, de statues et de pierres précieuses, au milieu desquelles le saint Sacrement devait être exposé[1].

Le jeudi matin, premier jour d'octobre, le duc, étant allé prendre le cardinal à son hôtel, le conduisit à l'église Saint-Hippolyte, pour y recevoir l'abjuration d'un certain nombre de protestants convertis. Le légat, après s'être revêtu pour cette cérémonie de ses habits pontificaux, s'assit devant le grand autel, le visage tourné vers le peuple; à peu de distance de lui était le siége du duc de Savoie, après lequel venaient tous les prélats, tant ceux qui étaient déjà auparavant à Thonon que ceux qui accompagnaient le légat; puis les référendaires, les

[1] Charl.-Aug., p. 173 et 174.

protonotaires apostoliques, les chevaliers de l'ordre de l'Annonciade, qui avaient devant eux, assis sur un banc particulier, les théologiens et autres ecclésiastiques de distinction; et, debout derrière eux, les principaux gentilshommes de la cour du duc. Le reste de la nef était rempli par la foule du peuple, aussi serrée et aussi compacte qu'il était possible : car, quoique l'église fût spacieuse, elle ne put contenir que la moindre partie des personnes avides de contempler un si beau spectacle.

Tout étant ainsi disposé, le ministre Petit, à la tête de ceux qui devaient faire abjuration, débuta par un discours de plus d'une heure, où la beauté du style le disputait à la solidité du fond; il y fit ressortir les trois caractères principaux qui lui avaient fait reconnaître l'Église romaine pour la véritable Église de Jésus-Christ : son unité, puisque toutes les nations qui la composent ont toutes une seule et même doctrine, un seul et même symbole, sans ombre de variation; sa sainteté, puisque d'éclatants miracles témoignent que Dieu est avec elle; son apostolicité, puisque depuis les apôtres jusqu'à nous la succession des pasteurs n'y a jamais été interrompue; et il en déduisit pour conclusion qu'il demandait avec instance à être admis dans son sein; après quoi, étant venu se jeter à genoux aux pieds du légat, il prononça l'acte d'abjuration et reçut l'absolution de l'hérésie. Le seigneur de Foraz, un grand nombre de gentilshommes du Chablais et de bourgeois de Thonon, vinrent à sa suite abjurer l'erreur; et, la cérémonie finie, un *Te Deum* solennel porta jusqu'aux cieux les actions de grâces de toute l'assemblée.

Aussitôt après commença la messe solennelle, célébrée pontificalement par l'évêque de Genève et merveilleusement chantée par les musiciens des deux chapelles du légat et du duc de Savoie : elle fut suivie de la procession pour porter le saint Sacrement à l'église Saint-Augustin, où devaient se faire les quarante heures. Rien de plus magnifique que cette procession; l'imagination semblait y avoir déployé toutes ses ressources pour donner à la cérémonie l'intérêt de la nouveauté et de l'ex-

traordinaire. Toutes les rues par où l'on devait passer étaient ornées de tapis, de tableaux et de verdure; l'ostensoir qui contenait le saint Sacrement étincelait de perles et de diamants; derrière le dais, que portaient d'un côté le duc de Savoie et son frère, de l'autre, les deux avoyers de Fribourg, marchaient le cardinal légat accompagné des autres prélats, les gentilshommes et officiers de la cour, les bourgeois de Thonon nouvellement convertis, agrégés à la confrérie du Saint-Sacrement; et, après eux, une multitude incroyable accourue de toutes les provinces voisines. La procession s'avança dans ce bel ordre jusqu'au contour de la rue où logeait l'évêque de Saint-Paul-Trois-Châteaux. Là se trouvait un reposoir richement orné, et au-dessus s'élevait un arc de triomphe à quatre faces, portant un château surmonté d'une pyramide, flanqué de quatre tours, et muni de pièces d'artillerie. A l'instant où le cardinal passa sous l'arc de triomphe, une nuée qu'on avait représentée suspendue en l'air s'entr'ouvrit, et de son sein descendit une colombe au blanc plumage, bec, poitrine et pieds dorés, qui, s'abaissant d'abord sur le légat, lui remit un compliment latin écrit en lettres d'or sur un fond d'azur [1], et, passant de là au duc de Savoie, lui remit un compliment français écrit avec la même magnificence [2].

A peine la nuée artificielle eut-elle disparu, qu'une galère à

[1] Voici le compliment adressé au légat :

Major Alexandro, triplices de Marte triumphos
Unus agis, pacem restituisque tribus.
Palladis optatâ stringis tres fronte coronas;
Victor et assertâ relligione redis.
His tibi pro meritis trinus qui regnat in ævum
Tergemino sacrum cinget honore caput.

C'est-à-dire : Alexandre de Médicis, plus grand qu'Alexandre de Macédoine, vous remportez une triple victoire sur le dieu Mars, en étouffant la guerre entre trois grands princes (les rois de France et d'Espagne et le duc de Savoie au traité de Vervins); vous retournez victorieux après avoir acquis une triple couronne formée des rameaux de Pallas et rendu à la religion son ancien lustre. Heureux présage que la sainte Trinité ceindra un jour votre front du triple diadème de la tiare pontificale.

[2] Le compliment adressé au duc faisait allusion aux victoires qu'il rem-

trois rangs de rames, ingénieusement soutenue dans les airs, où elle semblait voguer comme en pleine mer, s'approcha du château et le canonna avec grand bruit : le château répondit aussitôt par des décharges d'artillerie réitérées, qui remplirent toute la rue d'une épaisse fumée et jetèrent même l'épouvante dans l'âme de plusieurs spectateurs qui n'avaient jamais rien entendu de semblable. La procession ne crut pas devoir s'arrêter au milieu de tout ce tumulte, et, continuant sa marche sans faire station au reposoir, comme on se l'était proposé, elle alla droit à l'église Saint-Augustin. Là, devant le portail, était représentée une montagne dont le sommet, comme celui de l'Etna, jetait des gerbes de feux et de flammes, tandis que de son pied jaillissait une source d'eau pure et limpide; symbole de l'Église, qui jette de continuelles flammes d'amour vers le ciel, en même temps qu'elle fait couler sur la terre les eaux vives de la vraie doctrine [1]. L'intérieur du temple resplendissait de mille lumières et retentissait d'une musique délicieuse. Lorsque la procession fut entrée et le saint Sacrement placé sur l'autel de la magnifique chapelle dressée dans le chœur, le légat et le duc, avec toute la noble assistance, prirent leur place pour entendre le sermon du père Chérubin. L'orateur avait choisi pour texte les paroles du psaume 105 : *Quis loquetur potentias Domini, auditas faciet omnes laudes ejus? Qui racontera les effets de la puissance du Seigneur et annoncera dignement ses louanges?* De là, abordant la thèse de la présence réelle de Jésus-Christ dans l'Eucharistie, il l'établit avec autant de force que d'éloquence. Le cardinal goûta fort ce discours; mais cependant il aurait mieux aimé entendre l'apôtre du Chablais; il y comptait, et au sortir de l'église il exprima à l'évêque de Genève ses regrets et son désappointement. Celui-ci lui ré-

portait sur l'hérésie dans le Chablais, et se composait de ces quatre vers :

Grand prince dont le zèle et la valeur mérite
Un bonheur aussi grand que vous avez le cœur,
Le ciel qui vous chérit, sous ma sainte conduite,
Vous rend en pleine paix, plus qu'en guerre, vainqueur.

[1] Charl.-Aug., p. 175 et 176.

pondit que l'homme de Dieu avait par modestie déféré au prédicateur capucin l'honneur de parler le premier, mais qu'il ne tarderait pas à faire aussi entendre sa voix. En effet, le saint apôtre prêcha, non pas seulement une fois, mais plus de dix fois pendant les quarante heures, prenant ordinairement pour texte l'un de ces trois passages : *Faites ceci en mémoire de moi* [1]; *les paroles que je vous ai dites sont esprit et vie; c'est l'esprit qui vivifie, et la chair ne sert de rien* [2], afin d'en expliquer le véritable sens et de prévenir les objections qu'en tirent les hérétiques en les détournant de leur sens naturel.

Une fois le saint Sacrement exposé, les processions se succédèrent régulièrement, arrivant dans la ville à l'heure qui leur avait été fixée, et en sortant de même, de telle sorte que l'affluence prodigieuse du peuple dans Thonon n'y occasionna ni désordre ni confusion. Quelle que fût la route par laquelle elles arrivassent, elles passaient toutes par la place de la Halle et l'hôtel de ville, premièrement pour révérer une croix de pierre, peinte couleur d'azur à lames d'or, qu'on y avait nouvellement érigée, avec un crucifix de bronze doré placé dans une petite niche entaillée dans le croisillon; en second lieu, pour rappeler à tous les fidèles les quatre vers de la croix d'Annemasse, qu'on avait gravés en lettres d'or sur une table dressée à la base, enfin, pour réjouir les yeux et la piété du légat, que transportait le spectacle de cette fervente multitude dans un lieu qui avait été si longtemps le théâtre de l'hérésie; et, après qu'elles avaient fait ainsi le tour de la ville, elles se rendaient dans l'église Saint-Augustin, où elles recevaient une instruction, soit du saint apôtre, soit de ses zélés coopérateurs, et passaient de là à l'adoration du saint Sacrement.

L'après-midi, sur les deux heures, le légat, accompagné du duc de Savoie, retourna à l'église Saint-Hippolyte, pour y recevoir l'abjuration de plusieurs hérétiques qui sollicitaient la

[1] Luc., XXII, 19.
[2] Joan., VI, 64.

grâce de leur rentrée dans le bercail. Il commença par diverses paroisses réunies à cet effet; et, au milieu de cette multitude, il discerna avec attendrissement un bon vieillard qui s'était fait porter à Thonon pour y recevoir l'absolution de l'hérésie : élevé jusqu'à vingt ans dans l'Église catholique, qu'il n'avait abandonnée pour ainsi dire que par force, il n'avait cessé, depuis le malheur de sa désertion, de soupirer après le rétablissement de la vraie foi, pour l'embrasser de nouveau : arrivé dans l'église où allaient se réaliser ses vœux, il ne put contenir sa joie, fendit la foule avec un empressement qui excita tous les regards, se précipita aux pieds du légat, abjura à haute voix l'hérésie, et, après avoir été absous, il s'écria, heureux comme le saint vieillard Siméon, qu'il mourrait content désormais, puisqu'il avait vu ce qu'il désirait voir depuis si longtemps.

A cette première cérémonie en succéda une autre où cinq à six cents personnes abjurèrent; puis une troisième, et ainsi de suite à toutes les heures; de sorte qu'il fallait qu'il y eût continuellement quelqu'un occupé à recevoir les abjurations [1]. Le légat en reçut un certain nombre; et, quand la fatigue l'obligea à se retirer, il pria l'évêque de Genève et le saint apôtre de le remplacer dans cette fonction.

Le second jour des quarante heures, le duc de Savoie, donnant l'exemple à tous ses sujets, alla à l'église Saint-Hippolyte, revêtu du grand collier et du manteau de l'ordre de l'Annonciade, qui ne se portent que dans les grandes cérémonies : il entendit la messe du père Chérubin et se présenta à la communion avec don Amé de Savoie, son frère, le marquis de Lullin, et beaucoup de gentilshommes de sa cour que le saint apôtre avait confessés pendant une grande partie de la nuit. A ce spectacle, le père Chérubin, profondément ému, ne put contenir les sentiments dont son âme était pleine; et, tenant l'hostie sainte entre les mains, il tira de son cœur avant la com-

[1] Lettre XLIXe, p. 190

munion un discours pathétique qui toucha jusqu'aux larmes tous les assistants. La messe finie, le duc alla avec sa suite à l'église Saint-Augustin adorer le saint Sacrement, qui y était exposé; vers les deux heures de l'après-midi, il retourna prier à l'oratoire des quarante heures, entendit un sermon du père Galésius, qui, partant de ces paroles du Psalmiste : *Lætatus sum in his quæ dicta sunt mihi, in domum Domini ibimus : Je me suis réjoui de ce qu'on m'a appris; nous entrerons dans la maison du Seigneur;* démontra avec une éloquence saisissante que l'Église romaine est la vraie maison du Seigneur, parce que seule elle a les caractères de la vraie Église. Vers le soir, pour couronner une journée si saintement passée, le prince se rendit à une dernière cérémonie. Il y avait eu autrefois, dans la rue dite *de la Croix*, une croix remarquable que l'hérésie avait abattue : François de Sales, en ayant fait faire une autre pour la remplacer, voulut donner à son inauguration toute la solennité possible : d'abord, pour que son transport fournît l'occasion d'une magnifique procession, il l'avait fait déposer dans l'église Saint-Hippolyte, où les confrères du Saint-Sacrement, vêtus de blanc, vinrent la chercher; ils l'apportèrent processionnellement, au milieu d'un grand concours de peuple, à l'endroit où elle devait être plantée : là, en présence du duc, des évêques et de plus de quatre mille personnes, au milieu des cantiques d'allégresse dont cette pieuse multitude, dirigée par les musiciens, faisait retentir les airs, au bruit des trompettes, des tambours et des décharges de mousqueterie, on la dressa sur son pied, et on la consolida en terre sans autre instrument que le seul secours des mains, toute haute et toute pesante qu'elle était; et cela avec tant de facilité et de promptitude, que la chose parut aux assistants tenir du prodige. A peine l'opération fut-elle terminée, que le duc, qui y avait concouru de ses royales mains, vint se mettre à genoux devant ce signe sacré du salut, y demeura quelque temps en prière, le vénéra profondément et le baisa avec respect. Tous les confrères du Saint-Sacrement en firent autant, ainsi que les

évêques et les seigneurs de la cour[1]; et, après un *Te Deum* solennel chanté en action de grâces par le corps des musiciens aidé de tout le peuple, François conduisit la procession dans l'église Saint-Augustin pour y adorer le saint Sacrement. Le duc, au lieu de s'y placer sous le dais qu'on lui avait préparé, alla se mettre à genoux dans une des stalles pour y faire sa prière avec plus de recueillement, et assista ensuite au sermon du père Chérubin sur l'honneur dû à la croix et au saint Sacrement, ces deux mystères d'amour si étroitement liés l'un à l'autre. Sa piété s'édifia en entendant l'éloquent prédicateur prouver par les monuments de l'histoire combien était ancienne la coutume de planter des croix, combien surtout le zèle de l'exaltation de la croix était héréditaire dans la noble maison des ducs de Savoie, qui, par leur valeur héroïque contre les infidèles, avaient mérité de porter la croix blanche dans leurs armoiries. Le pieux prince ne s'en tint pas là : il voulut assister aux prières des confrères du Saint-Sacrement et rester dans l'église jusqu'à deux heures après minuit, où devaient finir les quarante heures. François de Sales y fit le sermon de clôture; et, immédiatement après, l'évêque de Genève, sous le dais que portait le duc de Savoie avec un avoyer de Fribourg et les seigneurs de Vatteville et de Grand-Cour, reporta le saint Sacrement de l'oratoire à l'église Saint-Augustin, au milieu d'une magnifique illumination qui donnait aux lieux par où passait la procession l'éclat du plus beau jour.

Dès que François fut dégagé des grands travaux des quarante heures, il commença, à Ripailles et à Filly, deux bourgades voisines de Thonon, la distribution d'aumônes dont le duc de Savoie l'avait chargé par son ordonnance du 24 septembre. Il y avait dans la première de ces deux bourgades un prieuré et dans la seconde une abbaye, sur lesquels les ducs de Savoie avaient droit de percevoir une aumône annuelle à

[1] Charl.-Aug., p. 177 et 178.

faire distribuer par eux comme ils l'entendraient. Le saint apôtre, chargé de cette mission, distribua, jusqu'à l'épuisement de la somme fixée, d'abord chaque jour neuf pains de deux kilogrammes aux pauvres du lieu, avec une aumône à tous les étrangers qui passaient par là; puis, chaque semaine, trente pains aux villages situés de l'autre côté de la Drance, et vingt aux pauvres de Thonon et des lieux voisins; en tout près de deux cent cinquante kilogrammes par semaine; et, comme plusieurs personnes, détenues par les infirmités ou par la vieillesse, ne pouvaient venir recevoir leur part des aumônes publiques, il obtint des deux monastères cinq grands boisseaux de grain qu'il alla leur distribuer lui-même. Rien de plus touchant et en même temps de plus édifiant que la manière dont il s'acquittait de ce ministère. Il était au milieu des pauvres comme une mère tendre au milieu de ses enfants : la bénignité de son cœur, qui ressortait dans tous ses traits, la douceur de ses paroles, l'affabilité de ses manières, qui témoignait de sa vive affection, réjouissait le cœur des malheureux, et doublait à leurs yeux le prix de l'aumône; mais, comme il les aimait en Dieu, il ne se contentait pas de soulager leur misère temporelle, il profitait de l'occasion pour leur adresser des paroles de salut, leur apprendre à se sanctifier dans leur condition, et à mériter, en dédommagement des privations d'ici-bas, une félicité éternelle, des richesses impérissables, des jouissances sans fin; puis il leur faisait réciter à genoux le Symbole des apôtres, les commandements de Dieu, une prière pour l'exaltation de la foi, et une pour la conservation du duc de Savoie et la prospérité de son règne[1].

Ce religieux prince était resté à Thonon après la clôture des quarante heures, et avait fait tous les honneurs possibles au légat à son départ pour l'Italie. Apprenant que quatre-vingts personnes du marquisat de Lullin, qui venaient pour abjurer l'hérésie, avaient été arrêtées en chemin par des hérétiques qui

[1] Charl.-Aug., p. 167.

s'opposaient à l'exécution de leur bon dessein, il envoya aussitôt le marquis de Lullin avec le père Chérubin pour les amener à Thonon. Sous la conduite de si bons guides, les nouveaux convertis arrivèrent heureusement. Après une touchante exhortation du père Chérubin, ils firent leur abjuration entre les mains de l'évêque de Genève, en présence du duc de Savoie, et s'en retournèrent ensuite processionnellement, ayant à leur tête le marquis de Lullin, qui voulut par là leur témoigner la joie que lui causait leur conversion.

Le prince, au retour de cette cérémonie, venait de rentrer dans son palais, lorsque des envoyés de Berne se présentèrent pour lui demander de laisser au calvinisme, dans tout le Chablais, la même liberté d'exercice qu'au catholicisme, et par conséquent de tolérer au moins trois ministres dans le pays : « Quand vous vous êtes emparés de cette province, leur répon-« dit-il, vous avez contraint les peuples à embrasser vos nou-« velles opinions; et maintenant que je l'ai recouvrée par la « justice des armes, et que la presque totalité de mes sujets té-« moigne le désir que je rétablisse l'ancienne et véritable re-« ligion sur le pied où elle était auparavant, vous ne devez pas « trouver mauvais ni étrange que moi, qui suis leur légitime « souverain, je m'attribue le droit de régler les affaires de la « religion selon leurs désirs, si bon me semble. » Les envoyés ne surent rien répliquer de raisonnable et se retirèrent[1].

Cependant, malgré le langage si noble et si ferme qu'il venait de tenir, le prince n'était pas sans inquiétude. Le différend non encore vidé entre les couronnes de France et de Savoie, au sujet de la possession du marquisat de Saluces, pouvait ramener la guerre entre les deux États; et, le cas échéant, il était à craindre que le canton de Berne, si on le mécontentait, ne prît parti pour la France contre la Savoie. N'était-il pas prudent de le ménager ainsi que les autres cantons, en leur faisant quelques concessions, fâcheuses, il est vrai, mais peut-être néces-

[1] De Cambis, t. I, p. 299. — Charl.-Aug., p. 179.

saires? Cette opinion, que partageaient plusieurs ministres d'État et même plusieurs ecclésiastiques doctes et vertueux, disposa le prince à faire meilleur accueil aux envoyés du canton de Fribourg, qui, d'ailleurs, bien différents des Bernois, ne venaient que le complimenter sur le rétablissement de la religion catholique dans le Chablais; et, afin d'éclairer sa conduite en cette grave circonstance, il convoqua, pour le lendemain matin, son conseil, où il ordonna à François de se trouver. Sentant toute la gravité de la question qui allait y être agitée, il eut grand soin de la recommander à Dieu; et, pour cela, il entendit le matin, avec toute la cour, la première messe d'un nouveau prêtre ordonné à Thonon, voulut être parrain du petit enfant d'un pauvre paysan nouvellement converti, qu'on présentait ce jour-là au baptême, et assista à l'abjuration de trois à quatre cents personnes des paroisses de Bons et de Saint-Didier. François, de son côté, pria avec toute la ferveur que méritait l'importance d'une affaire qui allait décider du fruit de tous ses travaux, réclamant surtout l'intercession de saint François d'Assise, son patron, dont la fête se célébrait ce jour-là même. L'heure du conseil étant arrivée, il s'y rendit ponctuellement : la plupart de ceux qui opinèrent les premiers, considérant la chose au point de vue politique plus qu'au point de vue religieux, furent d'avis de garder trois ministres protestants, l'un pour Thonon, l'autre pour Bons, et le troisième pour Nernier. Le tour du saint apôtre pour prendre la parole étant venu : « Monseigneur, dit-il au prince avec une hardiesse apostolique, « laisser les ministres dans cette province, c'est perdre vos « terres; et, ce qui est bien autre chose, c'est perdre le ciel, « dont un pied de largeur vaut mieux que tout l'univers en- « semble; il ne peut pas y avoir alliance entre Jésus-Christ et « Bélial; les ministres n'habitent cette contrée que par tolé- « rance, et rien ne vous oblige à les y conserver contre l'intérêt « de vos peuples[1]. » Le duc goûta cet avis, et, un des membres

[1] Pom Jean de Saint-François, p. 127.

du conseil ayant réitéré l'observation qu'il était imprudent de mécontenter les Bernois, qui, en cas de rupture avec la France, pouvaient envahir la province : « Moins de terre, davantage de « ciel, répliqua le prince. Que les ministres sortent de ce pays, « et qu'on ne me parle plus de cette affaire [1]. »

Après le conseil, le duc donna à dîner aux députés suisses; et, pendant le repas, ceux de Berne ayant renouvelé leurs instances en faveur des trois ministres : « J'y consens, répondit « le prince, à condition que vous recevrez aussi les prêtres « qu'il me plaira d'envoyer à Berne. » Cette réponse leur ferma la bouche; car ils n'étaient pas d'humeur à souscrire à une pareille condition, personne, en général, n'étant plus intolérant que ceux qui réclament plus haut la tolérance. Ces députés étant donc partis sans avoir pu rien obtenir, le duc, tout préoccupé du dessein d'achever et de consolider l'entière conversion du Chablais, se fit représenter un mémoire relatif à cette grande œuvre, que le saint apôtre lui avait remis quelques jours auparavant. Dans ce mémoire [2], François suppliait Son Altesse : 1° de donner entièrement mainlevée des revenus de tous les bénéfices de la province pour fournir à l'entretien des curés et autres ecclésiastiques qu'exigeaient l'instruction des peuples, l'administration des sacrements, le gouvernement des paroisses; ou du moins d'ordonner que les revenus des cures seraient consacrés à l'entretien du personnel, et les revenus des bénéfices non cures appliqués pendant trois ans au rétablissement des églises ou des autels et aux autres besoins du culte, auxquels l'extrême pauvreté des peuples ne pouvait suffire. Il lui demandait, en second lieu, de faire partir l'instituteur hérétique de Thonon, et de le remplacer par un catholique; d'ordonner la mise à exécution d'un legs destiné à l'entretien de douze écoliers catholiques pauvres; de renouveler la défense d'envoyer les enfants étudier hors des États de Son Altesse; d'interdire aux hérétiques toutes les charges pu-

[1] De Cambis, p. 300. — Charl.-Aug., p. 179.
[2] *Opusc.*, p. 86.

bliques, tous les emplois, grades et dignités, dont ils avaient jusqu'alors tant abusé pour persécuter les catholiques et faire prévaloir leurs erreurs; d'éloigner de Thonon, le plus possible, le ministre protestant, enfin d'accorder à tous les catholiques habitant cette ville le titre de bourgeois, avec pouvoir d'assister aux assemblées et conseils, d'y avoir voix délibérative, et de participer à tous les autres priviléges de la bourgeoisie. Le prince fit à toutes ces demandes des réponses favorables : pour le premier article, il donna des ordres exprès par lettres patentes à son procureur fiscal, Claude Marin; mais, le sénat et la chambre des comptes, retenus sans doute par des égards trop humains pour les chevaliers possesseurs des bénéfices, ayant allégué diverses raisons de ne pas enregistrer ces lettres, il fallut recourir à Rome, comme nous le dirons plus tard, pour faire casser et annuler l'union des bénéfices de la province à l'ordre militaire des saints Maurice et Lazare. — Pour le second article, le duc fit observer que plusieurs de ces points étaient déjà remplis, puisqu'il avait pourvu, par un édit général, à ce qu'on n'envoyât pas les enfants étudier hors de ses États sans sa permission expresse, et qu'il venait de bannir les ministres; que, pour les autres points, il y serait également fait droit, et qu'il entendait que la religion protestante fût entièrement prohibée dans ses États, tant en général qu'en particulier.

Cependant il restait encore à Thonon un certain nombre d'hérétiques : les uns étaient de la classe du peuple et sans influence dans le pays; le duc pensa qu'il ne devait pas inquiéter ceux-ci, qu'au lieu de les contraindre par la force il fallait les gagner par la douceur, et espérer qu'avec les instructions des pasteurs, les bons exemples des catholiques et le temps, père de la réflexion, ils reviendraient insensiblement à l'antique foi. Mais il en était d'autres de la classe élevée de la société, soit bourgeois, soit gentilshommes, qui, par leur position, leur fortune, leurs moyens d'action, leurs discours et leurs exemples, avaient un grand ascendant sur les masses, et pouvaient, en restant dans le pays, en pervertir les nouveaux convertis,

ou empêcher les conversions de ceux qui tenaient encore à l'hérésie. Le duc estima qu'à l'égard de ceux-là la tolérance serait à la fois et une faute contre la politique et un dommage grave porté à la religion, puisque l'hérésie, les attachant aux Bernois et aux Genevois, serait en eux un attrait permanent à la rébellion, et que le règne de la vérité, ce premier besoin des peuples, cette garantie la plus solide de la paix, de l'ordre et de la fidélité de ses sujets, serait compromis tant que ces hommes influents professeraient hautement leurs erreurs dans la contrée. Il lui était pénible, il est vrai, de sévir contre eux, mais, pour quelques particuliers en petit nombre, fallait-il sacrifier le bien public, exposer le Chablais au retour des calamités affreuses qui avaient signalé l'apparition du calvinisme toutes les fois qu'il avait posé le pied sur le sol, et mettre les peuples en péril de perdre la vraie croyance si heureusement recouvrée? Il ne le jugea pas ainsi, non point qu'il voulût forcer les conversions, qui sont essentiellement libres, mais il voulait au moins amener ces hommes opiniâtres à entendre de solides instructions sur la religion catholique, afin de leur donner lieu de reconnaître les caractères de vérité qui la distinguent, et qui sont si grands, si frappants, qu'il est impossible qu'on les présente à un esprit sincère, à un cœur droit, sans qu'il en soit convaincu; c'est-à-dire qu'il voulait les contraindre à voir la lumière à laquelle ils fermaient obstinément les yeux. Car jusqu'alors il n'avait pu obtenir qu'ils vinssent écouter aucune instruction. Il résolut d'en finir avec cet entêtement, aussi funeste à eux-mêmes qu'à tout le pays; de les menacer de son courroux, s'ils s'obstinaient encore, et, au besoin, de les bannir comme des hommes dangereux, de les retrancher du corps de la nation comme des membres gangrenés, capables d'infecter et de perdre la partie saine [1].

C'est pourquoi, le mardi 6 octobre, le duc de Savoie convo-

[1] Nous engageons les lecteurs qui seraient tentés de blâmer cette politique du duc de Savoie, à consulter, sur cette matière délicate, le *Pouvoir du Pape au moyen âge*, par M. Gosselin, p. 67 et suiv.; l'*Autorité des*

qua dans la maison de ville tous les bourgeois de Thonon et les principaux habitants du Chablais; là, assisté des évêques de Genève et de Saint-Paul-Trois-Châteaux, de François de Sales et du père Chérubin, qui lui servit de chancelier en cette circonstance, il leur adressa ce discours, au moins en substance : « Depuis que la justice et l'équité de nos armes nous ont fait « recouvrer cette province, injustement usurpée par les héré- « tiques, nous avons mis tous nos soins à la délivrer de la ty- « rannie de l'enfer que l'hérésie faisait peser sur elle; nous « vous avons envoyé des docteurs en théologie et des prédica- « teurs de la vraie religion, dont le premier et le principal est « M. le prévôt, ici présent, pour porter la lumière au milieu « des ténèbres qui vous environnaient; nous n'avons employé « que les voies de la douceur, dans la confiance que vous re- « connaîtriez l'Église votre mère et rentreriez de vous-mêmes « dans son sein. Effectivement, un grand nombre d'entre vous « nous ont donné cette consolation; nous les connaissons, nous « les aimons, et nous saisirons toutes les occasions de leur té- « moigner notre contentement. Mais il en est d'autres qui s'ob- « stinent dans le mal, et que, ni la sainteté de la religion ca- « tholique, ni sa majesté, ni son excellence, ni son antiquité, « ni sa stabilité, ni ses miracles, ni son unité, ni enfin notre « exemple et nos exhortations ne peuvent toucher; et ceux- « là, nous déclarons hautement que, s'ils persévèrent dans « leur conduite, ils encourront tout le poids de notre dis- « grâce[1]. »

Le père Chérubin ayant ensuite pris la parole pour développer plus amplement les volontés de Son Altesse et inviter tout le monde à s'y conformer, le prince, après le discours de son chancelier, ajouta d'un ton de maître : « Il est temps que « j'apprenne de vous-mêmes votre dernière résolution : que

deux Puissances, par l'abbé Pey, t. IV, 4e part., ch. I et II; les conférences de M. Frayssinous sur la tolérance, sur l'union de la religion et de la société, etc.

[1] Charl.-Aug., p. 182.

« ceux qui portent la croix blanche sur le cœur [1], et qui par « conséquent sont de notre religion ou désirent en être, se pla- « cent à ma droite; et que ceux qui portent les noires couleurs « de l'hérésie et préfèrent le schisme de Calvin à l'Église de « Jésus-Christ, passent à ma gauche [2]. »

A ces mots, le plus grand nombre vient se placer à la droite, et le reste passe à la gauche. François s'approche aussitôt de ces derniers, les conjure avec sa douceur accoutumée de passer de l'autre côté, leur représentant qu'on ne leur demande que de consentir à se laisser instruire des preuves de la religion catholique; que bientôt, pourvu qu'ils écoutent avec un cœur droit, la lumière de la vérité brillera à leurs yeux, et que, s'ils s'obstinent à refuser l'instruction, leur entêtement imprudent aura pour eux les suites les plus funestes. La plupart cèdent à ces remontrances et passent à la droite; il ne reste d'opiniâtres et d'inflexibles que quelques bourgeois et gentilshommes, entre lesquels le colonel Brotty, Joly et Desprets étaient les plus remarquables. Le duc, alors, se tournant vers eux et les regardant avec indignation : « C'est donc vous, ennemis de Dieu et de « votre prince, qui voûlez me résister? leur dit-il d'un ton de « colère; je vous ferai voir que je suis votre souverain et votre « maître. » Sur cette parole, quelqu'un de l'assemblée ayant voulu excuser leur conduite, le prince lui imposa silence, et, après avoir fait prendre par un de ses secrétaires les noms des coupables : « Sortez d'ici, leur dit-il, je ne vous donne que trois « jours pour évacuer mes États. » Ils sortirent aussitôt, chassés par les huissiers et les gardes du prince, et s'en allèrent à Nyon, de l'autre côté du lac de Genève [3].

Plus dociles que ceux-ci, les hérétiques se convertirent en masse par tout le Chablais, et il ne se passa aucun jour de cette même semaine que l'évêque de Genève n'eût à recevoir plusieurs

[1] C'est-à-dire qui me sont attachés, la croix blanche étant l'armoirie de la maison royale de Savoie.

[2] De Cambis, t. I, p. 301. — Charl.-Aug., p. 185.

[3] Charl.-Aug., p. 302.

abjurations. Le mercredi, lendemain de la fameuse séance dont nous venons de parler, vinrent se réconcilier à l'Église catholique les paroisses de Ballaison, Messery, Nernier, Hermance, et quelques autres, converties par le zèle infatigable du père Sébastien, capucin, qui, pour catéchiser les paysans, se faisait tout à tous, jusqu'à se mêler et travailler avec eux dans les vignes; le jeudi, les paroisses de Lully, Chavanay et Courci; le vendredi, trois cents personnes de Ternier, qui en même temps supplièrent le prince d'empêcher les ministres de Genève de continuer à venir prêcher dans les villages de leur bailliage; le samedi, plusieurs personnes de divers endroits du Chablais; le dimanche, deux cents personnes de Margencel, portant en tête la croix qu'ils possédaient avant la domination des Bernois, et qu'ils avaient si bien cachée, que leurs tyrans n'avaient pu la découvrir : le père Chérubin les en félicita, et, tenant cette croix en ses mains, il leur parla avec tant de zèle et de ferveur, qu'il fit fondre en larmes tout son auditoire.

Cependant le sénat de Berne, ayant appris l'arrêt de bannissement porté contre les hérétiques qui s'obstinaient à ne pas vouloir entendre parler de la religion catholique, écrivit au duc de Savoie des lettres menaçantes où on lui reprochait d'avoir violé le traité de Nyon; les Genevois firent agir Élisabeth, reine d'Angleterre, les protestants de France et des Pays-Bas, les princes protestants d'Allemagne, qui tous réclamèrent, en termes pressants, la liberté de conscience en faveur de leurs coreligionnaires du Chablais. Le duc, loin de se laisser intimider par les menaces, ou arrêter par les représentations, donna, le 12 octobre, d'autres lettres patentes [1], portant : 1° que tout possesseur de biens ou revenus ecclésiastiques, dans les bailliages du Chablais et de Ternier, ne pourrait, sous peine de confiscation, les donner, directement ou indirectement, à loyer ou à ferme, à d'autres qu'à des catholiques; 2° qu'il était défendu à toutes personnes, de quelque qualité et condition

[1] *Opuscules*, p. 91.

qu'elles fussent, sous peine de mille francs d'amende ou autre peine au choix du juge, de menacer, maltraiter, injurier, chercher à intimider les catholiques ou ceux qui désireraient entrer dans la religion romaine; 3° que tout calviniste était inhabile à toute charge, emploi et dignité, et que les contrats et autres actes qu'ils passeraient comme officiers publics seraient nuls de plein droit.

Après ces lettres patentes, qui furent un coup terrible pour l'hérésie, le duc, poursuivant l'œuvre de zèle qu'il avait tant à cœur, chargea François de faire, avec Claude d'Angeville et le procureur fiscal, une enquête exacte de l'état des bénéfices dans le Chablais et dans le bailliage de Ternier. Cette opération dura près d'un mois; et, pendant ce temps, le prince employa les loisirs que lui laissait la surveillance des travaux du fort des Barreaux à ramener par les voies de la douceur les hérétiques qui restaient encore. Il avait pour cela un tact merveilleux : s'il usait quelquefois de rigueur, comme nous l'avons vu, ce n'était jamais qu'à regret, et il aimait beaucoup mieux employer les voies de l'insinuation et de la bonté. Lorsqu'il était à Thonon, il faisait venir les hérétiques dans son palais, les accueillait avec une grâce qui lui conquérait leur affection, leur représentait d'une manière touchante qu'il ne voulait que leur bonheur, leur promettait de les aimer toujours tendrement s'ils abjuraient l'hérésie; et, comme à une éloquence naturelle il joignait une instruction religieuse plus qu'ordinaire, il leur exposait avec clarté et force les preuves de la religion catholique. Il les engageait ensuite à avoir des conférences avec les missionnaires, surtout avec le prévôt et le père Chérubin. Dans ces entrevues on achevait presque toujours l'œuvre de la conversion qu'il avait si heureusement commencée; et alors il conduisait comme en triomphe à l'église Saint-Hippolyte ces nouveaux convertis, qui y faisaient abjuration entre les mains de l'évêque de Genève. Il passait de là aux diverses contrées du Chablais; et, à son arrivée dans chaque paroisse, il faisait assembler les principaux habitants, comblait d'éloges ceux qui

avaient embrassé ou se montraient disposés à embrasser la religion catholique; et, s'adressant aux autres, il leur représentait que, comme il n'y a qu'un Dieu, il n'y a aussi qu'une Église, hors de laquelle il n'est point de salut: que cette Église, seule vraie, est l'Église romaine; et il leur en donnait des preuves avec autant de douceur et de ménagements que de netteté et de logique; c'était le langage d'un père parlant à ses enfants : il les conjurait de ne pas se précipiter dans un malheur éternel et ne se montrait touché que de l'intérêt de leur âme. Tant de bienveillance allait jusqu'au cœur de ses auditeurs; on n'y pouvait résister, et souvent on s'écriait : « Nous voulons être de la religion de notre bon prince, nous renonçons à l'hérésie! » Cette déclaration si naïve excitait en lui un redoublement d'intérêt et d'affection; il touchait la main de ces braves gens, leur promettait sa protection; quelquefois même, dans le transport de sa joie, il allait jusqu'à les embrasser. Bientôt l'enthousiasme fut général dans le Chablais : les peuples se portaient en foule sur le chemin par où le prince devait passer, et faisaient retentir l'air des cris de foi et d'amour : Vive Son Altesse royale! Vive l'Église romaine! Vive le Pape! Bientôt toute la province présenta un aspect catholique, et la croix reparut sur toutes les places publiques. Il resta encore cependant quelques hérétiques obstinés; le duc, suivant sa maxime, qu'un prince doit savoir joindre, selon les circonstances, la sévérité à la douceur, fit exécuter à leur égard ses ordonnances sans miséricorde; et, par cette conduite également douce et ferme, il acheva de détruire l'hérésie dans le pays.

Mais ce n'était pas assez d'avoir rétabli le catholicisme dans cette contrée, il fallait encore consolider l'œuvre et la rendre durable. Le premier moyen qu'il employa à cet effet fut d'assurer l'entretien des curés et des missionnaires du Chablais. François de Sales venait de terminer l'enquête dont il avait été chargé; il en résultait, d'après le procès-verbal qui nous en a été conservé[1], que, dans le bailliage de Ternier, il n'y avait

[1] *Opuscules*, p. 93.

encore que dix-neuf paroisses et deux annexes rentrées sous le domaine du duc de Savoie, que tout le reste était dans la possession des Genevois, et, par conséquent, en proie à l'hérésie; que dans le Chablais, malgré les ruines amoncelées par le calvinisme, il restait encore quelques biens et quelques églises disponibles[1]. Le duc, après avoir étudié cette affaire, s'entendit avec l'évêque pour établir dans tout le pays des curés et des prédicateurs, et nomma un administrateur général des biens ecclésiastiques du Chablais et du bailliage de Ternier, afin qu'ils fussent tous employés pour le plus grand bien des âmes. Il voulait d'abord confier cet emploi au prévôt; mais, sur l'observation qu'on lui fit qu'il y aurait dommage pour la religion à absorber dans des détails administratifs les moments d'un apôtre capable de si grandes choses, il y nomma le primicier d'Angeville.

Le second moyen qu'il employa pour consolider la religion dans le Chablais fut de s'entendre avec François sur les ordonnances et règlements les plus propres à atteindre ce but. Le saint apôtre lui remit à ce sujet, dans les premiers jours de novembre un mémoire divisé en quinze articles, où il lui demande[2]:

1° Qu'il soit ordonné aux habitants du Chablais et du bailliage de Ternier de vivre selon la religion catholique, ou, s'ils professent une autre religion, qu'on leur laisse un temps suffisant, soit pour se faire instruire, soit pour vendre leurs biens aux catholiques et sortir de la Savoie. S'ils ne l'ont pas fait au terme échu, que leurs biens soient tenus pour confisqués et qu'on procède contre eux selon les formes de droit.

2° Qu'il soit défendu, sous telle peine que fixera Son Altesse, d'enseigner les nouvelles doctrines ou de disputer sur la foi, si ce n'est pour s'instruire et en présence de théologiens catholiques ou autres personnes ecclésiastiques; qu'il soit également défendu de mettre obstacle, en quelque manière que ce

[1] Charl.-Aug., p. 185 et suiv.
[2] *Opuscules*, p. 108.

soit, à la fréquentation des divins offices et autres exercices de la religion catholique.

3° Que tous les habitants du Chablais et du bailliage de Ternier observent les fêtes, jeûnes, vigiles, carêmes et autres commandements de l'Église, et qu'ils assistent aux processions, sous telle peine qu'il plaira à Son Altesse de déterminer.

4° Qu'il soit défendu à toute personne de lire ou de retenir des livres hérétiques, censurés et prohibés, et qu'il soit ordonné à ceux qui en ont, de les mettre, dans l'espace d'un mois, entre les mains de ceux qui seront désignés par l'évêque; qu'après ce délai il puisse être fait des perquisitions dans les maisons suspectes, et que les contrevenants soient soumis aux censures ecclésiastiques et autres peines de droit, nonobstant opposition et appellation quelconque.

5° Qu'aux jours de fêtes chacun soit tenu, sous telle peine qu'il plaira à Son Altesse, d'assister aux offices de l'Église, à la grand'messe, aux vêpres et à la prédication.

6° Qu'il soit défendu d'ouvrir les boutiques les jours de fêtes, de demeurer dans les cabarets, de se livrer à la danse ou aux jeux ces mêmes jours pendant la grand'messe, les vêpres, les processions et les prédications.

7° Que les pères et mères de famille soient tenus d'envoyer leurs enfants, serviteurs et domestiques quelconques, aux catéchismes; et que, dans les différents quartiers des paroisses de villes ou villages, on établisse des surveillants pour tenir le registre exact de ceux qui doivent y assister, et donner aux pasteurs les noms de ceux qui n'y viennent pas, afin qu'on procède contre eux.

8° Que l'édit qui prive de tous les emplois publics ceux qui demeurent obstinés dans l'hérésie soit exécuté selon sa forme et teneur; qu'il leur soit interdit d'exercer lesdits offices par personnes interposées, ou d'y participer en s'y associant, et que ceux qui se les associent soient soumis aux peines de l'édit.

9° Que des commissaires soient établis pour informer contre ceux qui ont démoli les églises et les presbytères, ou qui ont

vendu, acheté, se sont approprié les bois ou les pierres des autels, des fonts baptismaux et des bénitiers, afin qu'outre les peines de droit portées contre de tels délits ils soient encore contraints à rebâtir les églises et les presbytères à leurs dépens, et à les garnir des meubles nécessaires.

10° Que ceux qui possèdent actuellement les biens des églises soient contraints de les restituer sans aucun délai.

11° Que ceux qui ont des titres, papiers, livres de compte et autres documents concernant les revenus des églises soient tenus de les remettre dans l'espace d'un mois entre les mains d'un commissaire, qui les délivrera ensuite à qui de droit.

12° Qu'il soit nommé des commissaires pour veiller à ce que les aumônes de blé prescrites dans les baux des fermiers se fassent exactement, pour vérifier les comptes passés et faire restituer ce qui n'a pas été distribué aux pauvres.

13° Que les cloches qui sont aux Allinges soient restituées dans quinze jours aux églises auxquelles elles appartiennent; que le métal brisé de celles de Thonon, de Filly et autres paroisses, qui est audit lieu, soit rendu à l'évêque ou à ses délégués pour être employé à faire d'autres cloches.

14° Qu'il plaise à Son Altesse Royale de prendre sous sa sauvegarde et sa protection spéciale l'évêque, les curés et autres ecclésiastiques avec leurs commensaux et serviteurs, à l'effet d'empêcher qu'il ne leur soit fait aucun tort en leurs personnes ou en leurs biens, et qu'en conséquence elle déclare aux gouverneurs, magistrats et syndics du Chablais et du bailliage de Ternier, qu'ils répondront en leur propre et privé nom de tout le mal qui leur serait fait.

15° Enfin, que les gouverneurs et magistrats tiennent la main à l'entière observation de ces articles, et qu'en ce qui concerne la juridiction ecclésiastique ils prêtent secours aux officiers de cette juridiction par toutes les voies de justice dues et raisonnables, suivant les formes de droit, les édits et l'intention bien connue de Son Altesse.

Le duc de Savoie pesa tous ces articles avec une mûre ré-

flexion, et les adopta tous, à quelques modifications près, conformément aux sages principes qu'il s'était faits sur cette matière, et que nous avons exposés plus haut[1]. En conséquence, il interdit dans ses États l'exercice de la religion protestante, défendit aux hérétiques d'aller hors des frontières assister aux prêches des ministres, de s'absenter du pays plus de huit jours, de disposer de leurs propriétés directement ou indirectement, d'une manière profitable à l'hérésie, de célébrer les mariages, faire baptiser ou instruire leurs enfants ailleurs que dans l'Église catholique; il promit en même temps d'empêcher, sous des peines sévères, la détention ou la vente de tout livre prohibé, et prescrivit aux hérétiques adultes l'assistance aux prédications catholiques, aux enfants l'assistance aux catéchismes, aux pères et mères de famille l'envoi de leurs enfants, serviteurs et domestiques aux unes ou aux autres de ces instructions. Il enjoignit de plus à tous les officiers de ses États de châtier exemplairement quiconque détournerait un autre directement ou indirectement des exercices de la religion catholique, et de veiller avec soin à l'exécution de ces arrêts. Enfin, comme complément de ces utiles mesures, il ordonna l'institution d'un conseil pour la surveillance des mœurs et la répression des désordres qui échappent à l'action des tribunaux et des lois, tels que l'ivrognerie, le concubinage, les dissensions ou autres abus, et statua que ce conseil, composé d'un certain nombre d'ecclésiastiques, d'un membre du corps de la ville et du gouverneur ou juge mage ou procureur fiscal, établirait des censeurs et des surveillants tant à la ville qu'à la campagne, et pourrait prononcer sans formalité de procédure ou d'opposition la peine de la prison, d'une amende jusqu'à soixante sous, ou autres pénitences salutaires.

Le prince scella tous ces arrêtés de son sceau; et, après tant de belles choses faites en faveur de la religion catholique, il re-

[1] Voyez p. 309 et 310. Consultez encore sur ces questions M. Gosselin, l'abbé Pey et M. Frayssinous, aux endroits indiqués, p. 310 (*note*).

tourna au fort des Barreaux pour en presser les fortifications.

François, de son côté, épuisé de fatigues à la suite de quatre ans et quelques mois de continuels travaux, alla prendre quelques jours de repos au château de Sales. Il y arriva avec la modestie et la simplicité d'un homme qui reviendrait d'un lieu où il n'aurait rien fait de remarquable, et embrassa avec effusion son vieux père âgé de soixante-seize ans, sa tendre mère, ses frères et ses sœurs. On ne saurait dire les sentiments divers qu'inspira sa présence à toute cette heureuse famille : on se réjouissait de le posséder après une si longue absence ; on admirait cette humilité qui semblait ne soupçonner en soi aucun mérite lorsque toutes les bouches redisaient sa gloire et proclamaient ses louanges; mais le sentiment qui dominait tous les autres, c'était une religieuse vénération pour son éminente sainteté : on ressentait, en l'approchant, comme l'impression de l'esprit de Dieu qui était en lui, et sa société seule embaumait le cœur de piété et de vertu, de respect et d'amour. Tout le temps qu'il demeura auprès de ses bien-aimés parents fut partagé en quatre parts : la première était pour la prière; la seconde, pour l'étude; la troisième, pour la sanctification de sa famille, qu'il confessait, dirigeait, et instruisait ; la quatrième, enfin, pour d'innocents délassements, qui consistaient dans une conversation douce ou une promenade tranquille.

Cependant l'évêque de Genève, qui de son côté était retourné de Thonon à Annecy, ne perdait point de vue son projet de se l'associer comme coadjuteur avec succession future. Plus il l'avait vu développer de talents, de zèle et de vertus dans la mission du Chablais, plus il désirait mettre à exécution l'ordonnance royale qui le nommait à cette dignité, et il s'y sentit sollicité plus vivement encore à l'occasion d'un songe qu'il eut vers cette époque : c'était à la suite d'un petit drame auquel il avait assisté dans un collége et où les acteurs avaient parlé de la chasse des loups couverts de peaux de brebis. Il se coucha le soir, fortement impressionné par cette pensée; et, pendant son sommeil, il lui sembla voir une grande quantité

de loups se jeter inopinément sur ses brebis : il se précipitait au-devant pour les défendre; mais, comme il était seul, il ne pouvait suffire à repousser cette troupe d'animaux voraces : malgré tous ses efforts, il se voyait enlever quelques ouailles; et, dans sa douleur, il criait : *Au secours! au secours!* d'une voix lamentable. Son aumônier, qui couchait dans une chambre au-dessus de la sienne, éveillé par ces cris, se lève promptement et court lui demander le sujet de ses alarmes. L'évêque se réveille alors lui-même, encore tout épouvanté, et raconte le songe qu'il vient de faire. « Hélas! ajouta-t-il, il n'est que « trop vrai que mes ouailles sont environnées de loups furieux : accablé d'infirmités, je n'ai pas assez de force pour « repousser tant d'ennemis : ah! où pourrai-je trouver du « secours? » L'aumônier, pour le calmer, lui représenta le bon état de son diocèse, le grand nombre d'excellents prêtres qui devaient faire sa consolation, et surtout le trésor que la Providence lui avait donné dans l'apôtre du Chablais, qui serait son coadjuteur de nom et de fait. « Ah! plût au ciel! « s'écria avec larmes le saint prélat; mais le voudra-t-il?... « ô mon fils! où êtes-vous? ayez pitié de mes cheveux blancs. » L'aumônier l'ayant laissé dans ces pensées, il passa le reste de la nuit à réfléchir sur les moyens d'obtenir ce consentement tant désiré; et, dès que le jour commença à luire, il envoya chercher François au château de Sales, avec ordre de se rendre auprès de lui sans délai. Le saint apôtre arrive, ne se doutant de rien, et, dès que l'évêque l'aperçoit, il court à lui, l'embrasse avec tendresse, le serre contre son cœur, et le conjure par tout ce que l'amitié a de plus tendre, la religion de plus pressant, de venir à son secours. « Ah! de grand cœur! ré- « pond François, qui ne comprenait pas ce qu'on voulait lui « dire. — Ce que je vous demande, reprend l'évêque, c'est « d'être mon coadjuteur. » A ce mot, le saint prêtre baisse les yeux, rougit et se tait comme un homme dans la stupeur; puis, revenant de son trouble : « Monseigneur, lui dit-il, je « ne refuse pas le travail; mais votre bonté pour moi vous

« trompe : je n'ai rien de ce qu'il faut pour une telle dignité. « Vous avez dans votre diocèse des prêtres que distinguent la « naissance, les lumières, les vertus, et qui sont infiniment « plus capables que moi de porter ce fardeau. Veuillez donc « agréer mon refus. » L'évêque eut beau insister, François fit toujours la même réponse, et, après avoir pris congé du prélat, il retourna au château de Sales [1].

Claude de Granier, sans se laisser décourager par une première tentative inutile, communiqua son dessein aux chanoines de sa cathédrale, le recommanda à leurs prières, et se rendit en personne au château de Sales pour livrer à la modestie du saint apôtre un nouvel assaut, de concert avec toute sa famille. Là il mit en jeu les instances du père, les sollicitations de la mère, les prières de toute la parenté; rien ne put vaincre les résistances de l'homme de Dieu. Plus ferme dans son projet à mesure qu'il rencontrait plus d'obstacles, il fit agir toutes les personnes de la noblesse et du clergé qu'il soupçonna capables d'influence sur l'esprit du prévôt : ces nouvelles instances n'eurent pas plus de succès que les premières. « Vous voulez mon « mal, leur disait le saint prêtre, vous voulez m'enchaîner avec « des pierreries, mais ce seront toujours des chaînes. Vous « voulez m'exposer au danger des grandeurs, mais je n'ai « point l'humilité nécessaire pour ne pas m'y perdre; j'ai plus « de vanité en mon cœur que vous ne pensez [2]. » Enfin il fut heureux d'avoir une raison de se dérober à tant de poursuites. Il quitta le château de Sales pour aller solliciter auprès du duc de Savoie un sauf-conduit en faveur du colonel Brotty, de Joly et de Desprets, qui désiraient quitter Nyon, où ils s'étaient réfugiés, et rentrer dans la patrie.

Ennuyés de leur exil et connaissant d'ailleurs la charité du saint apôtre, ils l'avaient choisi pour être leur médiateur auprès du duc; et il remplit si bien cette mission, qu'il leur obtint un sauf-conduit pour revenir dans leurs foyers. De retour

[1] Charl.-Aug., p. 202 et 203.
[2] De Cambis, t. I, p. 514.

à Sales, il se hâta de le faire passer aux exilés. Brotty ne mit pas moins d'empressement à en profiter, ainsi que ses deux compagnons; et peu après leur retour ils vinrent, conformément aux lois de la politesse et de la reconnaissance, remercier celui auquel ils en étaient redevables. Dans cette entrevue, la conversation s'engagea naturellement sur des matières de controverse : François fit remarquer à Brotty, dans le commentaire de Bèze sur le livre de Josué, un endroit de la préface où ce ministre dit que c'est à Calvin après Dieu qu'appartient la gloire d'avoir inventé la manière d'expliquer les paroles de la Cène : *Ceci est mon corps.* « Or, continua François, n'est-ce pas là déclarer hautement que Calvin est l'inventeur d'un dogme inconnu aux saints Pères, aux apôtres eux-mêmes? N'est-ce pas là dire que la doctrine de Calvin n'est pas apostolique, par conséquent qu'elle ne vient pas de Jésus-Christ? » Le colonel, fort embarrassé, répliqua que, n'étant pas théologien, il ne savait quelle réponse faire à cette objection, mais qu'il demandait la permission d'aller à Genève consulter là-dessus le ministre la Faye. François approuva beaucoup ce voyage, et Brotty partit à l'instant. Arrivé chez la Faye, il lui présenta le livre et le passage en question : la Faye, embarrassé à son tour, n'imagine d'autre moyen de se tirer de la difficulté, sinon de dire que Bèze s'est trompé, que sa phrase est très-répréhensible et qu'il va la faire disparaître de tous les exemplaires qui se trouvaient encore chez le libraire. Brotty, assez peu content de cette mauvaise défaite, demande alors à la Faye s'il pense qu'on puisse faire son salut dans l'Église romaine; et, en ayant reçu une réponse affirmative, il passe à une autre question : « Qu'avez-vous à dire aux preuves « par lesquelles le prévôt établit que l'Église catholique est la « seule véritable? » Ici le ministre ne put que balbutier quelques mots insignifiants; pas une raison qui eût même une apparence de valeur. Il n'en fallut pas davantage pour ouvrir complétement les yeux à Brotty; il revint promptement à Thonon et abjura l'hérésie : ses deux compagnons, Joly et Des-

prêts, instruits par lui-même, pénétrés à leur tour des motifs puissants qui avaient déterminé sa conversion, imitèrent son exemple; et le duc de Savoie, heureux de les voir rentrés tous trois dans l'Église romaine, leur rendit de grand cœur ses bonnes grâces[1].

La joie que faisaient goûter à ce religieux prince les progrès de la religion catholique fut troublée vers cette époque par une lettre qu'il reçut du roi de France. Ce monarque lui écrivait qu'il entendait que la ville de Genève fût comprise dans le traité de paix de Vervins, et qu'en conséquence le duc ne pouvait pour aucune raison lui déclarer la guerre. Cette disposition de Henri IV surprit le prince et tous les catholiques autant qu'elle les affligea : car le traité de Vervins ne faisait aucune mention de cette ville; et, d'un autre côté, désarmer ainsi le duc de Savoie, c'était autoriser les Genevois à ne restituer ni les biens qu'ils avaient usurpés sur l'évêque et le chapitre de Genève, ni les bailliages de Gex et de Gaillard dont ils s'étaient emparés, ni les douze paroisses du bailliage de Ternier qu'ils refusaient de rendre; et c'était en même temps les encourager au maintien des lois odieuses en vigueur dans leur ville contre la religion catholique.

Dans une conjoncture si délicate, l'évêque de Genève fut d'avis d'envoyer le prévôt à Rome pour exposer au Pape les conséquences de cette grave affaire, et le prier d'écrire lui-même à Henri IV, de lui représenter que Genève n'était point comprise dans le traité, et que, s'il voulait absolument l'y comprendre, la justice et la religion lui demandaient d'y mettre deux conditions : la première, que les Genevois accorderaient dans leur ville le libre exercice du culte catholique; la seconde, qu'ils restitueraient les biens ecclésiastiques qu'eux ou leurs ancêtres avaient injustement usurpés sur l'évêque et le chapitre de Genève. Par la même occasion, l'évêque se proposait de charger le prévôt de traiter avec le Pape une autre affaire

[1] Charl.-Aug., p. 195 et 196.

non moins essentielle au bien de la religion : l'ordre militaire des saints Maurice et Lazare ne rendait point, malgré les décrets du prince et les instances de l'évêque, les bénéfices du Chablais, que Grégoire XIII ne lui avait cédés que jusqu'au rétablissement de la religion catholique dans le pays; et cependant les revenus de ces bénéfices étaient absolument nécessaires à l'entretien des curés et des missionnaires. Une bulle pontificale, détachant ces biens de l'ordre des chevaliers et les soumettant à l'évêque, pouvait seule les faire revenir à leur vraie destination; et aucun négociateur ne pouvait mieux traiter cette affaire que le prévôt, si bien instruit de l'état des choses et si jaloux de leur bon succès.

L'évêque envoya François aux Barreaux pour conférer de ce voyage avec le duc : celui-ci y donna son plein agrément; et, afin de faciliter la réussite de l'affaire des bénéfices, il lui remit pour le souverain pontife l'acte exprès de son consentement à ce que toutes les cures du Chablais fussent employées à l'entretien des ecclésiastiques chargés d'instruire les peuples de ce pays. « Voilà, lui dit le prince en lui remettant cette pièce, « ce que vous avez désiré pour les autres; mais demandez-moi « aussi quelque chose pour vous, et vous verrez ma bonne « volonté à votre égard. — Je supplie Votre Altesse, répondit « François en faisant une profonde inclination, de m'écouter « toujours favorablement toutes les fois que je lui recommande- « rai les intérêts de l'Église et de vos vrais sujets les bons « catholiques : je tiens ces intérêts pour miens et je n'en ai « point d'autres[1]. » Plusieurs personnes le pressèrent de profiter des bonnes grâces du prince : jamais on ne put rien lui faire demander pour ses intérêts particuliers. Il ne voulut même accepter aucun remboursement pour les dépenses qu'il avait faites durant les quatre années de sa mission dans le Chablais, pendant lesquelles il s'était toujours entretenu à ses frais. Le primicier d'Angeville, administrateur des bénéfices

[1] Année de la Visitation, 12 novembre.

du Chablais et du bailliage de Ternier, eut beau lui envoyer, par ordre de l'évêque, un mandat sur le procureur fiscal, Claude Marin, trésorier de ces bénéfices; jamais le saint apôtre ne voulut rien recevoir; il laissa tout l'argent pour l'entretien des curés et la réparation des églises[1]. Tant de désintéressement édifia le duc de Savoie, ainsi que toute sa cour, et le confirma de plus en plus dans la haute idée qu'il avait de sa vertu. « Le prévôt de Sales, disait-il souvent, est le père et l'apôtre « des peuples du Chablais; et, si Dieu donnait à son Église un « certain nombre de soldats aussi vaillants, aussi zélés, aussi « dévoués, la terre changerait de face : mais nous ne le méri- « tons pas. »

Ce bon prince, voulant contribuer de plus en plus au progrès de la religion, laissa à Thonon deux compagnies de Suisses catholiques pour la sûreté des ecclésiastiques qui évangélisaient le pays, donna de magnifiques et riches ornements à l'Église Saint-Hippolyte; et, après avoir rempli toute la province de la bonne odeur de ses vertus, il retourna à Turin, emportant avec lui l'estime, l'amour et l'admiration de tous les catholiques, mais surtout de François, qui raconte ses louanges avec effusion et dans la préface de son *Traité de l'amour de Dieu* et dans sa lettre au pape Clément VIII. « J'ai vu en lui dans cette « occasion, dit-il[2], une si grande piété et tant de traits de « prudence, de constance, de magnanimité, de justice et de « bonté, que... j'estime plus ce que ce prince fit alors dans ce « petit coin de ses États que beaucoup d'actions d'éclat que « plusieurs élèvent jusqu'au ciel... » « Son cœur[3], par une « grâce particulière, paraissait être dans la main de Dieu, pour « qu'il le tournât à tout ce qu'il voulait : il employait tous ses « talents et toutes ses forces à solliciter le peuple de rentrer « dans le sein de l'Église, tantôt par des avis donnés en par- « ticulier, tantôt par l'exemple de ses bonnes œuvres... Ce

[1] Charl.-Aug., p. 201.
[2] Préface du *Traité de l'amour de Dieu*.
[3] Lettre XLIXe, p. 191.

« religieux prince a porté de ses propres mains, si l'on peut se « servir de cette expression, toutes les pierres pour reconstruire « en ce pays l'édifice de l'Église catholique... Par lui, dans « cette contrée, semblable à une terre où un beau printemps « succède à un rigoureux hiver, l'arbre de la croix éleva en « tous lieux ses branches vivifiantes; le chant de l'Église re- « tentit de toutes parts comme la voix de la tourterelle, et les « vignes renouvelées et florissantes répandirent partout une « odeur de salut. »

CHAPITRE II

FRANÇOIS DE SALES CONSENT A ÊTRE COADJUTEUR. — IL TOMBE GRAVEMENT MALADE. — APRÈS SA GUÉRISON, IL FAIT LE VOYAGE DE ROME OU IL SUBIT UN EXAMEN PUBLIC SUR LA THÉOLOGIE.

1598 et 1599.

Avant de faire partir François pour la ville sainte, l'évêque de Genève désirait vivement le déterminer à accepter la coadjutorerie qu'il lui avait jusqu'alors offerte sans succès. Pour remporter cette difficile victoire sur l'humilité du saint apôtre, il lui envoya son premier aumônier, Pierre Critain, en le chargeant de lui remettre les lettres patentes du duc de Savoie, qui le nommait à cette place, ainsi qu'une lettre du cardinal de Médicis, qui s'engageait à faire agréer la nomination par le souverain pontife, et de lui représenter *fortement*, ces pièces en main, que la conscience ne lui permettait pas un plus long refus; que résister aux volontés si manifestes de ses supérieurs temporels et spirituels, c'était résister à la volonté de Dieu. L'abbé Critain, arrivé sur le soir au château de Sales, ne laissa rien transpirer de la commission dont il était chargé, mais, le lendemain matin, il proposa à François d'aller réciter ensemble le bréviaire sous le portique du château; et, quand ils eurent fini, il lui demanda s'il se doutait du motif de son voyage : « Nullement, répondit François. — Eh bien, sachez, « dit l'abbé Critain, que notre évêque m'a envoyé pour vous « déclarer sa volonté expresse de vous associer à lui comme « coadjuteur, et pour recevoir votre réponse définitive. Il vous « a demandé lui-même votre consentement; il vous en a fait « parler par plusieurs personnes; et jamais il n'a reçu de vous

« que des refus opiniâtres. Il en est désolé, et vous devez, en « conscience, craindre d'aller contre la volonté de Dieu. Pen- « sez-y donc, et dites-moi quelle réponse je dois lui faire cette « fois-ci. — Je vous prie, répliqua le saint apôtre, de dire à « notre respectable évêque que j'ai pour lui une vénération pro- « fonde, que je suis très-sensible à toutes ses bontés, mais que « la charge qu'il m'offre est trop au-dessus de mes mérites. « Ajoutez que, si j'étais son coadjuteur, il serait obligé de se « priver d'une partie de ses revenus, qui ne sont pas même suf- « fisants pour son entretien, et que je serais désolé qu'il souffrît « à mon occasion. Dites-lui que je suis prêt à exécuter tous ses « ordres pour écrire et prêcher, aller et venir, faire des mis- « sions; mais, pour l'évêché, il n'y faut pas penser, je ne suis « pas fait pour commander. — Mais, reprit l'abbé Critain, « vous ne voulez pas sans doute résister à la volonté de Dieu : « or le choix que notre évêque a fait de vous porte des signes « évidents de la volonté divine; car d'abord, en ce choix, l'é- « vêque n'a point écouté la voix de la chair et du sang, qui lui « eût plutôt fait nommer quelqu'un de sa famille; ensuite, il « n'a point agi avec précipitation, puisqu'il a si longtemps « médité ce projet; il ne s'est point fié à ses propres lumières, « puisqu'il a pris conseil des hommes les plus éclairés, non- « seulement parmi ses amis, mais encore dans le clergé, dans « la noblesse, dans l'état religieux, et que tous ont applaudi à « son choix.. Ce suffrage unanime n'est-il pas une preuve de la « volonté divine? Les anciens évêques ont tous été choisis d'a- « près ce signe, et c'était alors une maxime reçue, que la voix « du peuple est la voix de Dieu. Voici de plus les lettres pa- « tentes du duc de Savoie, qui confirme avec bonheur le choix « de votre évêque; ainsi qu'une lettre du cardinal de Médicis, « qui déclare se charger avec joie d'être le solliciteur de votre « promotion auprès du saint-siége. Quel autre signe de la vo- « lonté de Dieu pouvez-vous demander[1]? »

[1] Charl.-Aug., p. 204.

A ces mots, François, comme atterré, poussa de profonds soupirs; et, sans rien répondre, il se promena quelque temps dans la galerie, les bras croisés, l'air pensif et profondément méditatif. D'un côté, la vue de l'épiscopat le faisait trembler; de l'autre, il ne voulait pas s'opposer à la volonté de Dieu. Dans cette alternative, ne voyant d'autre ressource que la prière : « Allons à l'église de Thorens, dit-il à l'abbé Critain, dire cha- « cun une messe du Saint-Esprit; nous nous la servirons l'un « à l'autre, et nous ferons ce que le Seigneur nous inspirera. » Ils y allèrent en effet; l'abbé Critain dit la messe le premier; François de Sales la dit ensuite; après quoi, étant allé se mettre à genoux sur les marches de l'autel, il demeura longtemps immobile, les yeux fixés sur le tabernacle, semblable à un homme ravi en extase, le visage rayonnant et resplendissant de lumière, selon que l'a déposé l'abbé Critain, qui le considérait avec admiration dans cet état; et là, s'adressant à Jésus-Christ : « Mon Dieu, lui disait-il, vous connaissez mon cœur, c'est lui « qui vous porte toujours les paroles que je vous adresse. Que « voulez-vous que je fasse? Je le veux aussi, et, si vous me de- « mandez ma volonté et mes inclinations, elles ne sont que de « vous obéir. Il est vrai que mon désir particulier serait de « n'avoir d'autre charge que de vous aimer et de servir tout le « monde pour votre amour; mais néanmoins je me résous, et « suis prêt à faire tout ce que vous désirerez. Tous les honneurs « de la terre ne me seront jamais que des degrés pour m'élever « jusqu'à vous [1]. » Après ces mots, il demeura quelques instants en silence; puis se leva et sortit de l'église. « Eh bien, monsieur; « lui dit l'abbé Critain, qu'est-ce que Dieu vous a répondu? — « Vous direz à monseigneur l'évêque, reprit le saint apôtre, « que j'ai toujours eu frayeur de l'épiscopat, mais que, puis- « qu'il le veut et qu'il me l'ordonne, je suis prêt à obéir : si « je fais quelque bien, tout le mérite en sera dû à ses prières. « Veuillez ne parler à personne de ce qui vient de se passer [2]. »

[1] Le P. Talon, p. 41.
[2] Charl.-Aug., p. 205.

L'abbé Critain le félicita de sa détermination, et promit d'en garder le secret. Il prit aussitôt le chemin du retour, après avoir révélé à monsieur et madame de Boisy et au chanoine de Sales le succès de sa négociation, dont il ne crut pas pouvoir leur faire mystère. A son arrivée à Annecy, ayant trouvé l'évêque au milieu d'une nombreuse compagnie, il s'approcha et lui dit à l'oreille la bonne nouvelle : « Ah! Dieu soit béni! » s'écria aussitôt à haute voix le vénérable prélat en se levant et versant des larmes de joie : « Jusqu'à présent je n'avais rien fait qui « vaille; mais maintenant que j'ai obtenu mon fils de Sales pour « coadjuteur et successeur, j'ai travaillé heureusement et ai « beaucoup fait pour le bien de mon diocèse. » Le bruit de cet événement se répandit bientôt dans toute la ville, et la joie fut universelle [1].

Peu de jours après, l'homme de Dieu vint offrir ses hommages et ses remercîments à l'évêque; et, dès qu'on le sut arrivé, tous s'empressèrent d'aller lui porter leurs congratulations. Il les reçut avec sa modestie ordinaire; et, souffrant de ces témoignages de l'estime publique, il eut hâte de s'y soustraire. Pressant donc le plus possible la conclusion de toutes ses affaires à Annecy, il se décida à partir au plus tôt pour Rome, où l'appelaient les graves intérêts dont nous avons parlé. Mais il plut à la Providence de retarder ce voyage : le saint apôtre tomba malade d'une fièvre continue très-violente. On consulta deux médecins : l'un jugea qu'il y avait espoir de guérison, l'autre déclara que le mal était sans remède, et son opinion parut si bien fondée, qu'on chargea madame de Boisy, qui dès la première nouvelle de sa maladie avait volé près de son cher fils, de lui annoncer le danger de son état comme extrême, et sa mort comme imminente. On conçoit quel coup de foudre fut une pareille décision pour cette tendre mère, et quels déchirements fit à son cœur la mission qu'on lui donnait. Mais la vivacité de sa foi, l'héroïsme de sa piété, sa parfaite

[1] Charl.-Aug., p. 205. — De Maupas, p. 147.

soumission à la volonté de Dieu, la rendirent plus forte que la douleur, et elle eut le courage de dire prudemment au malade le danger qui le menaçait.

Le premier sentiment de François, à cette annonce, fut le repentir de ses fautes, dont il croyait n'avoir pas fait une pénitence assez sévère[1] : alors ses plus légers manquements se représentèrent à son esprit, et son âme innocente en fut comme bouleversée. Il pleurait, il gémissait, il était inconsolable; et, dans l'amertume de ses regrets, il répétait ces touchantes paroles, tirées, les unes de la sainte Écriture, les autres des prières de l'Église ou de son propre cœur : *Dimitte me, Domine, ut plangam paululùm dolorem meum, antequàm vadam et non revertar, ad terram tenebrosam et opertam mortis caligine*[2]... *Peccantem me quotidie et non pœnitentem timor mortis conturbat. Heu mihi, Domine; quia peccavi nimis in vita mea! Loquar in amaritudine animæ meæ; dicam Deo : Noli me condemnare*[3], *Domine, quando veneris judicare terram, ubi me abscondam a vultu iræ tuæ? Commissa mea paveo et ante te erubesco* : « O Seigneur! laissez-moi épancher ma douleur « avant de m'en aller pour toujours dans la terre ténébreuse « couverte de l'ombre de la mort... J'ai péché chaque jour et « n'en ai point fait pénitence, voilà ce qui me fait craindre la « mort et me jette dans le trouble. Ah! Seigneur, ayez pitié « de moi, parce que j'ai beaucoup péché dans ma vie. Je parlerai à Dieu dans l'amertume de mon âme; je lui dirai : Ne « me condamnez pas, Seigneur; quand vous viendrez juger la « terre, où me cacherai-je aux regards de votre colère? Au « souvenir de mes fautes la frayeur me saisit et la confusion « couvre mon visage. » Pendant qu'il parlait ainsi, une expression extraordinaire de contrition se lisait dans ses yeux et sur tous ses traits; parfois il ajoutait à ces tristes accents les paroles du roi pénitent : *Domine, ne in furore tuo arguas me neque in*

[1] *Esprit de saint François de Sales*, XIVe part., sect. XXIII.
[2] Job, x, 20 et 21.
[3] Job, x, 1 et 2.

ira tua corripias me[1]. *Convertere, Domine, et eripe animam meam, quoniam non est in morte qui memor sit tui*[2]. *Laboravi in gemitu meo, lavabo per singulas noctes lectum meum, lacrymis meis stratum meum rigabo*[3]. « Seigneur, ne me punissez « pas dans votre fureur, ne me châtiez pas dans votre colère. « Tournez vers moi un regard favorable et délivrez-moi, puis- « que après la mort on ne peut plus travailler pour le salut. Je « me suis fatigué à force de gémir; je laverai chaque nuit mon « lit de mes larmes, j'arroserai ma couche de mes pleurs. » D'autres fois il s'écriait avec le roi Ézéchias : « Je vais descendre « dans le tombeau au milieu de mes jours; ma vie sera comme « le fil coupé par le tisserand lorsque la toile ne faisait encore « que commencer[4]. Ah! si Dieu me rendait la santé, que je vi- « vrais mieux et que je mettrais un meilleur ordre à l'affaire de « mon salut! » Et, en disant ceci, il se lamentait; sa langue desséchée s'attachait à son palais, sa respiration était pénible et ses joues pâles de frayeur[5].

Mais, après s'être épuisé ainsi en gémissements, il rappela enfin son courage, que la pensée de ses fautes, plus encore que la violence de la maladie, avait presque anéanti. La confiance prit la place de la crainte; il se remit sans réserve entre les mains de la Providence, et s'établit dans une indifférence entière pour la vie ou pour la mort[6]. Parvenu ainsi au repos de l'âme et à la tranquillité de l'esprit, il se dit alors dans un sentiment de paix délicieuse : « Le Seigneur me sera aussi favo- « rable maintenant que plus tard, et plus tard j'aurais autant « besoin de sa miséricorde que maintenant. Toutes les voies « du Seigneur sont miséricorde et vérité[7]... Pourquoi es-tu « triste, ô mon âme! et pourquoi me troubles-tu? Espère en

[1] *Psalm.* VI, 2.
[2] *Psalm.* VI, 5 et 6.
[3] *Psalm.* VI, 7.
[4] Is., XXXVIII, 12.
[5] Charl.-Aug., p. 206. — De Cambis, p. 320 et suiv.
[6] Philibert de Bonneville, c. XXII, p. 246.
[7] *Psalm.* XXIV, 10.

« Dieu, parce que je le glorifierai; il est le Sauveur vers lequel « mon regard se porte avec confiance; il est mon Dieu [1]. »

Cependant toute la ville d'Annecy était dans la consternation; l'évêque de Genève surtout et les chanoines de la cathédrale ne pouvaient se consoler. Le premier en tomba malade jusqu'à être obligé de garder le lit; les autres se rendirent tous en corps chez leur vénérable prévôt pour lui dire le dernier adieu et recevoir sa bénédiction. Là, après lui avoir exprimé d'une voix entrecoupée de sanglots la douleur que leur causait son état, et la crainte qu'ils avaient de le perdre, ils le prièrent de leur dire, avant de mourir, quelques bonnes paroles dont ils pussent faire leur profit. Le saint malade, attendri, les embrassa tous avec effusion, les remercia de leur visite, leur dit, pour les consoler, qu'il les laissait sous la garde de celui qui est le grand, le vrai, l'universel pasteur des âmes, en qui seul ils devaient mettre leur confiance, plutôt qu'en lui serviteur faible et inutile. Il les entretint ensuite du néant du monde, de l'incertitude de la vie, des motifs et de la manière de se préparer continuellement à la mort. Ce discours fit sur les chanoines une impression profonde : souvent ils avaient admiré les paroles pleines d'onction et de grâce qui découlaient de ses lèvres, lorsque, du haut de la chaire, il instruisait les peuples; mais, en cette circonstance, ils le trouvèrent tout à fait supérieur à lui-même : jamais, à leur avis, il n'avait rien dit de si pieux et de si touchant, de si doux et de si fort. Chacun d'eux voulut ensuite lui parler en particulier et prendre ses avis; il s'y prêta volontiers, dit à chacun ce qu'il avait remarqué d'imparfait dans sa conduite et les meilleurs moyens de s'en corriger; et, quand ces pieuses consultations furent finies, tous se jetèrent à genoux au pied de son lit pour recevoir sa bénédiction : il la leur donna avec une grande tendresse, les remercia encore une fois de leur visite et les conjura de prier pour lui; après quoi ils se retirèrent le cœur navré, sans pouvoir presque prononcer une parole [2].

[1] De Cambis, p. 521. — *Psalm.* XLII, 5.

[2] Jean de Saint-François, p. 140 et 141. — Charl.-Aug., p. 207.

Un si long entretien n'avait pu que le fatiguer beaucoup : aussi tomba-t-il dans une défaillance de cœur et de forces qui, résistant à tous les remèdes, dura une heure entière et fit craindre qu'il ne fût mort. Son esprit cependant, loin d'être assoupi comme il arrive d'ordinaire dans la léthargie, conservait toute sa vigueur et luttait péniblement contre une objection qui lui survint tout à coup à ce moment-là même, sur la présence réelle de Jésus-Christ au saint Sacrement ; objection la plus difficile qu'il eût jamais lue ou conçue. Il n'en voyait pas alors la solution directe ; il ne lui fut donné de la découvrir que plus tard, après sa guérison.

De là, de cruelles inquiétudes, des troubles pleins de désolation et d'angoisse. Pour combattre cette terrible tentation, il eut recours aux actes de foi sur l'autorité de l'Église qui nous en seigne cet incompréhensible mystère, à l'invocation fréquente du nom de Jésus, au signe de la Croix ; et, par ces moyens, il sortit triomphant de la lutte. Quelle était l'objection qui le tourmentait ainsi ? c'est ce qu'il n'a jamais voulu dire à personne, sinon à son frère Louis de Sales, en lui faisant promettre d'en garder le secret : il craignait qu'on ne saisît mieux la difficulté que la solution, et que la complaisance qui se prêterait à satisfaire une vaine curiosité ne devînt pour plusieurs le principe d'une grave tentation [1].

Le lendemain de cette douloureuse léthargie, les musiciens de la cathédrale, désirant le récréer par un pieux concert, vinrent le trouver avec leurs instruments, et lui proposèrent de chanter le morceau de musique qui lui serait le plus agréable [2]. Il leur indiqua d'abord l'hymne où l'Église célèbre l'amour brûlant de sainte Madeleine pour Jésus-Christ et le grand désir qu'elle avait de se réunir à lui : *Ardens est cor meum videre Dominum*[3] ; puis le psaume où le prophète-roi soupire après la

[1] Charl.-Aug., p. 208. — Dom Jean de Saint-François, p. 142.
[2] De Cambis, p. 320.
[3] C'est-à-dire : Mon cœur brûle de voir le Seigneur. — *Nous ne connaissons pas cette hymne.*

possession de Dieu par des vœux si ardents : *Quemadmodum desiderat cervus ad fontes aquarum, ita desiderat anima mea ad te, Deus*[1]; et, pendant qu'ils chantaient, il les suivait avec de douces affections, redoublant surtout à la fin de chaque strophe ou de chaque verset les élans de sa ferveur et de son amour. Lorsque les musiciens se furent retirés, il se tourna vers la muraille; et, mêlant toujours la componction à l'espérance, il récita avec beaucoup de larmes le psaume *Miserere*[2]. Quelques instants après, s'étant retourné vers les personnes qui le gardaient, et ayant remarqué que le médecin préparait un remède, il lui demanda ce qu'il faisait : — « *Quod ego facio tu nescis modo,* » répondit le médecin, empruntant les paroles de Jésus-Christ à saint Pierre, « *scies autem postea* » (Vous ne savez pas maintenant ce que je fais, mais vous le saurez plus tard). — « Vous « profanez la sainte Écriture, répliqua le malade d'un ton d'im« probation, en l'appliquant à des choses profanes : un chré« tien ne doit employer la parole de Dieu que pour des choses « saintes et avec un grand respect. » Le remède que préparait ce médecin est connu sous le nom d'*or potable*[3]. Les médecins d'alors regardaient ce remède comme sudorifique, cordial, et propre à guérir la plupart des maladies : ce qu'il y a de sûr, c'est que le saint malade n'eut pas plutôt pris le remède, qu'il éprouva un mieux sensible; et ce mieux alla toujours croissant, de telle sorte qu'en fort peu de temps il eut recouvré la santé parfaite, au grand contentement de tout le monde[4].

Sa convalescence fut si prompte, que dès le mois de février il

[1] C'est-à-dire : Comme le cerf soupire après les sources des eaux, ainsi mon âme soupire après vous, ô mon Dieu! (*Ps.* XLI.)

[2] Charl.-Aug., p. 208. — Dom Jean de Saint-François, p. 142.

[3] Ce remède se composait d'une once de teinture d'or mêlée avec seize onces d'autres liqueurs, et la teinture d'or elle-même se composait d'un mélange d'esprit-de-vin avec de l'or, réduit par des procédés chimiques à une gomme de couleur de sang et semblable au miel.

[4] Le récit que monseigneur de Belley fait de cette maladie (*Esprit de saint François de Sales*, IIe part., sect. XX) renferme grand nombre d'inexactitudes. Notre relation est fondée sur le témoignage de Charl.-Aug. et d'autres auteurs contemporains et témoins oculaires.

se trouva en état de partir pour Rome. Claude de Granier, que la joie de voir son futur coadjuteur guéri avait guéri lui-même, lui remit une lettre à l'adresse du souverain pontife[1], où il suppliait Sa Sainteté d'intervenir auprès du roi de France pour le conjurer de ne pas accorder aux Genevois une protection qui les rendrait audacieux et insolents, qui désolerait les catholiques, et leur ôterait tout espoir de recouvrer les biens ecclésiastiques dont les hérétiques s'étaient si injustement emparés. A cette lettre l'évêque ajouta une requête en neuf articles, et il eût voulu y joindre encore une relation exacte et détaillée de l'état de son diocèse, conformément aux prescriptions de Sixte V; mais, comme il lui manquait quelques mémoires pour compléter cette relation et qu'il était important de ne pas retarder le départ de François, il l'engagea à partir, en lui promettant de la lui envoyer à Rome. Il lui donna en même temps pour compagnon de voyage l'abbé de Chissé, son neveu et vicaire général, lequel avait mission de demander pour lui au Pape les bulles de coadjuteur. Dans la requête adressée au saint-siége à ce sujet[2], l'évêque motivait sa demande, d'un côté sur l'impossibilité où l'avaient mis ses longues maladies de gouverner seul un vaste diocèse de près de six cents paroisses, de l'autre sur la noblesse, la science, la piété et la sainteté du prévôt, et il émettait le vœu que le souverain pontife formât la *mense*[3] du nouvel évêque, premièrement, de son canonicat et de la cure du Petit-Bornand, qu'il continuerait de garder; secondement, de la quatrième partie de tous les fruits et revenus de l'évêché, que le titulaire lui cédait de grand cœur, ce qui ferait en tout une rente annuelle de quatre cent quatre-vingts ducats[4]. « Votre Sainteté, en accordant cette grâce, ajoutait-il, « donnera un témoignage particulier de sa bienveillance pour « cette province et fera une chose très-agréable à Dieu et aux

[1] Lettre xxviie.
[2] *Opuscules*, p. 137.
[3] C'est-à-dire le revenu ou le traitement.
[4] C'est à-dire trois mille trois cent douze francs de notre monnaie.

« hommes ; car François de Sales est vivement désiré, non-
« seulement par l'évêque, mais encore par le duc de Savoie et
« par tous les peuples qui doivent leur conversion aux prédica-
« tions continuelles qu'il n'a cessé de faire pendant quatre ans,
« exposant pour cela sa vie aux plus grands dangers dans
« des pays habités par les hérétiques. L'estime que leur ont
« inspirée ses admirables actions, dont ils ont été et sont
« encore chaque jour témoins, surpasse tout ce qu'on pourrait
« dire. »

Muni de cette lettre, l'abbé de Chissé partit avec François au mois de février 1599 : ils passèrent les Alpes et se rendirent à Turin, où ils conférèrent avec le nonce sur les diverses affaires qui les appelaient à Rome. De là, ils prirent la route de Modène, dans l'espoir d'y trouver le président Favre et Louis de Sales, qui étaient partis avant eux pour l'Italie. Après quelques jours de voyage heureux, François fut jeté dans un bourbier par son cheval, qui s'abattit sous lui ; et, s'en étant retiré sans aucun mal, mais tout mouillé et couvert de boue, il se hâta de gagner l'hôtellerie la plus voisine, de faire allumer un grand feu dans une chambre où il fût seul pour sécher ses habits et réchauffer ses membres transis par le froid. Pendant qu'il ne songeait à rien autre chose, tout à coup une femme d'une beauté remarquable entre dans l'appartement, s'approche du jeune voyageur et lui dit d'un ton tendre et passionné : « En vérité, monsieur,
« on ne peut vous voir sans se sentir épris d'un attachement tout
« particulier pour vous. » François rougit et baisse les yeux. —
« Ne baissez donc pas les yeux, reprend cette femme effrontée,
« et répondez à mes sentiments par les vôtres. — Sortez d'ici,
« s'écrie François d'un ton d'indignation et de sainte colère,
« sortez d'ici, malheureuse ! » Paroles vaines ! elle ne fait qu'en rire et redouble ses manières folâtres. Il lève la main comme pour la frapper : menaces non moins vaines ! elle s'offre à ses coups. Enfin il gagne précipitamment la porte et s'enfuit, la laissant seule dans la chambre. Il quitte aussitôt l'hôtellerie comme un lieu dangereux, va trouver son domestique Rol-

land ; et, après lui avoir raconté cette scène et recommandé fortement de ne plus le laisser seul à l'avenir, il reprend sa route[1].

Il arriva bientôt à Modène : et, n'ayant point trouvé encore le président Favre, qui était déjà parti pour Rome, il continua son chemin sans y séjourner. Il ne rencontra que dans la ville sainte ce fidèle et pieux ami, prit son logement au même hôtel, près de l'église de Saint-Sauveur *in Lauro ;* et, peu après son arrivée, il alla avec lui se prosterner devant la *Confession* de Saint-Pierre[2]. Ce fut là que, dans la ferveur de la prière, il appela sur son âme la plénitude de l'esprit apostolique, et se recommanda avec le diocèse de Genève et son cher peuple du Chablais à la protection du prince des apôtres. Les jours suivants, il visita tant d'autres sanctuaires chers à la foi, dont cette ville est pleine, et toujours dans la compagnie du président Favre, qui, digne émule de sa piété, demeurait comme lui jusqu'à cinq ou six heures en oraison devant les reliques des saints. L'abbé de Chissé raconte que, le 13 mars, il le rencontra dans les catacombes, à genoux, pleurant, soupirant, immobile et tellement absorbé, qu'il ne s'apercevait point de ce qui se passait autour de lui[3]. Surpris de le voir en cet état, il s'approche pour lui demander si on ne lui a point annoncé la mort de l'évêque de Genève, et si ce n'est point là le malheur qui fait couler ses larmes. « Non, répondit-il ; mais « vous ne devez pas trouver étrange qu'au milieu des tom- « beaux de ceux qui ont eu le bonheur de verser leur sang pour « la foi, je verse au moins quelques larmes sur mon indignité. « O heureux les martyrs ! que leur sort est digne d'envie ! Pé- « cheur que je suis, je ne mérite pas d'avoir part aux grâces « des saints et des favoris de Dieu. Il ne me reste qu'à m'hu- « milier et à pleurer. »

Le lendemain de cette fervente visite aux reliques des mar-

[1] *Dép. de François Favre.* — Charl.-Aug., p. 211 et 212.
[2] On appelle ainsi l'endroit où repose le corps du saint apôtre.
[3] Année de la Visitation, 13 mars.

tyrs, le pieux voyageur fut présenté au Pape avec l'abbé de Chissé par le cardinal de Médicis, qui le nomma devant Sa Sainteté l'apôtre du Chablais, ajoutant que c'était là le nom que se plaisait à lui donner le duc de Savoie. Le souverain pontife l'accueillit avec la plus insigne bienveillance, et apprit de sa bouche avec consolation les progrès du catholicisme dans le Chablais. François lui remit ensuite la lettre de l'évêque de Genève, qui le suppliait d'intervenir auprès de Henri IV pour engager ce prince à ne plus protéger les Genevois au détriment de la justice et de la religion, et il appuya lui-même cette supplique par les réflexions orales les plus propres à en assurer le succès. Passant de là à une autre affaire, il lui présenta la seconde requête de son évêque, contenant neuf articles [1]. Par le premier, le prélat demandait la séparation des bénéfices du Chablais d'avec l'ordre des chevaliers des saints Maurice et Lazare, auquel Grégoire XIII les avait unis provisoirement; et il se fondait : 1° sur ce que cette union, sagement décrétée pour un temps où l'hérésie avait banni du pays tout exercice du culte catholique, devait cesser maintenant que la vraie religion y était dominante; 2° sur ce que le pape Grégoire XIII avait mis dans l'acte de cession la clause expresse qu'en cas de retour de cette province à la foi catholique, les chevaliers donneraient au moins cinquante ducats [2] par an à chaque curé; et que, par le fait, dans l'état présent des choses, tous les bénéfices étaient nécessaires, soit pour pourvoir de curés toutes les paroisses, soit pour faire face aux frais que demandait l'entretien des prédicateurs et des confesseurs indispensables, soit pour réparer les églises ruinées et subvenir à plusieurs autres dépenses; 3° sur ce que le duc de Savoie, grand maître de l'ordre, y consentait et avait même autorisé l'évêque à s'emparer de ces bénéfices.

Par le second article, l'évêque demandait la permission de prendre sur les monastères, prieurés ou bénéfices simples, un

[1] *Opuscules*, p. 126.

[2] C'est-à-dire trois cent quarante-cinq francs de notre monnaie.

revenu capable de suffire à l'entretien d'un certain nombre de chanoines théologaux, lesquels étaient plus nécessaires dans un pays environné d'hérétiques que partout ailleurs, pour y conserver le dépôt de la science divine et y prêcher la parole de Dieu aux peuples, avec la double autorité de la doctrine et du talent. — Troisièmement, comme la plupart des curés étaient réduits à une pauvreté telle, que souvent ils manquaient du plus strict nécessaire, l'évêque sollicitait l'autorisation de prendre pour eux une portion congrue sur les dîmes et offrandes que percevaient les abbés, prieurs et autres ecclésiastiques, nonobstant opposition ou appellation quelconque. — Par le quatrième et le cinquième article, il demandait : 1° le pouvoir de dispenser au quatrième degré d'affinité et de consanguinité, se fondant sur la pauvreté des habitants, qui ne leur permettait pas de supporter les frais d'une dispense de Rome ; 2° la faculté pour lui, son vicaire-général et douze ecclésiastiques, à son choix, d'absoudre de l'hérésie et de lire les livres hérétiques, afin de pouvoir les réfuter. — Par le sixième et le septième article, il sollicitait : 1° l'exemption des décimes concédés au duc de Savoie, vu l'extrême modicité des revenus de la mense épiscopale; 2° l'autorisation pour les chanoines de la cathédrale de joindre des cures à leurs canonicats, à la condition d'y entretenir autant de vicaires capables que le demanderait le soin des âmes, vu l'insuffisance de leur canonicat pour fournir au plus strict nécessaire. — Le huitième article, se fondant sur ce que le Pape était seul maître souverain des biens et des droits de l'Église, et par conséquent pouvait seul en disposer, avait pour objet l'autorisation d'affranchir les sujets de l'évêché de Genève de plusieurs servitudes peu en rapport avec l'esprit du christianisme, telles que l'obligation de veiller la nuit pour empêcher les grenouilles de coasser pendant le sommeil de l'évêque, la défense de s'habiller de drap noir, de porter sur ses vêtements une bordure de couleur, de disposer de ses biens par testament, dernière prohibition qui faisait l'évêque seul héritier à défaut d'enfants. — Enfin, le neuvième et dernier article se rappor-

tait à la réforme de plusieurs monastères déchus de l'ancienne discipline régulière, et Sa Sainteté y était conjurée de déléguer quelques prélats pour informer sur ces communautés, en corriger les abus, et les ramener à leur ferveur primitive.

Après les requêtes de l'évêque, le saint solliciteur présenta la sienne au nom de tout le chapitre d'Annecy, dont il était prévôt[1]. Elle avait pour objet d'obtenir du saint-père : 1° la permission d'ajouter à la mense capitulaire les revenus du couvent des ermites de Saint-Augustin, qui était inhabitable et à demi ruiné, moyennant quoi les chanoines, au lieu de résider à Annecy, comme ils l'avaient fait depuis leur expulsion de Genève, iraient se fixer à Thonon, où ils pourraient se rendre beaucoup plus utiles au bien de la religion par la prédication, la confession et les autres fonctions du ministère; 2° l'ordre pour les chapelains et bénéficiers de l'Église de Genève, notamment pour les douze prêtres de la chapelle des Machabées, de suivre les chanoines dans cette résidence, sous peine d'être bannis du chapitre et privés de leurs bénéfices; 3° dans le cas où les prêtres de cette chapelle n'obéiraient pas, l'autorisation d'en joindre les revenus à la mense capitulaire pour les appliquer à la réparation de l'église et à l'entretien des autres chapelles qui y seraient érigées. Le pape reçut avec bonté toutes ces demandes, promit d'y réfléchir, d'en délibérer avec son conseil, d'accorder tout ce qu'il pourrait de plus favorable, et le saint apôtre se retira en le remerciant d'un si bienveillant accueil. Peu après, ayant reçu de l'évêque de Genève la relation de l'état de son diocèse, que celui-ci avait promis de lui envoyer, il obtint une seconde audience, dans laquelle il remit au souverain pontife cette relation, avec une lettre de l'évêque, qui le déclarait son représentant pour la visite du seuil des apôtres[2]; et cette seconde réception ne fut pas moins gracieuse que la première.

[1] *Opuscules*, p. 134.
[2] Lettre xxviiie.

L'abbé de Chissé, en accompagnant François de Sales chez le souverain pontife, n'avait point voulu, de peur de blesser la modestie de l'homme de Dieu, présenter la requête par laquelle son oncle, l'évêque de Genève, le demandait pour coadjuteur et successeur; mais, ayant obtenu, le 19 mars, une audience particulière, il remit sa requête en la recommandant avec un vif intérêt et relevant le mérite de l'élu par les plus magnifiques éloges. Tant de zèle pour faire obtenir à un autre une dignité qu'il aurait pu avoir lui-même, édifia singulièrement le souverain pontife et lui donna la plus haute idée du désintéressement de l'abbé de Chissé, comme de la vertu de l'évêque de Genève, qui, ayant un neveu digne de l'épiscopat, avait préféré à sa propre famille un étranger, par cela seul qu'il lui semblait plus digne encore. Il accueillit donc favorablement la requête, et le lendemain, 20 mars, il manda François, et lui dit combien il avait pour agréable le choix qu'avait fait de lui l'évêque de Genève : « Nous nous réjouissons, mon fils, ajouta-t-il, et « nous rendons grâce à la bonté divine de ce qu'elle vous ap- « pelle à l'épiscopat : tenez-vous prêt à subir un examen en « notre présence, lundi prochain, 22 mars [1]. »

L'ordre de subir un examen n'avait rien qui pût effrayer François ; mais, comme les évêques de son pays n'étaient point assujettis à cette mesure, et qu'il ne voulait pas par un acte de condescendance laisser porter atteinte aux droits et priviléges de sa nation, il alla exposer à l'ambassadeur de Savoie l'ordre qu'il avait reçu. Celui-ci, choqué de cette exigence, alla aussitôt trouver le souverain pontife, et lui représenta le privilége d'exemption de tout examen dont la Savoie était en possession immémoriale. Clément VIII répondit qu'il n'entendait point que cet examen dérogeât aux droits et priviléges de la Savoie, que les autres sujets nommés aux évêchés en seraient exempts comme par le passé, mais qu'il désirait voir par lui-même et faire ressortir devant tous les cardinaux le mérite éminent du

[1] Charl.-Aug., p. 219 et 220.

nouvel élu. L'ambassadeur, satisfait de cette réponse, dit à François de se préparer : il ne lui restait qu'un temps très-court ; étudier n'était plus possible : de longues méditations aux pieds du crucifix, presque toute la nuit passée en prière, le sacrifice de la messe offert à cette intention, telle fut donc la seule préparation à laquelle il se livra. Au jour fixé, se rendant à l'examen, il entra dans l'église de Saint-Jacques *in Burgo*, qui se trouvait sur son passage ; et là, s'étant mis à genoux, il fit, les larmes aux yeux, la prière suivante : « Seigneur, si par votre éternelle providence vous savez que je « doive être un serviteur inutile en la charge épiscopale, et « que je n'aie pas le soin qu'il faut des âmes qui me seront « commises, ne permettez pas que je réponde bien, mais faites « plutôt que je sois couvert de confusion devant votre vicaire « et que je ne remporte de cet examen que de l'ignominie[1]. »

Plein de ces beaux sentiments, François se rend à la salle du palais pontifical : le Pape y était assis sur son trône, commandant par la majesté douce qui reluisait en toute sa personne une religieuse vénération ; autour de lui siégeaient huit cardinaux, parmi lesquels on distinguait les cardinaux Frédéric Borromée, Baronius, Borghèse et de Médicis ; près d'eux on voyait, au nombre de vingt, des archevêques, des évêques et des supérieurs généraux d'ordre ; venaient ensuite, comme examinateurs, des protonotaires, des chanoines et des religieux, parmi lesquels figurait en première ligne le célèbre Bellarmin ; enfin, à cette réunion si imposante se joignaient autant de spectateurs que la salle en pouvait contenir. Telle était l'assemblée auguste devant laquelle François de Sales allait être examiné. Un ecclésiastique espagnol, nommé à un évêché, et non moins recommandable par sa science que par sa piété, devait aussi être de la partie et subir un examen ; mais il ne fut pas plutôt entré dans la salle que tout à coup la majesté d'un si grand spectacle le saisit de crainte, son sang se glace dans ses

[1] Charl.-Aug., p. 220. — De Maupas, p. 155.

veines, et il tombe évanoui, sans connaissance : on l'emporte ; les médecins essayent sur lui toutes les ressources de leur art ; enfin, après bien des efforts, ils parviennent à le rappeler à la connaissance pour quelques instants ; aussitôt ils s'empressent, pour refaire son moral bouleversé, de lui assurer qu'eu égard à sa rare piété et à son profond savoir bien connu le Pape va sans aucun examen lui expédier ses bulles ; cette nouvelle ne peut guérir l'impression profonde reçue d'abord, et il expire en quelques heures [1].

Plus courageux, et confiant en Dieu seul, François de Sales conserva toute sa paix et sa présence d'esprit : conformément au cérémonial prescrit pour les examens qui se font en présence du Pape, il se mit à genoux, et alors on lui demanda quelles sciences il avait étudiées : « J'ai étudié, répondit-il, le « droit civil, le droit canonique et la sainte théologie. — Sur « quelle science voulez-vous être interrogé ? — Sur celle qu'il « plaira à Sa Sainteté de choisir. — Déterminez-la vous-même, « ajouta-t-on. — Puisqu'on me laisse le choix, dit-il, et que la « théologie est la science propre de mon état, je tâcherai, avec « l'aide de Dieu, de répondre aux questions qui me seront faites sur cette science. » Alors le Pape, commençant l'examen, lui adressa plusieurs questions ; après Sa Sainteté, les cardinaux Frédéric Borromée, Baronius et Borghèse, le père Bellarmin et autres examinateurs l'interrogèrent sur les matières qu'il leur plut de choisir : on fit en tout trente-cinq questions, et François répondit à chacune avec autant de netteté que de solidité. On opposa à ses réponses les objections les plus subtiles ; et la précision, la clarté avec laquelle il les résolut, relevées par un ton parfait de modestie, excitèrent l'admiration de tous les auditeurs. L'histoire nous a conservé deux de ces questions ; la première, proposée par Bellarmin, roula sur la cause formelle de la béatitude, question très-controversée parmi les théologiens : car, si tous conviennent que la possession de Dieu

[1] Charl.-Aug., p. 220.

fait la souveraine béatitude des saints, il y a entre eux grande divergence d'opinions sur le mode par lequel cette béatitude est communiquée à l'âme, ce qu'ils appellent la béatitude formelle : les uns placent la cause formelle ou la raison constitutive du bonheur dans l'entendement, c'est-à-dire dans la claire vue de l'essence divine ; les autres, dans la volonté, c'est-à-dire dans l'amour du souverain bien et la joie de le posséder ; d'autres enfin, dans l'entendement et la volonté tout à la fois. François de Sales, se rangeant pour ce dernier sentiment, répondit que la béatitude des élus consiste dans l'amour du souverain bien qui est vu et dans la vue du souverain être qui est aimé[1]. Bellarmin attaqua cette opinion avec force, François la soutint de même ; et enfin le savant jésuite finit par déclarer que ce sentiment était aussi le sien. La seconde question dont l'histoire nous a conservé le souvenir fut la dernière de toutes, et fut proposée par le Pape lui-même, qui, ayant commencé l'examen, voulut aussi le terminer : il demanda si les évêques peuvent dispenser de l'irrégularité provenant d'un péché occulte : « Oui, répondit François, excepté dans le cas de « l'homicide volontaire ou d'un crime traduit au for contentieux, comme l'enseigne expressément le concile de Trente, « au chapitre vi^e^ de la session xxive, *De reformatione*. — Croyez-« vous aussi, ajouta le Pape, que l'évêque puisse absoudre de « l'hérésie occulte? — Oui, répondit François, le concile de « Trente le dit en termes formels, au même endroit. L'Église « peut, je le sais, changer cette discipline, et plusieurs théologiens enseignent que la bulle *In cœnâ Domini* l'a effectivement changée ; mais ce sentiment me semble moins probable : 1° parce que, cette bulle étant antérieure au concile « de Trente, on ne peut pas supposer que les papes, qui ont « approuvé si solennellement les décrets de ce concile, aient « voulu, par la publication annuelle qu'ils font faire de cette « bulle le jeudi saint, détruire le privilége accordé par le con-

[1] *Esprit de saint François de Sales*, IIIe part., sect. xxxvii.

« cile; 2° parce que les facultés accordées par un concile gé-
« néral ne sont censées révoquées qu'autant qu'on désigne
« nommément le concile auquel on veut déroger. — Mon fils,
« répondit Clément VIII, la question dépend uniquement de
« notre volonté, et il n'est ni dans notre pensée ni dans notre
« intention que les évêques aient ce pouvoir. — Très-saint
« Père, reprit François en faisant une profonde inclination,
« puisque Votre Sainteté le pense ainsi, j'abandonne mon sen-
« timent et j'embrasse le sien[1]. » Ce trait d'humilité du saint prêtre ne ravit pas moins l'assemblée que l'étendue de son érudition et la justesse de ses raisonnements. « Aucun de ceux
« que nous avons examinés jusqu'à ce jour, dit le Pape en se
« tournant vers les cardinaux, ne nous a satisfait d'une manière
« aussi complète[2]. » Et aussitôt, descendant de son trône, il s'approcha de François, qui était encore à genoux, et l'embrassa en lui disant à haute voix les paroles des Proverbes : « *Bibe, fili mi, aquam de cisternâ tuâ et fluenta putei tui;*
« *deriventur fontes tui foras et in plateis aquas tuas divide*[3]. »
(C'est-à-dire : Buvez, mon fils, des eaux de votre citerne et de la source de votre puits; faites que l'abondance de vos eaux se répande sur toutes les places publiques, afin que tout le monde puisse en boire et se désaltérer.) Les prélats présents à l'examen joignirent leurs félicitations à celles du souverain pontife; bientôt toute la ville de Rome retentit des louanges du nouvel évêque, et les plus grands personnages tinrent à honneur de faire sa connaissance[4].

François profita de cette disposition des esprits pour se lier avec plusieurs cardinaux, évêques et religieux dont la société pouvait lui être profitable. Il se lia d'abord avec le cardinal Borghèse, depuis pape sous le nom de Paul V, dont il s'estima

[1] Voyez Benoît XIV, de Synodo diœcesanâ, lib. IX, c. IV, *imprimis* n° 9, et c. V.

[2] *Non habbiamo havuta cotanta sodisfactione da qualunque habbiamo esaminato.* Dom Jean de Saint-François, p. 134.

[3] *Prov.*, V, 15 et 16.

[4] Charl.-Aug., p. 221 et 222. — De Maupas, p. 155.

heureux de prendre les avis sur les moyens d'affermir la conversion du Chablais et d'opérer celle de Genève; puis avec le cardinal Baronius, avec qui le saint-père lui avait recommandé de conférer sur quelques-uns des articles contenus dans la requête de l'évêque de Genève : il lui fit part de son projet d'établir à Thonon ou à Annecy une imprimerie publique sous l'autorité et la protection du saint-siége; et le pieux cardinal, l'encourageant fortement à cette bonne œuvre, lui promit de la favoriser de tout son pouvoir. Non content de seconder de même tous ses autres désirs, il lui rendit tous les honneurs dus à une science éminente accompagnée d'une vertu plus éminente encore; il lui fit présent du volume de ses *Annales ecclésiastiques*, publié dans le cours de cette année, le mena souvent avec lui dans sa voiture, cherchant toujours à lui faire prendre la place la plus honorable après la sienne, sans pouvoir cependant jamais l'obtenir; car le saint prêtre se plaçait constamment à la dernière, en disant du ton le plus aimable : « *Sedebo ad pedes Gamalielis* » (Je me tiendrai ici aux pieds de Gamaliel)[1].

Il se lia de même avec Bellarmin, cet homme en qui la piété était rehaussée par un si profond savoir, et qui fut depuis cardinal. Ils se faisaient l'un à l'autre des visites fréquentes, et s'estimaient également heureux des fruits que leur rapportait ce saint commerce. Mais il ne se lia plus étroitement avec personne qu'avec le père Ancina, qui fut depuis évêque de Saluces. Ce saint religieux, après avoir dans sa jeunesse exercé la médecine avec honneur, avait quitté cette carrière pour embrasser l'état ecclésiastique, et était entré dans la compagnie de l'Oratoire, fondée à Rome par saint Philippe de Néri. Il prêchait alors avec autant de fruit que de renommée dans l'église de l'Oratoire, dite de la *Vallicelle;* et, ayant assisté à l'examen de François, il alla trois jours après à son hôtel le féliciter de la justesse et de la solidité de ses réponses. Fran-

[1] Don Jean de Saint-François, p. 136.

çois reçut ces compliments avec tant de modestie, que le père Ancina, ne pouvant contenir son admiration, se jeta à son cou et l'embrassa tendrement en lui disant : « Oh ! que j'ai plus « de joie de vous voir véritablement humble que je n'en ai « eu le jour de votre examen de vous voir véritablement « docte ! » Cette visite fut suivie de plusieurs autres, et depuis ce moment jusqu'à la mort jamais l'amitié entre eux ne se refroidit.

Tous ces rapports honorables avec ce que Rome avait de plus distingué n'ôtèrent rien à l'humilité de François; et il est touchant de l'entendre parler lui-même de son examen, principe de sa haute réputation, dans une lettre à son cousin, le chanoine Louis de Sales[1]. « Je vous avoue ingénument, lui « écrit-il, que Dieu n'a pas permis que l'examen m'ait donné de « la confusion, quoique en me regardant moi-même je n'atten- « disse que cela. Je vous assure que M. le grand vicaire (l'abbé « de Chissé) est sorti du consistoire plus joyeux que moi : ce « fidèle ami ne s'empressera que trop d'écrire en Savoie les si- « gnes de bonté paternelle dont le Pape m'a honoré et qui « m'obligent à être plus que jamais véritable enfant et bon ser- « viteur de la sainte Église romaine; mais, quelque chose que « nos amis écrivent, souvenez-vous que nos amis exagèrent aussi « souvent notre bien que nos ennemis exagèrent notre mal, et « qu'enfin nous ne sommes véritablement que ce que nous « sommes devant Dieu. »

Ces rapports ne préjudicièrent pas davantage aux soins que réclamaient de lui les affaires qui l'avaient appelé à Rome : il les poursuivit avec activité et intelligence. D'autres, se bornant à critiquer la lenteur ordinaire dans cette cour, s'en faisaient un prétexte pour couvrir leur propre apathie; lui, au contraire, louait cette lenteur : « Car je pensais, disait-il, qu'elle est « moins encore une marque de la sagesse de la cour romaine, « qui fait tout avec nombre, poids et mesure, qu'un effet de

[1] Année de la Visitation, 26 mars.

« la Providence divine, qui veut donner aux étrangers le temps « de recommander beaucoup leurs affaires à Dieu et à ses « saints, et de faire à loisir la visite de tant de lieux chers à « la foi. » Et en même temps il s'en faisait une raison pour activer davantage ses démarches. Il réussit si bien, que, dès le 24 mars, le Pape, par des lettres apostoliques en forme de bref, aussi pleines de sagesse que de piété, régla tout ce qui concernait la conversion du Chablais et l'établissement durable des curés dans tout le pays au moyen des bénéfices ecclésiastiques dont il prescrivait la restitution; puis, après avoir préconisé François coadjuteur de Genève avec le titre d'évêque de Nicopolis, et signé le bref de cette nomination, qu'il adressa à Claude de Granier, le Pape renvoya à la prudence de son nonce apostolique, à Turin, toutes les autres demandes de moindre importance que lui avait adressées l'évêque de Genève.

Il ne manquait plus à François que ses bulles de coadjuteur, mais il tenait si peu à être évêque, qu'il ne songea pas même à les demander, laissant ce soin, comme tout à fait secondaire, au docteur Claude de Coëx, prieur de Talloires; encore moins songea-t-il à laisser de l'argent pour les payer. Quand on le lui reprochait plus tard : « J'avais, répondit-il, la meilleure « raison du monde pour n'en pas laisser, il ne m'en restait « plus. » Et, comme on ajoutait que ses amis en auraient eu pour lui : « Je ne veux point être évêque par la bourse de mes « amis, répliqua-t-il; si Dieu veut que je le sois, il fera que « mes bulles s'expédient sans argent. » En effet, la chose arriva ainsi dans la suite. Le 25 mars, ayant communié de la main du souverain pontife, il reçut de Dieu des grâces particulières dont il voulut conserver le souvenir dans un billet qu'on trouva après sa mort, écrit de sa propre main[1] : « Mon « âme, y est-il dit, fut grandement consolée et remplie de « vives lumières sur le mystère de l'Incarnation : je voyais « d'une manière ineffable comment le Verbe prit un corps

[1] Année de la Visitation, 25 mars.

« par la puissance du Père et l'opération du Saint-Esprit dans « le chaste sein de Marie, voulant bien lui-même habiter parmi « nous et être homme comme nous. De là je passai à des con- « naissances élevées et savoureuses sur la transsubstantiation, « sur l'entrée du Verbe incarné dans mon âme par la sainte « communion, et sur le ministère des pasteurs de l'Église. »

Le saint prêtre ne resta plus ensuite à Rome que quelques jours, pendant lesquels il célébra la messe dans l'église de Saint-Pierre, eut une dernière audience du Pape, pour le remercier de ses bontés et lui demander sa bénédiction, que ce père de tous les fidèles lui donna en versant des larmes de tendresse; après quoi il partit de Rome, le 31 mars, avec l'abbé de Chissé, pour s'en revenir en Savoie.

Le saint voyageur avait goûté tant de bonheur et reçu tant de grâces dans les visites qu'il avait faites à Lorette, en 1591, qu'il voulut prendre encore cette fois, pour revenir en Savoie, le chemin de ce célèbre sanctuaire. Arrivé au lieu du pieux pèlerinage, il descendit à la maison des jésuites, qui y avaient une résidence; et ces religieux l'entourèrent à l'envi de tous les égards dus à la vertu et au mérite. Le lendemain ils lui procurèrent le bonheur de célébrer la messe dans la *Santa Casa*, et tout ce que ce lieu si saint peut inspirer de piété sembla se déborder à flots sur son âme. Cette surabondance de ferveur l'inonda, surtout à deux moments principaux : d'abord dans l'action du saint sacrifice, puis dans l'oraison qui la suivit; ce fut là que, se reconnaissant redevable à la sainte Vierge de la conversion de tous les hérétiques revenus à la vraie foi, il remercia Dieu des grâces qu'il lui avait faites par Marie et renouvela la protestation de son dévouement sans bornes au culte du Fils et de la mère. Tout entier à ces saints épanchements de la piété, il laissait couler les heures sans s'en apercevoir, lorsque l'abbé de Chissé, s'approchant de lui, vint l'avertir qu'il était temps de se retirer : « O mon frère! lui « dit-il, je vous en prie, par amitié pour moi, laissez-moi encore « ici une heure; je renouvelle toutes les promesses que j'ai

« faites à la mère de Dieu dès ma jeunesse[1]. » Après qu'il eut satisfait ainsi sa dévotion, il visita les immenses richesses que la piété des fidèles a accumulées dans le trésor de cette célèbre église; et, à la vue de tant d'objets précieux, il ne put se défendre de la pensée qu'il serait mieux d'en vendre au moins une partie pour en employer le prix en bonnes œuvres, soit parce que la sainte Vierge ne pourrait voir qu'avec plaisir qu'on les utilisât pour la gloire de Dieu et l'amour du prochain, soit parce que l'appât d'un si riche butin pourrait provoquer un jour la rapacité de quelque spoliateur avide et puissant; observation dont l'expérience n'a que trop bien, hélas! démontré la justesse. Il alla ensuite offrir ses hommages à l'évêque, qui, informé par la renommée du grand mérite de l'illustre visiteur, lui fit l'accueil le plus honorable et le retint même une partie de la nuit pour lui communiquer les manuscrits d'un livre qu'il composait et sur lequel il voulait avoir son avis[2].

De Lorette, François alla à Bologne, où l'archevêque le reçut avec distinction; de là, à Milan, où il fut heureux de se procurer la Vie de saint Charles, qu'on venait d'imprimer, et enfin à Turin, où l'abbé de Chissé se sépara de lui pour aller promptement à Annecy vaquer aux affaires pressantes du diocèse. Là, il fit connaître au duc de Savoie le contenu des lettres apostoliques que le pape adressait à l'évêque de Genève, et le prince, les trouvant conformes, en tout, à ce qu'il avait arrêté à Thonon l'année précédente, fut d'avis de les faire promptement vérifier et enregistrer au sénat de Chambéry, puis de les mettre à exécution sans aucun retard. Mais les chevaliers des saints Maurice et Lazare, informés du coup qui allait les frapper, se hâtèrent de le conjurer par une adresse à Son Altesse : « Nous « avons appris, lui dirent-ils[3], que le coadjuteur de Genève a « rapporté de Rome un bref du souverain pontife qui dépouille

[1] Année de la Visitation, 31 mars.
[2] Année de la Visitation, 31 mars. — Charl.-Aug., p. 223 et 224.
[3] *Opuscules*, p. 140.

« notre ordre des bénéfices-cures et de tous les autres biens « ecclésiastiques situés dans les bailliages du Chablais et de « Ternier, contrairement au bref de Grégoire XIII, sous pré- « texte de l'entretien des prêtres qui y sont établis ou qu'on « doit y établir. Ce n'est pas notre intention de troubler ou « empêcher en aucune manière une si sainte entreprise : nous « protestons, au contraire, que nous sommes prêts à faire, pour « la seconder, tout ce qui sera raisonnable. Mais il semble « contre la raison qu'après avoir donné aux curés une portion « congrue et *plus* que congrue, nous soyons dépouillés des « autres revenus, et principalement de ceux des abbayes et « prieurés où il n'y a point charge d'âmes; et que tout cela se « fasse sans que nous, parties intéressées, ayons été cités ni « entendus. » Le duc de Savoie crut devoir déférer aux représentations des chevaliers, et, faisant droit à leur requête, il décréta, le 29 avril[1], qu'il serait sursis à l'exécution du bref apostolique; que communication de ce bref, ainsi que des raisons qui le motivaient, serait donnée aux chevaliers, et qu'enfin la requête de ceux-ci serait intimée au coadjuteur de Genève, pour qu'il eût à y répondre dans deux jours. François, en effet, y fit, le 1er mai, une réponse non *moins* remarquable par la sagesse du fond que par la délicatesse de la forme; la voici en substance[2] : « François de Sales, dit-il d'abord, proteste n'a- « voir et ne prétendre aucun droit sur les biens mentionnés « dans la requête des chevaliers, et par conséquent ne vouloir « en aucune manière se porter pour partie contre eux. Le bref « apostolique qu'il a apporté de Rome a été demandé et obtenu « pour le service de Dieu, de l'Église et de Son Altesse le duc « de Savoie; c'est à ce prince qu'il appartient de le soutenir, « et non au prévôt de Sales, qui ne le présente que comme « simple serviteur et n'a d'autre intérêt en cette affaire que « l'intérêt général de l'avancement du royaume de Dieu. Néan-

[1] *Opuscules*, p. 142.
[2] *Ibid.*, p. 143.

« moins, s'il plaît à Son Altesse que le prévôt de Sales expose, « comme simple rapporteur, les raisons qui ont motivé les dé- « cisions contenues dans les lettres apostoliques, il dira que le « bref de Clément VIII est en parfait accord avec celui de Gré- « goire XIII, allégué par les chevaliers : car le pape Grégoire, « prévoyant ce qui est heureusement arrivé de nos jours, « donna aux ordres militaires, avec l'agrément de Son Altesse, « les bénéfices des bailliages, inutiles alors pour leur destina- « tion naturelle, qui est l'entretien des ecclésiastiques, mais « à condition que, quand les bailliages reviendraient à la foi « catholique, il serait pris sur ces bénéfices un revenu suffisant « pour l'entretien des prêtres que l'évêque jugerait à propos « d'y établir. Et, cette condition n'eût-elle pas été apposée, le « pape actuellement régnant aurait droit de l'établir, comme « par son bref il l'a établie, pour le salut des peuples et le « bien de la religion.

« Les chevaliers se plaignent que leur ordre est dépouillé de « toute espèce de bénéfices. Mais la condition mise par le pape « Grégoire s'applique indistinctement à tous les bénéfices con- « cédés, et d'ailleurs les évêques ont, d'après le concile de « Trente[1], le pouvoir d'assigner, sans autre formalité, les por- « tions congrues sur tous les bénéfices.

« Ils se plaignent que cela se fait sous prétexte de fournir à « l'entretien des prêtres; mais ce n'est point là un vain pré- « texte, c'est la vérité pure.

« Ils voient avec peine que la détermination de la somme « requise pour l'entretien des prêtres soit laissée à l'évêque; « mais le concile de Trente, et le pape Grégoire dans son bref, « attribuent expressément à l'évêque le droit de fixer cette « somme.

« Ils voudraient qu'on s'en tînt au nombre de prêtres qui « fut déterminé lorsque Son Altesse était à Thonon; mais on « ne dépasse pas ce nombre; et d'ailleurs, si l'expérience dé-

[1] Sess. 21. *de Réform.* c. v, et sess. 24, c. xiii.

« montre qu'il en faut davantage, devrait-on laisser périr les « âmes plutôt que de leur donner des pasteurs?

« Ils sont fâchés de ne pas avoir été entendus; mais la condi- « tion apposée par Grégoire XIII, et à laquelle ils ont souscrit, « dispensait de les entendre : ils ne pouvaient avoir à opposer « ni raison de droit, puisque le bref de Grégoire XIII, qui est « leur seul titre, était bien connu de Clément VIII, qui l'a in- « séré *in extenso* dans le sien, ni raison de fait, puisque la con- « version du Chablais est un fait aussi patent que la nécessité « de lui donner des pasteurs, qui en est la conséquence.

« Ils disent que dans l'exécution du bref il peut se glisser des « abus; mais, s'il s'en commet, ils auront la liberté de s'en « plaindre. Ils ajoutent que Son Altesse perdra le droit de no- « mination à un certain nombre de commanderies militaires « qu'il faudra supprimer par suite de cette mesure. Mais les « curés ne sont-ils pas les serviteurs et sujets du duc de Sa- « voie? et d'ailleurs la moindre âme, le moindre sacrifice (si « l'on peut appeler moindre ce qu'il y a de plus grand sur la « terre), vaut mieux pour le bien de Son Altesse que toutes les « nominations. Bien loin que les revenus de tous les biens ec- « clésiastiques des deux bailliages excèdent ce qui est néces- « saire, ils ne sont pas même suffisants pour les besoins urgents « de la religion et des âmes. Et, si les chevaliers, comme ils le « disent, tiennent à seconder la conversion du Chablais, ils ne « peuvent rien faire de mieux que de ne pas s'opposer à l'exé- « cution du bref.

« Enfin le salut du peuple doit être la loi souveraine, et on « n'a pas en vue d'autre but. Ni l'évêque de Genève, ni moi, ni « aucun particulier, ne retiendra la moindre part de ces biens « ou revenus; et on promet d'en rendre un compte exact en « présence d'un officier de Son Altesse.

« Pour toutes ces raisons, le prévôt de Sales, en qualité de « serviteur, sujet et suppliant de Votre Altesse, la conjure, pour « l'amour de Dieu, de ne mettre aucun retard à l'exécution du « bref, mais, au contraire, d'en favoriser et presser l'accom-

« plissement; il conjure en même temps les chevaliers de se « borner à surveiller l'exécution du bref pour prévenir ou cor- « riger les abus, et de ne point regarder comme fait contre eux « ce qu'il a fait pour la cause de la religion, sans aucune mal- « veillance à leur égard. »

Le duc de Savoie, ayant lu cette réponse, la communiqua aux chevaliers; et ceux-ci, n'ayant rien à répliquer, ne songèrent qu'à faire différer l'exécution par des lenteurs soigneusement ménagées. François, voyant que ces retards portaient un préjudice grave à la religion dans le Chablais, adressa une nouvelle requête au duc de Savoie pour obtenir enfin une prompte conclusion de cette affaire; et, pensant qu'il valait mieux se contenter de moins que de s'exposer à ne rien obtenir en voulant tout avoir, il demanda, non plus les revenus entiers de tous les biens ecclésiastiques des deux bailliages, mais seulement le plus strict nécessaire, en consentant à laisser le reste aux chevaliers, pourvu qu'on expédiât promptement sa requête ainsi restreinte : « Le bref du pape, dit-il au duc de Savoie dans « son mémoire [1], se trouve arrêté par votre décret, qui ordonne « de surseoir à son exécution. Il résulte de là que ces pauvres « peuples, à qui la sainte conduite de Votre Altesse a fait em- « brasser la religion catholique, sont dépourvus de tous les « moyens qui peuvent les soutenir et les faire persévérer. Je « supplie donc très-humblement Votre Altesse de considérer « que tout retard est la ruine de la religion, et d'ordonner en « conséquence que le bref de Sa Sainteté soit mis à exécution « sans aucun délai, sauf aux chevaliers à recourir, en cas d'a- « bus, auprès de qui de droit, à moins que Votre Altesse n'aime « mieux déléguer un des membres du sénat ou de la chambre « des comptes, et un des chevaliers, pour surveiller l'exécution « que l'évêque de Genève fera du bref et prévenir tout soupçon « d'abus. Au reste, je proteste à Votre Altesse que l'évêque de « Genève ne dépassera pas le nombre strict des ouvriers néces-

[1] *Opuscules*, p. 148.

« saires à la vigne du Seigneur, qu'il prendra ce qui sera indis-
« pensable pour le culte divin d'une manière égale sur les
« bénéfices concédés aux chevaliers et sur les autres bénéfices
« quelconques [1], qu'il fera une juste estimation de chaque béné-
« fice, et qu'il n'ira pas au delà de ce qu'exigeront rigoureuse-
« ment soit les portions congrues, soit les autres œuvres néces-
« saires au maintien de la foi, laissant à la piété de Votre Altesse
« à pourvoir au collége des jésuites et à tant d'autres desseins
« importants pour le service de Dieu. »

Le duc, touché de ces représentations, ordonna que le bref fût exécuté sans retard, et délégua le premier président du sénat avec le grand prieur de Saint-Maurice dans la province du Piémont, pour surveiller cette exécution et prévenir toute accusation d'abus. François ne se réjouit qu'à moitié de ce succès : il avait tant de fois éprouvé des obstacles, qu'il ne pouvait croire à la réussite du dessein qu'il poursuivait que quand il le verrait entièrement consommé; jusque-là il n'osait compter sur rien, et se tenait prêt à lutter et à combattre sans jamais se décourager, non pas qu'il ne sût fort bien que par là il soulevait contre lui et contre sa famille l'aversion de tous les chevaliers, mécontents de perdre des biens dont, depuis soixante-dix ans, ils avaient la paisible jouissance; mais il voyait l'intérêt de la religion compromis si ces biens ne revenaient à leur destination première : c'en était assez pour lui faire fouler sous les pieds toute considération humaine.

En même temps que le nouveau coadjuteur poursuivait, devant le duc, des intérêts si graves, il traitait avec le nonce plusieurs autres affaires que le pape avait renvoyées à la prudence de ce prélat, comme l'affranchissement des servitudes auxquelles étaient assujettis les vassaux de l'évêché, l'exemption des dîmes pour l'évêque, l'union d'une prébende à chaque chaire théologale, l'application d'une autre prébende de l'abbaye

[1] On entend par là les bénéfices possédés par les abbés d'Abondance et le prévôt du Saint-Bernard.

d'Abondance à l'établissement d'un prédicateur à Évian. Mais il ne put rien conclure, le nonce ne voulant pas prendre sous sa responsabilité la décision de toutes ces questions. Il se borna donc à lui remettre des mémoires écrits sur tous ces points; et celui-ci promit d'en référer au cardinal Aldobrandin, auquel le pape avait commis spécialement le soin des affaires de la religion dans le Chablais.

François, ayant ainsi terminé tout ce qui le retenait à Turin, ne songea plus qu'à partir pour la Savoie. Il en informa sa mère par la lettre suivante, dans laquelle il lui rappelle les premiers temps de sa mission en Chablais, où, pour ne pas blesser M. de Boisy, il fallait lui faire un mystère de leur correspondance[1] : « Je vous écris ceci, ma très-chère et bonne mère, en montant « à cheval pour Chambéry. Ce billet n'est point cacheté, et je « n'en ai aucune inquiétude; car, par la grâce de Dieu, nous « ne sommes plus en ce fâcheux temps où il fallait nécessaire- « ment nous cacher pour nous écrire et pour nous dire quelques « paroles d'amitié et de consolation. Vive Dieu! ma bonne mère; « le souvenir de ce temps-là produit toujours en mon âme « quelque sainte et douce pensée. Conservez toujours la joie en « Notre-Seigneur, ma bonne mère, et soyez assurée que votre « pauvre fils se porte bien, par la divine miséricorde, et se pré- « pare à vous aller voir au plus tôt et à demeurer avec vous le « plus longtemps qu'il lui sera possible; car je suis tout à vous, « vous le savez. »

Il y avait un mois que l'abbé de Chissé avait apporté à Annecy et remis à l'évêque le bref du pape qui nommait François de Sales coadjuteur de Genève avec future succession, ainsi que les lettres de plusieurs cardinaux qui exprimaient les sentiments d'estime et d'admiration qu'avait inspirés le saint prêtre à toute la cour romaine. Le vénérable prélat, jaloux de donner à ces pièces diverses la plus grande publicité, en avait fait faire de nombreuses copies par son aumônier, en lui disant : « Con-

[1] Lettre XXIXe.

« servez bien la mémoire de tout ce que vous faites mainte-
« nant; car un jour viendra qu'il vous faudra en rendre un
« compte exact. » Allusion aux informations qui devaient se faire un jour pour la canonisation du serviteur de Dieu, et pour lesquelles cet aumônier fut effectivement appelé à déposer un des premiers[1].

Aussi, quand François de Sales arriva à Annecy, toute la ville, informée de sa nomination à la coadjutorerie et des honneurs qu'on lui avait rendus pendant son séjour à Rome, l'accueillit avec toutes les démonstrations de la joie la plus vive comme la plus respectueuse, et son retour fut un triomphe. L'évêque surtout ne savait comment lui dire son bonheur, et il le serrait dans ses bras avec une affection inexprimable, en remerciant le Seigneur de lui avoir donné un tel secours pour le gouvernement de son vaste diocèse. Après les premiers épanchements de son amitié, il lui déclara qu'à dater de ce jour tous les revenus de l'évêché seraient répartis entre eux deux, en portions égales, la justice voulant que, dès qu'il entrait en partage des peines, il entrât aussi en partage des émoluments, qui d'ailleurs devenaient nécessaires à son entretien et à sa position. Le coadjuteur répondit à cette offre par un refus absolu, protestant qu'il ne voulait de tout ce qui était attaché à la dignité épiscopale que les travaux et les peines[2]. Cette réponse, bientôt divulguée, excita l'admiration de toute la ville. Cette admiration s'accrut encore lorsqu'on apprit, quelques jours après, que l'évêque lui avait proposé de le consacrer sitôt que ses bulles, qu'on attendait de jour en jour, seraient arrivées, et que le serviteur de Dieu s'y était refusé, pour vivre le plus longtemps possible en simple prêtre, ne voulant pas plus des honneurs que des richesses[3]. Mais ce qui porta l'enthousiasme à son comble, ce fut un fait que toute la ville regarda comme un miracle dû à sa prière. Il y avait, dans une maison contiguë à la

[1] Charl.-Aug., p. 230. — *Dép. de François Favre.*
[2] *Dép. du chanoine Gard.*
[3] *Dép. de Biord.*

sienne, une femme qui était dans les douleurs de l'enfantement; elle poussait des cris déchirants, ne pouvait accoucher, et l'on craignait qu'elle n'en mourût. Le coadjuteur, ému de ses cris, lui envoie par son frère, Jean-François de Sales, une ceinture de la statue de Notre-Dame de Lorette, en lui faisant dire de se la mettre autour du corps; d'avoir confiance en Marie, et ajoutant qu'il va prier lui-même pour obtenir son heureuse délivrance. La femme, en effet, revêt cette ceinture, François récite les litanies de la sainte Vierge, et aussitôt l'accouchement a lieu presque sans douleur[1].

[1] Charl.-Aug., p. 230.

CHAPITRE III

FRANÇOIS DE SALES, A SON RETOUR DE ROME, MET LA DERNIÈRE MAIN A LA CONVERSION DU CHABLAIS.

De 1599 à 1601.

L'évêque de Genève, plein de confiance dans les lumières et le zèle de son nouveau coadjuteur, s'imposa la règle de ne rien ordonner ni statuer dans le diocèse sans prendre son avis. Aussi, quand on lui proposait quelque mesure, il répondait toujours : « Il faut en parler à mon fils. » Il lui confia l'exécution de la bulle pontificale pour la désunion des bénéfices d'avec l'ordre des chevaliers des saints Maurice et Lazare. François tenta cette difficile entreprise : il lui fallut un an de luttes et de combats, et la chose ne put se consommer que l'année suivante. Des obstacles plus grands encore s'opposèrent à l'exécution du dessein qu'il avait exposé dans sa requête au pape de transférer d'Annecy à Thonon l'évêché et le chapitre de la cathédrale. Pour suppléer à ce projet, au succès duquel il ne voyait point jour, il s'occupa d'en exécuter un autre qu'il avait proposé au saint-siége dans son voyage de Rome, après l'avoir concerté avec son évêque et plusieurs ecclésiastiques de grand mérite. La nécessité de fréquenter Genève ou Lausanne pour vendre ou acheter les divers objets nécessaires aux usages de la vie mettait tous les jours en péril la foi des catholiques, qui rencontraient dans ces deux villes mille occasions de séduction : on raillait les nouveaux convertis, on insultait devant eux la foi catholique, enfin on tentait tous les moyens de les ramener à leurs premières erreurs. Un danger bien plus grand

encore attendait ceux qui, attirés par les ressources qu'offrent les grands centres de population, allaient y apprendre les arts mécaniques, s'y placer en qualité de domestiques, ou étudier les sciences et les belles-lettres. Ces moyens de séduction étaient d'autant plus puissants, qu'on assurait dans ces deux villes des biens, une épouse, et d'autres avantages temporels à quiconque y allait abjurer la religion catholique, comme, au contraire, on confisquait au profit du fisc les propriétés de quiconque embrassait la foi romaine. De là, il arrivait que plusieurs, pressés par le besoin, se retiraient dans ces villes et achetaient, au prix de leur âme, les commodités de la vie, disposés, du reste, à rentrer dans l'Église, si on leur offrait des moyens de subsistance[1].

Pour porter remède à des maux si pressants, le coadjuteur avait conçu le projet de fonder à Thonon un établissement qui serait tout à la fois comme une sorte d'université où l'on enseignerait toutes les sciences, tous les métiers, et comme un refuge où quiconque voudrait, soit se convertir à la religion catholique, soit vivre selon ses maximes s'il était déjà converti, pourrait avoir une position honorable, les uns en enseignant, s'ils en étaient capables, les autres en exerçant ou apprenant un métier selon leur condition. Le profit serait partagé entre les travailleurs et la maison; et ce qu'on retirerait de là servirait à acheter des marchandises ainsi que les différentes choses nécessaires à la vie, qu'on vendrait ensuite à un prix très-modéré, afin que les habitants de ces contrées, trouvant à Thonon tout ce dont ils auraient besoin, cessassent de fréquenter Genève ou Lausanne.

Ce plan avait été accueilli avec applaudissement par l'évêque et toutes les personnes auxquelles il avait été communiqué, ainsi que par le duc de Savoie, qui avait exprimé un grand désir de le voir mettre à exécution. On n'attendait, pour en venir au fait, que l'approbation du saint-siége: enfin, le cardinal

[1] Charl.-Aug., p. 252.

Anne d'Escars de Givry, chargé par le pape de l'examiner, en ayant fait un rapport très-favorable, Clément VIII, par sa bulle du 13 septembre 1599, érigea l'établissement projeté, qui prit depuis le nom de *Sainte-Maison*. Aux termes de cette bulle, la maison devait être gouvernée par un préfet et sept prêtres séculiers, qui suivraient autant que possible les règles de la congrégation de l'Oratoire de Rome : elle devait jouir de tous les droits et priviléges des universités publiques, surtout de celles de Bologne et de Pérouse : trois prieurés conventuels devaient lui être annexés dès qu'ils viendraient à vaquer; enfin elle serait sous la protection immédiate du saint-siége et d'un cardinal, et tous ceux qui y demeureraient pourraient gagner une indulgence plénière à toutes les fêtes de la sainte Vierge, en remplissant les conditions accoutumées. Le pape en nomma, le même jour, pour premier protecteur, le cardinal Baronius, et, pour préfet, le nouveau coadjuteur, lui accordant plein pouvoir de faire, conjointement avec ses prêtres, tous les statuts utiles au bon gouvernement de la maison, de les interpréter, de les corriger, de les remplacer par de nouveaux, toutes les fois qu'il en serait besoin, et imposant à tous les membres de la communauté l'obligation de s'y soumettre.

A la réception de cette bulle, tous les gens de bien éprouvèrent une grande consolation : un établissement si important excita tout leur intérêt; plusieurs personnes pieuses lui firent des dons considérables : un gentilhomme nouvellement converti donna jusqu'à huit mille écus[1], et le duc de Savoie y ajouta des offrandes dignes de sa royale munificence. Il ne restait plus qu'à organiser la *Sainte-Maison* par de bonnes règles, chose tout autrement essentielle que les ressources financières. François, chargé de ce travail, commença par étudier attentivement les règles de l'Oratoire; puis il prit conseil de l'évêque de Genève, de l'archevêque de Vienne, de plusieurs

[1] C'est-à-dire vingt-neuf mille quatre cent quarante-quatre francs de notre monnaie.

théologiens et des hommes qu'il estimait les plus consommés en sagesse et en expérience. Enfin, après avoir surtout consulté Dieu dans la méditation, il donna ces règles, dont voici la substance[1]. Il divise d'abord l'établissement en quatre sections principales : la première se compose du préfet et de sept prêtres séculiers qui lui sont adjoints ; ceux-ci doivent faire les fonctions pastorales dans Thonon, avoir pour église paroissiale l'église Saint-Hippolyte, qui prit plus tard le titre de Notre-Dame de Compassion, et pour annexe l'église Saint-Augustin, qui devint l'église du collége quand il y en eut un d'établi ; ils doivent, en outre, avoir le soin et la conduite de sept enfants de chœur nourris et élevés dans la maison, qui formeront comme le séminaire en germe ; et voici les règles auxquelles les astreint le pieux fondateur : 1° A quatre heures du matin, de Pâques à la Toussaint, et au point du jour le reste de l'année, on commencera l'office, qui sera chanté tout entier aux fêtes de première classe et à celles de la sainte Vierge ; les autres jours on chantera les trois dernières petites heures avec vêpres et complies, et en tout temps on observera avec grand soin jusqu'aux moindres prescriptions du cérémonial de la cathédrale de Genève ; 2° toute absence du chœur sera punie par des amendes que le pieux fondateur détermine, à moins que les fonctions du ministère n'aient empêché d'y venir ; on ne devra jamais s'y présenter qu'en soutane, surplis, bonnet carré, et avec une tonsure bien marquée : si on manque à un de ces points, on sera réputé absent ; 3° tous les jours il y aura une messe à quatre heures du matin, excepté les deux derniers et les deux premiers mois de l'année, où il suffira de la commencer à cinq heures ; 4° le sacristain sera toute la matinée dans la sacristie, pour recevoir les prêtres qui viennent célébrer ; il tiendra dans un état de parfaite propreté les habits et ornements de l'église ; il les exposera au soleil quatre fois l'année ; il fera balayer le lieu saint deux fois par semaine ; il

[1] *Opuscules*, p. 154.

ne fera pas servir les purificatoires plus de huit jours de suite, les amicts plus de quinze, les aubes plus d'un mois, les nappes d'autel plus de deux mois, et il nettoiera le calice tous les trois mois; il veillera à ce que les enfants qui servent les messes observent exactement les cérémonies, soient assidus, modestes et décemment vêtus; enfin, il aura par écrit un inventaire exact de tout ce qui est dans la sacristie ou dans l'église et en rendra compte tous les ans. Puis, comme le prêtre n'est utile qu'à proportion qu'il est instruit, le saint fondateur ordonne, 5° que tous les prêtres sans exception assistent chaque lundi à une conférence sur les cas de conscience et les cérémonies, chaque mercredi à une seconde conférence sur l'administration tant du spirituel que du temporel et sur l'observation des règles. 6° Tous prendront leur réfection à une table commune; on y lira l'Écriture sainte pendant le premier quart d'heure, et un autre livre de piété pendant le reste du temps; après quoi tous prendront ensemble la récréation d'une manière sainte et édifiante. 7° Ils ne sortiront point de la maison sans avertir du lieu où ils vont, et devront être rentrés le soir au son de l'*Angelus*. Enfin, l'habile fondateur fixe les devoirs de chaque dignitaire : le préfet a la mission de faire observer les règles; le curé est chargé de l'instruction des fidèles et de l'administration des sacrements; les aumôniers, au nombre de deux, doivent vérifier par eux-mêmes les besoins plus ou moins grands des pauvres et distribuer les aumônes en conséquence.

La seconde section de la *Sainte-Maison* se composait des prédicateurs chargés d'aller annoncer la parole de Dieu dans toutes les paroisses environnantes, d'être pour tout le diocèse des prêtres auxiliaires prêts à se porter partout où leur ministère pourrait être utile; et cette fonction fut confiée aux pères capucins, qui furent pour cela unis et incorporés à la maison.

La troisième section embrassait les maîtres chargés de l'instruction publique et de la direction du collége. Ce furent des jésuites tant que vécut Clément VIII, lequel, de ses propres

deniers, fournit ce qui était nécessaire à leur entretien, au défaut de la maison, qui ne put payer les cinq cents écus d'or que ses constitutions leur assignaient pour appointements; après eux vinrent des régents laïques qui s'acquittèrent mal de leur mission, puis les pères barnabites, sous la direction desquels le collége devint florissant et mérita la haute protection du duc de Savoie, qui leur fit bâtir un magnifique édifice.

Enfin la quatrième section se composait des nouveaux convertis ou de ceux qui voulaient se convertir : là on les instruisait de la religion, et on apprenait aux plus pauvres d'entre eux des arts et métiers, afin de les mettre en état de gagner leur vie.

Telles furent les quatre sections dont se composa la *Sainte-Maison* de Thonon. Le saint fondateur voulait faire beaucoup plus; mais le reste de ses pieuses intentions ne put s'exécuter. Peut-être fut-ce pour y suppléer qu'il établit à Thonon une confrérie sous le titre de Notre-Dame de Compassion ou des Sept-Douleurs, dépendante de la *Sainte-Maison*, dans le but de travailler à la conversion des hérétiques, de seconder les missionnaires et autres ecclésiastiques qui s'y emploieraient, et de venir en aide par des aumônes ou toute espèce de moyens aux nouveaux convertis. Le pape autorisa une confrérie si *utile*, lui accorda grand nombre d'indulgences, et établit à Rome pour la diriger ou la protéger une congrégation spéciale, sous la présidence de son neveu, le cardinal Aldobrandin.

Pendant que le coadjuteur s'occupait de toutes ces bonnes œuvres, les hérétiques opiniâtres, qui avaient jusque-là résisté à tous les moyens de conversion, se souvenant de la douceur avec laquelle il avait essayé de les gagner autrefois et des belles choses qu'il leur avait dites sur la religion catholique, vinrent le trouver à Thonon pour abjurer l'hérésie entre ses mains : à peine resta-t-il trois ou quatre obstinés, si l'on en croit un témoin qui, sous la foi du serment, le déposa ainsi dans le procès de la canonisation[1]; et par là fut consommée la con-

[1] *Dép. de Besson.*

version du Chablais, après cinq ans d'incroyables travaux.

Mais, pour soutenir les nouveaux convertis, il fallait sans délai établir partout des prêtres et leur fournir les moyens de subsister. C'est pourquoi le coadjuteur, informé que le duc de Savoie venait d'arriver à Chambéry, pour passer de là en France, où il avait à terminer avec Henri IV un grave différend relatif au marquisat de Saluces, se rendit promptement dans cette ville et lui adressa trois requêtes : la première avait pour objet l'exécution immédiate du bref du saint-siége touchant les bénéfices du Chablais et de Ternier, dont le retour à l'Église était absolument nécessaire pour l'entretien du clergé; et il motivait sa demande sur ce que, d'un côté, si l'on observait toutes les formalités usitées dans les procédures, l'affaire traînerait en longueur, au grand préjudice de la religion dans le Chablais, et que, de l'autre côté, il s'agissait d'une chose entièrement spirituelle, jugée par le Pape, à qui il appartient de disposer des bénéfices, d'une chose qui tient à l'ordre et à la police de l'Église, dont le souverain pontife est l'arbitre suprême, d'une chose enfin démontrée par le bon sens; puisque tous ces bénéfices, par le fait seul du rétablissement de la religion catholique, reprenaient leur première nature, qui était d'être inaliénables; qu'on pouvait, par divers moyens, indemniser ceux qui avaient acheté ces bénéfices, mais que, dussent-ils en souffrir quelque perte, l'intérêt de Dieu, de l'Église et des âmes, devait être préféré à l'intérêt temporel de quelques particuliers.

Il demanda en second lieu la remise du prieuré de Thonon aux mains de l'évêque de Genève, s'appuyant sur deux raisons principales : la première, que les revenus de ce prieuré étaient nécessaires tant à l'entretien du curé, des prêtres et des prédicateurs résidents en cette ville qu'aux frais de premier établissement du collége; la seconde, que les habitants de Thonon, après avoir acheté ce bénéfice quarante-cinq mille florins sous la clause perpétuelle de rachat, en avaient vendu des fonds pour plus de cinquante mille, et par conséquent qu'ils s'étaient plus

qu'indemnisés de leurs propres mains. Il ajoutait à cette demande la remise du doyenné d'Anthy, en indiquant un moyen de dédommagement pour celui qui en était possesseur.

Enfin, conformément à ce dont le duc était convenu l'année précédente, il demanda mainlevée pleine et entière du bénéfice-cure de l'église d'Armoy, avec ses deux annexes, et du prieuré de Draillans, possédé jusqu'alors par les Genevois.

Le prince, ne trouvant rien que de parfaitement juste dans ces demandes, les accorda toutes[1]. En vertu d'une commission intimée par lui au premier président, le sénat de Savoie enregistra les premières et les secondes lettres patentes du duc sur cette affaire, et rendit deux arrêts en exécution du bref apostolique sur l'assignation des portions congrues. Le primicier d'Angeville, de son côté, pour se conformer à l'engagement du coadjuteur, qui avait promis de ne prendre sur les bénéfices que le strict nécessaire, s'occupait à dresser une note exacte des réparations à faire aux églises du Chablais et des dépenses qu'exigeraient ces réparations. Ces préliminaires posés, l'évêque de Genève convoqua un synode à Annecy, et y cita, par un édit affiché aux portes de la cathédrale et à celles de l'église Saint-Hippolyte de Thonon, tous ceux qui possédaient des bénéfices dans les bailliages du Chablais et de Ternier ou qui avaient des droits sur ces bénéfices, pour qu'ils eussent à y produire leurs titres. Six bénéficiers seulement répondirent à cet appel, en y comprenant encore le coadjuteur et le primicier d'Angeville. L'évêque, sans se décourager, poursuivit l'affaire pendant deux ou trois mois avec le premier président de Chambéry, le coadjuteur, l'abbé de Chissé et le primicier d'Angeville; mais les possesseurs des bénéfices suscitèrent tant d'embarras, qu'ils la firent traîner indéfiniment en longueur.

On ne saurait dire combien ces retards affligèrent l'âme du saint apôtre. Ne rencontrant de toutes parts que mauvaise volonté, il pria et fit prier, afin d'obtenir de Dieu ce qu'il ne pou-

[1] Charl.-Aug., p. 231.

vait obtenir des hommes. Il intéressa surtout dans cette affaire les pères capucins, aux prières desquels il avait si grande confiance, qu'il sollicita d'eux des lettres d'affiliation à leur ordre et de participation à tous leurs biens spirituels. Il continua en même temps de travailler au salut des nouveaux convertis, et, comme il s'en trouvait plusieurs qui, avant leur conversion, s'étaient mariés sans tenir compte de l'empêchement de consanguinité ou d'affinité au quatrième degré, ou qui, ayant prêté à usure, ne pouvaient que très-difficilement restituer, il obtint du Pape, par l'intermédiaire du nonce et du cardinal Aldobrandin, l'autorisation de revalider les mariages nuls[1] et de publier à une ou plusieurs fêtes solennelles une indulgence plénière pour les fidèles qui se feraient condonation réciproque de toutes les usures, sauf aux confesseurs à vérifier dans le saint tribunal la réalité de la condonation[2].

Pour affermir encore plus dans la foi ceux qui l'avaient embrassée, il publia vers cette époque un ouvrage longtemps attendu. Le ministre la Faye, en 1595, avait mis au jour, comme nous l'avons vu, un pamphlet rempli d'invectives contre le culte de la croix, et le saint apôtre avait été chargé d'y répondre. Dans les premiers mois de l'an 1600 il termina ce travail, le fit paraître sous le titre d'*Étendard de la sainte Croix*, avec une dédicace au duc de Savoie, auquel il l'offre comme le premier ouvrage sorti de sa plume, comptant sans doute pour rien ses *Controverses*, qui, comme nous l'avons observé dans son lieu, sont moins un ouvrage suivi que des feuilles éparses qu'on a recueillies en un corps de doctrine. Ce traité est vraiment admirable d'ordre et de méthode, de logique et de finesse : tout ce que les saintes Écritures, les Pères et les auteurs ecclésiastiques ont dit de plus convaincant sur le culte de la croix, tout ce que la raison peut ajouter de lumière au dogme catholique, vient éclairer chaque question, *défaire les dires* de son adversaire, selon la pittoresque expression de

[1] Lettres xxvie et xxviie.
[2] Lettre xxve.

l'auteur, et l'obliger ou à *ruiner la raison* et *lui jurer inimitié*, ou à se rendre à la force des preuves, à l'évidence des démonstrations.

Il commence par un avant-propos où il fait voir que, quoiqu'à Dieu seul soit dû l'honneur souverain, on peut rendre à quelques créatures un honneur religieux subalterne qui se rapporte à Dieu, auteur du bien qui est en elles ou qui se fait par elles; que, comme plus une personne est élevée, plus on honore tout ce qui lui appartient ou ce qui la touche, on manquerait au respect dû à Jésus-Christ si on n'honorait la croix, qui a été son trône, son autel, son lit de mort. Entrant ensuite en matière, il divise son traité en quatre livres : dans le premier, il traite de l'honneur dû à la croix même sur laquelle Notre-Seigneur est mort et que nous appelons ordinairement la vraie croix. Il montre d'abord que, si Dieu a attaché une vertu aux choses qui ont appartenu à ses saints, comme au manteau d'Élie, à la baguette de Moïse, aux linges de saint Paul, il a dû en attacher bien davantage à la croix de son Fils. *La vertu qui se trouve aux ruisseaux sortis d'une telle source se trouve beaucoup plus en la source même*, dit le saint controversiste; non pas cependant qu'il estimât que la croix eût une vertu en elle-même : c'est Dieu, dit-il, qui se plaît à l'honorer en faisant par elle des miracles quand bon lui semble : *la croix n'est que l'instrument des grâces, Dieu seul en est l'auteur*. Les protestants objectaient que la sainte Écriture ne dit rien du culte dû à la croix : « Quand elle n'en dirait rien, « qu'importe? » leur répond-il au chapitre troisième. Et, là, il énumère une foule de points de doctrine dont l'Écriture ne dit rien, et qui sont cependant tenus pour incontestables par les protestants eux-mêmes. Mais il s'en faut qu'il leur accorde qu'on ne puisse pas établir par l'Écriture le culte dû à la vraie croix : il démontre au contraire au chapitre quatrième que, si l'Écriture nous apprend à respecter l'arche d'alliance quand elle nous la montre entourée de tant d'honneur, la robe de Jésus-Christ quand elle nous raconte que son seul attouchement

guérit l'hémorroïsse, à plus forte raison elle nous enseigne au moins implicitement le culte dû à la croix, quand elle nous la présente teinte du sang d'un Dieu, devenue le signe de sa royauté, *factus est principatus super humerum ejus*, son char de triomphe, l'autel de son sacrifice, son plus beau titre de grandeur et de noblesse, au dire de l'apôtre qui plaçait toute sa gloire en Jésus crucifié. Aux preuves tirées de l'Écriture en succèdent d'autres, tirées, les unes du fait de la conservation de la croix en terre pendant trois siècles, les autres des merveilles qui accompagnèrent son invention, d'autres enfin de la dévotion qu'ont eue tous les siècles pour ce bois sacré, et qu'il développe en citant les plus beaux passages des Pères et des auteurs ecclésiastiques.

Après avoir vengé le culte de la vraie croix, l'auteur passe au culte des croix qui en sont l'image ou la représentation, et il démontre par les Pères les plus anciens, saint Justin, Tertullien, saint Athanase, que les premiers chrétiens faisaient des croix et les honoraient; suivant ensuite la marche des siècles, il montre la croix placée avec honneur dans les églises et les maisons, sur les chemins et les places publiques, portée dans les processions et les cérémonies, saluée respectueusement par les prêtres quand ils arrivent à l'autel, invoquée par tant de belles prières de l'Église, qui sans doute se rapportent à Dieu, mais n'en sont pas moins un hommage à la croix, traitée enfin partout et en tous temps avec les témoignages les moins équivoques de la vénération. Il montre Dieu lui-même consacrant l'image de la croix, soit lorsqu'il la fit apparaître à Constantin et la lui assigna comme gage de la victoire, *in hoc signo vinces*, « vous vaincrez par ce signe, » soit lorsque plus tard il la retraça sur les vêtements des Juifs qui voulaient rebâtir le temple de Jérusalem sous Julien l'Apostat, soit lorsqu'à diverses époques il a opéré par elle tant de miracles consignés dans l'histoire de l'Église, soit enfin lorsqu'il nous annonce son apparition solennelle dans les cieux au jour du dernier jugement. A ces preuves d'autorité il joint les preuves de raison, et démontre qu'on doit à la croix un honneur religieux, parce qu'elle est le mémorial de

Jésus crucifié, le résumé de tous les principaux dogmes de notre foi, une source de saintes pensées et d'utiles réflexions, qu'enfin elle n'a d'ennemis que les ennemis de Jésus-Christ, et que Dieu a souvent puni d'une manière frappante ceux qui l'ont outragée. Après avoir parlé de l'image de la croix, l'auteur traite du signe de croix que nous traçons sur nous en mémoire de Jésus crucifié. « Ce signe, dit-il, n'a par lui-même aucune vertu; « mais, fait en l'honneur de Dieu, pour représenter la croix, il « devient une cérémonie très-sainte dont Dieu se sert souvent « pour opérer de très-grands effets. » Et, après avoir expliqué clairement la manière de le faire, il démontre que ce signe est une profession publique de la foi chrétienne, que toute l'antiquité l'a pratiqué, que l'Église, dès les premiers siècles, l'a employé pour bénir, pour consacrer, pour administrer les sacrements, surtout le baptême, et il développe d'une manière remarquable la vertu de ce signe contre le démon, contre les tentations et tous les périls.

Ces trois points épuisés, et l'obligation de rendre un culte à la croix démontrée, il ne restait plus qu'à préciser l'espèce de culte ou d'adoration qui lui est due : tel est l'objet du quatrième livre. Là, l'auteur distingue deux espèces d'adorations; l'une qui n'est due qu'à Dieu, et qui consiste dans cet hommage de respect et de soumission profonde par lequel on reconnaît l'excellence infinie et le souverain domaine de celui qu'on adore; l'autre, bien différente, qui consiste à honorer dans une créature quelques qualités éminentes que Dieu y a mises : c'est dans ce dernier sens que l'Écriture parle de l'adoration des rois ou autres grands personnages, et les Pères, de l'adoration de la croix et des choses sacrées. Cette distinction établie, il prouve que les catholiques, en saluant ou en encensant la croix, ou même en se prosternant devant elle, n'entendent lui rendre que l'hommage subalterne dû à une image chérie de Dieu et honorée de lui par des miracles et des grâces, que les *signes extérieurs* institués par les hommes n'ont de sens que celui que l'intention y attache, comme le

mot *adoration* ne signifie que ce que veut lui faire signifier le catholique qui l'emploie.

Pendant que le coadjuteur combattait ainsi l'hérésie et affermissait les fidèles dans la foi, il survint un événement qui manqua de compromettre les fruits de tous ses travaux. Le duc de Savoie avait fait, l'année précédente, un voyage à Paris, et y avait conclu avec Henri IV un traité par lequel il lui cédait la Bresse avec quelques autres territoires, et le roi, en échange, lui abandonnait le marquisat de Saluces. Henri IV avait exécuté loyalement ce qu'il avait promis; mais le duc, se flattant d'être soutenu par l'Espagne, refusa de céder les pays convenus, sous prétexte qu'il n'avait signé le traité que sous l'empire de la crainte, appréhendant d'être arrêté s'il faisait résistance. A cette nouvelle, le roi indigné mit aussitôt deux armées en campagne : l'une, sous les ordres du duc de Lesdiguières, entra en Savoie et conquit une grande partie de ce pays; l'autre, sous les ordres du maréchal de Biron, fit irruption dans la Bresse et la soumit tout entière; enfin il vint lui-même avec un petit corps de troupes du côté du Faucigny et du Chablais. A son approche, les Genevois et les Bernois se réjouirent, dans l'espoir de recouvrer, à la faveur de la guerre, ce que le calvinisme avait perdu par la mission du Chablais. Ils vinrent donc trouver Henri IV et lui offrirent de joindre leurs troupes aux siennes pour l'aider à s'emparer des bailliages du Chablais et de Ternier. Ces offres furent acceptées avec reconnaissance; mais, comme s'ils eussent voulu faire payer ce service à l'instant même, ils supplièrent le roi d'étendre à tout le Chablais, en tant que pays de conquête, l'édit de Nantes, qui permettait l'exercice de la religion protestante dans tout le territoire du royaume de France. Henri IV saisit facilement la portée de cette supplique, et comprit très-bien que, sous prétexte du libre exercice de la religion, ces hérétiques vexeraient de toutes manières tant les peuples nouvellement convertis que les prêtres catholiques, qu'ils chercheraient à s'emparer des églises et des revenus ecclésiastiques, et plus encore à séduire

et à pervertir les peuples : c'est pourquoi il ne se hâta point d'y répondre; et l'évêque de Genève, profitant de ce retard, écrivit promptement au cardinal de Joyeuse, qui accompagnait le roi, une lettre[1] où il le suppliait d'employer tout son crédit auprès de Sa Majesté pour conjurer le malheur dont la religion était menacée; en même temps il fit partir le coadjuteur pour Grenoble, où était le duc de Nemours, afin de supplier ce prince d'intervenir auprès du roi et d'obtenir de lui que rien ne fût changé dans le Chablais relativement à la religion. Ce duc semblait un médiateur propre au succès, car il avait gardé la neutralité, soit envers la France, à raison des bienfaits qu'il en avait reçus, soit envers la Savoie, à cause de l'apanage qu'il y possédait; toutefois la lettre qu'il écrivit à ce sujet au monarque français sembla faire peu d'impression. Effrayé du danger que courait la foi, le coadjuteur se décida à aller lui-même[2] plaider la cause du catholicisme devant Henri IV, qui était alors au château d'Annecy. Il fut reçu avec une exquise bienveillance et un respect plus grand encore, jusque-là que, pendant toute l'entrevue, le roi tint toujours son chapeau à la main. Il lui présenta sa requête, par laquelle il suppliait Sa Majesté de maintenir intact tout ce qui avait été fait si heureusement pour la foi catholique dans les bailliages du Chablais et de Ternier; et le roi, après l'avoir lue, lui répondit : « Pour l'amour de Dieu et « de notre saint-père le Pape, et en considération de vous, « monsieur, qui vous êtes si dignement acquitté de votre mi- « nistère, il ne sera rien changé à ce qui a été fait pour la reli- « gion catholique dans le Chablais. Je vous le promets, foi de « roi : j'y serai fidèle au péril de mon sang. » Après ces énergiques paroles, il écrivit au bas de la requête que telle était sa volonté, et y apposa sa signature.

[1] Lettre XXXIVe.

[2] Charles-Auguste, p. 243, raconte que ce fut l'évêque de Genève qui alla parler à Henri IV; mais François Favre, qui était présent, le chanoine Gard et plusieurs autres, ont déposé que ce fut le coadjuteur; et ils sont plus dignes de créance que Charles-Auguste, qui alors n'était pas né.

En effet, une députation de Genevois, en tête de laquelle était Théodore de Bèze, étant venue peu après le haranguer au fort Sainte-Catherine, dont il faisait le siége, et ayant abordé dans sa harangue la question de la liberté de conscience accordée par l'édit de Nantes : « Je sais, dit le roi, interrompant l'o-« rateur et faisant semblant de ne pas comprendre où l'on en « voulait venir, je sais ce que vous désirez de moi; c'est la dé-« molition du fort Sainte-Catherine; bien des gens m'en dissua-« dent, mais je veux vous faire plaisir : ce fort sera démoli. » Les Genevois, surpris d'une bienveillance si inattendue, éclatèrent aussitôt en remercîments; et, le roi les saluant comme pour les congédier, ils se retirèrent pleins de joie sans oser demander rien autre chose.

Désappointés du côté du roi dans leurs desseins hostiles contre la religion, ils s'adressèrent à M. de Monglan, calviniste qui venait d'être établi au château des Allinges, comme gouverneur de tout le pays, et lui persuadèrent de saisir les revenus de tous les bénéfices possédés par les chevaliers des saints Maurice et Lazare, et de les réunir aux domaines royaux comme biens appartenant en propriété au duc de Savoie. Dès que le coadjuteur eut connaissance de ces insinuations, aussi injustes que perfides, il partit aussitôt avec une lettre de l'évêque de Genève pour aller trouver le gouverneur et faire valoir auprès de lui la réponse si favorable et si expresse d'Henri IV à la requête qu'il lui avait présentée; mais à peine avait-il fait quatre kilomètres, qu'il tomba entre les mains d'une troupe de soldats français, qui le déclarèrent prisonnier de guerre, et l'amenèrent au marquis de Vitry, capitaine des gardes du roi[1]. Cette aventure fut un trait de providence : le coadjuteur s'étant fait connaître et ayant exposé le sujet de son voyage, le marquis prit cette affaire à cœur. Pénétré de vénération pour son prisonnier, il lui rendit aussitôt la liberté, le combla d'égards, lui offrit tous ses services, et lui donna une lettre de

[1] De Maupas, p. 160.

recommandation pour M. de Monglan; il fit plus encore : la douceur et l'amabilité du coadjuteur, aussi bien que le tact et la délicatesse de sa conversation, le charmèrent tellement, qu'il lui proposa de le conduire à Chambéry, où le roi venait de se rendre, pendant que l'armée française faisait le siége de Montmélian, et de le présenter à Sa Majesté, qui l'accueillerait avec bonheur. « J'accepterais avec plaisir l'offre obligeante que « vous me faites, répliqua François, et ce me serait un insigne « honneur d'être présenté à un si grand monarque; mais tant « que ce prince est en guerre avec mon souverain, je ne puis « me permettre d'aller lui faire ma cour. » Le marquis, loin d'être choqué de cette réponse, en admira la loyauté, et laissa partir le coadjuteur, en s'estimant heureux d'avoir fait la connaissance d'un personnage de ce mérite [1].

Arrivé au château des Allinges, le coadjuteur remit au gouverneur la lettre de son évêque, celle du marquis de Vitry et la requête qu'avait signée Henri IV au château d'Annecy. M. de Monglan, ayant pris lecture de ces pièces, et connu surtout par la lettre du marquis de Vitry quel était l'homme qui se présentait, lui fit l'accueil le plus honorable; il lui assura qu'il se conformerait exactement aux intentions du roi, et ajouta même que, quoique calviniste, il les trouvait parfaitement justes et équitables. En effet, il donna mainlevée de tous les revenus ecclésiastiques dont déjà il avait commencé à se saisir; et, par une bienveillance due sans doute à l'habileté du négociateur, il promit de prendre sous sa protection spéciale tous les curés et autres ecclésiastiques du Chablais, de défendre aux ministres l'esprit de propagande religieuse parmi les catholiques, et de restreindre leurs prédications aux soldats de leur religion. François, bénissant Dieu d'une issue si heureuse, alla en répandre la nouvelle dans tout le pays, consola les nouveaux convertis, releva le courage et l'espérance des curés, rappela ceux que la peur ou la violence avait déjà mis en fuite, et

[1] Charl.-Aug., p. 244.

rassura surtout les prêtres de Thonon, plus effrayés que tous les autres, comme étant plus en vue, et, par là même, plus en butte à la persécution[1]. Parmi eux se trouvaient des jésuites, et les Genevois avaient espéré qu'au moins Henri IV les renverrait comme venaient de faire plusieurs parlements, qui, à l'instar de celui de Paris, les avaient chassés de toute l'étendue de leur ressort. Mais le roi, au contraire, les prit sous sa protection royale[2], et, grâce à cette faveur, ils ne cessèrent de jouir de la plus parfaite tranquillité. Tout le pays participa au même bonheur par le zèle que mit cet excellent prince à protéger la personne et le ministère des ecclésiastiques, à maintenir la foi et la piété, et à faire observer à ses troupes une si exacte discipline, que la religion n'eut rien à souffrir de la guerre.

Aussi l'évêque revint bientôt à Thonon avec son coadjuteur, pour y consommer l'exécution des lettres pontificales, si importantes au bien de la religion. Il y cassa, par autorité apostolique, l'union qu'avait faite Grégoire XIII de certains bénéfices du Chablais et de Ternier, à l'ordre des saints Maurice et Lazare, statua par la même autorité que les chevaliers ne pourraient jamais réclamer les revenus de ces bénéfices, leur imposant là-dessus un silence perpétuel, comme si l'union n'avait jamais eu lieu; et, à l'aide de ces ressources, après avoir déterminé, tant par les registres des visites épiscopales que par l'avis des prêtres du pays, les localités qui avaient un besoin plus urgent du ministère pastoral, il rétablit environ trente-cinq églises paroissiales. Tous les besoins cependant étaient loin d'être satisfaits; bien d'autres paroisses réclamaient un pasteur; mais, comme elles n'avaient pas de presbytères, et que les revenus disponibles pour l'entretien du clergé étaient épuisés, on se borna à les annexer aux paroisses rétablies, jusqu'à ce qu'on pût les rétablir elles-mêmes; toutefois, pour

[1] Charl.-Aug., p. 245.
[2] *Vie de Claude de Granier*, p. 218.

les consoler, on leur accorda certains priviléges paroissiaux, comme l'administration des sacrements, la permission de garder les saintes huiles et l'Eucharistie pour les malades, l'autorisation d'avoir leurs fonts baptismaux avec leur cimetière propre; et, comme l'adjonction de ces annexes aurait surchargé les curés et leur aurait imposé des fatigues au-dessus de leurs forces, on donna des vicaires à un grand nombre ainsi qu'aux paroisses plus étendues, plus populeuses ou plus fréquentées, en y apposant la condition d'une messe basse dans l'annexe, ou, s'il y avait plusieurs annexes, dans l'une d'elles à tour de rôle, tous les dimanches et les jours de fête. Cependant on laissa toujours à l'église principale le privilége d'une grand'messe dans les mêmes jours, et la faveur d'avoir au moins une messe basse chaque jour de la semaine [1].

Les sages sollicitudes de l'évêque et de son coadjuteur ne s'arrêtèrent pas là : on associa ensemble les paroisses limitrophes par faisceau de trois ou quatre, statuant qu'elles se tiendraient pour sœurs liées les unes aux autres par des engagements tout particuliers, que leurs curés se tiendraient mutuellement pour frères, qu'ils se réuniraient aux fêtes patronales, à la dédicace de leur église ainsi qu'aux funérailles solennelles, qu'ils s'aideraient et se soulageraient les uns les autres, qu'ils se remplaceraient dans le cas d'absence ou de maladie, et se prêteraient à des échanges réciproques de services pour le plus grand bien des fidèles. On fit ensuite entre les diverses paroisses la répartition des revenus des bénéfices détachés de l'ordre des saints Maurice et Lazare, et de certaines dîmes possédées jusqu'alors par diverses abbayes et prieurés, auxquels on accorda comme dédommagement de ce qu'on leur enlevait le droit de présenter au concours prescrit par le concile de Trente dix prêtres capables, pour certaines cures, quand elles viendraient à vaquer. Tout étant ainsi réglé, il ne restait plus qu'à assigner de dignes pasteurs à chacune

[1] Charl.-Aug., p. 246 et suiv.

des paroisses érigées : c'est ce que firent d'un commun accord l'évêque de Genève et son coadjuteur avec cette rare prudence qui caractérisait tous leurs actes. Par là fut consommée la grande œuvre que le saint apôtre poursuivait depuis si longtemps, l'organisation du clergé et des paroisses, seul moyen qui pût garantir le maintien de la religion et de la piété dans le Chablais [1].

Les consolations que donna à François ce bel ordre de choses furent encore augmentées par une conversion remarquable qui arriva vers cette époque. Gaspard de Faverge, proche parent de Calvin, avait eu autrefois, pendant son séjour à Genève, la curiosité d'aller entendre dans le Chablais un discours de François. Touché de ses paroles aussi fortes que tendres, il avait eu plusieurs conférences tant avec lui qu'avec le père Esprit de Baume et le père Chérubin, mais sans en venir jusqu'à la conversion. L'an 1600, sur le conseil de Bèze lui-même, il était allé à Rome voir les cérémonies du Jubilé : c'était là que la Providence l'attendait. Volé en route par son compagnon de voyage, accablé de lassitude, puis saisi d'une fièvre violente, il fut, dès son entrée dans la ville sainte, obligé de se faire porter à l'hôpital. Le médecin le vit une première fois, l'engagea à se confesser et lui déclara même que sa seconde visite et la continuation de ses soins seraient à cette condition, persuadé sans doute qu'il était catholique, et que le danger de son état rendait urgente la réception des sacrements. Cédant sans murmure à l'intimation qu'on lui faisait, le malade fit demander au couvent des Capucins s'il ne s'y trouvait point quelque religieux de Savoie qui pût venir visiter un gentilhomme de cette province. Heureusement le père Chérubin venait d'y arriver : les hérétiques, dans l'espoir de troubler sa raison, lui ayant jeté sur la tête un acide violent, il avait fait vœu, s'il échappait à cet attentat, d'aller en pèlerinage à Notre-Dame de Lorette; guéri par sa foi, il avait accompli son vœu, et de Lorette il était

[1] Charl.-Aug., p. 246 et suiv.

venu à Rome. Il s'empressa de visiter Gaspard de Faverge, et le détermina sans peine à abjurer l'hérésie. Le gentilhomme fit cet acte solennel de si bon cœur, que, non content de renoncer à ses erreurs, il entra chez les carmes déchaussés, où il exerça les principales charges de l'ordre, et donna jusqu'à sa mort les exemples de vertu les plus édifiants.

CHAPITRE IV

ÉVÉNEMENTS POLITIQUES FAVORABLES AUX INTÉRÊTS DE LA RELIGION. LE COADJUTEUR PERD SON PÈRE PENDANT QU'IL PRÊCHE LE CARÊME A ANNECY. SON VOYAGE A PARIS. — SES RAPPORTS AVEC HENRI IV. MORT DE CLAUDE DE GRANIER. — IL SE FAIT SACRER ÉVÊQUE DE GENÈVE.

1601 et 1602.

Aux consolations dont les derniers événements avaient inondé le cœur de François de Sales vint bientôt se mêler une peine amère. M. de Sancy, qu'Henri IV avait établi gouverneur des bailliages de Thonon et de Ternier, s'étant absenté pour quelques affaires, les Genevois profitèrent de son éloignement pour envoyer en plusieurs paroisses du Chablais, surtout à Veyrier et à Saint-Julien, des ministres escortés de gens armés qui profanèrent les églises, renversèrent les autels, enlevèrent les cloches avec plusieurs meubles sacrés, injurièrent les catholiques, et usurpèrent la place de quelques curés que la frayeur avait mis en fuite.

Le coadjuteur s'empressa de dénoncer ces entreprises audacieuses à M. de Sancy dès le premier moment de son retour, et de lui rappeler l'engagement pris par Henri IV de maintenir l'état religieux du Chablais. On ignore quelle fut la réponse du gouverneur; mais une garantie meilleure fut donnée aux catholiques par le traité de paix que conclurent ensemble à cette époque le roi de France et le duc de Savoie, grâce aux bons offices du Pape et à l'habileté du cardinal Aldobrandin, qu'il avait envoyé pour négocier cet arrangement. Les conditions en furent signées à Lyon le 7 janvier 1601 : par ce traité, le roi de France renonçait au marquisat de Saluces; et le duc de

Savoie s'engageait, bien à contre-cœur, mais forcé par les circonstances, non-seulement à lui payer cent mille écus, mais encore à lui céder la Bresse, le Bugey, le Valromey, le bailliage de Gex, avec sept villages le long du Rhône : et, à dater de ce moment, les catholiques ne furent plus inquiétés dans l'exercice de leur religion, sauf une irruption passagère dont nous parlerons plus tard [1].

Rassuré de ce côté-là, François vint de Thonon à Annecy pour y prêcher le carême, sur l'invitation de monseigneur de Granier. Il se préparait à ce ministère, lorsque lui arriva la nouvelle que son père, âgé de près de soixante-dix-neuf ans, était dangereusement malade : il partit aussitôt en grande hâte et se rendit au château de Sales auprès du vénérable vieillard. M. de Boisy lui fit une confession générale, reçut trois fois la communion de sa main, et écouta avec une pieuse avidité ses saintes instructions. Il ne pouvait se rassasier de l'entendre parler de Dieu, et il remerciait le Seigneur dans toute l'effusion de son âme de lui avoir ménagé un tel secours pour l'aider à faire saintement le passage décisif du temps à l'éternité. Cependant, la station du carême rappelant son fils à Annecy, il eut le courage de consentir au départ, et le coadjuteur celui de se séparer de son père, tous les deux faisant ainsi le sacrifice de leur propre satisfaction pour le service de Dieu et du prochain ; mais ce ne fut qu'après s'être bénis l'un l'autre ; car le fils voulut recevoir la bénédiction, peut-être dernière, d'un si bon père, et le père voulut être béni aux portes de l'éternité par un si digne fils, qu'il honorait comme son père spirituel. Les médecins avaient assuré à François que la maladie traînerait en longueur au moins jusqu'aux fêtes de Pâques ; qu'ainsi il pourrait revoir le cher malade en revenant immédiatement après sa station ; malheureusement leur prévision se trouva en défaut ; le mal empira, et le malade reçut l'extrême-onction : il éprouva ensuite un peu de mieux, et, au bout de quelques jours, il re-

[1] Charl.-Aug., p. 251.

tomba inopinément dans un péril imminent de mort qui décida à lui administrer une seconde fois le sacrement des mourants. Dans cette extrémité, cédant un instant à l'exaltation de ses anciennes idées militaires, et souffrant de voir toutes les personnes de sa famille en pleurs autour de son lit, il appela un de ses enfants, Gallois de Sales. « Mon cher fils, lui dit-il, ô toi « l'héritier de mon courage, fais retirer toutes ces femmes, « lève-moi et donne-moi mes armes : il n'est pas digne d'un « militaire accoutumé à braver la mort sur les champs de ba- « taille de mourir sur un lit en présence de femmes éplorées. » Mais bientôt, revenant aux idées religieuses qui le dominaient bien davantage, il prit en main le crucifix, le baisa plusieurs fois avec amour, et, levant les yeux au ciel, il priait et s'unissait à Dieu. Enfin, sentant sa dernière heure approcher, il fit venir près de son lit ceux de ses enfants qui se trouvaient alors à Sales, donna à chacun les sages avis qui lui convenaient, leur recommanda d'honorer comme leur père le coadjuteur de Genève et de lui obéir en toutes choses, de consoler madame de Boisy par leur respect, leur amour, leur obéissance; et, leur ayant donné sa bénédiction, il rendit doucement son âme à Dieu le 4 avril 1601, laissant une des mémoires les plus honorables que puisse laisser un homme de bien. Les pauvres pleurèrent en lui un protecteur et un père, qui, économe pour lui-même, sobre dans sa nourriture, ennemi du faste et de l'arrogance, savait être pour eux libéral et prodigue; la société perdit un homme d'honneur et de bon exemple, un ami dévoué de la justice, un brave à toute épreuve, un sage d'un jugement solide, d'un esprit clairvoyant, et non moins habile à bien parler qu'à bien penser[1].

Le messager chargé de porter au coadjuteur la triste nouvelle de cette mort arriva à Annecy à l'heure ordinaire du sermon; et, courant à l'église, il trouva l'homme de Dieu qui sortait de la sacristie pour monter en chaire : il se hâte de

[1] Charl.-Aug., p. 254. — *Dép. de François Favre.*

l'aborder et lui dit, sans aucun préambule, que son père vient de mourir. Quel coup de foudre pour un cœur aussi sensible! et qui ne croirait la prédication impossible après une telle nouvelle? Cependant, maîtrisant la nature à force de vertu, le saint prédicateur ne fit que joindre les mains, lever les yeux au ciel en adorant la volonté de Dieu, et il alla prêcher sur l'Évangile du jour avec autant de zèle, d'onction et de présence d'esprit que s'il n'eût rien appris de fâcheux. Quoiqu'il traitât un sujet propre à émouvoir la sensibilité (c'était la mort et la résurrection de Lazare), il conserva, tout le temps du discours, sa fermeté d'âme, son langage mâle, sa prononciation vigoureuse, et, le sermon fini, il dit à ses auditeurs : « Messieurs, j'ai appris, « en montant dans cette chaire, la mort de celui à qui j'ai le « plus d'obligation sur la terre; mon père, votre ami, n'est « plus : comme vous lui faisiez la grâce de l'aimer, je « vous supplie de prier pour le repos de son âme et de trouver « bon que je m'absente deux ou trois jours pour aller lui « rendre les derniers devoirs[1]. » A ces mots, son cœur, si longtemps comprimé, éclata, les larmes le gagnèrent, et, tous les assistants s'associant à sa douleur, ce ne fut bientôt dans l'église qu'un gémissement universel, accompagné d'une prière unanime pour le cher défunt. François, qui avait dit sa messe avant le sermon, en fit célébrer deux, les entendit à genoux dans une attitude d'adoration profonde, immobile de respect au coin de l'autel; et là il reçut de Dieu, au fond de son âme, une douce espérance du salut de celui pour qui l'on offrait le saint sacrifice.

Après avoir ainsi épanché son cœur dans une fervente prière, il partit promptement pour le château de Sales, emmenant avec lui les dominicains d'Annecy, lesquels, en vertu d'une convention passée en 1468, entre leur communauté et la maison de Sales, étaient tenus d'assister aux funérailles des seigneurs de cette maison et d'y porter même leur croix et leurs

[1] Année de la Visitation, 6 avril. — De Maupas, p. 161.

ornements funèbres. A peine arrivé, il se jeta sur le corps inanimé de son cher père, l'embrassa avec tendresse, l'arrosa de ses larmes et pria avec ferveur pour le repos de son âme; puis disposa lui-même toute la pompe funèbre, qui, peu après son arrivée, eut lieu dans l'ordre suivant : en tête marchait un religieux dominicain portant la croix entre deux acolytes; venait ensuite une longue file de pauvres tenant à la main des flambeaux ornés des armoiries de la maison de Sales; après eux suivaient les religieux de Saint-Dominique, le clergé de l'église paroissiale de Thorens, les officiers seigneuriaux et tous les serviteurs de la maison, à la suite desquels était porté le corps, recouvert d'un grand drap de velours noir, dont les quatre coins étaient soutenus par autant de gentilshommes; derrière marchait, les yeux tristement baissés, le pieux coadjuteur, entouré de ses frères, cousins, parents et alliés; et les dames, en grand deuil, fermaient la marche. Le convoi étant arrivé en cet ordre à l'église de Thorens, on chanta solennellement l'office des morts et l'on déposa le corps au tombeau de famille qui était dans la chapelle de Sales, d'où il fut plus tard transporté dans l'église des dominicains à Annecy [1].

Dès qu'on fut de retour au château de Sales, François s'appliqua à consoler cette famille si profondément affligée, qui voyait en lui son chef et son père; et, comme la religion seule pouvait, par le baume divin de ses consolations, guérir une plaie si profonde, il confessa sa mère, ses frères, ses sœurs, tous les domestiques, leur distribua le lendemain la sainte communion à la messe qu'il célébra pour le défunt; et, après une allocution touchante sur la manière de sanctifier leur douleur *en faisant saintement ce que nous sommes obligés de faire nécessairement*, il repartit pour aller continuer sa station de carême à Annecy. Dans le premier sermon qu'il prononça à son retour, il ne put taire les sentiments dont son cœur était si plein : « De même, dit-il par une ingénieuse comparaison [2],

[1] Charl.-Aug., p. 253.
[2] Année de la Visitation, 9 avril.

« que Dieu commanda à Abraham de lui sacrifier son fils Isaac, « mais se contenta de sa bonne volonté, n'ayant exigé de lui « que le sacrifice du cœur et de l'esprit, ainsi mon père m'a « sacrifié dans une grande maladie, par une pleine soumission « à la volonté divine, et Dieu s'est contenté de ce sacrifice spi- « rituel; mais aussi, comme dans la suite Isaac fut obligé de « faire un sacrifice réel et d'ensevelir son père Abraham, Dieu « a exigé de moi le même sacrifice en m'obligeant de faire les « funérailles de mon père. »

Le saint prédicateur continua de prêcher sans aucune interruption, non-seulement le reste de la station, mais encore tous les dimanches après Pâques, et chaque fois il portait dans la chaire le zèle d'un séraphin : un jour qu'il prêchait sur l'obligation d'adorer Dieu et de l'aimer par-dessus toutes choses, lorsqu'il terminait son discours par une apostrophe brûlante au Père céleste, il fut investi tout à coup d'une lumière brillante qui projetait de toutes parts ses rayons, de telle sorte qu'on ne pouvait le regarder sans être ébloui. « J'étais présent, « dit François Favre dans sa déposition, et je l'admirai avec « tous les auditeurs dans cet éclat. » Aussi recueillit-il de ses prédications des fruits abondants : les pécheurs se pressèrent autour de son tribunal, les ennemis se réconcilièrent, ceux qui avaient fait quelques torts au prochain les réparèrent, et toute la ville prit une face nouvelle, jusqu'à devenir, selon l'expression d'un historien[1], semblable à une communauté religieuse.

A ces consolations s'en ajoutèrent de nouvelles, bien douces pour le cœur d'un saint qui jouissait du bien que faisaient les autres, plus encore que de celui qu'il faisait lui-même. Le bailliage de Gaillard, composé de sept à huit paroisses, n'avait point été rendu au duc de Savoie après le traité de paix de Vervins, qui le lui donnait, et les Genevois l'avaient détenu au nom de la France jusqu'à la conclusion des difficultés sur le marquisat de Saluces. Mais, le traité de Lyon, du 7 janvier,

[1] Charl.-Aug., p. 252.

ayant stipulé que cette reddition aurait lieu au même temps que le duc livrerait à la France la Bresse et le Bugey, le capitaine Basterga, bon catholique et brave militaire, fut envoyé par le gouverneur de Savoie pour prendre possession de ce bailliage[1]. A peine y fut-il arrivé, qu'il fit dire aux ministres de Genève de ne plus paraître dans cette contrée, vu que le duc de Savoie n'entendait pas y tolérer l'exercice du calvinisme. Cette défense les contrista si fort, qu'ils ordonnèrent un jeûne comme pour une calamité publique, et interdirent pour quelques jours les festins, les jeux, les bouquets de fleurs et les anneaux d'or. Ils osèrent essayer, malgré la défense, de faire leur prêche dans quelques églises; mais il leur déclara que, s'ils n'obéissaient, ils payeraient de leur vie leur insubordination. Alors ils essayèrent de le séduire par l'appât de l'or et lui offrirent des richesses considérables : sa fermeté ne fléchit pas davantage devant la séduction, et fit cesser tout culte protestant dans le pays. Ce brave capitaine fit mieux encore : il engagea ses soldats à parler aux habitants du pays pour les ramener à la vraie foi; et ces nouveaux apôtres, dociles à l'avis de leur chef, remplirent l'office de prédicateurs : il fit venir encore deux pères jésuites, qui se mirent à l'œuvre avec d'autant plus de zèle, que tout ce pauvre pays abandonné n'avait pas seulement un prêtre. Les ministres, pour détourner les habitants d'aller entendre leurs prédications, firent courir le bruit absurde qu'ils prêchaient en latin, et, pour éloigner les peuples de la confession, ils représentèrent le tribunal de la pénitence comme l'école de tous les crimes. Nonobstant ces mensonges de l'hérésie aux abois, les peuples vinrent avec empressement aux instructions, abjurèrent leurs erreurs, et les confesseurs eurent peine à suffire au zèle des pénitents empressés de déposer aux pieds du prêtre le fardeau de leur conscience et de recevoir l'absolution de leurs fautes. La conversion des bailliages de Thonon et de Ternier avait depuis

[1] *Vie de Claude de Granier*, p. 222.

longtemps disposé les esprits au retour par l'action si puissante du bon exemple, et la chose avait été d'autant plus facile, que ces pauvres peuples, quoique sous l'empire de l'hérésie depuis plus de soixante ans, n'avaient pas cessé de garder non-seulement un fonds d'affection pour le catholicisme, mais encore un grand nombre de ses pratiques, telles que l'usage du signe de la croix, des prières pour les morts, du chapelet, du jeûne même et de l'abstinence aux mêmes jours que l'Église catholique. Aussi, dès que la mission eut commencé, ce fut un empressement général à mettre au grand jour leurs croix, leurs bannières, leurs clochettes, qu'ils tenaient cachées depuis la naissance de l'hérésie; tous voulurent avoir des chapelets, et, tout ce qu'on en avait apporté étant épuisé, le capitaine Basterga leur donna jusqu'au rosaire qu'il portait suspendu à son cou. Leur joie d'avoir recouvré la vraie foi était admirable; de tous côtés on entendait des vieillards bénissant Dieu de ce qu'il leur était donné de voir la restauration du culte catholique dans ces églises qu'avait si longtemps souillées un culte hérétique. La communion surtout offrait à leur piété un charme incroyable; ils la désiraient, ils la voulaient à tout prix : c'était à ce point, qu'un ministre s'étant un jour posté avec une troupe de soldats protestants devant la porte d'une église pour en empêcher l'entrée, une simple femme, pressée par le désir de communier, osa se jeter à travers ces troupes armées, se faire jour malgré tous leurs efforts et pénétrer dans le lieu saint. L'évêque de Genève, informé de la conversion générale de tout ce pays, y envoya aussitôt des prêtres pour soutenir des dispositions si heureuses et gouverner les paroisses : il y vint lui-même, le plus tôt qu'il put, pour affermir dans la foi, par son autorité, ces nouveaux convertis, bénir ou consacrer des églises, des autels, des cimetières, et son cœur épiscopal ne rencontra que sujets de consolation au milieu d'un si bon peuple.

Dépités des progrès toujours croissants de la religion catholique, les Genevois se jetèrent, au mépris des traités,

sur les paroisses de Draillans et d'Armoy, en chassèrent les curés et y établirent des ministres en leur place. A la première nouvelle de cette invasion, le coadjuteur part pour les Allinges, où commandait le colonel Brotty, et lui représente vivement la nécessité de ne pas tolérer une telle infraction des traités. A l'instant Brotty envoie une compagnie de soldats d'élite qui expulsent tous les hérétiques, ministres ou autres, et le saint apôtre, qui avait suivi la troupe, rappelle les curés qui s'étaient enfuis et confirme dans la foi, par ses prédications, les peuples de ces deux paroisses, ainsi que ceux des paroisses voisines[1].

Toujours hostile à la religion catholique, Genève essaya de lui nuire sur un autre point. Par le traité du 7 janvier, le duc de Savoie avait cédé au roi de France le pays de Gex, peuplé d'environ trente mille habitants et contenant trente-sept paroisses avec quatre prieurés; et, le 30 juin suivant, le baron de Luz en avait pris possession au nom du roi son maître, en faisant prêter serment de fidélité aux habitants. Mais, comme l'exercice de la religion catholique en avait été banni, les biens ecclésiastiques envahis et les prêtres expulsés, on avait demandé au roi d'y rétablir la religion et d'y réintégrer le clergé dans la possession de ses biens injustement usurpés; et le baron de Luz, à qui Henri IV avait renvoyé cette affaire, n'avait rétabli que trois curés, remettant le reste à la décision du roi et de son conseil. Les Genevois, non contents de ce déni de justice fait aux catholiques, envoyèrent deux députés à Henri IV, pour demander d'être maintenus en possession de plusieurs villages enclavés dans le pays de Gex, qui étaient autrefois propriété du chapitre de Genève et qu'ils avaient réunis au domaine de leur république depuis la naissance du calvinisme, et surtout pour solliciter l'autorisation d'y exercer exclusivement leur religion.

Claude de Granier, prévoyant les suites malheureuses que cette ambassade pouvait avoir pour la religion, proposa à son

[1] Chart.-Aug., p. 255.

coadjuteur d'aller à la cour de France combattre les prétentions de ces éternels ennemis de l'Église. Le coadjuteur accepta cette mission avec son obéissance accoutumée et se prépara à partir sans retard. Ses amis auraient voulu qu'il eût été sacré avant de se mettre en route, afin que, portant les insignes de l'épiscopat, il rehaussât par là le caractère de son ambassade et en obtînt plus facilement le succès; mais, outre qu'il n'avait pas encore ses bulles, qui ne furent signées à Rome que le 15 juillet suivant, il aima mieux se présenter comme simple prêtre : « Tant que Dieu nous laissera monseigneur notre évêque, ré- « pondit-il humblement, je ne changerai ni mon rang dans l'É- « glise ni la couleur de mon habit[1]; » et il partit le 3 janvier 1602, accompagné du président Favre, qui menait avec lui son fils aîné, de Georges Rolland, et d'un autre domestique: ils prirent leur route par la Bourgogne pour conférer sur cette affaire avec le baron de Luz, qui commandait pour le roi à Dijon et avait dans son ressort le pays de Gex. Arrivés près de Mâcon, au passage de la Saône, qu'on ne pouvait traverser que sur une simple embarcation, ils trouvèrent la rivière énormément grossie et précipitée dans son cours par l'effet de la fonte des neiges. Le spectacle de ses eaux amoncelées et violentes, joint au dire des mariniers, qui déclaraient le passage très-dangereux, effraya les compagnons du coadjuteur, qui ne furent pas d'avis d'affronter la fureur des vagues; mais lui, qui plaçait les intérêts de Dieu avant tous les périls, considérant que le moindre retard pourrait être préjudiciable à la cause de la religion, se prononça contre tout délai, pressa les bateliers de partir, nonobstant le danger, et entraîna à sa suite ses compagnons tremblants, forcés, par un sentiment d'honneur, de ne pas l'abandonner. Arrivés au milieu de la rivière, après des luttes violentes contre l'impétuosité des eaux, ils trouvèrent des vagues si furieuses, un courant si rapide, qu'ils se crurent tous perdus. Les uns, avec le président Favre, levaient les

[1] Année de la Visitation, 5 janvier.

mains au ciel et criaient miséricorde; les autres songeaient à se sauver à la nage; tous étaient dans la consternation. Le saint apôtre, seul calme et paisible, sans donner le moindre signe de trouble ou d'inquiétude, priait à genoux, les yeux fixés au ciel, et n'interrompait sa prière que pour rassurer les passagers, leur prêcher l'abandon à la volonté de Dieu, qui commande aux flots, et leur garantir que personne ne périrait; que, malgré les difficultés de la traversée, tous arriveraient au port. En effet, au moment où le bateau semblait à moitié englouti, il se releva tout à coup au-dessus des vagues, et, à force de rames, on gagna le rivage[1]. Tous voulurent remercier le saint apôtre de leur délivrance, dont ils se croyaient redevables à ses prières; mais, dès les premières paroles qu'on lui dit en ce sens, il détourna promptement la conversation en reportant toutes les pensées sur l'excellence de la confiance en Dieu, et leur dit à ce sujet des choses merveilleuses, leur enseignant à oublier l'homme pour ne voir que le souverain maître de tous les événements.

Les voyageurs continuèrent ensuite heureusement leur route jusqu'à Dijon : à peine y furent-ils arrivés, qu'un grand nombre de personnes de marque, surtout parmi les conseillers du parlement, accoururent vers eux, empressés d'offrir leurs hommages au coadjuteur de Genève. Le baron de Luz fut des premiers, et, tenant à honneur de loger un si saint personnage, il l'emmena à son hôtel avec toute sa suite. Le coadjuteur, mettant à profit tant de bienveillance, entretint longuement le baron sur le sujet de son voyage; et celui-ci non-seulement l'écouta avec le plus vif intérêt, mais lui remit des lettres de recommandation pour plusieurs amis puissants qu'il avait à la cour et pour le roi lui-même. Muni de ces pièces, François se remit en voyage et arriva à Paris le 22 janvier[2].

Sa première visite fut au nonce du Pape; il informa Son Ex-

[1] Charl.-Aug., p. 257.
[2] *Ibid.*

cellence des intérêts religieux qui l'amenaient dans cette grande ville et réclama sa protection. Le Nonce, prenant à cœur cette affaire, le conduisit lui-même à l'audience du roi ; là le coadjuteur, après avoir complimenté le monarque et lui avoir présenté les lettres de l'évêque de Genève et du baron de Luz, exposa avec autant de clarté que d'adresse le sujet de sa mission. Henri IV l'écouta avec bienveillance, promit d'accorder tout ce que lui permettrait la justice, et remit l'examen de l'affaire à son ministre Villeroi, qu'il chargea de lui en faire un rapport après en avoir conféré avec le coadjuteur de Genève. Villeroi, auquel le Nonce présenta le saint apôtre, se montra beaucoup moins favorable, combattit toutes les raisons que le zélé négociateur put alléguer, et finit par demander un mémoire détaillé des prétentions de l'évêque de Genève et des raisons sur lesquelles il les appuyait. Le coadjuteur se mit promptement à l'œuvre, et, peu de jours après, il put remettre son mémoire[1]. Il y réduisait toutes ces demandes à deux, et les motivait l'une et l'autre sur le troisième article de l'édit de Nantes[2], ne voulant autre chose sinon qu'on appliquât au pays de Gex les dispositions en vigueur par toute la France. Il demandait donc premièrement le libre exercice de la religion catholique dans tous les lieux de ce pays où la religion était librement pratiquée avant les troubles de l'hérésie. « Et pourquoi, disait-il, ne « pas accorder au pays de Gex la même liberté de conscience « qu'à toutes les autres provinces du royaume? Est-il raison- « nable que les prétendus réformés de ce pays soient plus res- « pectés que les autres, et que ce seul coin du royaume de « France soit excepté de la règle générale de l'édit? Tous les « traités qui ont stipulé le contraire ont été cassés par les guer- « res qui les ont suivis, et il n'y a que peu d'années encore que « l'exercice de la religion catholique était autorisé dans ces « contrées. Le traité de Nyon le stipulait expressément, et ce

[1] *Opuscules*, p. 175.
[2] *Ibid.*, p. 178.

« n'est que par une infraction du traité que les Genevois ont « entravé la liberté de ce pays. » Le saint négociateur demandait, en second lieu, que les biens ecclésiastiques du pays de Gex fussent rendus à l'Église par ceux qui s'en étaient emparés pendant les troubles de l'hérésie, en exceptant soit les biens que la république de Genève s'était appropriés à titre de souveraineté, et qu'il ne réclamait pas puisqu'ils n'étaient point sous l'obéissance du roi, soit ceux que les Bernois avaient vendus et dont il ne demandait à rentrer en possession qu'en rendant aux acheteurs le prix qu'ils leur avaient coûté. « Et quelle « objection pourrait-on faire contre cette restitution? ajoutait-il; « la crainte de la révolte ? mais la révolte est impossible, faute « d'un chef pour la diriger, puisque la noblesse est presque « toute catholique; et faute de forteresses où les rebelles puis- « sent se retirer. La crainte des Bernois et des Genevois? mais « le roi très-chrétien est-il donc obligé de faire vivre ses peu- « ples selon les lois qu'il plaira aux étrangers de leur imposer?. « Mais sera-t-il dit que le roi de France craint les menaces des « Suisses et des Genevois, de ces peuples qui n'ont osé rien « entreprendre contre le duc de Savoie, lorsqu'il a rétabli la « religion dans les bailliages du Chablais, de Ternier et de « Gaillard ? »

Villeroi répondit à ce mémoire que chacun des deux points de la requête méritait une longue réflexion, qu'il désirait beaucoup seconder les pieux désirs de l'évêque de Genève, mais qu'il devait aussi éviter de rendre odieux le gouvernement du roi, et qu'après avoir tout pesé mûrement il ferait un rapport fidèle au monarque, qui prononcerait dans sa sagesse sur cette grave affaire. Le coadjuteur prit patience : pour démontrer de plus en plus la justice de sa cause, il ajouta de nouveaux mémoires au premier, et en présenta jusqu'à cinq. Le président Favre joignit ses efforts à ceux de son saint ami, et appuya la négociation de tout le crédit que lui donnait son mérite, tant à la ville qu'à la cour. Mais Villeroi ne céda point à toutes ces instances; et, tant qu'il n'entrait pas dans les vues du coad-

juteur, il n'y avait point de succès à espérer; car ce ministre était tout-puissant, fort du suffrage de l'opinion publique et de celui de son roi. Il passait en effet, quoique sans culture des lettres, pour un homme d'un si grand sens, que non-seulement on lui pardonnait volontiers de n'avoir pas lu toutes les théories politiques écrites, mais encore qu'on disait de lui que c'était grand dommage que la science de M. Villeroi ne se trouvât point dans les livres; et Henri IV lui-même l'estimait tant, qu'il avait coutume de dire qu'il ne savait pas laquelle des deux vies était plus nécessaire au bien de l'État, ou la sienne, ou celle de M. Villeroi.

L'affaire traînait ainsi en longueur, lorsque le départ d'Henri IV pour Fontainebleau, où il devait passer une partie de l'année, vint encore en retarder la solution. Le coadjuteur se vit donc obligé de prolonger indéfiniment son séjour à Paris; mais, apôtre partout et toujours, il sut utiliser tous ses moments pour la gloire de Dieu et le bien des âmes.

Dès les premiers jours de son arrivée dans la capitale, il avait visité la princesse Marie de Luxembourg, duchesse de Mercœur, dont la famille avait un attachement héréditaire pour la famille de Sales; et cette princesse, aussi sensible à cette prévenance qu'admiratrice du mérite de son illustre visiteur, non-seulement l'avait secondé de tout son crédit auprès des divers personnages à qui elle pouvait le recommander, mais encore elle n'avait cessé de dire partout ses louanges. Dans toutes ses conversations elle célébrait le coadjuteur de Genève comme un prélat incomparable, « et jamais, disait-elle, on n'avait vu réunis en un « seul homme tant de vertu et tant de talent. » Sur ces entrefaites, le prédicateur qui devait prêcher à la cour la station du Carême ayant fait défaut par une raison qu'on ignore, la duchesse de Longueville, que la reine avait chargée de pourvoir à la chaire de la chapelle royale, pensa que ce ministère ne pouvait être mieux rempli que par le prélat dont la duchesse de Mercœur élevait si haut le mérite éminent et les vertus aimables. Persuadée que c'était un trait de la Providence d'avoir

suscité un tel prédicateur pour une cour où il était si nécessaire d'opposer à la vanité et à la licence les plus solennels enseignements du christianisme, elle lui proposa la station, et il l'accepta [1].

Il commença le mercredi des cendres; et, peu de jours après, la chapelle se trouva trop petite pour le nombre des auditeurs. Non-seulement les princes et les courtisans, mais une foule d'ecclésiastiques et de docteurs de Sorbonne se pressaient autour de sa chaire, ne pouvant se lasser d'admirer l'éloquence pleine d'onction et de dignité avec laquelle il annonçait aux grands de la terre les vérités du ciel. Dans ses sermons pleins d'énergie et de sensibilité, relevés d'ailleurs et comme consacrés par la haute idée qu'on avait de sa vertu, il mettait à nu les chimères du monde, les illusions de l'amour-propre, les petitesses de la grandeur, la faiblesse des esprits forts, le faux de la sagesse humaine; il apprenait aux impies à trembler, aux indifférents à adorer, aux grands à mourir, aux hommes à s'aimer; et les retours nombreux, soit des hérétiques à la vraie foi, soit des pécheurs à une vie meilleure, constatèrent le mérite de ces prédications.

Il y avait alors à Paris une calviniste, nommée madame de Perdrauville, qui joignait l'obstination dans l'hérésie à la présomption d'une fausse science [2]. Plusieurs fois, de savants controversistes avaient essayé de la désabuser de ses erreurs, et toujours leurs efforts avaient été vains. La curiosité d'entendre ce prédicateur qui émerveillait toute la cour l'attira au sermon le premier lundi de carême. Le saint prédicateur, développant l'évangile du jour, où est rapportée l'histoire anticipée du jugement dernier, peignit d'une manière si touchante le bonheur de ceux qui seront à la droite et le malheur de ceux qui seront à la gauche, que, sentant à quoi elle s'exposait si elle se trompait en matière de religion, elle vint après le ser-

[1] Charl.-Aug., p. 260.
[2] *Esprit de saint François de Sales*, XVIIIe p., sect. XXIX.

mon consulter l'homme de Dieu pour savoir de lui ce qu'il trouvait de répréhensible dans la doctrine protestante, quelles étaient d'un autre côté les doctrines catholiques et quelles en étaient les preuves. Le saint apôtre eut avec elle plusieurs conférences, et le résultat fut, non-seulement la conversion de cette dame, mais encore celle de toute sa famille, qu'elle amena elle-même au tribunal de son nouvel Ananie vers le milieu du carême. Chose remarquable! le discours qui prépara cette conversion éclatante ne contenait pas un seul mot de controverse, rien contre l'hérésie, rien pour la défense de l'Église : c'est que, quand le cœur est touché, l'esprit est bientôt convaincu : « et depuis, dit le saint apôtre dans une de ses « lettres [1], j'ai toujours cru que qui prêche avec amour prêche « assez contre les hérétiques, quoiqu'il ne dise pas un seul « mot de dispute contre eux. » Telle était, en effet, sa sainte adresse à prendre les hommes par le cœur, que le cardinal du Perron disait de lui cette parole devenue célèbre : « Dieu « a donné à M. de Genève la clef des cœurs : s'il ne s'agit que « de convaincre, amenez-moi tous les hérétiques, je me fais « fort d'en venir à bout; mais, s'il faut les convertir, menez-les « à M. de Genève [2]. »

Madame de Perdrauville ne fut pas la seule prise dans les innocents filets du saint prédicateur : madame de Raconis, d'une des familles les plus distinguées de la capitale, étant venue un jour par curiosité entendre un sermon sur le bonheur du paradis et les peines de l'enfer, en fut si touchée, qu'elle proclama hautement que Dieu lui avait parlé par la bouche de son serviteur, et songea sérieusement à se convertir. Il lui fallait pour cela changer toutes ses idées anciennes, et substituer

[1] Lettre CLXXXIV[e].

[2] Charl.-Aug., p. 264. — *Esprit de saint François de Sales*, X[e] p., sect. VI. — Habert, dans sa *Vie du cardinal de Bérulle*, prétend que du Perron ajoutait : « S'il faut les convaincre et les convertir tout ensemble, envoyez-les à M. de Bérulle. » Ce trait, n'étant rapporté que par ce seul biographe, ne nous semble pas d'une autorité incontestable.

aux impressions profondes qui la retenaient dans le calvinisme les sentiments nouveaux propres à la religion catholique. La lutte fut si violente, qu'elle en tomba malade. François, informé de son état, alla aussitôt la visiter, dissipa tous ses doutes, et l'instruisit si bien elle et toute sa famille, que tous abjurèrent l'hérésie, deux de ses filles se firent religieuses, et son fils unique entra dans l'ordre des capucins, où il se signala par son zèle pour la conversion des hérétiques [1].

Il n'y eut pas jusqu'à un Turc domicilié à Paris, qui, attiré par la bonne odeur des vertus de l'homme de Dieu, ne voulût conférer avec lui : il lui demanda des éclaircissements sur le mystère de la sainte Trinité, dont il n'avait qu'une notion confuse. François lui expliqua ce mystère ainsi que d'autres articles de la foi catholique, et cet homme se retira si pleinement satisfait, que tous ses amis en conclurent qu'il allait prochainement se convertir. L'histoire ne dit pas s'il le fit réellement [2].

Mais c'étaient surtout les âmes pieuses qui recherchaient les conseils et les entretiens du coadjuteur; elles y trouvaient à la fois lumière, consolation et grâce. Une des plus remarquables fut madame Acarie, qui depuis se fit carmélite sous le nom de sœur Marie de l'Incarnation, et a été ensuite béatifiée par Pie VI en 1791. Cette illustre servante de Dieu se confessa souvent au saint apôtre pendant les six mois qu'il demeura à Paris; et ce fut de sa bouche qu'elle apprit un point de morale qu'elle ignorait encore, toute sainte et tout éclairée qu'elle était d'ailleurs : c'est que les imperfections qui échappent à la faiblesse humaine sans le consentement délibéré de la volonté ne sont point péché, et ne peuvent, par conséquent, fournir matière à l'absolution, laquelle ne peut s'appliquer qu'à des manquements délibérés et voulus [3]. Étonnée de cette doctrine toute nouvelle pour son esprit, elle cherchait dans sa conduite

[1] Charl.-Aug., p. 261. — P. Philibert de Bonneville.
[2] Charl.-Aug., p. 261.
[3] Entretien XXIIe, p. 388. — Lettre CDLXXI^e.

quelque manquement qui portât d'après cette règle le caractère de péché véniel, et elle n'en pouvait jamais découvrir un seul, de sorte que, pour suppléer à cette heureuse impuissance, il lui fallait réitérer l'accusation de quelque faute ancienne, toutes les fois qu'elle désirait recevoir la grâce de l'absolution. Le saint apôtre, de son côté, trouvait grand profit pour son salut à converser avec une âme si pure. Il éprouvait un plaisir incomparable à l'entendre parler de Dieu; son cœur, en l'écoutant, s'enflammait de l'amour divin; et, comme plus il aimait, plus il voulait aimer encore, il n'hésitait pas à parcourir tous les jours à pied une distance de quatre kilomètres, malgré la pluie et la boue dans l'hiver, malgré les chaleurs dans l'été, pour se rendre du lieu où il logeait à la maison de madame Acarie et puiser dans son entretien un accroissement de ferveur [1]. Dans ces célestes entrevues, il ne questionnait pas cette sainte âme par une pieuse curiosité de connaître les secrets de Dieu; il se bornait à l'écouter avec vénération, uniquement occupé à faire son profit spirituel de tout ce qu'il entendait : « car, disait-il plus tard, je ne la regardais pas « comme ma pénitente, mais comme un vaisseau que le Saint-« Esprit avait consacré à son usage. Lorsque j'approchais « d'elle, elle m'inspirait un si grand respect pour sa vertu, « que je n'eus jamais la hardiesse de l'interroger sur ce qui se « passait en elle, et je n'ai voulu savoir de son intérieur rien « de plus que ce qu'elle a bien voulu me communiquer de son « propre mouvement sans aucune invitation de ma part. Or « elle parlait plus volontiers de ses fautes que des grâces « qu'elle recevait... Oh! que je me repens de n'être pas entré « plus avant dans la connaissance de ce que l'esprit de Dieu « opérait en elle! Elle m'eût volontiers découvert toute son « âme [2]. »

Ces pieux entretiens firent dans l'âme de François de Sales

[1] Charl.-Aug., p. 267.
[2] Dom Jean de Saint-François, p. 164. — Charl.-Aug., p. 268.

une impression si profonde, que le souvenir en demeura toujours vivant dans son cœur, comme un parfum de vertu. « Je « ne pense jamais en votre bienheureuse mère, écrivait-il dix-« huit ans plus tard à une carmélite, que je n'en ressente du « profit spirituel[1]. » Et M. de Marillac lui ayant envoyé, en 1621, un portrait de la sainte : « Je ne pouvais, lui écrivit-il[2], « recevoir rien de plus utile et de plus agréable à mon âme, « puisque d'un côté j'ai un amour si plein de révérence pour « cette sainte personne, et de l'autre une si grande nécessité « de réveiller souvent en mon esprit les pieuses affections que « sa vue et sa très-sainte communication ont excitées autrefois « en moi. »

Le coadjuteur ayant achevé au milieu de toutes ces saintes occupations sa station de carême, la duchesse de Longueville lui envoya pour honoraires une magnifique bourse pleine d'écus d'or, en lui faisant dire les choses les plus obligeantes par le gentilhomme porteur de ce beau présent. Confus à la vue de ce message, il répondit : « Veuillez dire à madame la princesse que « c'est moi qui suis son obligé, parce qu'elle m'a honoré dans « cette circonstance bien au delà de mes mérites : elle me trou-« vera toujours prêt à lui obéir, même dans les choses les plus « difficiles; je suis seulement fâché de n'avoir pas répondu à ce « que demandaient la dignité de l'auditoire et la célébrité de la « chaire, mais il faut l'attribuer à l'incapacité de mon esprit, à « la rudesse de mon langage, et non au défaut de bonne vo-« lonté. Veuillez lui ajouter que je la prie de trouver bon que « je n'accepte pas son présent : je me suis fait une loi de don-« ner gratuitement ce que j'ai reçu gratuitement, et je ne veux « d'autre récompense de mes travaux que celle qui m'est pré-« parée au ciel[3]. »

Tant de désintéressement et des sentiments si nobles accru-

[1] Lettre CDLXXIII^e.
[2] Lettre DLXXIII^e.
[3] Charl.-Aug., p. 262. — De Maupas, p. 175.

rent encore la réputation du saint apôtre : on ne parlait dans Paris que de M. de Genève : c'était le nom qu'on lui donnait, quoiqu'il ne fût encore que coadjuteur. « M. de Genève, » disait un conseiller du Parlement qui avait été fort assidu à ses sermons, « m'a fait beaucoup de bien, mais en même temps il « m'a fait un mal dont je ne guérirai jamais : il m'a dégoûté « de tous les autres prédicateurs [1]. » Henri IV, qui avait passé tout le carême à Fontainebleau, fut curieux d'entendre par lui-même le prédicateur dont la voix publique redisait avec tant d'éclat les talents et les vertus. François étant venu le voir en cette résidence, la semaine de Pâques, pour hâter l'expédition des affaires qui l'avaient amené à Paris, il l'invita à prêcher dans la chapelle du château. Prompt à se conformer aux désirs du monarque, le coadjuteur monta en chaire le dimanche suivant; et, après l'avoir entendu, Henri IV dit hautement que tout ce que la renommée lui avait appris de ce Savoyard était encore au-dessous de la vérité, que jamais il n'avait ouï plus excellent prédicateur, et qu'un homme d'un tel mérite devait occuper un siége plus élevé que celui de Genève. Il voulut ensuite l'entretenir en particulier : son estime ne fit que s'accroître à mesure qu'il le connut davantage; et, depuis cette époque, il n'en parla plus qu'avec admiration : « M. de Genève, disait-il, est vraiment le phénix des prélats, « il y a presque toujours chez les autres quelque côté faible : « dans l'un c'est la science, dans un autre la piété, dans d'au- « tres la naissance; au lieu que M. de Genève réunit tout au « plus haut degré, et naissance illustre, et science rare, et piété « éminente. »

François de Sales, de retour à Paris, poursuivit la négociation des affaires religieuses du pays de Gex avec la confiance que devaient lui inspirer les bontés du roi à son égard; mais il éprouva, comme tant d'autres, que la bonne volonté des princes ne suffit pas au succès des affaires, et que leurs mi-

[1] De Cambis, t. I, p. 451.

nistres, quelquefois même des agents subalternes, y font plus que le souverain. Alors ce ne fut plus seulement la lenteur du ministre d'État qu'il eut à combattre; toutes ses justes prétentions furent attaquées par les députés de Genève dans un mémoire qu'ils présentèrent au conseil du roi. Dans ce mémoire, ils protestaient en particulier contre la restitution des biens ecclésiastiques, soutenant que la république de Genève en avait joui paisiblement depuis l'an 1535, et que d'ailleurs la possession leur en avait été garantie au moins implicitement par le traité des Bernois avec le duc de Savoie lors de la reddition des bailliages. Ils alléguaient en outre, en leur faveur, le traité de Soleure, par lequel le roi de France s'était engagé à prendre sous sa protection Genève et son territoire. Toutes ces raisons réunies engagèrent le conseil à prendre du temps pour réfléchir et à remettre la solution définitive de l'affaire à une époque indéterminée; ce qui obligea le coadjuteur à prolonger encore son séjour à Paris pour réfuter les allégations présentes et futures de ses adversaires, et soutenir contre eux les droits de la justice et de la religion.

La duchesse de Mercœur profita de cet incident pour l'inviter à prononcer l'oraison funèbre du duc son époux, Philippe-Emmanuel de Lorraine, l'un des plus vaillants capitaines de son siècle. Ce grand homme avait été appelé l'année précédente par Rodolphe II au commandement de ses armées dans la guerre contre les Turcs. Avec quinze mille hommes, il avait attaqué Ibrahim, qui en commandait soixante mille; et, contraint de se retirer, faute de munitions et de vivres, il avait opéré, sans pouvoir être arrêté ni entamé, une des plus belles retraites dont les fastes militaires aient conservé le souvenir. L'année suivante, revenant à la charge, il avait, avec treize mille hommes, battu l'armée ottomane, forte de cent cinquante mille, et repris Albe-Royale; mais, lorsqu'il revenait en France se reposer de ses glorieuses fatigues, il fut attaqué à Nuremberg d'une fièvre maligne qui le conduisit au tombeau le 19 février 1602. A cette nouvelle, la duchesse de Mercœur

avait été accablée, et, dans l'excès de sa douleur, elle n'avait voulu recevoir aucune consolation. François seul avait pu trouver accès auprès d'elle, relever par de douces paroles son courage abattu et faire rentrer dans cette âme désespérée la soumission à la volonté de Dieu. Revenue à elle-même, elle avait pu donner des ordres et occuper doucement sa douleur des honneurs funèbres à rendre à l'illustre défunt. Déjà les restes mortels de ce grand capitaine avaient été transportés à Nancy et placés dans l'église des Cordeliers; mais, ayant voulu encore lui faire célébrer dans l'église de Notre-Dame de Paris les obsèques les plus magnifiques, elle choisit le coadjuteur de Genève pour prononcer son oraison funèbre. L'entreprise était délicate; car le duc de Mercœur avait été un des principaux chefs de la Ligue, le premier à prendre les armes contre Henri III, le dernier à faire la paix avec Henri IV. Mais il n'était pas possible à François de refuser. « Car, dit-il[1], comme « mon père, mon aïeul et mon bisaïeul avaient été élevés en « qualité de pages dans la maison des très-illustres et très- « excellents princes de Martigues, ses pères et prédécesseurs, « la duchesse me regardait comme serviteur héréditaire de sa « maison. » Il accepta donc l'invitation; et le 27 avril il prononça l'oraison funèbre devant plusieurs cardinaux et prélats, grand nombre de princes et princesses, de maréchaux de France, de chevaliers du Saint-Esprit, et tout le parlement en corps. Il éluda la difficulté de la question politique sans aucun artifice, en passant sous silence la partie de la vie du duc qu'il ne pouvait louer sans blesser ses auditeurs; et, heureux, dans l'éloge du mort, de faire la leçon aux vivants, il fit ressortir d'abord la piété de son héros, qui sanctifiait chaque jour par l'assistance à la messe, par la récitation du chapelet, l'office de la Vierge et l'examen de conscience matin et soir; qui approchait des sacrements à toutes les fêtes solennelles de l'Église; qui aimait tant la mère de Dieu, que dans ses voyages il

[1] Préface du *Traité de l'amour de Dieu*.

visitait et enrichissait de ses offrandes les églises et les chapelles qui lui étaient dédiées, et choisissait avec intention le samedi pour livrer bataille aux infidèles; puis, célébrant sa vaillance, que relevaient sa bonté, sa douceur, sa modération, toutes les qualités enfin, qui forment le sage et l'honnête homme, il raconte en détail ses beaux faits d'armes contre les Turcs; après quoi son cœur, ami de la France, lui inspire ces belles paroles: « Ah! que les Français sont braves quand ils ont Dieu de leur « côté! qu'ils sont vaillants quand ils sont dévots!... C'est « grand cas que la présence de ce capitaine français ait pu « arrêter le cours des armes turques : je m'en réjouis avec « vous, ô belle France! et loué soit notre Dieu, que de votre « arsenal soit sortie une épée si vaillante, et que l'empire soit « venu quêter un lieutenant général à la cour de votre grand « roi, à qui c'est une grande gloire d'être le premier guerrier « d'un royaume d'où sortent des princes qui au reste du monde « sont estimés les premiers. »

L'orateur n'est pas moins remarquable quand il raconte les derniers moments de son héros : « Ne sachant, dit-il, où la mort « l'attendait, il l'attendait lui-même partout, et, la voyant « proche, il s'écria : Loué soit éternellement en la terre comme « au ciel mon Dieu et mon Créateur! Me voici arrivé, par sa « grande miséricorde, à la fin de cette vie mortelle : sa bonté « ne veut pas que je reste plus longtemps parmi tant de mi- « sères. Je lui avais fait vœu d'aller à la sainte maison de Lo- « rette pour y honorer la grandeur de sa mère; mais, puisqu'il « lui plaît, je changerai ce dessein de mon voyage pour aller « honorer au ciel celle que je désirais honorer sur la terre... « Quelque temps après ces actes de sublime résignation, on « lui apporta le saint viatique; il ne l'eut pas plutôt vu, que, « tout languissant et faible de corps, mais fort et ferme d'es- « prit, ayant plus de foi que de vie, il se jeta hors de son lit, « et, se prosternant en terre, il adora son Sauveur, plein de « larmes, de paroles dévotes et de mouvements religieux; il « lui présente son âme, il lui dédie son cœur, puis le reçoit

« avec toute l'humilité et la ferveur que sa grande foi lui peut « suggérer en ce dernier passage. »

La duchesse voulut faire imprimer cette oraison funèbre : l'orateur y consentit, parce que, dit-il lui-même[1], ce discours contenait un abrégé véritable des faits héroïques du prince, que la princesse le désirait et que ce désir était pour lui une loi. Mais en même temps il s'excusa auprès d'elle d'avoir passé sous silence certains faits dont la prudence ne lui permettait pas de parler : « La plus belle partie, lui écrivit-il[2], aurait « raison de se plaindre d'avoir été omise; mais, ne devant dire « que ce qui convenait au temps, au lieu, aux auditeurs, j'ai dû « laisser à l'histoire, qui réserve des volumes entiers pour une « si belle vie, de suppléer à mon défaut. »

Cependant la réputation du coadjuteur croissait de jour en jour, les églises et les communautés de la ville, les monastères même du voisinage, ambitionnaient le bonheur d'entendre ses instructions, de recevoir ses conseils, quelquefois même jusque sur leurs affaires temporelles, dans lesquelles on le connaissait fort habile; et, comme il ne savait jamais dire non, il se prêtait à toutes les demandes; à ce point que, selon madame de Chantal[3], il prêcha pour le moins cent fois pendant les six mois qu'il resta à Paris : à peine si ces prédications, jointes à tous ses autres travaux, lui laissaient le temps de manger et de dormir.

Un jour, octave de la Fête-Dieu, qu'il devait prêcher dans l'église Saint-Benoît, un gentilhomme de ses amis vint, d'un air effrayé, l'aborder au moment où il allait monter en chaire, et lui dire en grande confidence qu'on venait d'arrêter le maréchal de Biron, le baron de Luz et plusieurs autres gentilshommes, comme complices, avec le roi d'Espagne et le duc de Savoie, d'une conspiration contre l'État, dans le but de s'emparer, au nom de ces deux princes, de la Provence, du Dauphiné, de la Bourgogne, de la Bresse et de quelques autres provinces. « On

[1] Préface du *Traité de l'amour de Dieu.*
[2] Lettre XXXIIIe.
[3] *Dép.*, art. XXXV.

« a rapporté au roi, ajouta-t-il, que vous aussi vous êtes du « nombre des conspirateurs, que les affaires du pays de Gex « ne sont que le prétexte de votre séjour à Paris, et que, dans « le fait, vous êtes un émissaire du duc de Savoie pour ourdir « ici la trame de la conspiration. Vos liaisons avec le baron de « Luz et l'affection avec laquelle il vous a recommandé à ses « meilleurs amis colorent de vérité cette calomnie : avisez à « votre sûreté. » François reçut cette communication avec le plus grand calme, sans laisser paraître dans ses traits l'ombre d'inquiétude, et ne crut pas qu'il lui fallût d'autres armes pour défendre sa vertu que sa vertu même. Après avoir remercié son ami, il monta en chaire, prêcha avec la même liberté d'esprit, le même ton d'assurance que si on ne lui eût pas parlé [1]. « Eh « quoi ! lui dit le gentilhomme après le sermon, ce que je vous « ai dit ne vous inquiète pas? On vous accuse du crime de « lèse-majesté, et vous y êtes indifférent ! — Je m'en trouble- « rais, reprit le coadjuteur, si j'étais coupable; je songerais à « fuir si ma conscience me reprochait quelque chose; mais, « comme je suis innocent, je mets ma confiance en Dieu, et suis « si éloigné d'avoir peur, que, de ce pas, je vais trouver le roi. « Si ma réputation est tant soit peu utile au bien de la religion, « Dieu en prendra soin; si elle lui est inutile, je ne m'en soucie « pas. » Il alla, en effet, aussitôt au Louvre, où Henri IV était revenu depuis six semaines; et le prince, dont un des principaux mérites était l'habileté dans la connaissance des hommes, ne l'eut pas plutôt aperçu, qu'il se hâta de le prévenir avec la bonté qui lui était propre : « Monsieur de Genève, lui dit-il, « vous n'avez pas besoin de songer à vous justifier, car je n'ai « jamais eu aucun soupçon contre vous; mais je ne puis pas « empêcher qu'on me fasse des rapports. — Sire, répondit « François, je ne suis pas assez intelligent dans les affaires « d'État pour m'en mêler; mais, si j'y entendais quelque chose, « et que j'eusse la volonté de m'en occuper, je ne ferais pas

[1] Année de la Visitation, 8 juin.

« mon apprentissage par une action aussi noire, surtout après « les bontés dont Votre Majesté m'a comblé[1]. »

Le roi continua de s'entretenir avec lui, et conçut dans cette entrevue une admiration de son mérite plus grande encore, de sorte qu'il ne se lassait point de dire, quand l'occasion s'en présentait, que M. de Genève était un homme de Dieu, qui rapportait tout à Dieu; qu'il avait une merveilleuse prudence et une modestie rare; qu'il n'usait point de flatterie, et rendait à chacun ce qui lui est dû; et, comme un gentilhomme lui témoignait sa surprise de l'entendre louer ainsi à tout propos cet évêque savoyard : « Oui, reprit Henri IV, je l'ai en singulière estime, « parce qu'il réunit toutes les vertus et n'a pas un seul défaut. « Je n'ai jamais connu personne plus capable de rendre à l'état « ecclésiastique son ancienne splendeur : il est doux, facile, « humble de cœur, toujours égal à lui-même; il a une piété « tendre, mais sans affectation, une dévotion ardente, mais « sans scrupule; en un mot, c'est l'homme le mieux fait pour « extirper l'hérésie et établir solidement la religion catho- « lique[2]. »

Un jour, s'entretenant avec le célèbre du Perron de la conversion de la famille de Raconis, opérée si facilement et en si peu de temps par le saint apôtre, tandis que l'évêque d'Évreux y avait travaillé si longtemps et toujours inutilement : « En « vérité, Sire, lui dit celui-ci, peu s'en est fallu qu'à cette nou- « velle je n'aie jeté au feu tous mes livres de controverse, pour « m'appliquer uniquement à imiter sa douceur et ses vertus « qui gagnent tous les cœurs[3]. — Moi aussi, reprit Henri IV, « j'aime beaucoup M. de Genève; je l'aime beaucoup, parce « qu'il ne sait point flatter. » Témoignage également glorieux et au prince qui le rend et à l'évêque qui le reçoit.

Un autre jour, ayant remarqué l'intimité qui existait entre François et M. Deshayes, son secrétaire, gouverneur de Mon-

[1] Charl.-Aug., p. 264 et 265. — De Maupas, p. 179.
[2] Charl.-Aug., p. 266. — De Maupas, p. 178.
[3] Charl.-Aug., p. 264.

targis : « Deshayes, lui dit-il, lequel aimez-vous le mieux, ou « de moi ou de l'évêque de Genève? — Sire, répondit le gentil- « homme embarrassé, je vous prie de m'excuser : vous êtes « mon roi et mon souverain, et, en cette qualité, je vous dois « respecter, et aimer incomparablement plus que personne. « — Laissons là le devoir, repartit le prince, je veux que vous « m'avouiez franchement lequel des deux vous aimez mieux, ou « lui ou moi. — Sire, répliqua Deshayes, j'avoue ingénument « que j'éprouve, à l'égard de M. de Genève, une amitié plus « douce et plus sensible, laquelle ne peut pas même souffrir de « comparaison, car elle est en son plus haut degré. — Je n'en « suis pas fâché, reprit le roi; mais dites-lui de ma part que je « désire faire le troisième en cette amitié[1]. »

L'estime de Henri IV pour François de Sales était si grande, qu'il exprima hautement l'intention de le demander au Pape pour l'envoyer en Angleterre travailler à la conversion du roi Jacques, comme étant, à son avis, le prélat de toute l'Église le plus capable, par sa doctrine et sa haute sagesse, de traiter avec un monarque si érudit[2]. En attendant, il le sollicita jusqu'à cinq fois de rester en France, en lui promettant de gros appointements et de riches bénéfices[3]. « Demeurez avec moi, « monsieur de Genève, lui dit-il un jour, je vous procurerai « une position meilleure que celle que vous avez dans les États « du duc de Savoie. — Sire, répondit François, je prie Votre « Majesté de m'excuser, je ne puis accepter ses offres. Je suis « marié, j'ai épousé une pauvre femme, je ne puis la quitter « pour une plus riche. Si Votre Majesté a quelque bienveillance « pour moi, je ne lui demande autre chose que le rétablisse- « ment de la religion catholique et de ses églises dans le pays « de Gex. — Monsieur de Genève, reprit le roi, votre modestie « vous met au-dessus de moi. Je me crois au-dessus de ceux « qui briguent mes bienfaits, mais je suis au-dessous de ceux

[1] De Cambis, t. I, p. 426. — De Maupas, p. 180.
[2] *Dép. du seigneur de Charmoisy.*
[3] *Dép. de sainte Chantal*, art. XLV. — De Maupas, p. 177.

« qui les refusent [1]. » En vain le roi employa, pour l'amener à ses vues, l'ascendant des personnes qu'il savait avoir le plus d'influence sur lui; tout fut inutile. Cependant ce grand prince voulait à tout prix lui témoigner son estime par quelque acte de munificence. C'est pourquoi, sachant la modicité de ses revenus, il lui fit expédier par son trésorier un brevet portant allocation d'une pension considérable. Il s'en fallait que le coadjuteur fût disposé à accepter ce bienfait, d'autant plus que le duc de Savoie l'eût vu de très-mauvais œil toucher une pension d'un souverain étranger, avec lequel surtout il n'était pas en très-bonne intelligence; d'un autre côté, il ne voulait pas mécontenter un prince aussi généreux et aussi bienveillant que Henri IV. Pour sauvegarder ces deux intérêts, il imagina l'expédient suivant, qui fait autant d'honneur à sa prudence qu'à son désintéressement : « Sire, écrivit-il au roi [2], je remercie de tout « mon cœur Votre Majesté du souvenir qu'elle a daigné avoir « de ma petitesse. J'accepte, oui, j'accepte avec un très-grand « plaisir votre royale libéralité; mais vous me permettrez, Sire, « de vous parler franchement : grâce à Notre-Seigneur, je suis « maintenant dans une telle situation, que je n'ai point besoin « de cette pension. C'est pourquoi je supplie très-humblement « Votre Majesté d'avoir pour agréable qu'elle me soit conservée « entre les mains de votre trésorier, pour m'en servir quand « j'en aurai besoin. » Cette lettre ravit le roi, dont la grande âme savait apprécier les beaux sentiments : et il dit hautement que jamais il n'avait connu personne qui sût assaisonner un refus plus gracieusement que M. de Genève [3].

La duchesse de Longueville, qui n'estimait pas moins que Henri IV la haute sagesse de François de Sales, voulut en tirer parti pour le succès d'une œuvre qu'avait projetée son zèle. L'ordre du Carmel, tel que l'avait renouvelé sainte Thé-

[1] De Cambis, t. I, p. 430.

[2] Lettre XLe.

[3] *Esprit de saint François de Sales*, IVe part., sect. XVI. — Dom Jean de Saint-François, p. 451.

rèse, cet ordre qui remplissait l'Espagne et l'Italie de l'odeur de ses rares vertus, manquait à la France. Madame Acarie, cette âme d'élite, dont nous avons déjà raconté l'éminente piété, brûlant du désir de doter Paris d'un établissement si précieux, en avait fait parler à la duchesse de Longueville, qui était entrée de toute son âme dans cette bonne pensée, et la princesse, en conséquence, convoqua le coadjuteur de Genève avec les hommes les plus remarquables de la capitale, tant par la piété que par la science ecclésiastique, pour délibérer sur l'opportunité et les moyens d'établir les carmélites en France. Cette assemblée, où se trouvaient les docteurs Duval et Gallemant, les abbés de Bérulle et de Bretigny, et dom Beaucousin, prieur des chartreux, examina en plusieurs séances cette grave affaire, reconnut clairement, selon le rapport fait par le coadjuteur au saint-siége[1], « que ce dessein venait du ciel, qu'il était « très-propre à procurer la gloire de Dieu et le salut des âmes. » La seule chose qui faisait difficulté, c'était l'impossibilité d'avoir des religieux carmes pour gouverner ce monastère. Mais on obvia à cet inconvénient en faisant choix de trois ecclésiastiques que leur science, leur intégrité et leur habileté rendaient très-capables de diriger la maison. Ces points réglés, il fut résolu que la duchesse de Longueville solliciterait l'autorisation du roi, qu'on demanderait celle de l'évêque de Paris, et qu'enfin on écrirait au pape pour obtenir de lui l'érection canonique de l'établissement. Henri IV, convaincu que, comme père de ses sujets, il ne devait refuser à personne les moyens de suivre un attrait innocent, fut prompt à donner son autorisation. On ne doutait pas du consentement de l'évêque, il ne restait donc à obtenir que les lettres apostoliques du saint-siége. Le pape, ayant reçu à ce sujet les requêtes de plusieurs grands personnages, auxquelles le coadjuteur de Genève joignit les siennes, tint une congrégation de seize cardinaux; après mûr examen de l'affaire, il autorisa par un bref l'érection de

[1] Lettre XLIVe.

monastères de filles de Sainte-Thérèse dans toute l'étendue de la France; et aussitôt des carmélites vinrent d'Espagne se fixer à Paris, d'où leur institut se répandit dans les principales villes du royaume, portant partout l'exemple des plus pures vertus et de la perfection religieuse.

Les rapports qu'eurent en cette circonstance le coadjuteur de Genève et M. de Bérulle leur donnèrent l'occasion de se connaître et de se vénérer mutuellement : François, admirant dans M. de Bérulle *un des esprits les plus clairs et les plus nets qu'il eût jamais rencontrés*[1], le pressa d'établir en France une œuvre dont il sentait vivement le besoin, je veux dire une société vouée à l'éducation du clergé; et tel fut en effet le but primitif de la congrégation de l'Oratoire, fondée par cet homme éminent. M. de Bérulle, de son côté, plein de vénération pour le coadjuteur de Genève, dont il ne pouvait se lasser d'admirer la parfaite égalité d'âme[2], voulut le retenir à Paris pour diriger la congrégation qu'il projetait, mais sans pouvoir lui faire accepter cette charge, tant parce que sa position de coadjuteur de Genève ne le lui permettait pas, que parce que M. de Bérulle lui semblait l'homme de la Providence pour cette œuvre[3].

Au milieu de ces diverses sollicitudes, François ne cessait d'annoncer la parole sainte, et Dieu continuait de bénir son ministère : un jour qu'il prêchait dans l'église d'un monastère, il lui arriva de se troubler; et, s'étant jeté, pour se tirer d'embarras, dans une digression sur une matière de controverse, il la traita avec tant de force et de solidité, qu'une personne de l'auditoire, remarquant qu'il s'écartait de son plan, dit assez haut pour être entendue de ses voisins : « En ce mo« ment-ci, ce n'est plus M. de Genève qui parle, c'est l'Esprit« Saint qui parle par sa bouche, et quelque fait éclatant prou« vera la vérité de ce que je dis. » L'événement, en effet, justifia bientôt cette réflexion : le sermon fini, une dame héré-

[1] *Dép. de sainte Chantal*, art. XXXVII.
[2] Le P. la Rivière, p. 248.
[3] *Vie du cardinal de Bérulle*, par Germain Habert.

tique de haute naissance, convaincue et touchée par ce qu'il venait de dire, vint lui demander à rentrer dans le sein de l'Église [1]. Un autre jour il fit la conquête non moins difficile d'une âme enivrée des vanités et des plaisirs du monde : c'était une jeune dame de la cour, aussi distinguée par la noblesse de son origine que par les grâces de son esprit et de ses manières, passionnée pour la lecture des romans et pour la parure, possédée d'un désir effréné de plaire et de se procurer des jouissances, et en même temps adorée de tous les jeunes seigneurs que ses charmes avaient séduits. Malgré tant d'obstacles à sa conversion, elle fut si touchée d'un sermon du saint apôtre, qu'elle vint dès le lendemain, fondant en larmes, le conjurer de prendre soin de son âme. Il l'accueillit avec bonté, étudia ses dispositions et fut charmé de la douceur et de la bonté de son caractère; mais, effrayé de son naturel facile et engageant : « Je « vois bien, ma chère fille, lui dit-il, que vous n'irez jamais à « Dieu tout droit, vous n'y arriverez qu'en passant par les « créatures. » Le passage était difficile; mais, grâce à ses salutaires conseils, auxquels elle fut docile, et au plan de vie qu'il lui traça, elle triompha des dangers de sa position comme de son caractère trop sensible et facile à se laisser entraîner : elle sut observer la loi de Dieu tout en vivant au milieu de la cour, et devint un modèle de vertu. Rien n'embarrassait ce saint directeur comme la conduite des dames de ce caractère : « J'en « tire ce que je puis, disait-il, demeurant souvent longtemps « pour leur jeter seulement un bon mot à la traverse. » Un jour, une personne de ce genre, illustre par sa naissance et son esprit, touchée de ses discours, vint le consulter sur le dessein qu'elle avait conçu d'embrasser la vie religieuse, sans lui dissimuler les oppositions qu'elle sentait en elle-même pour cet état : « Je ne voudrais pas, lui répondit-il, mettre seulement « un grain de blé dans la balance pour vous faire religieuse; « je ne désire que vous aider à devenir une bonne chrétienne. »

[1] Charl.-Aug., p. 268.

L'ayant laissée ainsi dans sa liberté, il la dirigea si adroitement, qu'elle mûrit d'elle-même son premier dessein; elle le mit spontanément à exécution et fut une sainte religieuse [1].

Les consolations que donnaient à François tous ses succès ne lui faisaient pas négliger l'affaire principale qui le retenait à Paris, le rétablissement de la religion catholique dans le bailliage de Gex : il la poursuivait sans relâche, et, malgré ses instances, elle traînait toujours en longueur. Un malheureux incident était venu encore la compliquer : le baron de Luz, que cette affaire regardait spécialement comme gouverneur de la Bourgogne et par suite du pays de Gex, se trouvait en prison sous le poids d'une accusation capitale de complicité dans la conspiration du maréchal de Biron; et tant qu'il ne serait pas ou élargi ou remplacé, la négociation ne pouvait marcher. Heureusement Henri IV, qui, comme toutes les âmes droites, aimait la franchise, satisfait de la candeur avec laquelle le baron lui révéla ce qu'il savait de la conspiration, et la part coupable qu'il y avait prise, lui rendit ses bonnes grâces [2]. Cet événement ramena l'espérance au cœur de François, et son espérance ne fut pas trompée : car le roi, en renvoyant le baron de Luz dans son gouvernement de Bourgogne, le chargea de rétablir l'exercice de la religion catholique dans tous les lieux du pays de Gex où il y aurait un nombre suffisant de catholiques, à la seule condition de procéder peu à peu, de manière à ne pas irriter les protestants par l'érection simultanée d'un trop grand nombre de paroisses. Il écrivit dans le même sens au parlement de Dijon, déclara par acte public qu'il prenait sous sa protection spéciale tous les ecclésiastiques du Bugey, du Valromey, du pays de Gex, et voulut lui-même informer le coadjuteur de Ge-

[1] De Cambis, t. I, p. 422.

[2] Henri IV fut si content des révélations du baron de Luz, qu'il dit au comte de Soissons qu'il n'aurait pas voulu pour deux cent mille écus ne pas savoir ce que le baron lui avait dit. Il aurait voulu sauver le maréchal de Biron aussi bien que le baron; mais Biron, homme d'une violence extrême, ne répondit aux bontés du roi que par des emportements qui le déterminèrent à le livrer à la justice.

nève des ordres donnés au baron de Luz, en l'invitant à envoyer dans les paroisses qui lui seraient désignées des pasteurs d'*une vie exemplaire, propre à servir d'instruction aux peuples, des hommes de paix et de charité qui n'entamassent querelle avec personne*[1]. Peu après cette lettre, le coadjuteur en reçut une autre du baron de Luz sur le même sujet; et il lui répondit sans retard[2] que l'*évêque de Genève se tenait tout prêt avec ses prêtres pour aller arborer la Croix et en prêcher les mystères dans tous les lieux* qu'il plairait au baron d'assigner, et qu'il n'attendait que l'indication du jour pour se trouver avec lui.

François de Sales, voyant ainsi terminée l'affaire qui l'avait amené à Paris, songea aussitôt à en partir, d'autant plus qu'il venait de recevoir ses bulles, et que les infirmités toujours croissantes de monseigneur de Granier l'obligeaient à se faire sacrer au plus tôt, pour pourvoir aux besoins de la religion dans le diocèse. Pendant son absence, on avait célébré le Jubilé à Thonon avec une grande solennité; car, quoique ce ne fût pas encore l'usage d'étendre à toute l'Église le Jubilé séculaire de Rome, et que la faveur de cette extension n'eût été obtenue que d'un très-petit nombre de villes, et encore avec beaucoup de peine, le pape voulut bien promettre au père Chérubin, qui se trouvait à Rome en 1600, d'accorder cette grâce à la ville de Thonon, si la demande lui en était faite par une des princesses de Savoie. Informée de cette disposition du souverain pontife, la jeune princesse Marguerite, fille du duc, quoiqu'elle n'eût encore que dix ans, lui adressa sa supplique à ce sujet; et la chose fut aussitôt accordée. Le duc de Savoie, jaloux de relever par la plus grande pompe ce Jubilé de faveur, fit présent à l'église Saint-Hippolyte de douze beaux calices et de plusieurs riches ornements; à quoi il ajouta deux mille écus d'or[3] pour le luminaire et les autres dépenses : l'évêque de

[1] Lettre xxxve.

[2] Lettre xxxvie.

[3] C'est-à-dire sept mille trois cent soixante francs de notre monnaie.

Genève, de son côté, voulant ajouter à la cérémonie la solennité de sa présence, vint accompagné d'un grand nombre de prêtres et de religieux qu'il amenait pour annoncer la parole de Dieu ou entendre les confessions, et fit son entrée à Thonon, portant un chapelet suspendu à son cou en signe de sa dévotion à la sainte Vierge[1]. Rien de comparable à la pompe avec laquelle le Jubilé s'ouvrit le 24 mai. L'évêque se rendit d'abord devant l'église Saint-Hippolyte avec le président du sénat de Savoie : celui-ci commença par faire lire à haute et intelligible voix la commission qu'il avait reçue de mettre la *Sainte-Maison* en possession du prieuré de Saint-Hippolyte; ensuite le prélat fit lire deux bulles du pape, la première qui érigeait la *Sainte-Maison*, la seconde qui accordait l'indulgence du Jubilé à tous ceux qui visiteraient l'église de Notre-Dame de Compassion. Ces préliminaires terminés, l'évêque, dans toute la pompe de ses habits pontificaux, alla, accompagné d'un clergé nombreux, ouvrir, comme à Rome, avec un petit marteau d'argent, la porte sainte, signal de l'ouverture du Jubilé, en présence du gouverneur de Savoie, des commissaires du duc, des députés du sénat et de la chambre des comptes, de toutes les autorités de la ville, de plus de vingt mille personnes, et au bruit des concerts de musique, des fanfares des trompettes, des carillons des cloches, des décharges de mousqueterie, des chants d'allégresse, sans compter toute l'artillerie du château des Allinges, qui fit retentir jusqu'à Genève et dans tous les pays d'alentour la grande et joyeuse nouvelle. De là, l'évêque, conformément aux termes de la bulle, procéda à l'érection canonique de la *Sainte-Maison*, lui unit à perpétuité l'église Saint-Hippolyte sous le titre de Notre-Dame de Compassion ou des Sept-Douleurs, consacra le grand autel sous le même vocable, plaça au-dessus un riche tableau de la sainte Vierge transpercée de sept glaives, et, après la cérémonie, fit graver en lettres d'or sur le grand arc de la voûte de l'église

[1] *Vie de Claude de Granier*, p. 231.

ces paroles de reconnaissance envers la Mère de Dieu, que le père Chérubin prenait souvent pour texte de ses sermons : *Gaude, Maria virgo, cunctas hæreses sola interemisti in universo mundo.*

Pendant les deux mois que dura ce Jubilé, il y vint de la Savoie, de la Bresse, du Bugey, du Lyonnais et de la Franche-Comté, une multitude presque innombrable de pèlerins, non-seulement du simple peuple, mais des classes les plus élevées de la société; beaucoup de dames de qualité, de grands seigneurs, et des princes même, cachant leur rang sous la simplicité de la mise la plus modeste; on compta jusqu'à trois cent mille de ces pieux pèlerins : ils venaient par processions de mille ou deux mille, quelquefois même quatre mille, marchant dans un bel ordre, chantant des hymnes et des cantiques, portant en tête la croix ou un étendard qui représentait la passion du Sauveur, et accompagnés d'ecclésiastiques et de religieux avec leurs ornements sacrés et divers insignes de piété. Plus de quarante de ces processions eurent à traverser la ville de Genève : et elles le firent avec autant d'édification que de courage, sans qu'on exigeât d'elles autre chose que de voiler leurs croix et de plier leurs bannières. A leur entrée à Thonon, la procession des pénitents venait les recevoir et les conduisait à l'église, où se trouvaient pour les entendre près de cent confesseurs qui entraient au tribunal dès le matin, et y restaient souvent jusqu'à une heure très-avancée de la nuit. Seize prédicateurs se partageaient les instructions, qui se faisaient quatre fois le jour, ou même plus souvent, selon le nombre des processions qui arrivaient.

Ces saints exercices produisirent des fruits merveilleux : plus de six cents hérétiques et six ministres abjurèrent l'hérésie; plusieurs religieux apostats rentrèrent dans leur profession; grand nombre de possédés furent délivrés par les prières de l'Église; des ennemis, dont quelques-uns nourrissaient depuis longtemps des projets de duel, se réconcilièrent; beaucoup de restitutions s'opérèrent; les soldats de la gar-

nison, passant d'une vie licencieuse à une vie exemplaire, se firent apôtres en travaillant, par leurs discours et leurs prières, à la conversion des pécheurs et des hérétiques; enfin l'on compta jusqu'à cent soixante-deux mille communions dans l'église de Thonon[1].

Tous ces beaux résultats furent obtenus en dépit des Genevois et des Bernois, qui avaient tout tenté pour les empêcher, tantôt par la famine, en défendant de transporter des vivres à Thonon, tantôt par la peste, en faisant jeter dans la ville et ses environs des matières propres à corrompre l'air et à infecter le pays, enfin par l'arme du ridicule, en affichant de toutes parts un écrit impie et blasphématoire où le Jubilé était tourné en dérision. Ces coupables tentatives échouèrent devant la sagesse du gouverneur et du duc de Savoie : le premier avait si bien approvisionné la ville de toutes les choses nécessaires à la vie, et le second avait fait distribuer si généreusement des vivres aux pauvres et aux pèlerins, que personne ne manqua de rien. Il est juste aussi de dire que la protection de la Providence sur ces saints exercices s'y montra visible par des faits qui semblent porter le caractère du miracle. La fille d'un gentilhomme, attaquée d'une grave maladie, avait voulu se faire transporter à Thonon pour y gagner le Jubilé : au moment même où elle entrait dans la ville, elle fut subitement guérie. Quatre-vingt-six pèlerins, assaillis par une furieuse tempête sur le lac de Genève, étaient près de périr après avoir lutté toute la nuit contre les vagues déchaînées; ils font un vœu à Notre-Dame de Compassion, aussitôt ils abordent heureusement au rivage; et, pour qu'il fût constant qu'ils devaient leur salut à la Mère de Dieu, la barque, qui malgré la charge des passagers avait tenu toute la nuit contre la tempête, s'ouvre et s'engloutit dès qu'ils ont mis pied à terre. Un homme se moquait du Jubilé, il est frappé de la foudre sans que les deux interlocuteurs avec lesquels il conversait éprouvent le moindre mal. Enfin, un par-

[1] *Vie de Claude de Granier*, p. 237 et suiv.

ticulier s'opposait à l'établissement de la *Sainte-Maison* de Thonon; voilà qu'aussitôt il s'opère dans sa raison un affaiblissement qui en fait craindre l'éclipse totale, et il n'est guéri qu'après avoir confessé sa faute et promis de n'y plus retomber. Ces faits, et plusieurs autres, nous expliquent comment l'évêque de Genève put dire au pape, dans une lettre où il lui rendait un compte circonstencié de ce qui s'était passé, que, « depuis le commencement jusqu'à la fin, le Jubilé avait été « un miracle continuel[1]. »

Des offrandes considérables furent faites en cette circonstance à l'église de Thonon; elles s'élevèrent à plus de vingt mille écus d'or[2]. On préleva sur cette somme les dépenses du Jubilé qui restaient à payer; dix mille écus furent employés à racheter de la ville de Fribourg des biens-fonds du prieuré de Saint-Hippolyte, que les syndics de Thonon lui avaient hypothéqués; une autre somme notable servit à payer le prix de plusieurs biens ecclésiastiques vendus par les Bernois dans le Chablais, et dont par là on rentra en possession; et le peu qui resta fut confié à des négociants, pour le faire valoir en société, au profit de la *Sainte-Maison*[3].

L'évêque de Genève venait d'achever le règlement de ces diverses affaires, qui lui avaient demandé environ trois semaines, lorsqu'il fut attaqué, le 15 août, d'une dyssenterie accompagnée de symptômes fâcheux : dès les premiers moments, il déclara qu'il n'en guérirait pas et voulut recevoir le saint viatique. Il se fit ensuite transporter dans le château de Polinge, qui appartenait à son neveu, M. de Chissé : là, occupé continuellement de son éternité, il demanda une seconde fois le saint viatique, reçut l'extrême-onction avec une ferveur admirable; et, le 17 septembre, il mourut sans avoir eu de testament à faire, car, à sa mort, on ne trouva que six sous dans sa maison; et le prix qu'on retira de la vente de ses meubles, de ses livres et des

[1] *Vie de Claude de Granier*, p. 240 et suiv.

[2] C'est-à-dire soixante-treize mille six cents francs de notre monnaie.

[3] *Mission des capucins dans le Chablais*, liv. IV, p. 82 et suiv.

ornements de sa chapelle fut absorbé tout entier par les dettes qu'il laissait à acquitter[1].

Le coadjuteur revenait de Paris et se trouvait à Lyon quand il apprit cette mort. Son premier sentiment, à une telle nouvelle, fut celui du dévouement et du sacrifice : il se consacra, de toute la plénitude de son cœur, au service de Dieu et des âmes placées sous sa conduite, et promit au ciel de ne plus vivre que pour cette noble fin, d'y sacrifier tout autre intérêt, fût-ce même sa propre vie. Cette immolation de tout lui-même à son ministère fut si entière et si fervente, que le sentiment, loin de s'affaiblir par le temps, lui en resta au cœur, toujours aussi prononcé, aussi pénétrant que le premier jour. A ce sentiment s'en mêlèrent deux autres, la confiance et la crainte, la confiance : « Car, disait-il, mon élévation n'est pas mon « ouvrage, c'est celui de la Providence; aussi j'en ai déposé « toutes les charges entre les mains de Dieu. Je suis l'évêque « de sa paternelle bonté, et de la soigneuse charité de mes « amis; cette pensée me rend le fardeau plus léger, comme elle « m'oblige aussi à rendre à Dieu et au prochain amour pour « amour et zèle pour zèle[2]. » La crainte : car il ne pouvait s'empêcher de trembler à la pensée du fardeau que la mort de Claude de Granier faisait tomber sur ses épaules. Tout préoccupé de ces saintes frayeurs, il alla à Annonay prendre conseil de Pierre de Villars, lequel, après vingt-quatre ans de travaux apostoliques, moitié dans l'évêché de Mirepoix, moitié dans l'archevêché de Vienne, avait cédé, en 1599, ce dernier siége à Jérôme de Villars son frère, et vivait retiré dans cette petite ville, partageant son temps entre la prière, l'étude et un ministère de dévouement à la conversion des hérétiques. C'était une bonne fortune pour un nouvel évêque que les avis d'un si digne prélat, versé dans la science de la théologie, dans la connaissance des voies spirituelles, et plus encore dans la pra-

[1] *Vie de Claude de Granier*, p. 249 et suiv.
[2] Année de la Visitation, 18 septembre.

tique de tous les devoirs épiscopaux : car, pendant tout le temps qu'il avait été en charge, il avait prêché assidûment, catéchisé les enfants et les ignorants, pris des pauvres un soin maternel, tenu lui-même des conférences à son clergé pour le former à la piété et à la science; et, avare des moments qui lui restaient libres, jaloux de les employer tout entiers à l'oraison et à l'étude, il n'avait cessé de mettre en pratique sa maxime favorite : *qu'un évêque doit être chaque jour à l'autel, très-souvent en chaire, jamais dans les sociétés et les divertissements publics*. Pour que le vénérable prélat pût lui donner des conseils mieux appropriés, il voulut s'en faire connaître à fond par une confession générale; et la pureté de sa belle âme édifia le pieux archevêque jusqu'à lui faire dire, dans le transport de son admiration, que « cette confession lui servirait toute sa « vie de sujet de confusion. »

D'Annonay, François revint à Lyon, d'où il se rendit dans le pays de Gex, pour travailler avec le baron de Luz au rétablissement de la religion catholique. Il ne put obtenir du baron que le rétablissement de trois paroisses, et de ce nombre fut la ville de Gex, dont il nomma curé son cousin Louis de Sales, qui la desservit gratuitement. Affligé de n'avoir pu obtenir davantage, il en porta sa plainte à Henri IV : « Ce nombre, lui « dit-il dans sa lettre[1], est beaucoup au-dessous de mon es- « pérance, laquelle, se fondant sur la grandeur de la piété qui « reluit en la couronne de Votre Majesté, n'aspirait à rien « moins qu'au tout... Je ne doute pas que votre main royale, « qui ne sait laisser aucun de ses ouvrages imparfait, ayant « commencé le rétablissement de la religion en ce petit coin de « mon diocèse, n'y apporte bientôt la perfection que le Saint- « Siége en attend, que votre édit de Nantes promet, et que je « lui demande très-humblement. » Cette lettre eut son effet, et le saint apôtre fut autorisé à rétablir le culte catholique en deux autres paroisses. Il s'empressa d'en remercier le roi par une

[1] Lettre XXXVIIe.

nouvelle lettre. « Sire, lui écrivit-il [1], après avoir rendu gloire « à Dieu pour l'érection de deux nouvelles paroisses, j'en re- « mercie la providence royale de Votre Majesté, de la piété de « laquelle ces pauvres peuples ont reçu ce bien infini ; je dis « infini, parce qu'il regarde le salut éternel non-seulement de « ces paroisses, mais encore de plusieurs autres, qui, excitées « par l'exemple de celles-ci et par l'odeur de la sainte affection « de Votre Majesté, minutent de très-humbles requêtes pour « en obtenir une pareille grâce. Quant à moi, sire, je contem- « ple en ces réparations de la sainte Église les rares qualités « qui font reconnaître en vous le sang et le cœur de saint Louis « et de Charlemagne, l'un et l'autre les plus grands restaura- « teurs du service de Dieu qu'on ait jamais vus. » Le saint prélat termine ensuite cette lettre par un éloge du baron de Luz, dans lequel il loue *un zèle qui ne peut rien oublier et une prudence qui ne sait rien gâter*, éloge d'autant plus digne de sa délicatesse qu'il avait eu un peu à s'en plaindre, et qu'un témoignage honorable rendu au roi, après la récente disgrâce de ce seigneur, avait une plus haute portée.

Au milieu de toutes ces sollicitudes, François, qui savait qu'il ne convient pas de rien laisser ignorer à Rome des grands intérêts de la religion en quelque partie de l'Église que ce soit, écrivit au Pape [2] pour lui rendre compte du peu qu'il avait pu obtenir pendant neuf mois de séjour dans Paris employés à des sollicitations incessantes, et en même temps pour lui annoncer la mort de Claude de Granier, lui dire tout le mérite de ce saint prélat et la grandeur de la perte que venait de faire l'Église. Il commence par louer sa fidélité à la loi divine de la résidence; et, en effet, pendant vingt-trois ans, ce prélat n'était sorti qu'une fois de son diocèse; encore n'avait-ce été que pour deux ou trois jours, et pour aller voir le duc de Savoie à Chambéry [3]. « Aussi, « continue François, il a ramené au bercail vingt-cinq mille

[1] Lettre XXXVIIIe.
[2] Lettre XXXIXe.
[3] *Vie de Claude de Granier*, p. 193.

« brebis errantes : sa religion, sa piété, ses mœurs, sa con-
« stance, retraçaient l'image des évêques de la primitive Église,
« il est digne de l'immortalité, et il mérite que sa mémoire soit
« partout en bénédiction. » De cet éloge, l'homme de Dieu, passant à sa propre personne : « Il ne me reste, dit-il, qu'à
« me jeter entièrement, moi et tout ce qui me concerne, entre
« les bras de la divine providence et à rendre à Votre Sainteté
« mes actions de grâces pour les immenses bienfaits dont votre
« munificence apostolique m'a comblé non-seulement en m'ac-
« cordant l'épiscopat, mais encore en me faisant remise de tout
« ce qu'on a coutume de payer au trésor apostolique. Je ne puis
« faire autre chose, pour tant de bienveillance, que de consa-
« crer sans réserve ma volonté aux ordres et aux moindres si-
« gnes de Votre Sainteté. »

Le saint prélat, ayant terminé ses affaires dans le pays de Gex, se retira au château de Sales pour y faire la retraite préparatoire à son sacre; et, pendant le peu de jours qui précédèrent cette retraite, il reçut les lettres de congratulation des syndics et conseillers de la ville d'Annecy, comme de la plupart des villes de son diocèse, et spécialement des chanoines de la cathédrale. Il répondit à ces derniers[1] que, s'ils trouvaient un sujet de joie dans sa promotion, lui n'en trouvait que dans l'amitié qu'ils lui portaient : « Je me confie néanmoins, ajouta-
« t-il, en la bonté de Dieu, laquelle ne nous défaut jamais ès
« choses nécessaires, qu'il me donnera la grâce de sa sainte
« assistance pour vous rendre tous les services que je désire. »

Mais ce qui l'occupa le plus pendant ces jours, ce fut une lettre singulièrement remarquable qu'il écrivit à la communauté des *Filles-Dieu* de Paris. Il y avait, à la rue Saint-Denis, une communauté de religieuses de l'ordre de Fontevrault[2],

[1] Lettre XLIIe.

[2] L'ordre de Fontevrault fut fondé par le bienheureux Robert d'Arbrisselles vers l'an 1100, sous la règle de Saint-Benoît; à laquelle Sixte IV ajouta quelques conditions particulières. Cet ordre a compté parmi ses abbesses jusqu'à quatorze princesses, dont cinq de la branche royale des Bourbons.

fondée en 1485 dans un monastère précédemment occupé par des religieuses que saint Louis y avait établies pour desservir un hôpital, en leur donnant le nom de Filles-Dieu, par la même raison qui a fait donner à ces asiles du malheur le nom sublime d'Hôtel-Dieu ou maison de Dieu. François, pendant son séjour à Paris, était allé plusieurs fois dans cette maison et n'y avait rien remarqué que d'édifiant. Mais, depuis son départ, il avait appris que plusieurs religieuses jouissaient de pensions particulières, à l'aide desquelles elles se procuraient sans nécessité une nourriture plus délicate, des habits meilleurs que le reste de la communauté, tandis que les sœurs malades, auxquelles leur famille ne payait pas de pension, manquaient des adoucissements désirables dans leur état d'infirmité. On lui avait ajouté que les récréations étaient trop dissipantes, et ne portaient pas ce caractère de modestie et de piété qui convient dans un monastère. L'estime et l'affection que les religieuses lui avaient témoignées lui firent espérer qu'une leçon de sa part sur ces abus serait bien reçue; et, en conséquence, il leur écrivit du château de Sales, le 22 novembre, une très-longue lettre [1], où, après un exorde d'insinuation plein de témoignages d'estime et d'attachement, il démontre que les abus signalés sont contraires à la perfection religieuse qui doit être sans mélange d'aucune tache, qu'il faut les corriger dès leur naissance, que plus tard ils seraient plus difficiles à réformer et deviendraient la source des plus grands maux, que ces pensions particulières, mal d'autant plus grand qu'il était plus commun et que presque personne ne s'en faisait scrupule, sont contraires au vœu de pauvreté, et que la permission de la supérieure n'empêche pas que la chose ne soit un abus. « C'est déjà, dit-« il, un mauvais mot que celui de permission parmi des per-« sonnes qui font profession de la vie parfaite. Il vaut mieux « vivre sous la règle que d'avoir des exemptions sans nécessité, « d'autant plus que les supérieures accordent souvent ces per-

[1] Lettre XLIe.

« missions, comme Moïse, *à cause de la dureté de cœur* de « ceux qui les demandent. Les permissions, ajoute-t-il avec « une grande finesse d'observation, n'entrent jamais que par « grâce dans les monastères; mais, y ayant pris pied, elles y « demeurent par force, et n'en sortent que par rigueur... Peut- « être, leur dit-il, l'affection que vous avez pour votre maison « vous portera à croire qu'elle n'a pas besoin de réforme; mais, « prenez garde, l'amour-propre est rusé, il se fourre partout « et nous fait accroire que ce n'est pas lui. L'amour vrai de « nos maisons doit nous rendre jaloux de leur perfection réelle, « et non de leur réputation seulement. Rien de si constant qui « ne périsse, rien de si pur qui ne recueille à la fin quelque « poussière. Votre maison est belle et vertueuse, mais la lon- « gueur des années a un peu altéré son teint : pourquoi ne lui « redonneriez-vous pas ses couleurs par une sainte réforme?

« Peut-être m'objecterez-vous que votre maison a besoin de « ces pensions, parce qu'elle est pauvre; moi je dis, au con- « traire, que votre maison est pauvre parce qu'elle a ces pen- « sions : la richesse des particuliers empêche celle du public; « pauvres en particulier, vous seriez riches en commun. D'ail- « leurs, Dieu veut qu'on se fie en lui, chacun selon sa vocation; « or votre vocation est de vivre en communauté sans pensions « particulières. Probablement d'autres vous ont déjà parlé de « cette réforme, mais sans assez de ménagements, et vous ne « les avez pas écoutés. Ne laissez pas pour cela de vous réfor- « mer : le bon conseil doit être reçu trempé au fiel comme « confit au miel. »

Après ces sages remontrances, le saint prélat les presse d'aviser toutes ensemble en esprit de charité et de douceur à la réforme de leur communauté, leur assurant que Jésus-Christ et ses anges les regarderont dans ce saint travail avec le même plaisir que nous voyons les abeilles dans leurs ruches quand elles sont doucement empressées à la confection de leur miel. Il les exhorte ensuite à consulter les directeurs les plus habiles; « car, « dit-il, votre sexe, soumis dès la création à la condition de

« l'obéissance, ne réussit jamais devant Dieu qu'en se soumet-
« tant à la conduite et à l'instruction. » Enfin, tempérant encore le reproche par la louange, il leur dit combien il les estime et avec quelle peine il voit « de si grandes qualités esclaves sous
« de menues imperfections, une si précieuse liqueur perdre son
« prix par une petite souillure, un vin exquis se détériorer par
« le mélange d'un peu d'eau; » et il termine en se promettant
« l'assistance de leurs prières pour son entrée dans la labo-
« rieuse et dangereuse charge d'évêque, afin qu'après avoir
« prêché le salut aux autres il ne soit pas réprouvé lui-même. »

Le lendemain du jour où il écrivit cette excellente lettre, dont nous n'avons donné que la substance, il commença sa retraite de vingt jours sous la direction du père Forrier, jésuite de Thonon, qu'il avait mandé pour cet effet au château de Sales. Dès l'entrée de ces saints exercices, il fit une confession générale, afin de se purifier de plus en plus; le reste de la retraite fut sanctifié par une prière persévérante, accompagnée de jeûnes et de macérations corporelles : il est beau de l'entendre raconter lui-même à un confident de ses pensées ce qui se passait alors entre Dieu et lui : « Je fais la revue de mon âme,
« lui écrivait-il [1], et sens au fond de mon cœur une nouvelle
« confiance de mieux servir Dieu en sainteté et en justice tous
« les jours de ma vie. J'ai eu de grands sentiments des infinies
« obligations que je lui ai; j'ai résolu de me sacrifier à lui avec
« toute la fidélité qui me sera possible, tenant incessamment
« mon âme en sa divine présence avec une allégresse non point
« impétueuse, mais, ce me semble, efficace pour le bien ai-
« mer : car rien au monde n'est digne de notre amour; il le
« faut tout à ce Sauveur qui nous a donné tout le sien. Je vois
« tous les contentements terrestres un vrai rien auprès de ce
« régnant amour, pour lequel je voudrais volontiers mourir ou
« tout au moins vivre pour lui seul. Qu'il me tarde que ce cœur
« que Dieu m'a donné lui soit inséparablement et éternelle-

[1] Lettre XLIIIe. — De Maupas, p. 125.

« ment lié ! J'ai un grand désir de m'avancer en cette sainte « dilection, et, pour m'y disposer, voici le règlement que je « m'impose. »

Dans ce règlement[1], le saint prélat arrête qu'il ne portera ni habits, ni bas de soie, ni aucun vêtement plus riche que par le passé : « C'est assez, dit-il, que mes habits soient pro- « pres et bien adaptés à mon corps. Je n'aurai ni escarpins, « parce que cette chaussure ressent la vanité, ni gants par- « fumés et de grand prix. Je porterai dans toutes les églises, « et même en ville, le rochet, le camail et le bonnet carré, et « ferai de même dans la maison, sauf le rochet. Ma ceinture « pourra être de soie, mais non de soie précieuse ; et j'y tien- « drai mon chapelet attaché. Ma tonsure sera toujours bien « marquée. — Point de serviteurs inutiles ; j'aurai, pour gérer « toutes les affaires temporelles de la maison et m'assister aux « offices, un ecclésiastique dont le costume sera celui du sémi- « naire de Milan ou l'habit ecclésiastique de Rome. J'aurai un « secrétaire, un valet de chambre pour moi, un autre pour la « famille épiscopale[2], un cuisinier avec un aide de cuisine et un « laquais. Tous ces serviteurs seront vêtus simplement et ne « porteront point d'habits de couleur éclatante. Ils se lèveront « à quatre heures les jours solennels où se chantent matines à « la cathédrale, et à cinq heures les jours ordinaires ; tous les « jours ils entendront la messe ; le soir ils feront la prière et « l'examen de conscience en commun avec l'évêque, et se re- « tireront en silence à dix heures pour se coucher ; tous les di- « manches et fêtes, ils assisteront à l'office de la cathédrale ; « tous les seconds dimanches du mois il se confesseront et « communieront. — En chaque chambre il y aura un oratoire, « quelque dévote image et de l'eau bénite : deux appartements « seront seuls tapissés, l'un pour recevoir les étrangers, l'autre « pour traiter les affaires. — Un des domestiques sera toujours

[1] *Opusc.*, p. 242.

[2] On appelle famille épiscopale l'ensemble des prêtres qui composent la maison de l'évêque.

« prêt à recevoir et introduire ceux qui se présenteront, et il « traitera tout le monde, surtout les prêtres, avec aménité et « respect. — La table sera frugale, mais propre et décente; « chaque prêtre dira à son tour le *Benedicite* et les *Grâces;* « l'évêque ne dira que l'oraison, *Benedic, Domine, nos et hæc « tua dona quæ de tua largitate sumus sumpturi, per Christum « Dominum nostrum*, excepté les fêtes solennelles, où il fera lui « seul toutes les prières d'avant et d'après le repas. La première « moitié du repas sera employée à des lectures pieuses, et la « seconde à une conversation modeste. On dînera à dix heures, « l'on soupera à six; les jours de jeûne, les deux repas se feront « une heure plus tard, et on ne s'assiéra point pendant la col- « lation. — Il y aura distribution publique d'aumônes les mê- « mes jours que sous l'ancien évêque, et on les fera plus consi- « dérables en hiver qu'en été, à raison des besoins qui sont « plus grands alors. Quant aux aumônes particulières, l'esprit « de Dieu enseignera dans l'occasion ce qu'il faudra faire. — « J'assisterai aux offices de la cathédrale, les dimanches et fêtes « d'obligation, ainsi que toute l'Octave de la Fête-Dieu, et « même à matines les jours solennels. J'officierai aux dix prin- « cipales fêtes de l'année; je suivrai autant que possible les « offices et exercices des confréries de la Croix, du Saint-Sacre- « ment, du Rosaire et du Cordon, et y donnerai la communion « aux jours où les statuts la prescrivent. »

Après ces règlements relatifs à l'extérieur, le saint prélat règle sa vie intime et privée. Il statue qu'il fera en sorte d'apprendre tous les jours quelque chose d'utile et en rapport avec son état, qu'il consacrera à l'étude tout le temps de sept à neuf heures du matin, sans compter la lecture d'un livre de dévotion après le souper pendant une heure. — Tous les matins, après avoir remercié Dieu de sa conservation pendant la nuit, après lui avoir demandé son secours pour le jour présent et s'être consacré à sa plus grande gloire, il fera une méditation d'une heure. Pendant toute la journée, il se conservera dans une attention habituelle à la présence de Dieu, et produira fré-

quemment des aspirations pieuses ou oraisons jaculatoires tirées de l'oraison du matin ou des objets qui se présenteront. A neuf heures, il partira pour aller dire la messe, et en chemin il ne parlera à personne, au moins d'affaires séculières, mais recueillera son esprit et s'aidera de diverses considérations et affections pour exciter sa piété envers le mystère de l'autel. Arrivé à la sacristie, il fera une préparation fervente, mais courte, pour ne pas fatiguer ceux qui attendent. Pendant la messe, il tiendra tout son extérieur dans une douce gravité, tout l'intérieur dans une ardente dévotion; et, après la messe, il ne manquera jamais à l'action de grâces. Les jours où il y aura quelque dévotion particulière dans une église, il ira y célébrer, afin que les fidèles trouvent partout leur évêque en tête de tout ce qui est bien. — Il dira toutes les parties du bréviaire debout ou à genoux, les petites heures aussitôt après la méditation, vêpres, complies et le chapelet avant le souper, matines et laudes le soir après la lecture du livre de dévotion. — Il choisira le confesseur le plus capable qu'il pourra commodément avoir, et ne le changera point sans nécessité; il se confessera à lui tous les deux ou tous les trois jours, sauf les cas de nécessité, et quelquefois dans l'église, à la vue de tout le monde, pour servir d'exemple à tous. — Il jeûnera tous les vendredis, tous les samedis et toutes les veilles de fêtes de la sainte Vierge. — Tous les ans, il fera une retraite de huit ou dix jours, dans laquelle il passera en revue et accusera en confession ses principales fautes depuis la dernière retraite avec les manquements aux résolutions qu'il y avait prises : il conférera ensuite avec son confesseur sur ses mauvaises inclinations et les difficultés que sa nature ou les circonstances opposent à ses progrès dans la perfection. Il se livrera en même temps, le plus possible, à l'oraison mentale : « C'est là qu'on regarde le « ciel de plus près et qu'on trouve la terre bien éloignée de ses « yeux et de son goût; c'est là que les âmes engagées pour le « public se font dans leur cœur comme un cabinet où elles « étudient la loi de leur maître et la reçoivent de sa propre

« main. C'est là cette montagne si élevée, qu'on n'y entend « point le bruit des créatures, où l'on goûte combien Dieu est « doux et suave [1]. » A cette oraison, qui fera comme le fonds de sa retraite, il joindra beaucoup de prières, disant toutes ses messes et en faisant dire pour obtenir de Dieu les grâces dont il a besoin. Enfin, il terminera ces pieux exercices en renouvelant les résolutions précédemment prises et y ajoutant celles que l'expérience lui aura montrées être plus utiles. — Cette retraite pourra se faire vers le carnaval ou dans les semaines qui précèdent la Pentecôte.

Telle est la seule partie du règlement de saint François de Sales qui nous ait été conservée. Il est regrettable que nous n'en ayons pas la suite, qui avait rapport au gouvernement du diocèse et à la manière de se conduire envers les peuples. Il le fit signer et approuver par son directeur le père Fourrier, afin de le consacrer par l'obéissance; et il y fut en effet toujours fidèle, sauf la désignation des heures précises de chaque chose, qui dut céder aux devoirs de sa charge. « Car, dit son « frère, le comte Louis de Sales, le tracas des affaires lui ap- « prit bientôt que ces menus règlements ne conviennent qu'à « ceux qui sont maîtres de leur temps, et que, pour les évê- « ques, la charité doit être leur règle souveraine [2]. » Il serait sans doute désirable, dit le saint lui-même dans une lettre à l'archevêque de Bourges [3], « que nos maisons épiscopales fus- « sent conformes à ce règlement, mais je sais par expérience « qu'il faut s'accommoder à la nécessité des temps, des lieux « et de l'occasion. Je n'ai point scrupule de me déranger de « ce règlement quand le service de mes brebis le demande; « car alors il faut que la charité soit plus forte que nos incli- « nations. En faisant cet écrit, mon dessein a été, non de me « gêner, mais de me régler sans m'obliger à aucun scrupule « de conscience : car Dieu me fait la grâce d'aimer autant la

[1] Lettre XLIIIe.
[2] *Maison de Sales*, p. 471.
[3] Année de la Visitation, 15 décembre.

« liberté de mon esprit que j'en hais la licence. En somme, « nous devons dire avec le grand évêque d'Hippone : *Amor « meus, pondus meum*. Mon amour est le poids auquel je pèse « toutes choses. »

Pendant que le saint prélat s'occupait ainsi dans la solitude, sa pieuse mère s'occupait de son côté à faire elle-même quelques jours de retraite pour se disposer aux grâces qu'elle espérait recevoir pendant la consécration épiscopale de son cher fils; et, sa retraite finie, elle s'appliqua à décorer l'église paroissiale de Thorens que François avait choisie pour le lieu de son sacre, tant par déférence pour le vœu de sa famille, qu'en vue d'être plus calme et plus recueilli dans un lieu si éloigné [redacted] tumulte du grand monde. Elle revêtit de superbes tapis les [redacted] cette église assez étendue pour contenir dans sa nef [redacted] mille personnes, et plaça sur le haut de la façade [redacted] les armoiries de la maison de Sales surmontées d'une [redacted] e, d'une crosse d'or et d'un chapeau vert à glands pendants, avec cette inscription : *Après de longues années, le ciel.* Tous ces préparatifs et plusieurs autres terminés, l'auguste cérémonie eut lieu le dimanche 8 décembre, jour de l'Immaculée Conception de la sainte Vierge, jour cher à la piété du saint prélat depuis sa plus tendre enfance, son âme si pure s'étant toujours complu dans le mystère de la pureté de Marie. Vespasien Gribaldi, ancien archevêque de Vienne en Dauphiné, retiré depuis quinze ans à Évian, sur les bords du lac de Genève, où il vivait dans la pratique de la piété et des bonnes œuvres[1], fut le prélat consécrateur, et il eut pour assistants Thomas Pobel, évêque de Saint-Paul-Trois-Châteaux, résidant près de là, à Bonneville, sa patrie, et Jacques Maistret, nommé par Grégoire XIII évêque de Damas, qui vivait retiré à Aix en Savoie[2]. Les chanoines de la cathédrale, après avoir reçu, par l'organe de son frère Jean-François de Sales, la résignation de

[1] *Esprit de saint François de Sales*, XVe part., sect. XXXIV.

[2] Ce prélat est auteur d'un ouvrage intitulé *Distinctiones bibliorum*, que plusieurs auteurs ont appelé un livre d'or.

la dignité de prévôt, députèrent quatre d'entre eux pour assister à la cérémonie, en permettant à ceux qui voudraient s'adjoindre à la députation de s'absenter du chœur; et, pour relever la solennité, tous les musiciens, tant de la cathédrale que de la collégiale, se rendirent en même temps à Thorens[1].

La cérémonie commença de bonne heure; mais un fait miraculeux vint l'interrompre, à la grande admiration de toute l'assistance. Pendant que le saint prélat était à genoux, immobile de recueillement devant l'évêque consécrateur, son visage tout à coup parut enflammé et rayonnant, symbole de la lumière divine qui remplissait en ce moment tout son intérieur, et qui lui fit voir, comme dans un grand jour, selon qu'il le raconta lui-même peu après, les trois personnes de la sainte Trinité le consacrant pontife, la sainte Vierge le couvrant de son amour et de sa protection, et les apôtres saint Pierre et saint Paul se tenant à ses deux côtés comme ses défenseurs et ses soutiens[2]. Après qu'il fut demeuré ainsi une demi-heure en extase sans aucun mouvement, plus semblable à un ange du ciel qu'à un homme de la terre, il tomba en défaillance, mais se releva bientôt au grand étonnement de tout le monde, assurant qu'il était dans toute la plénitude de sa force, et qu'on pouvait continuer son sacre. On le fit en effet; et, à mesure que l'évêque consécrateur exécuta sur lui les cérémonies extérieures, il vit *clairement et distinctement*, ce sont ses propres expressions, la sainte Trinité opérant dans son âme les effets mystérieux signifiés par les rites visibles qu'accomplissait le pontife[3], c'est-à-dire lui conférant par l'imposition des mains le Saint-Esprit avec tous ses dons, par l'onction de la tête la dignité de représentant de Jésus-Christ en terre, par le livre des Évangiles placé sur ses épaules la mission de prêcher la

[1] Charl.-Aug., p. 276 et suiv.
[2] Dom Jean de Saint-François, p. 173.
[3] Charl.-Aug., p. 279. — Dom Jean de Saint-François, p. 172. — *Esprit de saint François de Sales*, IVe part., sect. xxxv. — La Rivière, p. 256.

paroles de Dieu, par la consécration des mains le pouvoir d'ordonner les prêtres, de bénir, d'user des clefs et du trésor de l'Église, par la mitre le devoir de régir ses sens extérieurs et d'expliquer les deux Testaments, par les gants l'obligation des bonnes œuvres, par l'anneau l'engagement d'être fidèle à son Église, enfin par la crosse le devoir d'appuyer les faibles, de corriger les pécheurs et de ramener au bercail les brebis égarées. Pendant tout ce temps-là, les trois prélats ressentaient, comme ils le protestèrent plus tard, une abondance de suavité intérieure telle, qu'il leur semblait être en paradis[1], tant la sainteté imprimait visiblement son caractère sur toute la personne du prélat consacré, ou plutôt tant la divinité qui agissait invisiblement en son âme faisait rejaillir au dehors comme un rayon de sa présence. Pour lui, correspondant à l'abondance des grâces qu'il recevait, il fit le vœu de se consacrer tout entier sans aucune réserve au service des âmes et de mourir pour elles s'il était expédient. Une grâce particulière lui fit sentir que le ciel agréait ce vœu, selon qu'il l'écrivait plus tard à sainte Chantal[2] : « Alors, dit-il, Dieu m'ôta à moi-même pour me prendre à lui « et me donner aux peuples, afin que je ne vécusse plus que « pour lui et pour eux. »

Consacré ainsi évêque, il envoya le chanoine Louis de Sales à Annecy prendre en son nom possession de l'évêché de Genève; et, après quelques jours passés encore en retraite au château de Sales, il choisit pour faire son entrée dans sa ville épiscopale le 14 décembre, parce que c'était un samedi, jour consacré à la sainte Vierge : « Et je suis bien aise, dit-il, que « la sainte Mère du souverain Pasteur soit mon introductrice « dans le bercail de son Fils. » Une nombreuse noblesse, accourue des lieux circonvoisins, lui forma un cortége semblable à celui d'un triomphateur; et quatre des principaux conseillers, députés par la ville pour aller au-devant de lui, s'étant trouvés sur sa route à l'endroit convenu, le conduisirent à la

[1] *Dép. de François Favre.*
[2] *Dép. de sainte Chantal*, art. 13.

chapelle de Notre-Dame de Compassion, où tout le monde l'attendait. Là, après avoir fait sa prière et s'être revêtu de ses ornements pontificaux, il se plaça dans un fauteuil au milieu de l'autel, le visage tourné vers le peuple, et reçut les compliments d'abord des syndics de la ville, revêtus de leurs robes longues et tenant à la main leur bâton d'ébène, puis des députés du conseil et de la chambre des comptes, et répondit à toutes ces harangues avec autant de dignité que de suavité et de grâce. Alors on se mit en marche pour entrer en ville : en tête de la procession s'avançaient deux à deux les religieux des différents ordres, capucins, cordeliers, dominicains, augustins; venaient ensuite l'administrateur avec les vicaires de l'église paroissiale de Saint-Maurice et les chanoines de la collégiale; puis le chapitre de la cathédrale dans toute la pompe des plus grandes solennités; et après apparaissait l'évêque, marchant avec une dignité céleste sous un dais que portaient les syndics de la ville; derrière le dais, plusieurs prêtres en surplis tenaient des mitres à la main et étaient suivis des magistrats, de la noblesse, des bourgeois et d'une grande foule de peuple. Toutes les cloches de la ville redisaient dans les airs l'allégresse publique, et les décharges de mousqueterie, mêlant à ces sons sublimes leurs bruyantes détonations, avertissaient les contrées voisines du bonheur de la cité [1].

Arrivé devant l'église Saint-François, qui servait de cathédrale, le nouvel évêque vit avec édification deux grands tableaux dont on avait orné le frontispice : l'un contenait ses armoiries, surmontées d'une verge au haut de laquelle était un œil rayonnant, conformément à la vision du prophète Jérémie, avec cette inscription : *Pastori excubanti* (*Au Pasteur vigilant*). L'autre représentait saint Pierre avec les clefs du ciel, et l'inscription : *Claudunt et aperiunt* (*Elles ferment et elles ouvrent*). Entré dans l'église, il lut avec non moins d'édification tous ses devoirs retracés dans quatre autres emblèmes

[1] Charl.-Aug., p. 280 et suiv.

qui décoraient la chaire : c'étaient quatre mains, dont l'une, paraissant sortir des nues, déracinait des épines et des chardons; l'autre, armée d'un marteau, démolissait une tour; une troisième enduisait de mortier une maison commencée; la quatrième plantait l'olivier et la vigne, et, au-dessous de chaque main, étaient écrites les paroles auxquelles elle faisait allusion : *Ut evellas; Ut destruas; Ut ædifices; Ut plantes;* enfin, entre le chœur et la nef était suspendu un grand tableau où se voyait Dieu le Père, environné d'une multitude d'anges, abaissant ses regards sur la terre; et au bas on lisait ces paroles, que le saint prononça de toute l'ardeur de son âme : « *Fiat manus tua super virum dexteræ tuæ,* » c'est-à-dire : Que votre main, Seigneur, soutienne l'homme de votre droite.

Enfin, arrivé dans le sanctuaire, il se prosterna devant le saint Sacrement, qu'il adora quelques instants; alla baiser l'autel, vint ensuite s'asseoir au trône épiscopal, où il lui fallut subir un discours à sa louange, que prononça du haut de la chaire le docteur Nouvellet; enfin le chant du *Te Deum* et la bénédiction terminèrent cette belle cérémonie, qui remplit toute la ville de bonheur [1].

[1] Charl.-Aug., p. 281 et suiv. — Dom Jean de Saint-François, p. 175.

LIVRE IV

DEPUIS LE COMMENCEMENT DE SON ÉPISCOPAT EN 1602 JUSQU'A LA FONDATION DE L'ORDRE DE LA VISITATION EN 1610

CHAPITRE PREMIER

FRANÇOIS DE SALES ORGANISE SA MAISON ÉPISCOPALE ET CONTINUE COMME AUPARAVANT SA VIE APOSTOLIQUE.

Années 1602 et 1603.

L'impression si profonde qu'avait faite dans l'âme de François de Sales la cérémonie de son sacre ne fut point passagère comme cette cérémonie. Pendant quarante jours entiers, elle demeura présente au fond de son cœur, toujours également vive et saisissante, sans cependant déroger à cette paix intime qui est le cachet de l'action de Dieu dans une âme; et, comme l'extérieur se façonne sur l'intérieur, dont il est l'empreinte, il en rejaillit sur toute sa personne une majesté douce qui forçait la vénération et l'amour, une dignité de maintien qui annonçait combien il se respectait lui-même, combien la hauteur du caractère épiscopal le confondait. Il n'en voyait les insignes que comme des emblèmes augustes et sacrés qu'il s'estimait très-indigne de porter; jamais il ne les touchait qu'avec un sentiment religieux; souvent même il lui suffisait de les apercevoir pour s'abîmer dans l'humilité la plus profonde ou pour s'élever aux plus hautes pensées[1]. A leur vue, il se rappelait qu'il ne devait plus avoir de vie que pour Dieu et pour l'Église, et que tous ses moments étaient aux âmes dont il avait

[1] *Dép. de sai te Chantal*, art. 23.

pris la charge[1]. Entré dans l'épiscopat, comme les anciens Pères, après l'avoir mérité et l'avoir refusé, il le regardait non comme un honneur, mais comme un fardeau, non comme une élévation, mais comme un engagement à souffrir et à s'immoler, non comme une fortune, mais comme un poste de dévouement qui l'engageait à mener une vie toute céleste, élevée au-dessus du monde et des sens, selon ce qu'il rapportait lui-même quelques années plus tard : « Après ma consécration, dit-il[2], ve-« nant d'emmi les anges et les saints entre lesquels j'avais fait « mes nouvelles résolutions, je ne parlais que comme un homme « étranger au monde, et, quoique le tracas ait un peu alangouri « les bouillonnements de cœur, les résolutions par la grâce de « Dieu y sont demeurées. »

Sous l'inspiration de ces sentiments apostoliques, estimant que la maison épiscopale devait être la maison modèle d'un diocèse, il régla tout ce qui regardait la sienne de la manière la plus édifiante. Il s'attacha d'abord à conformer sa conduite personnelle au règlement qu'il s'était tracé dans la retraite, soit pour l'ordre et l'emploi de son temps, soit pour la pratique des vertus et l'exercice du zèle, soit pour la simplicité et la pauvreté en tout ce qui était à son usage. Ayant à cœur d'entretenir toujours en lui le sentiment de sa dignité, il portait habituellement le rochet, le camail et le bonnet carré. S'il sortait au grand soleil, il remplaçait le bonnet carré par un chapeau à bords et à cordons verts ; s'il avait à se défendre de la pluie, il prenait non-seulement le chapeau, mais un manteau violet par-dessus le rochet et le camail; et, s'il allait à cheval, il ajoutait par-dessus le manteau une écharpe de taffetas noir, formant une sorte d'étole qui était à la fois et un symbole de son autorité et un appui pour reposer son bras droit[3].

Cet ami sincère de la pauvreté évangélique avait bien pour la

[1] De Cambis, t. I, p. 441.

[2] *Dép. de sainte Chantal*, art. 23. — Lettre DCCXXXVIII. — De Maupas p. 191.

[3] Le P. la Rivière, p. 360.

réception des étrangers un salon convenable, qu'il appelait la chambre de l'évêque; mais son habitation particulière était une petite pièce mal éclairée, plus semblable à un tombeau qu'à la demeure d'un homme; et c'était là, disait-il, la chambre de François. Sa maison n'était pas même à lui; il la tenait à loyer, et, quand on le pressait d'acheter un palais épiscopal : « Oh! non, répondait-il, je n'en désire point; j'ai du bonheur à penser que je n'ai point de maison à moi, et que le maître de « mon hôtel peut me mettre dehors quand il voudra : c'est un « trait de conformité avec Jésus-Christ, mon maître, qui n'a- « vait pas où reposer sa tête. Je veux mourir avec la gloire de « n'avoir rien à moi, c'est là mon ambition. Que le monde parle « tant qu'il voudra, avec la grâce de Dieu je ne me départirai « point de cette résolution[1]. »

Cette maison de louage était propre, mais fort simple; et la plus stricte économie présidait à toutes les dépenses. La modicité de ses revenus, aussi bien que sa foi, ses goûts, sa charité prodigue pour les pauvres, l'exigeait ainsi. Les biens de l'évêché de Genève, sur lesquels le sénat de Savoie, par arrêt du 20 décembre de cette année, lui donna mainlevée, ne lui rapportaient qu'un revenu annuel de mille écus d'or, ou trois mille six cent quatre-vingts francs de notre monnaie, somme moins que modique pour toutes les dépenses auxquelles il avait à faire face. Mais, loin de s'en plaindre, il trouvait qu'il en avait assez. « Mes morceaux, disait-il, sont, il est vrai, « taillés assez courts, mais les apôtres n'en avaient pas tant, « et Jésus-Christ lui-même était bien autrement pauvre. Oh! « plût à Dieu qu'en nous privant encore de tout ce qui nous « reste, nous pussions obtenir que la religion catholique fût « aussi libre dans Genève qu'elle l'est à la Rochelle! » (Il parlait ainsi avant la prise de cette ville par Richelieu, qui y rétablit l'exercice de la religion catholique.) « Plût à Dieu que nous y

[1] *Dép. de plusieurs témoins dans le procès de la canonisation.* — *Esprit de saint François de Sales*, Ve part., IIe sect.; IIe part., XXIe, XXIIe, XXIIIe sect.

« cussions seulement une petite chapelle! la religion en peu de « temps y ferait de grands progrès. »

Mais une décoration plus magnifique que les vains ornements du luxe et que la splendeur des tables embellissait la maison épiscopale : c'étaient les vertus de ceux qui l'habitaient. Tout dans cette maison semblait respirer une odeur de sainteté et offrait aux regards comme un spectacle de religion : on croyait voir un monastère habité par de fervents cénobites. Les vêtements de chacun étaient propres, mais simples et modestes : l'œil n'y remarquait ni la vanité qui veut paraître ni la superfluité qui dépense inutilement. Les conversations étaient toujours dirigées par la charité, la douceur et la piété; jamais un mot de querelle ou de contestation, jamais une parole bouffonne ou d'une plaisanterie tant soit peu messéante : on ne s'y permettait rien qui n'eût un caractère digne, honorable et chrétien[1]. Toutes les heures du jour avaient leur emploi déterminé, et une règle précisait le temps que les uns devaient donner aux travaux manuels, les autres à l'étude[2], tous aux exercices spirituels. Depuis la prière du soir jusqu'au lendemain après la méditation, il était prescrit de garder le silence, et Michel Favre, ce saint prêtre qui l'accompagnait partout[3], a déposé qu'un jour, s'étant laissé aller, par forme de récréation, à fredonner un psaume à cette heure indue, il fut aussitôt réprimandé par le saint évêque, qui, sortant de sa chambre, vint le trouver et lui dit avec douceur : « Que faites-vous ainsi, « monsieur Michel? ce n'est pas le temps de chanter les louan- « ges de Dieu[4]. »

Sa maison se composait de deux prêtres, l'un son aumônier, qui l'assistait aux offices de l'église, l'autre son intendant ou économe, qui avait soin du temporel; de deux valets de chambre, l'un pour lui, l'autre pour la famille épiscopale ou les étrangers;

[1] De Maupas, p. 197.
[2] La Rivière, p. 358 et 359.
[3] Manuscrit de la sœur Fichet, p. 15.
[4] *Dép. de Michel Favre.*

d'un laquais; d'un sommelier chargé du linge, de la salle à manger et de la cave; d'un cuisinier et d'un aide de cuisine; enfin d'un sourd-muet qu'il gardait avec lui par charité; et il avait établi comme règle invariable que ses prêtres ne lui rendraient jamais aucun des services qui conviennent aux valets, comme de porter son manteau ou son chapeau; le souverain respect dont il était pénétré pour la dignité sacerdotale ne lui permettait pas de recevoir d'eux de tels offices. Il n'avait point de secrétaire particulier, contrairement à son règlement, parce que, ayant reconnu qu'un tiers admis dans la confidence de ses lettres gênerait la liberté de ceux qui auraient à lui écrire, il aima mieux faire sa correspondance de sa propre main, dût-il y employer une partie de ses nuits. Il n'avait point voulu également admettre de femmes au service de l'évêché; loin de là, l'intérieur de la maison leur était sévèrement interdit; on ne pouvait les recevoir que dans la galerie et la salle contiguë; et le saint prélat attachait tant d'importance à ce point, qu'un jour, pressé par un de ses amis de confier le soin du linge à une femme âgée et vertueuse, comme étant plus entendue que les hommes en cette partie, il lui fit cette remarquable réponse : « Je suis si éloi-« gné de prendre une femme à mon service, quels que soient « son âge et sa vertu, que je ne voudrais pas même avoir ma « propre mère avec moi, supposé qu'elle voulût quitter le châ-« teau de Sales; car, si madame de Boisy est ma mère, toutes « les femmes qui viendraient la voir ne sont pas ma mère[1]. »

Après avoir mis ce bel ordre dans l'intérieur de sa maison, il s'appliqua à bien choisir les officiers publics avec lesquels il partagerait les travaux de la charge pastorale, savoir : le vicaire général, qui devait, sous sa direction, administrer tout le diocèse; le substitut, chargé d'aider ou de remplacer le vicaire général; l'official, juge des affaires contentieuses; le procureur fiscal, qui avait mission de poursuivre ces affaires et en même temps de soutenir les droits de l'Église et de la

[1] Charl.-Aug., p. 285.

religion, les intérêts de la justice et du bien public; enfin les greffiers, chargés de tout écrire et de tout expédier. Estimant ces nominations trop importantes au bon gouvernement de son diocèse pour les faire sans conseil et par ses seules lumières, il convoqua les chanoines de la cathédrale avec les ecclésiastiques d'un mérite éminent, prit leur avis sur les sujets les plus propres à chaque fonction; et, après avoir recueilli les voix, il nomma à ces diverses places les hommes qu'il jugea plus capables de les bien remplir. Il leur assigna ensuite un traitement convenable, en leur prescrivant d'être toujours accessibles et bienveillants envers tous sans acception de personnes, d'expédier promptement les affaires, de ne jamais recevoir de présents, et surtout de ne jamais demander aucune rétribution, sauf en certains actes sur lesquels il était d'usage de percevoir un droit pour les écritures des greffiers, l'apposition du sceau et la signature. Encore examina-t-il avec soin le tarif de ces droits, et il l'abaissa au prix le plus modique, conformément au décret du concile de Trente, jusque-là qu'il réduisit à dix sous les lettres d'ordination, qu'on payait quarante auparavant[1].

Avant son élévation à l'épiscopat, François de Sales avait accepté tous les travaux qui s'étaient présentés, sans rien demander comme sans rien refuser; une fois évêque, il crut que sa dignité avait droit à quelques priviléges : il revendiqua pour lui la partie du ministère extérieur la plus rebutante, et donna l'ordre aux prêtres et aux religieux de la ville d'envoyer à son confessionnal non-seulement les pauvres et les misérables, pour qu'il les consolât et les secourût, mais encore les personnes atteintes de quelques maladies infectes qui blessaient la délicatesse des regards ou de l'odorat, comme les chancreux et les punais : « Ce sont là mes ouailles de prédilection, disait-il; je « les veux pour moi, parce que, ceux-là étant ordinairement « plus délaissés, plus dépourvus de l'instruction et des con-

[1] De Cambis, t. I, p. 443.

« solations si nécessaires à leur état, c'est mon devoir de les « connaître et de pourvoir à tous leurs besoins temporels et « spirituels[1]. » Et il le faisait en effet avec tant de grâce et de bonne volonté, qu'on l'eût pris pour le vrai père de tous ces infortunés.

Non moins vigilant sur les besoins des pauvres honteux, des personnes affligées ou que leur grossièreté exposait à être rebutées, il recommandait en toute occasion qu'on les lui envoyât[2]; et ses serviteurs avaient ordre non-seulement de les accueillir avec douceur, mais encore de les lui amener. Un jour qu'il entrait dans la chambre où l'on examinait les ordinands, il vit par la fenêtre un de ses domestiques congédier une pauvre femme qui voulait lui parler; aussitôt il descend, vient trouver cette infortunée, écoute les plaintes qu'elle avait à lui faire contre un gentilhomme qui la persécutait; il la console, lui promet son assistance; et, peu de jours après, la bonne œuvre était faite : il avait vu le gentilhomme et l'avait obligé à laisser cette personne en paix[3].

Aussi assidu en chaire qu'au tribunal et au soulagement des malheureux, le nouvel évêque prêchait en toute occasion : dès le lendemain de son arrivée à Annecy, le troisième dimanche de l'Avent, il parla avec une ferveur tout apostolique sur la fête de la naissance du Sauveur, qui était proche, et sur la préparation qu'il fallait y apporter[4]. Son visage paraissait rayonnant; il semblait ravi en extase, et l'on voyait clairement que l'esprit divin maîtrisait son cœur et sa langue. Ce fut dans un de ces moments sublimes que, s'oubliant lui-même, pour ne penser qu'à exalter les divines miséricordes, il raconta à ses auditeurs les merveilles que Dieu avait opérées en lui le jour de son sacre. Heureuse distraction qui révéla au monde des secrets que nous eussions à jamais ignorés! Le ciel

[1] Année de la Visitation, 9 janvier et 28 février.
[2] *Dép. de Moccand et du chanoine Gard.*
[3] *Dép. de Daunant.*
[4] La Rivière, p. 260.

le permit pour l'édification de tous; mais le saint évêque s'en affligea et en conçut une confusion profonde, quand, rendu à lui-même, il put réfléchir sur les paroles qui lui étaient échappées [1].

Parmi les sujets de prédication qui l'appelèrent en chaire le mois suivant, il eut à traiter une matière aussi délicate qu'importante : selon une ancienne coutume, le 14 février, fête de saint Valentin, les jeunes gens et les jeunes personnes se réunissaient ensemble; et là, après avoir écrit leurs noms en lettres d'or et les avoir déposés dans une urne, ils tiraient au sort successivement le nom d'un jeune homme et le nom d'une jeune personne. Ceux dont les noms se rencontraient ainsi rapprochés contractaient entre eux, pour toute l'année, une alliance d'amitié, en vertu de laquelle le jeune homme appelait la fille sa *Valentine*, comme celle-ci le nommait son *Valentin*. Durant tout ce temps, il portait sur son cœur ou sur son bras le billet contenant le nom de sa *Valentine*, faisait profession de la servir en tout, de la conduire aux bals, assemblées et promenades, et ajoutait à toutes ces galanteries divers cadeaux. Cet abus, source de mille licences que réprouvaient la bienséance et la pudeur, était répandu jusqu'en France, en Angleterre et en Écosse; mais à Annecy il avait ceci de particulier, que même les personnes mariées prenaient part à ce coupable usage, ce qui donnait lieu aux jalousies des maris et des femmes, à beaucoup de querelles et de désordres, de familiarités défendues et de libertés criminelles. Dès le mois de janvier, le saint évêque s'éleva avec force contre cette pratique immorale. Ses paroles ne furent pas d'abord accueillies avec faveur; il s'y attendait; mais, sans se décourager, il revint à la charge les dimanches suivants. Enfin, décidé à en finir avec ce désordre, il ajouta aux accents de son éloquence la voix de l'autorité, il le prohiba par un édit, et requit à l'appui de sa puissance spirituelle le secours du bras séculier. Cet acte de vigueur suscita contre lui

[1] Charl.-Aug., p. 282.

une opposition violente qui éclata en murmures et en railleries insultantes. L'homme de Dieu ne s'en laissa point déconcerter. « Laissez-les dire, répondait-il à ceux qui lui en parlaient; nous « sommes les plus forts, car nous avons pour nous Dieu et ses « amis. On n'aura point de Valentine cette année, mais on aura « l'ordre, la paix et les mœurs. » Pour remplacer l'usage qu'il voulait détruire, il avertit les fidèles qu'il ferait lui-même les Valentins et les Valentines. En conséquence, il fit distribuer dans toutes les familles des billets portant le nom de divers saints ou saintes, et, à la suite, quelque sentence remarquable de l'Écriture ou des Pères. On tirait ces billets au sort; le saint dont on avait tiré le nom était le protecteur qu'on devait honorer toute l'année, et la maxime de l'Écriture ou des Pères écrite sur le même billet devait, pendant le même temps, servir de règle de conduite. A cette pieuse pratique il en ajouta une autre meilleure encore, qui consistait à faire à chaque heure, au son de l'horloge, un signe de croix suivi d'une aspiration pieuse en l'honneur de la passion de Notre-Seigneur, et, si on avait eû le malheur de pécher dans l'heure qui venait de s'écouler, à produire un acte de contrition de la faute commise, avec un ferme propos de veiller sur soi pour n'y plus retomber. Ainsi à un usage coupable le saint apôtre fit succéder des usages sanctifiants.

Tous les vendredis de carême qui suivirent la Saint-Valentin, il fit l'exhortation à la confrérie des pénitents de la Sainte-Croix; et, tous les autres jours où il trouva l'occasion de prêcher, il mit en pratique la leçon du concile de Trente, qui enseigne que le premier devoir de l'évêque est de rompre à son peuple le pain de la divine parole. Cependant il souffrait d'une fièvre continue qui, au rapport de sainte Chantal [1], dura toutes les premières années de son épiscopat. Mais, grâce à la force d'âme dont le ciel l'avait doué, il ne cessa pas un seul jour de travailler infatigablement, comme s'il eût été en pleine santé.

[1] *Dép. de sainte Chantal*, art. 31.

CHAPITRE II

FRANÇOIS DE SALES ÉTABLIT LES CATÉCHISMES DANS SON DIOCÈSE. COMMENT IL FORME ET DIRIGE SON CLERGÉ. — TRAVAUX AUXQUELS IL SE LIVRE LUI-MÊME.

Année 1603.

Le premier acte extérieur du gouvernement de François de Sales dans son diocèse fut l'institution des catéchismes, c'est-à-dire de ces instructions élémentaires qui exposent le dogme et la morale, non par des discours suivis, souvent peu écoutés et peu compris du grand nombre, mais par des explications claires et simples, entremêlées de questions et de réponses, de comparaisons et d'exemples, et plusieurs fois répétées sous diverses formes qui les gravent dans l'esprit. Convaincu que, quoi qu'en disent les préjugés du monde, c'est là, de toutes les instructions, la plus utile et la plus nécessaire pour les savants comme pour les ignorants, pour les grands et les riches comme pour les petits et les pauvres, pour la vieillesse et l'âge mûr comme pour la plus tendre enfance, il inaugura cette institution dans l'église Saint-Dominique, par une messe solennelle chantée en musique, où assista, non-seulement tout le chapitre de la cathédrale, mais presque tout le peuple de la ville [1]. Là, étant monté en chaire, il fit ressortir avec force la nécessité et les avantages des catéchismes, annonça qu'ils se feraient désormais tous les dimanches, et termina par une exhortation touchante, où il pressait les personnes de tout âge et de toute con-

[1] Année de la Visitation, 23 juin

dition de s'y trouver exactement. A cette invitation, il en ajouta une autre, qui se renouvelait chaque dimanche et jour de fête : comme l'oubli ou la distraction aurait pu empêcher quelques-uns d'y venir, il envoyait ces jours-là par toutes les rues d'Annecy un jeune homme revêtu d'une espèce de dalmatique violette, qui, portant sur la poitrine et entre les épaules un écusson où étaient écrits en lettres d'or les noms de Jésus et de Marie, et agitant une clochette, criait à tous : « Venez, venez à la doc-« trine chrétienne : on vous y apprendra le chemin du para-« dis [1]. » Un grand nombre ayant obéi à la voix du saint évêque, il voulut lui-même faire ces catéchismes, et il s'en imposa la loi avec tant de rigueur, que jamais il ne s'en dispensait, à moins que ses autres occupations ne lui rendissent ce ministère tout à fait impossible; alors il s'en déchargeait sur les dignitaires de sa cathédrale ou les personnes les plus capables de son clergé. Rien de plus touchant que ce que nous racontent à ce sujet les historiens de sa vie. Quand tout le monde était rassemblé, les petits garçons placés d'un côté et les filles de l'autre, tous le visage tourné vers la chaire, il commençait, après le chant du *Veni Creator*, par faire réciter quelque partie du catéchisme de Bellarmin ou de Canisius, qu'il leur avait donné à apprendre; puis il leur expliquait, avec une clarté admirable, ce qu'ils avaient récité : « J'ai eu le bonheur d'assister à ce béni caté-« chisme, dit un auteur contemporain [2]; oncques je ne vis pa-« reil spectacle. Cet aimable et vraiment bon père était assis « comme sur un trône élevé de quelques degrés; toute l'armée « enfantine l'environnait; c'était un contentement nonpareil « d'ouïr combien familièrement il exposait les rudiments de « notre foi : à chaque propos, les plus riches comparaisons lui « naissaient en la bouche; il regardait son petit monde, et son « petit monde le regardait; il se rendait enfant avec eux pour for-« mer en eux l'homme parfait selon Jésus-Christ. » Après avoir

[1] Charl.-Aug., p. 283.
[2] La Rivière, p. 362.

expliqué un point de doctrine, il s'assurait s'il avait été bien compris, en interrogeant les enfants l'un après l'autre, leur faisant plusieurs fois la même demande sous une forme un peu différente; et, quand quelque explication n'avait pas été parfaitement saisie, il la reprenait d'une autre manière, l'éclaircissait à force d'exemples ou d'histoires convenables au sujet, de développements compréhensibles à tous, ne s'épargnant ni la fatigue ni les dégoûts pour bien instruire ses chers enfants. Il interrogeait de nouveau avec une bonté maternelle, redisait, au besoin, les mêmes explications, toujours avec la même grâce et la même piété, et ne quittait point une question qu'elle n'eût été bien comprise. Presque jamais il n'adressait de reproches; mais il encourageait à mieux faire, et, chaque fois qu'un enfant le satisfaisait par ses réponses, il lui donnait, soit des images, soit des médailles, des chapelets, de petits livres de prières ou autres petits objets qu'il portait toujours avec lui au catéchisme pour récompenser ceux qui s'en montreraient dignes[1]. A la fin du catéchisme, il faisait chanter, ou quelques cantiques français, dont plusieurs étaient de sa composition, ou quelques versets des Psaumes traduits en français et mis en musique par les hommes de l'art, et il distribuait ensuite aux enfants des billets écrits de sa main, contenant l'exposé de la doctrine chrétienne, pour qu'ils les récitassent au catéchisme suivant. La grâce et la simplicité avec lesquelles le saint évêque expliquait les plus profonds mystères de la foi intéressaient au plus haut point les fidèles présents à ces catéchismes, éclairaient les simples, édifiaient les doctes, faisaient du bien à tous[2].

Madame de Boisy elle-même y était très-assidue toutes les fois qu'elle venait à Annecy; et, son saint fils lui ayant dit un jour qu'elle lui donnait des distractions quand il la voyait avec tous ces petits enfants venir entendre le catéchisme qu'elle-même lui avait appris : « Mon fils, reprit-elle, je vous ai appris « l'écorce de la lettre; mais votre bouche me découvre le sens

[1] *Dép. de Langin.*
[2] *Dép. du recteur Dumont et de Moccand.*

« intérieur de nos sacrés mystères, dont j'étais fort mal in-
« struite. » Enfin, tel fut bientôt le nombre des assistants attirés par le charme de ce mode d'instruction, qu'il lui fallut les diviser en trois classes ; et il les répartit en trois chapelles de l'église Saint-Dominique, sous la présidence de prêtres distingués qu'il s'adjoignit pour catéchistes. Ces chapelles elles-mêmes se trouvèrent bientôt trop petites pour la multitude des personnes qui voulaient entendre les instructions; et il établit alors ses catéchismes en trois diverses églises, à Saint-Dominique, à Notre-Dame et à Saint-Jean. Le zèle du saint évêque pour y attirer tout le monde ne manqua pas de trouver des censeurs: « Quelle idée a notre évêque, disait-on, de rabaisser les doctes « au rang des ignorants, et de vouloir que tout le monde rede-« vienne enfant! » Le pieux prélat se contenta d'abord de répondre avec douceur par ces paroles de l'Évangile : « Si vous « ne devenez comme de petits enfants, vous n'entrerez point « dans le royaume des cieux. » Mais, voyant que ces railleries, toujours répétées, en détournaient plusieurs, il réprimanda sévèrement les critiques jusqu'à leur déclarer qu'il leur interdirait, s'ils continuaient, l'entrée de sa maison. Arrêtés par cette correction salutaire, les railleurs se turent, et furent eux-mêmes des plus exacts au catéchisme.

De temps en temps le saint évêque excitait la piété et l'intérêt des enfants par quelques cérémonies qu'il savait leur être agréables. Deux dimanches chaque année il les menait par toute la ville en procession solennelle, accompagné de ses prêtres, chantait avec eux les litanies ou récitait doucement le chapelet, marchant à la suite de sa petite troupe dans le maintien le plus pieux et le plus recueilli. La plupart des spectateurs l'admiraient dans cette humble fonction; mais quelques autres y trouvaient à redire : « Pourquoi, murmuraient-ils « entre eux, un évêque descendre à de si petites occupations? « Pourquoi lui, qui devrait être tout entier aux grands et aux « hommes influents, passer le temps avec des enfants et des « pauvres? » On rapportait ces murmures à l'humble prélat; il

répondait que Jésus-Christ a dit : « Laissez venir à moi les pe-« tits enfants : c'est à eux qu'appartient le royaume des cieux, » et il continuait sans se soucier des dires du monde [1].

Tant de bonté lui gagna tellement le cœur des enfants, que, quand il passait par les rues, ils accouraient à lui de tous côtés; et, se rangeant en haie à droite et à gauche, ils se serraient près de sa personne, de manière à lui laisser à peine le passage libre. Ils voulaient tous recevoir sa bénédiction, baiser sa main et sa robe, et ils le suivaient même quelquefois en se traînant sur les genoux jusqu'à ce qu'ils eussent obtenu cette faveur. Joyeux de cet innocent entourage, il les caressait tous, mettant la main sur la tête de l'un, sur la joue de l'autre; et les premiers qui avaient reçu ces témoignages de sa bonté couraient se ranger un peu plus loin pour les recevoir une seconde fois, de sorte qu'à mesure qu'il avançait la petite troupe grossissait toujours : ceux de sa suite s'en impatientaient, mais il défendait qu'on les écartât : « Laissez-les venir, disait-il d'un air af-« fable, c'est mon petit peuple. » Et, quand les enfants l'avaient perdu de vue, ils allaient raconter avec allégresse le bonheur de sa rencontre et les petites caresses qu'ils en avaient reçues [2]. Un jour qu'ils l'avaient suivi jusqu'à l'entrée d'un monastère, la sœur lui ayant exprimé la crainte que le vent qui entrait par la porte du parloir à demi ouverte ne l'incommodât, il se leva pour fermer cette porte; mais, y ayant aperçu les enfants rassemblés, il revint à sa place sans en rien faire : « Il y a là, « dit-il, tout plein de petits enfants qui me regardent de si bon « cœur, que je n'ai pas eu le courage de leur fermer la porte « au nez [3]. » L'homme de Dieu recevait avec le même accueil les petits enfants que les nourrices lui présentaient; il leur montrait sa croix d'or, la leur faisait baiser, et souvent sa bénédiction les délivrait des maux ordinaires à cet âge.

[1] *Dép. de la mère de Chaugy.*
[2] *Dép. du docteur Antoine d'Église.* — *Recueil de la mère Greffier.*
[3] *Recueil de la mère Greffier.* — Dom Jean de Saint-François, p. 457. — *Vie de la sœur Anne-Claude Colin.*

Le saint évêque voulut faire participer tout son diocèse aux grands biens que produisait le catéchisme à Annecy; et, en conséquence, dans le cours de cette même année, il prescrivit à ses prêtres de faire le catéchisme au peuple tous les dimanches avant vêpres, pendant deux heures en été. Dans l'instruction qu'il leur donna sur ce sujet[1], il veut qu'on annonce le catéchisme par le son de la cloche, qu'au moment de l'entrée à l'église il y ait quelqu'un chargé de veiller à ce que tous fassent comme il faut le signe de la croix et la génuflexion devant le saint Sacrement; qu'on choisisse, pour parler, les enfants les plus capables, qu'on les place dans un lieu éminent d'où ils puissent être vus de tous, que l'un fasse les demandes et l'autre les réponses; qu'on les interroge sur les explications déjà données auparavant, pour voir s'ils les ont retenues et les rendre plus attentifs; qu'on fasse dans une courte allocution le résumé de tout ce qui a été dit, afin de le graver davantage dans les esprits; qu'on donne des récompenses, comme images, médailles et chapelets, à ceux qui ont le mieux su et ont été plus modestes; enfin, qu'on marque avec soin les absents, et qu'on termine par une exhortation pieuse et touchante.

Non-content de ces prescriptions, il recommandait aux prêtres sans bénéfice de faire le catéchisme aux enfants et aux peuples toutes les fois qu'ils en trouveraient l'occasion, et il leur délivrait des lettres patentes écrites et signées de sa main, et scellées de son sceau, qui les autorisaient à instruire la jeunesse dans tout le diocèse avec l'agrément des curés[2]. Il invitait de même les abbés à instruire tous les gens de leur voisinage, leur en enseignait la méthode[3]; et le plus grand plaisir qu'on pût lui faire, c'était de s'appliquer à ce ministère. « Je « lui demandai un jour, a déposé un de ses prêtres dans le pro« cès de sa béatification[4], d'accorder aux enfants de chœur

[1] *Opusc.*, p. 275.
[2] *Dép. de Dumon*
[3] *Dép. de l'abbé Mouxi.*
[4] *Dép. de Baytay.*

« de la cathédrale que je catéchisais les mêmes indulgences « qu'au grand catéchisme. — Ah! me répondit-il, je vous les « accorde de grand cœur; et, puisque, ajouta-t-il en me serrant « entre ses bras, vous catéchisez les petits enfants, vous êtes « mon fils bien-aimé. »

Mais, comme tout ce qu'un évêque peut prescrire pour le bien de ses diocésains ne peut obtenir d'heureux résultats s'il n'a de bons prêtres pour exécuter ses ordonnances, le soin du clergé fut, avec les catéchismes, une des premières sollicitudes du saint prélat : il n'avait point alors et il ne put jamais avoir de séminaire proprement dit, où les aspirants au sacerdoce pussent étudier leur vocation et se préparer dans le silence de la retraite à leur sublime ministère. Pour former un tel établissement, il manquait tout à la fois du matériel et du personnel nécessaires. En vain, pour se procurer le premier, il sollicita du saint-siége l'autorisation de prélever sur les bénéfices de quoi faire face à la dépense; cette autorisation n'arriva jamais. En vain, pour avoir des directeurs de ces écoles ecclésiastiques tels qu'il les souhaitait, il pressa le cardinal de Bérulle de fonder une congrégation vouée à l'éducation du clergé : il vit plus tard naître cette congrégation précieuse, mais sans en obtenir de sujets. Dans sa détresse, il fit au moins ce qu'il put pour suppléer à un vide si déplorable : lorsque des jeunes gens se présentaient pour les saints ordres, il étudiait leur conduite et leur caractère, leurs talents et leur vertu; et, pour s'assurer s'ils avaient la science requise, il les soumettait à un examen sérieux, les interrogeait lui-même, ou les faisait interroger en sa présence. Ceux en qui il ne trouvait pas les conditions voulues, ou qu'il voyait poussés vers le sacerdoce contre leur inclination par des vues d'intérêt ou de famille, il les renvoyait sans miséricorde, nonobstant les réclamations les plus pressantes des parents ou des protecteurs[1]. Ceux, au contraire, qu'il reconnaissait vraiment appelés à ce saint état, il les instruisait lui-même des devoirs ecclésiastiques, les animait par

[1] De Maupas, p. 199 et suiv.

ses exhortations à la piété et à l'étude; et souvent, malgré ses immenses occupations, il se prêtait à les entendre en confession. Ses amis, effrayés du surcroît de travail que lui donnait ce ministère, voulurent l'en détourner : « Je ne vais pas les inviter, « répondit-il, ils me demandent eux-mêmes; et Dieu le permet « ainsi, afin que le pasteur connaisse ses brebis et qu'il soit « connu d'elles. »

Après qu'il avait ainsi préparé les jeunes clercs, il leur conférait les ordres aux Quatre-Temps; et, considérant que par là il devenait le père d'une nouvelle race sacerdotale dont la persévérance dans le bien était confiée à sa sollicitude, il contractait une alliance particulière avec les anges gardiens de ces nouveaux prêtres, afin que, par cette union de surveillance et de prières, de zèle et d'efforts, il pût lui-même remplir mieux sa mission d'ange gardien de son clergé. A dater du jour de l'ordination, il traitait ces nouveaux ministres avec un respect profond, jaloux d'imiter les anges que sa foi lui montrait vénérant dans le prêtre la sublimité du caractère sacerdotal; et, à ce sujet, il aimait à citer un trait dont il fut témoin le samedi des Quatre-Temps du carême de cette année 1603. Un jeune prêtre, qu'il venait d'ordonner, se retirant après la cérémonie, s'arrêta quelques instants à la porte de l'église, faisant tous les signes extérieurs d'un homme qui veut céder le pas à un personnage honorable et ne sortir qu'après lui. L'évêque, qui marchait à peu de distance du prêtre, surpris de cette manière d'agir, le prit à part dès qu'on fut sorti de l'église et lui demanda la raison de sa conduite : « Dieu, répondit celui-ci, m'a « fait la grâce de jouir de la vue sensible de mon ange gardien : « avant que je fusse prêtre, ce saint ange marchait toujours « devant moi; mais aujourd'hui il s'est arrêté à la porte, et a « voulu, par honneur pour mon caractère sacerdotal, me faire « passer le premier, me disant qu'il est mon serviteur et celui « de tous les prêtres [1]. »

[1] *Dép. du chanoine Gard.* — M. de Cambis, t. I, p. 443. — Charl.-Aug., p. 286. — De Maupas, p. 198.

François de Sales plaçait ensuite ses prêtres dans leur poste, mais sans jamais donner aucun bénéfice qu'au concours, selon la prescription du concile de Trente : telle était sa règle invariable, et il trouvait à cette mesure trois grands avantages : le premier, de former dans son diocèse un clergé instruit, en excitant l'émulation de l'étude parmi ses prêtres, qui savaient que la science était le seul moyen d'arriver aux cures; le second, de rendre impossibles les brigues et la faveur en se liant les mains à lui-même; le troisième, de tranquilliser sa conscience en faisant reposer la responsabilité des nominations sur un conseil composé des plus savants et des plus vertueux ecclésiastiques de son diocèse [1]. Ce concours se faisait avec une impartialité si sévère, que, lorsque quelqu'un des siens, soit amis ou alliés, soit membres de sa maison, devait concourir, il évitait d'y assister, de peur d'influencer par sa présence le jugement des examinateurs; et alors son grand vicaire présidait la séance [2]. Après avoir ainsi placé ses prêtres selon les règles de la plus stricte justice, il leur inculquait en toute occasion les principes de la vie ecclésiastique, il leur développait l'excellence du sacerdoce, la pureté de cœur et la vie exemplaire qu'exige l'offrande journalière du saint sacrifice; il les relevait dans leurs abattements et les engageait à venir le consulter dans leurs difficultés : « Ayez « confiance, leur disait-il; si vous venez me trouver, je vous « enseignerai de bon cœur ce que vous devez faire, je vous en « donne ma parole; quand je n'aurai pas le temps, je vous prie- « rai de m'excuser, et, quand je ne saurai pas ce que vous me « demanderez, je prendrai du temps pour l'étudier. »

S'il s'occupait avec tant de zèle à former les chefs spirituels des paroisses, « c'est, disait-il, que les bons curés ne sont pas « moins nécessaires que les bons évêques : en vain les évêques « travaillent pour le salut des âmes confiées à leur conduite, « s'ils ne sont secondés par des curés pieux, exemplaires et

[1] *Dép. de Gay.* — Dom Jean de Saint-François, p. 176. — *Esprit de saint François de Sales*, Ire part., sect. XXXIII.

[2] *Dép. de Bonard.*

« instruits : car ils ne sont pas les pasteurs immédiats qui doi-
« vent marcher devant le troupeau pour lui montrer la voie du
« ciel ; l'expérience démontre que tel est le curé, telle est
« paroisse : quand les peuples sont dirigés par un prêtre qui
« instruit et qui édifie, ils se portent facilement à la vertu; et le
« contraire arrive si le prêtre, infidèle à son devoir, manque à
« donner l'instruction ou le bon exemple[1]. »

Pour faciliter aux prêtres l'accomplissement de leurs devoirs et les diriger dans l'administration du sacrement de pénitence, d'où dépend en grande partie le salut de toutes les âmes d'un diocèse, il leur adressa une circulaire où respire cet esprit de mansuétude et de sagesse qui faisait son caractère propre[2]. Dans cet écrit, il commence par recommander aux prêtres de porter toujours au saint tribunal la pureté de conscience avec un désir ardent de sauver les âmes : « Souvenez-vous, leur
« dit-il ensuite, que les pauvres pénitents vous nomment leur
« père, et que vous devez avoir pour eux un cœur tout pater-
« nel, les recevoir avec douceur, supporter avec patience leur
« rusticité, leur ignorance et tous leurs défauts, comme le père
« de l'enfant prodigue, qui ne se laisse point rebuter par l'état
« dégoûtant de nudité et de malpropreté où il voit son fils,
« mais l'embrasse avec effusion, le baise avec tendresse, parce
« qu'il est père et que le cœur des pères est tendre à l'égard
« des enfants. »

Conséquemment à ce principe, il veut qu'on relève le courage de ceux que leurs péchés rendent honteux ou timides, en leur disant qu'on connaît assez la faiblesse humaine pour ne pas trouver étrange que des hommes pèchent; que l'homme s'honore par le repentir et l'aveu de ses fautes plus qu'il ne s'est déshonoré par ses fautes mêmes, et que la pénitence est une seconde innocence. Si, au contraire, les pénitents paraissent effrontés et sans appréhension, il veut qu'on leur rappelle

[1] *Dép. de Michel Favre.*
[2] *Opuscules*, p. 286. — De Maupas, p. 210.

qu'ils sont devant Dieu qui les jugera, et non devant un homme, qu'il s'agit pour eux en ce moment d'une éternité heureuse ou malheureuse, et qu'une confession mal faite serait pour eux un nouveau crime. Quant à ceux qui manquent de confiance, il recommande de leur montrer la miséricorde de Dieu plus grande que nos misères; la bonté de Jésus-Christ, qui, en priant pour ses bourreaux, nous fait entendre que, quand nous l'aurions crucifié de nos propres mains, il nous pardonnerait encore s'il nous voyait repentants; que le moindre repentir, pourvu qu'il soit sincère et accompagné du sacrement, a, devant Dieu, la vertu d'effacer tous les péchés; que les damnés et les démons eux-mêmes seraient justifiés s'ils pouvaient recevoir le sacrement avec un sentiment de repentir; que les plus grands saints ont été souvent de grands pécheurs, comme David, saint Pierre, saint Matthieu, sainte Madeleine, saint Augustin; que la plus grave injure qu'on puisse faire à la bonté de Dieu, ainsi qu'à la passion et à la mort de Jésus-Christ, c'est de n'avoir pas confiance d'obtenir le pardon de ses fautes, et qu'enfin la rémission des péchés est un article de notre foi.

L'auteur expose ensuite les saintes adresses par lesquelles il faut arracher l'aveu si pénible des péchés honteux, et *amener*, comme il le dit, *tout bellement et tout doucement les belles âmes des pénitents à faire une bonne confession*, en les aidant, en les laissant parler sans trouver à redire à leur façon de s'exprimer, en les encourageant par ces paroles ou autres semblables : « Que Dieu vous fait une grande grâce de vous « bien confesser ! je connais que le Saint-Esprit vous touche « le cœur pour vous faire faire une bonne confession. Ayez bon « courage; dites hardiment... Vous aurez bientôt un grand « contentement de vous être bien confessé, et rien au monde « ne vous paraîtra comparable au bonheur d'avoir si bien dé- « chargé votre conscience : quelle consolation pour vous, à « l'heure de la mort, d'avoir fait cette bonne confession ! »

De là, l'auteur passe aux interrogations à faire aux pénitents,

après qu'ils ont fini leur accusation, pour connaître, soit le nombre des péchés avec les circonstances qui en changent l'espèce, qui les aggravent ou les diminuent et même souvent les multiplient dans un seul acte, soit les péchés de pensées et de désirs qu'on manque souvent d'accuser, soit les péchés qu'on a fait commettre au prochain. Il traite ensuite des règles pour l'absolution et des cas réservés, puis de la pénitence à imposer; il veut qu'elle soit telle, que le pénitent la fasse volontiers, qu'elle soit facile à retenir, et renferme un préservatif contre la rechute. Enfin il engage les confesseurs à recommander à leurs pénitents de se confesser et de communier souvent, d'assister aux sermons et aux instructions, de lire de bons livres de dévotion, comme les ouvrages de Grenade, de fuir les mauvaises compagnies et de fréquenter les bonnes, de prier souvent, de faire chaque soir l'examen de conscience, de penser aux quatre fins dernières, d'avoir un crucifix et de saintes images, et de les baiser souvent.

Telles sont les règles que traçait le saint prélat à ses prêtres; mais, comme souvent on se fait illusion et que les confesseurs sont exposés à prendre, dans leurs pénitents, pour inspirations de l'Esprit-Saint, soit les inspirations de l'amour-propre, soit les écarts d'une imagination exaltée, ou les suggestions de l'esprit de ténèbres, il crut devoir ajouter à sa circulaire des règles pour le discernement des esprits [1]. Selon cet habile maître, les marques de l'esprit de Dieu sont : 1° l'humilité, qui apprend à l'homme à sentir sa faiblesse, à trembler en se considérant, mais à espérer en regardant Dieu; 2° la douceur et la miséricorde pour les défauts du prochain; 3° la patience et l'amour des souffrances; 4° l'obéissance qui aime à se laisser conduire; comme, au contraire, les marques de l'esprit d'erreur sont l'amour-propre, qui compte sur sa vertu, qui estime son jugement et ses manières de voir, cherche à paraître et à se produire, est susceptible et facile à s'offenser; le zèle amer et sans

[1] De Maupas, p. 218.

compassion pour les défauts d'autrui; l'impatience qui se plaint dans les souffrances, se décourage dans les difficultés; la fierté enfin et l'opiniâtreté qui ne sait pas se soumettre.

Tous ces sages conseils étaient accompagnés d'une lettre d'envoi non moins remarquable : « Mes très-chers frères, écrit-« il à ses prêtres[1], l'office que vous exercez est excellent, puis-« que vous êtes établis de la part de Dieu pour juger les âmes « avec tant d'autorité, que les sentences justes que vous pro-« noncez sur la terre sont ratifiées dans le ciel : vos bouches « sont les canaux par lesquels la paix coule du ciel en terre « sur les hommes de bonne volonté; vos voix sont les trom-« pettes du grand Jésus, qui font tomber les murailles de l'ini-« quité, cette mystique Jéricho : c'est un honneur extrême aux « hommes d'être élevés à cette dignité à laquelle les anges mêmes « ne sont pas appelés : car à qui des anges Dieu a-t-il dit : Les « péchés seront remis à qui vous les remettrez? Étant donc « employés pour cet admirable office, vous devez nuit et jour « y appliquer vos soins, et moi une grande partie de mon atten-« tion. A cette cause, je vous adresse ce petit opuscule, esti-« mant qu'il vous sera très-utile. »

Cet opuscule produisit en effet un bien immense, non-seule-met en Savoie, mais en France et en Italie; il fut traduit en diverses langues et goûté partout avec le même bonheur. On pourrait sans doute souhaiter plus de soin dans la rédaction, les travaux de l'auteur ne lui ayant pas permis d'y mettre la dernière main; mais on ne peut désirer plus de sagesse dans les conseils, plus d'esprit de Dieu dans l'exposition des règles.

Cet opuscule fut suivi d'un second travail non moins néces-saire à ses prêtres pour l'accomplissement de leurs devoirs; ce fut le *Rituel* du diocèse, qu'il fit imprimer vers cette époque : déjà il avait travaillé à cet ouvrage du vivant et par l'ordre de son prédécesseur, en se faisant aider de quelques prêtres pieux et savants, choisis surtout dans le chapitre de la cathédrale, et

[1] Lettre DCXXVIII^e^.

il l'acheva peu après son sacre, sur le plan suivant : premièrement, plein de respect pour la liturgie romaine et plus préoccupé d'ailleurs du soin d'être utile et exact que de la vaine gloire de paraître auteur, il copia sur le Rituel romain l'ordre des cérémonies à suivre dans l'administration des sacrements, ainsi que les diverses prières qui s'y rattachent; il y ajouta plusieurs formules de bénédictions usitées dans le diocèse, et extraites en grande partie de l'ancien Rituel de Genève, puis diverses règles et instructions propres à éclairer et diriger les prêtres dans l'exercice du ministère, tirées pour la plupart des divers Rituels qu'il avait pu se procurer. Il enrichit ensuite de deux autres pièces cette précieuse collection : la première était une table des fêtes et offices propres à l'église de Genève; la seconde, une formule de prône en français contenant un abrégé de la doctrine chrétienne fait avec un art, une clarté, une méthode éminemment propres à apprendre facilement aux peuples l'ensemble et la raison de la foi catholique; et le tout était accompagné d'une préface, beau monument du savoir et de la piété de l'auteur[1].

Mais, quelque utiles que fussent ces règles de conduite, François de Sales comprenait qu'elles étaient insuffisantes sans le secours de l'étude, pour diriger ses prêtres dans leur épineux ministère. C'est pourquoi, remarque un de ses historiens[2], jamais il ne conférait avec ses ecclésiastiques qu'il ne les exhortât, non-seulement à être des saints, mais encore à se rendre savants dans la science de leur état et à faire de fortes études : « Ceux d'entre vous, leur disait-il, qui se créent des occupa« tions qui les empêchent d'étudier, ressemblent à ceux qui « refusent à leur estomac la nourriture solide pour ne lui « donner que des aliments légers incapables de le soutenir.

[1] Vers l'an 1640, dom Juste Guérin, évêque de Genève, donna une édition de ce Rituel, augmentée d'observations et de prières; vers 1670, M. d'Arenthon d'Alex en donna une autre édition encore plus ample, ce qui fit dire à l'historien de dom Juste que sur les fondements de saint François de Sales dom Juste avait élevé les murailles et M. d'Arenthon avait mis le toit.

[2] De Maupas, p. 201. — *Opuscules*, p. 282.

« Je vous le dis en vérité, l'ignorance dans les prêtres est plus « à craindre que le péché, parce que par elle on ne se perd pas « seulement soi-même, mais on déshonore, on avilit le sacer- « doce. Je vous conjure donc, mes très-chers frères, de vaquer « sérieusement à l'étude : la science, dans un prêtre, c'est le « huitième sacrement de la hiérarchie ecclésiastique; et les plus « grands malheurs de l'Église sont venus de ce que l'arche de « la science s'est trouvée en d'autres mains que celles des lévi- « tes. Si Genève a fait des ravages si terribles parmi nous, c'est « que nous étions oisifs, nous bornant à dire notre bréviaire « sans penser à nous rendre plus savants; et elle a profité de « notre négligence pour faire croire que jusqu'alors on n'avait « pas compris le sens de la sainte Écriture. Ainsi, tandis que « nous dormions, l'homme ennemi a mis le feu à la maison, « et nous aurions tous été perdus si la bonté divine n'eût « suscité les pères de la compagnie de Jésus, ces puissants « esprits, ces grands hommes qui ont un courage infatigable, « un zèle intrépide, une doctrine profonde, qui non-seule- « ment mènent une vie sainte et exemplaire, mais qui dévo- « rent les livres par leurs continuelles études, qui ont, malgré « les calomnies, les injures et les outrages, rétabli la vraie « foi, et encore aujourd'hui, par leurs grands travaux, rem- « plissent le monde d'hommes doctes qui minent l'hérésie de « toutes parts. Mes chers frères, puisque la divine providence, « sans égard à mon indignité, m'a établi votre évêque, je « vous conjure d'étudier tout de bon, afin qu'étant doctes et « de bonne vie, vous soyez irréprochables et prêts à répondre « à tous ceux qui vous interrogeront sur les choses de la « foi. »

Quant à la manière d'étudier, le saint évêque faisait deux recommandations à ses prêtres : la première, de s'attacher aux vrais principes de la saine théologie, surtout de saint Thomas et de saint Bonaventure, et de ne pas s'arrêter à certaines subtilités de l'école sur lesquelles on dispute longtemps sans en devenir plus savant; la seconde, de se proposer toujours dans

leurs études une fin surnaturelle, et, à cette occasion, il aimait à leur citer les paroles de saint Bernard : « Il y en a qui étu-« dient par pure curiosité de savoir, d'autres par vanité, d'au-« tres pour se faire de la science un moyen de fortune, et tout « cela est mal ; il en est d'autres qui étudient pour se rendre « utiles aux autres ou pour se sanctifier eux-mêmes, et tout « cela est bien : » *Sunt qui scire volunt ut sciant et turpis curiositas est, ut sciantur et vanitas est, ut scientiam vendant et quæstus turpis est, ut ædificent et charitas est, ut ædificentur et prudentia est.*

Tels étaient les sages conseils que l'évêque de Genève adressait à ses prêtres ; et il s'occupait à en surveiller l'exécution, lorsque les affaires de son diocèse l'appelèrent à Turin. Il prit sa route par le château de Crest, près Montmélian, où il était attendu pour bénir le mariage de son frère, Louis de Sales, avec la fille du baron de Cusy. Tendre et aimant pour tous les siens, s'il était disposé à sacrifier les affections de famille lorsque son ministère devait en souffrir, il s'y prêtait avec bonheur lorsqu'elles étaient compatibles avec ses devoirs d'évêque. Déjà il avait bien voulu régler lui-même les articles du contrat et faire la cérémonie des fiançailles, heureux de voir sa famille s'allier à celle du baron, qui était pour lui un si bon et si saint ami. Tout étant prêt pour la noce au moment de son passage par Crest, il bénit avec effusion de cœur ce saint mariage, où les deux conjoints apportaient une dot égale de piété et de vertu [1]. Il repartit immédiatement pour Turin : il y reçut du duc de Savoie l'accueil le plus honorable et en obtint tout ce qu'il était venu lui demander, ainsi que divers priviléges pour les habitants du Chablais, de Ternier et de Gaillard. Les grandeurs de la cour ne l'arrêtèrent pas plus que les jouissances de la famille, et, ses affaires étant terminées, il reprit aussitôt le chemin de son diocèse, en passant par Carmagnole, petite ville du diocèse de Saluces, où se trouvait alors l'évêque Juvénal Ancina, ce di-

[1] *Maison de Sales*, p. 271 et suiv.

gne ami qu'il s'était acquis pendant son dernier séjour à Rome.

A peine était-il descendu à l'hôtel dans cette petite ville, qu'un des notables du lieu vint l'y chercher, lui disant avec beaucoup de grâce qu'il n'y avait pas dans la cité un seul habitant qui ne l'eût logé dans son cœur, et que, pour lui, il ambitionnait encore l'honneur de le loger dans sa maison. François de Sales se rendit à une invitation si aimable, et, étant allé ensuite offrir ses hommages à l'évêque, qui devait ce jour-là officier pontificalement en l'honneur de son patron saint Juvénal, dont on célébrait la fête, celui-ci le pria de prêcher en sa place, conformément à l'usage des anciens évêques, qui prêchaient dans les églises les uns des autres quand ils se visitaient. François, condescendant au vœu de son ami, commença son sermon en italien; croyant cette langue plus familière à son auditoire; mais, pendant qu'on récitait l'*Ave Maria* à la suite de l'exorde, l'évêque l'envoya prier de prêcher en français, parce que, le marquisat de Saluces ayant été longtemps possédé par la France et n'étant que depuis peu réuni au Piémont, le peuple entendait mieux cette langue. Alors François continua son sermon en français, à la grande édification des auditeurs, qui ne savaient qu'admirer le plus, de la doctrine ou de la sainteté du prédicateur. A la sortie de l'église, monseigneur de Saluces, voulant faire compliment au prédicateur sur son discours, lui dit, par une allusion ingénieuse à son nom de Sales : « *Tu verè sal es.* » (Vous êtes le sel de la terre.) A ce jeu de mots, le saint répondit par une autre allusion au nom de Saluces : « *Tu sal et lux « es; ego vero neque sal neque lux.* » (C'est bien vous, monseigneur, qui êtes le sel et la lumière tout ensemble; pour moi, je ne suis ni l'un ni l'autre.) Et, depuis lors, ces deux illustres prélats se servirent de ces devises dans les lettres qu'ils s'écrivirent réciproquement [1].

François, ayant ensuite continué sa route, et fait, en passant, un pèlerinage à Notre-Dame de Mondovi, arriva à Annecy pour

[1] Charl.-Aug., p. 228.

la fête de la Pentecôte. Là, il eut à résoudre un différend pénible pour son cœur entre les chanoines de la cathédrale de Genève et ceux de la collégiale d'Annecy. Les premiers voulaient avoir, à la procession du saint Sacrement, dont la fête était proche, la place la plus honorable, comme formant le premier chapitre du diocèse; les seconds, au contraire, protégés par le duc de Nemours, et se prévalant d'un usage immémorial, voulaient se placer en tête de la procession, prétendant que chacun est le premier chez soi, et que les chanoines de Genève, étrangers auxquels la ville donnait l'hospitalité, ne devaient occuper que le second rang. Cette question avait été déjà fortement agitée sous les évêques précédents, et l'archevêque de Vienne, en qualité de métropolitain, ainsi que le cardinal de Côme dans une lettre adressée à l'évêque de Genève, au nom du pape, avait donné gain de cause au chapitre de la cathédrale. François lui-même, lorsqu'il était prévôt, avait soutenu fortement la prééminence du chapitre; et, estimant dans sa nouvelle position devoir être conséquent avec son passé, il annonça du haut de la chaire, le dimanche de la Trinité, que le jeudi suivant il porterait en procession le saint Sacrement, assisté immédiatement du chapitre de la cathédrale. Les chanoines de la collégiale, blessés par cette décision, qui leur donnait le dessous, portèrent leurs plaintes aux syndics de la ville; et ceux-ci, étant venus avec eux trouver l'évêque, osèrent lui dire que les chanoines de la collégiale, en tant que curés de la ville, ne devaient pas seulement avoir la préséance sur les chanoines de Genève, qui n'étaient que des étrangers réfugiés, mais encore que c'était à eux, en cette qualité, à porter le saint Sacrement en procession, et que les évêques ses prédécesseurs leur avaient toujours laissé cet honneur.

L'évêque de Genève, qui à la douceur et à la modération savait, quand il le fallait, allier la fermeté, leur fit une réponse pleine de dignité et de noblesse. « Je ne me serais pas at-« tendu, leur dit-il[1], à un tel langage de votre part; il n'est

[1] De Maupas, p. 218.

« aucun endroit de mon diocèse où mes chanoines et moi nous « soyons des étrangers : ce que mes prédécesseurs n'ont pas « fait, à raison de leur âge ou de leurs infirmités, ne peut rien « m'ôter de mon droit; et, puisque, par la grâce de Dieu, je « suis plein de force et de santé, pourquoi ne porterais-je pas « en procession le corps de mon Sauveur et de mon Maître? « Sachez que je suis votre évêque, et que j'en exercerai toutes « les fonctions, que les chanoines de ma cathédrale sont par- « tout mes assesseurs, et que j'ai le droit de me faire assister « par eux dans toutes les cérémonies de l'office divin. L'ordre « que j'ai établi sera suivi, sauf à vous à réclamer ensuite si « vous croyez vos droits blessés. — Eh bien, reprirent ceux- « ci, nous en appelons au métropolitain, et nous instruirons « de toute cette affaire le duc de Nemours. » La procession n'en eut pas moins lieu dans l'ordre indiqué; et les chanoines de la collégiale n'y parurent pas, pour ne point préjudicier à leurs droits.

L'affaire ayant été déférée, en effet, au duc de Nemours, celui-ci, après l'avoir fait examiner avec soin, imagina un expédient par lequel, sans se prononcer pour aucun parti, il crut satisfaire toutes les exigences : il décida que les chanoines de la cathédrale tiendraient un des côtés de la procession, et que l'autre serait tenu par ceux de la collégiale, selon la coutume qui s'observait à Paris lorsque le chapitre de Notre-Dame se trouvait en procession avec les collégiales de la Sainte-Chapelle et de Sainte-Geneviève. L'évêque, courageux défenseur du bon droit, n'agréa point cette décision, qui le laissait incertain, et il écrivit au duc de Nemours que les deux collégiales de Paris, étant exemptes de la juridiction épiscopale, pouvaient être fondées à revendiquer des droits particuliers, mais que la collégiale d'Annecy, incontestablement soumise à la juridiction de l'ordinaire, et, en cas de vacance du siége, à celle du chapitre de la cathédrale ou du grand vicaire nommé par le chapitre, devait, par cela même, lui céder la préséance. Le duc goûta cette raison, et écrivit dans ce sens aux chanoines de la

collégiale. Mais ceux-ci, nullement disposés à se soumettre, persistèrent dans leur appel au métropolitain, et, en attendant, s'abstinrent de paraître en procession. L'évêque les laissa tranquilles pendant un an; mais alors, ne pouvant plus supporter le scandale de leur absence, il fixa l'ordre de la procession par un édit public portant peine d'excommunication encourue par le seul fait contre tout réfractaire, sans préjudice toutefois de l'appel interjeté et des droits qui pourraient être constatés; et il obligea sous la même peine les chanoines de la collégiale à assister non-seulement à la procession, mais encore à la messe solennelle qui devait la précéder, et à y prendre part au chant et aux cérémonies[1]. C'est ainsi que ce prélat si doux savait être ferme quand la justice le demandait.

Toutefois ce ne fut là encore que du provisoire. On obéit par force, mais on ne fut point pacifié, et l'entente cordiale n'existait pas. Pour mettre fin à cette division, qui affligeait son cœur, il rassembla l'année suivante les chanoines des deux églises, leur fit une courte mais pressante exhortation à l'union fraternelle entre eux; et, tous ayant répondu que tel était leur vœu le plus ardent, on convint, par une transaction amicale, que le chapitre de la cathédrale aurait le pas sur celui de la collégiale, mais aussi que, pour dédommagement et en signe de fraternité, il accorderait aux chanoines de la collégiale certains priviléges honorifiques. L'évêque, qui savait combien les corps sont susceptibles et combien facilement une petite circonstance amène de grands troubles, ne s'en tint pas à des généralités : il voulut que les attributions de l'un et de l'autre chapitre fussent spécifiées nettement et jusque dans les moindres détails, afin de prévenir tout nouveau sujet de division. Tous les points de la transaction étant bien précisés, l'évêque les sanctionna par son autorité et ordonna que ces règlements fussent inviolablement observés[2]. Ainsi finit pour toujours cette

[1] *Opuscules*, p. 315. — Charl.-Aug., p. 288 et suiv.
[2] Charl.-Aug., p. 355.

longue querelle, qui s'explique, non par la vanité des individus, mais par l'obligation de conscience que chacun se faisait de défendre les droits de son corps, tout en demeurant personnellement très-humble, de sorte que plus on y mettait d'opiniâtreté, plus on croyait y mettre de zèle. Le saint évêque en témoigna sa joie et sa reconnaissance aux deux chapitres : « Cette con-« corde, leur dit-il[1], va donner un nouvel accroissement à la « piété des laïques; pour moi, il me semble que j'y trouve une « nouvelle santé, et que j'en suis plus robuste pour aller avec « ferveur et allégresse à la visite de mon diocèse. »

L'homme de Dieu eut moins de peine à apaiser un autre différend qui s'éleva alors entre un de ses curés et ses paroissiens. C'était à cette époque l'usage dans le diocèse de Genève de donner à boire un peu de vin après la communion, pour faire avaler plus aisément la sainte hostie ou nettoyer la bouche des parcelles qui s'y seraient arrêtées. Dans une certaine paroisse, la coutume abusive s'était introduite de faire boire ce vin dans le calice même dont le prêtre venait de se servir à l'autel. Le curé ayant substitué au calice un vase de verre, ce fut un émoi général dans la paroisse, les têtes s'échauffèrent et le mécontentement devint extrême. L'évêque en fut informé, et aussitôt il adressa à ces diocésains égarés une lettre pleine de bonté qu'il termine par ces aimables paroles[2] : « Laissez-vous donc con-« duire, mes amis et mes frères, comme de bonnes brebis, par « ceux qui, sous mon autorité et celle du saint-siége apostoli-« que, vous ont été donnés pour pasteurs, et Dieu vous bénira. » C'en fut assez pour rétablir la paix dans la paroisse.

Mais telle est la misère humaine, que François de Sales avait à peine calmé une querelle quelque part, qu'il surgissait ailleurs d'autres sujets de discorde dans lesquels il lui fallait intervenir pour y apporter la paix. Il y avait à Sixt un monastère de chanoines réguliers de Saint-Augustin, fondé par le bien-

[1] Année de la Visitation, 12 octobre.
[2] Lettre XLVIIIe, et 629.

heureux Ponce, de la famille des barons de Faucigny, situé sur une roche escarpée et entourée de tous côtés par de hautes montagnes qui semblent comme une barrière de séparation entre le monde occupé de ce qui passe et le religieux voué à la méditation des choses éternelles. Fidèle à l'esprit de son fondateur, cette abbaye avait été pendant longtemps l'édification de la province; mais, comme la plupart des institutions humaines, après s'être élevées, tendent à déchoir, et que d'ailleurs la licence des guerres, telles qu'en avait subi tout le pays, a souvent un funeste retentissement jusque dans les lieux les plus retirés, plusieurs abus s'y étaient introduits.

L'évêque, qui en avait été informé dès l'an 1600, par deux chanoines de l'abbaye, avait hâte de les faire cesser, et, dans cette vue, il vint à Sixt le plus tôt qu'il lui fut possible. Dès le lendemain de son arrivée, il assembla les chanoines après sa messe, leur déclara qu'il venait faire la visite de leur abbaye, c'est-à-dire examiner si leur vie était ce qu'elle devait être, s'ils observaient la règle en tout point, enfin prendre connaissance de l'état de la maison, de leurs biens et de leurs droits; qu'il en avait le pouvoir comme leur supérieur; que telle était, d'après un usage immémorial, la prérogative de l'évêque de Genève; mais que néanmoins, s'ils croyaient avoir quelques raisons à faire valoir contre sa juridiction, il les priait de les produire librement. Tous ayant répondu, avec un grand respect, qu'ils reconnaissaient son droit, et qu'ils n'avaient garde ni de le contester ni d'en gêner l'exercice, il commença par l'abbé ses informations canoniques. Chose étrange! celui-ci ne savait pas s'il était commendataire ou titulaire[1]; il dit seulement que le sénat de Savoie ne l'estimait que commendataire et lui avait, pour cette raison, interdit la correction de ses religieux; qu'en conséquence il

[1] On appelait abbé *commendataire* celui qui, sans être astreint aux règles du monastère, le plus souvent même sans y demeurer, avait droit de percevoir une partie désignée des revenus de la maison; et on appelait *titulaire* celui qui gouvernait la communauté, en observait les règles et était tenu sévèrement à la résidence.

ne portait pas l'habit prescrit par la règle, et se bornait à administrer les biens temporels de l'abbaye; que les revenus de ces biens, notablement diminués, ne pouvaient suffire à la nourriture et à l'entretien des douze religieux mentionnés dans le titre de fondation, et qu'il avait été, par ce motif, obligé de restreindre à dix le chiffre des membres de sa communauté[1]. L'évêque passa de là à l'interrogatoire des religieux; et ceux-ci, contradictoirement à l'abbé, affirmèrent que les revenus étaient plus que suffisants pour nourrir et entretenir douze chanoines. Sortant ensuite de la question financière, ils lui firent connaître qu'ils n'avaient point prononcé de vœux, que leur engagement de vivre selon la règle de Saint-Augustin était purement implicite, et que, du reste, ils ne savaient pas nettement quelles étaient leurs obligations. Ils ajoutèrent diverses autres observations, chacun selon sa conscience et son point de vue; d'où l'évêque put conclure en quel état lamentable se trouvait cette maison. Toutefois il se garda de rien précipiter dans la réforme : comprenant que plus le mal était grave, plus il demandait de ménagements et de délicatesse dans la manière de le traiter, il s'abstint, pour le moment, de rien statuer sur une foule de points pour la décision desquels il avait besoin de connaître plus à fond les règles ou constitutions ainsi que les revenus de la maison, et il se borna à plusieurs ordonnances d'une exécution très-facile : car c'était son avis qu'il fallait commencer par les pratiques les plus aisées, pour venir peu à peu aux plus difficiles, et que là où la discipline régulière avait comme disparu par la désuétude, c'était faire beaucoup que de poser les fondements de la régularité future. Voici donc en substance ce qu'il crut devoir prescrire[2] : 1° Le monastère aura douze religieux, selon l'ancienne institution; 2° on y dira le bréviaire romain tant en particulier que dans l'office public, et on réci-

[1] De Cambis, t. I, p. 490 et suiv.
[2] *Opuscules*, p. 323 et 324.

tera avant les petites heures les psaumes de la pénitence, selon l'usage du monastère; mais personne n'y sera obligé hors du chœur, à moins que les rubriques du bréviaire ne le prescrivent; 3° on célébrera au moins quatre messes chaque jour, et cinq en certains jours qu'il désigna; 4° on murera tout le contour du monastère, laissant seulement deux portes pour y entrer, et jamais les femmes ne pénétreront dans l'enclos; 5° aucun religieux ne sortira sans la permission du prieur, et le prieur lui-même sera tenu d'avertir le plus ancien religieux quand il voudra sortir.

Plusieurs religieux se soumirent de bonne grâce à ces prescriptions : il n'en fut pas de même de l'abbé et de quelques autres, qui se proposèrent d'en appeler comme d'abus au sénat de Chambéry : cependant, contenus par le respect qu'inspirait la présence de l'évêque, ils gardèrent le silence, et leur soumission apparente fit croire au saint prélat que l'abbaye allait rentrer dans la bonne voie. Il termina donc sa visite par examiner le matériel de la maison, fit enlever de l'église et mettre au feu de vieilles images rongées par le temps et les vers[1]. Cela fait, il se préparait à partir, lorsque arrivèrent les habitants de quelques villages de la paroisse de Sixt, qui venaient réclamer sa protection : deux énormes rochers, détachés de la cime des montagnes et précipités par leur poids immense dans la vallée, avaient porté au milieu d'eux la dévastation et la mort, ravagé leurs champs, écrasé leurs maisons, détruit leurs animaux qui faisaient leur principale richesse, et ôté la vie à un grand nombre d'hommes. Réduits à la plus profonde misère, ces infortunés avaient présenté une requête à la chambre des comptes de Savoie pour être exemptés d'impôts pendant quelques années; et la chambre, n'osant prendre sur elle cette exemption, les avait renvoyés à la bienveillance du duc de Savoie. Mais cette réponse les avait jetés dans une cruelle anxiété; ils ne savaient comment faire parvenir au prince

[1] Charl.-Aug., p. 299 et 300.

leurs doléances et en obtenir une décision favorable, lorsqu'ils apprirent l'arrivée de leur évêque et de leur père à l'abbaye. Ils y accourent aussitôt, lui exposent avec larmes leur affreux état, et le conjurent de venir s'assurer par ses propres yeux de la profondeur de leurs maux, afin d'en faire le rapport au prince. L'évêque accueille ses pauvres affligés avec sa bonté ordinaire, mêle ses larmes à leurs larmes, les console de son mieux; et, accédant de bon cœur à leur demande, il part à pied avec eux, les suit par des chemins pierreux où la marche était si difficile qu'aucun cheval n'aurait pu y passer. Arrivé sur le lieu du désastre, il découvre le spectacle le plus lamentable, et se convainc que tout ce qu'on lui avait dit n'était rien auprès de la réalité : il en est navré, son cœur se brise à la vue de tant de ruines et compatit à toutes les douleurs; il cherche à relever les courages abattus, leur fait espérer des bontés du prince la grâce qu'ils désirent et leur promet son intervention la plus active. En effet, dès le premier moment libre, il écrivit au duc de Savoie pour lui présenter la requête de ces pauvres infortunés, fit agir auprès de lui le marquis de Lullin et le grand chancelier; et, grâce à ces puissants protecteurs, il eut la consolation de voir sa demande exaucée [1].

Cependant la paix que François de Sales avait établie à l'abbaye de Sixt fut de courte durée. L'abbé, dont le caractère indépendant ne pouvait s'accommoder des règlements donnés par le saint prélat, en appela comme d'abus au sénat de Chambéry, niant la juridiction de l'évêque de Genève sur l'abbaye; et il n'épargna, pour combattre les prétentions de François, ni artifices, ni railleries, ni invectives. Plusieurs religieux, effrayés de la pensée de l'observance régulière à laquelle ils prévoyaient que le saint évêque voudrait les soumettre, se joignirent à l'abbé et suscitèrent en leur faveur toute la noblesse du pays, et même une partie du sénat de Chambéry [2]. Le serviteur de Dieu ne se

[1] Charl.-Aug., p. 500.
[2] *Dép. de Passis.*

laissa pas effrayer par ce terrible assaut : il essaya d'abord, selon son usage, de gagner les cœurs par la bénignité des représentations et des procédés, et cette première démarche lui rallia tous les chanoines de l'abbaye : l'abbé demeura seul inflexible. Alors le saint évêque, dont la douceur, comme nous l'avons déjà vu, n'avait rien de faible, se résolut à poursuivre l'affaire avec énergie : « Je presserai la chose avec force, » écrivit-il aux religieux en les engageant à demeurer fermes et unis dans leurs bonnes dispositions; « j'espère que dans peu j'aurai sen- « tence en faveur de mon bon droit; et, moyennant cela, nous « pourrons prendre l'affaire de tant de biais, que ce monsieur « sera enfin contraint de se rendre à la raison... Prenez cou- « rage, leur écrivit-il encore, Dieu sera parmi vous qui fera « l'œuvre de la réforme si vous l'en suppliez : il ne vous a pas « donné cette bonne disposition pour vous laisser en chemin. « Étant unis, vous serez forts; désunis, vous serez faibles et « faciles à vaincre[1]. » François, en effet, se défendant contre le religieux rebelle, exposa au sénat tous ses droits sur cette maison; prouva, les pièces en main, que depuis 1161 l'abbaye était soumise à la juridiction et à la correction de l'évêque, et que ses fondateurs avaient stipulé eux-mêmes cette disposition en statuant que l'évêque pourrait déposer les abbés désobéissants et rebelles. Le sénat lui donna gain de cause, comme il s'y attendait; et alors, se voyant pleinement maître, il s'occupa à mettre la dernière main à la réforme qu'il n'avait qu'ébauchée l'année précédente[2]. Comme la chose était d'une haute gravité, il crut devoir y penser pendant plusieurs mois, tout en poursuivant les autres affaires de son diocèse; et, quand il eut bien mûri par la réflexion les mesures qu'il convenait de prendre, il se mit en route pour Sixt, sans se laisser arrêter par la chaleur brûlante qui régnait alors.

Arrivé à l'abbaye, il commença par faire reconnaître son au-

[1] *Dép. de Passis, Biord, Moccand*, etc.
[2] Charl.-Aug., p. 320 et suiv.

torité qu'on avait contestée, et déclarer obligatoires les ordonnances qu'il avait dressées à sa première visite. Puis il s'appliqua à préparer les esprits par ses discours publics et privés, comme par ses saints exemples, à la réforme qu'il venait leur apporter. L'entreprise était difficile; car quelques-uns des religieux, s'effrayant davantage de la chose à proportion qu'ils la voyaient plus imminente, imaginèrent mille obstacles pour l'entraver. On suscita au pieux réformateur des difficultés sans nombre; on lui adressa des paroles piquantes et peu respectueuses; on se disputa avec grand bruit; et, au milieu de tout ce tumulte, pas un mouvement, pas une parole, pas un signe d'impatience, ne lui échappa. Il écoutait, il adoucissait tout par le langage de la foi, de la mansuétude et de la charité. « On ne peut se représenter, « ont déposé plusieurs chanoines de l'abbaye, la suavité des en- « tretiens célestes qu'il nous faisait pour nous porter à embras- « ser courageusement l'observance et à faire revivre l'ancienne « discipline régulière. Nous le regardions comme un ange, « comme un Jean-Baptiste en innocence et en pureté, comme un « Élie en zèle, un Jean l'Évangéliste en douceur et en charité. »

A ses discours et à ses exemples il ajouta la prière, recommandant au ciel le succès de l'entreprise qui l'avait amené. Il pria surtout avec une ferveur spéciale et beaucoup de larmes le bienheureux Ponce, fondateur de l'abbaye, lequel, quoique frère d'Aymon, baron de Faucigny, et oncle d'Arducius, évêque et prince de Genève, avait renoncé à toutes les grandeurs du siècle pour s'ensevelir dans cette affreuse solitude et y porter la croix de Jésus-Christ : il fit ouvrir le sépulcre où se conservaient ses ossements, et devant lequel avaient été obtenues de fréquentes guérisons; il en examina avec soin les précieuses reliques, les vénéra avec grande dévotion, épanchant sur elles ses larmes et son cœur, et en retira pour lui-même un doigt qu'il fit enchâsser précieusement. L'ardeur des prières qu'il fit en cette circonstance n'eut d'égale que la chaleur des exhortations qu'il adressa aux religieux pour les engager à imiter la pénitence et la régularité de ce grand personnage, dont il re-

gretta qu'on n'eût pas écrit la vie et les vertus[1]. Le miracle d'un malade guéri sous ses yeux par l'attouchement des saintes reliques[2] vint encore redoubler son zèle et ses prières, et lui inspira les plus brûlants accents en parlant aux religieux pour les conjurer de se montrer dignes de leur saint fondateur.

Après avoir ainsi préparé les esprits et les cœurs, il donna ses constitutions[3], portant : 1° qu'on renverrait tout novice qui ne serait pas reconnu capable après une année d'épreuve, à moins qu'il ne donnât espoir de mieux réussir dans la seconde année; 2° que, parmi les religieux les plus exemplaires, on choisirait, pour présider les exercices et veiller à l'observation de la règle, un prieur et un sous-prieur, auxquels tous obéiraient comme à un père; 3° qu'un autre religieux, des plus réguliers, serait établi maître des novices et aidé dans sa charge par deux hommes capables, l'un pour leur expliquer le catéchisme du concile de Trente, l'autre pour leur enseigner l'office, les cérémonies et les autres devoirs de leur état; 4° que le prieur, et en son absence le sous-prieur, tiendrait chapitre tous les samedis pour corriger les manquements à la règle ou dans les offices, ainsi que tout autre acte répréhensible, et imposerait des pénitences proportionnées aux fautes; de plus, qu'il ne ferait ni ne commanderait rien d'important sans avoir pris l'avis du chapitre, ou, si le cas le demandait, sans recourir à l'évêque; 5° que tous les religieux mangeraient en commun, et que pendant tout le repas on ferait la lecture, d'une voix claire, intelligible et parfaitement articulée; 6° que les religieux étudieraient tous les jours la théologie et les bons livres de piété, qu'ils s'interdiraient sévèrement la lecture des livres défendus par l'Église ou purement curieux et inutiles, et que le prieur ne laisserait pas même entrer ces sortes de livres dans le monastère.

Tels sont en substance les règlements que donna le saint

[1] *Dép. du chanoine Gard, de Paris, de Myncet*, etc.
[2] *Dép. de François Favre.*
[3] *Opuscules*, p. 321.

évêque à l'abbaye de Sixt, et il les termina par ces douces paroles : « Nous assurons de la bénédiction de Dieu tous ceux qui « pratiqueront avec amour ces ordonnances, que le seul désir « du règne de Dieu en vous nous a dictées; j'espère que, par « leur accomplissement, cette famille religieuse reprendra sa « première splendeur et répandra partout la suave odeur dont « elle a parfumé autrefois tout ce pays. C'est la grâce, ô mon « Dieu! que j'attends de votre miséricordieuse bonté et que je « vous demande de toute l'étendue de mes affections. »

François, après avoir donné ces règlements, les fit mettre à exécution sous ses yeux; et, quand il vit toute la communauté en bon ordre, toutes les règles bien-observées, il se retira plein de consolation et d'espoir.

Il put alors s'occuper d'une autre partie de son diocèse qui excitait toutes ses sollicitudes : c'était la partie qui dépendait de la France et se composait du pays de Gex et des environs. Autant la politique du duc de Savoie avait été favorable à la religion, autant les ménagements de la France lui étaient funestes. Les ministres hérétiques, s'étant aperçus que la France les craignait, devinrent audacieux en proportion de la frayeur qu'ils inspiraient, et semblèrent vouloir se venger de la sévérité avec laquelle on avait traité leurs confrères du Chablais. L'erreur ne cessait donc d'avoir ses chaires et ses échos dans le malheureux pays de Gex, et de toutes parts on y prêchait la haine du catholicisme. Ce fut là pour le saint évêque un chagrin qui empoisonna presque tout son épiscopat. Il avait bien obtenu de Henri IV la permission de rétablir l'exercice de la religion catholique dans plusieurs paroisses, avec la cession des revenus des bénéfices pour fournir à la subsistance des curés; il avait, de plus, fait porter par le parlement de Bourgogne un arrêt conforme aux intentions de Sa Majesté; mais les ministres protestants n'en continuaient pas moins de ravager le pays par leurs doctrines, de percevoir les revenus des bénéfices ecclésiastiques et de susciter mille obstacles aux efforts de son zèle. Sur ces entrefaites, le duc de Bellegarde, gouverneur

de Bourgogne, et le président du parlement de Dijon étant venus à Belley avec le baron de Luz, lieutenant du roi en cette province, le saint évêque s'empressa d'aller les y trouver pour obtenir par eux la pleine exécution de l'arrêt porté en faveur de la religion catholique. A son arrivée à Belley, toute la ville s'émut : son maintien partout si digne et si modeste, sa religion si profonde dans le lieu saint, le firent regarder comme un ange de Dieu et sa présence comme une bénédiction. On désira l'entendre prêcher; il se prêta à ce désir, et sa parole toucha et édifia tous les cœurs. Les officiers de justice lui avaient demandé depuis longtemps un official pour juger les causes ecclésiastiques dans la partie de son diocèse qui relevait de la France au temporel; et longtemps il avait hésité s'il l'accorderait, par la crainte de nuire à l'unité de son administration; enfin, après avoir mûrement pesé les raisons pour et contre, il profita de sa présence sur les lieux pour satisfaire à la demande qui lui était faite, et il institua solennellement l'official. Le seigneur de Maillans de Valloz, qui avait alors un enfant à baptiser, le pria d'en être le parrain; le saint prélat, toujours disposé à faire plaisir à tous en toutes choses, se rendit de la meilleure grâce à cette invitation, et le baptême se fit avec grande pompe, à la joie de toute la ville[1].

Le duc de Bellegarde et le président, partageant l'admiration générale, firent au saint évêque l'accueil le plus bienveillant et s'offrirent à le seconder de tout leur pouvoir dans le rétablissement de la religion catholique au pays de Gex. Le duc poussa même l'obligeance jusqu'à lui proposer d'aller avec lui à Gex pour faire exécuter en personne l'arrêt du parlement. François, acceptant une offre si généreuse, se rendit sur les lieux avec le duc, qui lui accorda tout ce qui fut en son pouvoir, et, entre autres choses, la mainlevée de tous les revenus que les ministres prélevaient sur les bénéfices ecclésiastiques de la ville de Gex et des environs. Le duc fit mieux

[1] De Cambis, t. I, p. 489.

encore : touché des vertus du saint prélat, il voulut, après avoir terminé les affaires publiques, mettre ordre aux affaires de sa conscience par une sincère confession de sa vie entière, qu'il désira déposer dans le sein de l'homme de Dieu. François, non moins touché de ces belles dispositions, composa, pour lui rendre la chose plus facile, un petit écrit sur la confession générale [1], et y ajouta, à sa prière, un règlement de vie, où, accommodant la piété à sa position, il lui traça la ligne de conduite qu'il avait à suivre pour vivre en bon chrétien au milieu du monde. Le duc, pénétré de reconnaissance et préférant à tous ses titres de noblesse l'honneur d'être le fils spirituel d'un si saint évêque, ne voulut plus désormais que François de Sales lui donnât d'autre nom que celui de son fils : « Pour vous obéir, lui répondit celui-ci, je vous appellerai « désormais mon fils; mais vous serez mon fils Joseph par « honneur et par reconnaissance respectueuse, et mon fils Ben« jamin par complaisance et par dilection [2]. »

Frappés de l'exemple de leur maître, deux gentilshommes protestants et plusieurs gens de lettres de la suite du duc voulurent avoir avec l'homme de Dieu, dont ils admiraient eux-mêmes les vertus, des conférences sur la religion catholique : il se prêta de grand cœur à ce qu'ils désiraient; et peu à peu la lumière se fit dans leur esprit, la grâce leur mit au cœur le courage de suivre la vérité qui leur apparaissait, et ils prononcèrent leur abjuration solennelle devant toute la noblesse qui se trouvait pour lors à Gex [3]. Grand exemple qui ne demeura point sans fruit; car il détermina plusieurs autres conversions que le saint évêque eut la consolation de recevoir peu de jours après.

Pendant que l'Église se réjouissait de ces conquêtes de la foi, les protestants s'en irritaient et frémissaient de rage. Dans leur fureur, ils résolurent de se défaire de l'évêque de Genève

[1] *Opuscules*, p. 517.
[2] Année de la Visitation, 11 août.
[3] *Dép. de François Favre.*

par le poison, et gagnèrent une malheureuse qui, séduite par l'appât de l'or, jeta secrètement de l'arsenic dans ses aliments. François aussitôt fut saisi de vives douleurs accompagnées de violents vomissements; mais, plein de confiance en Dieu et en la Vierge-Mère, il fit vœu d'aller à pied en pèlerinage à Notre-Dame de Thonon s'il échappait au péril où il se trouvait; et, n'ignorant pas que ce serait tenter Dieu que de négliger les moyens naturels sous prétexte de remèdes surnaturels, il fit appeler les médecins, lesquels, ayant reconnu à temps la cause du mal, la paralysèrent par le contre-poison. Ainsi, grâce, soit à l'effet des remèdes, soit à la foi du malade, et probablement à l'un et à l'autre, l'accident n'eut d'autres suites que de faire ressortir la générosité du saint évêque, qui commanda un rigoureux silence sur le fait, de peur que la justice humaine, si elle en était instruite, ne découvrît les coupables et ne sévît contre eux[1].

Plus tard, le bruit s'étant répandu que le roi de France allait rendre le pays de Gex au duc de Savoie, le saint prélat en tressaillit d'aise. Il se flatta quelques instants qu'avec le concours du duc, dont il connaissait le zèle pour la foi catholique, il allait faire fleurir la religion dans ces contrées si malheureuses; et, sous l'impression de ce sentiment, comme sans doute aussi dans la vue d'engager le Pape à user de toute son influence auprès de Henri IV pour mener cette importante affaire à bonne fin, il adressa au Saint-Siége une relation de la conversion des bailliages du Chablais, de Bernier et de Gaillard, où il fait en termes magnifiques l'éloge du duc de Savoie, qu'il représente[2] comme n'ayant épargné aucun des moyens en son pouvoir pour ramener le peuple à la foi; et telle était l'importance qu'il attachait à convaincre le Pape des services rendus à la religion par le duc, qu'après avoir recommandé ce prince comme l'instrument du salut de tant d'âmes à la

[1] De Camhis, t. I, p. 489. — De Maupas, p. 232.
[2] Lettre XLIXe.

tendre sollicitude et à la paternelle bienveillance du saint-siége, il ne se contenta pas d'apposer à sa lettre le sceau de l'évêché avec sa signature, il la fit signer encore par plusieurs chanoines de sa cathédrale et autres éminents personnages d'une probité reconnue, témoins oculaires des faits.

Mais le saint évêque fut déçu dans son espoir, et la France garda ce qu'elle possédait; d'où il résulta que, nonobstant l'édit de Henri IV qui accordait la liberté de conscience dans le pays de Gex, il ne put y établir de prêtres que dans un très-petit nombre de paroisses : le gouvernement français craignait d'exaspérer le parti protestant par de trop larges concessions. Grand nombre de catholiques tentèrent sans succès d'obtenir l'autorisation de rouvrir leurs églises, et ceux-là mêmes qui l'obtinrent furent entravés pour l'exécution, tant par la défense du roi de faire contribuer le peuple à la restauration des lieux saints, ou à quoi que ce soit qui concernât la religion, que par la cupidité des ministres, qui ne prenaient pas seulement leur pension sur les bénéfices ecclésiastiques, mais en gardaient tout le surplus, « s'opiniâtrant pour ne le rendre pas, « autant que pour aucun article de leur foi, » selon l'expression même du saint évêque [1].

D'un autre côté, Seyssel était menacé de voir se relever le culte protestant, et l'évêque de Genève ne pouvait sans l'agrément de la France pourvoir d'un vicaire forain [2] les peuples récemment démembrés de la Savoie qui le demandaient avec instance [3]. Tant d'amertumes furent un peu adoucies par l'arrivée du baron de Luz, qui vint, par ordre du roi, accompagné de plusieurs conseillers du parlement de Bourgogne, poursuivre l'œuvre si désirée du libre exercice de la religion catholique et résoudre les difficultés que soulevait l'esprit chicaneur

[1] Lettre L^e^.

[2] Le vicaire forain était un prêtre chargé par l'évêque de pouvoirs plus étendus que ceux des curés pour l'administration et la surveillance de la région qui lui était confiée.

[3] Lettre LIe.

des hérétiques. Ces envoyés mirent les catholiques en possession de l'église Saint-Pierre de Gex, ainsi que des maisons presbytérales et autres biens dépendants de la cure. Plusieurs paroisses, enhardies par la circonstance, vinrent demander pour elles-mêmes l'exercice du culte catholique que la crainte des hérétiques avait empêché jusqu'alors de rétablir. Le baron de Luz, sans vouloir assumer la responsabilité de la mesure, à raison des conséquences qu'elle pourrait avoir par la malignité des ministres, se chargea d'en référer à Henri IV, et fit espérer une réponse favorable, qui, en effet, ne se fit pas longtemps attendre. Les hérétiques, furieux, firent aussitôt appel au roi et à son conseil des actes du baron de Luz : leur colère réunit tous les moyens d'opposition et mit en jeu, pour évincer les catholiques, toutes les manœuvres et toutes les intrigues. Le ministre la Faye en vint jusqu'à publier un pamphlet où il reprochait à l'évêque de Genève son ambition, son oisiveté, son luxe, le grand nombre de ses chiens de chasse, la magnificence de ses écuries, et autres chefs d'accusation qui ne pouvaient qu'exciter le rire et la pitié de ceux qui connaissaient le saint prélat. L'évêque ne se troubla point de ces calomnies que l'évidence des faits réfutait seule : « Le ministre, écrivait François [1], « laisse à part la grande multitude de mes imperfections et ne « censure que celles que je n'ai point, qui sont non-seulement « éloignées de mon affection, mais incompatibles avec la né- « cessité de mes affaires et la forme de vie que ma charge m'im- « pose. Béni soit Dieu qu'il ne sache pas mes maladies, puis- « qu'il ne les voudrait guérir que par la médisance! Je branle « à-savoir, ajouta-t-il, si je dois répondre, et, si ce n'était l'o- « pinion de mes amis, qui me combat, je serais résolu à la né- « gative, d'autant plus que j'ai en main une besogne plus « utile et que je n'ai nul loisir d'étudier. » Le saint évêque, en effet, ne répondit pas; mais il multiplia ses instances à Paris pour faire mettre à néant l'appel des hérétiques, et il obtint gain de cause.

[1] Lettre LVIe.

Au milieu de tous ces débats, l'évêque de Genève n'oublia point le vœu qu'il avait fait d'aller en pèlerinage à Notre-Dame de Thonon, pour remercier Dieu et la sainte Vierge, tant du recouvrement de sa santé que de la conversion des bailliages. Le plus tôt qu'il le put, il se mit en route et prit son chemin par la paroisse de Corbonnaud, près Seyssel, qu'il voulait visiter; il y fut reçu avec toutes les démonstrations du respect par M. de Gornet, qui y commandait pour le roi de France, et qui, quoique protestant, sut comprendre tout ce qui était dû d'égards à une si haute vertu; de là, il partit à pied pour Thonon. Il faisait une chaleur extrême, et la distance à parcourir était de quarante-huit kilomètres; c'est assez dire quelle fut la fatigue du saint évêque, relevant de maladie et en proie à une fièvre presque continue[1]. Aux approches de Thonon, il fut accueilli avec grand honneur par les syndics et les principaux de la cité accourus au-devant de lui, et son entrée en ville fut un triomphe. Il voulut aller d'abord à l'église Notre-Dame, où sa foi l'appelait avant tout, et il y arriva tout baigné de sueur, plus encore de larmes que faisait couler l'émotion de sa piété à la vue des lieux témoins de ses premiers combats. Il y pria longtemps avec grande ferveur, épanchant délicieusement au pied de l'autel les sentiments dont son cœur était plein; et de là il se communiqua avec sa facilité accoutumée aux habitants, joyeux de le posséder dans leurs murs. Il les affermit dans la foi par ses discours comme par ses exemples, et, leur faisant sentir l'obligation d'honorer leur croyance par la sainteté de leurs mœurs, il éveilla en eux une sainte émulation de bon exemple et de vie parfaite. Quelques-uns des hérétiques qui avaient résisté jusqu'alors à tous les efforts de son zèle désirèrent avoir des conférences avec lui; et il eut la consolation d'en ramener plusieurs. Il resta cependant encore des obstinés : un jour qu'il était allé en grande cérémonie bénir un cimetière de la ville, le ciel s'étant tout à coup couvert

[1] *Dép. de sainte Chantal*, art. XXXI. — De Maupas, p. 232.

de nuages, et une tempête horrible qui, au milieu des vents déchaînés, des éclairs et des tonnerres, versait sur la terre, comme par torrents, une pluie mêlée de grêle, ayant arrêté forcément la procession, ces malheureux prirent de là occasion d'insulter à la foi catholique et à ce qu'ils appelaient ses superstitions. « Voyez, disaient-il d'un ton moqueur, voyez « comme Dieu se déclare contre les papistes. — Vous vous « trompez grandement, leur répliqua le saint évêque, qui les « entendit : cette tempête, au contraire, n'est que l'effet de la « colère du démon, qui s'irrite de se voir chassé de ces lieux « par la puissance du Saint-Esprit. » Et, pour preuve de ce qu'il avançait, instruit par les saintes Écritures que les démons ont le pouvoir naturel d'agir sur les éléments, mais que ce pouvoir est subordonné à la volonté de Dieu, qui en enchaîne l'exercice à son gré, il fit les prières de l'Église connues sous le nom d'*exorcismes*, pour conjurer l'orage. Il n'avait pas encore fini, qu'aussitôt la tempête s'apaise, le ciel se calme, une douce sérénité réjouit tous les regards, et la procession retourne en bon ordre au lieu d'où elle était partie.

Tout en travaillant au plus grand bien du peuple de sa chère ville de Thonon, le pieux prélat donnait des soins particuliers aux prêtres de la communauté qu'il y avait fondée sous le nom de la *Sainte-Maison* : c'étaient là ses enfants de prédilection; tout le temps qu'il n'était pas occupé au dehors, il le leur consacrait pour les encourager à la vertu par des instructions communes et des entretiens privés. Il confirma leur institut par un nouvel acte de son autorité, et leur laissa comme témoignage de son estime et de son affection la note suivante écrite de sa propre main[1].

« Le pape Clément VIII avait établi préfet de la sainte mai- « son de Notre-Dame de Compassion de Thonon François de « Sales, prévôt de l'Église de Genève. Mais le même François, « ayant été fait quelque temps après évêque et prince de Ge-

[1] Charl.-Aug. déclare en posséder l'original.

« nève, et par là déchargé de la fonction de préfet, s'est donné,
« dévoué et consacré tout entier, de son plein gré et de son
« propre mouvement, à cette congrégation, faisant les souhaits
« les plus sincères et les plus ardents pour que la dévotion aux
« très-augustes noms de Jésus et de Marie se répande de l'église
« de Thonon dans toutes celles du diocèse, et surtout dans la
« ville de Genève; et que ces saints noms y exhalent une odeur
« de suavité comme un parfum précieux, ou comme le cinna-
« mome, le baume odoriférant et la myrrhe choisie[1]. Ainsi
« soit-il! Ainsi soit-il! »

François conféra encore à Thonon les saints ordres, le samedi 20 septembre; et aussitôt après il partit pour se rendre à Viuz en Salaz, la seule seigneurie que les hérétiques eussent laissée à l'évêque de Genève. Là, il goûta une de ces jouissances que son cœur plaçait au-dessus de tout, le retour d'une brebis égarée au bercail de l'Église. Déjà le baron d'Yvoire avait eu avec lui à Thonon plusieurs entretiens; et, aux arguments invincibles du champion de la foi catholique, il n'avait pu répondre autre chose, sinon qu'il n'était pas versé dans la controverse, qu'il savait mieux manier l'épée que résoudre des difficultés de théologie, mais qu'il voudrait voir l'évêque aux prises avec les ministres, dont plusieurs au moins sauraient lui répondre savamment et solidement. « Je ne demande
« pas mieux, lui avait reparti François, que d'avoir une confé-
« rence avec vos ministres : allez, je vous prie, leur en faire
« la proposition de ma part; et, en quelque endroit qu'il leur
« plaise en fixer le lieu, je m'y rendrai. » Sur cette parole, le seigneur d'Yvoire était allé à Genève, avait pressé instamment les ministres d'accepter le défi proposé, et n'avait jamais pu les y décider. Inférant de cette lâcheté qu'ils n'avaient rien de solide à opposer aux raisonnements de François, il ne pensa plus qu'à rentrer dans le sein de l'Église, et tel fut le but de son voyage à Viuz. Il y fit, en effet, son abjuration entre les

[1] *Eccli.*, XXIV, 20.

mains de l'évêque, et vécut toujours depuis en fervent catholique[1].

Tout ce qu'avait fait François de Sales pour son diocèse lui semblait peu de chose encore ; et un point plus important le préoccupait. Jusque-là il n'avait parlé à ses prêtres que de loin par ses écrits, ou de près en particulier. Il estima nécessaire de leur parler à tous réunis en synode, pour les animer de son esprit et leur prescrire une marche uniforme. En conséquence, et conformément aux lois de l'Église, il adressa à tout son clergé une circulaire, par laquelle il le convoquait pour le 2 octobre, fête des saints anges, jour dont il fit choix par un sentiment pieux, voulant placer solennellement cette assemblée sous la protection de l'ange de son diocèse, auquel il avait une dévotion spéciale. L'édit de convocation, qui fut publié dans toutes les paroisses, y appelait tous les abbés, prieurs, doyens, chanoines et curés du diocèse, et leur prescrivait : 1° de préparer la relation exacte de l'état et des besoins de leurs églises respectives, qu'ils devraient présenter devant les commissaires délégués par l'évêque; 2° de visiter, avant de partir, tous les malades auxquels leur ministère pourrait être utile, d'administrer les sacrements à ceux qui en auraient besoin, et de confier pendant leur absence le soin de leurs ouailles aux prêtres qui ne viendraient pas au synode[2].

Le premier jour d'octobre, eut lieu à l'évêché la séance préparatoire, composée des chanoines de la ville, des archiprêtres et des membres les plus éminents du clergé. On désigna pour lieu du synode l'église collégiale de Notre-Dame; on en nomma le promoteur, le maître des cérémonies, les visiteurs et les autres officiers; et le lendemain, après la messe, célébrée pontificalement, chantée par les musiciens réunis de toutes les églises d'Annecy, et suivie d'une procession générale du clergé par toute la ville, un des chanoines prononça sur la dignité du sa-

[1] De Caimbis, t. I, p. 490.
[2] *Opuscules*, p. 259.

cerdoce et la vie ecclésiastique un discours remarquable, auquel le saint évêque ajouta, de sa place, quelques réflexions pleines d'onction et de piété. L'après-midi, on tint une autre assemblée, où le procureur fiscal, ayant signalé l'absence de plusieurs, soit abbés ou prieurs, soit chanoines ou curés, quoique tous eussent été convoqués, demanda qu'on lui donnât acte de leur défaut, et que, nonobstant leur absence, on passât outre à la célébration du synode. L'évêque ayant fait droit à ces demandes, on commença par procéder à diverses nominations : on nomma d'abord dix examinateurs, dont la mission était de présider les concours qui avaient lieu pour la nomination aux bénéfices vacants et de choisir le plus digne; puis, douze députés du clergé, qui avaient, sans doute, charge de le représenter et de soutenir ses droits en certaines assemblées. De là, on passa à une opération bien plus importante. Comme le diocèse de Genève était si étendu, que l'évêque ne pouvait tout voir, ni tout examiner par lui-même, le saint prélat exposa au synode le plan qu'il avait conçu de le partager en vingt sections, désignées sous le nom de *surveillances*, et de préposer à chacune d'elles le curé le plus remarquable de la section, en lui imposant le devoir : 1° de visiter tous les six mois toutes les paroisses de sa surveillance, d'y corriger les abus particuliers, d'y décider les différends, d'y ramener à l'ordre les délinquants; 2° de rassembler deux fois l'an tous les curés de sa section, pour aviser ensemble à des mesures communes et uniformes propres à remédier aux abus généraux; 3° de déférer à l'évêque les abus qu'il ne pourrait faire cesser, ni par sa propre influence, ni par celle de ses confrères, et de lui dénoncer les contumaces; 4° d'adresser tous les six mois à l'évêché un rapport détaillé de l'état où il aurait trouvé chaque église, chaque paroisse, et de la conduite de chaque pasteur. Cette mesure, grâce à l'ascendant de sa vertu et au bon esprit de son clergé, fut bien reçue et goûtée de tout le monde; il nomma les surveillants après en avoir délibéré dans l'assemblée; et cette belle institution, par les soins qu'il eut d'y tenir

exactement la main, le mit à même de connaître à fond en peu de temps tout son diocèse, de porter de sages règlements adaptés aux besoins des lieux et des personnes, et d'en assurer l'exécution [1]. Voulant ensuite mettre en plus grande considération les vingt surveillants destinés à être des auxiliaires si puissants de son ministère, il leur conféra divers pouvoirs et la permission d'accorder certaines dispenses.

Après ces nominations, le saint évêque publia ses statuts synodaux, aussi courts que substantiels [2]; il y prescrit d'abord à ses prêtres la résidence, l'habit ecclésiastique, la tonsure, l'observation de tous les décrets du concile de Trente, surtout pour ce qui regarde l'office divin et la célébration de la messe, la propreté des tabernacles et des ciboires, le renouvellement de la réserve et des saintes huiles, le catéchisme tous les dimanches et les fêtes d'obligation, la tenue exacte des registres de baptêmes, mariages et décès. Puis il leur interdit les jeux publics, la chasse, les cabarets, les foires, les annonces profanes en chaire, où l'on ne doit parler que de ce qui intéresse la gloire de Dieu et le salut des âmes, les exorcismes sans autorisation de l'ordinaire; enfin il termine en ordonnant que ces statuts soient affichés dans les sacristies et autres lieux où les ecclésiastiques les aient toujours sous les yeux.

Cette publication finie, inspiré par sa tendre piété, il dit à ses prêtres que, « les hérétiques ayant poussé l'ingratitude et « la perfidie jusqu'à tourner en ridicule l'adoration du saint « Sacrement, il convenait de rendre, surtout dans le diocèse « de Genève, des hommages multipliés à ce grand mystère « d'amour avec le plus de dévotion possible; » et, en conséquence, en vertu d'un bref du saint-siége, qu'il avait obtenu à cet effet [3], il statua que tous les jeudis de l'année, non empêchés par une fête semi-double, on ferait dans tout le diocèse

[1] *Dép. du recteur Marrignier, de Dumon, Moccand, Cesmontex*, etc.
[2] *Opuscules*, p. 261. — Charl.-Aug., p. 301 et suiv.
[3] *Dép. de Baytay.*

l'office du saint Sacrement, excepté les jours de Vigile, l'Avent et le Carême[1]; enfin il termina cette sainte assemblée par une invitation pressante à faire tous les dimanches le catéchisme au peuple, selon ce que nous avons dit plus haut.

Frappé du grand bien qu'avait produit ce premier synode, le saint évêque résolut de le tenir régulièrement chaque année, et assigna pour cette réunion le mercredi de la seconde semaine d'après Pâques. Chaque année, en effet, jusqu'à sa mort, il fut fidèle à cette pratique[2], et, pour la rendre plus utile, il préparait avec soin tout ce qu'il y devait dire et prescrire : renseigné exactement par ses vingt surveillants sur ce qui se passait dans chaque paroisse de son diocèse, il parlait à chacun de ses prêtres avec pleine connaissance de cause, leur signalait les abus à réformer et leur en disait le remède. Le synode durait trois jours : le matin était consacré à la célébration de la messe pontificale, à la prédication, qu'il faisait lui-même le premier jour, et aux autres prières ordonnées par l'Église. Les après-midi étaient employés aux décrets synodaux, aux conférences et aux règlements que demandait le bon gouvernement de l'Église. Tout le temps où le saint prélat n'était pas avec son clergé rassemblé, il recevait depuis le grand matin jusqu'après dix heures du soir ceux qui avaient à lui parler[3]; et tel était l'empire qu'il exerçait sur ces solennelles assemblées, par l'exemple de sa religion et de sa piété, par l'onction et la puissance de ses discours, par la sagesse de ses règlements ou constitutions synodales, qu'on vénérait toutes ses paroles comme des sentences venues du ciel, toutes ses prescriptions comme des oracles, et que chaque ecclésiastique s'en retournait également consolé et édifié. Cependant le saint évêque ne s'en tenait pas là; convaincu que c'est peu de chose d'écrire ou d'ordonner ce qui doit être fait si on ne veille à ce

[1] *Dép. de tous les témoins.*
[2] Le P. la Rivière, p. 265.
[3] Dom Jean de Saint-François, p. 486.

qu'il se lasse, et que rien ne déconsidère plus l'autorité que la négligence à faire exécuter ce qu'elle a une fois prescrit, il veillait assidûment à l'observation exacte de toutes ses ordonnances. Tous les six mois, ses vingt surveillants, auxquels on donna plus tard le nom d'archiprêtres, lui rendaient compte de ce qui s'était passé dans leur ressort; et si, dans ce compte rendu, quelque infracteur lui était signalé, il le rappelait promptement au devoir avec une douce fermeté. De là cette persuasion générale, fondée sur la notoriété des faits, qu'il n'y avait pas moyen d'échapper à son regard; et de là aussi le bel ordre qu'il parvint à établir dans tout son diocèse [1].

[1] *Dép. de Moccand, Dumon, Marrignier,* etc., etc.

CHAPITRE III

FRANÇOIS DE SALES ÉTEND SON ZÈLE HORS DE SON DIOCÈSE. CARÊME DE DIJON. — PREMIERS RAPPORTS AVEC MADAME DE CHANTAL ET SA FAMILLE.

Années 1603 et 1604.

François de Sales avait le cœur trop grand et trop catholique, l'âme trop ardente, pour circonscrire son zèle dans le diocèse de Genève. Partout où s'offrait à lui l'occasion de faire le bien, il la saisissait. Il y avait quelque temps qu'il s'était chargé de solliciter en cour de Rome les bulles pour un ecclésiastique de ses amis, M. Antoine Revel, originaire du Dauphiné, nommé à l'évêché de Dol[1]; et il les reçut en cette année 1603. Un autre se serait contenté de les lui envoyer, en y joignant les compliments d'usage; et le saint évêque l'eût pu d'autant mieux, que, comme il le dit en commençant sa lettre d'envoi, il était alors accablé d'*occupations infinies;* à tel point qu'il ne pensait pas « qu'aucun autre évêque eût une charge « plus laborieuse et plus pénible que la sienne. » Mais la charité, à laquelle rien n'est impossible, sut lui faire trouver le temps d'adresser au nouvel évêque les avis les plus utiles et les plus sages. « Il faut maintenant, lui dit-il[2], devenir tout « autre, tant au dedans qu'au dehors; et, pour faire ce grand et « solemel changement, renverser tout votre intérieur, le re- « muer partout... » Il l'engage ensuite à prendre conseil

[1] Voyez la *Vie de la bienheureuse Marie de l'Incarnation,* par l'abbé Boucher, p. 221 et 222 (note), et les *Vies des saints de Bretagne,* par M. Tresvaux, t. VI, p. 292 et 293.

[2] Lettre XLVIIe.

d'hommes éminents en vertu et en doctrine, entre lesquels il lui indique M. de Bérulle, dont il porte ce jugement remarquable : « C'est un homme, dit-il, à qui Dieu a beaucoup donné et qu'il « est impossible d'approcher sans beaucoup profiter. Il est en « tout tel que je désirerais être moi-même. Je n'ai rencontré « personne qui me revienne autant. »

Aux conseils des hommes vivants, il l'invite à ajouter l'étude des écrits de ceux qui ne sont plus; et il lui recommande la lecture réfléchie, premièrement des ouvrages spirituels du père de Grenade, qui doivent être, lui dit-il, *comme son second Bréviaire*, et qui enseignent tout ce qu'il y a de plus propre à former dans une âme la vraie et solide vertu; en second lieu, des traités de piété de Jean d'Avila, des Confessions de saint Augustin et des Épîtres de saint Jérôme. Mais, comme il ne suffit pas à l'évêque d'être saint, qu'il doit encore savoir sanctifier les autres et gouverner son peuple, il lui conseille de lire dans cette vue les *Morales* et le *Pastoral* de saint Grégoire, le livre de la *Considération* et les lettres de saint Bernard, l'ouvrage de dom Barthélemy des Martyrs intitulé *Stimulus pastorum*, les actes de l'église de Milan, la vie de saint Charles Borromée, et par-dessus tout le concile de Trente, avec le catéchisme de ce concile, qu'il doit *toujours*, dit-il, *avoir entre les mains*. Enfin, il termine en lui recommandant de porter à son sacre une foi vive qui le fasse trembler sur la grandeur de son nouveau caractère, un respect profond de lui-même et une piété sincère; d'avoir pour l'ange du diocèse et le saint qui en est le patron une dévotion spéciale, et d'être fidèle à prêcher souvent, comme le veut le concile de Trente. « Le sermon paternel d'un évêque, lui dit-il, « vaut mieux que l'artifice des sermons : pour peu qu'il dise, « c'est toujours beaucoup. »

Peu de mois après cette lettre, un événement qui devait avoir une portée immense sur tout son avenir, comme sur le bien de la religion, l'appela hors de son diocèse. Les échevins de Dijon, informés par la renommée de son rare mérite, l'invitèrent à venir prêcher le Carême dans leur ville. Le principe

qu'il avait adopté de ne jamais refuser la parole de Dieu à qui la lui demandait eût suffi peut-être pour lui faire agréer l'invitation; mais deux raisons puissantes se joignirent à celle-là : premièrement, il lui sembla que ce serait un moyen de se mettre en rapports intimes avec le parlement de Bourgogne, dont dépendait le pays de Gex, et d'en obtenir plusieurs mesures importantes au bien de la religion. En second lieu, Henri IV, par une distraction qui se conçoit dans un monarque chargé de tant d'affaires, oubliant la cession qu'il lui avait faite des revenus des biens ecclésiastiques du pays de Gex, pour y établir des curés, avait, par une ordonnance postérieure à cette cession, donné ces mêmes biens, à titre de bénéfices, à André Frémiot, conseiller au parlement de Dijon, récemment nommé archevêque de Bourges, quoique non encore promu au sacerdoce; et celui-ci, peu disposé à se dessaisir, voulait faire prévaloir la dernière ordonnance sur la première. Déjà l'affaire avait été plaidée à Dijon; déjà même un gentilhomme de la chambre du roi, M. Deshayes, grand ami de l'évêque de Genève, avait essayé, à Paris, de faire révoquer l'ordonnance qui cédait à l'archevêque des bénéfices déjà concédés à d'autres [1]; et cependant on n'arrivait point à une conclusion. D'un autre côté, il tardait au saint évêque de ne plus plaider, « parce que, « disait-il, les procès entre évêques ne peuvent être que scanda- « leux. » Ce sentiment lui faisait vivement désirer d'arranger l'affaire à l'amiable, en s'abouchant avec l'archevêque; et la station du Carême, qu'on lui proposait, lui en offrait l'occasion la plus favorable. Il accueillit donc la proposition avec bonheur.

Mais auparavant il écrivit au duc de Savoie pour lui en demander la permission; car il portait si loin la déférence au bon plaisir du souverain, qu'il ne voulait point, sans son agrément, faire une si longue absence hors de ses États. Le prince, sans doute par estime pour un évêque dont les services étaient si précieux à la religion et à ses sujets, refusa d'abord son con-

[1] Lettre L*.

sentement; mais, les échevins de Dijon le lui ayant demandé avec instance, il se laissa fléchir et fit savoir au saint prélat qu'il lui donnait toute liberté d'aller là où l'appelaient des vœux si empressés.

Pourvu de la permission de son souverain dans l'ordre temporel, le serviteur dévoué du Saint-Siége voulut aussi avoir l'agrément du Pape : il lui écrivit donc pour le prier de trouver bon ce voyage, projeté uniquement dans l'intérêt spirituel du pays [1]. Il commence par lui dire qu'un des grands embarras de sa position, c'est d'avoir à traiter avec deux puissances, la Savoie et la France, qui se partagent son diocèse, à ménager ainsi deux autorités jalouses et à plaider à deux tribunaux différents la cause de la religion. Puis il expose quel est l'intérêt qui l'engage à ce voyage; mais il a grand soin de ne pas nommer l'archevêque de Bourges : par une délicatesse bien digne de sa belle âme, il se borne à dire qu'il a une contestation à régler avec un conseiller au parlement de Dijon, pour les biens ecclésiastiques du pays de Gex, et qu'il espère arranger le différend de la manière la plus favorable à la religion. Il ajoute que, du reste, son absence ne sera que de deux mois, et qu'il laisse son diocèse abondamment pourvu de secours spirituels. « Néanmoins, dit-il en terminant, je n'ai « point voulu partir sans en instruire Votre Sainteté, désirant « lui rendre compte de toutes mes actions, qui doivent être ré- « glées en tout et partout selon le bon plaisir du successeur du « prince des apôtres. »

Cependant le Carême approchait; et le saint évêque, qui avait compris depuis longtemps que la prière est la première préparation au ministère évangélique, qu'avant d'aller prêcher aux autres les grandes vérités de la religion il faut se les prêcher à soi-même et s'en pénétrer dans le silence de la méditation, résolut de consacrer avant son départ quelques jours à la retraite. Le lieu qu'il choisit à ce dessein fut le château de

[1] Lettre LIe.

Sales, où il venait se recueillir cinq ou six jours une ou deux fois l'an. Aucun lieu, en effet, ne convenait mieux pour une retraite : c'était plutôt un monastère qu'un château, plutôt un sanctuaire de religion et de piété qu'une maison de grand seigneur; comme il en confessait tous les habitants, depuis sa mère, ses frères, sœurs et belles-sœurs, jusqu'aux nourrices, valets et servantes, il les avait tous, par son habile direction, formés aux vraies et solides vertus, de sorte que la religion régnait dans toute sa perfection en ce fortuné séjour, l'embellissait de ses charmes et en faisait un paradis. Un jour, un violent orage ayant éclaté sur la maison, tous les habitants du château, effrayés, se croyant à leur dernière heure, se mirent à prier de tout leur cœur; quand l'orage eut cessé : « Oh! quel « plaisir j'ai eu, leur dit le saint évêque, à vous voir faire tant « de signes de croix, et à vous entendre invoquer avec tant « de ferveur le saint nom de Jésus! Sans cette frayeur, vous « n'eussiez point prié ainsi. — Mais vous, lui demanda sa mère, « surprise de son calme au milieu du danger, n'avez-vous donc « jamais peur? — J'ai toujours peur, répondit-il, de déplaire « à Dieu[1]. »

C'était un spectacle ravissant de voir la concorde et l'harmonie qui unissaient tous les membres de cette sainte famille. Rarement les belles-mères et les belles-filles, les belles-sœurs et les beaux-frères, sympathisent ensemble; mais là c'était entre tous une fusion parfaite des cœurs, qui faisait le bonheur du saint évêque, selon ces douces paroles qu'il écrivait plus tard à madame de Chantal : « Je suis ici comblé d'une « tendre et incomparable consolation auprès de ma bonne « mère. Vous auriez plaisir à voir un accord si parfait. Je puis « vous assurer, à la gloire de Dieu, qu'il n'y a ici qu'un cœur « et qu'une âme en unité de son très-saint amour[2]. » Madame de Boisy, après l'évêque de Genève, était l'instrument et comme

[1] Année de la Visitation, 8 août.
[2] Lettre DCLXV^e.

l'âme de tout ce grand bien : cette digne mère de famille ne négligeait rien pour faire fleurir toutes les vertus dans sa maison; et, afin d'y mieux réussir, elle aimait à consulter son saint fils toutes les fois que l'occasion s'en présentait. Dès le temps qu'il fut prêtre, elle l'avait pris pour confesseur et pour guide; et, quand elle le vit honoré de l'épiscopat, sa confiance redoublant encore, elle ne le regarda plus que comme son père et son ange visible; elle suivit avec religion tous ses avis, elle les lui demanda par écrit, et les excellentes instructions qu'il lui donna formèrent plus tard une partie du livre incomparable de l'*Introduction à la Vie dévote*.

Tel était le pieux asile où le saint évêque se prépara à prêcher le Carême de Dijon; là, libre de toute sollicitude, tout entier à ses graves réflexions, il sentit par expérience que la solitude est la mère des grandes pensées, des fortes convictions, des profonds aperçus, de toutes les belles qualités qui font l'orateur chrétien, l'apôtre et le sauveur des âmes. La meilleure partie de son temps était consacrée à la prière; il consultait Dieu bien plus que les livres, il demandait des lumières à l'oraison beaucoup plus qu'à l'étude; et le Ciel ne faisait point défaut à sa confiance : car non-seulement il lui montrait les belles vérités qu'il cherchait, mais il l'éclairait sur des matières même auxquelles il ne pensait pas. C'est ce que nous démontre une extase qu'il eut alors et qui est demeurée un fait célèbre dans sa vie. Un jour qu'il était seul à la chapelle du château, abîmé dans une méditation profonde, il fut tout à coup ravi en extase; et, pendant cet état surnaturel, deux grandes merveilles s'opérèrent en lui : la première fut une illumination subite qui éclaira son esprit d'une prodigieuse abondance de lumières touchant les mystères de la foi et la dispensation des grâces; la seconde fut une révélation précise qu'il serait un jour le fondateur d'un ordre de religieuses. Il lui fut même donné de voir distinctement les personnes principales par qui cet ordre devait commencer : il vit une femme de haute stature, au visage grave et plein de pudeur, vêtue de noir comme

une veuve; accompagnée de deux religieuses vêtues presque de même; et il lui fut dit intérieurement que ces trois personnes devaient être les premières religieuses de son institut. La propagation de cet ordre lui fut ensuite montrée sous deux symboles : l'un était un arbre planté au fond d'une vallée, lequel, s'élevant au-dessus des montagnes, étendait ses branches par tout le monde; l'autre, une fontaine d'eau douce, toute petite à sa source, mais coulant au loin, en se grossissant toujours, et se divisant ensuite en plusieurs beaux ruisseaux et grandes rivières [1]. Telle fut la vision dont Dieu favorisa son serviteur : elle ne dura qu'une demi-heure; mais l'impression de la Divinité qui venait de se communiquer à lui ne s'effaça que lentement; il lui en resta pendant un certain temps une rougeur extraordinaire et comme un rejaillissement de lumière qui tenait du miracle. Toute sa famille en fut frappée, et, comme dans le premier moment elle en ignorait la cause, elle crut y voir l'effet des flammes de l'amour divin qui dévoraient son cœur : c'est ce qu'ont déposé plusieurs témoins dans le procès de sa béatification. « J'étais présent, avec Georges « Rolland, dit François Favre dans sa déposition, lorsque le « saint revint de son extase; et je suis témoin que son visage « parut rayonnant comme celui d'un homme transporté en Dieu; « tous les autres membres de la famille le virent comme nous, « j'ai encore, ajouta-t-il, entendu raconter le fait de cette « extase au président Antoine Favre, qui le tenait de la propre « bouche du saint évêque [2]. »

Ainsi préparé par la retraite au ministère qu'il avait à remplir, François de Sales partit pour Dijon, après en avoir informé le duc de Savoie par une lettre où il protestait qu'il n'entreprenait ce voyage qu'en vue des intérêts de la religion; qu'il ne serait absent que le moins de temps possible, se regardant hors de son diocèse comme hors de son élément;

[1] Charl.-Aug., p. 311.
[2] Lettre LIIe.

qu'enfin il avait un désir extrême de rendre service et obéissance à Son Altesse et de lui donner toutes les preuves d'une fidélité inviolable. En effet, il ne quittait jamais son cher Annecy qu'avec un regret profond, lors même qu'il était convaincu que Dieu voulait qu'il en sortît. « Je ne sors jamais de ma ber-« gerie, disait-il, qu'avec inquiétude; je crains que mes brebis « ne demeurent affamées pendant que j'irai repaître celles d'au-« trui, ou que le loup, profitant de mon absence, ne m'en en-« lève quelques-unes [1]. »

Les échevins de Dijon, informés de l'approche du saint évêque, vinrent à sa rencontre, accompagnés d'un grand nombre d'ecclésiastiques et de plusieurs des principaux habitants; ils le reçurent avec les plus grands honneurs, et le conduisirent en corps au logement qu'on lui avait préparé. Le zélé prédicateur se mit aussitôt à l'œuvre; et, dès les premiers jours, un peuple immense, soit de la ville, soit des environs, se pressa autour de sa chaire, avide de la parole d'un saint, qui était en même temps un orateur renommé. Quand on l'eut entendu une fois, on fut plus avide de l'entendre encore; et, dans l'enthousiasme que produisaient la beauté de ses discours, la force de ses raisonnements, et surtout l'onction de piété qui parfumait, pour ainsi dire, chacune de ses paroles, plusieurs, tant laïques que prêtres et religieux, s'empressèrent de recueillir par écrit, dans l'église même, tout ce qui sortait de sa bouche. Les calvinistes eux-mêmes, alors très-nombreux à Dijon, y accoururent en foule, comme les catholiques, et écoutèrent avec respect ce prédicateur d'un genre nouveau, qui ne commandait pas en maître, mais qui s'insinuait en ami et captivait les cœurs, qui traitait la controverse non en argumentateur jaloux de la victoire, mais en père plein du désir de ramener ses enfants égarés. Remarquablement beau dans tous les genres, le saint prédicateur l'était surtout dans les sujets tendres qui allaient au cœur; et la Passion, qu'il prêcha le vendredi saint, parcou-

[1] Extrait du procès de la béatification du saint évêque.

rant pour ainsi dire une à une toutes les souffrances du Sauveur, et répandant sur chacune d'elles les vives affections dont son âme était remplie, surpassa tout ce qu'il avait dit jusqu'alors. Tous ses auditeurs fondirent en larmes, et les plus insensibles eux-mêmes ne purent résister à l'action de sa parole. Ce triomphe cependant ne satisfit pas sa sainte ambition : il voulait la conversion des mœurs, selon la réponse hardie qu'il fit, le lendemain même, à un président du parlement : celui-ci lui ayant dit que de sa vie il n'avait tant pleuré, « Monsieur, lui répliqua-« t-il, les filles de Jérusalem pleuraient de même quand elles « voyaient souffrir l'Homme-Dieu; mais les enfants de l'Église « ne se contentent pas de cette rosée : après avoir arrosé de « larmes la terre de leur cœur, ils lui font porter des fruits de « salut. » Le président, à ce mot, comprit que le saint évêque connaissait son faible, et il lui promit de quitter l'occasion du péché dans lequel il vivait[1].

Une chose surtout rendait puissante la parole du prédicateur, c'était sa vie sainte et apostolique, qui était, aux regards de tous, comme la consécration de ses discours. On ne pouvait méconnaître un homme de Dieu dans un ouvrier évangélique qu'on voyait ne vivant plus pour lui-même, mais pour les autres, tous les jours en chaire, à tous moments disposé à écouter ceux qui voulaient lui parler, et ajoutant à ces travaux la visite journalière des pauvres et des malades dans les hôpitaux. Dans ces asiles de la douleur, il se faisait l'ami et le père des malheureux; il les consolait par sa bonté, les instruisait par des discours adaptés à leur position, où il était facile de reconnaître qu'il savait aussi bien s'entretenir avec les pauvres que parler aux grands, relever la piété du faible qu'abattre l'orgueil de l'impie, bégayer avec l'enfant que raisonner avec le sage. Après les avoir instruits, il les exhortait doucement à mettre ordre à leur conscience, comme ils voudraient l'avoir mis à l'heure de la mort; et, pour mieux gagner leur cœur et les exciter à

[1] De Cambis, t. I, p. 511.

prier, il allait souvent le matin célébrer devant eux, et pour eux, le saint sacrifice [1].

Le peuple de Dijon ne s'édifiait pas moins des pieux pèlerinages que faisait son nouvel apôtre à la chambre où naquit autrefois saint Bernard, et qui, depuis, a été convertie en chapelle. On le voyait, de temps en temps, aller de grand matin offrir le saint sacrifice dans ce sanctuaire, situé à un kilomètre de la ville, s'y remplir de l'esprit du pieux docteur, de sa charité pour Dieu, de sa tendre dévotion pour Marie; et, le long de la route, il ne laissait passer, sans la saisir, aucune occasion de faire le bien. Un jour qu'il revenait de cette chapelle, il rencontra un pauvre qui, ennuyé de mendier, avait trouvé plus commode de se déguiser en prêtre pour obtenir, à la faveur de ce déguisement, les aises de la vie. Le peuple, qui l'avait reconnu, le frappait avec indignation, et, sans forme de procès, lui faisait expier sa faute. François, plus sensible au sort du malheureux que s'il eût reçu lui-même les coups, se jette dans la mêlée, arrache le coupable à la fureur populaire : « Que faites-« vous, mes amis? leur crie-t-il. Vous oubliez que ceux-là « mêmes qui ont le malheur de faire des fautes doivent toujours « être traités avec bonté, et que se fâcher contre eux, c'est « ajouter sa propre faute à la leur [2]. »

Après tant de beaux exemples joints à tant de beaux discours, il n'y a pas lieu de s'étonner si la parole du saint rédicateur retira du désordre tant d'âmes égarées et en éleva tant d'autres aux plus sublimes vertus. On se pressait autour de son confessionnal pour déposer dans le cœur de ce si bon père le fardeau de ses péchés; on voulait, par lui, être réconcilié avec Dieu, et on ne lui laissait point de repos. Toute la quinzaine de Pâques, surtout, il ne sortit guère du saint tribunal que pour monter en chaire; et l'on admirait comment il pouvait suffire à tant de confessions et de prédications en même temps.

[1] Charl.-Aug., p. 312. — De Maupas, p. 243.
[2] Charl.-Aug., p. 313.

Pour lui, loin de se plaindre de la fatigue, il y trouvait une douce jouissance et bénissait Dieu des succès merveilleux de sa station. Écoutons-le en rendre compte lui-même avec une modestie qui, en ne disant que la moitié du bien opéré, laisse deviner le reste : « Je ne rencontrai jamais, dit-il[1], un si bon et « si gracieux peuple, ni si doux à recevoir les saintes impres- « sions. Il s'y est fait quelque fruit : nonobstant mon indi- « gnité, quelques huguenots se sont convertis, quelques gens [illegible]ux et chancelants se sont affermis; plusieurs ont fait des « confessions générales, même à moi, tant ils avaient confiance « en mon affection; plusieurs ont pris une nouvelle forme de « vie, tant ce peuple est bon. J'y ai reconnu plusieurs cen- « taines de personnes laïques qui mènent une vie fort parfaite, « et, parmi le tracas des affaires, font tous les jours leur mé- « ditation. »

Mais, quels que fussent les succès obtenus par ses prédications, le saint évêque retira de son séjour à Dijon un fruit meilleur encore, plus doux à son cœur et plus précieux à l'Église, par la connaissance qu'il y fit de la baronne de Chantal. Dès lors commencèrent entre lui et cette âme d'élite les rapports qui lièrent ensemble ces deux existences pour la gloire de la religion et le salut d'un grand nombre. Avant de les raconter, il est nécessaire de faire connaître en abrégé l'histoire de cette femme mémorable dans les annales de l'Église depuis sa naissance jusqu'à l'époque où nous sommes.

Fille d'un président à mortier du parlement de Bourgogne, Jeanne-Françoise Frémiot, plus tard baronne de Chantal, naquit à Dijon en 1572, le 23 janvier, fête de saint Jean l'Aumônier, dont elle devait imiter le dévouement généreux pour les pauvres. Dès son jeune âge, on admira en elle une piété exemplaire, une modestie rare, une aversion pour les hérétiques si prononcée, qu'elle n'entendait pas qu'ils portassent la main sur elle ni la prissent entre leurs bras. Elle apprit avec facilité

[1] Lettre LXIe.

tout ce qui convenait à une jeune personne de son rang, et montra dans ses études une grande souplesse et vivacité d'esprit. L'énergie de son âme avait quelque chose de plus remarquable encore : étant allée en Poitou chez sa sœur, la baronne d'Effran, elle sut, toute jeune qu'elle était, triompher à la fois et des embûches que tendit à sa vertu une personne du château horriblement habile dans l'art de séduire, et des recherches que fit de sa main un jeune seigneur accompli dans ses manières, mais dont elle avait deviné en quelque sorte les sentiments hérétiques, quoi qu'il eût fait pour les déguiser : « J'aimerais mieux, disait-elle à ceux qui lui parlaient de cette alliance, passer toute ma vie en prison que de m'unir par le mariage avec un ennemi de l'Église [1]. » Sortie victorieuse de tous ces dangers, par la protection de la sainte Vierge, qu'elle avait prise pour mère dès son enfance, elle revint à Dijon; et là le président Frémiot la donna en mariage au baron de Chantal, l'aîné de la maison de Rabutin. Les deux époux se convenaient parfaitement l'un à l'autre : d'un côté le baron, gentilhomme plein de vaillance, d'un dévouement à donner pour son roi tout son sang comme une goutte d'eau, était en même temps d'une affabilité qui plaisait à tous, d'une modestie qui ne connaissait point la hauteur, et d'une douceur de caractère qui rendait sa société délicieuse; d'un autre côté, la baronne alliait à un port noble et majestueux une grâce naturelle, sans artifice comme sans mollesse, une humeur vive et gaie, un esprit pénétrant et facile, un jugement sûr et solide, enfin un ensemble de qualités qui la fit surnommer la Dame parfaite. Le baron emmena sa nouvelle épouse à son château de Bourbilly, près Sémur, et voulut qu'elle se chargeât du soin de tout le ménage, occupation tout à fait neuve pour elle et d'autant plus difficile, dans une si grande maison, que depuis longtemps tout y était en désordre.

[1] *Mémoires de la mère de Chaugy sur la vie de sainte Chantal*, p. 9 et suiv.

La noble châtelaine comprit sa position, et elle se mit aussitôt à en remplir tous les devoirs, ne songeant plus qu'à trois choses, servir Dieu, plaire à son mari et veiller aux affaires de sa maison. Elle commença par établir le plus grand ordre dans le château, régla les gages et les attributions de chaque employé, de manière que tout le monde fût content, et commanda qu'on s'adressât immédiatement à elle pour toutes les affaires. Toujours sur pied dès le grand matin, elle avait déjà mis ordre au ménage et envoyé ses gens au travail quand arrivait pour son mari l'heure du lever. Tous les jours elle entendait la messe dans la chapelle du château et y faisait assister toute sa maison, autant que les affaires le permettaient, jusque-là que, quand le baron devait aller à la chasse de grand matin, elle lui ménageait, ainsi qu'à tous ceux de sa suite, la facilité d'assister au saint sacrifice avant le départ; mais, les dimanches et fêtes, elle se rendait exactement à l'église de la paroisse, quoique éloignée de deux kilomètres, et engageait doucement M. de Chantal, avec la société qui se trouvait au château, à faire de même, parce que, disait-elle, « c'est à la noblesse à « donner aux paysans l'exemple de l'assiduité à l'église et aux « offices qui s'y célèbrent. » Crainte et aimée tout à la fois des gens de sa maison, elle faisait régner parmi eux l'ordre, le bonheur et la vertu: s'ils faisaient des fautes, elle ne se fâchai point, mais les reprenait avec douceur; s'ils avaient des vices, elle essayait de les en corriger, et ne les renvoyait qu'après avoir reconnu l'inutilité de ses essais; ce qui ne lui est arrivé que deux fois dans toute sa vie. Quand le baron s'emportait, elle savait l'adoucir adroitement; et quand, pour punir les délits de ses vassaux, il incarcérait quelques paysans dans la prison du château, elle allait le soir, après la retraite, trouver les prisonniers dignes d'indulgence, les faisait passer de leur cachot dans une chambre où ils étaient bien couchés : le lendemain, de grand matin, elle les réintégrait dans leur triste réduit sans qu'on s'aperçût de la pieuse fraude; et, à la première occasion favorable, elle demandait au baron leur mise en liberté

d'une manière si bonne et si pressante, qu'elle l'obtenait presque toujours.

Cette âme forte ne connaissait point l'oisiveté : tous les moments que ses grands travaux lui laissaient libres, elle les employait à lire les vies des saints, les annales de France, ou quelque autre histoire utile, mais jamais aucun livre suspect en matière de foi ou libre en matière de mœurs : loin de lire de tels livres, elle ne les souffrait pas même dans sa maison et les jetait au feu dès qu'elle les trouvait.

Non moins ennemie de la frivolité qui se fait de la parure une sollicitude et une affaire, elle supprima toutes les dépenses de toilette, au point qu'on disait d'elle qu'il n'y avait dans sa personne rien de jeune que le visage. Les jours de fête, et quand il fallait paraître selon son rang, elle se servait de ses habits de noces ou de ceux qu'elle avait avant son mariage; hors de là elle ne portait que des habits de camelot et d'étamine, toujours tenus dans une propreté parfaite et arrangés avec tant de goût, qu'elle avait incomparablement meilleure grâce que les personnes les plus richement parées[1].

Ce qu'elle se retranchait à elle-même, elle le donnait aux pauvres, et l'on ne saurait dire toutes les aumônes que répandait sa charité. Les pauvres, qui l'eurent bientôt connue, venaient en foule au château, de trente kilomètres à la ronde; et alors elle les faisait entrer par une porte de la cour, leur distribuait de ses propres mains un potage et un morceau de pain coupé d'avance dans des corbeilles, et les faisait sortir par la porte opposée. Tous ceux qui se présentaient, quel que fût leur nombre, recevaient ainsi la nourriture, et, dans une année de grande famine, elle en vint jusqu'à la leur donner tous les jours. Quelques-uns, après avoir reçu leur ration, revenaient une seconde fois, souvent même une troisième à la porte d'entrée; et, quoiqu'elle reconnût la supercherie, elle leur donnait autant de fois l'aumône sans leur faire même un reproche; « car,

[1] *Mémoires de la mère de Chaugy sur la vie de sainte Chantal*, p. 13 et suiv.

« disait-elle au fond de son cœur, moi-même, ô mon Dieu! je « mendie à tout moment à la porte de votre miséricorde : vou- « drais-je être renvoyée à la seconde, à la troisième fois? Mille « et mille fois vous souffrez mon importunité; n'endurerai-je « donc pas celle de vos créatures? »

A ces aumônes publiques, madame de Chantal joignait encore des aumônes privées; et chaque jour elle envoyait des pains en secret à plusieurs familles honorables que la honte empêchait de mendier. Tant de charité ne pouvait manquer d'épuiser ses greniers; et, en effet, dans une visite qu'elle y fit, elle n'y trouva qu'un seul tonneau de farine de froment et très-peu de seigle. Cette extrémité ne la décourage pas. Elle met sa confiance en Dieu, continue ses aumônes, et tel fut le miracle dont Dieu récompensa la foi et la charité de sa servante, qu'on continua pendant six mois de prendre au grenier de quoi distribuer les mêmes aumônes; et, au bout de ce temps, il se trouva la même quantité de froment et de seigle que le jour de la visite[1].

Aussi parfaite épouse qu'excellente maîtresse de maison, la baronne de Chantal ne laissa jamais paraître une volonté contraire à celle de son mari; elle s'étudiait à lui plaire en toutes choses, et, dans cette vue, elle recevait toujours de la meilleure grâce la noblesse des environs qui venait presque tous les jours partager avec lui les jeux, les promenades, les chasses et autres passe-temps honnêtes : mais, dès que M. de Chantal était absent, elle changeait de manière de faire. Alors plus de soin de la toilette : « Les yeux à qui je dois plaire, disait- « elle, sont bien loin d'ici; je n'ai point de raison de me pa- « rer. » Alors plus de compagnies : elle recevait honnêtement ceux qui venaient au château, mais avec une retenue qui faisait comprendre que ce n'était pas le temps d'y chercher des divertissements. Une fois même, un jeune seigneur étant venu

[1] *Mémoires de la mère de Chaugy sur la vie de sainte Chantal*, p. 19. L'auteur affirme avoir appris ce miracle de la bouche même de ceux qui en furent les témoins et de sainte Chantal elle-même.

pour y passer la nuit, elle partit le soir à cheval et alla coucher ailleurs. Enfin, après Dieu, M. de Chantal occupait seul son cœur comme le seul objet légitime de ses affections.

Sa tendresse éclata surtout dans la maladie que fit le baron huit ans après son mariage. Alors, attachée presque continuellement, pendant six mois, au chevet de son lit, qu'elle ne quittait que pour aller de temps en temps à la chapelle, elle l'occupait doucement de saintes pensées, du néant de la vie présente et du bonheur de servir Dieu loin du tumulte du monde. Le malade, touché de ces discours, lui proposa un jour de se promettre mutuellement que celui des deux qui survivrait à l'autre se consacrerait pour le reste de sa vie au service de Dieu. La fidèle épouse, que l'idée d'une séparation déchirait, écarta cette pensée; mais un songe qu'ils eurent l'un et l'autre sembla la lui rappeler : le baron vit dans un rêve son habit se rougir comme la pourpre; et la baronne se vit revêtue du crêpe noir des veuves; double songe alors incompris, mais qui bientôt leur fut terriblement expliqué par les faits. En effet, le malade étant arrivé à une pleine convalescence, un de ses amis qui était venu le voir lui proposa, pour le récréer et lui faire prendre l'air, d'aller à la chasse dans un petit bois voisin. M. de Chantal accepta volontiers la proposition, et tous les deux partirent, chacun son arquebuse sur l'épaule. Ils traversaient un hallier, lorsque tout à coup, par la rencontre d'une branche d'arbre ou par quelque autre cause ignorée, la détente de l'arquebuse du visiteur ami se lâche, le coup part et va frapper au bas-ventre l'infortuné baron, qui, se sentant blessé à mort, envoie aussitôt quatre de ses serviteurs en quatre diverses paroisses chercher un prêtre pour se faire promptement administrer les derniers sacrements, et un cinquième vers madame de Chantal. La baronne était malade au lit; néanmoins, à cette triste nouvelle, elle se lève promptement et court vers le cher blessé : « Madame, lui dit celui-ci dès « qu'il l'aperçoit, les ordres du ciel sont justes, il me faut les « respecter, les aimer et mourir. » Accablée par un coup si

terrible, elle mande en toute hâte les médecins et les conjure de ne rien épargner pour sauver une vie si précieuse. Elle pleure, elle se désole, elle crie vers le ciel : « Seigneur, prenez « tout ce que j'ai au monde, mais laissez-moi cet époux si cher « que vous m'avez donné. » En vain M. de Chantal, envisageant la mort avec ce calme sublime que donne la foi, lui répète que le coup qui l'a frappé vient du ciel, qu'il faut aimer Dieu dans les rigueurs de sa justice comme dans les effusions de sa bonté, et accepter les séparations qu'il impose : chacune de ces paroles, annonce d'une rupture imminente, est pour elle comme un coup de poignard qui lui transperce le cœur. Cependant le mal déjà si grave empire de moment en moment, et le héros chrétien expire en remettant doucement son âme entre les mains de son Créateur[1].

Ce moment d'ineffables angoisses pour madame de Chantal perdant ce qu'elle aimait le plus au monde, et devenant veuve avec six enfants, dont quatre encore en bas âge, fut aussi pour elle un moment de consécration solennelle de tout son être à Dieu seul. Dès lors, sentant vivement combien le bonheur en ce monde est peu durable, combien il y a peu de fond à faire sur la créature, et éclairée d'ailleurs de lumières surnaturelles sur le néant de la vie, elle se détacha de tous les biens créés, fit vœu de chasteté perpétuelle, et conçut le plus vif désir d'être toute à Jésus-Christ, de ne plus vivre et respirer que pour lui; dès lors, par là même, reconnaissant que Dieu ne l'avait frappée que pour son bien et qu'il faisait tout par miséricorde, elle sentit comme un baume de consolation divine se répandre sur sa plaie, jusque-là qu'elle ne pouvait comprendre, ainsi qu'elle l'avoua depuis, comment il lui était possible d'être si contente et néanmoins de tant souffrir. Telle était, en effet, l'amertume de sa douleur, qu'elle ne se plaisait qu'à se promener seule, dans un petit bois voisin du château,

[1] *Mémoires de la mère de Chaugy sur la vie de sainte Chantal*, p. 25 et suiv.

pour répandre à souhait son cœur et ses larmes devant Dieu, ou à demeurer renfermée dans sa chambre pour s'y livrer à l'oraison[1].

Sa peine, déjà si vive, s'accroissait encore d'un autre sujet de tribulation; c'étaient des tentations aussi violentes que multipliées et presque continuelles, qui contrariaient le désir ardent qu'elle avait de sa perfection. D'un côté, elle ressentait des attraits si puissants pour la vie parfaite, qu'elle eût voulu tout quitter et s'en aller dans un désert pour ne plus penser qu'à son salut : « Si le lien de mes quatre petits enfants ne « m'eût retenue, disait-elle plus tard en parlant de cette épo- « que de sa vie, je me serais enfuie et serais allée me cacher « dans la terre sainte pour y finir mes jours inconnue au « monde. » D'un autre côté, les tentations la désolaient, parce qu'il lui semblait qu'elles l'empêchaient d'aimer et de servir Dieu comme elle le voulait. Sous le poids de tant d'affliction, elle traînait ses pénibles jours dans la solitude, le silence et les larmes, et dépérissait à vue d'œil, au point qu'elle en était devenue méconnaissable. Les personnes de sa famille ou de son voisinage venaient la visiter pour essayer de la consoler; mais ces visites-là mêmes étaient pour elle un nouveau tourment : « Hélas! disait-elle le soir à ses filles quand elle était « retirée dans sa chambre, que ne me laisse-t-on pleurer à mon « aise! On croit me soulager, et on me martyrise. » Elle tombait alors à genoux dans son oratoire, épanchait devant Dieu ses larmes et ses prières jusqu'à oublier le sommeil. Ses filles l'en faisant souvenir, la pressaient de prendre un repos qui lui était si nécessaire : elle obéissait; mais souvent, quand elle voyait endormies toutes les personnes de la maison, elle se levait et passait une partie de la nuit en prière.

Au milieu de toutes ses angoisses, elle n'avait qu'un désir au cœur, elle ne demandait qu'une chose au ciel, la grâce de connaître la volonté de Dieu sur elle, et, pour cela, de trouver

[1] *Mémoires de la mère de Chaugy sur la vie de sainte Chantal*, p. 28.

un guide éclairé qui la lui enseignât[1]. Pour obtenir cette faveur et suivre l'attrait intérieur qui la portait au détachement de tout ce qui n'était pas Dieu ou selon Dieu, elle distribua aux églises ceux de ses anciens habits qui pouvaient servir à décorer les autels ou être transformés en ornements sacerdotaux, et résolut de n'employer plus que la laine à son usage : elle donna aux pauvres les vêtements de son mari qui pouvaient leur convenir, congédia une partie de ses domestiques, après les avoir noblement récompensés, ne garda que ceux qui étaient absolument nécessaires pour le service de sa famille, et partagea ses journées entre l'éducation de ses enfants, la prière, la lecture, le soin des pauvres et des malades. Elle veillait ceux-ci quand ils en avaient besoin, pansait leurs plaies avec grand respect et le plus souvent à genoux, afin de mieux honorer Jésus-Christ dans leur personne; et, après les avoir assistés en toutes manières jusqu'à la mort, elle les ensevelissait de ses propres mains.

Plusieurs mois s'écoulèrent, et un si saint emploi de tous ses moments ne lui avait pas encore obtenu du ciel ce qu'elle désirait si ardemment, un guide qui la dirigeât dans les voies de la perfection. Elle l'appelait de tous ses vœux, et, quoique personne ne lui eût jamais parlé de l'utilité d'un directeur pour la vie spirituelle, la grâce l'avait tellement éclairée sur cette vérité, qu'elle ne cessa de gémir et de prier, jusqu'à ce qu'elle eût rencontré l'évêque de Genève. « Je demandais cette « grâce à Dieu, disait-elle dans la suite, avec une force et une « contention incroyables. Souvent j'allais me promener toute « seule, et, comme transportée, je disais tout haut à Notre- « Seigneur : Mon Dieu, je vous supplie de me donner pour « me conduire spirituellement un homme qui soit vraiment « saint, qui m'enseigne votre volonté et tout ce que vous dé- « sirez de moi; je m'engage à faire tout ce qu'il me dira de « votre part... Je vous en conjure par la fidélité à vos promes-

[1] *Mémoires de la mère de Chaugy sur la vie de sainte Chantal*, p. 51.

« ses, vous qui avez promis de ne point donner une pierre à « qui vous demanderait du pain, d'ouvrir à ceux qui heurte- « raient à la porte de votre miséricorde; et, en disant ces cho- « ses, je sentais que Dieu voulait que je lui demandasse ce que « sa bonté désirait me donner [1]. » A des prières si ferventes, la pieuse veuve ajoutait des jeûnes, des aumônes et l'intercession des pauvres qu'elle faisait prier pour elle. Touché de tant d'instances, le ciel lui fit comprendre que sa prière serait exaucée. Un jour que, se promenant dans la campagne, elle priait Dieu, selon sa coutume, de lui montrer le guide spirituel qui devait la conduire, elle aperçut non loin d'elle un homme en soutane et en rochet, le bonnet carré sur la tête, tel enfin qu'elle vit plus tard saint François de Sales dans la chaire de Dijon, et entendit une voix qui lui dit : « Voilà le guide bien-aimé de « Dieu et des hommes, entre les mains duquel tu dois reposer « ta conscience. » Et aussitôt la vision disparut, laissant dans son âme une consolation inexprimable accompagnée de la certitude que Dieu l'avait exaucée. Une autre fois, pendant qu'elle était en oraison dans la chapelle du château, Dieu lui montra une troupe innombrable de filles et de veuves qui venaient à elle, et lui dit dans le secret du cœur : « Mon vrai serviteur et « vous, aurez cette génération ; ce me sera une troupe élue, « mais je veux qu'elle soit sainte. » Parole qui fut pour elle un mystère, car elle n'avait alors d'autre projet, d'autre désir que d'obéir parfaitement au directeur qui lui serait donné, lui fallût-il pour cela tout souffrir, tout sacrifier; et les peines tant intérieures qu'extérieures qu'elle pourrait rencontrer dans la voie de l'obéissance excitaient plutôt son attrait que sa répugnance, parce que, disait-elle, « souffrir pour Dieu est la « nourriture de l'amour en terre, comme jouir de Dieu est « l'aliment de l'amour dans le ciel. » Peu après avoir entendu cette voix, un jour que les tentations et les troubles intérieurs bouleversaient son âme, une autre voix retentit à son oreille

[1] *Mémoires de la mère de Chaugy sur la vie de sainte Chantal*, p. 32.

qui lui dit très-distinctement qu'elle n'entrerait dans la paix des enfants de Dieu que par la porte de Saint-Claude. Que voulait dire cette parole ? Elle n'en sut rien alors; l'avenir seul lui en donna l'intelligence, comme nous le verrons dans la suite[1].

Il y avait un an qu'elle versait des larmes, non-seulement de douleur sur la mort de son mari, mais plus encore de dégoût du monde, de désir d'être toute à Dieu et de ne plus se conduire que par obéissance, lorsque le président Frémiot, son père, la fit venir à Dijon pour la distraire de ses angoisses. Elle y trouva, en effet, une distraction dans la visite des pieux oratoires, qui étaient en grand nombre, tant à la ville qu'aux environs, et où elle se plaisait à aller demander à Dieu le saint directeur qui devait la conduire; mais elle y trouva aussi un écueil. Pressée par ses amies de confier la direction de sa conscience à un bon religieux du voisinage, elle céda à leurs instances, quoiqu'elle vît clairement que ce n'était pas celui qui lui avait été montré. Or voilà que ce directeur, sans doute pour prémunir sa pénitente contre la tentation de ne pas s'en rapporter à ses décisions et de consulter sans fin de nouveaux directeurs, exige d'elle le vœu imprudent de ne jamais s'adresser à un autre, de ne conférer de son intérieur qu'avec lui, et de garder le secret de tout ce qu'il lui dirait; puis il lui prescrit beaucoup de prières, de méditations et de pratiques pieuses, beaucoup de jeûnes, de disciplines et de macérations, la surcharge de méthodes et d'observances pour le jour et d'exercices pour la nuit. La docile pénitente observe à la lettre tout ce qui lui est commandé; mais tout cela, loin de rendre la paix à son âme, ne fait qu'accroître ses inquiétudes et ses anxiétés : elle marche comme dans un âpre désert sans jamais y trouver la manne

[1] Ces visions et ces voix, tout extraordinaires qu'elles paraîtront peut-être à certains lecteurs, ne peuvent être mises en doute par quiconque connaîtra l'esprit élevé et solide de sainte Chantal, si fort éloignée de la tête faible des visionnaires. La mère de Chaugy, qui les raconte p. 33, les avait apprises de la propre bouche de la sainte.

dont elle est affamée. Ce martyre dura plus de deux ans; triste résultat de l'inexpérience d'un directeur qui voulait mener les âmes dans ses propres voies, au lieu de les faire marcher dans les voies de Dieu [1].

A ces peines intérieures vinrent se joindre de nouvelles croix. M. de Chantal, son beau-père, homme sévère et chagrin, âgé de près de soixante-quinze ans, exigea qu'elle vînt demeurer avec lui, sans quoi il allait se remarier et déshériter ses enfants. La vertueuse veuve obéit aussitôt et se rendit au château de son beau-père avec ses enfants. Là, pendant sept ans et demi, victime d'une servante qui, en possession de la confiance du vieillard, administrait seule la maison et tous les biens, elle eut à souffrir un martyre moral de chaque jour. Cette servante, avec toute la fierté d'une inférieure devenue maîtresse, lui faisait des reproches à tout propos, en venait même souvent aux injures et excitait l'esprit du vieillard contre sa belle-fille. Elle l'excluait de toute participation aux affaires de la maison, de sorte que celle-ci voyait tout se détériorer et se perdre sans pouvoir y apporter de remède; elle ne lui laissait que le strict nécessaire pour la vie, et ne souffrait pas même qu'elle donnât à boire à un étranger sans sa permission. Enfin, telle était la hauteur de cette femme, qu'elle entendait qu'il n'y eût point de distinction entre ses enfants et ceux de la baronne, que les uns et les autres mangeassent à une même table et fussent traités en tout comme égaux. Madame de Chantal, non contente de prendre le parti du silence et de la patience, songea à tirer de ces mauvais traitements une vengeance évangélique. Se faisant la maîtresse d'école, ou plutôt la servante des enfants de cette femme, elle leur apprit à lire et leur rendit les plus humbles services que rend une nourrice à l'enfant qui lui est confié. En même temps elle entoura son beau-père de tous les témoignages de respect et de toutes les attentions délicates que peut

[1] *Mémoires de la mère de Chaugy sur la vie de sainte Chantal*, p. 36 et suiv.

inspirer la piété filiale la plus dévouée, sans jamais laisser percer une plainte ni entrevoir un mécontentement[1].

La religion seule pouvait sans doute la soutenir à cette hauteur de vertu; aussi elle en recherchait tous les secours. Par sa prudence et sa douceur, elle obtint du vieillard la permission d'avoir tous les jours la messe au château; et, pendant le carême, elle partait à cheval de grand matin pour aller à Autun, distant de douze kilomètres, entendre les sermons de la station; le sermon fini, elle revenait en grande hâte pour se trouver à l'heure du repas et éviter au beau-père un sujet de plainte.

Tout le temps qui lui restait libre après ses exercices religieux et les devoirs de la piété filiale, elle l'employait à travailler pour l'église ou pour les pauvres : elle en avait fait le vœu, et elle l'observait si sévèrement, que, regardant tous ses moments comme consacrés à Dieu, elle n'était jamais sans travailler, lors même qu'elle recevait les compagnies qui venaient fréquemment chez son beau-père. Un jour qu'on la priait de se désister un peu de ce travail continu : « Si je perdais un instant inutilement, répondit-elle, je croirais faire « un larcin à l'église et aux pauvres auxquels j'ai consacré « toute mon existence. » En vertu de ce vœu, elle ne se croyait le droit d'interrompre son travail que pour soigner les indigents ou les malades, panser leurs plaies, leur distribuer des remèdes, dont elle était toujours amplement pourvue; et, si elle suspendait son ouvrage pour ses propres besoins ou ceux de ses enfants, elle se faisait remplacer par sa femme de chambre, afin que pas un de ses moments ne fût dérobé à la fin pieuse à laquelle elle les avait destinés.

Elle avait au château un lit réservé pour quelque insigne malade : elle y reçut d'abord un lépreux dont les plaies exhalaient une odeur si infecte, que tout le monde le fuyait; après

[1] *Mémoires de la mère de Chaugy sur la vie de sainte Chantal*, p. 38 et suiv.

lui, une femme atteinte d'un cancer qui lui avait rongé tout le visage, à ce point qu'on ne pouvait rien lui faire avaler que par un trou qui se forma à la gorge. La sainte veuve entendait être la seule à soigner des maux si horribles, et elle le faisait d'un air content et joyeux qui ne laissait pas même soupçonner les répugnances intérieures que sa foi avait à surmonter.

Outre tous les indigents secourus à la maison, elle allait tous les jours soigner à domicile les malades pauvres du voisinage, faisait leur lit, pansait leurs plaies, souvent même en extrayait le pus et les chairs pourries, leur rendant ces pieux services à genoux ou baisant leurs ulcères par respect pour Jésus-Christ, qu'elle vénérait en leur personne. Les dimanches et fêtes, elle visitait les malades plus éloignés, accompagnée de deux servantes : « Allons en pèlerinage, disait-elle, allons visiter Notre-« Seigneur. » Et elle faisait la route le plus souvent dans le silence de la méditation, se représentant aller tantôt au jardin des Olives, tantôt au Calvaire, au sépulcre ou à quelque autre station de la passion du Sauveur.

Une telle vie excitait l'admiration générale : on ne parlait que de la baronne de Chantal; et cette grande vertu, ajoutée à toutes ses belles qualités, la fit rechercher par plusieurs partis brillants. Mais, ferme dans la résolution de ne plus appartenir qu'à Dieu seul, elle ne voulut entendre à aucune proposition, et on rapporte même que, pour sceller son vœu, elle eut le courage de graver de sa propre main sur son cœur le nom de Jésus-Christ avec un fer brûlant.

Ainsi vécut madame de Chantal jusqu'à l'année 1604, où, l'évêque de Genève étant venu prêcher le carême à Dijon, le président Frémiot, son père, l'appela auprès de lui pour la faire jouir du bonheur d'entendre l'homme de Dieu dont la réputation était si haute. Dès les premières fois qu'elle le vit en chaire, elle reconnut celui-là même que Dieu lui avait montré comme devant être son directeur; et ce fut pour elle un sujet d'ineffable joie et de douce espérance. Aussi, pour mieux l'étudier et mieux l'entendre, tous les jours elle faisait placer son siége

vis-à-vis la chaire, de manière à le voir en face. François, de son côté, malgré la difficulté qu'opposent à l'observation du prédicateur la préoccupation de la parole et la chaleur du débit, remarqua cette veuve entre toutes les autres personnes de l'auditoire, et reconnut en elle très-distinctement celle que Dieu lui avait montrée dans sa vision au château de Sales[1]. Pressé en conséquence d'une sainte curiosité de savoir quelle était cette personne, il s'adressa à un de ses auditeurs les plus assidus, André Frémiot, le frère même de la baronne de Chantal. Celui-ci lui ayant répondu que c'était sa propre sœur, qu'elle aspirait à l'honneur de faire la connaissance d'un si saint prélat, et que, si Sa Grandeur daignait correspondre à ce désir, il s'estimerait heureux de lui en offrir l'occasion en les réunissant tous les deux à sa table, François accepta l'invitation; et là eut lieu la première entrevue, qui fut bientôt suivie de plusieurs autres. Dès les premières ouvertures, ces deux âmes se comprirent. La baronne admira la sainteté de ses entretiens privés, comme elle avait admiré la sainteté de ses discours publics, et l'évêque, de son côté, apprécia toute la vertu de la baronne. Cependant, pour mieux s'assurer encore si son cœur était tout à Dieu et ne tenait à rien en ce monde, pas même à un reste de parure tout à fait innocent dans une dame de son rang, il lui demanda si elle avait dessein de se remarier : « Non « certes, répondit-elle. — Alors, reprit-il en désignant cer- « tains ornements qu'elle portait, il faudrait mettre bas l'en- « seigne. » La sainte veuve comprit ce qu'il voulait dire, et dès le lendemain tout avait disparu. Édifié d'une obéissance si prompte, l'évêque, remarquant encore de petites dentelles de soie à son mantelet : « Madame, lui dit-il, si ces dentelles n'é- « taient pas là, laisseriez-vous d'être propre? » Dès le soir même les dentelles n'étaient plus. « Et ces glands au cordon de votre « collet, ajouta-t-il un autre jour, que font-ils là? Votre collet « serait-il moins bien attaché quand cette invention n'y serait

[1] *Mémoires de la mère de Chaugy sur la vie de sainte Chantal*, p. 41.

« pas? » Au même instant elle prit des ciseaux et coupa ces glands [1].

Le frère de madame de Chantal, qui venait de ménager à sa sœur la connaissance du saint évêque de Genève, était celui-là même avec qui François avait un procès pour les biens ecclésiastiques du pays de Gex. Quoique jeune encore, c'était déjà un personnage remarquable : une éducation très-soignée l'avait rendu habile dans les belles-lettres et la théologie, dans le droit canon et le droit civil. Conseiller au parlement de Bourgogne, conseiller d'État à la cour de Henri IV, il avait été nommé à l'archevêché de Bourges avant même d'être promu au sacerdoce [2]. Ordonné prêtre à la fin du carême de cette année, il choisit le jeudi saint pour le jour solennel de sa première messe; et, appréciant toute la sainteté de l'évêque de Genève, il voulut être assisté par lui dans cette grande action. Depuis le commencement du carême, il n'était plus question de procès entre eux deux : dès les premières entrevues, François avait su tellement manier le jeune prélat à force de suaves procédés, qu'il l'avait amené à se désister de toute prétention sur les biens du pays de Gex; et l'archevêque, de son côté, avait estimé ne pas acheter trop cher, à ce prix, l'amitié d'un si grand homme. Dès lors, en effet, François entra avec lui, ainsi qu'avec le président Frémiot, son père, dans les termes de la plus tendre intimité; et, n'ayant, au milieu de ses grands travaux, d'autres moments libres pour cultiver cette sainte amitié que ceux du repas, il allait souvent s'asseoir à leur table.

L'archevêque, profitant de ces bons rapports, lui communiqua son désir d'être assisté par lui à sa première messe. Le saint ami y consent volontiers : à l'heure indiquée, il est à l'église; le sacrifice commence et se continue sous l'œil de l'homme de Dieu, qui suit le nouveau prêtre avec autant d'attention que de

[1] *Mémoires de la mère de Chaugy sur la vie de sainte Chantal*, p. 43.

[2] La *Gallia christiana*, t. II, p. 103, dit qu'il fut nommé en 1602, à l'âge de vingt-neuf ans, sacré en 1603, et qu'il entra à Bourges en 1604. Marsollier s'écarte de ces dates.

piété; enfin le moment de la communion arrive : moment solennel où, selon la liturgie romaine, qui ne permet le jeudi saint qu'une seule messe en chaque église, prêtres et fidèles communient de la main du célébrant. Le saint évêque va se placer à l'extrémité du marchepied de l'autel; de là, dans la posture la plus humble et avec une attitude religieuse qui tire les larmes des yeux de tous les assistants, il s'avance sur ses genoux jusqu'au milieu et reçoit la communion de la main du nouveau prêtre. Au même moment, raconte madame de Chantal, comme si Dieu eût voulu lui faire un diadème lumineux, sa tête paraît toute rayonnante, et, semblable à un astre, elle projette de toutes parts des flots de lumière. Tous les assistants observèrent à loisir cette merveille, le nouveau prêtre en fut ébloui, et le saint prélat, confus de ce qui l'honorait, en ressentit une peine profonde [1].

Madame de Chantal, heureuse des rapports qui s'étaient établis entre un si saint homme et sa famille, épiait les occasions d'en profiter pour le bien de son âme; et, toutes les fois qu'il allait dîner chez son père ou chez son frère, l'archevêque de Bourges, elle était fidèle à s'y trouver, afin de pouvoir lui parler plus à l'aise. « J'avais dès lors pour lui une si haute « estime, disait-elle dans la suite [2], que je recevais toutes ses « paroles avec un respect non pareil, me disant souvent : Cet « homme-ci ne tient rien de l'homme. J'admirais tout ce qu'il « faisait et disait, et je le regardais comme un ange du Seigneur. « Son maintien si digne et si saint me touchait à ce point, que « je ne pouvais retirer mes yeux de dessus lui. Ses paroles ne « m'édifiaient pas moins : il parlait peu, mais d'une manière « si sage, si douce, si propre à satisfaire ceux qui le consul- « taient, que je n'estimais aucun bonheur comparable à celui « d'être auprès de lui, d'entendre les paroles de sagesse qui « sortaient de sa bouche; et pour cela, comme pour voir la

[1] *Dép. de François Favre*, qui était présent, *et de la mère de Chaugy.* — Charl.-Aug., p. 317. — De Maupas, p. 244.

[2] *Dép. de sainte Chantal.*

« sainteté de ses actions, je me serais estimée trop heureuse « d'être la dernière de ses domestiques. »

Toutefois elle n'osait encore s'ouvrir à lui sur son intérieur : d'un côté, elle s'y sentait vivement portée : « J'en mourais d'en- « vie, » a-t-elle raconté plus tard ; mais, de l'autre, elle était retenue par le vœu qu'elle avait fait à son directeur, de ne communiquer qu'à lui seul les secrets de son âme ; et elle se bornait à échanger quelques paroles qui n'avaient point trait à son intérieur. Une nouvelle circonstance augmentait encore sa gêne : c'est que son directeur avait chargé une personne de la surveiller et de la suivre de l'œil, pour empêcher qu'elle ne s'adressât à un autre. Enfin le mercredi saint, ayant été assaillie d'une tentation terrible qui lui rendait nécessaires les conseils d'un guide spirituel, et le sien se trouvant absent, elle pria son frère de lui procurer une entrevue avec le saint évêque, sans que la surveillante s'en aperçût. La chose s'étant faite comme elle le désirait, elle remporta de cet entretien le calme de l'esprit et de la conscience ; on eût dit qu'un ange était venu lui apporter la paix du ciel. Le lendemain, jeudi saint, ayant été placée à table, chez son frère, à côté de l'homme de Dieu, elle eut la consolation de pouvoir de nouveau conférer avec lui, et d'entrevoir le sens d'une parole mystérieuse que Dieu lui avait dite au cœur, au château de Bourbilly. La conversation l'avait amenée à dire qu'elle se proposait d'aller à Saint-Claude. « Et moi aussi, dit « le saint évêque, je dois y aller avec ma mère accomplir un « vœu : si vous voulez convenir du temps, nous nous y trou- « verons ensemble. » Cette parole remplit de joie madame de Chantal, et lui fit espérer que là s'accomplirait l'oracle entendu à Bourbilly, qu'elle n'entrerait dans le repos que par la porte de Saint-Claude. Mais, en attendant, elle pria l'homme de Dieu de recevoir sa confession : celui-ci refusa d'abord, craignant qu'il n'y eût dans cette demande une certaine curiosité mêlée à la dévotion. Cependant, ayant jugé, après mûr examen, que le désir était saint, il y déféra ; et, dans l'exercice de son ministère auprès de sa nouvelle pénitente, il reçut une si grande

abondance de lumières et de sentiments pour la diriger, qu'il ne put y méconnaître l'action de Dieu : toutefois il voulut qu'elle demeurât sous la conduite de son premier directeur : « Lui et moi, dit-il, nous nous entendrons parfaitement. » Cette entrevue rendit le calme à madame de Chantal, et, en la dégageant de ses scrupules, lui ôta la crainte de fâcher le directeur qui se l'était attachée par vœu [1].

Cependant François avait terminé à Dijon son ministère; on était au lendemain de l'Octave de Pâques; et, pressé de retourner dans son diocèse, il faisait ses préparatifs de voyage, lorsqu'un ministre protestant, nommé Cassegrain, l'abordant insolemment, vint, en présence du baron de Luz, lui proposer une conférence sur tous les points de controverse qu'il avait traités pendant le carême. Cet athlète inattendu de polémique religieuse, qui avait gardé, pendant toute la station, un profond silence, s'était imaginé que le saint évêque, provoqué à la lutte au moment même de se mettre en route, la refuserait en disant : « C'est trop tard ; » et il espérait, à l'aide de ce stratagème, se faire parmi les siens, comme à la face des catholiques, la réputation d'un grand controversiste avec qui l'évêque de Genève n'avait osé entrer en lice : c'était là à ses yeux le plus beau titre de gloire auquel il pût aspirer; et, plein d'espoir de l'obtenir, il se couronnait déjà de ses propres mains. Mais sa joie fut courte et se convertit en une déception amère : car l'évêque, devinant sa ruse, lui répondit en souriant : « Il eût été « plus loyal de vous présenter pendant que je discutais à loisir « ces vérités devant le peuple. Mais n'importe; quoique je sois « sur mon départ, j'accepte le défi : je ne veux pas que vous « puissiez dire que l'évêque de Genève a reculé devant vos attaques. Je demeurerai donc ici tant qu'il le faudra ; dès maintenant, je suis prêt à répondre à vos arguments, soit en public, soit en particulier, et à conférer avec vous sur tout ce « que vous voudrez. » Cassegrain, fort désappointé et peu dé-

[1] Charl.-Aug., p. 316.

cidé à se mesurer avec un tel adversaire, lui répliqua qu'il ne voulait point retarder son départ, mais qu'il lui proposait une conférence dans la ville de Genève, croyant sans doute que l'évêque n'accepterait pas un tel rendez-vous. « Dans la ville de « Genève! repartit le saint prélat, oh! tant mieux! nul endroit « ne me plaît davantage; je pourrai faire voir à ces pauvres Ge- « nevois la pureté et la beauté de la religion catholique, que « les ministres travestissent et leur présentent toute défigurée. « J'accepte donc le lieu du combat, et je prie M. le baron de « Luz, ici présent, d'arranger lui-même cette bonne affaire; je « souscris d'avance à toutes les conditions qu'il réglera. Mes- « sieurs, dit-il alors à haute voix à tous les assistants, je vous « prends tous à témoin que je promets à M. Cassegrain d'avoir « avec lui une conférence sur la religion dans la ville de Ge- « nève. » L'évêque, en parlant ainsi, désirait plus qu'il n'espérait cette conférence; il savait trop par expérience que les suppôts de l'erreur déclinaient toute discussion avec lui. En effet, le baron de Luz eut beau solliciter tous les ministres d'avoir une explication publique avec le saint évêque, il ne rencontra partout qu'un refus inexorable coloré de cette mauvaise excuse : « que leur religion n'avait besoin ni de dispute ni de confé- « rence. » Cette réponse fut rapportée à Dijon et rendit Cassegrain l'objet de la risée publique [1].

Immédiatement après son entretien avec le ministre, François reçut la visite des échevins de Dijon, qui venaient lui apporter, comme gage de leur reconnaissance pour ses grands travaux, un riche service en argent. Un tel présent, loin de le tenter, n'excita que sa répulsion la plus vive. « Messieurs, leur « dit-il, je ne puis accepter ce que vous m'offrez : je ne suis « pas venu au milieu de vous vendre la parole de Dieu; je ne « veux emporter d'ici rien autre chose que vos cœurs. » On peut bien dire, en effet, qu'il les emporta tous : échevins, magistrats du parlement, noblesse, grand nombre d'ecclésiasti-

[1] Charl.-Aug., p. 318 et suiv. - De Maupas, p. 247.

ques, et surtout les principaux convertis qui lui devaient leur retour à la religion, ce fut à qui lui témoignerait plus de dévouement. Ils l'accompagnèrent par honneur jusque sur la grande place de Saint-Étienne; et là se trouva une foule immense qui ne l'eut pas plutôt aperçu, qu'elle tomba à genoux, lui demandant avec larmes sa dernière bénédiction. Les uns arrêtaient ses chevaux pour le retenir au milieu d'eux; les autres disaient leurs regrets chacun à sa manière, et tous étaient inconsolables[1]. Personne cependant ne pleurait à l'égal de la baronne de Chantal : se séparer de son guide spirituel, c'était pour elle plus que se séparer d'un père : aussi le saint évêque, qui le comprenait, lui écrivit de la première auberge où il s'arrêta sur sa route, et lui envoya, pour la consoler, ces douces paroles : « Dieu, ce me semble, m'a donné à vous; je m'en assure à « toutes les heures davantage. Je prie la bonté divine de nous « mettre souvent ensemble dans les sacrées plaies de Jésus-« Christ, et de nous y faire rendre la vie que nous en avons « reçue. Je vous recommande à votre bon ange : faites-en autant « pour moi, qui vous suis dédié en Jésus-Christ. ✝ *François*, « *évêque de Genève.* »

Madame de Chantal reçut ce peu de mots avec autant de consolation que de respect religieux, et, s'abandonnant pleinement à la volonté divine, elle attendit en paix la manifestation des desseins de Dieu sur elle.

[1] Charl.-Aug., p. 319.

CHAPITRE IV

CORRESPONDANCES REMARQUABLES A LA SUITE DU CARÊME DE DIJON. CARÊME DE LA ROCHE. — BEAUX EXEMPLES D'ATTACHEMENT AU SAINT-SIÉGE. SECOND SYNODE. NOUVELLE CONFÉRENCE PROPOSÉE AUX MINISTRES DE GENÈVE.

Années 1604 et 1605.

François, de retour à Annecy, n'oublia pas plus ses amis qu'il n'en fut oublié. Pendant qu'il prêchait à Dijon, les habitants de Semur lui avaient demandé un service auquel ils attachaient le plus grand prix. Il y avait dans leur ville un prieuré dépendant de l'abbaye de Saint-Maurice en Valais, et ils désiraient que ce bénéfice fût donné aux Pères Minimes, pour lesquels ils professaient la plus haute estime; mais il fallait pour cela l'agrément de l'abbé de Saint-Maurice, et ils ne savaient comment l'obtenir. Dans leur embarras, ils s'étaient adressés au saint prédicateur qu'admirait Dijon, et celui-ci leur avait promis d'autant plus volontiers son concours, qu'il espérait un grand bien pour tout le pays de la présence des religieux Minimes dans le prieuré. En effet, dès son arrivée à Annecy, il s'empressa d'écrire à l'abbé de Saint-Maurice, en reçut une réponse favorable, et bientôt, par sa charitable intervention, Semur put jouir des prédications et des exemples de ces saints religieux[1].

Tous ceux qui s'étaient attachés au saint évêque pendant son séjour à Dijon éprouvèrent également, quand ils réclamèrent son assistance, les effets de sa tendre charité. La vertu, en épu-

[1] Charl.-Aug., p. 524.

rant les affections, ne fait que les rendre plus vives, et personne n'aime comme les saints. Du nombre de ces amis était M. Bourgeois de Crépy, président au parlement. Ce vénérable magistrat, en se liant avec l'évêque de Genève, s'était proposé autre chose que les nobles et pures jouissances d'une céleste amitié; il avait voulu surtout se ménager pour lui et sa famille les conseils d'un homme si sage et si expérimenté. En effet, il eut bientôt occasion d'y recourir pour une de ses filles qui se trouvait dans une position des plus difficiles : nommée abbesse du Puy-d'Orbe, en Bourgogne[1], elle n'éprouvait que contradictions dans le gouvernement de sa communauté. La régularité en avait disparu, et elle ne savait comment l'y ramener. A ces peines s'en joignaient d'autres qui lui étaient personnelles et qui ne répandaient pas moins d'amertume sur son existence. M. de Crépy, partageant toutes les angoisses de sa bien-aimée fille, en écrivit à l'évêque de Genève; et celui-ci lui répondit par une lettre pleine de charmes, où il l'appelle du doux nom de père, à raison de son grand âge[2], lui dit le contentement qu'il éprouve de vivre toujours en son amitié, et lui promet d'aider de ses conseils la vertueuse abbesse. Il tint fidèlement parole, et nulle part il ne se montre plus remarquable par la sagesse des vues que dans les quinze lettres qui nous restent de lui à cette religieuse[3]. On l'y voit, malgré *la presse d'un monde d'affaires* qui l'accablait, s'il nous est permis d'employer son expression, soigner cette âme recommandée à son zèle comme s'il n'eût eu à s'occuper que d'elle seule. Il commence

[1] L'abbaye du Puy-d'Orbe fut fondée en 1125 par Rainard, seigneur de Montbard, et confirmée en 1129 par Jouran, évêque de Langres. Réformée par saint François de Sales en 1608, elle fut encore réformée sous Louis XIV en 1643 et soumise à la règle du Val-de-Grâce de Paris. Elle a eu un grand nombre d'abbesses des premières familles du royaume; elles étaient nommées par le roi. Saint François de Sales y allait quand ses affaires l'appelaient dans le voisinage. On y a montré longtemps sa chaire, son confessionnal, plusieurs choses qui avaient été à son usage et l'autographe de plusieurs de ses lettres.

[2] Lettre LIVe.

[3] Lettres LIIIe, LVe, LVIe, etc.

par lui donner une notion exacte de la vraie dévotion, laquelle, dit-il, consiste à embrasser avec promptitude et affection ce qui plaît à Dieu, à faire tout en esprit de suavité et de douceur, paisiblement et humblement; à recevoir les peines sans se laisser abattre par la douleur, et les joies sans se laisser transporter par l'enivrement du plaisir; à fuir le mal sans se troubler, à faire le bien sans se presser, en pensant plus à l'intérieur de l'âme qu'à l'extérieur de l'action. « Pour arriver là, « ajoute-t-il, il faut se purifier de tout péché, de toute affec- « tion à ce qui n'est pas le service de Dieu; beaucoup prier en « disant bien l'office, en faisant bien la méditation le matin, « et force oraisons jaculatoires ou soupirs d'amour pendant la « journée; chaque jour il faut lire quelques livres de piété et « pratiquer quelque action particulière de vertu; chaque pre- « mier dimanche du mois, il faut méditer pourquoi l'on est sur « la terre, si on n'a point ici-bas quelque autre prétention que « Dieu et son salut; et, après la communion, il faut faire venir « l'un après l'autre, devant Jésus-Christ assis sur le trône de « notre cœur, tous nos sens et toutes nos puissances, pour « recevoir ses ordres et lui promettre fidélité. »

A ces conseils, le pieux directeur ajoute un règlement de vie, qui, assignant à chaque moment son emploi, assure à chaque devoir son accomplissement. Là, il lui prescrit le coucher avant dix heures et le lever avant cinq; il lui trace l'ordre des exercices de la journée, avec un formulaire de confession adapté à son état; lui fixe à trois quarts d'heure la durée de la méditation, lui en décrit la méthode, lui en indique la matière : « Ce « sera le plus souvent, lui dit-il, la vie et la mort de Notre-Sei- « gneur; » et, lorsqu'elle méditera les vérités terribles, comme la mort, le jugement, l'enfer, elle finira toujours par la confiance, embrassant les pieds du crucifix, avec cette acclamation intérieure d'espérance : « O Jésus! vous êtes mon Sau- « veur; votre sang me garantira; je compte sur vos plaies, « elles me sauveront. » Et elle se retirera le cœur rassuré, en bénissant et aimant le Dieu son Sauveur.

Cette abbesse, habituellement infirme, avait à la jambe une plaie qui la faisait beaucoup souffrir et à laquelle les médecins ne voyaient d'autres remèdes qu'une incision douloureuse : écoutons comme ce tendre directeur excelle à consoler[1] : « J'ai « une grande compassion de vos souffrances, lui écrit-il; ac- « ceptez mille fois le jour cette croix comme un riche présent « et la baisez de bon cœur pour l'amour de celui qui vous « l'envoie. Dites-lui, comme David : Je me suis tu, ô mon Dieu! « parce que c'est vous qui m'avez fait le mal que je souffre : « *Obmutui et non aperui os meum, quoniam tu fecisti*[2]. Si c'était « un autre qui m'eût fait cette croix, je m'en plaindrais, et ne « l'aimerais pas; mais, dès que c'est vous, ô mon Dieu! je l'ac- « cepte, je la bénis et l'honore, *quoniam tu fecisti*. Représen- « tez-vous Jésus-Christ couronné d'épines, tellement déchiré, « qu'on peut compter tous ses os, et demandez-vous qui souffre « le plus de lui ou de vous. Figurez-vous encore que le fer qui « ouvrira votre jambe est un des clous qui percèrent ses pieds; « prenez une goutte du sang qui distille de ses plaies, et appli- « quez-la par la méditation sur votre mal, en y ajoutant le nom « de Jésus, qui est une huile épanchée : *Oleum effusum nomen « tuum*[3]. Vous me dites que dans vos souffrances vous ne pou- « vez pas beaucoup méditer; mais il vaut mieux être sur la « croix que de la regarder. Tenez-vous-en aux oraisons jacu- « latoires; et mille fois le jour jetez votre cœur dans les mains « de Dieu, souffrant pour son amour et lui offrant vos souffran- « ces. Oh! que vous lui serez agréable en cet état! Savez-vous « que, pendant que je vous vois souffrante, je vous ai en singu- « lière vénération comme une créature visitée de Dieu et honorée « des livrées de Jésus-Christ; les anges mêmes vous portent en- « vie et voudraient, comme vous, pouvoir souffrir pour Jésus- « Christ. Saint Paul ne se glorifiait pas d'avoir été élevé au « troisième ciel, mais bien d'avoir souffert pour son Maître. »

[1] Lettre LXIVe.
[2] *Ps.* XXXVIII, 10.
[3] *Cantic.*, I, 2.

Outre les souffrances corporelles, l'abbesse avait de ces peines intérieures qui quelquefois ne sont pas moins douloureuses; mais là encore les conseils de l'homme de Dieu ne lui firent point défaut, et on aime à l'entendre lui dire : « Laissez le « démon heurter et crier à la porte de votre cœur en y présen- « tant mille images ou pensées importunes; il ne peut y entrer « que par la porte du consentement : tenez-la toujours fermée « et demeurez tranquille. Laissez gronder les vagues autour « de votre barque, et ne craignez pas; car Dieu y est. Ne vous « laissez troubler ni par les sécheresses, elles n'offensent point « Dieu et sont l'école de l'humilité; ni par les imperfections « ou fautes qui vous échappent : sans vous étonner qu'un mau- « vais fonds produise de mauvaises herbes, revenez doucement « à bien faire en vous jetant avec amour dans l'abîme des mi- « séricordes divines. Tenez ainsi votre cœur toujours en paix, « recevant les peines avec résignation, parce que nous les « méritons, et les joies avec modération, parce que nous ne les « méritons pas. Jamais de vaines tristesses et d'inquiétudes; « faire le bien et le faire joyeusement, c'est un double « bien. S'attrister pour ses défauts, c'est joindre défaut à « défaut. »

De ces avis personnels à l'abbesse, le saint évêque passe à la manière de réformer son monastère; et c'est là qu'il est plus remarquable encore[1]. Il s'agissait de ramener à la discipline régulière de jeunes personnes qui n'avaient rien de l'état religieux, sortaient dans le monde à volonté et recevaient même dans l'intérieur de la maison quiconque venait les voir. Or voici les leçons, chefs-d'œuvre de sagesse, que l'habile directeur donne à l'abbesse sur ce sujet : « Prenez garde, lui dit-il, « de donner l'alarme en laissant croire que vous voulez ré- « former : on se roidirait contre vous, et tout serait manqué. « Supportez donc en silence ce qui a été supporté jusqu'à pré- « sent. Bornez-vous, en commençant, à être douce et aimable

[1] Lettre LXVe.

« envers tous; à faire honorer, estimer et désirer la dévotion « par les charmes qu'elles lui trouveront en vous; à montrer « par votre conduite et votre exemple ce qu'il faut faire, à « témoigner une amitié spéciale à celles qui feront comme « vous, sans laisser pourtant de faire bonne mine aux autres, « afin de les gagner; et, quand, par votre exemple et vos ma- « nières douces, vous aurez amené tout le monde à bien vivre, « vous ferez passer en règles ou constitutions ce qu'on aura eu « l'habitude de faire. Ainsi, pour les amener peu à peu à l'o- « béissance, commandez d'abord aux plus jeunes des choses « faciles et agréables, en cette douce manière : Si je vous disais « de faire telle chose, ne la feriez-vous pas de bon cœur pour « l'amour de Dieu? et, après qu'elles auront obéi, louez leur « obéissance, leur promettant que Dieu les en récompensera. « Répandez dans la maison des livres qui parlent de cette vertu; « parlez-en vous-même; dites que vous vous estimeriez bien « heureuse d'être commandée en tout, qu'alors on ne craint « point de faillir, que toutes les actions relevées par le mérite « de l'obéissance sont beaucoup plus agréables à Dieu; et, pour « prouver combien vous êtes convaincue de ces vérités, faites « profession de ne rien faire que par l'avis de votre directeur; « j'entends pour votre conduite privée; car, pour la conduite « de la maison, ce serait un malheur extrême que l'on vous « soupçonnât de vous laisser gouverner par lui. Voilà comment « vous les amènerez à l'obéissance.

« Quant à la pauvreté, vous les amènerez peu à peu, par de « douces insinuations, à mettre tout leur argent dans une bourse « commune, d'où une économe nommée par vous tirera ce qui « sera nécessaire pour la communauté et pour chacune en par- « ticulier.

« Reste la clôture, gardienne de la chasteté[1]; vous les y « amènerez encore en témoignant n'être jamais si contente « que quand vous êtes avec elles seules, que vous aimez beau-

[1] Lettre LXXe et CD[e].

« coup que chacun demeure chez soi, les mondains chez eux « et vous avec vos sœurs; qu'on perd toujours aux sorties; que « le monde n'aime point à voir celles qui l'ont quitté; qu'il « trouve déplacée leur présence au milieu de ses cercles; qu'il « la critique et la tourne en ridicule; et, plus tard, vous ferez « passer la clôture en constitution. »

On se doute bien que, malgré des précautions si sages, l'abbesse rencontrait beaucoup de difficultés dans sa pieuse entreprise. Aussi le saint évêque, dans les lettres suivantes, l'exhorte-t-il toujours à ne pas se décourager : « Persévérez, lui écrit-il : « plutôt mourir que de démordre; il faut avoir un cœur grand « et de longue haleine : les grandes choses ne se font qu'à force « de temps et de patience : ce qui croît en un jour meurt dans « un autre. Notre-Seigneur mit trois ans à former ses apôtres, « et encore étaient-ils bien imparfaits quand il mourut. Tra- « vaillez donc suavement, mais avec courage et confiance, « montrant à toutes un cœur de douce mère qui oublie les « fautes, et rendant l'obéissance aimable par la manière de « commander. Quand vous rencontrez des contradictions, ne « les heurtez pas de front, mais pliez doucement et attendez « doucement; ne paraissez pas vouloir vaincre, mais excusez en « l'une son incommodité, en l'autre son âge, et ne dites jamais « que c'est désobéissance. Supportez les faibles et les impar- « faites sur les épaules de la charité, sans leur montrer jamais « un visage mélancolique ou mécontent. Pour cela, attachez- « vous de plus en plus à l'humilité; l'humilité rend notre cœur « doux à l'égard des parfaits et des imparfaits, à l'égard des « premiers par respect, à l'égard des seconds par compassion. « L'humilité fait recevoir les peines doucement, sachant que « nous les méritons, et les biens avec reconnaissance, sachant « que nous ne les méritons pas. »

L'abbesse du Puy-d'Orbe ne fut pas la seule de sa famille avec qui le saint évêque entretint correspondance. Elle avait une sœur mariée à M. Brûlart, président du parlement de Dijon; et il est intéressant de voir avec quelle perfection de

sagesse ce saint directeur savait conduire une personne du monde aussi bien qu'une humble religieuse, justifiant la parole qu'il dit de lui-même : « Je ne suis point un homme ex-« trême; je me prête volontiers à mitiger ce qui en est suscep-« tible, quand les circonstances l'exigent. » Dans les lettres qu'il adresse à cette dame, il lui rappelle souvent le principe, que la dévotion doit avant tout observer, outre les commandements de Dieu et de l'Église, tous les devoirs de l'état où l'on est placé et substituer à sa propre volonté, dont il ne faut tenir nul compte, le bon plaisir de Dieu, qu'on doit seul aimer en toutes choses, et exécuter gaiement et résolûment, avec aisance et dilatation de cœur. « Si nous ne voulons être « saints que selon notre volonté, lui écrit-il, nous ne le serons « jamais; il faut l'être selon la volonté de Dieu, se plier de « bonne grâce à toutes les exigences de sa position, sans tenir « aux pratiques ou moyens de perfection qui nous reviennent « le mieux, et sans vouloir sortir de son état : car chaque « abeille doit faire le miel dans sa ruche et avec les fleurs qui « l'entourent. Ne pensez pas avoir assez fait pour Dieu jusqu'à « ce que votre volonté soit gaiement soumise à la sienne, en « tout et partout, dans les choses mêmes qui vous répugnent le « plus. »

A ce premier principe, il en joint un second, c'est qu'il faut à tout prix rendre la dévotion aimable à tous et forcer tout le monde à l'honorer et à en dire du bien. « Que votre dévotion, « lui dit-il[1], ne soit ennuyeuse, désagréable ou gênante pour « personne; et condescendez par charité aux volontés du pro-« chain en tout ce qui n'est point contraire à la loi de Dieu. « Ne donnez pas à l'Église ou aux bonnes œuvres plus de « temps que vous n'en pouvez donner, sans négliger les soins « du ménage ou sans faire murmurer votre mari et vos do-« mestiques; privez-vous même de la communion, lorsque « vous ne pouvez la faire sans les mécontenter. Qu'enfin tout

[1] Lettre LXVIe.

« le monde trouve votre dévotion aimable; les malades et les « pauvres, parce que vous les assisterez; votre famille, parce « que vous serez plus dévouée à tout ce qui fait son bonheur, « plus douce dans vos paroles, plus gracieuse dans vos procédés; « votre mari, parce que vous serez plus affectueuse et plus at- « tentive à lui plaire; vos parents et vos amis, parce que vous « serez plus prévenante et plus affable. »

L'évêque de Genève n'ignorait pas combien il fallait se renoncer et souffrir pour être constamment fidèle à ces sages avis : c'est pourquoi il en prévient la présidente : « Le père et le « mari, lui dit-il, voudront être maîtres et seront jaloux de « leur autorité. Il faut le souffrir, vous plier le plus possible à « leurs volontés sans rompre pourtant vos bons desseins, lais- « ser même Notre-Seigneur afin de leur plaire pour l'amour de « lui; il faut vouloir servir Dieu dans notre état et non pas ail- « leurs, et embrasser les croix de cet état avec douceur et ré- « signation, se souvenant que les saints et les martyrs ont souf- « fert mille fois plus encore. Mortifiez-vous joyeusement : plus « vous serez empêchée de faire le bien que vous désirez, plus « vous devrez être ardente à faire le bien que vous ne désirez « pas, c'est-à-dire à supporter et à vous résigner. Moins vous « vivrez à votre gré, plus votre dévotion sera solide. Il y a « partout des croix; il faut que chacun porte la sienne sans se « laisser aller à l'envie de changer de position, et qu'on se rende « parfait dans son état sans en désirer un autre où l'on ne peut « parvenir. ».

Pour porter ces croix, la nature sans doute a besoin d'être soutenue par la grâce : aussi le saint prélat recommande-t-il à la présidente la confession tous les huit jours; la communion selon l'avis de son confesseur; une demi-heure de méditation chaque matin, et autant de lecture spirituelle dans l'après-midi; l'examen de conscience le soir, et beaucoup d'oraisons jaculatoires pendant le jour, au milieu même des compagnies, pour adorer Dieu dans son cœur, et s'unir à sa volonté sainte avec un grand amour, qui donne le mérite à toutes nos actions.

Tels étaient les sages avis par lesquels François de Sales dirigeait et formait à la solide piété les deux filles du président Bourgeois de Crépy. L'archevêque de Bourges, de son côté, voulut mettre à profit les lumières de son saint ami pour se diriger dans un autre ordre de devoirs, l'obligation d'annoncer la parole de Dieu, et il le pria de lui en tracer les règles. L'évêque de Genève, qui ne savait rien refuser à l'amitié, répondit à ce vœu de l'archevêque par une longue lettre qu'on pourrait presque appeler un traité abrégé, mais substantiel, de la prédication[1]. Dans cet ouvrage remarquable, il commence par établir le devoir de prêcher, imposé aux évêques, devoir plus urgent pour eux que pour les autres prédicateurs : « Parce que, « dit-il, quelque abondants que soient les ruisseaux, on se plaît « à boire à la source. » Traitant ensuite des qualités du prédicateur, il pose en principe qu'il faut prendre des sujets adaptés à sa capacité, édifier les fidèles par la sainteté et la gravité de sa conduite, n'avoir en vue dans tout son discours que la sanctification de ses auditeurs, et ce changement parfait du cœur qui fait dire au sortir du sermon, non pas : « Oh! qu'il est « grand orateur! qu'il parle bien! » mais plutôt : « Oh! que la « pénitence est nécessaire! O mon Dieu! que vous êtes bon! « que vous êtes juste! »

De là, après avoir recommandé brièvement d'instruire et d'émouvoir, l'auteur expose le parti qu'on peut tirer des divines Écritures, des Pères, des histoires saintes, du spectacle de l'univers, des comparaisons et des similitudes. Puis il explique la manière de traiter les mystères, de commenter l'Écriture sainte, de composer l'homélie, de faire l'éloge des saints; il développe l'ordre à garder dans les preuves, les moyens de remplir tous les points du sermon, les qualités de l'action et du style; et, après avoir traité tous ces sujets avec une grâce parfaite et une grande sagesse d'observation, il termine en conjurant l'archevêque d'être fidèle au grand devoir de la

[1] Lettre LXIIe.

prédication; c'est là que se révèlent la tendresse de l'ami chrétien et le zèle de l'apôtre : « Plus tôt vous commencerez, lui « dit-il, plus tôt vous réussirez; prêchez souvent, il n'y a que « cela pour devenir maître. Vous le pouvez, vous le devez; Dieu « le veut, les hommes s'y attendent; c'est la gloire de Dieu, « c'est votre salut. Hardiment, monsieur, et courage pour l'a- « mour de Dieu. Il n'est rien d'impossible à l'amour. Notre- « Seigneur ne demanda pas à saint Pierre : Es-tu savant ou élo- « quent? pour lui dire : Paissez mes brebis, *Pasce oves meas;* « mais : M'aimez-vous, *Amas me?* Il suffit de bien aimer pour « bien dire. » Après avoir si bien écrit sur la prédication, le saint prélat conjure l'archevêque de ne pas montrer sa lettre à d'autres : « Car j'ai eu honte en la relisant, » lui dit-il. Et il le prie en même temps de lui pardonner la liberté de son langage : « Mon Dieu! monsieur, ajoute-t-il, que direz-vous de moi, qui « vais si simplement avec vous? L'amour ne peut se taire où il y « va de l'intérêt de celui qu'on aime : je vous ai juré fidélité, et « l'on souffre beaucoup d'un serviteur fidèle et passionné. »

L'archevêque de Bourges était digne d'avoir un tel ami, et il y a plaisir à les entendre l'un et l'autre parler de leurs rapports mutuels. « Je n'apporte nulle considération, disait l'é- « vêque de Genève au président Frémiot[1], à ce que je suis « moins que lui ni à ce qu'il est plus que moi en tant de façons : « *Amor æquat amantes*, l'amour rend égaux ceux qui s'aiment. « Je lui parle avec toute la confiance que mon âme peut avoir « en celle que j'estime des plus franches, rondes et vigoureuses « en amitié. J'ai reconnu en M. de Bourges une si naïve bonté « d'esprit et de cœur, que je me suis relâché à lui parler avec « tant de liberté, que je n'ai su qui avait eu plus de simplicité, « ou lui à m'écouter, ou moi à lui parler. Nos désirs de ser- « vir Dieu en son Église se sont aiguisés et ranimés par la ren- « contre. » L'archevêque de Bourges, de son côté, se plaisait à célébrer la belle âme de son saint ami, jusqu'à exciter les

[1] Lettre LXIIIe.

plaintes de celui-ci, qui se trouvait peint *de couleurs desquelles*, disait-il, *sa chétive âme ne fut jamais teinte*[1].

Le président Frémiot, partageant tous les sentiments de son fils pour le saint évêque, réclama aussi ses conseils, mais sur un autre sujet, sur la manière de se préparer à la mort; et le digne ami, laissant, selon son expression, courir sa plume à la suite de ses pensées pour répondre à un désir si pieux, lui recommande, en premier lieu, la pureté de l'âme : « Parce que, « dit-il, de même qu'Abraham commença par laver les pieds « de ses hôtes, il faut commencer par laver notre âme pour « recevoir ensuite l'hospitalité de notre bon Dieu en son para- « dis; » en second lieu, le détachement de toutes les choses d'ici-bas; parce que, selon lui, la rupture doit être préparée longtemps d'avance; il faut dire tout à l'aise ses adieux au monde, retirer peu à peu son cœur des créatures, et, à mesure qu'on le dégage, le transporter au ciel; troisièmement, l'ordre en toutes ses affaires : « Parce qu'il faut, dit-il, se tenir tou- « jours prêt à partir avec tranquillité. » D'où il déduit la nécessité de choisir chaque jour une heure pour se demander : « Quel ordre voudrais-je avoir mis à mes affaires, si je devais « mourir ce soir? — Je sais, continue-t-il, que la pensée de ces « choses n'a rien de nouveau pour vous, mais il faut les faire « d'une manière nouvelle, en présence de Dieu, avec une tran- « quille attention et plus pour toucher le cœur que pour éclai- « rer l'entendement. » Et, après avoir conseillé la lecture du beau traité de saint Ambroise sur le *Bonheur de la mort*, et de celui de saint Bernard sur la *Maison intérieure*, il termine par ces humbles paroles : « Voilà des eaux, monsieur; si elles sor- « tent d'une mâchoire d'âne, Samson ne laissera point d'en « boire. »

Toutes ces correspondances n'empêchaient pas le saint évêque de s'occuper activement du gouvernement de son diocèse et de se préparer à la visite qu'il se proposait d'en faire. Ce fut

[1] Lettre LXIIIe.

au milieu de ces grands travaux que s'écoulèrent toutes ses journées jusqu'au mois de février 1605. Il quitta alors Annecy pour aller prêcher le carême dans la petite ville de la Roche. Son nom était cher dans ce lieu à plus d'un titre : il y avait étudié les premiers éléments de la grammaire aux jours de son enfance ; et trois mois ne s'étaient pas encore écoulés depuis qu'un habitant de la ville, très-versé dans les lettres humaines, y avait fait de lui en public un éloge pompeux, où il répandait à pleines mains sur son héros les fleurs de la rhétorique. C'était à l'occasion d'un collége que cet homme de lettres voulait fonder dans cette ville; et, estimant qu'il ne pouvait être de recommandation plus propre à faire fleurir le nouvel établissement que le nom d'un si grand évêque, il le célébra dans son discours d'ouverture comme le protecteur des muses, le Mécène des amis de la belle littérature, le plus sage et le plus parfait de tous les hommes, sans inégalité, sans faiblesse, toujours doux et tranquille, le type merveilleux des plus riches talents de l'esprit et de toutes les vertus morales et chrétiennes[1].

Le saint évêque apporta à cette station de campagne le même intérêt qu'il avait mis aux stations des plus grandes cités : il prêcha avec toute l'ardeur d'un apôtre, sans trouver dans ses fatigues une raison de rien rabattre de la rigueur de ses jeûnes ; et ce grand homme, qui s'était fait admirer à la cour de France, à Paris et à Dijon, évangélisa avec un plaisir égal, sinon plus grand, les âmes humbles et simples de cette petite ville, comme il nous l'apprend lui-même par une lettre écrite à la fin de sa station : « Je viens, dit-il, du lieu de mes délices, où j'ai en-
« seigné un peuple facile, humble et dévot. Pour l'ordinaire,
« dans les grandes villes, on ne voit qu'orgueil et ambition,
« spécialement parmi les grands, qui se flattent et s'en font
« accroire; mais ces petites gens écoutent attentivement et
« soigneusement la sainte parole, et sont rachetés du sang de
« Jésus-Christ aussi bien que les plus grands monarques : c'est

[1] De Cambis, t. I, p. 542.

« pourquoi je n'y puis faire d'autre différence que celle du « plus ou moins de grâce[1]. » Dans ses instructions familières, mais pleines de force et d'onction, il s'attachait à faire ressortir d'un côté la fragilité de la vie et le faux de tous les biens d'ici-bas, de l'autre la grandeur des biens éternels et la nécessité de ne pas rendre malheureuse une position qui doit durer toujours; d'où il inférait l'urgence de leur conversion parfaite. Son âme était tout entière à ce ministère, et aucune autre préoccupation ne l'en pouvait détourner, jusque-là qu'ayant appris un jour, au moment de monter en chaire, la mort d'une personne qu'il aimait tendrement, il mit au pied de la croix la lettre qui lui apportait cette nouvelle, et alla prêcher avec la même liberté d'esprit que s'il n'eût rien appris de fâcheux[2]. Outre la prédication, le saint évêque confessait encore tous ceux qui se présentaient à son tribunal, et écoutait avec un plaisir particulier les plus misérables et les plus rebutants. Le mardi et le vendredi de chaque semaine, il allait visiter les malades de la paroisse, surtout les plus pauvres, et l'onction de ses discours leur donnait la force de supporter chrétiennement leurs infirmités[3]. Tous les lundis et jeudis, il tenait une conférence à laquelle étaient convoqués tous les chanoines, curés et autres ecclésiastiques des environs : là il leur développait la théologie morale en l'appliquant aux cas de conscience les plus pratiques, leur enseignait les cérémonies de l'Église, écoutait avec bonté tous leurs doutes, les résolvait avec lucidité, et terminait la séance par une allocution sur l'esprit ecclésiastique ou sur les devoirs et les vertus du sacerdoce, qu'on entendait avec d'autant plus d'intérêt, que sa bouche parlait de l'abondance d'un cœur pénétré et ne demandait rien qu'il ne pratiquât lui-même[4]. Quelques curés dédaignèrent de se trouver à ces pieux rendez-vous,

[1] De Cambis, t. I, p. 544. — De Maupas, p. 253.
[2] *Dép. de Pierre Gros.*
[3] Année de la Visitation, 25 février.
[4] Année de la Visitation, 24 mars.

comme si c'eût été se rabaisser que de se faire les écoliers d'un si grand maître; et telle fut l'extrême bonté du saint prélat, qu'il n'en conçut aucune aigreur, mais se borna à prier les prêtres de la conférence d'user de tous les moyens d'insinuation pour engager leurs confrères à s'associer à eux[1].

Chose remarquable! au milieu de si grands travaux, le saint apôtre ne manqua jamais ni de faire chaque jour ses exercices spirituels, ni de réciter son chapelet[2], ni de recevoir les pauvres qui venaient demander l'aumône à sa porte. Parmi ceux-ci se trouva un sourd-muet de naissance, nommé Martin, homme d'une vie fort innocente, assez adroit et qui n'avait d'autre industrie pour vivre que les bas offices des maisons qui voulaient l'employer. L'homme de Dieu, touché de sa misère et remarquant d'ailleurs qu'il savait aussi bien s'expliquer par signes qu'entendre ceux qu'on lui faisait, conçut la pensée de se l'attacher comme un de ses domestiques. « Et qu'avez-vous besoin « de cette surcharge? lui dit-on; cet homme vous sera inutile. « — Il me servira, répondit le saint prélat, à pratiquer la « charité; plus Dieu l'a affligé, plus j'en dois avoir pitié; si nous « étions en sa place, voudrions-nous qu'on fût si ménager à « notre égard? » Et en conséquence il le reçut au nombre de ses domestiques, parmi lesquels nous le verrons plus tard l'objet de la plus tendre charité de son bon maître. Lui même, malgré les travaux de la station, voulut l'instruire de la doctrine chrétienne, et, à force de patientes et habiles leçons, il y réussit si bien, qu'il put l'admettre à la communion pascale[3].

La station du carême, prêchée avec tant de zèle, relevée par tant de bonnes œuvres et tant de saints exemples, produisit les plus heureux fruits; les pécheurs se convertirent, ceux qui étaient déjà bons devinrent meilleurs, et la paroisse fut renouvelée.

Au milieu de ces consolations survint une grande douleur :

[1] *Dép. de Bonien.*
[2] *Dép. de Pierre Gros.*
[3] Charl.-Aug., p. 329.

Clément VIII mourut; et le cœur du saint évêque, qui aimait passionnément l'Église, qui en ressentait tous les maux plus que les siens propres, fut blessé au vif à cette nouvelle. Il avait vu de près ce pontife, et il avait admiré en lui un grand saint et un grand pape. Clément VIII était en effet l'un et l'autre : grand saint, il jeûnait très-souvent, était doux, charitable, généreux, mortifié jusqu'à exercer sur lui les pénitences des anachorètes, homme de prières jusqu'à donner tous les jours plusieurs heures à l'oraison, d'une délicatesse de conscience jusqu'à se confesser tous les soirs au cardinal Baronius, pieux jusqu'à dire la messe chaque jour avec une tendresse de dévotion qui faisait couler de ses yeux d'abondantes larmes, dévoué jusqu'à entendre au tribunal de la pénitence ceux qui désiraient se confesser à lui. Grand pape, il fut zélé pour la propagation de l'Évangile, pour la réunion des Grecs et la conversion des hérétiques; ferme pour conserver les droits du saint-siége, mais sans jamais les outrer; et de plus il eut la triple gloire de réconcilier Henri IV à l'Église par une délicatesse de procédés qui lui gagna le cœur de ce monarque et l'estime de tous les Français; de procurer la paix à l'Europe par le traité de Vervins, et de réunir le Ferrarois au patrimoine de saint Pierre, après la mort du duc Alphonse II [1].

Mais, plus les mérites et les services de ce pape le rendaient précieux à l'Église, plus le saint évêque s'affligea de sa perte : heureusement la nomination d'Alexandre de Médicis, qui prit le nom de Léon XI, vint apporter quelque allégement à sa douleur. Il l'avait connu à Thonon lorsque celui-ci, revêtu du titre de légat du saint-siége, repassait de France en Italie; il l'avait vu encore à Rome quelques années après, et, dans ces deux circonstances, il s'était convaincu de son rare mérite. Le pape, de son côté, avait conçu une si haute estime de l'évêque de Genève, que, dès qu'il se vit chef de l'Église, il l'inscrivit au

[1] Il est triste d'avoir à observer que, malgré ces belles qualités, ce grand pape ne sut pas se défendre du népotisme. Il est si rare de trouver un homme qui ne soit pas homme par quelque côté !

nombre de ceux qu'il se proposait d'élever prochainement au cardinalat. Le saint évêque en reçut avis par une lettre de Rome; et, loin de s'en élever ou de s'en réjouir, il n'en éprouva que du déplaisir[1]. L'aumônier du château de Sales étant venu le voir : « Dites à ma mère, lui dit-il au moment de son départ, « qu'elle prie et conjure le Seigneur de ne pas m'élever à une « plus haute charge : celle que je porte est déjà trop pesante « pour mes épaules[2]. Je prie Dieu, dit-il encore[3], qu'il éloigne « de moi cette dignité, car je ne la mérite pas. Si Sa Sainteté « l'ordonne, il faudra bien obéir; mais je vous assure que, si la « chose dépendait de moi, et que je ne fusse éloigné que de « trois pas du chapeau de cardinal, je ne remuerais pas le pied « pour l'aller prendre. Hélas ! plutôt puisse ma robe être rougie « de mon sang versé pour la conversion des hérétiques ! » Et à ces mots les larmes qui coulaient de ses yeux témoignaient qu'il parlait en toute sincérité et de l'abondance de son cœur[4]. Dieu ne permit pas que Léon XI exécutât ce dessein; il n'y avait pas encore un mois qu'il siégeait sur le trône pontifical, que déjà il fut frappé de mort; et la pompe de ses funérailles suivit de près celle de son couronnement. Il eut pour successeur, sous le nom de Paul V, le cardinal Borghèse, homme éminent, qui unissait une haute science à une tendre piété, une majesté de prince à une bonté de père, et la plus aimable douceur à une fermeté inflexible : c'était d'ailleurs le bienfaiteur de l'évêque de Genève, qu'il avait autrefois appuyé de tout son crédit auprès du souverain pontife pour obtenir l'intervention du saint-siége dans la grande affaire de la réédification des églises du Chablais, tombées en ruines ou détruites par les hérétiques, et de la restitution de celles qui étaient encore debout. A tous ces titres, François crut devoir lui adresser une lettre de félicita-

[1] *Esprit de saint François Sales*, 4e p., sect. IV.
[2] Charl.-Aug., p. 333. — De Cambis, t. I, p. 514.
[3] Année de la Visitation, 18 avril.
[4] Charl.-Aug., p. 329. — Dom Jean de Saint-François, p. 421. — De Maupas, p. 250.

tion : « Quoique je le cède à tout le monde en mérite, lui « écrivit-il [1], je ne le cède à personne en obéissance, en fidé- « lité et en respect pour Votre Sainteté... Cette province, battue « de toutes parts par la tempête et presque brisée par les flots « et les orages qu'ont soulevés les hérétiques, a conçu de votre « sagesse et de votre charité les plus grandes espérances. Vous « êtes le cœur et le soleil de tout l'état ecclésiastique : c'est « pourquoi nous ne pouvons douter que ce diocèse, le plus « exposé de tous aux persécutions des hérétiques, ne ressente « d'autant plus vos bienfaits qu'il doit être plus près de votre « cœur et que vous êtes plus élevé au-dessus de lui. Aussi je « révère, avec toute la joie de mon âme, votre suprême dignité; « les yeux baissés vers la terre, je me prosterne humblement à « vos pieds; et, s'il fallait vous ériger un trône des vêtements de « vos inférieurs, comme l'Écriture nous l'apprend du premier « trône de Jéhu, je volerais sur-le-champ, j'étendrais mes ha- « bits sous vos pas, je sonnerais de la trompette et je crierais « de toutes mes forces : Règne Paul V! Vive le souverain pon- « tife que le Seigneur a oint sur l'Israël de Dieu! »

En même temps que l'évêque de Genève donnait ces éclatants témoignages de dévouement au saint-siége, il en suivait l'esprit et les règles dans le gouvernement de son diocèse. Le mercredi de la seconde semaine de Pâques, il tint son second synode, ainsi qu'il avait été réglé dans le synode précédent. Son premier acte, dans cette assemblée, fut de renouveler la publication des constitutions antérieures, auxquelles plusieurs de ses prêtres ne s'étaient conformés que très-imparfaitement; puis il ajouta de nouveaux statuts, portant défense, sous des peines sévères, de manquer à la loi de la résidence dans les bénéfices à charge d'âmes, d'exorciser les possédés sans son agrément et ailleurs que dans l'église, de prêcher ou de laisser prêcher sans une autorisation écrite, de se confesser ou de communier pour les Pâques hors de la paroisse à laquelle on appar-

[1] Lettre LXXIXe.

tenait, à moins d'en avoir obtenu la permission du curé, lequel devait l'accorder sans demander la cause; d'aliéner les biens des églises et d'intenter procès aux paroissiens sans en avoir conféré avec l'archiprêtre. Par les autres articles, il prescrivait de célébrer solennellement les fêtes de la Dédicace et de saint Pierre ès liens, patron de la cathédrale; il autorisait les confesseurs à absoudre ceux qui demeuraient chez les hérétiques des péchés auxquels les exposait leur position, et réglait les différends qui s'élevaient parfois pour le drap mortuaire, le luminaire des funérailles et le service des chapelles[1]. Après ces sages ordonnances, il ranima par ses discours la ferveur de ses prêtres et les renvoya, pleins d'une ardeur nouvelle, cultiver le champ sacré confié à leurs soins.

Dans le précédent synode, affligé des outrages que les hérétiques de Genève faisaient à la sainte Eucharistie et des blasphèmes qu'ils ne cessaient de vomir contre ce mystère d'amour, il avait prescrit l'office du saint Sacrement pour tous les jeudis de l'année non empêchés. Cette année, il voulut faire davantage : il établit à Annecy la confrérie du Saint-Sacrement, pour réparer les injures faites à Jésus-Christ dans l'eucharistie, exhorta tous les chrétiens à entrer dans l'esprit de cette pieuse institution, à aimer tous les jours davantage le Dieu de nos tabernacles, à le recevoir et à le visiter souvent dans ses temples, enfin à lui faire fréquemment réparation et amende honorable pour tous ceux qui ne l'aimaient pas. D'Annecy, la confrérie se répandit à Thonon et en plusieurs autres paroisses du diocèse, où elle produisit les plus heureux fruits[2].

Cependant les ministres de Genève, se voyant déconsidérés, raillés et méprisés de tout le monde pour le refus qu'ils avaient fait, l'année précédente, d'avoir une conférence avec l'évêque, répandaient de toutes parts le bruit qu'ils acceptaient volontiers la discussion aux conditions proposées par le baron de

[1] *Opuscules*, p. 380. — Charl.-Aug., p. 330.
[2] *Dép. de Myncet.*

Luz, et que, si elle n'avait pas lieu, c'était à l'évêque de Genève qu'il fallait l'imputer. Aussitôt, les prenant au mot et ne voulant pas que la religion catholique parût reculer et craindre devant l'hérésie, il leur adressa le billet suivant, écrit de sa main[1] : « D'après les bruits qui ont couru au sujet d'une « conférence sur la religion dans la ville de Genève, entre moi « assisté de quelques prédicateurs catholiques, et les ministres « de Genève, j'ai fait, signé de ma main et scellé de mon sceau « le présent écrit, pour déclarer et attester que toutes fois et « quantes que les ministres voudront entendre à des conditions « raisonnables pour une telle conférence, je m'y rendrai avec « toute promptitude et sincérité, espérant en la bonté de Dieu « que son nom sera glorifié pour le salut et le bien de plusieurs « âmes, ainsi que je l'en supplie. Fait à Annecy, le 6 août 1605. « Signé *François, évêque de Genève.* » A la réception de cet écrit, les ministres, n'osant plus refuser directement, eurent recours aux tergiversations et aux délais, et jamais ils n'osèrent en venir au fait.

[1] Lettre LXXXe. — Chart.-Aug., p. 354.

CHAPITRE V

FRANÇOIS DE SALES FAIT LA VISITE DE SON DIOCÈSE.
IL L'INTERROMPT POUR PRÊCHER LE JUBILÉ A ANNECY ET LE CARÊME A CHAMBÉRY.
LA REPREND ENSUITE ET REND COMPTE AU PAPE DE L'ÉTAT DE SON DIOCÈSE.

Années 1605 et 1606.

Les troubles de la guerre et le malheur des temps n'avaient pas permis jusqu'alors à François de Sales de faire dans son diocèse cette visite générale que prescrit le concile de Trente, et qui est si nécessaire, tant pour le maintien de la discipline ecclésiastique que pour la réformation des mœurs; mais, dès qu'il vit la chose possible, il se fit un devoir de l'exécuter. Déjà, l'année précédente, il avait visité la paroisse de Véry, près Annecy, dont les habitants étaient depuis longtemps en procès avec le chapitre de l'église collégiale d'Annecy. Affligé du scandale que produisait ce différend, plus affligé encore de voir les esprits s'aigrir tous les jours davantage et la querelle s'envenimer, il se rendit à Véry; prêcha la paix en public et en particulier, écouta avec bonté toutes les raisons qu'on avait à faire valoir contre le chapitre; et, par sa sagesse, il vint à bout d'arranger le différend, de pacifier les esprits et de réconcilier les cœurs. Il avait trouvé la guerre à son arrivée dans cette paroisse; il eut le bonheur, à son départ, d'y laisser la paix avec la charité et la joie pure qui en sont les douces compagnes.

Cette année 1605, à la suite du temps pascal, il commença sa visite générale par la partie de son diocèse où l'appelait l'attrait de son cœur, par ce pays du Chablais et des environs qu'il

avait si longtemps arrosé de ses sueurs. Onze ans auparavant, il n'y avait trouvé que cent catholiques, et dans sa visite il eut la consolation de n'y pas même laisser cent protestants. Alors à la tête de chaque église étaient des ministres de l'erreur; et dans cette visite il établit partout des curés édifiants et zélés. Il mit la dernière main à l'organisation de trente-trois paroisses qui restaient encore sans pasteur, régla le temporel des églises et du clergé, et ranima sur tous les points la ferveur des prêtres et des fidèles, des pasteurs et de leurs troupeaux.

Après ces courses apostoliques, accompagnées de toutes les sollicitudes qui en étaient inséparables, il revint se reposer quelques jours à Annecy. Mais son repos n'y fut, comme toujours, qu'un travail continuel jusqu'au commencement de l'automne, où il reprit la visite générale de son diocèse avec un courage qu'aucune difficulté ne pouvait arrêter : « Ayant été « jusqu'ici détenu par un monde d'accablantes affaires, écrivait-« il à madame de Chantal pour lui annoncer son départ [1], je « m'en vais à cette pénible visite dans laquelle je vois, à chaque « bout de champ, des croix de toutes sortes. Ma chair en frémit, « mais mon cœur les adore. Oui, je vous salue, petites et « grandes croix, spirituelles ou temporelles, intérieures ou exté-« rieures : je vous salue et baise votre pied, indigne de l'honneur « de votre ombre. »

Il partit en effet le 15 octobre, après avoir donné avis de sa visite à tous ses curés, et commença cette seconde tournée par la partie de son diocèse qui appartenait à la France [2]. Là, il visita une paroisse par jour et quelquefois deux ou trois, ne se bornant pas à confirmer, mais prêchant et catéchisant partout, entendant au tribunal de la pénitence tous ceux qui se présentaient et leur donnant lui-même la communion, ramenant au devoir, par une fermeté pleine de douceur, les pécheurs publics, réconciliant les ennemis, apaisant les querelles et les haines,

[1] Lettre LXXXIIIe.
[2] Charl.-Aug., p. 340.

terminant les procès et les différends, et en même temps faisant dresser par son secrétaire des inventaires exacts de tous les biens de l'Église, des procès-verbaux détaillés de l'état de chaque paroisse, après en avoir examiné par lui-même jusqu'aux plus humbles chapelles [1], enfin, remplissant partout l'office d'un saint évêque, et descendant jusqu'aux moindres détails d'administration.

Dans ces visites, sa sollicitude ne se faisait grâce d'aucun devoir; et un jour, ayant été prié par un de ses curés de conférer la tonsure à un jeune homme, il voulut étudier par lui-même la vocation du nouvel aspirant à l'état ecclésiastique. Il considère d'abord en silence sa physionomie; car il croyait pouvoir, en examinant le visage d'une personne, discerner la bonté ou le vice de ses inclinations [2]; puis il l'interroge, le conjure au nom de Dieu de lui dire si son attrait le porte vers l'état ecclésiastique. Le jeune homme, après quelques moments d'hésitation, avoue franchement qu'il n'en a jamais eu ni le goût ni le désir, mais que, ses parents voulant qu'il fût clerc afin d'obtenir un riche bénéfice, il est venu, pour leur complaire, lui demander la cléricature. « Alors, lui dit l'évêque, demeurez dans le monde « et vivez-y chrétiennement; » et, après plusieurs bons avis sur ce sujet, il le renvoya. Les parents désolés le pressèrent avec instance de revenir sur sa décision; des solliciteurs puissants y joignirent leurs prières; tout fut inutile : « Et pourquoi, « leur dit le saint évêque, voulez-vous me pousser à faire une si « grande faute? J'aime mieux que vous murmuriez contre moi, « que si Jésus-Christ avait à me reprocher d'avoir conduit à son « autel des victimes forcées, tandis que sa grâce ne veut que des « victimes volontaires. Laissez-moi; rien ne me déterminera à « désobéir à l'apôtre qui défend d'imposer imprudemment les « mains [3]. »

La fatigue de ces visites, ayant occasionné au saint prélat

[1] Charl.-Aug., p. 342. — *Dep. de Baytay.*
[2] *Dép. de Chambes.*
[3] Année de la Visitation, 14 octobre.

une fièvre ardente, l'obligea de s'arrêter à Saint-Gras de Musignan pour prendre un ou deux jours de repos. De la chambre où il était couché, ayant entendu un jeune homme plaisanter, dans la salle voisine, sur l'embonpoint de l'évêque, qui devait, disait-il, se trouver bien à Saint-Gras et non pas y être malade, il fit dire au discoureur bel esprit de venir le trouver, et, après les premières formules de politesse, il amena la conversation sur les maladies, pria le jeune homme de lui tâter le pouls, lui demanda ses conseils avec un air de confiance et d'honnêteté contre lequel il ne put tenir : « Monseigneur, lui dit ce-« lui-ci, je vois que vous avez le don de lire au fond des cœurs : « je suis le fils d'un médecin de Genève, j'ai été envoyé par « nos ministres pour épier vos démarches, et savoir ce que « vous venez faire dans ces villages. — J'y viens, mon fils, lui « dit François, chercher mes brebis, vous en êtes une; » et en disant cette parole il l'embrassa avec effusion de tendresse. Le jeune homme, touché jusqu'aux larmes, tomba aux genoux de son évêque en le priant de dissiper ses doutes et de l'instruire. L'instruction fut prompte avec une âme si bien disposée. L'évêque l'emmena avec lui; et, au bout de dix jours, il reçut son abjuration publique de l'hérésie dans l'église de Notre-Dame de Brénod[1]. Le ciel fit connaître, vers ce même temps, combien il agréait le zèle et toutes les vertus de son serviteur, en lui donnant une grâce spéciale pour la délivrance des possédés.

Nous avons déjà vu dans le chapitre IVe du IIe livre[2] que, pour révoquer en doute cette action du démon sur les hommes, il faudrait nier tout à la fois et l'Évangile, et l'histoire de l'Église, et les écrits des Pères, et la raison même, qui est forcée de convenir, l'existence des démons une fois admise, que Dieu peut permettre à ces mauvais génies d'agir sur l'esprit et le corps de l'homme. On ne peut donc se refuser à croire les

[1] Année de la Visitation, 20 octobre.
[2] Page 244.

historiens et les témoins de la vie de saint François de Sales, quand ils s'accordent à nous dire que, dans le cours de sa visite, un grand nombre de possédés venaient le trouver en poussant des hurlements, grinçant des dents, faisant mille horribles contorsions et demandant leur délivrance avec des cris qui déchiraient l'âme. A ce spectacle, François, qui avait l'esprit trop élevé et trop droit pour rien admettre sans preuves suffisantes, s'abstenait quelque temps de rien préjuger, ni pour ni contre, et examinait attentivement chacun d'eux : il les interrogeait adroitement, et, quand il avait reconnu les caractères d'une véritable possession, il prononçait sur eux les prières de l'Église connues sous le nom d'exorcismes. Les démons obéissaient au serviteur de Dieu, quittaient les corps qu'ils tourmentaient; et plus de quatre-vingts infortunés lui durent ainsi leur délivrance.

La consolation que causa au cœur de François ce succès accordé à ses prières s'accrut encore du bonheur que lui inspirait le retour des pécheurs qui revenaient à Dieu partout où il portait ses pas. Pour les remettre dans le bon chemin, il ne craignait pas de leur consacrer de longues heures, estimant que son temps ne pouvait être plus utilement employé. Lorsqu'il visitait l'église Saint-Jacques de Sallanches, un jeune gentilhomme, connu dans le pays pour ses déréglements, étant venu le prier, les larmes du repentir dans les yeux, d'entendre la confession de toute sa vie, il se prêta de grand cœur à ce ministère; et, comme la séance se prolongeait au delà de toute mesure ordinaire, les autres pénitents, qui ne pouvaient tenir à l'ennui que leur causait une si longue attente, le firent prier de vouloir bien en finir pour les entendre à leur tour. Il ne répondit rien à cette prière et continua d'écouter le gentilhomme. Même message lui fut fait jusqu'à trois fois, et ce fut toujours sans succès; enfin il répondit, en essuyant ses pleurs : « Il vaut mieux que les quatre-vingt-dix-neuf brebis fidèles « souffrent un peu en attendant le pasteur, que s'il manquait « de rapporter sur ses épaules celle qu'il est allé chercher au

« désert. » Et il acheva tranquillement la confession commencée[1].

Le saint évêque, tout en continuant le cours de sa visite, ne diminuait rien de sa sollicitude pour toutes les autres parties du diocèse; et ce double soin réuni absorbait tous ses moments : « Ce ne sont pas des eaux, ce sont des torrents, que « les affaires de ce diocèse, écrivait-il à madame de Chantal; « je vous puis dire avec vérité que j'ai du travail sans mesure « depuis que je suis à la visite[2]. » Cependant il ne se dispensait d'aucun exercice de religion, et un jour qu'il ne savait comment venir à bout des affaires difficiles qui l'accablaient, ayant entendu sonner vêpres, il y alla à l'instant. Au retour, il termina tout en un quart d'heure, ce qui le surprit tellement lui-même, qu'il ne put s'empêcher de dire : C'est Dieu qui a fait cela[3].

Enfin, succombant à la fatigue, il tomba malade, et on craignit quelques instants des suites fâcheuses; mais au bout de huit jours il fut heureusement rendu à la santé et revint à Annecy. On y prêchait alors le Jubilé, accordé sans doute à l'occasion de l'exaltation du nouveau pape; et l'affluence des fidèles qui désiraient le gagner était immense. François, quoique convalescent, n'était pas homme à se reposer en présence des besoins des peuples : il se mit à l'œuvre et travailla infatigablement avec un succès et des grâces qui lui firent oublier la peine : « C'est la vérité, écrivait-il, que nous avons eu une « grande assemblée à notre Jubilé, et qu'il s'y est fait du fruit, « j'ai eu dix mille consolations et point de peine, ce me sem« ble[4]. A mon retour de la visite, j'ai trouvé une besogne dont « il m'a bien fallu entreprendre ma part, et qui m'a infiniment « occupé : le bon est que c'est tout à la gloire de notre Dieu, « pour laquelle son esprit m'a donné de très-grandes inclina-

[1] Lettre xc[e].
[2] Année de la Visitation, 24 juillet.
[3] Lettre cxii[e].
[4] Manuscrit de la mère Fichet.

« tions, que je le prie de convertir en résolutions. Je me sens « un peu plus amoureux des âmes qu'à l'ordinaire; c'est tout « l'avancement que j'ai fait, malgré de grandes sécheresses et « délictions, non toutefois longues, car mon Dieu m'est si « doux, qu'il ne se passe pas de jour qu'il ne me flatte pour me « gagner à lui : misérable que je suis, je ne corresponds point « à la fidélité de l'amour qu'il me témoigne. Le cœur de mon « peuple est presque tout bien maintenant[1]. »

De ces travaux du Jubilé, le saint évêque passa à d'autres travaux plus pénibles encore : il partit pour Chambéry, où le sénat de Savoie l'avait invité à aller prêcher le Carême. Mais, avant d'entreprendre cette mission, il voulut faire une retraite au collége des jésuites de cette ville, « pour rasseoir, disait-il, « son pauvre esprit tout tempêté par les affaires, se revoir en « tous sens, et remettre toutes les pièces de son cœur en leur « place, à l'aide du recteur du collége, qui était, ajoutait-il, « éperdument amoureux de lui et du bien de son âme[2]. » Pendant la durée de ces pieux exercices, il édifia toute la maison par ses saints exemples et l'embauma de la bonne odeur de ses vertus : on admirait surtout sa simplicité, sa modestie, son humilité; il lui semblait qu'on faisait toujours trop pour lui, et il recherchait en toute circonstance ce qu'il y avait de moindre et de plus humble. Un jour, étant descendu à la sacristie pour dire la messe, il trouva un prêtre déjà revêtu des ornements sacerdotaux et près de monter à l'autel. Celui-ci ne l'eut pas plutôt aperçu, qu'il s'empressa de lui céder la place : le saint évêque le refuse; on fait des instances, jamais il ne veut le permettre; il exige que ce prêtre parte pour l'autel, et attend en priant qu'il soit revenu pour y monter lui-même[3].

Après s'être ainsi préparé, dans la solitude, à la prédication, comme avait fait Jésus-Christ lui-même; après s'y être abondamment rempli de l'esprit de Dieu, de ces lumières célestes,

[1] Lettre xcii[e].
[2] Lettre xciii[e].
[3] *Dép. de Passis.*

qui éclairent les intelligences, de ce feu sacré qui échauffe les cœurs, il commença sa station dans l'église Saint-Dominique, devant les sénateurs et une multitude immense accourue pour l'entendre. Ce fut là comme à Paris et à Dijon : même force et même onction dans le langage, même zèle pour la conversion des pécheurs. Le peuple, dans son ravissement, appelait chaque prédication un miracle, et proclamait que ce n'était pas l'évêque de Genève qui prêchait, mais le Saint-Esprit qui parlait par sa bouche ; vérité que Dieu sembla vouloir confirmer par un prodige éclatant, en présence des sénateurs, de divers grands personnages et de milliers de témoins, dont plusieurs, juridiquement interrogés, l'attestèrent plus tard sous la foi du serment. Un jour que le ciel, sombre et couvert d'épais nuages qui cachaient le soleil, semblait vouloir mêler à la clarté du jour une anticipation de la nuit, le crucifix de la tribune darda sur le saint prédicateur des rayons lumineux qui, le couvrant tout entier d'un éclat éblouissant, le faisaient voir à tous les regards resplendissant et rayonnant comme un astre [1]. A ce spectacle, tout l'auditoire poussa un cri de surprise et d'admiration; mais le saint prédicateur, peiné d'être l'objet de la vénération universelle, entra dans une confusion inexprimable; et le lendemain, étant remonté en chaire sous l'impression de ce sentiment, il conjura instamment ses auditeurs de ne jamais parler de ce qu'ils avaient vu la veille. De nombreuses conversions furent la suite de ces prédications saintes : deux Flamands hérétiques, qui se trouvaient alors à Chambéry, eurent la curiosité de venir entendre cet orateur, dont tout le monde disait la louange; il développa devant eux la doctrine de l'Église sur l'invocation des saints, et il ne leur en fallut pas davantage pour reconnaître le faux du protestantisme et abjurer sur-le-champ leurs erreurs [2].

Encouragé par ces succès à de nouveaux travaux, le saint

[1] *Dép. de Bonard, Favre, Émeri,* etc. — Charl.-Aug., p. 544. — De Maupas, p. 253.

[2] *Ibid.*, p. 545.

apôtre ne se contenta pas de prêcher dans l'église Saint-Dominique : les jours qui lui restaient libres, il allait prêcher dans quatre autres églises de la ville et semblait se multiplier lui-même. Cependant ce zèle apostolique ne put le mettre à l'abri d'une querelle pénible de la part du sénat de Chambéry : un personnage de distinction l'ayant prié de fulminer, pour une cause peu canonique, un monitoire, c'est-à-dire une ordonnance épiscopale qui oblige, sous peine de censures ecclésiastiques [1], à révéler un fait caché, il déclara ne pouvoir accéder à sa prière et essaya, par toutes les voies de la douceur et de l'insinuation, de le dissuader de ses prétentions : celui-ci, piqué du refus, cria à l'injustice, passa de là aux injures grossières, et, n'ayant pu tirer du saint évêque que des réponses aussi fermes que douces, il porta ses plaintes au sénat de Chambéry. Le sénat, par une faiblesse peu digne d'un aussi illustre corps, faisant plier la justice devant le crédit d'un grand nom, ordonna à l'évêque, sous peine de saisie de son temporel, de publier le monitoire demandé. A cet arrêt François ne fit d'autre réponse, sinon qu'il avait son âme à sauver et sa conscience à respecter [2]. Au moment où il se préparait à monter en chaire, on vint lui annoncer que le magistrat allait exécuter l'arrêt et saisir son temporel : « Voilà un signe, répondit-il sans s'émouvoir, que « Dieu veut que je sois tout spirituel. » Et il alla prêcher avec la même présence d'esprit que s'il eût appris la nouvelle la plus indifférente [3]. Cette élévation de sentiments suffit à quelques hérétiques qui se trouvaient présents pour les convertir : « Car, dirent-ils, il n'est pas possible qu'un homme si dégagé « de la terre ne soit pas un homme du ciel ! Celui-là a vraiment « l'esprit de Dieu que les choses humaines touchent si peu, et « il nous faut embrasser la religion qu'il enseigne [4]. » Cepen-

[1] Les censures sont des peines spirituelles portées contre les chrétiens rebelles aux ordres de l'Église, comme la privation des sacrements ou de la sépulture ecclésiastique.

[2] *Esprit de saint François de Sales*, 1re p., sect. xvi.

[3] Charl.-Aug., p. 344.

[4] Année de la Visitation, 8 février.

dant la saisie n'eut pas lieu, sans doute parce que la fermeté du saint évêque fit honte au sénat; et, quand il apprit que l'orage s'était calmé : « Ah ! dit-il, s'ils m'eussent ôté mon temporel, ils m'eussent fait le plus grand bien qui me pût arriver, « car ils m'eussent rendu tout spirituel. Et puis, dit-il à ses « amis, pensez-vous que mes diocésains m'eussent laissé mourir de faim? j'aurais été, au contraire, plus en peine de refuser que de prendre. Il en est des biens de l'Église comme « de la barbe : plus on la rase, plus elle devient épaisse; ceux « qui n'ont rien possèdent tout [1]. »

Délivré de ces injustes attaques, il ne songea qu'à s'en venger à la manière des apôtres : il donna un canonicat dans sa cathédrale au neveu du sieur de Montfalcon, qui avait mis plus d'acharnement que les autres à le poursuivre, et rendit aux autres sénateurs tous les offices de charité et de bienveillance qui lui furent possibles. Cette noble conduite triompha du mauvais vouloir des sénateurs : ils lui demandèrent pardon, ouvrirent leur cœur à ses saints enseignements [2], et les volontés les plus rebelles se soumirent à la voix de Dieu, qu'ils ne purent s'empêcher de reconnaître dans un homme aussi digne d'être son envoyé. La station prit donc dès lors son plus bel accroissement; et le saint évêque, pour en favoriser les progrès, se dévoua sans réserve aux fatigues de l'apostolat. Tout le temps qu'il n'était pas en chaire, il l'employait à confesser ses nombreux pénitents, à parler en particulier des choses divines et des moyens de se sanctifier à ceux qui venaient en conférer avec lui, ou à résoudre les difficultés et les doutes de ceux qui avaient à lui en proposer; et là, souvent, il achevait ce que le sermon avait commencé.

Tant de travaux ne l'empêchèrent pas de faire, le samedi de la Passion, une ordination de cent ecclésiastiques, avec la permission de l'évêque de Grenoble, dont dépendait alors Cham-

[1] *Esprit de saint François de Sales*, 1re p., sect. xvii.
[2] *Dép. de Favre.* — De Maupas, p. 259.

béry, et sur la demande des chanoines réguliers de Saint-Antoine, qui élevaient dans leur maison de jeunes élèves pour le sacerdoce. Non content de les ordonner, il reçut auparavant la confession générale de la plupart d'entre eux; et le président Favre, son illustre ami, affligé de le voir se fatiguer autant à ce rude ministère, s'étant permis de lui représenter qu'il aurait dû envoyer ces jeunes lévites à d'autres confesseurs : « Mon « cher frère, répondit-il en souriant, il m'a semblé que c'était « à moi à laver ces pauvres brebis, puisque moi-même je de- « vais les tondre [1]. » Le soir de l'ordination il se remit à l'œuvre, et continua sans relâche ses travaux de missionnaire et d'apôtre jusqu'après les vêpres de Pâques. Alors, pressé par l'époque de son synode qui approchait, il reprit la route d'Annecy pour aller le présider.

Il trouva, à son arrivée, tout le pays alarmé de sinistres bruits : on disait que les hérétiques de Genève, irrités de la protection ouverte que le duc de Savoie accordait à la religion catholique, se préparaient à envahir ses terres et à s'emparer d'Annecy pour en faire leur place d'armes et y établir leur fausse religion. A ces nouvelles, plusieurs, effrayés des mauvais traitements que lui infligeraient les hérétiques s'ils étaient une fois maîtres de sa personne, l'engagèrent à s'éloigner pour un temps. « J'espère, répondit-il, que Dieu ne « permettra pas que ces gentils viennent dans son héritage « et souillent son saint temple : pourvu que nous ayons con- « fiance en lui, il ne *mettra point entre les dents des bêtes les* « *âmes qui le confessent* [2]. Mais, s'ils viennent, j'espère qu'il « me restera assez de courage pour demeurer parmi mes bre- « bis. Moi, fuir le bercail en voyant le loup y venir! jamais! « Non, je ne quitterai point mes chères brebis, quoi qu'il doive « m'arriver. Malheureusement, ajouta-t-il, un de mes prédé- « cesseurs, au moment où l'hérésie livrait ses premiers assauts

[1] Année de la Visitation, 18 février.

[2] Paroles du Ps. LXXIII : *Ne trádas bestiis animas confitentes tibi.*

« à la foi catholique dans Genève, se laissa effrayer et s'enfuit [1]. « S'il fût demeuré ferme au poste, combattant l'erreur et dé- « fendant la foi comme c'était son devoir, Genève serait encore « catholique. Si Dieu permet que nous soyons affligés d'une « nouvelle persécution, je n'imiterai pas, grâce à Dieu, ce pas- « teur timide; je resterai au milieu de mon peuple, l'encou- « rageant de paroles et d'action à ne pas déserter l'antique foi « de ses pères, et je souffrirai pour cela de grand cœur toutes « les peines, tous les combats et tous les périls; car c'est mon « devoir de donner ma vie pour mes brebis [2]. »

Les faits ne tardèrent pas à prouver que ce langage n'était que l'expression vraie des sentiments de son cœur. Car, les Genevois étant venus un jour de dimanche, vers midi, assiéger la ville, et se préparant à l'emporter d'assaut, on accourut tout effrayé lui annoncer cette nouvelle, en lui représentant qu'il avait tout à craindre de la vengeance des hérétiques, lui qui n'avait cessé de faire la guerre à l'hérésie. Mais, tandis que tout le monde était dans l'alarme, l'homme de Dieu, calme et sans ombre de crainte ni d'émotion, après avoir encouragé

[1] Pierre de la Baume, dont parle ici saint François de Sales, était un prélat pieux, mais extrêmement timide. Sacré évêque de Genève en 1523, il demeura à Pignerol jusqu'à ce que Clément VII, en 1526, l'obligeât sous peine d'excommunication d'aller résider à Genève, que ravageait l'hérésie. Effrayé par les séditions continuelles qu'y excitaient les hérétiques, il se sauva en Bourgogne en 1528. Un nouvel ordre de Clément VII, en 1533, l'obligea de revenir. Les hérétiques, qui connaissaient sa pusillanimité, lui firent peur en parcourant la ville en armes pendant la nuit; et, douze jours après son arrivée, il s'enfuit pour ne plus jamais revenir, malgré les instances des catholiques qui promettaient de le défendre. Sur de nouvelles plaintes et un nouveau commandement du pape, il vint seulement se fixer aux environs de Genève, d'où il envoyait ses ordres dans la ville : ce qui n'empêcha pas Paul III de le nommer cardinal, peut-être dans l'espoir que cette dignité lui donnerait plus d'influence sur l'esprit des princes dont il sollicitait l'appui contre l'hérésie. Le même pape, en 1542, le nomma à l'archevêché de Besançon (*a*).

[2] Charl.-Aug., p. 546. — De Maupas, p. 262.

(*a*) *Mémoires de Besson*, p. 62 et suiv. — Minuti, t. II, p. 80. — Ruchat, t. V, p. 62 et suivantes.

tous ceux qui l'entouraient à mettre leur confiance en Dieu, alla à la cathédrale chanter les vêpres avec la même sérénité que si tout eût été dans une profonde paix[1].

Sa confiance ne fut point vaine; car, le bruit s'étant répandu que le duc de Savoie, pour gagner les bonnes grâces des hérétiques, allait accorder dans ses États la liberté d'exercer publiquement le culte protestant, comme Henri IV venait de l'accorder en France par l'édit de Nantes, les assiégeants craignirent de gâter leur cause en poussant plus loin l'attaque, et ils se retirèrent. Mais autant cette retraite consola le saint évêque, autant la raison qui la motiva fut pénible à son cœur : ce n'était pas qu'il y crût comme à une chose arrêtée; il estimait le duc de Savoie trop religieux et trop sage pour commettre une pareille faute; mais la possibilité seule d'un si grand mal l'affligeait : « Que les hommes d'État, disait-il, aient ailleurs des « raisons politiques pour adopter une telle mesure, c'est ce « que je n'examine pas; mais ici, où la religion catholique « règne paisiblement, et à la satisfaction de tous les habitants, « autoriser les ministres à prêcher leurs erreurs et à séduire « les peuples, c'est évidemment semer dans le pays des germes « de troubles, de divisions et de désordres, et il ne se peut rien « au monde de plus impolitique[2]. »

Néanmoins, pour préparer son peuple à tout événement, l'apôtre crut devoir travailler avec une ardeur plus spéciale à l'affermir dans la foi, à le faire croître dans les vertus et la pratique des bonnes œuvres. En chaire, au tribunal, dans les rapports privés, partout il exhorta les fidèles à devenir tous les jours meilleurs; il visita les malades pour les encourager et les consoler, les pauvres pour étudier leurs besoins temporels et spirituels, et veiller à ce qu'aucun d'eux ne manquât du nécessaire, à ce que tous menassent une vie chrétienne. Il descendit jusque dans les prisons et les cachots les plus som-

[1] *Dép. de François Favre*, qui était présent.
[2] Charl.-Aug., p. 547.

bres pour porter aux malheureux qui y étaient détenus les consolations de la religion, et reçut la confession d'un grand nombre.

Parmi eux se trouvait un faux monnoyeur, condamné comme tel à la mort. Cet infortuné, dans le paroxysme de la rage, n'avait au cœur que désespoir, à la bouche que malédictions contre ses juges, et fermait obstinément l'oreille à toute parole de foi ou de pardon. Le saint évêque eut le courage de l'aborder pour tenter l'œuvre de conversion que plusieurs avant lui avaient entreprise sans succès; et tel fut l'empire de sa douceur, qu'il vint à bout de s'insinuer dans cette âme jusqu'alors inaccessible, d'en calmer l'irritation, d'y ramener peu à peu le repentir, enfin de réconcilier pleinement avec Dieu ce grand coupable; et, pour l'entretenir dans ces saintes dispositions, il eut l'attention délicate d'envoyer aux curés des paroisses situées sur la route du lieu où le malheureux devait aller subir sa peine, l'ordre de le visiter à son passage et de l'assister de tous les secours spirituels ou temporels qu'il pourrait désirer. Lui-même l'accompagna jusque hors de la ville, l'encourageant à faire le sacrifice de sa vie en expiation de ses fautes, lui suggérant avec les plus tendres effusions du zèle tous les sentiments qu'inspire la religion en pareille circonstance; et, quand il fallut se séparer, il lui donna des médailles indulgenciées représentant quelques sujets pieux propres à ranimer sa confiance, l'embrassa avec affection, et lui baigna les joues de ses larmes. Lorsqu'il fut rentré à l'évêché, quelqu'un lui ayant demandé pourquoi il avait pris un intérêt si tendre à un étranger tout à fait inconnu : « Il est vrai, répondit-il, c'est un « étranger et un inconnu, mais nous sommes tous frères en « Dieu, qui est notre commun père; et que faut-il de plus « pour éveiller tout notre intérêt[1] ? »

Au spectacle d'une vie si éminemment apostolique, l'opinion publique semblait ne pouvoir souffrir l'évêque de Genève

[1] Charl.-Aug., p. 548.

à un poste qu'elle jugeait trop inférieur à son mérite. De toutes parts on parlait de sa translation à un autre siége hors de la Savoie. Ce bruit ne fut pas plutôt parvenu aux oreilles de madame de Chantal, qu'elle s'empressa de lui écrire pour lui exprimer la crainte qu'elle avait de le perdre. « Rien ne se fera « que de par Dieu, lui répondit-il, et sous sa conduite; de « quelque côté que j'aille, tout ira fort bien et pour vous et « pour moi. Dieu tient tout de sa main puissante, et mon âme « n'a point de rendez-vous qu'en sa providence[1]... J'ai des « nouvelles, lui écrivit-il encore quelques mois plus tard, que « l'on veut m'élever plus haut devant le monde; je ne ferais « pas un clin d'œil pour le monde entier : je le méprise. Si ce « n'est pas la plus grande gloire de Dieu, rien ne se fera[2]... » Les contradictions ne le troublaient pas plus que les témoignages d'estime : « Je voudrais que vous me vissiez entière- « ment : depuis votre départ, je n'ai cessé de recevoir des « traverses et grosses et petites : mais ni mon esprit ni mon « cœur n'a été nullement traversé, Dieu merci. Jamais plus de « suavité, plus de douceur jusqu'à hier, que les nuages le cou- « vrirent; et, maintenant que je reviens de la sainte messe, « tout est serein et clair. »

Madame de Chantal avait un autre sujet d'inquiétude : elle craignait de voir succomber à la fatigue ce saint prélat, qui aux travaux du jour ajoutait les veilles de la nuit, et ne prenait pas même le temps nécessaire pour ses repas. Elle s'en plaignit à lui-même, et il lui répondit : « Je vous promets d'avoir doréna- « vant plus de soin de ma santé, quoique j'en aie toujours eu « plus que je ne mérite; et, Dieu merci, je la sens fort bonne « maintenant par le retranchement que j'ai fait des veillées du « soir et des écritures que j'y voulais faire, et par mon exacti- « tude à manger plus à propos[3]. »

[1] Lettre xcix^e.
[2] Lettre cii^e.
[3] Lettre ci^e.

Le 18 juin de cette année 1606, François s'arracha à tant de travaux pour reprendre le cours de sa visite pastorale. Il commença par le Faucigny, pays parsemé de hautes montagnes dont la cime se couronne de glaces éternelles en même temps que leur pied se perd dans les abîmes, et de vallées hérissées d'énormes blocs glacés que les grandes chaleurs de l'été détachent parfois du sommet avec un horrible fracas. Le saint évêque parcourut tout ce pays avec la même rapidité que si c'eût été un pays de plaine, visitant une paroisse par jour et quelquefois plusieurs. Quand il fallait atteindre les villages placés sur la cime des plus hautes montagnes, il grimpait en s'aidant des deux mains, avec un péril évident de tomber dans les précipices; souvent même il s'attachait des crampons de fer aux pieds pour ne pas glisser sur les glaces et rouler dans les abîmes[1]. Au bout de quelque temps de voyage, ses pieds, tout écorchés, devenus comme une large plaie d'où le sang coulait, ne lui permirent plus qu'avec grande peine de se tenir debout : néanmoins il alla toujours tant qu'il put, ne témoignant jamais ni ennui ni chagrin, plaignant le mal des autres qui étaient avec lui, jamais le sien propre, se levant le premier de tous chaque matin, et se trouvant le premier au travail. L'impossibilité de se tenir sur ses pieds put seule l'arrêter pendant dix jours, au bout desquels il se remit en route; mais, une inflammation considérable s'étant déclarée à une de ses jambes, il lui fallut renoncer à voyager à pied et faire toutes ses courses à cheval : encore ces courses étaient-elles pour lui très-pénibles; il posait sa jambe malade sur l'arçon de la selle et n'avançait que très-lentement. Un jour que ses gens, aussi à cheval, avaient hâté la marche pour ne point être saisis par la nuit qui approchait, oubliant que leur maître, qui venait le dernier, ne pouvait les suivre, il les laissa aller sans rien dire et demeura seul, continuant doucement sa route. Ceux-ci, s'en étant aperçus, revinrent aussitôt sur leurs pas, fort mécontents de ce qu'il ne les

[1] Charl.-Aug., p. 350. — De Maupas, p. 255.

avait point suivis; et, l'ayant rejoint, l'un deux se permit de lui en faire des reproches : « Mon cher ami, lui répondit doucement « le saint voyageur, nous allons comme nous pouvons [1]. »

Les visites de François portaient partout le cachet de l'apostolat : il prêchait, catéchisait, confessait, visitait les indigents, leur distribuait des aumônes, parlant en patois à ceux qui entendaient mieux ce langage; et, avant le départ, il recommandait aux curés de continuer les catéchismes et instructions tels qu'il les avait faits, en y apportant, comme lui, le plus de simplicité et de clarté qu'il leur serait possible. Le travail de ces visites était tel, qu'il écrivait à madame de Chantal [2] : « C'est « un petit miracle que je me porte bien parmi une si grande « quantité d'affaires et d'occupations. Tous les soirs, quand je « me retire, je ne puis remuer ni mon corps ni mon esprit, tant « je suis las de partout. »

Lorsqu'il visitait la paroisse de Villard, on lui apprit qu'il s'y trouvait un pécheur public qui donnait un grand scandale : il part aussitôt pour aller à la recherche de cette brebis égarée; il la trouve et essaye de la gagner par toutes les insinuations de la charité. Le malheureux ne répondant à tant de bonté que par l'insulte et la raillerie, l'évêque fait succéder à la douceur la sévérité et la menace d'excommunication. « Eh bien, réplique « le pécheur endurci, si vous m'excommuniez, je passerai au « protestantisme; j'en fais ici le serment. » François n'oppose à un tel langage que le silence de la douleur, et se retire : l'heure du sermon étant venue, il monte en chaire; c'était le jour de la Décollation de saint Jean-Baptiste, fête patronale de la paroisse; il en prend occasion de parler avec force contre les vices qui avaient amené la mort du saint précurseur. Le coupable, que la curiosité avait attiré à l'église, est aussitôt terrassé par cette parole si énergique; il va trouver François au pied même de la chaire, le supplie avec larmes d'entendre la confession

[1] *Recueil de la mère Greffier*, p. 24.
[2] Lettre cxv.

de ses péchés; et, la confession finie, il demande publiquement à tout le peuple assemblé pardon de ses scandales, se frappe la poitrine, donne tous les signes de la contrition la moins équivoque. Le peuple, ému de ce spectacle, avait peine à en croire ses yeux : « Ah! mes enfants, leur dit François en embrassant « le nouveau converti avec un ineffable bonheur, réjouissons-« nous; voici votre frère qui, selon la parole de Jésus-Christ, « s'arrache l'œil et se coupe la main pour entrer dans le « royaume des cieux : voici un fils de l'Évangile, une âme pré-« destinée. » Et, ayant encouragé de nouveau par ses bonnes paroles le nouvel enfant prodigue revenu de ses égarements, il le retint pour quelques jours auprès de lui, afin de l'affermir dans sa vie nouvelle [1].

Une autre conversion plus frappante encore fut celle d'un ecclésiastique qui avait donné dans de fâcheux écarts et les niait avec une désolante effronterie [2]. Le saint prélat l'accueille d'abord avec bénignité; puis, voyant son audace à se défendre, il rougit de honte pour le malheureux qui ne savait plus rougir : le coupable est vaincu par la confusion de son évêque; il tombe à ses genoux et se confesse avec un profond repentir. « Main-« tenant, monseigneur, ajoute-t-il après sa confession, que « pensez-vous de moi? — Je pense, mon frère, repartit le saint « évêque, que le Seigneur a répandu sur vous sa grande misé-« ricorde. Vous êtes à mes yeux tout reluisant de grâce. — « Mais vous savez quel je suis? — Vous êtes ce que je dis; et, « pour témoigner que je vous vois tout rempli de grâces cé-« lestes, je vous prie de m'en faire part en me donnant votre « bénédiction. » En disant cela, il se jette à ses pieds. Celui-ci, tout confus, ne savait que faire : « C'est en toute sincérité que « je vous parle, reprit François; je vais même plus loin : je « vous supplie de me rendre le même office que vous venez de « recevoir de moi et de m'entendre en confession. » Le prêtre se refusant à un ministère dont il se jugeait indigne, l'évêque

[1] Année de la Visitation, 29 août.

[2] *Esprit de saint François de Sales*, XIVe p., sect. XXXI.

l'obligea de le faire; et, pour montrer combien il l'estimait sincèrement, il se confessa encore à lui plusieurs autres fois à la vue du public, qui ne savait qu'admirer davantage, ou de l'humilité de l'évêque ou de la conversion miraculeuse du prêtre.

François ne s'entendait pas moins à ramener à la religion les populations entières que les particuliers; et la paroisse de Samoëns, entre plusieurs autres, en fit une expérience aussi heureuse que mémorable. Elle était en proie à la discorde, et les habitants, divisés entre eux, se traitaient mutuellement comme d'implacables ennemis. Le saint évêque arriva parmi eux dans l'octave de l'Assomption; et, habile à tirer parti de la circonstance du temps, après leur avoir raconté la mort si touchante de la sainte Vierge : « Oh! mon cher peuple, s'écria-t-il, Marie « meurt d'amour; et nous, nous vivons de haine. Aussi elle « monte aux cieux; et nous, nous descendons aux enfers. » A ces mots, la pensée de ses ouailles qui se damnent le fait fondre en pleurs; les sanglots étouffent sa voix; impossible de continuer son discours : il descend de chaire, et les auditeurs, mêlant leurs larmes à ses larmes, se pressent à son tribunal pour y déposer le repentir de leurs inimitiés et se réconcilier avec Dieu en se réconciliant avec leurs concitoyens.

Le lendemain, étant encore remonté en chaire, et ayant, après le signe de croix, prononcé d'une voix haute et pénétrée les deux noms chéris de son cœur, *Jésus*, *Marie*, il demeura un certain temps en silence, les mains jointes sur la poitrine, le visage recueilli, le corps immobile, tellement qu'on le crut ravi en extase. Puis, ayant redit encore : *Jésus*, *Marie*, il se livra à tout l'élan de son cœur, développant, avec autant d'onction que de grâce, tout ce que sa piété trouvait d'aimable dans ces deux noms : dans Jésus, si tendre et si aimant pour Marie; dans Marie, si grande et si puissante par Jésus. Ce second sermon ayant achevé la conversion de ceux qui hésitaient encore, il consacra cinq jours et une partie des nuits à confesser les pénitents qui accouraient en foule à ses pieds, à juger les différends

qu'on venait soumettre à son arbitrage, à leur faire des instructions sur les grandeurs et les vertus de Marie; et par là il eut la consolation de rétablir la paix là où régnait la discorde; d'unir dans la charité de Jésus-Christ des cœurs jusqu'alors aigris les uns contre les autres[1].

Imitateur de tous les saints évêques, François de Sales, dans le cours de ses visites, n'était pas tellement occupé de la sanctification des autres, qu'il perdît de vue un seul instant la sienne propre. Le spectacle de la nature, qui, dans les pays de montagnes, parle tout autrement au cœur que dans la monotonie des plaines, élevait chaque jour, par ses aspects grandioses et ses mille variétés de perspectives, l'âme du saint évêque vers le créateur de tant de merveilles : il admirait, il bénissait et goûtait Dieu dans ses œuvres. « J'ai rencontré Dieu, écrivait-il à « madame de Chantal[2], tout plein de douceur et de suavité, « même parmi nos plus hautes et plus âpres montagnes, où « beaucoup d'âmes simples l'adoraient en toute sincérité et vé- « rité, où les chevreuils et les chamois couraient çà et là parmi « les effroyables glaces pour annoncer ses louanges. Faute de « dévotion, je n'entendais que quelques mots de leur langage; « mais il me semblait qu'ils disaient de bien belles choses. Que « saint Augustin les eût bien entendues, s'il les eût vues!»

Les rapports avec les âmes simples de la montagne, chez lesquelles la fleur de l'innocence n'avait point encore été flétrie par le souffle contagieux des grandes villes, édifiaient bien mieux encore l'âme du saint prélat que toutes les beautés de la nature. « Oh! que j'ai trouvé un bon peuple parmi ces mon- « tagnes! écrivait-il à madame de Chantal[3]; quel honneur, quel « accueil, quelle vénération pour leur évêque! Avant-hier j'ar- « rivai tout de nuit en cette petite ville (c'était Notre-Dame de « la Biolle), et les habitants, par une magnifique illumination

[1] Année de la Visitation, 18 et 19 août.
[2] Lettre, fin mai 1607. — De Maupas, p. 271.
[3] Lettre cv[e].

« établie sur tout mon passage, avaient converti la nuit en plein « jour. Ah! qu'ils mériteraient bien un autre évêque! »

Deux exemples frappants le touchèrent entre tous les autres : le premier était celui d'un bon vieillard qui, atteint d'une maladie grave, avait désiré recevoir la bénédiction de son évêque. François s'étant rendu aussitôt à son désir : « Monseigneur, lui « dit le malade, en mourrai-je? — J'en ai vu revenir de plus « loin, répond François, confiez-vous en Dieu, qui est le maître « de la vie et de la mort. — Mais, enfin, mourrai-je, à votre « avis? — Un médecin répondrait à cela mieux que moi. Ce « que vous avez de mieux à faire, c'est de ne pas vous en in- « quiéter, et de vous abandonner à la providence de Dieu, qui « fera ce qui sera le mieux pour vous. — O monseigneur! re- « prend le paysan, ce n'est pas de crainte de mourir que je « vous demande ceci; c'est de peur de ne pas mourir. J'ai peine « à me résoudre à ma guérison. — Mais vous avez donc bien « des peines dans votre position, puisque la vie vous est si à « charge? — Non, monseigneur, j'ai ici-bas tous les contente- « ments qu'on peut souhaiter; mais dans les prédications j'ai « tant entendu célébrer l'autre vie et les joies du paradis, que « ce monde me semble une prison. » Et là-dessus le bon pay- san, parlant de l'abondance de son cœur, dit du ciel des choses si belles, et de la vanité du monde des choses si fortes, que le saint évêque, tout ravi, en versa des larmes de joie, admirant l'esprit de Dieu qui avait si bien instruit cet homme sans lettres et sans culture. Le vertueux malade fit ensuite des actes de résignation à vivre et d'indifférence à mourir, selon la volonté de Dieu; et, peu d'heures après, muni des derniers sacrements, il expira doucement dans le Seigneur[1].

Le second exemple de vertu qui réjouit l'homme de Dieu dans ces contrées fut celui d'une sainte villageoise, dont on lui rapporta l'histoire, et dont il avait pu d'ailleurs apprécier par lui-même le rare mérite. Cette sainte fille, nommée Pernette

[1] *Esprit de saint François de Sales*, IIIe p., sect. XLVI.

Boutey [1], d'Annecy, près la Roche, après s'être montrée dans sa jeunesse un modèle de piété, avait encore été dans l'état du mariage un modèle de charité et de douceur, d'application au travail et à tous ses devoirs. Sous quelque point de vue qu'on l'eût examinée pendant sa vie, on n'avait rien remarqué en elle qui ne fût exemplaire : dans l'intérieur de sa maison, c'était un soin parfait du ménage, une paix inaltérable avec un mari d'une humeur fâcheuse, une bonté maternelle pour ses domestiques, une attention constante à les rendre heureux dans leur condition, bien instruits dans leur religion et vertueux dans leurs mœurs; au dehors, c'était un zèle ardent autant que discret pour visiter les malades, soulager les pauvres, consoler les affligés; au dedans et au dehors tout à la fois, c'était une conversation édifiante qui portait les cœurs à la vertu, une pratique bien entendue de la charité, de l'humilité, de la mortification, soutenue par la fréquentation des sacrements, par des exercices de piété sagement disposés, une union remarquable à Dieu qui récompensa tant de vertus, en lui révélant le jour et l'heure de sa mort, et la lui faisant désirer comme la chose la plus aimable.

Les faits mêmes par leur nature les plus étrangers à la piété fournissaient au saint évêque l'occasion de s'animer à la perfection de son état. Un jour, on lui raconta qu'un berger des environs de Chamonix, courant à la recherche d'une vache perdue, était tombé dans un affreux précipice et y avait péri; qu'avant qu'on sût sa fin malheureuse un de ses voisins, ayant reconnu le chapeau de ce pauvre berger à l'entrée du précipice, s'y était fait descendre, soutenu par une corde, pour l'y chercher, et l'avait trouvé non-seulement mort, mais tout glacé; que, l'ayant promptement saisi, il avait crié qu'on l'enlevât vite, sans quoi il allait lui-même mourir de froid, et qu'on avait été assez heureux pour le retirer avec le mort entre ses bras. De ce récit si plein d'intérêt, le saint évêque tira cette tou-

[1] Charl.-Aug., p. 551.

chante conclusion : « O Dieu ! si telle a été l'ardeur de ce ber-
« ger à la recherche d'un vil animal, qu'elle n'a pu être re-
« froidie par les glaces les plus horribles, pourquoi donc suis-je
« si lâche à la recherche de mes brebis ? Quelle leçon pour moi
« dans ce berger qui s'expose à de si grands périls, dans ce
« zèle qui l'emporte jusqu'à s'oublier lui-même pour ne penser
« qu'à l'animal qu'il craint de perdre, et dans la charité de ce
« voisin qui descend dans l'abîme pour en retirer son ami !
« Ah ! ces glaces devraient me geler de crainte ou me brûler
« d'amour. Ne se trouvera-t-il donc jamais un soleil assez fort
« pour fondre la glace qui me transit[1] ? »

Le pieux évêque, qui était parti d'Annecy le 18 juin, y rentra le 28 octobre, pour y célébrer la fête de la Toussaint dans sa cathédrale. Après avoir pourvu aux affaires les plus urgentes, il s'occupa à dresser un état exact de son diocèse, pour l'envoyer à Rome, conformément à la coutume de ses prédécesseurs, et selon le serment qu'il avait fait le jour de son sacre, de rendre compte de son administration pastorale, tous les cinq ans, au siége apostolique, soit en y allant en personne, soit en y députant un délégué. Ce compte rendu, que nous avons encore, est singulièrement remarquable, et nous fait connaître les mœurs et les usages du temps[2]. Le prélat expose d'abord qu'il est le sixième évêque de Genève résidant à Annecy, par suite de la persécution des hérétiques, qui chassèrent le premier pasteur avec tout son clergé de sa ville épiscopale, et s'emparèrent de tous ses biens ; qu'il n'a pour tout revenu que mille écus d'or[3], dont, toutes charges déduites, il ne lui reste pour son entretien que sept cents ducatons, c'est-à-dire environ deux mille quatre cent quinze francs[4] ; mais qu'il ne se plaint point d'avoir à endurer la pauvreté, celui qui n'a point fait l'expé-

[1] Lettres cv^e^ et cvi^e^. — *Dép. de François Favre.* — *Esprit de saint François de Sales*, XVe p., sect. XXIV.

[2] *Opuscules*, p. 401. — Charl.-Aug., p. 358.

[3] C'est-à-dire trois mille six cent quatre-vingts francs : l'écu d'or valait trois francs soixante-huit centimes.

[4] Le ducaton valait trois francs quarante-cinq centimes.

rience de l'opulence sait souffrir la privation, *qui non didicit abundare, novit penuriam pati;* qu'il y a dans son diocèse quatre cent cinquante paroisses toutes catholiques, et cent quarante autres qui sont, partie sous la domination des Bernois, partie sous celle de la France dans le pays de Gex; que pour ces dernières il sollicite depuis longtemps du roi Henri IV la permission d'y rétablir le culte catholique, d'y recouvrer les biens ecclésiastiques, avec les avantages dont jouissent les autres paroisses du royaume de France, et que jusqu'à présent il n'a obtenu que des concessions de peu d'importance; qu'il a visité deux cent soixante paroisses, confirmant partout les fidèles, leur dispensant le pain de la parole, et qu'il doit visiter le reste l'année suivante; qu'il tient son synode chaque année, et confère les cures à ceux que le concours démontre les plus dignes; qu'il veille soigneusement à ce que l'office divin soit célébré partout selon le rite romain; que le clergé de sa cathédrale, composé de trente chanoines, de huit habitués et de six enfants de chœur pour le chant et la musique, avec quatre autres ecclésiastiques pour les cérémonies et le soin des ornements, célèbre tous les offices avec exactitude, magnificence et piété, sans que la pauvreté à laquelle tous sont réduits diminue rien de leur zèle; qu'il y a dans le diocèse quatre églises collégiales, dont le personnel forme en tout soixante-six chanoines, lesquels, quoique fort pauvres, chantent tous les jours l'office divin; six abbayes d'hommes, cinq prieurés conventuels [1], quatre couvents de chartreux, cinq de religieux mendiants, douze prieurés ruraux unis à diverses églises, douze autres possédés en titre, douze en commende; enfin, cinq monastères de femmes, quinze maisons d'éducation où la jeunesse est élevée dans la piété et les sciences, dix villes où se donnent régulièrement des stations de carême, et il termine en disant que tout le diocèse qui avait été envahi par l'hérésie est revenu à la foi, grâce à la protec-

[1] On appelait prieurés conventuels ceux qui renfermaient des religieux vivant en communauté, et prieurés simples ou non conventuels ceux qui n'étaient fondés que pour un seul.

tion du duc de Savoie et au zèle de plusieurs prédicateurs séculiers et réguliers parmi lesquels il place au premier rang les capucins et les jésuites.

Après ce compte rendu, le saint évêque, dont le zèle ne disait jamais : C'est assez, expose au souverain pontife les besoins du diocèse et les moyens d'y pourvoir. Le premier besoin qu'il signale, c'est l'institution d'un séminaire, qu'il présente comme plus urgente en ce pays qu'en aucun autre endroit de la chrétienté; et il prie le saint-siége ou d'y affecter les revenus d'un certain nombre de prieurés ruraux à proportion qu'ils viendront à vaquer, ou d'imposer à tout le clergé une contribution convenable pour cette grande œuvre. De là il passe à la position du théologal et du pénitencier, qui, n'ayant pas dans le revenu de leur canonicat des moyens suffisants de subsistance, étaient obligés d'y aviser par d'autres voies, au détriment de leurs fonctions; il demande au souverain pontife d'unir un bénéfice à chacun de ces titres, afin que les titulaires, dégagés de toute sollicitude pour eux-mêmes, puissent se livrer tout entiers, l'un à l'enseignement de la théologie, l'autre au ministère du tribunal. Le saint évêque parle ensuite de la réforme des couvents de l'un et de l'autre sexe; enfin il démontre la nécessité d'augmenter le nombre des paroisses pour le service religieux des populations agglomérées dans les hautes montagnes : « Chose, dit-il, très-faisable, si les dîmes perçues par « des abbés qui ne les desservent pas étaient appliquées à l'en« tretien de pasteurs véritables qui comprendraient et rem« pliraient leurs devoirs[1]. » Mais, comme l'évêque, s'il faisait par lui-même cette opération, aurait à subir des procès et des appels devant les tribunaux laïques, où il serait exposé à avoir le dessous, il prie le saint-siége d'envoyer un visiteur qui enlève aux prêtres oisifs leurs bénéfices et les confère à des pasteurs dignes de ce nom.

Telle est la substance des mémoires que François composa

[1] Lettre cx^e.

à son retour à Annecy; et il choisit, pour les porter à Rome, son frère Jean-François de Sales, chanoine de la cathédrale. Il lui confia en même temps deux lettres, la première pour le pape, où il prie le souverain pontife d'agréer qu'il se fasse représenter par un autre dans une mission qu'il lui aurait été si doux de remplir en personne, si l'intérêt de la religion et diverses considérations ne l'eussent retenu; la seconde pour le cardinal Baronius, où, après l'avoir remercié de tous les bons offices qu'il en avait reçus pendant son séjour à Rome, il réclame sa protection contre les hérétiques et s'étend sur ses louanges[1]. Le chanoine, muni de ces deux dépêches, partit avec bonheur pour sa mission et reçut à Rome l'accueil le plus distingué. La haute opinion qu'on y avait de l'éminente sainteté de l'évêque de Genève fit rechercher et honorer partout celui qui avait l'honneur d'être son frère et son envoyé. On lut avec intérêt le compte rendu de l'état du diocèse de Genève; le cardinal Pamphile, chargé d'y répondre, n'eut que des louanges à donner, félicita le saint évêque de tout le bien

[1] Nous donnons ici cette lettre, qu'on trouve au IIe vol. des Lettres du pieux et savant cardinal, p. 234 et 235 : Benevolentia illa et sancta humanitas quâ me, dum Romæ versarer, excepisti, audentiorem nunc efficit ad opem operamque tuam implorandam, cùm fratrem istum meum germanum ecclesiæ meæ canonicum, ad visitanda SS. Apostolorum limina et remedia hujus ecclesiæ instaurandæ necessaria à S. Sede Apostolicâ impetranda mitto. Neque est quod apud illust. et rev. dominationem tuam multis explicem quanta sit aut oneris gravitas, aut provinciæ difficultas, aut diœcesis necessitas. Cùm Genevam filiam illam Babylonis miseram conspicio aliisque circùm oppida hæreticorum faucibus absorpta, non possum non cogitare missum me ad gentem apostatricem, duram facie, indomabilem corde, ad domum exasperantem et ad scorpiones. Quare rogo te, illust. et rev. Dne, consurge mihi adversùs malignantes, et sta mihi apud S. Sedem adversùs operantes iniquitatem. Sic enim fiet ut quemadmodum spiritum oris Christi ac gladium illum ancipitem ex annalibus tuis super aurum et topazion pretiosis tam facili successu hactenùs vibrâsti, sic etiam nunc quâ polles auctoritatem exeras ad faciendam vindictam in nationibus schismaticorum et increpationes in populis hæreticorum. Vale, illust. et rev. Dne, et me cultorem tuum addictissimum, tuâ benevolentiâ complecti ac fovere non desine, Christumque in omnibus habeto propitium. Annecii Allobrogum, die 28 9bris 1606.

qu'il avait fait et qu'il faisait encore, et lui promit l'appui de son crédit auprès du saint-siége. Le chanoine Jean-François obtint tout ce qu'il demanda; et, quand il partit de Rome, plusieurs cardinaux lui remirent des lettres pour l'homme de Dieu qu'ils honoraient de toute leur vénération.

CHAPITRE VI

FRANÇOIS DE SALES FAIT ÉVANGÉLISER LE PAYS DE GEX;
IL PRÊCHE LUI-MÊME EN DIVERS LIEUX.
ÉTABLIT L'ACADÉMIE FLORIMONTANE, — RÉFORME L'ABBAYE D'ABONDANCE.
CE QU'IL PENSE DES DISPUTES DES THÉOLOGIENS SUR LA QUESTION DE LA GRACE.
MORT DE SA PLUS JEUNE SŒUR.

Année 1607.

Dans le tableau consolant que François de Sales avait fait de son diocèse au souverain pontife, le pays de Gex faisait une ombre affligeante, et, malgré quelques concessions arrachées avec peine à un pouvoir qui ménageait l'hérésie, il était sous le rapport de la religion dans une souffrance extrême. Henri IV, pour consoler le saint évêque, l'autorisa à y envoyer des missionnaires et à le faire évangéliser. Le baron de Luz, chargé de transmettre l'arrêté royal et de veiller à son exécution, s'empressa d'en informer François par une lettre aussi chrétienne que pleine d'aménité et de dévouement : « Il ne peut « m'arriver, lui écrivit-il[1], contentement égal à celui que j'é- « prouve de pouvoir faire quelque chose qui vous soit agréa- « ble, parce que, dès qu'elle vous plaît, je suis sûr qu'elle est « reçue avec plaisir devant Dieu. Ne me soyez point chiche de « vos commandements; en me les départant, vous ferez chose « charitable, puisque je ne puis faire aucune autre chose plus « digne d'agréer à la divine majesté. » L'évêque, à la réception de cette lettre, fit choix de religieux édifiants et prudents, et les envoya cultiver cette portion de la vigne du Seigneur

[1] Manuscrits du procès de béatification.

dont on leur ouvrait l'entrée. Pour lui, il demeura à Annecy et s'occupa à prêcher le carême de cette année 1607.

Il connaissait les maux de son peuple, il en savait les remèdes et était plus propre que personne à les appliquer, soit par la grâce de ses discours, soit par la sainteté de sa vie, qui lui ouvrait d'avance la porte de tous les cœurs. Pour réussir dans cette sainte croisade contre le démon, le monde et les passions, chaque matin il célébrait la messe dans l'église Saint-Dominique, pendant qu'on sonnait le sermon; et de l'autel il montait en chaire, où, les lèvres encore teintes du sang de Jésus-Christ, il prêchait avec une onction et une force tout apostoliques. Les conversions que ces discours publics n'avaient qu'ébauchées, il les consommait dans des entretiens particuliers, et les pécheurs se convertissaient en foule. Il convertit, entre autres, une dame protestante d'un haut mérite, qu'il désirait depuis plusieurs années ramener à l'Église, et qu'il estimait capable de rendre les plus grands services à la religion. « Je viens de trouver dans nos sacrés filets, écrivit-il « alors, un poisson que je désirais depuis quatre ans. J'en ai « été extrêmement aise, et je la recommande à vos prières : « c'est une dame toute d'or et infiniment propre à servir son « Sauveur [1]. » A cette conquête s'en joignit une autre non moins remarquable. Un jeune gentilhomme, plus occupé de ses passions que du soin de son salut, portant son immoralité jusque dans le lieu saint, osait se permettre publiquement, pendant le sermon, certaines libertés indécentes de gestes et de regards envers une jeune personne. Le saint évêque l'aperçoit du haut de la chaire, et, ne pouvant contenir son zèle, il s'écrie, indigné autant qu'affligé : « Mais que vois-je? Où « sommes-nous, si, même dans la maison de Dieu et pendant « qu'on prêche sa parole, on l'offense? Cessez, qui que vous « soyez, et demandez pardon à Dieu; sinon, je vous nommerai « et vous reprendrai publiquement. » Le gentilhomme, ter-

rassé par cette apostrophe, se retint en effet; et, le sermon fini, il fit mieux encore : il alla demander pardon à l'homme de Dieu, qui accueillit avec miséricorde ce nouvel enfant prodigue.

Ces beaux résultats coûtaient cher au saint apôtre : il prêchait souvent deux fois le jour, confessait tous ceux qui se présentaient à son tribunal, et officiait à toutes les grandes cérémonies. M. Déage, son ancien gouverneur, qui l'affectionnait toujours tendrement, ne pouvait supporter qu'il abrégeât sa vie en se prodiguant de la sorte; et, comme il avait conservé la liberté de tout lui dire, il se permit de lui faire observer que son zèle était indiscret et le rendait homicide de lui-même : « Ah! monsieur Déage, répliqua François en souriant, « vous seriez bien glorieux si vous aviez un disciple martyr, « qui eût le bonheur de mourir en se consumant pour le ser- « vice de Dieu et le salut des âmes; mais vous m'avez trop « ménagé et rendu trop poltron pour que je vous procure une « gloire devenue si rare dans notre siècle[1]. »

Cependant le saint apôtre, soit déférence à ces avis, soit impossibilité de suffire à tout, s'adjoignait parfois d'autres prédicateurs, et assistait avec grande attention à leurs discours pour y attirer les fidèles en leur montrant l'estime qu'il en faisait lui-même. Malgré ce bel exemple, il y avait une différence sensible entre les jours où l'évêque devait prêcher et ceux où il se faisait remplacer en chaire : la foule, qui se pressait à ses sermons, désertait ceux des autres. Il arriva un jour qu'un homme fort docte, mais fort inhabile dans l'art du débit, ne pouvant supporter l'humiliation de n'avoir qu'un auditoire peu nombreux, éclata en invectives contre ceux qui ne venaient pas l'entendre : « A quoi bon, s'écria-t-il, se donner tant de peine « pour jeter la semence dans un terrain si ingrat et si stérile? » Cette sortie inconvenante fut loin d'avoir l'approbation de l'évêque : « A qui en veut ce prédicateur? dit-il le soir à un de

[1] Année de la Visitation, 13 avril.

« ses confidents; il nous a tancés pour une faute que nous n'a-
« vons pas commise, puisque nous étions présents : ce n'était
« pas notre faute s'il y avait tant de places vides. Eût-il voulu
« que pour les remplir nous nous fussions mis en pièces? S'il
« voulait faire la réprimande aux coupables, il lui fallait aller
« dans les rues ou sur les places publiques presser d'entrer
« ceux qui y étaient : il a crié après les innocents et laissé là
« les coupables. » Le public se choqua bien plus encore; car, rebutés de reproches qu'ils ne méritaient pas, le petit nombre d'auditeurs qui était venu ne revint plus; et le prédicateur, qui les aurait retenus en louant leur zèle, les perdit en les blâmant à contre-temps[1]. L'évêque reprit donc la chaire que lui seul tenait au gré de tous; et il le fit avec tant de succès, qu'il put écrire à madame de Chantal : « Vraiment le carême est la « moisson des âmes; je moissonne ici avec des larmes, partie « de joie, partie d'amour[2]. Je prêche mon peuple sur les divins « commandements dont ils ont désiré de moi l'explication; je « suis merveilleusement écouté. Aussi je parle de tout mon « cœur, à qui Dieu, par son infinie bonté, donne beaucoup « d'amour pour les maximes du christianisme. »

A tous ces grands travaux, l'évêque de Genève ajouta une œuvre qu'il méditait depuis longtemps, la création d'une académie destinée à la culture des belles-lettres et de la philosophie, de la théologie et de la jurisprudence, des mathématiques et des sciences naturelles; son esprit et son cœur souffraient de voir la jeunesse, au sortir des écoles, abandonnée à elle-même sous le double rapport de la science et du salut; il sentait combien il serait avantageux d'attirer les hommes à la vertu par l'appât de la science, et d'occuper les esprits d'une certaine classe pour les empêcher de se perdre dans l'oisiveté, il sentait surtout combien il importait de donner aux études une sage direction, sans laquelle, plus nuisibles qu'utiles, elles précipitent les âmes dans l'erreur, de l'erreur dans le désor-

[1] *Esprit de saint François de Sales*, IIIe p., sect. XVIII.
[2] Lettre CXVIIe.

dre; tandis que, sagement dirigées vers le vrai, le beau et le bien, elles donnent aux facultés de l'homme un développement précieux dont profitent les particuliers, les familles et les sociétés, inspirent la politesse des mœurs, l'amour de l'ordre, les goûts paisibles, enfin cet esprit de sagesse et de réflexion non moins favorable à la vertu qu'au bonheur public et privé. D'un autre côté, en même temps qu'il voyait dans la religion l'amie sincère de la science, et dans la science l'auxiliaire puissant de la religion, il considérait les exercices publics de l'esprit, encouragés par l'émulation réciproque, comme une condition essentielle des progrès littéraires.

Plein de ces pensées, il en conféra avec le président Favre, son ami, un de ces nobles caractères qui se plaisent à allier l'étude des belles-lettres à la pratique de la vertu et aux austères fonctions de la magistrature. De concert avec cet esprit éminent, il résolut de constituer un corps savant où la foi serait la base et l'aliment des études, et les études l'aliment de la foi et des mœurs; où enfin les travaux littéraires et scientifiques, les lumières de chacun mises en commun, apprendraient à tous à bien penser, à bien parler et à bien vivre. Il donna à l'académie nouvelle un nom et un emblème pleins de grâces : il l'appela l'académie *Florimontane*, pour désigner qu'elle était destinée à recueillir les plus belles fleurs de littérature ou de science que produiraient les montagnes de la Savoie, et il lui choisit pour symbole un oranger en fleur avec cette devise : *Flores fructusque perennes*. Puis, comme aucune institution ne subsiste que par des règles, il en dressa les constitutions [1]. Là, il établit d'abord le double but de l'académie : c'est la plus grande gloire de Dieu par la pratique des vertus; c'est le bien public par le service du prince; d'où il conclut qu'on n'y admettra que des hommes connus comme bons catholiques, recommandables par leur intelligence dans quelques-unes des sciences dont s'occupera l'académie, et distingués par quelque

[1] Charl.-Aug., p. 567 et suiv.

ouvrage imprimé ou manuscrit, par quelque machine de leur invention ou quelque découverte particulière; il statue ensuite que le candidat sera proposé par un académicien à la compagnie, qui en délibérera, et que, s'il est admis à la pluralité des voix, il devra, le jour de sa réception, faire devant toute l'académie preuve de savoir par un discours, en prose ou en vers, à son choix; que les artistes célèbres dans les arts honnêtes, comme la peinture, la sculpture, l'architecture, pourront être reçus aux assemblées générales, à titre d'associés, mais qu'aucun de ces étrangers n'y prendra la parole qu'autant qu'il y aura été autorisé après mûre délibération; que les professeurs de l'académie feront connaître, par une affiche, la matière, le lieu, le temps de leurs leçons, et seront non-seulement ponctuels à les donner, mais encore zélés pour enseigner le mieux possible, disant beaucoup de choses en peu de mots, dans un style grave, poli, plein et sans affectation; qu'ils traiteront dans leurs leçons le perfectionnement des langues, surtout de la langue française, l'arithmétique, la géométrie, la cosmographie, la philosophie, la rhétorique, la théologie et la jurisprudence, en ayant soin d'épuiser une question avant de passer à une autre, de compléter à la leçon suivante celle qu'on aurait laissée inachevée à la classe précédente, et d'expliquer, après chaque leçon, aux auditeurs, ce que ceux-ci n'auraient pas bien saisi; que tous les membres de l'académie s'aimeront comme des frères, rivaliseront par une noble émulation à qui fera le mieux, tiendront en tout une conduite grave, édifiante, éloignée de la légèreté et de la bagatelle; et que, désintéressés et généreux, ils se prêteront volontiers aux dépenses nécessaires pour le bien de l'institution; qu'on choisira parmi eux un président, deux assesseurs, plusieurs censeurs chargés d'admonester ceux qui s'écarteraient de la ligne du devoir, un secrétaire pour dresser procès-verbal de toutes les séances, un trésorier pour tenir sous sa garde les livres, meubles, instruments, machines ou autres curiosités appartenant à l'académie; qu'enfin il y aura un huissier à gages pour préparer la salle, disposer

les siéges, accompagner à l'entrée et à la sortie le président et les assesseurs.

Ces règles posées, François s'occupa à organiser le personnel de l'académie : tous les beaux esprits qui étaient à Annecy ou aux environs ambitionnèrent l'honneur d'en faire partie; il choisit parmi eux les sujets les plus recommandables, pria le duc de Nemours, Henri de Savoie, d'accepter le titre de protecteur et de président de l'académie; ce à quoi le prince consentit, à condition d'avoir pour assesseurs l'évêque de Genève et le président Favre; le premier, chargé de la philosophie et de la théologie; le second, de la jurisprudence; tous les deux ensemble, des belles-lettres et des sciences. Il nomma ensuite les autres dignitaires; et, après avoir tout organisé, il inaugura l'académie par un discours des plus éloquents. Des cours s'ouvrirent aussitôt, qui attirèrent à Annecy un grand nombre d'auditeurs des différentes parties de la Savoie, et firent de cette ville un centre de lumière, le rendez-vous des beaux esprits curieux de s'instruire ou de faire montre de leur science. Cette belle œuvre n'eut point d'enfance, si l'on peut ainsi dire : presque en naissant elle fut grande et magnifique, tellement que, dès la première année, on y enseigna les mathématiques avec les éléments d'Euclide, la sphère avec la cosmographie, c'est-à-dire la géographie, l'hydrographie, la chorographie et la topographie; enfin la navigation, la théorie des planètes et la musique théorique; et cette académie, modèle de talents et de vertus, put dès lors être offerte comme un type aux institutions analogues.

A peine François eut-il mis la dernière main à l'académie d'Annecy et terminé ses prédications du carême, qu'il partit pour aller à Thonon célébrer un jubilé de deux mois que le père Chérubin, dans un voyage fait à Rome, avait obtenu du saint-siége en faveur de cette ville, si chère à la religion catholique[1]. Heureux de revoir ce peuple qu'il avait engendré à

[1] Lettres CXV[e] et CXIX[e].

Jésus-Christ par l'Évangile, il travailla à ranimer la ferveur de ceux qui s'étaient refroidis, à relever ceux qui étaient tombés, à rendre meilleurs encore ceux qui s'étaient conservés dans la pratique des vertus; et là, comme partout, sa vie fut une vie d'apôtre. Il y avait eu autrefois dans cette ville une confrérie du Saint-Sacrement et de la Sainte-Vierge, que les malheurs des temps avaient presque fait oublier : il la rétablit, et s'inscrivit le premier en tête du catalogue des confrères; ses paroles et son exemple éveillèrent le zèle, et bientôt la confrérie fut nombreuse. Pour l'animer à la ferveur, il mena les nouveaux confrères en pèlerinage aux reliques de saint Claude, alors singulièrement vénérées par la foi des peuples. Ce fut un beau spectacle de voir cette procession de plus de quatre cents personnes, marchant à pied dans le plus bel ordre, la croix en tête, chantant des psaumes et des cantiques, et traversant, à l'aller et au retour, le pays de Vaud tout peuplé d'hérétiques, le territoire de la république de Genève et de Berne, sans que personne osât les troubler dans leurs pieux exercices. De distance en distance, on faisait halte pour ne pas se fatiguer par une marche trop prolongée : et François profitait de ces instants de repos pour adresser à ses chers enfants des exhortations pleines d'onction et de piété, de sorte que tous les moments du voyage se trouvèrent sanctifiés, et la confrérie rentra dans ses foyers pleine de l'esprit de Dieu que lui avait inspiré son saint conducteur [1].

Il y avait alors à Abondance, petite bourgade du diocèse de Genève, une antique abbaye où il ne restait plus que six anciens religieux déchus de la vie régulière des cloîtres, et incapables, à leur âge, d'y être ramenés. L'abbé de cette maison, animé de sentiments meilleurs, désirait sincèrement y faire refleurir la beauté des anciens jours, et fermer ainsi la bouche aux hérétiques, qui rejetaient sur la religion tout entière les fautes des individus. Pour y réussir, il ne voyait d'autre moyen que d'éli-

[1] Charl.-Aug., p. 372.

miner de l'abbaye les six vieillards et de les remplacer par de fervents religieux qu'on emprunterait à d'autres monastères. Déjà même l'abbé général des Feuillants avait consenti à y envoyer une colonie des siens; et, pour la conclusion définitive de cette affaire, il ne fallait plus que l'approbation du saint-siége. François de Sales, dont les conseils dirigeaient en tout l'abbé d'Abondance, avait sollicité cette approbation dès le mois d'octobre 1604, dans une lettre au pape Clément VIII[1] : il avait renouvelé ses instances en envoyant le compte rendu de l'état de son diocèse. Enfin, son frère, le chanoine Jean-François, ayant rapporté avec lui le bref de Paul V, qui adoptait et sanctionnait de son autorité la mesure proposée, François délégua de Thonon son vicaire général pour installer les Feuillants à l'abbaye[2], laissa à son poste celui des religieux qui avait la charge de la paroisse, plaça les cinq autres en différents monastères, avec une pension viagère de quarante écus d'or[3], à prendre sur les revenus de l'abbaye, et concéda à perpétuité cette maison, avec tous ses droits, aux nouveaux religieux; opération d'une haute sagesse, qui eut le double avantage et d'édifier toute la contrée par les vertus des nouveaux habitants de l'abbaye, et de faire connaître aux autres religieux du diocèse qu'il leur fallait ou revenir à la vie régulière, ou s'attendre à être expulsés de leur monastère et dispersés sur différents points.

Le saint évêque venait de conclure cette grave affaire, lorsqu'un incident imprévu le rappela de Thonon à sa ville épiscopale : Anne d'Est, duchesse de Nemours, était morte à Paris; et, ayant demandé avant d'expirer d'être enterrée dans l'église Notre-Dame d'Annecy, le duc de Nemours écrivit à l'évêque de Genève pour lui faire connaître les intentions de la princesse et le prier de rendre aux restes chéris d'une si digne épouse les honneurs dus à son rang. François, au reçu de cette dépêche, partit immédiatement pour Annecy, afin d'y faire toutes les dis-

[1] Lettre LXIXe.
[2] Charl.-Aug., p. 371.
[3] C'est-à-dire cent quarante-sept francs vingt centimes de notre monnaie.

positions convenables et d'y attendre l'arrivée du corps de l'illustre défunte. Il alla, par honneur, au-devant du convoi jusqu'à quatre kilomètres de la ville, avec tout le clergé séculier et régulier, toutes les cours souveraines et le corps de la noblesse du Genevois et du Faucigny. On ne put rentrer à Annecy qu'à la chute du jour; et, l'heure avancée obligeant à remettre au lendemain les funérailles, il fit déposer le corps, pour la nuit, dans l'église Notre-Dame. Le lendemain il commença la cérémonie par l'oraison funèbre de la duchesse. Ce genre de discours, loin d'être de son goût, lui répugnait fort : « Parce « que, disait-il, si l'on n'y prend garde, l'esprit mondain monte « dans la chaire sacrée, s'y répand en louanges mensongères, « indignes du lieu saint : et la flatterie des cours prend la place « de la parole de vérité [1]. » Mais il sut éviter l'écueil : plus occupé d'édifier les vivants que de jeter des fleurs inutiles sur la tombe des morts, il fit ressortir les principes de la religion à chaque pas de la vie de son héroïne, si l'on peut ainsi dire, opposa l'éclat de ses vertus aux vices du siècle, dont il fit une censure utile, parce qu'elle était intelligente, dégagée de toute amertume et assaisonnée de cet esprit de douceur qui seul la fait pardonner et goûter.

Ce discours plut à toute l'assemblée, et, après les obsèques, où ne fut épargnée aucune magnificence, le duc de Nemours écrivit à l'éloquent orateur pour le remercier des bonnes paroles qu'il venait de prononcer et le prier de livrer à l'impression cette oraison funèbre. Une telle demande contraria d'autant plus François, qu'il n'avait rien écrit et qu'il manquait du temps nécessaire pour écrire; mais le vœu de son prince était un ordre pour lui, et, malgré ses grands travaux, il se décida à prendre la plume. C'est ce que nous apprenons d'une lettre à madame de Chantal : « Je suis fort pressé d'affaires, lui écrit-« il [2]; monseigneur de Nemours m'a tellement conjuré de lui

[1] Année de la Visitation, 17 juin.
[2] Lettre CXXVIII^e

« envoyer l'oraison funèbre de madame sa mère, que je suis « contraint d'en écrire une presque tout autre; car je ne me « souviens pas de celle que je dis, sinon *grosso modo;* j'ai peiné « à faire ces choses, où il faut mêler de la mondanité, à laquelle « je n'ai point d'inclination, Dieu merci! »

Lorsque le saint évêque eut achevé son travail, il repartit pour sa chère ville de Thonon, où l'appelait une autre affaire importante : la communauté qu'il y avait fondée sous le titre de la *Sainte-Maison* avait besoin, pour se suffire à elle-même, des revenus du prieuré de Saint-Hippolyte, possédé jusqu'alors par les chevaliers des Saints-Maurice et Lazare; et il avait en main, depuis un an, le bref du saint-siége qui autorisait l'union du prieuré à cet établissement. Quoique fort de son droit, en vertu d'un titre si authentique et d'un besoin si pressant, il sentait avec quelle délicatesse il fallait mener cette affaire pour ne pas irriter les chevaliers en les dépouillant. Il convoqua donc en assemblée générale les personnes les plus distinguées, tant dans le clergé que parmi les laïques, afin que l'acte qu'il allait faire, tirant de sa solennité un caractère plus imposant, fût mieux respecté et observé. Là, après avoir, en qualité de commissaire apostolique, uni à perpétuité le prieuré de Saint-Hippolyte à la *Sainte-Maison* de Thonon, et déclaré officiellement que l'ordre des Saints-Maurice et Lazare n'avait plus aucun droit sur ce prieuré, il représenta, avec une rare prudence de langage, que, la *Sainte-Maison* et ledit ordre n'ayant l'un et l'autre qu'un même but, l'exaltation de la foi et l'extirpation de l'hérésie, il était convenable qu'ils formassent entre eux une association religieuse par laquelle, d'un côté, les prêtres de la *Sainte-Maison* seraient tenus de célébrer des messes et faire des prières pour la prospérité de l'Ordre; de l'autre, les chevaliers s'engageraient à les protéger, l'un d'eux porterait le titre de conservateur de la *Sainte-Maison*, et les prêtres lui prêteraient serment en cette qualité. Les chevaliers, flattés de cette alliance, qui leur donnait au moins, pour dédommagement de ce qu'ils perdaient, une supériorité d'honneur, accueillirent favorablement ce projet.

Aussitôt François, empressé de mettre à exécution un dessein qui allait sauvegarder entre deux corps la bonne intelligence et la charité mutuelle, nomma conservateur le chevalier Thomas Bergère, lui fit prêter serment de fidélité fraternelle par les prêtres de la Sainte-Maison, et termina ainsi heureusement cette délicate affaire[1].

La sagesse de l'évêque de Genève ne fut pas moins remarquable dans une grave question qui agita, vers cette époque, le monde théologique. Depuis longtemps les théologiens disputaient entre eux sur l'accord de la grâce divine avec la liberté humaine : les Dominicains, qui soutenaient que la grâce, efficace par sa nature, entraîne infailliblement la volonté, étaient vivement attaqués par les Jésuites, comme portant atteinte à la liberté; et ceux-ci, à leur tour, qui soutenaient que la grâce n'était efficace que par la coopération de l'homme, n'étaient pas moins chaudement combattus par les Dominicains, comme blessant les droits de la toute-puissance de Dieu et l'empire suprême de sa grâce. Fatigué de ces querelles, le saint-siége, pour y mettre fin, appela devant son tribunal les champions les plus fameux des deux partis; et là, depuis le 14 septembre 1605 jusqu'au 1er mars de l'année suivante, il y eut la lutte la plus acharnée, l'assaut le plus violent d'arguments pour et contre qui jamais ait été vu, sans que la question fût plus éclaircie et que personne pût revendiquer la victoire. Le saint-siége ne savait de quel côté se prononcer. Anastase de Germonio, depuis archevêque de Tarentaise, en écrivit à François, et celui-ci, dans sa réponse, lui dit en peu de mots son sentiment sur la question[2]. Cette lettre fut communiquée au Pape, qui la trouva si belle dans sa brièveté, si décisive et si satisfaisante dans ses conclusions, qu'il lui fit récrire aussitôt pour lui demander un plus ample éclaircissement. François, par obéissance, envoya l'exposé de sa doctrine, la même qu'il dé-

[1] Charl.-Aug., p. 373.
[2] Lettre CXXIXe.

veloppa plus tard dans son *Traité de l'Amour de Dieu*, au XIIe chapitre du IIe livre et au VIIe du livre IVe; la même aussi, à peu de chose près, qu'avaient soutenue les Jésuites dans la lutte. Toutefois, n'estimant pas que son sentiment dût faire loi sur une question si ardue, et respectant les convictions sincères des deux sociétés antagonistes, il ajouta qu'une pareille dispute était très-dangereuse, puisque à ses deux extrémités se trouvaient des hérésies; qu'il avait étudié à fond ces matières, et avait trouvé de part et d'autre d'effrayantes difficultés; que le temps ne lui semblait pas venu de prononcer sur des points si controversés, qui avaient, de côté et d'autre, de profonds génies pour défenseurs; que le zèle et l'esprit des théologiens seraient bien mieux employés à guérir tant de maux qui affligeaient l'Église qu'à soutenir des disputes qui n'étaient point utiles à la religion et pouvaient lui être très-nuisibles; qu'ainsi il faisait des vœux pour que les Dominicains et les Jésuites substituassent à ces controverses une entente cordiale, un concert de zèle, afin de travailler ensemble au plus grand bien de la république chrétienne[1]. Il écrivit dans le même sens au nonce du pape en Savoie; et Paul V, adoptant ces vues de modération et de sagesse, s'abstint de prononcer sur la question en litige, et défendit aux uns et aux autres de flétrir par les censures théologiques le sentiment de leurs adversaires[2]. Les deux partis, sachant gré à François de cette mesure, dont ils lui faisaient honneur, le louèrent à l'envi comme leur pacificateur; les Jésuites les plus célèbres lui écrivirent des lettres pleines de reconnaissance, d'attachement et de respect, et le général des Dominicains lui envoya de Rome des lettres d'affiliation à sa société et de participation aux mérites de toutes les bonnes œuvres qui s'y font : avantage que le saint évêque estimait d'un grand prix et qu'il avait déjà obtenu quelque temps auparavant de l'ordre des Chartreux.

[1] Charl.-Aug., p. 374.

[2] Dom Jean de Saint-François, liv. III. — Montagne, *de Gratiâ*, t. I, p. 211 et suiv.

Cependant il y avait encore quelques paroisses du diocèse de Genève où ce bon pasteur n'était point allé dans sa visite générale; et, ne voulant pas qu'aucune échappât à sa vigilance, il se remit en route le 7 octobre. Arrivé à Villaret, village situé parmi les plus âpres montagnes, il eut une grande consolation à y bénir une chapelle que la piété des fidèles avait élevée à l'endroit même où naquit le vénérable Pierre Lefebvre, premier compagnon de saint Ignace et premier prêtre de la compagnie de Jésus, dont la vie, écrite par le père Orlandin, avait été pour son âme un grand sujet d'édification[1]. Il y pria avec effusion de cœur, et, dans un discours qu'il fit au peuple, il releva en termes magnifiques l'honneur que faisait à ce pays la naissance d'un si grand et si saint personnage. En passant à Thone, il apprit que l'esprit malin importunait depuis longtemps les habitants d'une des maisons de la ville; il y fit les exorcismes prescrits par l'Église, et, depuis ce moment, les habitants furent tranquilles[2].

Il continuait ainsi sa visite en faisant le bien partout où il passait, lorsque, arrivé à Saint-George de Mornex, il apprit la mort de sa plus jeune sœur, que madame de Chantal avait emmenée avec elle en Bourgogne pour en soigner l'éducation. Cette nouvelle fut pour lui comme un coup de foudre[3]. Il aimait tendrement cette jeune sœur : « Je l'avais baptisée de ma propre « main, dit-il; ce fut la première créature sur laquelle j'exerçai « mon sacerdoce; j'étais son père spirituel et me promettais « d'en faire un jour quelque chose de bon[4]. » Elle était douée des plus belles qualités et donnait pour l'avenir les plus douces espérances. Malgré tant de raisons de s'affliger, le cœur du saint évêque, toujours soumis à la volonté de Dieu, ne perdit point sa paix : il fut brisé de douleur, mais calme et résigné sous la main qui le frappait : « Vive Jésus! écrivait-il à madame de

[1] Lettre DCXL[e].
[2] Charl.-Aug., p. 376.
[3] Lettre CXXXV[e].
[4] *Ibid.*

« Chantal[1], au milieu de mon cœur de chair, qui a ressenti si « profondément cette mort, j'aperçois fort sensiblement une « certaine suavité, tranquillité, et certain doux repos de mon « esprit en la providence divine, qui répand dans mon âme « un grand contentement parmi les déplaisirs, qui fait tout bien « et dispose tout pour le mieux, qui a bien droit de recueillir « ce qu'elle a planté, qui ramasse les fruits dans leur saison, « et fait une grande faveur à une âme quand elle la retire de ce « monde avant qu'elle s'y souille. » — « La pauvre petite sœur « qui s'en est allée si chrétiennement et si soudainement, écri- « vait-il encore à une de ses parentes[2], a bien réveillé mon cœur « à l'amour de ce souverain bien auquel toute cette courte vie « doit être rapportée. Tenons-nous bien unis au Sauveur de nos « âmes, en qui seul nous pouvons trouver le bonheur. » Mais ce qui l'inquiétait le plus, c'était le coup terrible que porterait cette mort au cœur de sa mère. Il crut devoir interrompre sa visite pour aller consoler une âme si profondément affligée, et se rendit en hâte au château de Sales. Déjà son frère, le chanoine Jean-François, avait appris à madame de Boisy l'affreuse nouvelle. A l'annonce d'une mort si inattendue, le premier cri de cette femme forte avait été un cri de soumission à la volonté de Dieu; sa première action, une prière pour l'âme de sa chère fille, et, après cela, tout en pleurant abondamment comme mère, elle s'était résignée comme chrétienne. Écoutons François nous raconter lui-même la chose avec sa grâce accoutumée : « Ma bonne mère, dit-il, a bu ce calice avec une « constance toute chrétienne, et sa vertu, dont j'avais toujours eu « bonne opinion, a de beaucoup dépassé mon estime. Dimanche « matin, ayant rêvé toute la nuit que sa fille Jeanne était morte, « elle demanda à mon frère, étant encore au lit, ce qu'il en « était — C'est vrai, dit-il, ma mère; et il n'eut pas assez de « force pour ajouter un mot de plus. — La volonté de Dieu

[1] Lettre CXXXV[e].
[2] *Ibid.*

« soit faite! dit ma bonne mère; et elle pleura un espace de « temps abondamment; puis, appelant sa femme de chambre : « — Je veux me lever, dit-elle, et aller prier Dieu en la cha- « pelle pour ma pauvre fille; et, tout soudain, fit ce qu'elle avait « dit : pas un seul mot d'impatience, pas un clin d'œil d'in- « quiétude : mille bénédictions à Dieu, mille résignations à son « vouloir; jamais je ne vis une douleur plus tranquille; tant de « larmes que merveille, mais tout cela par de simples atten- « drissements de cœur, sans aucune sorte de fierté : c'était « pourtant son cher enfant. Eh bien, cette mère, ne la dois-je « pas bien aimer[1]? » Le saint évêque, bénissant Dieu de trouver sa mère en de telles dispositions, la confessa avec toute sa famille et distribua à tous le sacrement qui soutient et fortifie. Il écrivit ensuite à madame de Chantal pour la consoler elle-même de cette perte. Dans cette lettre touchante, il approuve qu'elle fasse faire un service pour la chère défunte, mais sans autres pompes que celles qui sont prescrites par la coutume chrétienne : « Car à quoi bon tout le reste? dit-il[2]; j'aime la « simplicité et en la mort et en la vie. Il ne faut pas tant de « mystère pour une fille qui n'a jamais tenu aucun rang dans « le monde. Vous m'enverrez ensuite la note de tous ces frais « et de ceux de la maladie, car je le veux ainsi. » Mais ce qu'il y a de plus remarquable dans cette lettre, c'est la force d'âme à laquelle il exhorte la sainte veuve pour la préparer aux grands sacrifices qu'elle devait faire plus tard : « Votre boussole, lui « dit-il, n'a-t-elle point dévié de son saint astre, le bon plaisir « de Dieu? et votre cœur, qu'a-t-il fait? N'avez-vous point scan- « dalisé ceux qui vous ont vue en cette circonstance? Il faut « trouver bon que Dieu nous frappe là où il lui plaît; le choix « lui appartient. Seigneur Jésus, que votre volonté soit faite, « sur père, sur mère, sur fille, en tout et partout, sans ré- « serve, sans si, sans mais, sans exception, sans limitation!

[1] Lettre cxxxv[e].
[2] *Ibid.*

« Il me semble vous voir, ma chère fille, avec votre cœur vi-
« goureux qui aime et qui veut puissamment : je lui en sais bon
« gré ; car ces cœurs à demi morts, à quoi sont-ils bons? Il
« faut s'exercer souvent à vouloir et aimer la volonté de Dieu
« plus vigoureusement, plus tendrement, plus amoureusement
« que nulle chose du monde, et cela ès occurrences les plus
« insupportables. Cette leçon est haute; mais aussi Dieu, pour
« qui nous l'apprenons, est le Très-Haut. Vous avez quatre
« enfants, un père, un beau-père, un si cher frère ; tout cela
« vous est cher et avec raison; car Dieu le veut. Eh bien, si
« tout cela vous était ravi, n'auriez-vous pas encore assez d'avoir
« Dieu? Quand nous n'aurions que Dieu, n'est-ce pas beaucoup?
« n'est-ce pas tout? »

François de Sales, après avoir, le mieux qu'il pût, consolé toute sa famille, reprit la visite qu'il avait interrompue, prêchant dans les villes et les bourgades, ramenant les pécheurs, réchauffant les tièdes, excitant les bons à une ferveur plus grande[1]; et le 23 novembre il rentra à Annecy pour y prêcher l'Avent. Cette ville était pour lui comme son paradis terrestre, parce qu'il mettait son bonheur à demeurer là où Dieu le voulait, bien différent de tant d'autres qui s'imaginent qu'ils seraient toujours mieux là où ils ne sont pas. « J'ai appris à me
« plaire à Annecy, écrivait-il à un de ses amis[2], parce que c'est
« là la barque dans laquelle il faut que je vogue pour passer de
« cette vie à l'autre. »

[1] *Dép. de François Favre.*
[2] Lettre CLXXXIII^e.

CHAPITRE VII

FRANÇOIS DE SALES PRÊCHE LE CARÊME A RUMILLY
ET CONVERTIT DEUX PROTESTANTES. — NOUVELLE TENTATIVE DE HENRI IV
POUR L'ATTACHER A LA FRANCE.
IL RETOURNE A THONON, CONVERTIT DEUX PRÊTRES APOSTATS ET UN DIACRE.
IL EST DÉNONCÉ AU PAPE.

Années 1607 et 1608.

Lorsque François fut arrivé à Annecy, deux événements heureux pour la religion et l'Église vinrent tempérer les amertumes dont son cœur avait si souvent à souffrir. Le premier fut l'élévation du prince de Savoie au cardinalat: « Les heureu-« ses promesses que le ciel fait à la terre par votre promotion, « lui écrivait-il[1], donnent à toute l'Église sujet de bénir la Pro-« vidence, qui par là fournit au siége apostolique une colonne « de haut prix. Mais le diocèse de Genève doit en ressentir une « joie toute particulière, étant assuré de votre protection, puis-« que la couleur de pourpre ne teint votre chapeau sacré que « pour représenter le sang du Sauveur, dans lequel les grands « de l'Église doivent toujours tremper leur zèle. Dieu nous fasse « voir, monseigneur, tout à la fois les jours de Votre Altesse « fleurir en toutes sortes de bénédictions, et l'Église fleurir en « la piété, dont, comme d'un beau printemps, le chapeau de « Votre Altesse, ainsi qu'une rose vermeille, nous donne un « doux et gracieux gage! »

Un autre événement vint vers le même temps réjouir le saint évêque : ce fut la nomination de l'abbé de Fenouillet à l'évêché

[1] Lettre CXXXVII[e].

de Montpellier. Cet ecclésiastique, originaire d'Annecy, docteur en théologie et prédicateur célèbre, avait d'abord été curé dans le diocèse, après avoir remporté sa cure au concours sur dix ou douze prêtres non moins capables d'être évêques que d'être curés, dit un historien contemporain[1]; puis, devenu chanoine de la cathédrale, il y avait fait preuve d'un esprit si supérieur, que François, le jugeant digne de porter la parole devant les plus beaux esprits de France, l'avait fait inviter par un de ses amis à prêcher le carême dans l'église de Saint-Benoît à Paris. Là il avait jeté un tel éclat, par sa mâle et vigoureuse éloquence, par sa manière d'enseigner insinuante et persuasive, comme le rapporte en propres termes le saint évêque lui-même, que Henri IV, toujours attentif à élever les hommes de mérite, le nomma à l'évêché de Montpellier.

François, comme son évêque, fut en conséquence chargé de transmettre au saint-siége les renseignements d'usage sur sa personne et son mérite. Il le fit avec un bonheur égal au tendre amour qu'il avait pour l'Église. « Je ne puis m'empêcher, « écrivit-il au pape[2], de vous dire toute ma joie; car il est juste « que les serviteurs du père de famille se réjouissent avec lui, « et le congratulent d'avoir trouvé un mariage avantageux pour « sa fille; et l'église de Montpellier, depuis si longtemps affligée « par les hérétiques, avait besoin d'un époux comme celui-ci.» Il s'étend ensuite sur la louange de l'élu, et raconte l'allégresse des catholiques de Montpellier, qui avaient envoyé une députation à Henri IV pour le remercier du choix d'un pasteur si accompli.

Le carême arrivé, François se rendit à Rumilly, petite ville à huit kilomètres d'Annecy, pour y prêcher la station. Le peuple de ce lieu, également simple et bon, lui donna les plus douces consolations. On se pressait autour de sa chaire, et on recueillait avec une religieuse avidité toutes les paroles qui

[1] Dom Jean de Saint-François, p. 177.
[2] Lettre CXXXVIII^e.

tombaient de sa bouche vénérée. On se pressait plus encore autour de son tribunal, et chacun voulait verser dans le sein d'un si bon père le poids de sa conscience. Bientôt il ne put plus suffire à l'œuvre, et il proposa à ses chanoines de venir l'aider dans ce grand travail. Ils répondirent avec empressement à son appel et secondèrent admirablement son zèle : « Mes chanoines font merveille par leurs exhortations, écri-« vait-il à madame de Chantal[1], ils gagnent à la piété beau-« coup d'âmes. Tout va bien, sauf un mal : c'est que tout cela « tient à moi, qui suis un grand misérable ; et cependant je ne « sais comment je suis fait, je ne me trouble point ; j'en suis « même quelquefois tout joyeux, pensant que je suis une vraie « bonne besogne pour la miséricorde de Dieu. » Dans les moments de relâche que lui laissaient libres les travaux de la station, le saint évêque allait visiter les paroisses voisines ; il y trouvait la même docilité et y faisait les mêmes fruits, de sorte que tout le carême ne fut qu'une suite de bénédictions pour les peuples et de consolations pour le pasteur ; ce qui lui fit dire, au retour de Rumilly, ces remarquables paroles, assez semblables à celles qu'il avait dites après le carême de la Roche : « Oh ! qu'il fait bien meilleur prêcher dans les petites « villes ou les villages que dans les grandes villes ! Dans celles-« ci, l'orgueil et l'amour des richesses mettent obstacle à la « conversion ; le pauvre peuple des campagnes, au contraire, « écoute avec avidité, reçoit avec docilité et pratique fidèle-« ment tout ce qu'on lui enseigne. »

A peine était-il de retour à Annecy, qu'il reçut la visite de deux dames calvinistes de Genève, curieuses de voir un évêque dont la réputation brillait d'un si vif éclat. François, ingénieux à tirer parti de toutes les circonstances pour rappeler à la vérité les âmes égarées, amena adroitement la conversation sur la doctrine de Calvin et en fit ressortir tout le faux. Cette première entrevue produisit peu d'effet ; mais, ces personnes étant

[1] Lettre CXLII^e^.

venues lui faire une seconde visite pour lui proposer certaines difficultés sur le catholicisme et voir comment il y répondrait, il leur donna des éclaircissements si nets, si décisifs, qu'elles commencèrent à chanceler entre la vérité et l'erreur : il pria Dieu de les éclairer; elles prièrent de leur côté et réfléchirent sérieusement. Dieu entendit ces supplications et fit luire au milieu de leurs ténèbres un rayon de sa grâce. Dès qu'elles eurent vu clairement la divinité de la religion catholique, elles eurent le courage de l'embrasser et y persévérèrent toute leur vie, honorant leur croyance par les plus pures vertus [1].

Tant de bonnes œuvres accroissaient chaque jour la réputation de François de Sales, et la renommée redisait ses vertus à Paris comme ailleurs. Henri IV, toujours jaloux d'attirer en France les hommes remarquables, conçut le désir d'y fixer un si grand évêque. Il s'informa donc à M. Deshayes, qu'il savait en être l'ami intime, quel était le revenu de l'évêché de Genève; et, ayant appris qu'il ne dépassait pas mille écus d'or, ou trois mille six cent quatre-vingts francs de notre monnaie : « Je « vous charge, lui dit le prince, d'inviter l'évêque de ma part « à venir à Paris. Un si pauvre évêché n'est pas digne de lui. « Je veux lui donner une position plus en rapport avec son mé- « rite. » Deshayes exécuta la commission; et François, ayant reçu la lettre, la montra à son frère Louis de Sales : « Admirez, « lui dit-il, les pensées humaines de nos amis : grâce à Dieu, « elles ne me tentent point. Je suis où Dieu me veut, puisque « sa main m'y a placé. Il est vrai que je ne suis pas dans une « grande ville; mais Annecy est déjà beaucoup pour moi, qui « ne suis rien du tout. Si j'étais bon ouvrier, ce serait bien « assez, puisque je peux tous les jours attaquer les ennemis « de l'Église, étant ici sur les frontières de leur Babylone [2]. » Aussi il répondit à Deshayes qu'il remerciait le roi de sa bienveillance, mais que le petit revenu de l'évêché de Genève lui

[1] Charl.-Aug., p. 380.
[2] Année de la Visitation, 23 février.

était plus que suffisant, et que d'ailleurs il se devait avant tout à sa patrie.

« Il y aurait dans cette bonté du roi, dit-il encore dans deux « lettres, dont nous ne reproduisons ici que la substance[1], il « y aurait de quoi me donner de l'orgueil, si le sentiment de « mon insuffisance ne me servait de contre-poids. Heureuse- « ment cet honneur ne saurait m'éblouir au point de m'empê- « cher de voir les bornes de ma capacité, qui sont très-courtes « et très-étroites. Je vous prie d'apprendre de Sa Majesté ce « qu'il veut faire de moi. Car je ne suis pas bon à beaucoup de « choses et je tiens à ne me charger que de ce que je puis. Je « ne veux donc ni refuser ni accepter, que je ne voie ce que c'est. « Dès que vous m'aurez dit l'intention du roi, j'y comparerai « mes forces; et, en cas que le Pape, sans l'autorité duquel je « ne saurais bouger d'un poste où il m'a placé, me l'ordonne, « je serai tout prêt à partir. Il est vrai que je suis ici en mon « pays, parmi les miens, et fort tranquille; mais tout cela ne « me tient qu'au bout des doigts et ne saurait m'empêcher de « m'embarquer à tout autre service où je penserais être plus « utile à la gloire de Dieu et au bien de l'Église. En attendant, « je dirai incessamment à Dieu : Seigneur, que voulez-vous « que je fasse? car je proteste devant sa souveraine Majesté « que je ne veux vouloir que sa volonté très-sainte, soit pour « demeurer, soit pour partir, et, dès que je la connaîtrai, je « ne m'écarterai ni à droite ni à gauche du chemin qu'elle me « montrera. Ce peu de temps que j'ai à passer en ce monde « ne m'est rien au prix de l'éternité. »

François resta peu à Annecy : invité par le duc de Savoie à se rendre à Thonon pour s'entendre avec le président du sénat de Chambéry sur plusieurs affaires importantes, il partit en prenant sa route par Machilly, dont il désirait visiter le pasteur, qui lui était spécialement cher. Là, ayant accepté le dîner que lui offrit ce bon prêtre, il laissa paraître sans s'en douter

[1] Lettres CXLVI[e] et CXLVII[e].

l'esprit de mortification qu'il portait dans tous ses repas. La domestique de la maison avait par mégarde mis de la farine en guise de sel dans la salière; et François, habitué à ne pas faire attention à la saveur ou à l'insipidité des aliments, ayant assaisonné de cette farine les viandes qui étaient sur son assiette, les mangea gaiement sans faire semblant de rien. Les convives, plus prompts à remarquer l'erreur, attendirent vainement que l'évêque en fît l'observation; enfin, le voyant user de farine comme si c'eût été du sel, ils finirent par ne pouvoir plus retenir leur rire et s'écrièrent : « Oh! que ce sel est doux, « sans cependant être du sucre! Ne serait-ce point de la fa- « rine? — Je vous assure, reprit en souriant l'aimable saint, « que je croyais vraiment que c'était du sel, et mon palais n'y « a rien connu [1]. »

Arrivé à Thonon, il eut la douleur d'y trouver un grand scandale. Deux jeunes ecclésiastiques, ne pouvant supporter les entraves que mettait à leurs passions l'austérité des lois de l'Église catholique, venaient d'embrasser l'hérésie [2]. Pour remédier à un si grand mal, il chercha aussitôt à entrer en relation avec les deux apostats; et, les ayant trouvés, il les attaqua avec son arme ordinaire, les insinuations de la douceur. Ils furent bientôt vaincus, et, triomphants d'une si heureuse défaite, ils laissèrent leur âme s'ouvrir aux impressions de la grâce. Enfants prodigues, ils se jetèrent dans les bras de leur tendre père pour être réintégrés par lui dans la maison de Dieu qu'ils avaient abandonnée. Il prit le temps de les bien instruire, pour les affermir solidement dans la foi catholique, dans l'attachement à l'Église, dans l'amour de leurs devoirs; et, quand il les vit disposés à mener désormais une vie vraiment ecclésiastique, il reçut leur abjuration dans la Sainte-Maison de Thonon; ce qui les rendit si heureux, que, pour en engager d'autres à

[1] Charl.-Aug., p. 381.

[2] Le premier, Claude Boucard, excellent théologien, avait professé publiquement la philosophie et les mathématiques à Lausanne; le second, Pierre Gilette, était un prêtre de Nice.

partager le même bonheur, ils publièrent en un petit volume l'histoire de leur conversion, qu'ils envoyèrent à Berne[1]. François ne fut pas moins heureux de cet événement. « Ce m'a été « une grande consolation, écrivait-il[2], de les voir revenir en- « tre les bras de l'Église, avec la grande violence qu'ils se sont « faite pour cela. Hélas! ils étaient religieux : la jeunesse, la « vaine gloire et la chair les avaient emportés en ces abîmes « contre leur propre conscience. L'un d'eux surtout, me ra- « contant sa chute, me faisait grand'pitié, et par là même plus « de joie de sa constance à revenir. O Dieu! ajoutait l'humble « évêque, quelle grâce ai-je reçue d'avoir été tant de temps « et si jeune et si chétif parmi les hérétiques, et si souvent « invité par les mêmes amorces, sans que jamais mon cœur « ait seulement voulu regarder ces malheureux objets! Bénie « soit la main débonnaire de mon Dieu qui m'a tenu ferme « dans ses enclos! Ce voyage de Thonon, disait-il encore[3], est « un des plus heureux que j'aie faits en ma vie : le récit franc « et naïf que ces jeunes prêtres m'ont fait de leur vocation et « de leur chute m'a donné de grandes lumières pour la direc- « tion des âmes, aussi bien qu'un salutaire avertissement pour « ma propre conduite. »

Le saint prélat régla ensuite les autres affaires qui l'avaient amené à Thonon, délivra une possédée, et reprit le chemin d'Annecy en visitant deux paroisses sur sa route. Rentré dans son évêché, il y éprouva deux grandes afflictions : premièrement, il apprit qu'un diacre venait d'embrasser la profession de soldat et d'en revêtir le costume. Il envoya aussitôt un des siens le prier de venir lui parler; celui-ci, au lieu de répondre à cette douce invitation, frappa rudement le messager : François lui écrivit alors une lettre où il le menaçait de le faire punir. Cette lettre fut sans effet; il lui en écrivit une seconde où il ne lui parlait que le langage de la douceur : « Ayez pitié

[1] Charl.-Aug., p. 381.
[2] Lettre CXLIX^e.
[3] Année de la Visitation, 13 et 14 juin.

« de votre âme et de la mienne, » lui disait-il. A peine le coupable a-t-il lu cette lettre si bonne, qu'il se sent vaincu. Les larmes coulent de ses yeux, il quitte son habit de soldat, reprend sa soutane, va se jeter aux pieds de son évêque et lui demande pardon. François, comme le père de l'enfant prodigue, le serre dans ses bras, l'inonde de larmes de tendresse; et, après avoir reçu sa confession, il le rétablit dans son premier état, où il eut la consolation de le voir persévérer saintement jusqu'à la mort[1].

A peine consolé de ce côté, il subit d'un autre une peine amère. Le père Chérubin, avec lequel il avait travaillé à la conversion du Chablais, homme d'un zèle plus ardent qu'éclairé, souffrait depuis longtemps de la pensée que François n'était pas assez sévère contre les hérétiques. Son imagination, emportée par l'impétuosité de son zèle, se figurant des torts énormes dans la conduite du saint évêque, il n'y put plus tenir, et crut devoir le dénoncer au siége apostolique. Il envoya donc au pape un mémoire où il l'accusait d'employer à confesser et à diriger les femmes pieuses un temps qu'il aurait dû employer à convertir les hérétiques, et surtout de laisser circuler dans son diocèse des livres contraires à la foi qui pervertissaient les nouveaux catholiques[2]. François, informé de l'accusation par un ecclésiastique arrivé de Rome, qui lui affirmait que le pape en éprouvait un mécontentement grave, ressentit une peine d'autant plus vive, que, par une conséquence naturelle de sa tendre affection pour le saint-siége, il mettait son bonheur à plaire au vicaire de Jésus-Christ, et ne pouvait supporter l'idée de lui être désagréable.

Cependant il ne se plaignit de l'accusateur à personne, et, s'il fit confidence de sa peine à Louis de Sales, son frère, et au président Favre, ce fut sans y mêler un mot d'amertume ou de reproche contre celui qui en était l'auteur. Il ne récrimina pas

[1] *Dép. de Langin.*
[2] Charl.-Aug., p. 582.

davantage pour se défendre, et se borna à exposer au saint-siége la vérité des faits : « Assurément, écrivit-il à un cardinal son « ami [1], si j'étais coupable de ce qu'on m'impute, je mériterais « d'être châtié comme un négligent et un traître; mais je viens « de visiter tout mon diocèse, jusqu'à la moindre paroisse; et, « si j'en excepte les pays soumis à la domination de Berne et de « Genève, sur lesquels par conséquent je n'ai aucune autorité, « je n'y ai trouvé aucun hérétique; je n'y ai pas même décou- « vert de livres hérétiques, sauf ceux que la négligence et le « mépris laissaient traîner dans la poussière; et nos catholiques « sont tellement scrupuleux sur cet article, que, quand ils « doutent de l'orthodoxie de quelque livre, ou ils le jettent au « feu, ou ils le font examiner par quelqu'un de leurs prêtres. « Il est vrai que Genève fait paraître beaucoup de livres perni- « cieux; mais il n'est pas vrai que les Savoisiens les lisent. Je « confesse, du reste, que je ne fais pas tout ce qui serait néces- « saire, mais je fais tout ce que je puis selon ma petitesse. « Veuillez, monseigneur, éclairer le saint-siége sur ces faits et « m'assurer que je n'ai pas perdu sa bienveillance. J'en ai be- « soin pour faire le bien dans ce diocèse. » L'inquiétude de François dura peu : bientôt il reçut réponse que le souverain pontife, loin d'avoir contre lui ces préventions que pouvait lui faire craindre le mémoire du père Chérubin, lui portait la plus tendre affection, fondée sur ses vertus et sur son zèle bien connus; qu'il l'estimait comme son frère et l'aimait comme son fils. Cette nouvelle fut pour l'âme du saint évêque ce qu'est un baume bienfaisant pour une plaie profonde : « Ah! mainte- « nant, dit-il, je sens mieux que jamais que je suis un véri- « table enfant du saint-siége : car il me semble que Dieu me « rend la vie; et je ne sais comment je pourrais ne pas mourir « de douleur si je savais que le père commun de tous les en- « fants de Dieu fût irrité contre moi et mal satisfait de ma « conduite [2]. »

[1] Lettre CLI.
[2] Année de la Visitation, 5 juillet.

CHAPITRE VIII

VOYAGE DE FRANÇOIS DE SALES EN BOURGOGNE ET EN FRANCHE-COMTÉ. IL CONVERTIT DEUX PROTESTANTS. — IL FAIT PARAITRE L'INTRODUCTION A LA VIE DÉVOTE.

Année 1608.

Pendant que François de Sales s'occupait avec une activité infatigable du gouvernement de son diocèse, diverses affaires importantes l'appelèrent en France. La première fut la mission qu'il reçut du saint-siége d'aller établir la réforme dans le célèbre monastère du Puy-d'Orbe, au diocèse de Langres. Cette abbaye, de l'ordre de Saint-Benoît, qui depuis a été transférée à Châtillon-sur-Seine, était située alors à seize kilomètres de cette ville. Prompt à obéir aux ordres de Rome, le saint évêque partit au commencement d'août. En passant à Saint-Rambert, dans le Bugey, il fut prié d'être arbitre d'un grand procès entre le seigneur de Montchalin et sa belle-sœur, Marie de Chaudé, dame de Moyria, au sujet de la terre et du château de Vassalier. Cette dernière avait reçu de son frère, Jean de Chaudé, pour gage de sa dot, cette terre et ce château; elle en avait joui à ce titre pendant plusieurs années, et s'en était emparée définitivement à la mort de son frère, décédé sans enfants. La veuve de Jean de Chaudé s'étant mariée en secondes noces au seigneur de Montchalin, ce seigneur réclama, au nom de sa femme, la terre et le château, alléguant pour raison qu'engager un bien, ce n'est point en transférer le domaine; et de là un grand différend, sur lequel les plus habiles jurisconsultes avaient essayé en vain d'amener un accommodement. François, accepté pour arbitre par les deux parties, examina

avec soin cette affaire, donna en trois jours la sentence arbitrale, qui adjugeait Vassalier au seigneur de Montchalin, à la condition que celui-ci payerait à Marie de Chaudé sa dot entière, rapprocha les cœurs divisés et fit succéder à la discorde avec ses querelles envenimées et ses haines affreuses les douceurs de la paix et de l'union [1]. De là il continua sa route sans s'arrêter et arriva au Puy-d'Orbe. Il connaissait déjà l'état de ce monastère par sa correspondance avec l'abbesse, que nous avons racontée au chapitre quatrième. Mais, avant d'entreprendre la réforme, il commença par en faire sentir la nécessité aux religieuses, en leur montrant dans des exhortations touchantes que rien ne pouvait leur donner le bonheur ici-bas, sinon la pureté de conscience et la paix du cœur; qu'elles n'auraient ni l'une ni l'autre qu'autant qu'elles seraient fidèles à leurs règles et à tous leurs devoirs; que la liberté qui s'était introduite dans le monastère aurait pour elles les suites les plus funestes, et que, quand on a une fois quitté le monde, il ne faut plus retourner vers lui. Après avoir ainsi convaincu leurs esprits par ses paroles et gagné leurs cœurs par sa douceur, il leur exposa que le saint-siége l'avait chargé de rétablir parmi elles, dans toute sa rigueur, la règle de saint Benoît; mais que, pour ne pas effrayer leur faiblesse, il userait d'une condescendance qu'il se chargeait de faire agréer au souverain pontife. Après ces préambules, il interdit aux hommes l'entrée du monastère, sauf le cas d'une vraie nécessité, et aux religieuses toute sortie hors de la maison, excepté pour faire une promenade en commun avec la moitié des sœurs au moins, ou pour rendre de loin en loin une visite à leur famille. Puis il assigna un parloir pour recevoir les visites, et statua qu'on n'y viendrait qu'accompagné de deux sœurs. Il fit disposer le confessionnal de manière que les religieuses qui se confesseraient fussent dans leur chœur et le prêtre dans l'église, et ordonna d'établir près du grand autel une grille avec une petite ou-

[1] Charl.-Aug., p. 383.

verture pour donner la communion. Il ordonna ensuite que, chaque année, on élût une prieure qui gouvernerait la maison en l'absence de l'abbesse, et que chaque vendredi on tînt le chapitre, après s'y être préparé la veille par la lecture d'une partie des règles ou de quelque livre traitant de la discipline religieuse; enfin il termina par recommander, sans en donner l'ordre, de remettre tout l'argent qu'on aurait entre les mains de la supérieure, avec charge pour celle-ci de pourvoir aux nécessités de chacune[1]. Tels furent, en substance, les règlements pleins de prudence, de douceur et de charité qu'il donna au monastère; et, pour en mieux assurer l'exécution, il recommanda à l'abbesse : 1° d'inculquer à ses religieuses l'humilité et la simplicité de cœur, « parce que, lui dit-il, on ne peut « rien faire d'un esprit vain, plein de l'estime de soi; l'âme « superbe a en elle-même le principe de tous les vices; » 2° de leur donner l'exemple en tout, « parce qu'une supérieure parle « en vain si elle n'est pas la première à pratiquer ce qu'elle « enseigne; » 3° d'être toujours douce et compatissante, « parce « que, dit-il, le gouvernement le plus parfait est celui qui se « rapproche le plus de la Providence, et que la Providence est « calme et tranquille au milieu de tous les événements, qu'elle « n'a dans sa plus grande activité aucune émotion et se fait à « toutes choses; » 4° de prévenir, autant que possible, les moindres murmures, de bien choisir les novices, de les avertir, dès le principe, que l'esprit de mortification et d'obéissance est l'âme et la vie des cloîtres[2].

Après avoir ainsi posé les fondements de la réforme dans ce monastère, qui bientôt changea de face et vit refleurir les vertus de ses plus beaux jours, François se rendit, avec ses deux frères, Louis et Bernard, à Dijon, où l'appelaient d'autres affaires. Les carmélites de cette ville étaient dans une perplexité cruelle à l'occasion d'un procès qu'on voulait leur intenter.

[1] *Opuscules*, p. 424.
[2] Charl.-Aug., p. 585.

Elles en référèrent au saint évêque; il examina l'affaire, l'arrangea à la satisfaction des deux parties, et rendit la paix à cette pieuse communauté.

De là il partit pour Monthelon, où il eut la consolation d'assister au contrat de mariage du baron de Thorens, son frère, avec la fille aînée de madame de Chantal; et, comme cette jeune fille avait à peine douze ans, on remit les noces à l'année suivante. Il prit ensuite le chemin de la Franche-Comté, où le souverain pontife lui avait donné mission d'aller discuter un projet d'échange entre le prince Albert, archiduc d'Autriche, et le clergé de Bourgogne, relatif aux eaux salées de la ville de Salins, et de prononcer en dernier ressort au nom du saint-siége. Le clergé de Bourgogne, qui avait un droit partiel sur ces eaux, désirait échanger ce droit contre une rente annuelle que payerait l'archiduc; et l'archiduc, de son côté, désirait posséder la propriété entière des salines sans avoir à faire chaque année des partages sujets à contestation. Mais, comme il s'agissait de biens ecclésiastiques, l'échange ne pouvait se faire sans l'agrément du saint-siége : de là la mission donnée à l'évêque de Genève de juger si les intérêts de l'Église étaient suffisamment sauvegardés par le projet proposé, et de régler ensuite définitivement l'affaire. Accompagné de son frère Louis, sur les grandes lumières et les rares talents duquel il comptait beaucoup pour une négociation aussi délicate, il arriva à Faverney, où il trouva toutes les âmes encore émues de l'insigne miracle qui avait eu lieu trois mois auparavant. Le feu ayant pris pendant la nuit à l'autel, sur lequel se conservaient deux grandes hosties renfermées dans un ostensoir entre deux cristaux, et ayant réduit en cendres l'autel, les gradins et le tabernacle, les linges, les tapis et les ornements; l'ostensoir seul, où reposaient les hosties, était demeuré à la même place, sans aucun soutien, suspendu en l'air pendant trente-trois heures consécutives; et plus de dix mille personnes, accourues des environs, avaient contemplé à loisir le prodige. Après ces trente-trois heures, l'ostensoir était descendu lentement, sans

le secours de personne, en présence de toute la multitude rassemblée, sur un corporal qu'on avait mis au-dessous par terre; et l'archevêque de Besançon, après les plus sévères informations, avait constaté par acte public la vérité du fait, en le déclarant incontestablement miraculeux[1]. On conçoit mieux qu'on ne saurait dire avec quelle piété François se prosterna devant les deux hosties exposées à ses adorations, et quels sentiments de foi et d'amour inondèrent son cœur dans un sanctuaire où Jésus-Christ venait de révéler si hautement sa présence.

Après avoir satisfait sa dévotion, il partit pour Dôle, où il arriva de nuit, la veille de la Toussaint. Les syndics de la ville n'en furent pas plutôt informés qu'ils vinrent lui offrir leurs hommages et l'inviter à prêcher le lendemain[2]. Comme il ne savait pas refuser, il y consentit. En effet, après avoir célébré la messe le matin, à huit heures, chez les jésuites, et donné la communion à plus de huit cents personnes, il monta en chaire, à une heure de l'après-midi, dans la belle église de la paroisse, et ra-

[1] Ce miracle est un fait historique que ne permettent pas de révoquer en doute : 1° les informations et le décret de l'archevêque de Besançon; 2° la bulle de Paul V enregistrée au IIIe livre du bullaire du parlement, fol. 246, et énonçant toutes les principales circonstances du miracle; 3° la narration historique et topographique des couvents de l'ordre de Saint-François dans la province de Bourgogne, par le P. Fodéré, auteur contemporain du miracle, in-4°, Lyon, 1619. — Une des hosties miraculeuses fut donnée à la ville de Dôle, qui députa pour aller la chercher : 1° de la part du chapitre, le doyen avec plusieurs chanoines et prêtres; 2° de la part du parlement, deux chevaliers d'honneur, deux conseillers clercs, le substitut du procureur général avec un greffier; 3° de la part de la chambre des comptes, deux conseillers maîtres. A cette députation s'adjoignirent trois cents cavaliers des principaux de la ville. La sainte hostie fut portée dans une litière couverte de damas, laquelle était portée elle-même par deux chevaux blancs; aux côtés marchaient quatre hommes en robes rouges, tenant chacun deux flambeaux dans une lanterne; et, devant et derrière, la pieuse troupe chantait des cantiques. La réception dans la ville de Dôle, le 21 décembre, fut des plus magnifiques, et l'on arrêta qu'à pareil jour, chaque année, il y aurait une procession solennelle, où serait portée en triomphe l'hostie miraculeuse.

[2] Charl.-Aug., p. 386.

vit tellement son auditoire, que tous, croyant voir en lui un ange descendu du ciel, ne purent retenir leurs acclamations et leurs applaudissements. Il traita de la prédestination; et, combattant sans le dire l'hérésie des protestants sur le salut, il se complut à montrer, dans le Dieu qu'adore l'Église catholique, un Dieu doux, bon et miséricordieux pour ceux qui l'invoquent, un Dieu qui veut sauver tous ses enfants, et rend le salut possible aux hommes de bonne volonté, qui ne veut par conséquent la perte de personne et fait gloire de pardonner à quiconque se repent; enfin un Dieu juste à l'égard de tous, qui ne laisse aucun mérite sans couronne, comme aucun péché sans châtiment. De la chaire il passa au confessional; et, comme on lui représenta que ses fonctions si multipliées, ajoutées aux fatigues du voyage, le feraient succomber à la peine : « Hélas! ré-« pondit-il[1], toutes ces fonctions sont le métier des ecclésias-« tiques; je ne suis qu'un serviteur inutile; chez moi ou chez « autrui, je ne fais jamais rien qui vaille. »

Les habitants de Dôle, embaumés de ses paroles et de ses exemples, eussent voulu le garder plus longtemps; mais, pressé par le désir de remplir au plus tôt la mission qu'il avait reçue, il se rendit sans retard à Besançon. Là encore il fut accueilli avec la vénération qu'inspire une éminente sainteté : hommes et femmes, grands et petits, jeunes et vieux, tous aspiraient au bonheur de le voir; et, après l'avoir vu, on le suivait dans les rues et les places publiques, comme si on eût voulu ne plus s'en séparer; on cherchait à toucher à genoux le bord de sa robe, à entendre une parole de sa bouche; et, cette faveur obtenue, on en remerciait le ciel. Le chapitre de la cathédrale, partageant l'enthousiasme général, exposa publiquement le saint suaire en sa considération, et François, prosterné à deux genoux devant ce précieux monument, le vénéra avec une religion et un amour qui pénétrèrent tous les assistants. En considérant la trace des plaies et du sang de Jésus-Christ, son cœur

[1] Année de la Visitation, 1er novembre.

s'attendrit, des larmes abondantes coulèrent de ses yeux; et, invité à monter en chaire, il épancha devant un nombreux auditoire les sentiments dont son âme débordait. La parole de l'hémorroïsse : *Si je touche seulement le bord de sa robe, je serai guérie*, lui servit de texte, et tous les cœurs s'unirent son cœur dans le touchant commentaire qu'il en fit. La componction pénétra les âmes, et les sanglots de l'auditoire répondirent aux larmes d'amour qui découlaient des yeux du prédicateur [1]. Sa réception au collége des Jésuites surpassa encore les témoignages de vénération que lui avait rendus toute la ville. On le complimenta en vers et en prose; maîtres et disciples, tous rivalisèrent de zèle pour l'honorer, comme ils rivalisaient de respect pour sa vertu.

François se rendit de là à Baumes, qui était le but de son voyage; et il y trouva l'évêque de Bâle, nommé juge avec lui de la question entre l'archiduc d'Autriche et le clergé de Bourgogne. Il consacra la plus grande partie de ses journées à entendre les procureurs et les avocats des deux parties, à examiner en détail toutes les pièces de l'affaire; ce qui ne l'empêchait pas, pendant le reste du jour, de prêcher dans les églises, d'exhorter les religieuses dans les monastères, d'écouter au tribunal de la pénitence tous ceux qui désiraient lui ouvrir leur cœur ou recevoir ses conseils. Lorsqu'il eut bien étudié tous les côtés de la question et tout pesé mûrement, il rendit sa décision; et elle eut le rare mérite de satisfaire pleinement les deux parties. L'archiduc lui donna, comme témoignage de sa reconnaissance, une magnifique chapelle d'argent, qui comprenait toutes les choses nécessaires pour le service de l'autel [2], en y joignant plusieurs pièces d'argenterie pour sa table [3]; et, en

[1] Charl.-Aug., p. 387. — *Esprit de saint François de Sales*, IVe part., sect. XXIX.

[2] Il y avait un calice avec ses deux burettes, six chandeliers, deux aiguières et une clochette.

[3] Il y avait douze assiettes, deux grands plats et deux grandes cuillers, avec une paire de mouchettes.

même temps, il lui promit sa bienveillance la plus empressée pour tous les bons offices qui seraient en son pouvoir; faveur dont François ne se servit jamais pour lui-même, mais qu'il eut la consolation de faire servir quatre ans plus tard au bien des autres : la ville de Saint-Claude, qui dépendait alors de l'archiduc, avait dans son sein de pieuses filles qui désiraient y fonder un monastère sous le titre de religieuses Annonciades; déjà même elles avaient commencé à bâtir leur maison, au grand contentement de tous les gens de bien, lorsque quelques personnes puissantes firent opposition à cet établissement. François, prié par elles de prendre leur cause en main, écrivit à l'archiduc, lui exposa le mérite de ces religieuses, l'intérêt général qu'elles s'étaient concilié, les grâces qu'attireraient sur sa personne leurs ferventes prières, inspirées par la reconnaissance [1]; et le prince aussitôt fit droit à la demande. Les Bourguignons, de leur côté, lui témoignèrent leur gratitude par toutes les démonstrations du respect et du dévouement; et les Francs-Comtois, qui ne lui étaient redevables que du bonheur de l'avoir vu, ne furent pas moins remarquables dans l'expression de leurs sentiments : partout où il passait, ils faisaient retentir l'air des cris de leur admiration et de leur amour. Sa marche était un triomphe : Vive notre évêque! disaient-ils, comme s'il eût été leur propre pasteur. A son passage à Salins, on voulut lui faire voir les salines, qui excitaient l'intérêt de tous les étrangers; mais, plaçant au-dessus de toute satisfaction naturelle un service rendu à une âme dans l'ordre du salut, il aima mieux employer le temps à conférer de choses spirituelles avec une dame éminente en piété et une communauté religieuse, que de le dépenser à repaître une vaine curiosité. Les magistrats de la ville, édifiés de ce détachement, vinrent l'inviter à prêcher le carême suivant; il accepta de la meilleure grâce [2]; et, s'il n'y vint pas par le fait, ce fut que l'ar-

[1] Lettre CCLXI^e.
[2] Lettre CLXXXII^e.

chevêque de Besançon, pour des raisons que nous ignorons, y mit opposition, et que le saint évêque, loin d'insister ou de s'offenser du refus, se soumit avec humilité[1].

Sa mission terminée en ce pays, il revint promptement en Savoie, reprit la visite de son diocèse, et le même zèle eut les mêmes succès que par le passé. Il rentrait de cette course apostolique, lorsqu'il fit la rencontre de deux jeunes protestants de Genève, Jean Montor et Jacques Gradel : les rencontrer et tenter de les ramener à la foi était pour lui une même chose : il eut le bonheur d'y réussir; et, ayant su que ces deux jeunes gens n'avaient aucun moyen de vivre, il les prit à sa charge, les logea et les nourrit dans son évêché jusqu'à ce qu'il leur eût procuré le moyen de fournir, par leur travail, à leur subsistance[2].

Ce fut au milieu de toutes ces sollicitudes que François de Sales mit la dernière main à son célèbre ouvrage de l'*Introduction à la vie dévote;* et voici à quelle occasion il fit ce travail[3]. Madame de Charmoisy, dame distinguée dans la haute société de Paris par les charmes de son esprit et de sa beauté, élevée à la cour, comblée de tous les dons de la fortune comme de ceux de la nature, jouissait des applaudissements et des hommages dont le monde l'entourait, lorsque, le 24 janvier 1603, elle entendit une prédication de l'homme de Dieu[4]. Elle en fut si touchée, qu'aussitôt après le sermon elle vint se jeter à ses pieds, les yeux baignés de larmes de repentir, lui fit connaître son intention bien arrêtée d'embrasser une vie nouvelle, et le conjura de l'aider de ses sages conseils. Le saint évêque eut bientôt discerné dans cette âme la bonne volonté, l'énergie et toutes les belles qualités qui, bien cultivées, mènent aux grandes vertus; il accepta donc sa direction et s'y

[1] Lettre cxcr.

[2] Année de la Visitation, 24 janvier.

[3] *Esprit de saint François de Sales*, VIIe part., sect. VIII. — Année de la Visitation, 24 janvier.

[4] Charl.-Aug., p. 389.

appliqua avec tout le zèle dont il était capable. Il l'instruisit d'abord de vive voix; mais tantôt la dame oubliait ce qu'il lui avait dit, tantôt elle n'en saisissait pas l'ensemble, de sorte qu'il lui fallait répéter plusieurs fois les mêmes choses. Pour s'épargner à lui-même la perte de temps qu'entraînaient ces fréquentes répétitions, et ménager à cette dame le moyen de se replacer souvent ces enseignements sous les yeux, de les méditer et d'en voir l'ensemble, il crut devoir lui remettre ses leçons par écrit, à proportion qu'il les lui donnait de vive voix. De son côté, la pieuse dame, quand elle avait quelque doute, ou n'entendait pas bien quelques matières de la vie spirituelle, écrivait à son saint directeur les points sur lesquels elle désirait être éclairée; et celui-ci lui répondait aussi par écrit avec grande exactitude, sans autre vue que la conduite particulière de sa pénitente, sans le moindre soupçon que ce qu'il écrivait dans l'intimité de la confiance serait publié un jour et deviendrait un livre. Cette correspondance dura deux années entières : alors madame de Charmoisy, qui avait conservé avec religion toutes ces réponses, les ayant jointes aux mémoires écrits que le saint évêque lui avait remis, classa le tout selon l'ordre des matières, et réunit sous les mêmes titres ce qui avait rapport aux mêmes sujets. Peu de temps après, appelée par ses affaires à Chambéry, et obligée d'y séjourner plus de six mois, elle communiqua ces précieux écrits au P. Forrier, recteur du collége des Jésuites, qu'elle avait pris pour guide de sa conscience, et qui avait été autrefois le directeur de François lui-même. Ce religieux, également remarquable par ses vertus et par sa science, surtout dans les choses spirituelles, ne put lire sans admiration ces précieux enseignements, et demanda à madame de Charmoisy la permission de les faire transcrire; celle-ci y consentit volontiers, et bientôt les copies s'en multiplièrent parmi les Jésuites du collége, qui y reconnurent tous un trésor inestimable.

Le P. Forrier en écrivit au saint évêque, le conjurant, avec les plus vives instances, de faire imprimer ses pensées sur la vraie dévotion, et de ne pas laisser ensevelir dans les ténèbres

des instructions si dignes d'être mises en lumière, si capables d'éclairer les âmes qui aspirent à la sainteté. François ne devina pas d'abord à quoi ces instances faisaient allusion; il répondit au Père qu'accablé sous le pesant fardeau de son diocèse il manquait du loisir nécessaire pour écrire quoi que ce fût, qu'il n'avait d'ailleurs aucun talent pour être auteur, et qu'ainsi il ne comprenait rien à ses lettres. Le P. Forrier, mettant alors toute sa pensée à découvert, lui marqua qu'il voulait parler des excellentes instructions données par écrit à madame de Charmoisy, et qu'à son avis, ne pas les publier, ce serait retenir la vérité captive, priver Dieu d'une grande gloire et les âmes d'un bien inappréciable. Surpris de ce langage, François ne comprit pas encore : il fit venir madame de Charmoisy et lui demanda l'explication de l'énigme, « Monseigneur, lui dit-elle, « il s'agit des instructions que vous m'avez données pour ma « conduite. — Mais quelles instructions? — Eh! ne vous sou- « vient-il donc plus, monseigneur, de tant de saints avis que « vous m'avez écrits sur divers sujets de piété? — Mais que « peut-on faire de ces chétives notes? — Il y en a, monsei- « gneur, plus que vous ne pensez; je les ai communiquées au « Père, qui les a fait transcrire, et cette copie forme un volume. « — Quoi! ce bon Père a eu la patience de lire tous ces misé- « rables écrits, faits, en courant, pour votre usage! — Oui, « monseigneur, et il les a trouvés si beaux, qu'il m'a protesté « n'avoir jamais rien lu de plus utile et de plus édifiant; c'est « aussi le sentiment général de tous les Pères du collége, à qui « il les a communiqués; ils en ont tiré copie et sont résolus de « publier l'ouvrage, si vous ne le faites vous-même. — C'est « chose singulière, répliqua François, qu'au dire de ces bons « Pères j'aie composé un livre lorsque je n'en ai jamais eu la « moindre pensée. Montrez-moi toutes ces notes. » Madame de Charmoisy les lui apporta en effet; il fut surpris d'en voir un si grand nombre, plus surpris encore du soin avec lequel la pieuse dame les avait recueillies; et, après les avoir examinées, il écrivit au P. Forrier de bien se garder de mettre sous presse ces

écrits décousus et détachés, en lui promettant que, puisque à son avis ce qui avait été fait pour l'utilité d'une âme pouvait servir à d'autres, il allait mettre en ordre et retoucher ces divers écrits. Il fut encore excité à ce travail par les instances de Henri IV. Ce grand roi, dont le sens exquis savait si bien apprécier les hommes et les choses, avait reconnu que personne n'entendait la vraie dévotion aussi parfaitement que l'évêque de Genève; et, en conséquence, il lui fit écrire par son secrétaire, M. Deshayes, qu'il désirait un ouvrage de sa main, où la religion serait présentée dans toute sa beauté native, dégagée de toute superstition et de tout scrupule, praticable à toutes les classes de la société, à la cour et dans les armées, compatible avec l'agitation du monde et le fracas des affaires, également éloignée du relâchement qui flatte les pécheurs et de la sévérité qui les décourage; qu'un tel livre manquait aux âmes, et que personne mieux que l'évêque de Genève n'était capable de le composer[1]. François, encouragé par ce concours de circonstances, se mit à l'ouvrage, disposa dans l'ordre où nous les avons tous ces beaux préceptes de la piété chrétienne, que sa plume avait jetés d'abord sur le papier selon l'occurrence et sans aucune vue d'ensemble, retrancha en certains endroits, ajouta en d'autres, à l'aide des lettres de direction qu'il avait écrites à madame de Boisy; et enfin, nonobstant le peu de loisir que lui laissaient les grands travaux de l'apostolat, le livre tant désiré parut, imprimé à Lyon, sous le titre d'*Introduction à la vie dévote*.

Pour saisir le caractère propre de cet ouvrage, il faut se mettre au point de vue où s'est placé l'auteur. Alors couraient par le monde deux erreurs également funestes : les uns, pour vouloir rendre la piété trop sublime, la rendaient impossible ou du moins incompatible avec les obligations de la vie civile, la chargeant de pratiques et de vaines imaginations, la représentant sous des expressions mystiques peu comprises,

[1] De Cambis, t. II, p. 80.

lui donnant enfin une face si austère, si effrayante, si relevée, qu'on ne la regardait plus que comme le partage des cloîtres, et qu'on l'estimait trop sauvage pour paraître à la cour ou dans le grand monde; les autres, l'accommodant à leurs passions par des adoucissements coupables, par un mélange étrange de bien et de mal, de leurs vices et de l'Évangile, la défiguraient pour se l'assimiler, la rendaient mondaine pour la rendre facile. François de Sales se proposa de passer entre ces deux écueils, de séparer la vraie dévotion du rigorisme qui effarouche et désespère, tout en lui laissant cette rigueur équitable que la vérité exige, de la montrer compatible avec tous les offices de la vie civile, avec tous les états et toutes les conditions, enfin d'apprendre à vivre dans le monde sans participer à l'esprit du monde, à faire ce que font les autres, excepté le péché, mais à le faire saintement et en vue de plaire à Dieu, et ce but, il l'atteignit merveilleusement dans l'ouvrage dont nous parlons.

Sous sa plume, la dévotion est noble, vraie et pleine de sens; la politesse des mœurs, l'esprit de sociabilité, tous les charmes d'une piété bien entendue, lui forment cortége, si l'on peut ainsi dire, et cependant elle n'est point déguisée pour paraître plus agréable : elle est présentée avec sa croix, ses épines, son détachement, ses souffrances, « telle, dit Bossuet, que le reli-« gieux le plus austère ou le courtisan le plus dégoûté, s'il ne « lui donne pas son affection, ne peut au moins lui refuser son « estime [1]. » La douceur de l'auteur s'y montre partout sans faiblesse, comme sa fermeté sans amertume. Il enseigne à respecter les bienséances, qu'il appelle les grâces de la vertu, à s'élever au-dessus de la nature sans la détruire, à voler peu à peu vers le ciel, comme des colombes, quand on ne peut pas s'y élever comme des aigles, c'est-à-dire à se sanctifier dans les voies communes quand on n'est pas appelé à un état plus parfait. Là l'esprit contemple avec délices la vérité exposée dans

[1] *Panégyrique de saint François de Sales*, par Bossuet.

son plein jour, embellie de maximes également ingénieuses et profondes, revêtue d'un style noble et majestueux, coulant et naturel, relevée par la justesse et la netteté d'expressions tantôt fines et délicates, tantôt vives et touchantes, toujours gracieuses et variées : c'est le simple avec tout le mérite du beau, parce que chaque idée est rendue par le mot propre, et chaque parole embellit la pensée. Là, surtout, le cœur goûte un charme inexprimable, parce que la douceur du sentiment assaisonne toujours le précepte, la délicatesse des ménagements le fait accepter, la candeur naïve et la bonté de l'auteur, qui s'y peint sans le vouloir, le fait chérir; et l'âme, embaumée de ce qu'elle lit, respire délicieusement le parfum le plus suave comme le plus pur de la vraie piété.

L'ouvrage se divise en cinq parties : dans la première, l'auteur commence par définir la vraie dévotion : « C'est, dit-il, « une agilité et vivacité spirituelle par laquelle la charité nous « fait faire promptement, diligemment et affectionnément ce « que Dieu demande de nous. En tant que l'amour nous rend « agréables à Dieu, il s'appelle grâce ; en tant qu'il nous donne « la force de bien faire, il s'appelle charité; mais, quand il est « parvenu à ce degré de perfection, de nous faire non-seulement « faire le bien, mais de nous le faire faire soigneusement, fré- « quemment et promptement, il s'appelle dévotion. » L'auteur, pour former dans l'âme la dévotion ainsi entendue, commence par dire la nécessité et la manière de se purifier de tout péché et de toute affection au péché, des inclinations mauvaises et de l'attache aux choses inutiles et dangereuses : « Car, dit-il, « comme il n'y a point de bon naturel qui ne puisse être rendu « mauvais par les habitudes vicieuses, il n'y a point aussi de « naturel si revêche qui, par la grâce de Dieu premièrement, « puis par industrie et diligence, ne puisse être dompté et sur- « monté. » Le terrain ainsi déblayé de tout ce qui est mal, si je puis ainsi parler, l'auteur, voulant élever l'édifice des vertus, passe aux moyens de construction, c'est-à-dire aux exercices spirituels, et c'est là le sujet de la seconde partie. Là, il traite

de la méditation, de l'examen de conscience, du recueillement, des oraisons jaculatoires ou aspirations du cœur vers Dieu, de l'assistance au saint Sacrifice, de l'invocation des Saints, de la parole de Dieu, de la confession et de la communion. Entre tant de belles choses, nous ne citerons que la page si suave où il apprend à l'âme à s'unir à Dieu : « Rappelez le plus sou-
« vent que vous pourrez, dit-il, votre esprit en la présence de
« Dieu, regardez ce que Dieu fait et ce que vous faites; vous
« verrez ses yeux tournés de votre côté et perpétuellement fixés
« sur vous par un amour incomparable : O Dieu! direz-vous,
« pourquoi ne vous regardé-je pas toujours comme toujours
« vous me regardez? Pourquoi pensez-vous en moi si souvent,
« et pourquoi pensé-je si peu en vous? O mon âme! notre vraie
« place, c'est Dieu : comme les oiseaux ont des nids pour se
« retirer et les cerfs des asiles pour se mettre à couvert, ainsi
« nos cœurs doivent se choisir une place chaque jour, ou sur
« le mont Calvaire, ou ès plaies de Notre-Seigneur, ou en
« quelque autre lieu proche de lui, pour y faire leur retraite
« en toutes sortes d'occasions et y être comme dans un fort
« contre les tentations. Heureuse l'âme qui pourra dire à No-
« tre-Seigneur : Vous êtes ma maison de refuge, mon rempart,
« mon toit contre la pluie et mon ombre contre la chaleur.
« Ressouvenez-vous, Philothée, de vous retirer souvent en la
« solitude de votre cœur pendant les conversations et affaires :
« cette solitude ne peut être empêchée par la multitude de ceux
« qui vous entourent; car ils ne sont pas autour de votre cœur,
« mais autour de votre corps. Ainsi, que votre cœur demeure,
« lui tout seul, en la présence de Dieu seul... Aspirez souvent
« en Dieu, par de courts, mais ardents élancements de cœur;
« admirez sa beauté, invoquez son aide, adorez sa bonté, don-
« nez-lui mille fois le jour votre âme, fichez vos yeux intérieurs
« sur sa demeure, tendez-lui la main comme un petit enfant
« à son père, afin qu'il vous conduise... Cet exercice n'est point
« malaisé, car il se peut entrelacer en toutes nos affaires et oc-
« cupations, sans les incommoder ou les retarder. Le pèlerin

« qui prend un peu de vin pour réjouir son cœur, bien qu'il « s'arrête un peu pour cela, ne rompt pas pourtant son voyage, « mais prend de la force pour le plus vivement parachever, ne « s'arrêtant que pour mieux aller. »

Après ces deux parties, qui sont comme des enseignements préliminaires, l'auteur arrive dans la troisième partie à la pratique des vertus; et c'est là qu'après avoir expliqué en deux chapitres le choix qu'il faut faire d'une vertu particulière pour en poursuivre l'acquisition jusqu'à ce qu'on la possède pleinement, il traite, avec une clarté et une élégance qui n'ôtent rien ni à la précision ni à l'onction, de la patience, de l'humilité et de la douceur, de l'obéissance et de la chasteté, du détachement, de la mortification corporelle, de la bienséance dans les habits, des conversations louables où l'on parle de Dieu, où du moins tous les discours sont honnêtes, et des conversations répréhensibles où on se laisse aller à la médisance et aux jugements téméraires, des récréations permises et de celles qui sont dangereuses, comme la danse et les spectacles, et il termine cette troisième partie par des considérations sur la fidélité à Dieu dans les petites comme dans les grandes occasions, sur le devoir d'agir, de parler et de penser toujours en homme vraiment raisonnable, enfin sur les obligations des époux, des veuves et des vierges. Nous nous bornerons à deux observations sur cette troisième partie.

1° Ce serait à tort qu'on voudrait s'étayer de la doctrine de l'auteur pour s'autoriser à fréquenter les danses et les spectacles; car, tout en professant que ces passe-temps ne sont point mauvais en eux-mêmes, il enseigne qu'ils sont très-dangereux, surtout si on s'y attache : *qu'ils dissipent l'esprit de dévotion, alanguissent les forces, refroidissent la charité et réveillent en l'âme mille mauvaises affections;* qu'il faut s'en dispenser le plus qu'on peut; que, *si en quelque occasion, on ne peut pas s'en excuser, il faut accompagner la danse de modestie, de dignité, de bonne intention*, et, au sortir de là, pour en empêcher *les dangereuses impresssions*, considérer que *pendant que*

vous étiez au bal plusieurs âmes brûlaient au feu d'enfer pour les péchés commis à la danse; la mort s'approchait pour *vous appeler à une autre danse où l'on ne fait qu'un pas, le pas du temps à l'éternité, et Notre-Seigneur, Notre-Dame, les anges et les saints vous regardaient : oh ! que vous leur avez fait grand'pitié, voyant votre cœur amusé à une si grande niaiserie et attentif à cette fadaise !* Or évidemment les personnes passionnées pour la danse ne peuvent s'étayer d'une pareille doctrine : et elles le peuvent d'autant moins, que, s'il se fût agi de nos danses lascives inventées par la volupté, ou de nos spectacles, aliments impurs des passions, l'auteur eût été bien autrement sévère.

2° Il est dans cette partie un chapitre plein d'observations si vraies, si naïves, que nous ne pouvons résister au plaisir de le reproduire au moins en partie; c'est le chapitre intitulé : *Qu'il faut avoir l'esprit juste et raisonnable.*

« Nous ne sommes hommes que par la raison, dit-il, et c'est « pourtant quelque chose de rare de trouver des hommes vrai- « ment raisonnables : l'amour-propre nous détraque ordinai- « rement la raison. Nous accusons pour peu le prochain, et « nous nous excusons en beaucoup; nous voulons vendre fort « cher et acheter bon marché; nous voulons justice pour au- « trui et pour nous miséricorde. Nous voulons qu'on prenne « en bonne part nos paroles, et sommes chatouilleux et douil- « lets à celles des autres. Nous savons mauvais gré au prochain « de ne vouloir pas nous accommoder; et n'a-t-il pas plus « raison d'être fâché de ce que nous le voulons incommoder? « Nous contrôlons tout ce qui ne vient pas à notre goût. Si « quelqu'un de nos inférieurs n'a pas bonne grâce, quoi qu'il « fasse, nous le recevons à mal et nous ne cessons de le con- « trister; au contraire, si quelqu'un nous est agréable, il ne « fait rien que nous n'excusions. Nous préférons les riches aux « pauvres, quoiqu'ils aient moins de mérite; nous préférons « même les mieux vêtus. Nous voulons nos droits exactement, « et que les autres soient courtois en l'exaction des leurs.

« Nous gardons notre rang pointilleusement et voulons que les « autres soient humbles et condescendants; nous nous plai- « gnons aisément du prochain, et ne voulons qu'aucun se plai- « gne de nous. Ce que nous faisons pour autrui nous semble « toujours beaucoup; ce qu'il fait pour nous n'est rien, ce nous « semble. Mettez-vous toujours en la place du prochain et le « mettez en la vôtre; et ainsi vous jugerez bien. Voilà le « point de la vraie raison. »

Après avoir ainsi traité des vertus, l'auteur consacre la quatrième partie de son ouvrage à prémunir l'âme contre les épreuves auxquelles elle est exposée dans la voie nouvelle où il l'a fait entrer; et là il traite des tentations les plus ordinaires et de leurs remèdes, du respect humain, de l'inquiétude, de la tristesse, des aridités et des dégoûts spirituels.

Enfin, comme l'homme oublie facilement même ce qui l'a le plus touché, et tombe dans l'insensibilité de la routine, l'auteur emploie une cinquième et dernière partie à traiter du renouvellement annuel de ses bonnes résolutions par de sérieux examens de conscience, et des considérations approfondies sur l'excellence de l'âme, le prix de la vertu, les exemples des saints, l'amour de Dieu et de Jésus-Christ son Fils envers nous; et il termine par divers avis propres à affermir l'âme chrétienne dans la pratique du bien.

Telle est l'analyse de ce bel ouvrage, qu'on ne relira jamais assez. Aussitôt qu'il parut, il fit dans le monde une sensation prodigieuse : tous voulaient se le procurer, le lire, et, après l'avoir lu, le relire encore. Bientôt il fut traduit dans presque toutes les langues de l'Europe, et les éditions se succédèrent si rapidement, qu'en 1656 on était déjà arrivé à la quarantième.

Henri IV, après l'avoir lu, avoua que l'ouvrage avait surpassé son attente; Marie de Médicis, son épouse, l'envoya relié en diamants et en pierreries à Jacques, roi d'Angleterre ; et ce monarque, l'un des plus savants princes qui aient occupé un trône, en conçut une telle estime, malgré ses préventions schismatiques et haineuses contre les écrivains catholiques, qu'il le

portait toujours sur lui et le lisait souvent, et bien des fois on l'entendit dire : « Oh! que je voudrais connaître l'auteur! « c'est certainement un grand homme; et, parmi tous nos « évêques, pas un n'est capable d'écrire de cette sorte, qui « ressent tellement le ciel et la façon des anges! » Le général des Feuillants, parlant de cet ouvrage, l'appela le livre le plus parfait qu'eût jamais composé une main mortelle, un livre qu'on voudra toujours relire davantage après l'avoir lu plusieurs fois; et il ajouta ce bel éloge, qu'en le lisant celui qui ne serait pas chrétien le deviendrait, que celui qui serait chrétien deviendrait meilleur, et que celui qui serait meilleur deviendrait parfait. Pénétré du même sentiment, le général des Chartreux [1] conseilla à l'auteur de ne plus jamais écrire parce que, ayant atteint dans cet ouvrage la plus haute perfection, il ne pourrait rien produire qui ne fût inférieur et ne diminuât par conséquent sa renommée. Plusieurs amis lui parlèrent dans le même sens; mais, loin de goûter une raison si peu conforme à l'Évangile, il ne put taire la peine qu'on lui faisait : « Voyez-vous, dit-il à un de ses amis [2], c'est l'amour qu'ils me « portent qui leur fait tenir ce langage; mais, s'ils détournaient « les yeux de moi, qui suis un homme vil et méprisable, pour « les arrêter sur Dieu qui est le maître souverain, ils chan- « geraient bien de langage : car, si Dieu a voulu donner sa « bénédiction à ce petit livre, pourquoi la refuserait-il à un « second? Ne peut-il pas faire sortir de la mâchoire d'un âne « une eau vive et désaltérante [3]? Mais ce n'est pas à cela que

[1] Dom Bruno d'Affringues, général des Chartreux, un de plus savants et des plus vertueux personnages de son siècle, était aimé et estimé des papes Grégoire XV et Urbain VIII. Henri IV, étant allé voir la Grande-Chartreuse, eut un long entretien avec lui, et, surpris de la ponctualité des religieux à lui obéir : « Comment faites-vous? lui dit-il, je suis roi, je commande souverainement, et je ne suis point obéi comme vous l'êtes; d'où vient cela? — Je vous le dirai, Sire, répondit dom Bruno : je ne pardonne jamais. La douceur dans le supérieur sert à un seul et nuit à plusieurs : l'exemple infecte ou guérit. »

[2] *Esprit de saint François de Sales*, XVIe part., sect. XXII.

[3] Judic., XV, 19.

« pensent ces bons personnages : ils pensent à ma gloire, « comme si nous devions la désirer pour nous, et non la rap- « porter à Dieu, qui opère en nous tout ce que nous faisons « de bon. L'Évangile nous défend de chercher les applaudisse- « ments du monde, et, par conséquent, si ce petit livre m'a- « vait acquis quelque estime, je devrais plutôt en composer « quelques autres de moindre valeur, pour rabattre les fumées « de l'orgueil. »

Bien différent de ces amis trop imparfaits, Pierre de Villars, cet ancien archevêque de Vienne dont nous avons dit ailleurs les vertus, dans la lettre de compliment qu'il adressa à François de Sales, l'engagea fortement à écrire encore, précisément parce qu'il avait si bien écrit[1]. L'archevêque, dans cette lettre, après avoir exprimé le ravissement que lui avait inspiré la lecture d'un si beau et si bon livre, ajoutait que cet ouvrage était un service signalé rendu à la religion et aux âmes; qu'en travaillant à arracher la volonté aux passions, il attaquait l'hérésie dans sa racine, et qu'un traité si parfait de la vraie piété n'était pas moins utile à la cause de la foi que les ouvrages des plus savants controversistes.

Cependant, au milieu de ce concert unanime de louanges, une voix discordante osa se faire entendre. Dans la ville d'Avignon, un religieux d'un ordre austère, et plus austère lui-même que son ordre, ne craignit pas d'attaquer du haut de la chaire l'ouvrage que célébraient toutes les voix de la renommée : il en condamna la doctrine comme une lâche et injuste condescendance pour les pécheurs, comme une altération essentielle de la vérité en faveur des passions auxquelles on sacrifiait l'Évangile : « Quoi! s'écria-t-il, oser dire que le bal est chose « indifférente! Quoi! permettre les quolibets dans les conver- « sations! ô crime! ô scandale! » De là le fougueux orateur, passant à la personne même de l'auteur, dont la vie céleste formait un préjugé si puissant en faveur du livre, osa dire que

[1] Lettre CLXIX^e.

son extérieur doux, édifiant et modeste, n'était que l'apparence de la vertu, que l'Évangile nous apprend à juger l'arbre par les fruits, et que, suivant cette règle, il n'était qu'un sépulcre blanchi qui cachait la pourriture sous des dehors trompeurs. Après cette diatribe furibonde, il prend le livre en main, le déchire en mille pièces, en appelant l'auteur un vrai successeur de Calvin, un docteur corrompu et corrupteur. A la nouvelle de cet éclat scandaleux, qui retentit bientôt jusqu'à Annecy, le saint évêque ne se troubla ni ne s'émut; il répondit avec un grand calme qu'il pensait que ce religieux avait eu bonne intention, qu'il le louait et l'estimait à raison du motif qui l'avait fait agir; mais qu'il était regrettable qu'avant d'éclater il n'eût pas réfléchi que le livre signale précisément l'extrême danger de la danse, qu'il ne la tolère que dans des cas exceptionnels, pour les personnes des cours et du grand monde, et que, lorsqu'il la déclare indifférente en soi, il ne fait que suivre la doctrine commune des théologiens les plus savants et les plus saints; qu'enfin, s'il tolère les quolibets dans les conversations, il ne fait que reproduire la pensée du roi saint Louis, « docteur sans doute digne d'être suivi dans l'art « de conduire les courtisans à la piété[1]. »

Mais, plus énergique que ces réponses d'une modération si édifiante, le suffrage de toute l'Europe en faveur du nouvel ouvrage eut bientôt étouffé la voix improbatrice; et le saint auteur, encouragé par le bien que cet écrit produisait dans les âmes, en médita de nouveaux. Il se proposa premièrement de donner une seconde édition, revue et corrigée, de ce qu'il appelait son *pauvre petit livre*, en mettant à profit deux critiques de l'évêque de Montpellier, et toutes celles qu'il put obtenir après les avoir sollicitées avec instance, surtout de l'archevêque de Vienne, auquel il avait promis une docilité parfaite et une reconnaissance plus grande encore. Puis il conçut le dessein d'écrire sur l'amour de Dieu pour en enseigner la pratique

[1] Préface du *Traité de l'amour de Dieu.*

aux fidèles, et sur la manière de prêcher pour convertir les hérétiques, en réfutant leurs arguments par un mode plus affectif que spéculatif, qui serait aussi propre à consoler les catholiques qu'à convaincre les ennemis de l'Église. Enfin il médita la composition d'un calendrier où seraient décrites les occupations de l'âme pieuse pour chaque semaine de l'année.

Il exposa tous ces plans à l'archevêque de Vienne[1]; et celui-ci, joyeux de ces communications, l'encouragea à exécuter des projets si utiles à la gloire de Dieu et au bien des âmes, en lui faisant ressortir les grands fruits qui en résulteraient[2]. L'attente d'un nouvel ouvrage de la part d'une main si habile réjouit tous les amis de la religion. On en parlait de toutes parts, l'éloge était dans toutes les bouches; et, au milieu de ce concert d'applaudissements, le saint auteur ne faisait que s'humilier toujours davantage.

« Hier, écrivait-il à madame de Chantal, je fis deux tours de « promenade, les yeux pleins d'eau de voir ce que je suis et ce « qu'on m'estime... Je voudrais que vous me connussiez bien, « vous diriez : Voilà un roseau sur lequel Dieu veut que je « m'appuie; je suis bien en sûreté puisque Dieu le veut; mais « pourtant le roseau ne vaut rien[3]. »

Ce n'était pas qu'il ne ressentît quelquefois les atteintes de l'amour-propre, selon cette parole qu'il dit dans la même lettre : « Je ne suis que vanité. » Mais il pratiquait ce qu'il conseillait aux autres : « Moquez-vous, disait-il, des pensées de vaine « gloire qui se présentent à vous dans vos bonnes actions, et « continuez tout simplement ce que vous faites, sans examiner « si vous avez consenti ou non[4]. »

[1] Lettre CLXXe.
[2] Lettre CLXXIe.
[3] Lettre CLVIIIe.
[4] Lettre CLIXe.

CHAPITRE IX

FRANÇOIS SUBIT DES ÉPREUVES DE FAMILLE, RÉFORME L'ABBAYE DE TALLOIRES ET SACRE M. CAMUS ÉVÊQUE DE BELLEY.—IL TRAVERSE INTRÉPIDEMENT GENÈVE ET EST CALOMNIÉ AUPRÈS DU DUC DE SAVOIE.
IL REÇOIT LA VISITE DE L'ÉVÊQUE DE BELLEY, PERD MADAME DE BOISY. SES SENTIMENTS EN APPRENANT LA MORT DE HENRI IV.

Année 1609.

Si les applaudissements des hommes eussent pu donner quelques jouissances à un cœur aussi humble que celui du saint évêque de Genève, elles auraient été cruellement compensées par les épreuves de famille qu'il eut alors à subir. L'intérêt, ce dissolvant si actif de la charité entre les hommes, manqua de diviser la famille de Sales, jusque-là si étroitement unie. M. de Boisy avait exprimé en mourant le vœu que tous ses biens demeurassent indivis, pour engager par là ses nombreux enfants [1] à demeurer tous ensemble; en même temps il avait statué que, si on voulait en venir à la séparation, le partage serait fait par l'aîné, et qu'au lieu de tirer les lots au sort le plus jeune aurait le choix et les autres successivement, en suivant l'ordre d'âge. Toute la famille s'était décidée au partage; mais le mode de succession indiqué par M. de Boisy déplut à quelques héritiers, surtout à la femme de Louis de Sales, et ils ne voulaient pas s'y conformer. Une pareille disposition affligea François dans ses plus douces affections, le respect pour les dernières volontés de son père et l'amour de la paix au sein de sa famille. Il conjura son frère Louis de ne pas céder aux conseils de sa femme, qui soufflait plus activement l'esprit de mésintel-

[1] M. de Boisy eut treize enfants, dont six moururent en bas âge.

ligence, et de ne rien négliger pour la ramener à des sentiments plus pacifiques. Celui-ci, toujours docile aux avis fraternels, fit comprendre à son épouse que la paix dans les familles est le plus précieux de tous les biens ; que ce qu'ils prétendaient obtenir ne vaudrait ni la tranquillité qu'ils allaient perdre, ni surtout le bonheur inestimable de l'amitié d'un saint tel que l'évêque de Genève. Ces raisons prévalurent ; la paix fut faite, le mode de partage prescrit par M. de Boisy accepté, et Bernard de Sales, le plus jeune des frères, fut institué baron de Thorens et seigneur de Sales[1].

L'épouse de Louis de Sales ne jouit pas longtemps du bonheur de la pacification : peu après, la mort l'enleva de ce monde. François en eut l'âme brisée de douleur : le chagrin profond où cet accident plongeait son bien-aimé frère, les larmes de toute la famille, qui en était inconsolable, les belles qualités de la défunte, qu'il avait mariée lui-même sept ans auparavant, la position d'un jeune enfant, Charles-Auguste de Sales[2], fruit unique de ce mariage, auquel une si bonne mère eût été si utile, enfin l'affliction du baron de Cusy, son saint ami, dont elle était la fille, toutes ces circonstances étaient comme autant de glaives qui lui perçaient le cœur. Heureusement sa foi le rendit plus fort que la douleur ; il mit toute sa peine au pied de la croix, et, se relevant plein de courage, il put continuer les travaux de son ministère.

Il y avait alors, à huit kilomètres d'Annecy, une ancienne abbaye de l'ordre de Saint-Benoît, fort célèbre et délicieusement située sur les bords du lac de la ville, l'abbaye de Talloires. Pendant plusieurs siècles, ce monastère avait été comme une pépinière de saints et l'édification de tout le pays d'alentour. Mais depuis quelque temps la discipline régulière y était déchue ; et il n'y restait plus qu'un petit nombre de religieux, qui, vivant sans règle, ayant la solitude en dégoût, allaient pro-

[1] De Cambis, t. II, p. 120.

[2] Il fut dans la suite évêque de Genève et le meilleur historien de son saint oncle.

mener leur ennui dans le monde et perdaient tout esprit monastique. François, affligé de ce désordre, en porta ses plaintes à Rome, et Paul V lui donna la mission de se transporter lui-même à l'abbaye et d'y opérer la réforme.

Le sage réformateur, attentif à ménager toutes les susceptibilités, commença par demander l'agrément et la délégation de l'abbé de Savigny, dont dépendait le monastère, pour opérer les réformes qu'il jugerait nécessaires; et, muni de ces pièces, il partit pour Talloires[1]. Arrivé dans le couvent, il se présenta aux religieux comme le vicaire et le délégué de leur abbé, chargé par lui de faire la visite de leur maison; il leur exposa que le seul intérêt de leurs âmes l'amenait au milieu d'eux, qu'ils ne pouvaient se sauver qu'en observant leurs vœux ou en obtenant dispense de ces mêmes vœux, mais que, le saint-siége refusant inflexiblement cette dispense, il ne leur restait d'autre voie de salut que de reprendre la discipline régulière dans toute son intégrité. La suavité de langage, la douceur et l'affection avec lesquelles il dit ces choses en touchèrent quelques-uns jusqu'à leur tirer des larmes, et, ce qui valait mieux encore, jusqu'à leur faire accepter la réforme qu'il venait leur proposer. Il n'en fut pas de même de plusieurs autres : loin de se soumettre, ils protestèrent contre la réforme, déclarant hautement qu'ils ne voulaient aucune innovation, qu'en entrant dans le monastère ils n'avaient entendu s'engager qu'à la vie qu'on y menait alors, et qu'ils ne voulaient pas subir d'autre joug. Le saint évêque tenta par les voies de douceur de ramener ces indociles. N'ayant pu y réussir, il les laissa de côté, rassembla les bons en particulier, leur ordonna de se choisir un prieur : et ce choix, tout à fait conforme à ses vues, tomba sur le père de Coëx, religieux édifiant, qui, depuis longtemps, désirait la réforme. Il donna ensuite au nouvel élu des règles de conduite; et, croyant en avoir assez fait pour le moment, convaincu que vouloir trop presser l'entreprise, ce serait la ruiner, il remit à

[1] *Esprit de saint François de Sales*, IIIe part., sect. XIX et XX.

un autre temps l'achèvement de cette affaire, et s'en revint à Annecy.

Dès que les mauvais religieux virent l'évêque parti, ils soulevèrent une sédition dans la communauté contre le nouveau prieur, le forcèrent à sortir du monastère; et, comme si en se défaisant du chef de la maison ils devaient en empêcher la réforme, trois des plus déterminés allèrent l'attendre le lendemain matin au sortir de l'asile où il s'était réfugié et lui tirèrent chacun un coup de pistolet. Les armes ayant heureusement raté, deux d'entre eux, dans l'appréhension du châtiment terrible qui les attendait, vinrent le lendemain se jeter à ses pieds, lui demander pardon, en fondant en larmes, et le conjurant de ne point porter plainte au sénat de Chambéry, qui les ferait mourir aussitôt, mais seulement à l'évêque de Genève, qui accueillerait leur repentir. Ils prirent eux-mêmes les devants et vinrent se jeter aux genoux du saint prélat, qui ne put tenir contre leurs larmes, et leur pardonna, en les avertissant toutefois de la rigueur avec laquelle on sévirait contre eux, s'ils ne se corrigeaient. Quand le père de Coëx vint à son tour lui raconter ce qui s'était passé, non-seulement il lui recommanda de ne pas les déférer à Chambéry, mais il le pria de ne leur témoigner aucun mécontentement. « Ces bons enfants, lui dit-il, « feront peut-être un jour pénitence, et, s'ils sont sauvés avec « nous, ils seront toujours nos amis[1]. » Cependant, comme la prudence chez François égalait la douceur, il lui ordonna de se tenir sur ses gardes et de ne point s'exposer au péril : « Car il ne faut pas, dit-il, aller chercher le martyre parmi nos « ennemis. » Et, comme le délai de la réforme dans cette circonstance aurait pu déceler la crainte, enhardir les rebelles et faire manquer l'entreprise, il réclama l'intervention du sénat de Savoie et l'appui de l'autorité séculière dans l'exécution de la commission du saint-siége. Puis, assisté d'un des membres du sénat, il se rendit à Talloires, somma les religieux ou de se

[1] De Maupas, p. 291.

soumettre à la réforme ou de quitter le couvent. Plusieurs préférèrent se retirer, et il leur fit donner des pensions. Il embrassa ensuite avec des larmes d'attendrissement le petit troupeau de ceux qui demeurèrent fidèles, les encouragea par des exhortations brûlantes de zèle à la perfection religieuse, et, après avoir visité l'église et toutes les parties du monastère, il se retira consolé.

Quelques jours après, le père de Coëx le pria de lui envoyer par écrit les avis qui lui sembleraient nécessaires pour bien diriger sa communauté : il s'empressa de le faire par une lettre [1] où il lui recommande de procéder avec beaucoup d'humilité et de patience, de longanimité et de douceur; de ne pas vouloir que, dès les premiers jours, tout le monde soit parfait, mais de savoir attendre et supporter, de former ses religieux à la modestie extérieure, qui, dit-il, « est un puissant moyen pour « beaucoup de bien, » à la pratique de l'oraison et de l'examen de conscience, à l'obéissance et à la communion de chaque semaine; et, après quelques détails sur le vêtir et sur le coucher, il termine par où il avait commencé, en recommandant le *lait et le miel* de la douceur. Ces sages avis produisirent leur fruit; la discipline régulière refleurit bientôt dans cette maison, et de saints religieux répandirent au dehors comme au dedans la bonne odeur des plus pures vertus. Ils en vinrent même jusque-là, que le saint évêque disait d'eux qu'ils avaient plus besoin de bride que d'éperon, et qu'il était tenté de réformer la réforme. « Vous en faites trop, leur disait-il; il faut « faire vie qui dure : ce qui est violent n'est pas durable : il se « faut hâter tout bellement et ne pas marcher avec une fer- « veur inconsidérée. »

Pendant que la Savoie contemplait avec vénération son évêque occupé de tant de saintes œuvres, Paris admirait l'éclat précoce du talent dans un jeune prédicateur de vingt-cinq ans, M. Camus, que ses liaisons avec le saint évêque de Ge-

[1] Lettre CLXVIII^e^.

nève et les traits charmants qu'il nous en a conservés ont placé depuis dans la classe des hommes célèbres. Henri IV, qui tenait toujours l'œil ouvert sur le mérite pour l'honorer, n'attendait que l'occasion de placer cette brillante lumière sur le chandelier. Bientôt elle se présenta : l'évêché de Belley étant venu à vaquer, il nomma à ce siége M. Camus, quoique n'ayant pas encore l'âge requis par le concordat conclu entre Léon X et François Ier : car cet âge est de vingt-sept ans accomplis, et il en avait à peine vingt-cinq; mais le saint-siége, sur le témoignage favorable de plusieurs cardinaux et d'autres grands personnages, accorda la dispense nécessaire. Le nouvel élu eut bientôt fait choix de son consécrateur, et pria François de Sales de venir faire la cérémonie dans la cathédrale de Belley[1]. Le saint prélat, toujours prompt à faire plaisir, se rendit à l'invitation; il trouva dans le jeune évêque de la piété et du zèle, du savoir et du talent, mais surtout un cœur aimant, une politesse pleine d'égards et d'attentions délicates : c'était plus qu'il n'en fallait pour gagner le cœur de l'évêque de Genève. M. Camus, de son côté, s'estima heureux d'avoir dans son voisinage et pour ainsi dire à sa porte un ami si précieux, un maître si habile; de sorte qu'à dater de ce jour l'union la plus cordiale s'établit entre les deux prélats. L'évêque de Belley chérissait l'évêque de Genève comme son père, son guide, son modèle; et celui-ci, à son tour, aimait M. de Belley comme son fils. Ce n'était pas que le jeune prélat fût irréprochable; il alliait à ses belles qualités deux défauts principaux : le premier était une imagination ardente et déréglée, qui l'emportait souvent hors des limites de la prudence. Il manquait de mesure, de tact et de jugement; et, quand il avait embrassé une idée, il la poursuivait à outrance, sans calculer les suites de sa bouillante impétuosité. C'est ce qui explique tant d'écrits violents où, confondant la chose avec l'abus, il attaque sans ménagement les institutions les plus dignes de

[1] *Esprit de saint François de Sales*, Ire part., sect. XII.

respect. Le second défaut était une affectation de savoir et de bel esprit qui gâtait son esprit naturel et qui enfanta cette exubérance d'images et de métaphores dont sont entachés tous ses écrits, ainsi que cette profusion d'ouvrages tombés depuis longtemps dans l'oubli. Mais ces défauts ne diminuaient en rien l'amitié de François de Sales, soit que sa charité les couvrît d'un voile, soit qu'il les envisageât comme des faiblesses humaines qu'il serait heureux de guérir à force de bons conseils.

A peine François était-il de retour à Annecy, qu'il reçut d'Henri IV l'ordre de se rendre à Gex, pour conférer avec le baron de Luz, lieutenant général du roi en Bourgogne, sur des mesures importantes relatives au rétablissement de la religion catholique dans ce pays. L'apôtre partit aussitôt, escorté de douze personnes dont il crut devoir se faire accompagner. Arrivé au bord du Rhône, qu'il fallait traverser pour entrer dans le bailliage de Gex, il le trouva enflé par les pluies jusqu'à déborder de toutes parts, si agité et si rapide dans son cours, qu'aucun pilote n'osait hasarder sa nacelle parmi le bouillonnement menaçant des vagues en fureur. Cette route étant fermée, il ne lui restait d'autre voie que celle du pont de Genève; mais traverser cette ville, c'était se livrer aux mains d'ennemis acharnés qui ne cherchaient que l'occasion de le faire périr pour venger les dommages portés par son zèle à l'hérésie.

Effrayés d'un danger si manifeste, tous ceux de sa suite, et surtout le sieur de Chambes, curé de Ville-en-Salaz, lui conseillèrent d'attendre que le Rhône devînt navigable plutôt que de s'exposer à une mort presque certaine. Mais il s'agissait des intérêts sacrés de la religion; un retard pouvait les compromettre, et, en présence de ce péril supérieur à tout autre, les conseils timides ne lui allaient pas. Dans son indécision, il consulta Dieu par la prière, et partit pour Saint-Julien, petite ville peu éloignée de Genève. Là il offrit le saint sacrifice pour implorer les lumières du Saint-Esprit sur une question aussi délicate, disant avec son aimable gaieté : « Nos citoyens de Genève ne « veulent point entendre la messe, je veux leur en porter une

« toute dite. » Après la consécration, s'étant arrêté quelques instants en silence les yeux fixés sur le saint Sacrement, il se sentit tout à coup décidé; tous ceux de sa suite éprouvèrent une disposition semblable, et, sans s'être concertés, tous pleins de courage et de résolution se dirent au fond de leur cœur qu'il fallait passer par Genève. La messe finie, il leur dit donc d'un ton plein d'assurance : « Allons à la garde de Dieu; il fera « de nous ce qu'il lui plaira. — Mais au moins, lui dit-on, il « faut vous déguiser et passer *incognito*. — Non, répondit-il, « il ne faut pas rougir de porter la livrée de Jésus-Christ, et le « pasteur qui va chercher ses brebis ne doit point se cacher à « elles. — Enfin, lui répliquèrent ses serviteurs, comment « faudra-t-il vous désigner à la sentinelle qui demande, aux « portes de la ville, le nom de ceux qui entrent? Si on ne vous « nomme pas, ou si on vous appelle par votre nom de famille « ou celui de votre siége, vous serez infailliblement arrêté. — « Eh bien, répondit-il, vous m'appellerez l'évêque du diocèse.» Les voyageurs, en effet, s'étant présentés à la porte de Genève, l'évêque en habit violet et douze hommes à cheval autour de lui, l'officier de garde demanda à l'un deux le nom du seigneur qu'ils accompagnaient : « C'est l'évêque du diocèse, « répondit celui-ci d'une voix hardie. — Du diocèse! reprit « l'officier surpris, je ne connais pas ce pays-là. » Toutefois il écrivit fort gravement sur son registre : « Aujourd'hui est passé « l'évêque du diocèse; » et il laissa ensuite entrer le saint évêque, qui traversa toute la ville en habit violet jusqu'à la porte opposée du côté de Gex, sans que personne se doutât qui il était. Arrivé à cette porte, l'ayant trouvée fermée à cause du prêche qui se faisait alors, il se reposa tranquillement dans un hôtel voisin avec tous les siens; et quand, après une heure d'attente, on l'eut ouverte, il remonta à cheval ainsi que toute sa suite, sortit de Genève et arriva fort heureusement à Gex [1].

[1] *Esprit de saint François de Sales*, Ire part., sect. XIV. — *Dép. de M. Favre*, celui-là même qui fit la réponse à l'officier. — De Maupas, p. 297.

Les Genevois ne tardèrent pas à apprendre quel était cet évêque du diocèse qui avait traversé leur ville : furieux d'avoir manqué une si belle occasion de mettre la main sur l'ennemi juré de leur religion, honteux plus encore de s'être laissé tromper ainsi, ils cherchèrent à répondre aux railleries générales dont ils furent l'objet par des écrits portant cette devise : « Qu'il y revienne! » et jurèrent que, s'ils l'eussent pu prendre, ils lui auraient tranché la tête sur la place du Molard, où, par la force de ses raisons, il avait autrefois terrassé leur ministre. « Hélas! dit le saint évêque, quand on lui rapporta ce « propos, je le voudrais bien, si leur conversion était à ce prix; « mais, puisque ma vie leur est inutile, que gagneraient-ils à « ma mort[1]? »

Étonné, autant que tout le monde, d'une expédition si hardie, le baron de Luz, à l'arrivée de François, ne put taire l'effroi que lui inspirait le danger auquel il venait d'échapper : « N'aviez-vous pas peur, dit-il au saint évêque, de tomber entre « les mains de ces perfides? O Dieu! s'ils vous eussent fait « quelque mal, ils étaient perdus, mais nous l'étions aussi. — « Et que pouvaient-ils me faire? répondit François avec sa « douceur et sa sérénité accoutumées; me faire mourir? Mais « quel bien leur en serait-il revenu? Me retenir prisonnier pour « me forcer à quelques concessions au détriment de la religion « catholique? Jamais ils n'eussent obtenu de moi l'abandon « d'un seul des droits de l'Église. J'avais confiance en Dieu, « pour la gloire duquel je m'exposais, et il m'a délivré de leurs « mains. »

Dieu bénit le zèle du saint évêque par les succès dont il le couronna : de concert avec le baron de Luz, François fit rendre aux catholiques huit églises paroissiales dont les protestants s'étaient emparés; il ramena beaucoup d'hérétiques par ses prédications et ses conférences, et eut même le courage d'écrire aux ministres de Genève qu'il était tout prêt à retourner dans

[1] *Dép. de la mère de Chaugy.*

leur ville s'ils voulaient accepter une discussion publique sur la religion : proposition qu'ils éludèrent, comme par le passé, en alléguant les prétextes les plus futiles. Tant de fatigues lui occasionnèrent la fièvre, mais il n'y fit aucune attention, et il continua le cours de ses grands travaux jusqu'à ce que fussent terminées les affaires qui l'avaient appelé à Gex; après quoi il se rendit au château de Monthelon, près d'Autun, bénit le mariage de son frère Bernard, baron de Thorens, avec la fille aînée de madame de Chantal, et revint promptement à Annecy.

Il n'y fut pas plutôt arrivé qu'il apprit les intentions perfides que ses ennemis avaient prêtées à ses conférences avec le baron de Luz, ainsi qu'à son voyage en Bourgogne. Convertissant en crime d'État un acte de zèle, ils racontaient que la France avait des desseins sur Genève et s'entendait avec lui pour l'exécution; qu'elle l'avait envoyé traiter avec les principaux habitants de la ville, où pendant une heure entière il avait discuté, les portes fermées, les conditions du contrat; et ils motivaient la calomnie sur cette raison qu'autrement il n'aurait pas eu la hardiesse de traverser sans sauf-conduit, sans dissimuler son titre d'évêque ni quitter son costume épiscopal, une ville ennemie jurée de son nom et de son caractère, où jamais ses prédécesseurs n'étaient entrés depuis qu'on les en avait chassés[1]. Le saint évêque eût méprisé cette fable, si le duc de Savoie n'y eût ajouté foi; mais, quand il apprit qu'on était venu à bout de la lui faire croire, il en fut profondément affligé, et il se hâta de lui écrire, pour réfuter l'accusation : « J'ai été le plus étonné du monde en apprenant pareille im-« posture, lui manda-t-il[2]; car, dans mon voyage, je ne me « suis occupé que des choses de mon ministère. Jamais je ne me « suis permis et ne me permettrai contre le service de Votre « Altesse ni démarche ni pensée même... D'ailleurs, les affaires « d'État ne sont pas de mon goût; je n'en parle qu'à contre-« cœur et je n'y pense qu'involontairement, ayant assez de

[1] Lettre CLXXXVI[e].
[2] Lettre CLXXXV[e].

« mon ministère pour m'occuper tout entier. » Cette justification envoyée, le saint évêque demeura tranquille, se reposant sur le temps, sur son innocence, sur la providence de Dieu, pour la production de la vérité au grand jour. « Je ne m'en trouble « pas plus, écrivait-il à un ami[1], que de la moindre chose du « monde : je n'y ai donné aucun sujet; ceux qui me connaissent « savent que je ne suis propre ni à l'intrigue ni aux menées diplomatiques, et que je fais mille traits de courage par « simplicité de confiance en Dieu... Mes calomniateurs ne peuvent concevoir que je sois passé par Genève : en vérité, ils « ont peu de connaissance de mon âme, s'ils me jugent si « timide, que je ne puisse faire une petite témérité. » Le duc, en effet, ayant pris des informations, reconnut la fausseté de l'accusation et écrivit à François pour lui dire qu'il lui conservait toute sa bienveillance et espérait en retour son amitié, à laquelle il attachait le plus grand prix.

D'autres bruits, qui coururent vers cette époque, trouvèrent François tout aussi supérieur aux discours des hommes et aux intérêts qui passent. On disait de toutes parts que, pour donner satisfaction aux hérétiques qui ne pouvaient supporter son zèle, encore moins les conquêtes journalières qu'il faisait dans leur secte, on allait le transférer à un autre diocèse; et cette nouvelle désolait les hommes de bien autant qu'elle réjouissait les méchants. Pour lui, indifférent à l'abandon de son évêché, il se borna à déclarer qu'il n'en accepterait point d'autre, par respect pour les paroles de l'Apôtre : *Êtes-vous uni à une épouse, ne cherchez point à vous en séparer; en êtes-vous séparé, n'en cherchez point une autre*[2]; et, négligeant tous ces bruits, il continua son ministère sans rien perdre de son égalité d'âme.

Son cœur toutefois, au milieu de tous ces mouvements de l'opinion, goûta une aimable distraction dans la visite qu'il reçut alors de l'évêque de Belley, lequel venait le remercier

[1] Lettre CXXXVII[e].
[2] I Cor., VII, 27.

d'avoir bien voulu être son consécrateur. Les deux prélats trouvèrent tant de charmes et de profit dans cette entrevue, qu'ils convinrent d'aller passer chaque année une semaine l'un chez l'autre pour y vaquer aux exercices d'une retraite spirituelle : et ils furent fidèles à cette convention jusqu'au jour où la mort vint les séparer. « Nous nous visitions tous les ans réci-« proquement, dit l'évêque de Belley, et chaque visite durait « une semaine entière, sans compter le jour de l'arrivée ni « celui du départ. » Rien de plus aimable comme de plus édifiant que ces jours de retraite et de prières passés au sein de l'amitié. Là, dégagé de tous les assujettissements de l'étiquette et de la représentation, on réfléchissait tout à son aise sur Dieu, sur ses devoirs, sur sa conscience; on priait, on lisait en toute liberté; puis venaient les doux épanchements d'une sainte amitié où l'un versait son cœur dans le cœur de l'autre, où l'évêque de Genève, en particulier, donnait à son jeune ami, avec candeur et franchise, les leçons de sa vieille expérience, de son profond savoir, de son éminente piété, que celui-ci recueillait ensuite par écrit pour les conserver comme un précieux trésor : délicieuses et édifiantes causeries, d'où nous est venu l'ouvrage qui a pour titre : *Esprit de saint François de Sales*, lequel nous a fourni et nous fournira encore tant de traits charmants.

Tout était noble et digne dans leurs rapports mutuels : l'évêque de Belley révérait l'évêque de Genève comme un saint, et celui-ci ne révérait pas moins son ami, qui, ne pouvant se rendre compte de tant d'honneur, se permit un jour de s'en plaindre à lui-même : « Et pour combien, lui répondit François, « comptez-vous Jésus-Christ que j'honore en votre personne ? « — Si vous le prenez de ce côté, reprit M. de Belley, quand « vous me parleriez à genoux, je ne m'en étonnerais plus[1]. » Tout était gracieux et utile dans leurs entretiens. Si l'évêque de Genève remarquait quelques défauts dans son jeune ami, il

[1] *Esprit de saint François de Sales*, Ve part., sect. XIX.

les lui signalait avec les charmes de la prudence que savaient y mettre son esprit et son cœur. En voici quelques traits : il avait remarqué que, par la longueur de ses prières, avant et après la messe, le jeune prélat incommodait fort ses diocésains. Pour l'en reprendre, il commença par lui donner l'exemple du contraire ; un jour que les dépêches à expédier l'avaient retenu lui-même toute la matinée à la chambre, il descend vers onze heures à la chapelle, ne fait qu'une courte prière avant la messe, autant après, et revient bientôt avec une sérénité de visage angélique se mêler à la conversation des convives, afin de ne pas rendre sa piété incommode à ceux qui l'attendaient pour le repas du matin. « Le soir, raconte M. de Belley, quand nous « fûmes seuls, je lui dis avec la liberté d'un fils parlant à son « père : Mon père, il me semble que, pour un homme comme « vous, vous allez bien vite en besogne; j'ai pris garde ce matin « à votre préparation et à votre action de grâces; j'ai trouvé « l'une et l'autre bien courtes. — O Dieu! me dit-il; que vous « me faites plaisir de me dire ainsi rondement mes vérités! Et, « m'embrassant, il ajouta : — Il y a trois ou quatre jours que « j'en ai une de pareille étoffe à vous dire, et je ne savais par « où m'y prendre. Mais que dites-vous vous-même de vos lon- « gueurs qui morfondent tout le monde? Chacun s'en plaint, et « vous êtes seul à n'en rien savoir, tant il y a peu de gens qui « osent dire aux évêques leurs vérités! Comme personne ici ne « vous aime autant que moi, on m'a donné cette commission : « un peu de ce que vous avez de trop nous ferait grand bien à « tous deux; vous iriez plus promptement, et moi je n'irais pas « si vite. Pensez-vous qu'il soit bien charitable de faire tant « attendre et ceux qui veulent assister à votre messe et ceux « qui ont à vous parler ensuite? L'oraison du matin est une « préparation suffisante, et l'action de grâces trouvera sa place « au temps de la journée où vous pourrez la faire sans gêner « personne [1]. »

[1] *Esprit de saint François de Sales*, 1re part., sect. xx.

M. Camus, dans le commencement de son épiscopat, avait un autre défaut : jeune et ardent, il voulait précipiter toutes les réformes. « Allez doucement en besogne et hâtez-vous tout bel-« lement, lui disait son saint ami; souvent on ne fait pas le bien « pour vouloir tout à coup trop bien faire. Il faut tout faire peu « à peu et gagner terre pied à pied, *pedetentim*. » C'était sa devise[1]. Vif par caractère, l'évêque de Belley reprenait avec un zèle âpre et amer tous ceux qu'il trouvait en faute. L'évêque de Genève, pour le corriger, lui disait cette belle parole : « Que la « vérité qui n'est pas charitable procède d'une charité qui n'est « pas véritable; » c'est-à-dire, selon le commentaire qu'en a fait M. Camus lui-même[2], que, quand on a à dire au prochain des vérités désagréables, il faut les assaisonner de tant de charité et de douceur, qu'on leur ôte toute leur amertume; et on n'aime pas vraiment ceux qu'on reprend si on les reprend durement. « Il ne faut jamais, ajoutait-il, faire aucune correction « par humeur, mais uniquement par charité : or l'on reconnaît « à deux marques si la correction procède de la charité; la pre-« mière, c'est lorsqu'on ne dit la vérité au prochain que pour « l'amour de Dieu et pour le bien de celui qui est repris; la se-« conde, c'est lorsqu'on la dit en esprit de douceur, mêlant, « comme le charitable Samaritain, l'huile au vin dans les plaies « du blessé. La réprimande est amère de sa nature; confite dans « la douceur et cuite au feu de la charité, elle est toute cordiale « et tout aimable. Tout homme qui veut enseigner aux autres « les voies de la justice doit se résoudre à souffrir leurs injustices « et à recevoir leur ingratitude pour salaire. Dans le gouver-« nement spirituel, disait-il encore, il ne faut pas avoir l'esprit « absolu et dominateur; on ne force pas les volontés humaines, « on les gagne par de douces insinuations, on frappe douce-« ment à la porte des cœurs, on en presse doucement l'ouver-« ture; et, si elle se fait, on y introduit le salut avec joie; si on

[1] *Esprit de saint François de Sales*, 1re part., sect. I, II et III.
[2] *Idem*, Xe part., sect. VII.

« la refuse, on supporte le refus avec douceur. En la galère « royale de l'amour divin, il n'y a point de forçats; tous les ra- « meurs y sont volontaires. Dieu souffre les résistances à ses « inspirations, et ne laisse pas pour cela d'inspirer, quoiqu'on « rejette ses attraits : les anges gardiens font de même et ne « nous abandonnent pas, quoique nous abandonnions Dieu. « Voilà nos modèles [1]. » C'était là l'avis que le saint évêque aimait à redire le plus souvent à son ami, et, non content de le lui inculquer de vive voix, il le lui rappelait encore dans ses lettres.

« Je me réjouis, lui écrivait-il en apprenant ses prédications « dans Belley et leur peu de succès, je me réjouis avec votre « peuple, qui a le bien de recevoir de votre bouche les eaux « salutaires de l'Évangile, et m'en réjouirais bien davantage « s'il les recevait avec l'affection et la reconnaissance qui sont « dues à la peine que vous prenez de les répandre si abon- « damment. Mais, monseigneur, il faut beaucoup souffrir des « enfants tandis qu'ils sont en bas âge; et, bien que quelque- « fois ils mordent le sein qui les nourrit, il ne faut pourtant « pas le leur ôter. Souvenons-nous des mots de l'Apôtre : « *Prædica verbum in omni patientia et doctrina.* Il met la pa- « tience la première comme plus nécessaire et sans laquelle « la doctrine ne sert de rien. Continuons à bien cultiver : il « n'est point de terre si ingrate que l'amour du laboureur ne « féconde. »

Cette patience, tant recommandée par le saint évêque, échappait parfois à M. de Belley, et, quand on lui manquait, il exhalait aussitôt sa plainte. Un jour qu'il se plaignait ainsi devant son ami : « J'en conviens, lui dit celui-ci, on a été injuste en- « vers vous, mais il ne tient qu'à vous d'être le plus sage. — « Comment? demanda M. Camus. — C'est en vous taisant. » Et, pour l'y encourager, le saint évêque lui cita l'exemple édi-

[1] *Esprit de saint François de Sales*, VIIe part., sect. x. — XVe part., sect. XIII.

liant d'une de ses religieuses de la Visitation, qui, n'ayant jamais laissé échapper une plainte parmi les souffrances longues et aiguës de sa dernière maladie, lui avait demandé, près de mourir, si ce ne serait pas *une lâcheté insigne et une grande infidélité* de dire qu'elle sentait bien du mal et de paraître ainsi se plaindre ou vouloir être plainte [1].

M. de Belley croyait pouvoir, comme évêque, se dispenser de confesser. François de Sales l'en reprit; il obéit à la réprimande, et aussitôt son confessionnal fut assiégé de pénitents. « Vraiment, écrivit-il à son digne ami, en voulant faire de moi « un confesseur, vous en avez fait un martyr; je n'y tiens « plus. — Avez-vous vu, lui répondit l'évêque de Genève, les « vendangeurs ou les moissonneurs se plaindre de l'excès de « la vendange ou de la moisson? Quel honneur pour vous que « Dieu daigne se servir de votre ministère pour délivrer tant « de pauvres âmes de la mort du péché et les ramener à la vie « de la grâce! Je vois bien, pourtant, que vous voulez que je « vous plaigne et que je souffle sur votre mal. Eh bien, soit. « Je vous avoue donc que, comme on appelle martyrs ceux qui « confessent Dieu devant les hommes, on peut bien aussi ap« peler martyrs ceux qui confessent les hommes devant Dieu. « Mais courage, demeurez en cette croix et persévérez-y jusqu'à « la fin [2]. »

M. de Belley prêchait plus volontiers qu'il ne confessait; mais ses prédications n'étaient pas telles que les voulait François de Sales; et, en conséquence, il lui recommandait d'user plus sobrement des richesses de son imagination et des fleurs de la rhétorique, de préférer aux grands discours les catéchismes, les sujets de méditation et les retraites : « Je crains, disait-il, « que vos fleurs ne produisent pas de fruits : il est temps d'é« monder votre vigne et de la dégager de ses ornements étran« gers; *tempus putationis advenit*. Quoiqu'il soit louable d'ap-

[1] *Esprit de saint François de Sales*, IIe part., sect. XXXVI.
[2] *Idem*, Ire part., sect. XXII.

« pliquer les vases d'Égypte à la décoration du tabernacle, il ne « faut le faire que sobrement[1]. »

« Un jour, raconte l'évêque de Belley[2], je fus invité à prê- « cher dans l'église de la Visitation, et, sachant que le bien- « heureux y assisterait avec un grand concours d'auditeurs, « je préparai le discours le mieux tourné qu'il me fut possible. « Le soir du sermon, quand il me vit seul avec lui : — Eh « bien, me dit-il, vous avez fait grand plaisir à nos gens au- « jourd'hui; ils s'en allaient de votre beau sermon, disant « *mirabilia*. Je n'en ai rencontré qu'un seul qui ne fût pas « content. — Je voudrais bien savoir, lui dis-je, ce que j'au- « rais avancé qui pût choquer cet esprit-là; quant à son nom, « peu m'importe : je n'ai aucune envie de le connaître. — « Mais moi, reprit François, j'ai grande envie de vous le dire. « — Et qui est-il donc? — Si je n'avais confiance en vous, je « ne vous le nommerais pas; mais, comme je vous connais, je « le ferai volontiers. Le voyez-vous là? — Je regardai dans la « chambre, et, ne voyant que lui : — C'est donc vous! lui « dis-je. — Moi-même, reprit-il. — Voilà, certes, ajoutai-je, « un merveilleux rabat-joie pour mon triomphe : j'eusse mieux « aimé votre approbation seule que celle de toute une pro- « vince; mais, Dieu soit loué, je suis tombé dans des mains « amies qui ne blessent que pour guérir. — Je vous aime trop, « me dit-il, pour vous pardonner et vous flatter. Si vous eus- « siez aimé de cette sorte nos sœurs, vous ne vous seriez pas « amusé à enfler leur vanité au lieu de les édifier, à les louer « au lieu de les enseigner. Il ne faut jamais monter en chaire « sans avoir un dessein particulier d'édifier quelque coin des « murailles de Jérusalem, c'est-à-dire d'enseigner la pratique « de quelque vertu ou la fuite de quelque vice[3]. — Mais quelle « conversion eussé-je prêchée à des âmes si saintes? — Vous « canonisez trop facilement les vivants; il faut apprendre aux

[1] *Esprit de saint François de Sales*, IIe part., sect. x.
[2] *Idem*, IIe part., sect. xix.
[3] *Idem*, XIVe part., sect. xxii.

« auditeurs à s'humilier, au lieu de les tenter de présomption « et de vanité. »

« Le lendemain, continue l'évêque de Belley, le bienheureux « me fit prêcher chez les religieuses de Sainte-Claire; et, lais- « sant là ma rhétorique pour ne viser qu'à l'édification, je « parlai avec grande simplicité de langage et de pensées, pro- « cédant avec beaucoup d'ordre et pressant fort mon sujet. « Au retour, le bienheureux vint me visiter à ma chambre, « qui était la sienne; car, quand je le visitais, il me mettait « toujours en sa place; et, m'embrassant tendrement : — Vrai- « ment, dit-il, je vous aimais bien hier, mais je vous aime bien « davantage aujourd'hui. Vous êtes selon mon cœur, et, si je « ne me trompe, selon le cœur de Dieu. Vos auditeurs di- « saient : « Les jours se suivent et ne se ressemblent pas, » « et n'étaient pas aussi contents qu'hier; mais celui qui n'était « pas satisfait hier l'est extraordinairement aujourd'hui. Sui- « vez toujours cette manière, et Dieu rendra vos travaux utiles, « vous posséderez la science qui fait les saints; et que voulons- « nous savoir, sinon Jésus, et Jésus crucifié[1]?... Faites peu « d'état, ajoutait-il, de tous les dires du public sur vos ser- « mons. Un bon vieillard, chargé de la conduite de l'horloge « d'un collége, cherchait à contenter tout son monde et n'y « pouvait réussir; les uns se plaignaient que l'horloge retar- « dait, alors il l'avançait; les autres, qu'elle avançait, alors il « la retardait; et, quoi qu'il fît, les plaintes succédaient aux « plaintes. Désolé, il alla consulter le supérieur de la maison : « — Laissez l'horloge aller son train, lui dit celui-ci; donnez « seulement de bonnes et douces paroles, et tous seront con- « tents : ce fut ce qui arriva. Faites de même; si vous voulez « écouter les divers jugements des hommes, vous n'aurez ja- « mais fait : ce sera la toile de Pénélope, toujours à recom- « mencer. Donnez à tous de bonnes et douces paroles, et puis « allez votre chemin, suivant votre naturel, au lieu de l'altérer

[1] *Esprit de saint François de Sales*, IIe part., sect. XI.

« en condescendant aux censures de celui-ci et de celui-là; re-
« gardez Dieu seul et abandonnez-vous à sa grâce[1]. »

« Le bienheureux, continue M. de Belley, me recommandait
« surtout de commencer toujours par pratiquer ce que je vou-
« lais enseigner, parce que, disait-il, celui-là est monstrueux
« qui a la langue plus longue que le bras; et il était tellement
« pénétré de ce principe, que, quand on vantait quelque pré-
« dicateur en sa présence, il demandait aussitôt : « En quelle
« vertu excelle-t-il? en humilité, en douceur, en mortifica-
« tion? »

« Enfin, après avoir ainsi censuré mes défauts, le bienheu-
« reux ajoutait[2] : — J'entends que vous me sachiez beaucoup
« de gré de cela; car ce sont là les plus grands témoignages
« d'amitié que je vous puisse rendre : parce que je vous aime
« extrêmement, je ne puis souffrir en vous la moindre imper-
« fection : des mouches en un autre que j'aimerais moins me
« sont des éléphants en vous que j'aime tant. Si vous vouliez
« me rendre le réciproque en me reprenant à mon tour, je re-
« connaîtrais à cela votre amitié; mais je n'aperçois en vous
« que froideur de ce côté-là. Vous êtes trop circonspect; l'amour
« va de front et sans tant de réflexion. »

A la censure des défauts, le saint évêque mêlait des paroles de consolation et d'encouragement pour relever l'âme, parfois abattue, de son digne ami. Souvent celui-ci s'inquiétait d'avoir été sacré évêque avant l'âge requis, et, selon son expression, d'avoir été créé capitaine avant d'être soldat. « En me sacrant
« ainsi, disait-il à l'évêque de Genève, vous avez fait une faute.
« — Oui, répondait François, j'ai commis ce péché, et j'ai peur
« que Dieu ne me le pardonne point : car je ne puis en avoir la
« contrition; mais je vous conjure de vivre de telle sorte, que
« jamais vous ne me donniez lieu de m'en repentir. Je n'ai ja-
« mais sacré que vous; vous êtes mon unique, mon apprentis-

[1] *Esprit de saint François de Sales*, IIe part., sect. IX.
[2] *Idem*, Ire part., sect. IX. — XVIe part., sect. XL.

« sage et mon chef-d'œuvre tout ensemble. Ayons bon courage, « Dieu nous aidera[1]. Au lieu de regarder en arrière pour nous « inquiéter, voyons en avant pour devenir toujours meilleurs. « — Mais, lui disais-je, je ne puis penser sans frémir au poids « de la charge épiscopale. — Eh! répondait-il[2], que diriez- « vous donc si vous aviez un diocèse comme le mien, sentine « de toutes les erreurs? — Mais, au milieu de tous ces héré- « tiques, vous avez tant de bonnes âmes qui font votre joie et « votre couronne? — Et vous aussi, me répliquait-il, vous avez « le même avantage. Ce n'est pas bien de dire : Les moissons « du voisin sont toujours plus abondantes que les nôtres et « ses troupeaux plus gras; il faut bénir Dieu de l'un et n'être « pas ingrat pour l'autre. Après tout, il est vrai que la charge « pastorale serait accablante si nous la portions tout seuls. Mais « Notre-Seigneur porte de ce joug une part qui fait le tout : car « il nous porte nous-mêmes avec notre charge. C'est pourquoi « il faut le servir en tremblant, mais sans cesser de se réjouir « et d'avoir bon courage; l'humilité qui se décourage est mau- « vaise[3]. — Ce qui m'épouvante, lui dis-je, c'est le danger de « perdre mon innocence par le contact avec le monde. — Il « faut bien distinguer, me répondit-il, les personnes privées « d'avec les personnes en dignité : les premières doivent don- « ner leur charité en garde à leur chasteté et être fort réservées; « parce que, s'ils s'exposaient sans légitime cause, ils éprouve- « raient la vérité de l'oracle : Qui aime le danger y périra. Les « secondes, au contraire, doivent donner leur chasteté en garde « à leur charité, et compter que, ne s'exposant qu'aux dangers « inséparables de leur vocation, ils seront assistés par la grâce « de manière à ne pas tomber. »

Malgré ces sages avis, l'évêque de Belley pensait à se démettre de sa charge : une si grande responsabilité l'effrayait, et

[1] *Esprit de saint François de Sales*, Ire part., sect. XII.
[2] *Idem*, XVe part., sect. XV.
[3] *Idem*, IIe part., sect. VII. — VIIe part., sect. V. — IXe part., sect. XII.

le soin du prochain lui semblait un obstacle au soin de son propre salut. « Je suis, disait-il, comme le flambeau qui se « consume en éclairant les autres, et le temps que je donne au « salut du prochain m'ôte le loisir de penser au mien. » Afin de rassurer la conscience alarmée de son ami, l'évêque de Genève lui rappelait la belle parole de saint Augustin, que, si l'amour de la vérité aspire à un saint repos pour la goûter à loisir, la vraie charité se dévoue au travail pour la communiquer aux autres : *Otium sanctum diligit charitas veritatis, negotium justum suscipit veritas charitatis*[1]. « La part de Marie qui contemple « est belle, ajoutait-il, mais elle n'est que pour les vocations « extraordinaires ou pour ceux qui, ayant usé leurs forces au « service des âmes, n'ont plus qu'à se préparer à la mort. « Vous faites votre salut en procurant celui du prochain, et « vous ne pouvez opérer le vôtre qu'en avançant celui des au- « tres, puisque c'est là votre vocation. Il n'y a autant de saints « dans aucun ordre que dans celui des évêques. Demeurez donc « dans ce vaisseau où Dieu vous a mis pour faire le trajet de « cette vie; ce passage est si court, que ce n'est pas la peine « de changer de barque. Si la tête vous fait mal dans un grand « navire, elle vous tournera bien davantage dans une nacelle « plus sujette au mouvement des vagues[2]... Si vous quittiez « votre église pour chercher le repos, peut-être Dieu permet- « trait que votre prétendue tranquillité fût troublée par mille « peines intérieures ou extérieures. Dieu hait la paix de ceux « qu'il a destinés à la guerre; il est le Dieu des batailles aussi « bien que le Dieu de la paix. »

Cédant à ces avis, l'évêque de Belley se résignait à demeurer à son poste, et, pour en remplir tous les devoirs, il ne croyait pouvoir mieux faire que d'étudier son saint ami dans toutes ses actions et de s'efforcer de l'imiter. Un jour même, il eut la simplicité de le lui dire. « C'est grande pitié, répondit le saint évê-

[1] *Esprit de saint François de Sales*, IVe part., sect. x.
[2] *Idem*, VIIe part., sect. v.

« que[1], que l'amitié ait un bandeau sur les yeux ; il faudra donc « que je vive chez vous comme dans une terre ennemie et que « vos yeux et vos oreilles me soient suspects comme des espions. « Néanmoins, vous me faites plaisir de me parler de la sorte ; « car un homme averti en vaut deux : c'est me dire : Fils de « l'homme, prends garde à toi et fais toujours bien, puisque « Dieu et les hommes veillent sur toi. Vous le dirai-je ? vous « m'êtes cruel : non-seulement vous me refusez vos charitables « avis, mais vous voulez me rendre complice de vos fautes par « cette injuste imitation. J'agis tout autrement à votre égard : « les moindres défauts en vous me sont insupportables ; et, loin « de les imiter, je me fais une extrême violence quand je les « dissimule quelque temps pour attendre une occasion favorable « de vous en avertir. »

Les deux amis allaient parfois faire quelques promenades dans les jardins de l'évêché, consulter la bibliothèque, visiter les Chartreux du voisinage, et partout le saint évêque tirait du trésor de son cœur de bonnes et utiles paroles. Tout en se promenant, il inculquait à son ami la nécessité d'allier ensemble la défiance de soi et la confiance en Dieu. « L'une sans l'autre, « lui disait-il, ne produit que chagrin, découragement et lâ- « cheté ; l'une, jointe à l'autre, est gaie, courageuse, et donne « la hardiesse de dire comme l'Apôtre : Ce ne sera *pas moi* qui « agirai, *mais la grâce de Dieu avec moi.* » Il lui faisait ressortir la vanité de l'opinion, qui est une cause si fréquente de découragement. « Tant de gens, disait-il[2], sacrifient à l'idole « de la réputation ! Qu'est-ce, après tout, sinon une ombre, « une fumée, une louange dont la mémoire périt avec le son, « une estime si souvent fausse, que plusieurs s'étonnent d'être « loués de vertus qu'ils n'ont pas, et blâmés de défauts qui leur « sont étrangers ? Ceux qui se plaignent des médisances sont « bien délicats : il m'a piqué, dit-on, pour signifier qu'on a

[1] *Esprit de saint François de Sales*, VIe part., sect. XII.
[2] *Idem*, XVe part., sect. XXVIII.

« reçu une injure; il faut avoir la peau bien tendre pour ne « pas souffrir une piqûre. Y eut-il jamais une réputation déchi- « rée comme celle de Jésus-Christ? Qui a reçu des affronts « comme les Apôtres et les Martyrs? Toutes les peines, regar- « dées au travers de la croix de Jésus-Christ, disparaissent « comme les étoiles en présence du soleil, et la patience change « tous nos maux en bien, comme l'abeille tourne en miel le suc « du thym, amer par lui-même. »

A ces graves réflexions, le saint évêque mêlait quelquefois un innocent badinage. « Un jour, raconte l'évêque de Belley, que « j'avais prêché pour la prise d'habit de deux sœurs qui em- « brassaient ensemble la vie religieuse, un bon vieillard ecclé- « siastique, présent au sermon, n'avait cessé de pleurer et de « soupirer. J'en demandai la cause à mon bienheureux père. « — Ah! me répondit-il, c'est qu'il a perdu son auréole. — Et « que voulez-vous dire par là? — C'est qu'il a été marié, qu'il « a eu ces deux filles de son mariage, s'est fait prêtre ensuite, « et qu'ainsi de martyr il est devenu confesseur[1]. »

Si on s'opiniâtrait à soutenir un avis contraire au sien par de mauvaises raisons, il ne contestait point, mais disait gracieusement : « Je vois bien que ce sont là vos raisons; mais toutes « les raisons ne sont pas raisonnables. — Mais quoi! lui répli- « qua quelqu'un, c'est comme si vous disiez que la chaleur n'est « pas chaude. — Non, certes, répondit-il; il y a une grande « différence entre le raisonnement et la raison : l'un est le che- « min qui doit conduire à l'autre, et souvent il fait faire fausse « route[2]. »

Si du jardin on montait à la bibliothèque, alors la conversation s'engageait sur les livres et les sciences. Un jour François, ayant trouvé sous sa main un ouvrage très-docte, mais peu clair dans l'expression, qui portait, inscrits à sa première feuille, ces deux mots : *Fiat lux!* « L'application est juste, dit-il,

[1] *Esprit de saint François de Sales*, Ire part., sect. XXI.
[2] *Idem*, VIIe part., sect. XXVIII. — XVIe part., sect. XX.

« l'auteur a donné plusieurs livres au public, il n'en a encore « mis aucun en lumière : c'est grande pitié d'être si savant et « de ne savoir pas s'exprimer; la médiocrité avec une parole « claire est bien préférable. Vive la clarté! sans elle rien ne peut « plaire[1]. » Un jour, l'évêque de Belley lui ayant présenté Sénèque comme un philosophe dont les maximes approchaient fort de l'Évangile : « Quant à la lettre, répondit le saint prélat, « peut-être; quant à l'esprit, nullement : car l'esprit de l'Évan- « gile ne vise qu'à nous dépouiller de nous-mêmes pour nous « revêtir de Jésus-Christ, qu'à nous faire renoncer à nous- « mêmes pour nous faire porter la croix; ce philosophe, au « contraire, nous rappelle toujours à nous-mêmes et fait de son « sage un orgueilleux qui se complaît en son excellence[2]. Le « sage de l'Évangile est petit à ses yeux et ne s'estime rien; le « sage de Sénèque s'imagine être au-dessus de tout et s'estime « l'ouvrier de sa propre fortune et le maître de l'univers. — « Voyez, lui dit M. de Belley, le beau mot de ce philosophe : « Celui-là est grand de cœur, qui mange dans des plats de « terre avec autant de plaisir que s'ils étaient d'argent; mais « celui-là est plus grand, qui mange en des plats d'argent « sans en faire plus de cas que s'ils étaient en terre. — En « cela, répondit l'évêque de Genève, ce philosophe a raison : « car le premier se repaît d'une imagination creuse qui peut « être sujette à la vanité; mais le second se montre supérieur « aux richesses, puisqu'il ne s'en soucie pas plus que de la « poussière[3]. »

De la bibliothèque, les deux prélats, ayant fait une excursion au dehors, dans la demeure d'un Chartreux, y trouvèrent ces deux vers de Tibulle, écrits en gros caractères sur sa table[4] :

Tu mihi curarum requies, tu nocte vel atrâ
Lumen, et in solis tu mihi turba locis.

[1] *Esprit de saint François de Sales*, IIIe part., sect. XI.
[2] *Idem*, XVIe part., sect. XVII.
[3] *Idem*, XVIe part., sect. XVII. — IVe part., sect. XV.
[4] *Idem*, IVe part., sect. XXIII.

François, ravi de la beauté de ces vers, qu'il entendait dans un sens bien meilleur que celui du poëte, se mit à les commenter : « *Tu mihi curarum requies.* Oui, vraiment, Dieu est « l'unique repos du cœur : au milieu même des sollicitudes, « on goûte le calme si on repose en Dieu; c'est en Dieu, plus « que dans une cellule, qu'il faut faire élection de domicile; « bienheureux ceux qui habitent en cette maison. *Tu nocte « vel atrâ lumen.* Jésus est notre lumière; au milieu des té- « nèbres du monde, il nous éclaire par ses exemples et ses « maximes. Oh! qu'il fit un beau jour au milieu de la nuit en « naissant à Bethléem, et comme il illumine heureusement tout « homme venant en ce monde! *Et in solis tu mihi turba locis.* « La conversation avec Dieu dans la solitude vaut mieux que la « foule qui assiége la porte des grands. Il faut se plaire avec « soi-même quand on est dans la solitude, et avec le prochain « comme avec soi-même quand on est en compagnie, et partout « ne se plaire qu'en Dieu, qui fait la solitude et la compagnie. « Partout il fait bon avec Dieu; nulle part sans lui il n'y a de « bonheur.

« — Oh! dit M. de Belley, que j'envie la solitude de ce bon « Chartreux! — La solitude est bonne, répondit François, « quand Dieu nous y attire; autrement elle est mauvaise. On « croit qu'elle offre moins d'occasions de péché; mais l'homme « se porte et se trouve partout, et la misère lui est attachée « comme l'ombre au corps. Plusieurs, d'ailleurs, se trompent, « s'imaginant avoir une vertu, parce qu'ils n'ont pas le vice qui « lui est opposé. Il y a loin entre n'avoir point un vice et avoir « la vertu contraire : c'est un commencement de sagesse de « n'avoir point de folie, mais commencement si faible, qu'à « peine mérite-t-il le nom de sagesse. S'abstenir du mal, ce « n'est que comme le plan sur lequel reste à élever l'édifice. « Enfin il y a quantité de vertus qui ne se peuvent pratiquer « en solitude : comment apprendra l'obéissance celui à qui nul « ne commande; la patience, celui à qui nul ne contredit; la « constance, celui qui n'a rien à soulfrir; l'humilité, celui qui

« n'a point de supérieur; l'amitié, le misanthrope qui fuit la « société des autres hommes qu'il est obligé d'aimer comme « soi-même [1]? — Cependant, dit M. de Belley, que de mérites « n'amasse pas ce bon Chartreux!

« — Mais nous-mêmes, reprit l'évêque de Genève, que de « mérites ne pouvons-nous pas acquérir par nos moindres ac- « tions! les occasions de gagner de grosses sommes ne se ren- « contrent pas tous les jours, mais tous les jours on peut gagner « des liards et des sous; et ces petits profits, bien ménagés, font, « avec le temps, une grande fortune : ainsi nous amasserions « de grands trésors pour le ciel, si nous mettions à profit les « menues occasions qui se rencontrent à chaque moment. Un « petit acte de vertu, fait avec un grand amour de Dieu, est plus « excellent et plus méritoire qu'un acte sublime fait avec moins « d'amour. Ils sont dans l'erreur, ceux qui estiment peu de « chose une petite condescendance à l'humeur du prochain, « un doux support des défauts d'autrui, d'un regard offensant, « d'une petite préférence, d'un mépris ou d'une importunité, « une réponse aimable à un reproche injuste ou amer, l'accep- « tation douce d'un refus, un acte qui semble nous rabaisser « au-dessous de notre condition ou un témoignage de bonté « envers les domestiques; tout cela est petit aux yeux du monde, « qui ne veut que des vertus hautes et empanachées, mais tout « cela est grand devant Dieu. » Revenu à la maison, le saint évêque regardait quelquefois jouer, pendant le temps de la ré- création, à quelque jeu innocent : il n'y pouvait souffrir la su- percherie qui trompe les autres, et, quelqu'un lui ayant dit pour excuse qu'il ne jouait qu'aux liards : « Que serait-ce donc, « répondit-il [2], si vous jouiez aux pistoles? Celui qui est fidèle « dans les petites choses le sera dans les grandes; celui qui « craint de prendre une épingle ne dérobera pas des écus. « La parfaite fidélité envers Dieu consiste à s'abstenir des

[1] *Esprit de saint François de Sales*, IIe part., sect. VIII.
[2] *Idem*, VIIIe part., sect. IV.

« moindres fautes par pur amour pour lui ; les grandes fautes « inspirent par elles-mêmes tant d'horreur, qu'il est facile de « les éviter : c'est dans la fidélité à éviter les petites que se « montre l'amour [1]. »

D'autres fois, il épanchait son cœur avec une sainte liberté dans le sein de son ami. « Oh ! si vous saviez, disait-il, comme « Dieu traite mon cœur ! vous en remercieriez sa bonté, et le « prieriez de me donner l'esprit de conseil et de force pour exé- « cuter les inspirations de sagesse et d'intelligence qu'il me « communique. Que le Dieu d'Israël est bon à ceux qui ont le « cœur droit, puisqu'il l'est tant à ceux qui ont un cœur aussi « misérable que le mien, aussi peu attentif à ses grâces et si « courbé vers la terre ! Je tremble quelquefois de la peur que « Dieu ne me donne son paradis en ce monde : je ne sais propre- « ment ce que c'est que l'adversité ; je ne vis jamais le visage « de la pauvreté, Dieu connaît bien ma faiblesse pour me trai- « ter ainsi en enfant. Quand me fera-t-il la grâce, après avoir « tant respiré ses faveurs, de soupirer un peu sous la croix, « puisque, pour régner avec lui, il faut souffrir avec lui [2] ? » Et M. de Belley ajoute qu'en entendant ses discours il se sentait, comme les disciples d'Emmaüs, tout embrasé de l'amour divin.

Nous taisons ici tant d'autres bonnes paroles et autres traits touchants que nous aurons occasion de reproduire plus tard, et nous reprenons la suite de l'histoire.

Peu après la première visite de M. de Belley, le saint évêque en reçut une autre plus chère encore à son cœur ; ce fut celle de sa vénérable mère, qui vint faire sous sa direction une retraite spirituelle en vue de se préparer à la mort. Elle y employa un mois entier et sanctifia tout ce temps par de ferventes prières et d'abondantes aumônes, par de fréquentes communions et l'assistance à tous les sermons et catéchismes de l'évêque, enfin par une confession générale qu'elle lui fit. Rien de touchant

[1] *Dép. de M. de la Pesse.*
[2] *Esprit de saint François de Sales*, Xe part., sect. XXXI.

comme les rapports mutuels du fils et de la mère dans cette circonstance : c'était de part et d'autre vénération et amour, tendresse et piété; et on ne savait qu'admirer le plus, ou le respect du fils, ou l'humilité de la mère. Enfin, après avoir terminé ces pieux exercices, elle se retira au château de Sales, où ses affaires la rappelaient, et dit en partant ces belles paroles, qui révélaient la ferveur de sa retraite : « Je n'ai jamais reçu de ma vie autant « de consolation que je viens d'en recevoir de mon fils et de mon « père[1]. »

Ainsi disposée au dernier passage, comme si elle eût eu le pressentiment de sa mort prochaine, elle vécut dans les exercices de la piété et le dévouement d'un cœur tout à Dieu. Le mercredi des Cendres, elle alla encore à l'église, s'y confessa et y communia avec grande dévotion, entendit trois messes et les vêpres; et le soir, avant de s'endormir, elle se fit lire trois chapitres de l'*Introduction à la vie dévote* pour s'occuper intérieurement de saintes pensées. Mais le lendemain matin, au moment où elle s'habillait, elle fut frappée soudainement d'une apoplexie qui lui paralysa la moitié du corps. Le baron de Thorens, averti de l'accident, accourt aussitôt, la réveille en lui faisant aspirer des essences, parvient à lui faire articuler quelques mots, quoique peu intelligiblement, et envoie promptement à Annecy avertir l'évêque. Celui-ci venait de terminer la visite canonique de toutes les églises de la ville, sauf la cathédrale, qu'il avait réservée pour une autre époque : il monte aussitôt à cheval, vient en toute hâte, accompagné d'un médecin et d'un apothicaire, et trouve, hélas! sa tendre mère dans l'état le plus alarmant. Elle le reconnut à la voix, et, prenant sa main pour la baiser religieusement : « Je vous dois, dit-elle, ce témoignage « de respect comme à mon père; » puis, étendant le bras pour approcher sa tête afin de l'embrasser, « et je vous dois cette « marque de tendresse comme à mon fils. » Se livrant ensuite aux inspirations de sa piété, elle ne s'occupa plus que de Dieu,

[1] *Esprit de saint François de Sales*, XIIIe part., sect. IV.

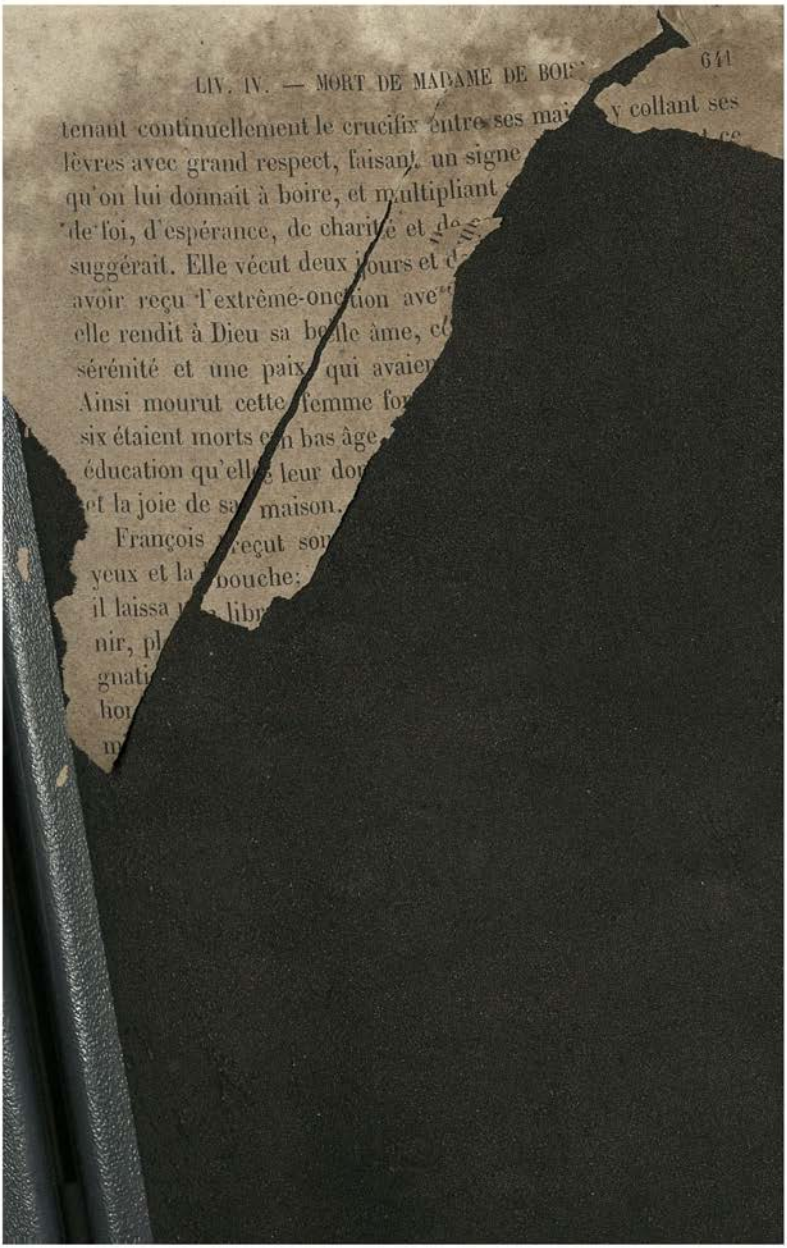

« son paradis comme je l'espère, d'autant plus que c'était une
« de[illegible] des plus innocentes âmes qu'il fût possible
[illegible]est bon et sa miséricorde éternelle; toutes
[illegible]es et ses décrets équitables; son bon
[illegible]t et très-aimable; je m'y soumets
[illegible] séparation, douleur très-vive sans
[illegible]jours tranquille, car je dis comme
[illegible] *et je n'ouvre pas ma bouche à*
[illegible]*us qui l'avez fait* : sans cela
[illegible]n'ose ni crier ni témoigner
[illegible]le cette main paternelle
[illegible]ès ma jeunesse[2]. » Pa-
[illegible]e voix à madame de
[illegible]ressenti si vivement
[illegible] tranquillité et
[illegible]noi-un
[illegible]up

CHAPITRE II. François de Sales établit les catéchismes dans un diocèse. — Comment il forme et dirige son clergé. — Travaux auxquels il se livre lui-même (année 1603). 443

— III. François de Sales étend son zèle hors de son diocèse. — Carême de Dijon. — Premiers rapports avec madame de Chantal et sa famille (années 1603 et 1604). . . . 487

— IV. Correspondances remarquables à la suite du carême de Dijon. — Carême de la Roche. — Beaux exemples d'attachement au Saint-Siége. — Second synode. — Nouvelle conférence proposée aux ministres de Genève (années 1604 et 1605). 518

— V. François de Sales fait la visite de son diocèse; il l'interrompt pour prêcher le jubilé à Annecy et le carême à Chambéry, la reprend ensuite et rend compte au Pape de l'état de son diocèse (années 1605 et 1606). 558

— VI. François de Sales fait évangéliser le pays de Gex; il prêche lui-même en divers lieux, établit l'académie Florimontane, réforme l'abbaye d'Abondance. — Ce qu'il pense des disputes des théologiens sur la question de la grâce. — Mort de sa plus jeune sœur (année 1607.) 565

— VII. François de Sales prêche le carême à Rumilly et convertit deux protestantes. — Nouvelle tentative d'Henri IV pour l'attacher à la France. — Il retourne à Thonon, convertit deux prêtres apostats et un diacre. — Il est dénoncé au Pape (années 1607 et 1608). 582

— VIII. Voyage de François de Sales en Bourgogne et en Franche-Comté. — Il convertit deux protestants. — Il fait paraître l'*Introduction à la Vie dévote* (année 1608). . 591

— IX. François subit des épreuves de famille, réforme l'abbaye de Talloires et sacre M. Camus, évêque de Belley. — Il traverse intrépidement Genève et est calomnié auprès du duc de Savoie. — Il reçoit la visite de l'évêque de Belley, perd madame de Boisy. — Ses sentiments en apprenant la mort d'Henri IV (année 1609). . . . 615

FIN DE LA TABLE DU TOME PREMIER.

00021365

Digitized with financial assistance from the
Government of Maharashtra
on 02 July, 2018